



UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Centre de recherche en démographie

Rompre une union, poursuivre sa jeunesse

La première séparation conjugale dans les parcours d'entrée dans
l'âge adulte en France et en Belgique

Benjamin MARTEAU

Octobre 2021

*Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de
Docteur en Sciences politiques et sociales (Démographie)*

Membres du jury :

Marie BERGSTRÖM, Chargée de recherche (Ined), *Lectrice*

Philippe BOCQUIER, Professeur ordinaire (UCLouvain), *Président du jury*

Thierry EGGERICKX, Maître de recherche (FNRS) et professeur (UCLouvain), *Co-directeur*

Marie-Clémence LE PAPE, Maîtresse de conférences (Université Lyon 2), *Lectrice*

Christine SCHNOR, Professeure (UCLouvain), *Lectrice*

Laurent TOULEMON, Directeur de recherche, Ined, *Co-directeur*

À papy et mamy de Perwez, et leurs septante-deux ans de mariage.

Résumé

Rompre une union, poursuivre sa jeunesse. La première séparation conjugale dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte en France et en Belgique.

Cette thèse a pour objet la première séparation d'une union hors mariage et sans enfant, analysée comme un nouvel événement des parcours d'entrée dans l'âge adulte des femmes et des hommes. Depuis les années 1980, la fragilité de la première vie en couple cohabitant s'inscrit dans un allongement de la jeunesse et une désynchronisation des seuils définissant l'accès aux rôles adultes. Dans le contexte belge et français, où l'autonomie des jeunes se heurte aux incertitudes économiques, la séparation conjugale survient dans des parcours de vie variés. Afin d'étudier les ressorts sociaux et les implications de la séparation dans la jeunesse, cette thèse propose des analyses démographiques et statistiques réalisées à partir de données d'enquête (GGS, EU-SILC et Épic) ainsi que de données administratives (Registre belge et EDP).

La séparation est une nouvelle étape d'affirmation de l'autonomie personnelle des jeunes, contribuant au report des engagements matrimoniaux et parentaux. Précoce et peu institutionnalisée, la première union cohabitante est surtout marquée par des contraintes et des opportunités matérielles qui déterminent le devenir de la relation. Pour la jeunesse diplômée, la séparation est un facteur d'émancipation lorsque la vie en couple s'opposait aux attentes ou aux projets professionnels en début de carrière, en particulier chez les femmes. Pour la jeunesse peu qualifiée, la séparation est provoquée par des épisodes de précarité sur le marché de l'emploi et met sous tension l'indépendance résidentielle, principalement chez les hommes. Si la place de la séparation dans les parcours des jeunes est socialement contrastée, elle ne reconfigure qu'à la marge les normes conjugales et parentales. L'emménagement avec un-e deuxième partenaire, quel que soit le milieu social ou le sexe, est un événement commun après la rupture d'une union sans engagement matrimonial ou parental. Après une première union inaboutie, la seconde union offre un cadre privilégié pour une première naissance ou, moins souvent, un premier mariage.

Mots-clés : Séparation conjugale ; jeunesse ; entrée dans l'âge adulte ; insertion professionnelle ; mobilité résidentielle ; rapport de genre ; France ; Belgique.

Abstract

Breaking-up a union, pursuing youth. First partnership dissolution in the transition to adulthood in France and Belgium.

This thesis focuses upon the first unmarried and childless partnership dissolution as a new event in the transition to adulthood. Since the 1980s, the first cohabiting couple is part of an extensive youth and a weakened synchronization of events that define the entry into adulthood. In Belgium and France, young adults' autonomy comes up against economic uncertainties. In this context, partnership dissolution occurs in various pathways into adulthood. This thesis addresses the social mechanisms and the consequences of union dissolution during youth. The work is based on several surveys (GGS, EU-SILC, Épic) and administrative data (Belgian register, EDP).

Union dissolution is a new stage in the affirmation of individual autonomy, contributing to the postponement of marriage and first birth. Material and economic conditions particularly determine the outcome of a first unmarried and childless union. For students and university graduates, partnership dissolution fosters emancipation when the relationship conflicts with expectations or professional plans in early careers, especially women's ones. For low-skilled young adults, an unpredictable labor market and economic vulnerabilities contribute to partnership dissolution, which creates tensions around residential independence, especially among men. Although the place of separation in young people's lives is socially diverse, partnership and parental norms are barely reshaped. Regardless of gender or education, moving in with a second partner is a common event after the separation of an unmarried and childless union. The second union offers a privileged framework for a first birth or, less often, a first marriage.

Keywords: Partnership dissolution ; family ; youth ; transition to adulthood ; labor market entry ; residential mobility ; gender role ; France ; Belgium.

Remerciements

J'ai eu la chance, tout au long de cette thèse, d'être accueilli dans un environnement de travail formidable et d'être accompagné et soutenu par de nombreuses personnes. Mes premiers remerciements vont vers mes deux directeurs de thèse, qui m'ont permis de mener cette thèse à bien. Je remercie Thierry Eggerickx pour sa confiance, ses conseils et ses critiques durant ces cinq ans. Je remercie également Laurent Toulemon pour son implication, son savoir et sa bienveillance qui ont énormément contribué à l'élaboration de cette thèse et à ma construction en tant que chercheur. Je remercie vivement les membres de mon jury de thèse et de mon comité d'accompagnement, Marie Bergström et Philippe Bocquier, ainsi que les autres membres du jury, Marie-Clémence le Pape et Christine Schnor, d'avoir accepté de lire et d'échanger autour de ce travail.

Cette thèse n'aurait pu se faire sans le soutien financier et matériel de l'Institut national d'études démographiques (Ined), ainsi que celui du Fonds de la Recherche Scientifique (FNRS). Je remercie particulièrement Bruno Masquelier pour m'avoir ouvert les portes de l'Ined. Un grand merci également à Charlotte Debest, qui a permis, durant mon stage à l'Ined, de me lancer dans l'aventure du doctorat grâce à son enthousiasme communicatif. D'autres soutiens financiers ont facilité la réalisation de cette thèse. Je remercie le projet ANR *Big_Stat* pour avoir garanti l'accès à une partie des données utilisées dans ce travail. Je remercie Sébastien Durier pour son aide précieuse dans l'apprentissage de ces données. J'ai également une pensée émue pour Matthieu Solignac, qui avec Laurent Toulemon s'était mobilisé pour le financement d'une mission d'expertise réalisée à l'Université de Bordeaux.

L'Ined a été le cadre de nombreuses rencontres professionnelles et de nouvelles amitiés. Je remercie l'Unité « Fécondité, familles, conjugalités » et ses membres pour les nombreux échanges et leur accueil bienveillant. Merci à Arnaud Régnier-Loilier pour sa disponibilité et ses réponses toujours positives à mes demandes d'accès aux données, et pour son animation des réunions d'unité. Je remercie tout particulièrement ma « grande sœur professionnelle », Giulia Ferrari, avec qui j'ai tant partagé durant ces années. Un grand merci à Éliane Etcheverry pour m'avoir présenté dès mon premier jour à (pratiquement) toute l'unité, et à Sorya le Forestier pour son aide dans de nombreuses démarches au quotidien. Merci également à France Guérin-Pace, déléguée aux affaires doctorales, avec qui nous avons pu représenter les doctorant-es de l'Ined au mieux. Je tiens également à remercier les personnes des services d'appui à la recherche qui ont facilité ce travail, en particulier Marc Thévenin pour tous ses conseils de statisticien averti.

Le Centre de recherche en démographie de l'Université catholique de Louvain m'a également fourni les meilleures conditions pour la réalisation de cette thèse. Merci aux professeur·es du master de démographie qui sont devenu·es des collègues. Je remercie particulièrement Ester Rizzi qui avait encadré mon mémoire et qui m'a donné envie de continuer dans la recherche. Merci également à Jean-Paul Sanderson et Christophe Vandeschrick pour leur accessibilité et leurs connaissances des données belges. Un grand merci à Isabelle Theys pour son énergie, sa bonne humeur et sa disponibilité à chacune de mes visites au centre.

Je remercie les personnes qui ont pris de leur temps pour la relecture des chapitres de ce manuscrit : Marie Bergström, Philippe Bocquier, Milan Bouchet-Valat, Louise Caron, Marie-Caroline Compans, Pierre Éloy, Anthony Fouet, Gaëlle Meslay, Arnaud Régnier-Loilier.

Je souhaite remercier tou·te·s les collègues et ami·es de l'Ined ou de Louvain avec qui la thèse fut un parcours plus léger. Merci à Élisabeth Abassi, Robin Antoine, Emmanuel Beaubatie, Constance Beauvils, Pierre-Louis Bithorel, Amélie Carrère, Pierre-Antoine Chauvin, Amélie Charruault, Joan Damiens, Noémie de Andrade, Sarah Deschênes, Luisa Fadel, Jenny Garcia, Yajna Govind, Amélie Grysole, Christelle Hamel, Constance Hemmer, Morgan Kitzmann, Tania Lejbowicz, Maxime Lescurieux, Mireille Le Guen, Fanny Malègue, Gaëlle Meslay, Mélanie Pérez, Audrey Plavsic, Marine Quennehen, Célio Sierra-Paycha, Manon Torres, Alessandra Trimarchi, Océane Van Cleemput, Marta Veljkovic, Paola Villar, Zuzana Zilincikova. J'ai une pensée spéciale pour les membres du *bureau 340*, disparu physiquement mais à jamais dans nos cœurs : Mona Claro, Marie-Caroline Compans, Pierre Éloy, Julie Fromentin (avec une mention spéciale pour la co-représentation des doctorant·es), Marion Maudet, Marthe Nicolet, Matthias Thibeaud, Julie Tréguier. Grâce à vous tou·te·s, la thèse fut une joie que j'ai adorée partager.

Merci à mes ami·es qui ont pu m'accompagner dans les montagnes russes qu'une thèse provoque, en particulier Eufemia et Olivia, Justine et Pierre, Dorian, Victoria, Alicia, Aurélie. Un grand merci à mes parents qui m'ont toujours accompagné dans mon parcours, et qui se sont toujours assurés que je ne manquais de rien.

Enfin, Antho, je te remercie pour ta présence et ton esprit, pour ton soutien sans faille, toutes ces choses qui ont grandement facilité, dans cette thèse, le mariage de la sociologie et de la démographie.

Notes de lecture

Écriture inclusive

J'ai recours dans cette thèse à l'écriture inclusive. La rédaction non-sexiste permet de préciser, dans les analyses démographiques notamment, les populations qu'on étudie en s'appuyant sur le sexe des individus déclaré dans les enquêtes ou consigné dans les données administratives. L'usage du point médian (·) permet de faire référence à la fois au masculin et au féminin (par exemple les étudiant·es). Lorsque le point médian n'est pas employé, la population se réfère seulement aux hommes ou seulement aux femmes.

Conclusion intermédiaire

Chaque section de chapitre comprend une conclusion intermédiaire qui est annoncée par 3 étoiles (* * *).

Sommaire

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	15

PREMIÈRE PARTIE : DIMENSIONS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES DES SÉPARATIONS DANS LA JEUNESSE

CHAPITRE 1 : ÉTAT DE L'ART DES SÉPARATIONS CONJUGALES DANS UN CONTEXTE D'ALLONGEMENT DE LA JEUNESSE

Introduction.....	25
1 Allongement de la jeunesse et déstandardisation des trajectoires d'entrée dans l'âge adulte : une perspective historique et institutionnelle	26
2 La désinstitutionnalisation du couple : un engagement « sans prise de tête », un lien conjugal fragilisé	42
3 Transformations du marché du travail, incertitudes économiques et diversité des parcours conjugaux.....	55
4 Problématiques et perspectives de recherche	64

CHAPITRE 2 : MESURER ET ANALYSER LES CONJUGALITÉS DANS LA JEUNESSE

Introduction.....	71
1 La disponibilité des données d'enquête et administratives sur les conjugalités au 21 ^{ème} siècle	72
2 Mesures des formes de vie en couple au moment de la collecte de données.....	82
3 Les marqueurs temporels de la formation et dé-formation d'une union corésidente.....	95
4 Les outils d'analyse biographique pour étudier les parcours conjugaux.....	105
Conclusion.....	119

DEUXIEME PARTIE : RESSORTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DE LA PREMIÈRE SÉPARATION DANS LA JEUNESSE

CHAPITRE 3 : JEUNESSE SEXUELLE, AUTONOMIE RÉSIDENTIELLE ET SÉPARATIONS CONJUGALES

Introduction.....	123
1 Biographies amoureuses et résidentielles avant une première cohabitation.....	125
2 La première mise en couple : une transition qui en appelle d'autres	144

3	Première séparation d'union corésidente d'après les histoires amoureuses et les itinéraires résidentiels antérieurs des jeunes	158
	Conclusion	173

CHAPITRE 4 : LES PREMIÈRES RUPTURES D'UNION LE LONG DE LA TRANSITION DE L'ÉDUCATION VERS L'EMPLOI

	Introduction.....	177
1	Des premières unions corésidentes avant la stabilité financière	178
2	Les bouleversements générés par la fin des études et l'insertion professionnelle dans la vie des couples.....	188
3	Les événements conjugaux et professionnels repérés dans Épic.....	194
4	Parcours d'insertion professionnelle des étudiant-es et désunions	204
	Synthèse et conclusion	217

CHAPITRE 5 : LES JEUNES EN COUPLE À L'ÉPREUVE DE L'EMPLOI ET DE LA PRÉCARITÉ

	Introduction.....	221
1	Précarisation de l'emploi des jeunes et incertitudes professionnelles	222
2	Incertitudes professionnelles et instabilité des unions corésidentes dans la jeunesse	229
3	Analyse longitudinale de données panel et du registre belge.....	235
4	Précarité économique et fragilité conjugale vont de pair	248
	Conclusion	268

TROISIÈME PARTIE : IMPLICATIONS DES PREMIÈRES SÉPARATIONS DANS LES PARCOURS D'ENTRÉE DANS L'ÂGE ADULTE

CHAPITRE 6 : SÉPARATION DES JEUNES ET INDÉPENDANCE RÉSIDENTIELLE SOUS TENSION

	Introduction.....	273
1	Qui part du domicile conjugal après la séparation ?	274
2	Les recompositions du ménage à la suite d'une séparation	290
3	La stabilité des configurations résidentielles après la rupture	314
	Conclusion	324

CHAPITRE 7 : LA DEUXIÈME UNION CORÉSIDENTE ET LE TEMPS DES ENGAGEMENTS FAMILIAUX

	Introduction.....	329
1	La formation d'une seconde union cohabitante après la première séparation.....	331

2	Mariage et première naissance dans une seconde union.....	351
	Conclusion.....	371
	CONCLUSION GÉNÉRALE.....	375
	BIBLIOGRAPHIE.....	387
	INDEX DES TABLEAUX.....	403
	INDEX DES FIGURES	404
	ANNEXES	409
	Annexes du chapitre 1	411
	Annexes du chapitre 2	412
	Annexes du chapitre 3	435
	Annexes du chapitre 4	447
	Annexes du chapitre 5	458
	Annexes du chapitre 6	472
	Annexes du chapitre 7	496
	TABLE DES MATIÈRES	511

Introduction générale

« Profiter de sa jeunesse » est une injonction présente dans de nombreuses dimensions de la vie sociale contemporaine, « avant de se poser » ou « avant de se caser », notamment dans le domaine de l'intime (Clair, 2008 ; Santelli, 2019). Cette injonction normative invite les jeunes à faire l'apprentissage d'une période de leur vie où les responsabilités et les contraintes sont faibles, en multipliant les rencontres, les expériences amoureuses et sexuelles avant de se stabiliser dans une vie conjugale, cohabitante. Si l'installation conjugale est vécue par une large majorité d'individus en France et en Belgique comme dans d'autres pays d'Europe (Vergauwen, 2016), la première vie en couple cohabitant n'est plus aussi stable qu'auparavant et s'associe de moins en moins à des engagements matrimoniaux et/ou parentaux (Liefbroer et Dourleijn, 2006). Cette fragilité des unions cohabitantes, en l'absence d'un mariage ou d'une naissance, questionne le discours des jeunes qui veulent « profiter » avant de s'installer, puisque la mise en couple dans un domicile commun est devenue réversible et que la possibilité d'une séparation est présente lors de la constitution de l'union. Dans une jeunesse qui subit des incertitudes professionnelles et des difficultés d'accès à un logement indépendant, le partage d'un domicile commun avec un-e partenaire n'implique pas forcément un lien conjugal de long terme, même s'il fournit des avantages économiques et sociaux et est un signe d'engagement affectif et matériel. Les nombreuses transitions qui surviennent dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, associées à une injonction à la réalisation de soi et au développement de « projets » de vie (Dubéchet, 2015), peuvent entraîner des incertitudes conjugales qui, pour une partie des jeunes vivant en couple, conduiront à la rupture de leur première union cohabitante.

Cette thèse a pour objet la *première séparation d'une union cohabitante, sans mariage ni enfant*, qui est analysée comme un *nouvel événement de l'entrée dans l'âge adulte*. Les parcours d'entrée dans l'âge adulte sont souvent définis comme une succession d'étapes ou de transitions qui préparent aux rôles adultes et qui permettent de progresser dans le processus d'autonomisation (Galland, 2017). Depuis les années 1970, les itinéraires d'entrée dans l'âge adulte se sont allongés et complexifiés : le modèle linéaire des transitions dans la jeunesse s'est progressivement effacé au profit de trajectoires en « yo-yo », d'allers-retours entre des situations d'autonomie et d'indépendance dans de multiples sphères de la vie (Farris, 2016). D'un franchissement de seuils (fin de formation, entrée sur le marché du travail, installation dans un logement indépendant, mariage et naissance d'un enfant) aisément identifiés dans le milieu du 20^{ème} siècle, la jeunesse contemporaine est devenue plurielle et ses frontières floues, face à un âge adulte lui-même incertain (Van de Velde, 2008a). Devenir adulte revêt des réalités protéiformes et les transitions habituellement analysées dans les travaux en démographie pour caractériser l'entrée dans l'âge adulte peuvent n'avoir qu'une influence en réalité limitée sur la

vie des jeunes. Par exemple, l'accès au premier emploi n'est pas nécessairement un emploi stable et « qui compte » (Rougerie et Courtois, 1997), ou encore le départ du domicile parental n'empêche pas un retour ultérieur (Gaviria, 2020). Dans cette perspective, il s'agit d'interroger la première mise en couple et son devenir, l'accès fragile aux rôles adultes qui l'accompagne et la réversibilité de cette transition par l'étude de la séparation et de ses implications dans la suite des parcours des jeunes.

L'allongement de la jeunesse et l'accroissement des séparations s'inscrivent dans des transformations profondes des comportements conjugaux et familiaux observées depuis la fin des années 1960 en France, en Belgique, et dans d'autres pays d'Europe. L'entrée dans la sexualité est devenue plus précoce, en particulier pour les femmes, et le mariage ou la naissance d'un premier enfant ont été reportés du fait de l'émancipation des femmes et de l'élargissement de leur autonomie conjugale et sexuelle (Déchaux, 2010). Le couple s'est progressivement détaché de l'institution matrimoniale, de même qu'il ne s'associe plus systématiquement à une cohabitation et ne constitue plus le cadre unique de la sexualité (Bozon, 2002 ; Régnier-Loilier, 2018). Dans ce contexte d'ouverture à de nouvelles formes familiales et d'élargissement des registres relationnels, la notion de « couple » et ses représentations se sont ainsi diversifiées. Pourtant, la norme prégnante de la vie conjugale cohabitante n'a pas été renversée. Certes, la constitution du premier foyer conjugal a été quelque peu reportée en France et en Belgique ces dernières décennies, mais bien moins que le report du mariage ou d'une naissance (Rault et Régnier-Loilier, 2015 ; Sobotka et Toulemon, 2008). Bien que les trajectoires soient jalonnées de ruptures amoureuses avant une première union cohabitante et que la désinstitutionnalisation du couple progresse (Giraud, 2017), la vie en couple demeure toujours associée à un idéal de bonheur et de réalisation personnelle (Bergström, Courtel et Vivier, 2019).

La séparation d'une union cohabitante sans mariage ni enfant est peu visible dans le processus d'acquisition des rôles adultes et ne fait pas l'objet d'étude spécifique dans les travaux de sociologie ou de démographie. Pour les sociologues, la vie à deux est un engagement souvent suffisant pour ne plus l'inscrire dans la jeunesse (Galland, 2017), alors que pour les démographes, la vie en couple est significative et rendue visible en particulier lorsqu'elle donne lieu à une naissance ou à un mariage (Billari et Liefbroer, 2010 ; Shanahan, 2000). Ainsi, la possibilité que la première union cohabitante puisse être rompue sans mariage ni enfant n'est pas traitée dans les études sur les parcours d'entrée dans l'âge adulte. Fort de ce constat, la présente thèse s'intéresse aux processus qui mènent à la rupture conjugale d'une union peu institutionnalisée mais cohabitante, afin de révéler les ressorts sociaux de la séparation et les implications de la rupture dans la suite des parcours de vie des jeunes.

Plusieurs mécanismes peuvent expliquer la place de ces ruptures conjugales dans la jeunesse. Le premier s'appuie sur une vision idéaliste ou post-matérialiste de la séparation, comme le résultat d'une

incapacité à s'affirmer et à se réaliser au sein du couple, ou d'une union qui ne répond plus aux attentes d'un-e ou des deux partenaires. C'est l'une des idées centrales de la seconde transition démographique (Lesthaeghe, 1991 ; Van De Kaa, 1987), qui postule que l'affaiblissement du poids des institutions religieuses et de l'État dans les parcours de vie a mené à un renversement des normes, où les individus sont progressivement devenus les principaux acteurs de leur vie. Seules les unions qui offrent, selon les individus, un épanouissement personnel suffisant et qui s'intègrent aux projets de vie personnels sont durables (Giddens, 1992). L'époque contemporaine se caractériserait par un refus de l'engagement dans le couple pour les jeunes qui, ayant la liberté de mettre un terme à leurs relations conjugales, expriment leur « désarroi » amoureux au travers de la rupture (Illouz, 2020). La séparation d'une union cohabitante avant les engagements matrimoniaux ou parentaux constitue alors une nouvelle étape qui contribue au processus d'autonomisation des jeunes, au sein duquel la première union cohabitante serait investie comme une union « à l'essai », où les perspectives d'avenir ne sont que peu évoquées. L'espacement des événements conjugaux, matrimoniaux et parentaux pourrait s'expliquer par le *choix de reporter* l'entrée dans les responsabilités adultes durables, ou par la prise de conscience plus ancrée de l'ampleur de ces responsabilités du monde adulte, que les jeunes préfèrent ajourner. Dans ce contexte, la première union cohabitante est-elle aussi considérée comme un espace d'expérimentation conjugale et d'apprentissage de la vie à deux ? La séparation conjugale sans mariage ni enfant est-elle une nouvelle étape contribuant à l'autonomie des jeunes ?

La mise en couple et la séparation cristallisent des enjeux économiques que la seconde transition démographique a peu abordés, et qui constituent un deuxième grand mécanisme pouvant être à l'origine de la hausse des séparations. La démocratisation de l'enseignement supérieur et la participation accrue des femmes au marché du travail permettent de tendre vers une répartition plus équilibrée des rôles au sein des couples, malgré des rapports de pouvoir encore inégaux entre les femmes et les hommes (Esping-Andersen, 2009). Les conditions d'intégration sur le marché de l'emploi se sont durcies pour les jeunes en France et en Belgique, et le niveau de diplôme est devenu le déterminant majeur du parcours professionnel. La vie en couple peut garantir un premier accès à l'autonomie résidentielle, mais les incertitudes professionnelles ou les difficultés économiques (coût du logement, pauvreté...) peuvent *retarder les projets* de mariage ou de naissance, voire générer des tensions au sein du couple (Blossfeld, Klijzing, Mills et Kurz, 2005 ; Oppenheimer, 2003). Les contraintes matérielles ou financières des jeunes peuvent alors expliquer les ruptures et l'allongement de la jeunesse en raison d'incertitudes structurelles. Cette approche matérialiste de la rupture se situe en creux d'une approche idéaliste de la séparation, elle permet d'aborder une perspective qui s'éloigne d'une vision de la jeunesse déconnectée des engagements conjugaux. La première séparation conjugale sans mariage ni enfant est-elle la conséquence de l'instabilité des parcours professionnels

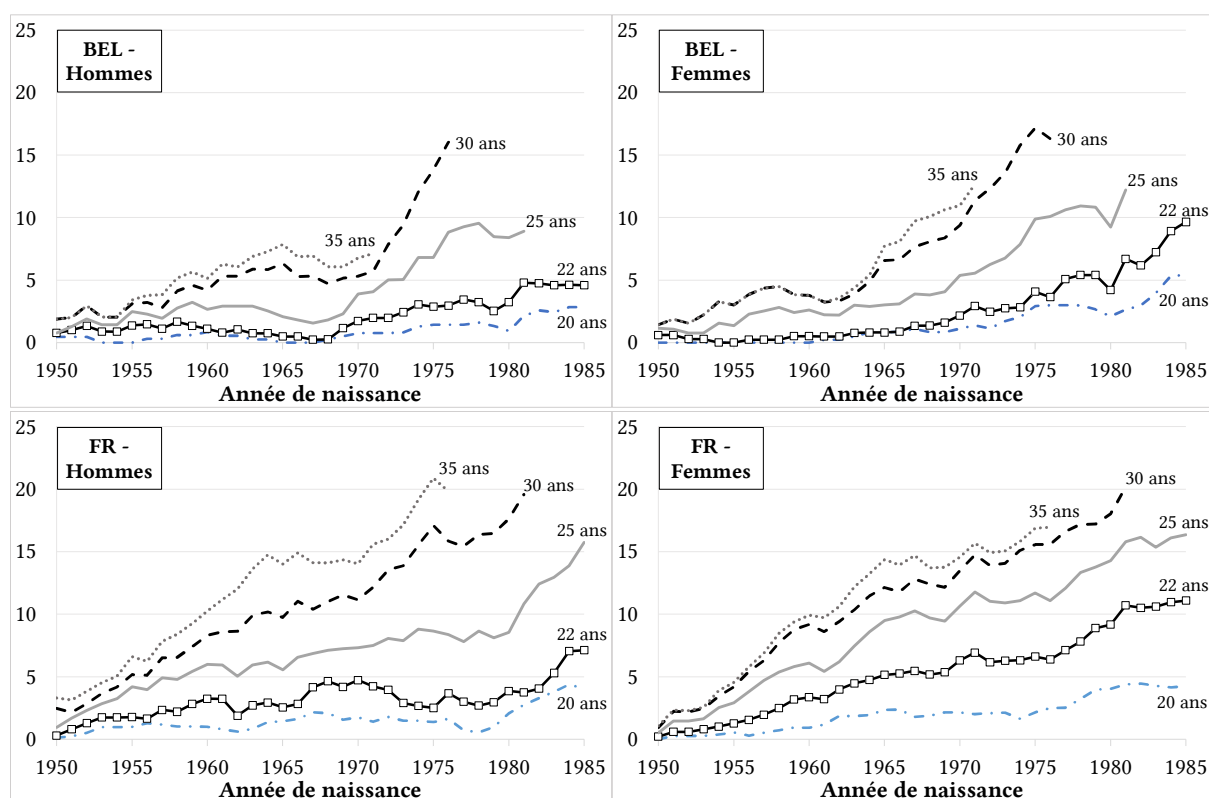
des jeunes ? Plus encore, la séparation est-elle la source de contraintes et de tensions dans la suite des parcours et dans l'entrée dans les rôles adultes durables ?

Les mécanismes de report et de retard de l'entrée dans les rôles adultes s'appuient sur une approche relationnelle de la vie en couple, sur des rapports de pouvoir et des inégalités sociales entre les femmes et les hommes. Les ressorts sociaux et économiques de la séparation ainsi que ses implications dans les parcours de vie sont différents pour les femmes et les hommes et variés selon les capitaux scolaires. Les contrastes sociaux de la jeunesse sont souvent exposés selon deux modèles (Galland, 2017). Le premier est celui d'une jeunesse étudiante et diplômée, qui prend le temps de se construire et d'expérimenter les sphères affectives et professionnelles, disposant de plus de ressources pour reporter les engagements. La mise en couple se produit majoritairement après la fin des études et le mariage ou une naissance d'enfant offrent un statut durable au couple. Le second est celui d'une jeunesse populaire, quittant tôt le système scolaire et subissant la précarité et la flexibilité du marché du travail. Pour ces jeunes, les transitions sont plus denses et l'accès aux rôles adultes et les liens conjugaux sont mis à l'épreuve d'un contexte économique instable. La pression sociale de détenir des conditions professionnelles stables pour accéder à la conjugalité est forte pour les hommes, en particulier pour les jeunes de milieux populaires ou peu qualifiés, souvent mis à l'écart du marché conjugal s'ils n'y répondent pas (Bouchet-Valat, 2015). Dans tous les milieux sociaux, les hommes forment une première union cohabitante plus tardivement que les femmes et sont, en général, plus installés dans leur carrière professionnelle que celles-ci, ce qui crée des inégalités de genre dès la constitution de l'union (Vergauwen, 2016). Dans la thèse, il s'agit également d'analyser les conditions d'entrée dans le début de la vie adulte au prisme des rapports sociaux de sexe et des capitaux scolaires, pour déterminer leurs influences sur le vécu de la première séparation. Les implications socialement différenciées de la séparation dans la jeunesse permettront d'illustrer les tensions à l'œuvre relatives à l'indépendance résidentielle ou les opportunités qu'ouvrent la rupture conjugale sur les parcours affectifs et conjugaux.

Les individus dont les parcours sont étudiés dans cette thèse sont nés entre les années 1960 et les années 1990. Les plus anciennes générations ont vécu leur jeunesse dès les années 1980, en Belgique et en France. Cette période est marquée par la libéralisation de l'économie, par les difficultés accrues d'insertion professionnelle des jeunes, ainsi que par l'individualisation des trajectoires et la diversification des formes familiales. Le début de cette période voit l'essor du divorce dans la plupart des pays d'Europe, ainsi que la diffusion de la cohabitation hors mariage et l'augmentation des naissances hors mariage, surtout dans les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest (Liefbroer et Dourleijn, 2006). Cette diffusion se poursuit jusqu'aux générations plus récentes, à laquelle se mêlent également de nouvelles formes d'union, comme le partenariat enregistré, ce qui laisse la possibilité aux jeunes

d'opter pour une variété de registres relationnels, impliquant plus ou moins d'engagements dans la relation. Ces générations voient ainsi les séparations d'union sans mariage ni enfant comme des événements qui deviennent de plus en plus communs dans les parcours, alors que pour les générations nées avant 1960, leur poids était quasiment nul (Figure 0.1). La plupart des séparations sans mariage ni enfant se concentrent avant l'âge de 30 ans. Passé cet âge, les engagements matrimoniaux ou parentaux au sein d'une première union sont fréquents et sont associés aux rôles adultes durables (Billari et Liefbroer, 2010). Dans cette thèse, l'étude des séparations dans la jeunesse regroupe des individus qui sont en grande majorité âgés de moins de 35 ans et dans des unions qui ne sont pas institutionnalisées. La jeunesse est ainsi étudiée comme une réalité sociale dont les transitions biographiques et les âges chronologiques révèlent les déroulements communs et singuliers des parcours d'entrée dans l'âge adulte.

FIGURE 0.1: PROPORTION (%) DE PERSONNES AYANT VÉCU UNE SÉPARATION D'UNION CORÉSIDENTE SANS MARIAGE NI ENFANT À DIFFÉRENTS ÂGES, PAR ANNÉE DE NAISSANCE, EN BELGIQUE ET EN FRANCE



Source : Generations and Gender Survey Belgique 2008-2010, Étude des parcours individuels et conjugaux France 2013-2014.

Champ : Hommes et femmes né-es entre 1950 et 1985. **Lecture :** Parmi les femmes nées en 1975 en Belgique, 10,1 % ont déjà vécu la séparation de leur première union corésidente, sans mariage ni enfant, à l'âge de 25 ans. **Notes :** Pondéré, lissage par moyenne mobile sur 5 ans.

En Belgique et en France, les jeunes se trouvent à mi-chemin entre un système valorisant l'expérimentation et l'autonomie à travers des subsides de l'État ou le soutien financier des parents,

et un système où les incertitudes économiques et professionnelles entraînent des stratégies et des trajectoires de placement (Van de Velde, 2008a). Dans une volonté d'épanouissement personnel régulée par des effets structurels, la mise en couple facilite l'indépendance et amenuise de fait la dépendance financière aux parents. Elle n'implique pas forcément des perspectives de long terme à ses débuts, car les incertitudes économiques de la jeunesse ne permettent pas d'accéder durablement aux responsabilités adultes. Étant donné que la vie en couple entraîne un plus faible engagement parental et matrimonial que pour les générations du milieu du 20^{ème} siècle, les séparations s'inscrivent davantage dans la jeunesse. La Belgique et la France ont connu des mutations sociales et économiques relativement semblables, qui ont eu des implications équivalentes sur les parcours conjugaux : les taux de séparation ont fortement progressé dès les années 1960, tout comme le report des engagements matrimoniaux et parentaux ou la part des naissances hors mariage (Sobotka et Toulemon, 2008). Dans la thèse, les deux pays sont considérés comme des études de cas et ne donnent pas lieu à des comparaisons systématiques des parcours d'entrée dans l'âge adulte. La focale se situe ainsi davantage sur les inégalités sociales à l'intérieur de chaque pays plutôt que sur des différenciations nationales qui tendent à homogénéiser les comportements. Le système corporatiste à l'œuvre dans les deux pays crée en effet de fortes inégalités sociales qui se répercutent sur les parcours conjugaux, où la vulnérabilité des liens conjugaux est amplifiée par un contexte économique libéral et des formes d'emploi précaire qui pénalisent les peu qualifié-es.

La thèse ambitionne d'interroger la norme conjugale contemporaine sous l'angle de la séparation dans la jeunesse. Dans de nombreux travaux scientifiques, la rupture conjugale est analysée comme un événement néfaste ou négatif dans la vie des individus. Dans les années 1970, période d'expansion des divorces et des ruptures, la fréquence et les causes de cette augmentation constituaient la majeure partie des études démographiques ou sociologiques. La banalisation des divorces a ensuite ouvert un nouveau champ de recherche sur ses conséquences économiques, sociales ainsi que sur le bien-être des enfants à la suite de cette séparation (Lambert, 2009). De ces travaux ressort une vision de la séparation comme un événement qui marque une absence, un manque ou encore un échec. La thèse propose une approche différente : la séparation est considérée comme un événement constitutif de la jeunesse, comme une expérience positive qui participe à la construction de soi et aux itinéraires d'entrée dans l'âge adulte. Pour autant, analyser positivement la séparation ne revient pas à ignorer l'ensemble de ses implications dans les parcours de vie : elle peut être issue des incertitudes structurelles de la jeunesse et être source de tensions dans les parcours résidentiels et familiaux futurs. L'étude de la séparation dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte permet de décrire la diversité actuelle des trajectoires du devenir adulte, ainsi que les ressorts et les implications de la rupture dans les parcours des jeunes. En plus de cette approche originale de la séparation comme un événement biographique qui fait sens dans la vie des jeunes, la thèse propose une analyse systématique du

phénomène par une perspective de genre et de milieu social. Ainsi, les logiques sociales de la rupture se révèlent au prisme d'inégalités ancrées dès le début de la jeunesse, qu'il convient de prendre en compte pour exposer la signification sociale de la séparation dans des contextes socioéconomiques variés.

Afin d'appréhender les parcours conjugaux et les ressorts sociaux de la séparation dans la jeunesse, ainsi que ses implications dans les parcours de vie, la thèse adopte une approche quantitative et biographique. L'articulation de sources de données d'enquête et de sources administratives permet de confronter les catégories d'enquête créées spécifiquement pour retracer les parcours conjugaux (*Generations and Gender Survey* – GGS, *Étude des parcours individuels et conjugaux* – Épic) ou économiques (*Statistics on Income and Living Conditions* – SILC) à des données administratives standardisées et qui ne sont à l'origine pas destinées pour les études scientifiques (*Registre national belge*, *Échantillon Démographique Permanent* – EDP). L'utilisation de multiples sources de données permet de cerner dans sa globalité les différentes dimensions de la vie des jeunes, dans la perspective du parcours de vie (Elder, 1998), et contribue à la compréhension du phénomène social analysé. Les temporalités des marqueurs biographiques contenus dans les sources de données permettent de situer les événements entre eux, et facilitent la reconstitution des trajectoires (professionnelles, résidentielles, familiales) qui composent les parcours, tout en les plaçant dans les normes et les contraintes qui orientent l'avancée en âge. L'approche du parcours de vie caractérise les différents événements et les transitions qui composent les trajectoires individuelles et structurent le cheminement pour devenir adulte. La séparation sans mariage ni enfant qui survient dans les trajectoires est un événement biographique qui, dans une première perspective, permet d'avancer dans le processus d'entrée dans l'âge adulte – dans ce cas, la séparation devient une *étape* qui favorise l'autonomisation. Dans une seconde perspective, la séparation a des répercussions notables sur les trajectoires – dans cette situation, la séparation prend la forme d'un *tournant* qui provoque des contraintes (matérielles, financières) de long terme dans la suite des parcours d'entrée dans l'âge adulte.

La thèse questionne les logiques sociales de la séparation d'une union cohabitante sans mariage ni enfant dans la jeunesse. Plusieurs questions structurent la recherche : *Quels sont les ressorts sociaux et économiques des séparations dans la jeunesse ? Quelles en sont la signification et les implications pour les parcours de vie ?* Plus spécifiquement, la thèse aborde les inégalités de genre et de milieu social qui structurent les parcours d'entrée dans l'âge adulte et les trajectoires conjugales. Dans cette perspective, *la séparation constitue-t-elle une étape dans les itinéraires d'entrée dans l'âge adulte ? Crée-t-elle des contraintes à la réalisation des projets familiaux des jeunes femmes et des jeunes hommes ?*

Pour répondre à l'ensemble de ces questionnements, la thèse se structure en trois parties. La première partie présente l'état de l'art sur la question des séparations dans la jeunesse contemporaine (chapitre 1), ainsi que les données d'enquête et administratives pour analyser les conjugalités dans la jeunesse (chapitre 2). Dans une deuxième partie, on s'intéresse aux mécanismes et aux ressorts sociaux des premières séparations dans la jeunesse, qui sont étudiées au prisme de la diversification des parcours affectifs, résidentiels, éducatifs et professionnels des jeunes. Dans le chapitre 3, il s'agit d'analyser l'influence des premières expériences amoureuses des jeunes et des itinéraires de décohabitation parentale sur la probabilité de vivre la séparation précoce d'une première union cohabitante. On met en évidence que l'autonomie des jeunes acquise avant la vie en couple peut modeler le devenir de la première union cohabitante. Le chapitre 4 se concentre sur les parcours conjugaux des étudiant·es, en examinant la façon dont la fin des études et l'insertion professionnelle peuvent constituer des moments-charnières à l'origine des ruptures conjugales. Le chapitre 5 se consacre à l'analyse de l'effet de la précarité de l'emploi et des épisodes de chômage sur les probabilités de rupture précoce des jeunes en couple non marié et sans enfant. Au sein de la troisième et dernière partie de la thèse, la première séparation est analysée comme un événement qui initie de nouvelles mobilités résidentielles et ce qu'elle implique dans les trajectoires familiales futures. Dans le chapitre 6, la première séparation dans la jeunesse est considérée comme un événement fondateur de l'indépendance des jeunes ou au contraire comme une mise sous tension de leur indépendance résidentielle. Enfin, on montre dans le chapitre 7 les implications provoquées par la première séparation sans mariage ni enfant dans la poursuite des parcours conjugaux, conduisant à l'entrée dans les rôles de parent ou d'époux·se.

**PREMIÈRE PARTIE : DIMENSIONS THÉORIQUES ET
MÉTHODOLOGIQUES DES SÉPARATIONS DANS LA
JEUNESSE**

Chapitre 1 : État de l'art des séparations conjugales dans un contexte d'allongement de la jeunesse

Introduction

Les comportements individuels et les normes sociales concernant la famille ou les relations conjugales et amoureuses ont connu de profondes modifications depuis la moitié du 20^{ème} siècle en Belgique et en France, ainsi que dans les autres pays européens. Le modèle du mariage précoce a progressivement laissé la place au développement des unions libres¹ et à l'augmentation du nombre de partenaires (corésident-es ou non) au cours de la vie. En parallèle, le report des premières naissances a retardé les responsabilités familiales et les engagements qui ont un caractère irréversible (Sobotka et Toulemon, 2008). Ces changements, qui sont associés à un allongement des études et à une instabilité croissante dans les domaines professionnels et résidentiels des jeunes, ont mis en exergue le passage à l'âge adulte comme une période déterminante dans la biographie des individus (Rindfuss, 1991 ; Shanahan, 2000), mais aussi, et c'est l'objet de cette thèse, des séparations comme de nouveaux événements dans la vie des jeunes.

L'étude des premières unions cohabitantes et de leur devenir se retrouve au croisement de la sociologie du couple et de la jeunesse, ainsi que de la démographie. Si certains travaux en sociologie ont pu considérer la jeunesse comme le « temps des amours » et non du couple cohabitant (Galland, 2017), de nombreux travaux en démographie voient la mise en couple comme un « seuil de l'âge adulte », définitivement franchi (Billari et Liefbroer, 2010). Dans cette thèse, la première union cohabitante n'est pas considérée comme une sortie de la jeunesse ou comme une entrée définitive dans l'âge adulte. La volatilité de la vie en couple se retrouve au cœur du processus de complexification des parcours d'entrée dans l'âge adulte et de réversibilité des transitions qui les composent. Les séparations, de plus en plus fréquentes, remettent en question la valeur sociale et symbolique du couple, dans un contexte où la norme conjugale demeure prégnante. La première séparation d'union corésidente dans la jeunesse, que l'on définit comme une séparation avant un engagement dans les rôles de parent ou d'époux-se, se mêle aux incertitudes économiques et professionnelles des jeunes. Cette thèse propose de considérer cette séparation comme un nouvel événement dans leurs parcours, qui menace ou, au contraire, contribue au processus d'autonomie et à la réalisation d'un projet de vie. La séparation

¹ L'union libre, ou concubinage, ou union de fait est définie dans cette thèse comme un couple qui partage un domicile commun, sans être marié et sans avoir déclaré une cohabitation légale (Belgique) ou conclu un Pacte civil de solidarité - Pacs (France).

s'inscrit alors dans un allongement de la jeunesse, contribue à la désarticulation des sphères professionnelles et familiales, initie de nouvelles mobilités résidentielles et révèle des inégalités sociales entre les jeunes et au sein des jeunes couples.

Ce premier chapitre permet de présenter les principales transformations démographiques et sociales de la jeunesse en France et en Belgique au 20^{ème} siècle, avec l'émergence des séparations d'union dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte. Ces évolutions sont d'abord resituées dans un contexte européen afin d'identifier les particularités des modèles belge et français (section 1). Les deux pays partagent des dynamiques proches en termes de conjugalité et d'indicateurs macroéconomiques. L'injonction à l'autonomie et à la réalisation de soi se heurte à l'instabilité des parcours professionnels et conjugaux, ce qui complique l'accès à l'indépendance matérielle et financière. Dans cette thèse, les deux pays constituent des études de cas et illustrent ce modèle hybride, de semi-dépendance des jeunes et de parcours d'entrée dans la vie adulte très incertains.

Il s'agit ensuite d'interroger les ressorts sociaux des séparations dans la jeunesse, tout d'abord sous l'angle de l'émergence de nouvelles configurations conjugales et de la valorisation croissante de la jeunesse comme un moment d'autonomie personnelle (section 2). L'individualisation des parcours de vie, qui suppose plus de liberté dans les choix individuels, met en lumière l'augmentation des opportunités des hommes et des femmes de vivre de multiples expériences conjugales, avec des degrés d'engagement limités. Les contraintes institutionnelles et les transformations du marché du travail constituent un deuxième ensemble d'éléments qui peuvent expliquer l'accroissement des séparations (section 3). La précarité face à l'emploi et la fragilité économique des jeunes peuvent entraver les projets d'avenir des couples, ou créer des tensions conduisant à la désunion. Les dimensions institutionnelles, sociales et économiques permettent de montrer que la jeunesse est une période de la vie socialement clivée, et que la première séparation structure différemment les parcours. Plusieurs cadres théoriques, complémentaires, sont ainsi mobilisés pour comprendre l'événement que constitue une séparation dans la jeunesse. Une dernière section présente les problématiques de recherche et les perspectives qui seront adoptées tout au long de la thèse.

1 Allongement de la jeunesse et déstandardisation des trajectoires d'entrée dans l'âge adulte : une perspective historique et institutionnelle

« La jeunesse n'est qu'un mot ». Derrière ce célèbre titre d'entretien de Pierre Bourdieu paru en 1978 se loge l'idée que la jeunesse ne peut être réduite à une catégorie socialement homogène, et que toute frontière entre les âges résulte de choix arbitraires (Bourdieu, 1980). La sociologie de la jeunesse définit

couramment l'entrée dans l'âge adulte par un enchaînement d'étapes sociales introduisant aux rôles adultes. La jeunesse se situe entre l'enfance et l'âge adulte, à mi-chemin entre la dépendance dans la famille d'origine et la prise de responsabilités individuelles pour finalement en arriver à une complète indépendance matérielle et financière. Des trajectoires de « devenir adulte » se mettent en place et sont composées de seuils et d'événements qui préparent aux rôles adultes (Galland, 2017 ; Van de Velde, 2008a). Cette conception de la jeunesse n'est pas fixe et évolue selon les époques : les périodes de la vie traduisent la production historique des âges, et elles sont amenées à se modifier au fil des normes² qui changent avec le temps (Guillaume, 2009). L'utilisation des âges chronologiques, des événements familiaux et professionnels ainsi que des « premières fois » pour situer la jeunesse dans le cycle de vie diverge entre les disciplines ou les sujets d'études, dans un contexte de brouillage des frontières entre les différents âges de la vie, et d'un âge adulte lui-même incertain. La première séparation fait partie des nouvelles transitions qui invitent à approfondir la fonction de la jeunesse dans les parcours de vie, et à déterminer comment l'état social et les actions individuelles construisent des parcours d'entrée dans l'âge adulte socialement et historiquement différenciés.

1.1 Évolutions sociales et historiques de la jeunesse et de l'entrée dans l'âge adulte au 20^{ème} siècle en France et en Belgique

1.1.1 Jeunesse et transition vers l'âge adulte, des concepts débattus

La jeunesse et ce qui la constitue est source de débats, dans lesquels plusieurs visions se confrontent. L'historien Philippe Ariès (1973) date l'origine du terme « jeune » au XII^e siècle, d'abord comme terme pour représenter un manque de maturité, puis pour voir émerger un âge distinct de l'enfance et de l'âge adulte. La critique qu'en fait Bourdieu (1980) provient de l'utilisation de la jeunesse comme un tout cohérent et uniforme alors que les pratiques et attitudes des « jeunes » sont socialement différenciées et évoluent au cours des générations. En fonction de leur origine sociale ou de leur activité professionnelle, des jeunes défini-es et catégorisé-es comme tel-le-s au moyen d'un âge chronologique représentent en réalité une diversité de situations de vie.

Ces critiques ont permis de faire évoluer la vision de la jeunesse dans les travaux scientifiques. Elle devient par la suite un objet d'étude sous l'angle d'un âge social, qui se caractérise par l'incertitude et l'indétermination : la jeunesse constitue une période d'expérimentation qui prépare aux rôles adultes. Cette idée de préparation ou de passage vers l'âge adulte va progressivement être utilisée dans les travaux de démographie et de sociologie de la jeunesse. Dès 1986, Hogan et Astone (1986) définissent

² Une norme peut être définie comme un ensemble de règles et de codes partagés par la majorité d'un groupe de personnes ou d'une société. Elle établit les comportements et attitudes acceptables, et sanctionne les individus qui en dévient (Liefbroer et Billari, 2010).

l'entrée dans l'âge adulte comme des transitions sociales conduisant aux rôles adultes (*transition to adulthood*). Ces transitions incluent la fin du parcours scolaire, l'entrée sur le marché du travail, le mariage et la première naissance. Les travaux scientifiques qui suivent n'adoptent pas systématiquement l'ensemble de ces événements pour caractériser l'entrée dans l'âge adulte, et la pertinence de certains seuils sont questionnés. À l'instar de Bourdieu, de nombreux-ses auteur-es reconnaissent le caractère subjectif, normatif et arbitraire des événements utilisés pour définir les itinéraires vers l'âge adulte (Benson et Furstenberg, 2006 ; Eliason, Mortimer et Vuolo, 2015). D'autres critiques découlent de la vision d'une succession de statuts pour être perçus comme adultes : une fois ces étapes franchies, l'âge adulte serait systématiquement et définitivement atteint (Arnett, 2000). La démographie reste tributaire de cette vision séquentielle des rôles adultes, notamment car les outils d'analyse (telle que l'analyse biographique, les données collectées) peinent à considérer la réversibilité des transitions.

À la suite de ces critiques et de l'observation d'un allongement de la jeunesse, les explorations identitaires des jeunes et l'autonomie progressivement gagnée prennent de l'importance dans les travaux scientifiques afin de désigner le sentiment d'être adulte (Eliason et al., 2015 ; Macmillan, 2006). Or, le cadre structurel des marqueurs sociaux utilisés pour qualifier l'entrée dans l'âge adulte reste un élément important dans les études en sciences sociales (Billari et Liefbroer, 2010 ; Liefbroer et Toulemon, 2010). La transition vers l'âge adulte repose dès lors sur une double représentation : la première englobe une dimension objective des transitions et se réfère à la séquence des événements ou des « carrières » (professionnelles, résidentielles, familiales) pour aboutir à l'âge adulte – en quelque sorte une sociologie des transitions, la deuxième s'attache à décrire les expériences vécues qui montrent que devenir adulte se pense comme un chemin à construire et que l'autonomie se gagne progressivement (Arnett, 2001 ; Elder, 1975 ; Eliason et al., 2015 ; Van de Velde, 2008a).

De ces perspectives de recherche ressort l'idée que la jeunesse n'est pas une catégorie fixe aux frontières prédéfinies. Il en va de même pour la transition vers l'âge adulte, parfois requalifiée comme une « entrée progressive » vers l'âge adulte (Tichit et Lelièvre, 2006), dans un contexte contemporain où les attributs des adultes perdent aussi de leur sens avec la flexibilité des formes d'emploi et de famille. Si la démographie peine à intégrer ces transformations dans une approche empirique des transitions vers l'âge adulte, elles n'en sont pas moins fondamentales, comme le révèle l'écart progressif à un « seuil » qui pouvait marquer le passage à l'âge adulte dans le début du 20^{ème} siècle et la déstandardisation des parcours des jeunes depuis les années 1970, éléments qui sont développés ci-dessous.

1.1.2 Début du 20^{ème} siècle et ritualisation du passage vers l'âge adulte

En Belgique et en France, le début du 20^{ème} siècle est caractérisé par une jeunesse fortement institutionnalisée. Des rites de passage permettent de déterminer l'entrée dans l'âge adulte et créent des sociétés aux âges compartimentés. Pour les garçons, particulièrement en milieu rural, la sortie de la jeunesse est dépendante du service militaire. Celui-ci permettait de faire la preuve de leur masculinité et facilitait l'engagement dans un mariage à la suite de ce service (Bozon, 2002). À l'époque, la fin de scolarité est précoce et le premier emploi est rapide pour les hommes. Le maintien au foyer parental est néanmoins nécessaire afin de réunir l'ensemble des conditions propices à la décohabitation parentale, qui s'assortit fréquemment d'un mariage. Les hommes doivent ainsi accumuler des ressources pour subvenir aux besoins de leur futur ménage. La dépendance familiale est forte et les obligations économiques envers les parents élevées, les transferts financiers des jeunes hommes vers leurs parents sont courants (Galland, 2001).

Pour les femmes, l'indépendance s'obtient lors du mariage et permet le départ du domicile parental, sans l'importance de l'étape professionnelle ni un équivalent du service militaire. Les enjeux du mariage sont dès lors plus importants pour les femmes, car il leur permet d'atteindre une position sociale alors déjà partiellement acquise par les hommes à leurs noces. À l'époque, le mariage est le marqueur principal du passage de la dépendance parentale dans la famille d'origine aux responsabilités familiales prises par l'individu lui-même (Calvès, Bozon, Diagne et Kuépié, 2006). Il marque l'entrée dans la vie en couple et établit une nette fracture entre les personnes célibataires et en union.

L'asymétrie des rôles des hommes et des femmes au sein du mariage assied la domination masculine qui entrave l'indépendance et la liberté des femmes. Celles qui travaillent après leur mariage, sous l'accord de leur mari, disposent de moins de revenus que leur époux, car elles travaillent dans des secteurs moins rémunérateurs, ou se concentrent sur des tâches non rétribuées (Schweitzer, 2002). Leurs responsabilités domestiques dominent leur emploi du temps. Le mariage et surtout la naissance d'un premier enfant freinent leur activité professionnelle, ou la rendent discontinue dans les cas où elles en avaient une (Bozon, 2002 ; De Luca Barrusse, 2010). Les taux d'emploi des femmes sont ainsi largement inférieurs à ceux des hommes dans le début du 20^{ème} siècle, et ne connaîtront une forte progression qu'à partir des années 1970, après que les femmes mariées sont autorisées à travailler sans l'accord préalable de leur époux (Marchand et Thélot, 1997).

1.1.3 Entre les années 1950 et 1970, une synchronisation des trajectoires professionnelles et familiales

Des transformations profondes des phases d'entrée dans l'âge adulte débutent dans les années 1950. Un allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans³ et la poursuite d'études au-delà resserre la période de transition et rapproche les événements d'entrée dans l'âge adulte. Le cheminement vers l'âge adulte se caractérise davantage par un synchronisme entre la sphère professionnelle et la sphère familiale. Ce synchronisme de franchissement des étapes amorce la standardisation des parcours de vie : les séquences sont définies clairement et les temps sociaux sont cloisonnés. Chez les hommes, le premier emploi stable permet désormais de quitter rapidement le domicile parental et d'accélérer la mise en couple. Porté par l'enthousiasme des Trente Glorieuses, cet emploi rémunéré contribue, à lui seul, à une grande partie des revenus du ménage. Chez les femmes, le mariage est toujours l'itinéraire privilégié pour quitter le foyer parental et a lieu plus rapidement que chez les hommes (Brückner et Mayer, 2005 ; Galland, 2017). Entre les années 1950 et 1970, le mariage est la figure hégémonique de l'institution familiale et il cristallise le lien conjugal. L'axe professionnel chez les femmes revêt toujours un caractère moins déterminant, si bien qu'elles peuvent se passer de l'étape professionnelle pour acquérir l'indépendance résidentielle. Les femmes passent de l'autorité du père à celui de leur mari, cela les empêchant encore de profiter d'une autonomie propre, tandis que les hommes suivent leur service militaire et peuvent habiter seuls dans un logement avant la mise en couple.

Ces différences entre sexes conduisent et maintiennent une spécialisation du travail : les hommes se dédient au travail salarié tandis que les femmes se chargent des compétences liées au « care » tel que l'entretien du ménage ou la prise en charge des enfants (Mitchell, 2006). Lorsqu'elles travaillent et sont en couple, le temps partiel est généralement la forme d'emploi privilégiée (Schweitzer, 2002). Les Trente Glorieuses (1945-1975) ont aidé à cette précocité et à la standardisation des transitions, car elles ont opéré un ensemble de changements économiques et sociaux : l'urbanisation y fut intense, l'autonomie résidentielle précoce des jeunes massive, et l'accès au plein emploi facilité (Tichit et Lelièvre, 2006). Les femmes peuvent se spécialiser dans le travail domestique puisqu'il suffit que leur conjoint soit employé pour subvenir aux besoins du ménage. Les prestations familiales et l'allocation de salaire unique fournissent un complément de revenus au ménage et incitent les femmes à rester au foyer (Paillat, 1962). En France et en Belgique, cette période présente une baisse significative de l'âge au mariage (et de l'âge aux premières naissances) et un rebond provisoire de la natalité après la baisse

³ La réforme Berthoin est votée en 1959 et entre en vigueur en 1967 en France. La réforme concernant l'obligation scolaire entre en vigueur en 1983 en Belgique et étend la période d'obligation scolaire de 14 à 16 ans à temps plein. Les premières générations concernées par ces réformes sont les générations nées en 1953 en France et en 1969 en Belgique.

progressive de celle-ci jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale⁴ (De Luca Barrusse, 2010 ; Lognard, 2005). Les divorces et séparations restent peu répandus, notamment car les législations belge et française sont restrictives quant aux possibilités de divorcer, et parce que la famille nucléaire apparaît déterminante de l'ordre social (Sobotka et Toulemon, 2008).

1.1.4 La fin des Trente Glorieuses et les débuts d'une période d'incertitudes

À partir du milieu des années 1970, la tendance à l'indépendance résidentielle et financière précoce s'affaiblit : en Belgique et en France, les marchés immobiliers et de l'emploi se durcissent, la massification scolaire et la libéralisation économique érigent l'enseignement supérieur comme moyen nécessaire d'une insertion rapide et durable sur le marché du travail. Ces éléments rendent complexe le départ permanent du domicile parental avant l'insertion professionnelle (Brückner et Mayer, 2005 ; Mitchell, 2006 ; Villeneuve-Gokalp, 1997a). Les jeunes poursuivant leurs études peuvent quitter le domicile de leurs parents, mais restent dépendant-es de l'aide parentale, créant des situations de « semi-dépendance » ou d'autonomie sans indépendance complète (Van de Velde, 2008a). La multi-résidence est ainsi fréquente, les jeunes se partagent entre plusieurs lieux de vie et font des allers-retours entre le domicile parental et un logement indépendant (vie en solo, colocation...) (Chandler et al., 2004 ; Toulemon et Pennec, 2010). La multiplication des contrats de travail de court terme et des périodes de chômage dans la jeunesse conduisent à la complexification du parcours professionnel (Thévenon, 2016). Avec une insertion professionnelle difficile, le repli chez les parents est une solution (ou parfois la seule possibilité) en cas de perte d'emploi ou d'obstacles à l'acquisition d'un premier emploi stable. La globalisation de l'économie et les incertitudes professionnelles associées contribuent ainsi à repousser l'indépendance résidentielle, la formation d'une union (voir Encadré 1.1) ou la naissance d'enfants, menant à de nouveaux arrangements conjugaux ou résidentiels et à une désynchronisation des événements d'entrée dans l'âge adulte (Mills et Blossfeld, 2003 ; Winkler-Dworak et Toulemon, 2007).

Les rôles traditionnels de genre⁵ dans la conciliation vie familiale-vie professionnelle vont également s'atténuer : l'accroissement du niveau moyen d'instruction des femmes, la participation en hausse des femmes au marché du travail et le contrôle de la fécondité via la diffusion de la contraception médicale

⁴ En France, chez les femmes nées en 1930, l'âge moyen au mariage est de 23,0 ans contre 22,2 ans pour celles nées en 1945. En Belgique, ces âges sont respectivement de 23,2 et 22,1 ans (Munoz-Perez, 1979). L'indicateur conjoncturel de fécondité (nombre d'enfants par femme pour des taux de fécondité par âge du moment inchangés) dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle atteint 2,7 enfants par femme en Belgique à son maximum au milieu des années 1960, la France se plaçant à 2,9 enfants sur la même période (Calot, 1992).

⁵ Les rôles de genre renvoient à l'idée que le masculin et le féminin sont en relation, et que cette relation n'est pas symétrique. L'analyse des rapports de genre permet d'appréhender les relations sociales et les rapports de pouvoir entre les sexes. Le terme de « sexe » renvoie dans cette thèse au sexe déclaré dans les enquêtes ou à l'administration.

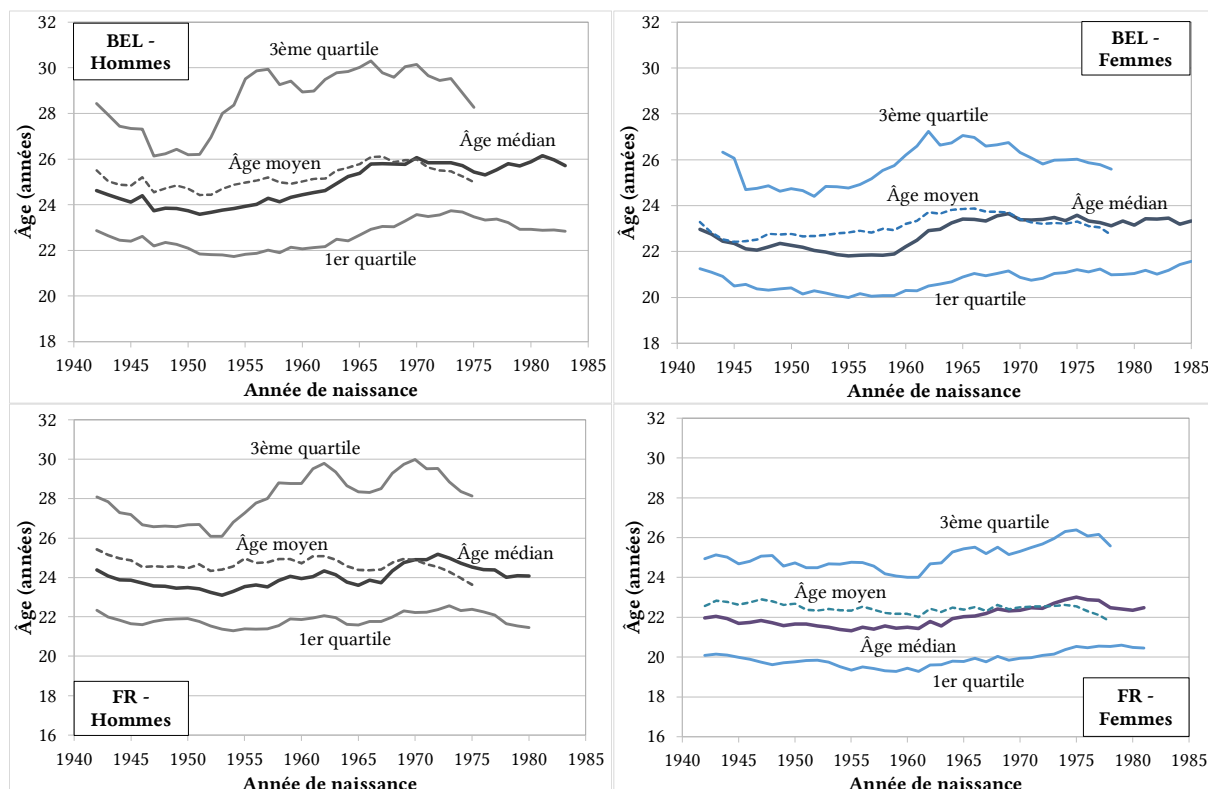
accélèrent l'émancipation féminine. Les normes de sexualité, de conjugalité et de genre se transforment, le mariage ne constitue plus le mode privilégié d'entrée en union, le divorce par consentement mutuel est légitimé, et l'égalité entre les sexes devient petit à petit un idéal conjugal ou est revendiqué (de Singly, 2011 ; Giddens, 1992). Bien que ces évolutions aient permis de tendre vers une égalité des femmes et des hommes dans leur parcours vers l'âge adulte, les calendriers conjugaux et parentaux restent différenciés, avec une entrée en union et en parentalité atteinte plus rapidement chez les femmes, de deux ans environ (Lesthaeghe, 1991). Les femmes en couple sont toujours plus investies que leur partenaire dans les tâches domestiques, travaillent fréquemment à temps partiel (surtout en présence d'enfants) et la conciliation entre vie familiale et professionnelle est soumise aux contraintes d'une société patriarcale et hétéronormée (England et Farkas, 1986 ; Gershuny, Bittman et Brice, 2005 ; Kluwer, José et Van de Vliert, 1996 ; Lewis, 1992). L'investissement accru du temps passé sur le marché du travail salarié des femmes n'a pas été compensé par une implication aussi forte des hommes dans le travail domestique (Esping-Andersen, 2009 ; Koelet et al., 2015). L'autonomie financière des femmes et les nouveaux comportements conjugaux des jeunes, qui s'éloignent du mariage, conduisent à une augmentation des séparations et des divorces.

Encadré 1.1 - L'âge à la première union corésidente : une évolution en plusieurs temps

L'analyse de l'évolution par génération de l'âge à la première mise en couple cohabitant, à partir de l'enquête *Generations and Gender Survey* (GGS) en France et en Belgique, montre une évolution généralement similaire des calendriers de formation d'union entre les individus en France et en Belgique (Figure 1.1). Chez les hommes, l'âge médian à la mise en couple cohabitant se situe à 24 ans pour les générations nées dans les années 1940. La mise en couple devient plus rapide pour les générations suivantes, l'âge médian atteignant un minimum dans les cohortes 1950-1955. Il connaît ensuite une nouvelle hausse, en dépassant les 25 ans en Belgique pour les hommes des générations 1970-1975 et en approchant les 25 ans pour les hommes des mêmes générations en France. Le report de la mise en couple est surtout le résultat de la démocratisation de l'enseignement supérieur, conduisant les jeunes à poursuivre des études et retardant la mise en couple et encore plus un éventuel mariage. La tendance pour les cohortes d'après 1975 est différente entre les deux pays : en France, l'installation en couple se fait plus rapide pour les hommes, avec des âges qui se rapprochent de ceux observés pour les générations du début des années 1950. En Belgique, le report de l'emménagement se poursuit chez les hommes et se stabilise seulement pour les générations du début des années 1980. L'écart interquartile (entre le 3^{ème} et 1^{er} quartile d'âge à la formation d'union) augmente au fil des générations, en France et en Belgique témoignant d'une dispersion accrue des âges à la mise en couple chez les hommes. Si certains hommes entament leur première union cohabitante précocement, beaucoup d'entre eux reportent les engagements durables tel que le mariage ou la naissance d'enfants, en raison des incertitudes économiques (Prioux, 2003).

Pour les femmes, la vie en couple démarre de 2 ans à 2,5 ans plus tôt que chez les hommes sur l'ensemble des générations présentées. La moitié des femmes nées au début des années 1940 avaient déjà vécu en couple cohabitant à l'âge de 22 ans. L'évolution de l'âge médian suit dans les grandes lignes celle des hommes : diminution jusque dans les générations 1950-1955, avant un report de la mise en couple et une stabilisation pour les générations les plus récentes. La baisse observée chez les hommes pour les générations en France d'après 1975 se manifeste à des niveaux plus faibles chez les femmes. L'écart interquartile est généralement moins élevé chez les femmes que chez les hommes, montrant une concentration plus forte des âges à la mise en couple. Les hommes forment une première union plus tardivement que les femmes, notamment car l'emploi stable masculin est une précondition (implicite) à l'installation dans un domicile commun (Solaz, 2000).

FIGURE 1.1 : ÉVOLUTION DE L'ÂGE MÉDIAN ET MOYEN À LA PREMIÈRE MISE EN COUPLE CORÉSIDENT, EN BELGIQUE ET EN FRANCE, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES



Source: Generations and Gender Survey. **Champ :** Hommes ou femmes né-es entre 1940 et 1985. **Lecture :** Parmi les hommes nés en 1980 en Belgique, la moitié ont déjà vécu une première union cohabitante à l'âge de 25,9 ans. **Note :** Lissage par moyenne mobile sur 5 ans. Union corésidente définie comme une union de deux partenaires partageant le même logement depuis au moins 3 mois.

1.1.5 À l'aube du 21^{ème} siècle, des parcours diversifiés et inégaux

La déstandardisation des parcours depuis les années 1980 invite à mobiliser de nouveaux indicateurs pour rendre compte de l'allongement de la jeunesse. Comparées aux générations nées dans le milieu du 20^{ème} siècle, les générations d'après 1960 étudiées dans cette thèse, qui vivent leur jeunesse dès les années 1980, se caractérisent par un report des engagements parentaux et matrimoniaux, une diversification des parcours d'entrée dans l'âge adulte et une désynchronisation des événements professionnels et familiaux. Dans un contexte d'incertitudes et d'instabilité dans les parcours professionnels ou familiaux des jeunes, les marqueurs sociaux de l'entrée dans l'âge adulte deviennent moins nets. De même, les situations incertaines que connaissent les jeunes réactivent, à la fin du 20^{ème} siècle, les différences sociales qui avaient pu s'amoinrir grâce à la postérité économique d'après-guerre.

La libéralisation de l'économie continue à faire peser des incertitudes sur les parcours de vie, avec le paradoxe de l'injonction à être autonome (y compris au sein du couple) et à construire son projet de

vie, alors que la fragilité économique des jeunes est prégnante (Dubéchet, 2015). Le parcours de vie qui résulterait d'un projet planifié reste un privilège des classes sociales favorisées (Guillaume, 2009). Le filet de sécurité familial d'application chez les familles aisées sert de point de chute pour les jeunes aux trajectoires scolaires ou résidentielles discontinues. La poursuite d'études supérieures permet de reporter les responsabilités adultes. En revanche, les jeunes issues de familles populaires ne disposent pas des mêmes conditions matérielles ou sociales d'entrée dans l'âge adulte. Pour les jeunes de milieu populaire, les échecs sont peu amortis par les parents ou plus généralement par l'État. L'accès aux statuts adultes y est ainsi plus direct, mais pas plus immuable: les retours en arrière sont contraints mais fréquents (Robette, 2010 ; Van de Velde, 2008a).

Ces différences sociales d'accès aux rôles adultes s'accompagnent de différences entre les sexes qui se maintiennent. En France et en Belgique, les femmes poursuivent désormais des études plus longues que les hommes, et leurs perspectives d'insertion professionnelle sont globalement équivalentes à celles des hommes, malgré des taux de chômage féminin plus élevés dans la jeunesse (Robert-Bobée et Mazuy, 2003). Cependant, les dynamiques de formation d'union ne se rapprochent pas entre les deux sexes : les femmes débute une première union cohabitante plus tôt que les hommes, et le statut professionnel a moins d'importance dans la constitution d'un couple (ou dans l'entrée en parentalité) que celui des hommes (Winkler-Dworak et Toulemon, 2007). La jeunesse demeure socialement clivée et conserve des contrastes sexués.

Malgré ces contrastes sociaux et sexués, les engagements matrimoniaux et parentaux, repoussés progressivement depuis les années 1980, représentent pour la plupart des jeunes des événements « irréversibles » dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte, qui interviendraient une fois de bonnes conditions financières, matérielles et familiales réunies (Billari et Liefbroer, 2010). Ils permettent de consolider le lien d'intimité qui a pu s'édifier depuis la mise en couple, en ajoutant des engagements structurels au travers d'investissements communs. Le mariage conserve un symbole d'engagement fort malgré la montée de la cohabitation hors mariage et des séparations (Bernier, 1996 ; Billari et Liefbroer, 2016 ; Perelli-Harris et Bernardi, 2015). L'institutionnalisation de la diversité des formes de vie en couple dans les années 1990 (par la légalisation du partenariat enregistré) et la proportion accrue de naissances hors mariage (Sobotka et Toulemon, 2008) renforcent la pluralité des formes de vie en couple amorcée dès les années 1970. Plutôt que le couple en soi, ce sont le mariage et la naissance d'un enfant qui sont les événements familiaux qui marquent la fin de la jeunesse contemporaine, avec les rôles d'époux ou d'épouse, de parent qui offrent un statut officiel envers l'État et dans la société, et

qui incluent des obligations fortes associées aux rôles adultes⁶. En dehors de ces obligations, les séparations qui se produisent dans le début des parcours conjugaux apparaissent plutôt comme des nouveaux événements associés à la jeunesse, qui peuvent contribuer au processus d'autonomisation, qui sont des expériences socialisatrices pour les jeunes et qui ouvrent à de nouvelles opportunités dans la suite de leur parcours. Le contexte de ces séparations est développé plus précisément dans les sections 3 et 4 de ce chapitre.

1.2 Le rôle de l'état social et des institutions dans la construction de la jeunesse et l'accompagnement des jeunes

L'ensemble de ces évolutions socio-historiques et les incertitudes auxquelles font face les jeunes générations dans différents domaines s'inscrivent dans un contexte institutionnel qui organise les trajectoires des jeunes à partir de mesures politiques et sociales. La jeunesse est construite par les institutions à travers un ensemble d'activités de socialisation et d'éducation, d'aides sociales destinées aux jeunes ou à leurs parents, de reconnaissance légale de leur mode de vie en couple ou de leurs situations résidentielles (Guillaume, 2009). Les jeunes voguent ainsi vers l'âge adulte entre transition statutaire et développement identitaire propre, qui s'intègre dans des normes spécifiques au système social des pays. Pour l'étude des séparations dans la jeunesse, cela a plusieurs implications. En promouvant des normes en matière d'autonomie et en aidant financièrement les jeunes dès le début de leur parcours, les politiques nationales privilégient la logique d'émancipation des jeunes, qui sont plus à même de vivre de multiples expériences amoureuses, professionnelles, conjugales... dont la séparation fait désormais partie. Au contraire, en faisant porter le poids de l'autonomie des jeunes sur la famille, les politiques retardent les engagements conjugaux et l'indépendance résidentielle et financière des jeunes, ce qui peut entraver également, une fois en couple, les possibilités de rupture du fait des difficultés économiques qu'elles entraînent. La France et la Belgique se distinguent des autres pays d'Europe par le caractère « hybride » de l'intervention étatique dans l'indépendance des jeunes : l'État pose les solidarités familiales comme le fondement de l'accès à l'autonomie des jeunes, tout en fournissant des mesures d'aide publique qui facilitent cette autonomie (Van de Velde, 2008b).

1.2.1 États-providence, politiques sociales et économiques

Dans les politiques publiques, l'âge adulte se réfère à travers le temps aux lois régissant l'âge chronologique à la majorité civile, l'âge au droit de vote ou encore l'âge jusqu'auquel l'enfant est considéré comme à charge des parents (Labadie, 2001). Les mutations sociales de la fin du 20^{ème} siècle allègent la fonction auparavant prédominante de l'âge chronologique dans la construction des mesures

⁶ Bien que ces événements puissent ne pas être vécus par tous les individus, l'arrivée d'un enfant et le mariage répondent à des normes sociales très fortes, présentes dans les discours, pour qualifier une personne d'adulte plutôt que de jeune. Cela signifie que ces étapes restent associées à l'âge adulte dans les représentations collectives (Bidart et Lavenue, 2006).

d'aides aux « jeunes » et de leur catégorisation. La jeunesse s'est ainsi graduellement imposée dans l'action publique et politique pour traiter de problématiques considérées comme typiques de cette période de vie : la montée du chômage, l'accès à l'éducation supérieure ou encore les aides à la décohabitation parentale (Labadie, 2001).

Afin d'aider les jeunes dans leur parcours vers l'indépendance, et ainsi faciliter les conditions matérielles qui peuvent mener à une mise en couple, les États peuvent intervenir de plusieurs manières. Chevalier (2015) distingue deux types d'intervention. Les politiques de « citoyenneté économique » désignent les mesures favorisant l'entrée sur le marché du travail des jeunes. Elles peuvent être inclusives et viser à diminuer les inégalités de compétences entre les jeunes, ou sélectives et élitistes car réservant les compétences à une population spécifique (généralement celle à capital humain élevé). Les politiques de « citoyenneté sociale » font référence aux politiques sociales et aux aides de l'État envers les jeunes. La Belgique et la France se situent dans une forme de « citoyenneté refusée », car la protection sociale considère les jeunes comme des enfants à charge de leurs parents (familialisation) et car le système éducatif produit des inégalités scolaires conduisant à des difficultés sur le marché de l'emploi pour les jeunes peu qualifié-es. En créant des conditions peu propices à une indépendance précoce, ces politiques promeuvent le soutien des parents ou de la famille comme la principale source d'accès à une autonomie résidentielle des jeunes. Les inégalités sociales dans l'entrée dans le monde du travail forment un contexte d'incertitudes pour les jeunes les moins doté-es en capitaux scolaires, et peuvent retarder la constitution d'une première union (Vergauwen, Neels et Wood, 2016). Cette approche macroéconomique de la jeunesse s'associe de normes culturelles qui varient entre les pays, que les régimes d'État-providence développés par Esping-Andersen (1990) ont pu mettre en évidence.

Le principe de cette typologie est d'expliquer comment les systèmes de protection sociale des États, le marché et les aides familiales interviennent et interagissent dans la prise d'autonomie des jeunes ou dans l'amortissement des fractures (chômage, séparations...) de leur parcours. En complément, la typologie de Chevalier (2015) sert à démontrer plus finement certaines variations entre les types d'état social développés par Esping-Andersen. Trois modèles de transition sont distingués, auxquels on peut ajouter un quatrième modèle spécifique aux pays d'Europe du Sud (Esping-Andersen, 1990 ; Galland, 2017 ; Thévenon, 2016 ; Van de Velde, 2008a). Chaque modèle représente une manière de conceptualiser l'entrée dans l'âge adulte et fournit un « parcours-type » qui, dans la société, oriente les parcours conjugaux des jeunes.

- Le régime libéral : Il détermine l'âge adulte via la responsabilité qu'ont les individus dans leur itinéraire vers l'indépendance. La logique est celle de l'émancipation individuelle, où les jeunes

vont suivre des trajectoires courtes et s'insérer rapidement sur le marché du travail. Les études sont en grande partie autofinancées et la stabilité professionnelle et conjugale rapidement atteinte. Les étudiant-es peuvent obtenir des prêts de l'État qu'ils-elles devront rembourser une fois en emploi. La dépendance vis-à-vis de l'État ou de la famille est rapidement rompue. En Europe, le Royaume-Uni est le pays qui se rapproche le plus de ce régime.

- Le régime social-démocrate : il privilégie l'expérimentation comme cheminement vers l'âge adulte. La prise d'indépendance est rapide, l'aide publique aidant les jeunes à devenir autonomes par rapport à leur famille ou à l'État. Les trajectoires sont non-linéaires et se marquent par des situations conjugales, résidentielles et scolaires intermédiaires (vie en solo, reprise d'études...). Des allers-retours entre différents états des itinéraires vers l'âge adulte sont permis, voire encouragés pour la construction identitaire. La stabilité arrive tardivement après une période d'expérimentation qui se termine par l'arrivée d'un premier enfant. Les pays scandinaves en sont de bons représentants.
- Le régime conservateur-corporatiste : c'est de ce modèle que s'approchent le plus les deux pays étudiés ici. Il caractérise l'entrée dans l'âge adulte comme une succession de périodes de vie relativement distinctes. Les parcours sont dominés par l'importance de la trajectoire scolaire : la fin des études permet l'insertion professionnelle et le départ « permanent » du domicile parental. Les retours en arrière sont peu envisageables. Le rôle de la famille, limité dans le temps, est essentiel pour l'acquisition d'une première forme d'autonomie. L'État offre un soutien indirect au travers d'aides que perçoivent les parents tant que le/la jeune vit dans le foyer parental. La familiarisation des aides augmente la dépendance familiale des jeunes. L'autonomie des jeunes soutenue par les parents dure le long des études et de l'insertion professionnelle. Elle précède leur indépendance complète qui ne s'obtient qu'après avoir trouvé un emploi stable et qui peut s'accompagner d'une mise en couple plus tardive. En plus de la France et de la Belgique, l'Allemagne ou les Pays-Bas présentent ce type de régime.
- Le régime familialiste : il s'inscrit dans un modèle de longue dépendance familiale, qui ne se rompt qu'une fois tous les attributs de l'indépendance réunis. L'acquisition d'un emploi stable, la formation d'une union et le départ du domicile parental se produisent quasi simultanément. L'entrée dans la vie adulte consiste en un marqueur identifiable lors de la rupture symbolique avec la dépendance familiale d'origine. La jeunesse est associée à une phase d'attente afin de rassembler les conditions économiques et sociales nécessaires au départ du foyer parental. On peut citer l'Espagne et l'Italie comme exemples.

Ces régimes de protection sociale ont été utilisés dans de nombreuses études comparatives sur les questions de famille ou de jeunesse (Aassve, Davia, Iacovou et Mazzucco, 2007 ; Fokkema, ter Bekke et Dykstra, 2008 ; Van de Velde, 2008a), et ont permis de montrer que les événements vers l'indépendance résidentielle ou vers l'émancipation pour les jeunes dépendent des agencements économiques et politiques propres aux pays. La France et la Belgique se situent proches du régime conservateur-corporatiste pour plusieurs raisons, dont des normes d'autonomie et d'émancipation précoce grâce à des trajectoires scolaires linéaires, et un rôle prépondérant de la famille dans l'acquisition de l'indépendance des jeunes. Si ces cadres institutionnels peuvent organiser les modalités d'entrée dans l'âge adulte au niveau national, les clivages sociaux et de sexe sont largement absents de la typologie d'Esping-Andersen. Or, ils peuvent parfois être plus révélateurs que les différenciations nationales. La France et la Belgique présentent ainsi des spécificités quant à leur mode d'intervention dans les itinéraires d'indépendance, qui intègrent certaines inégalités sociales dans l'élaboration des politiques publiques.

1.2.2 L'accès à l'indépendance financière et résidentielle des jeunes aux yeux des institutions

L'indépendance des jeunes est aussi pensée par les institutions au moyen de deux leviers :

L'indépendance financière au travers de la régulation du marché du travail, des politiques d'emploi et des politiques éducatives. En France et en Belgique, le système éducatif est orienté vers l'acquisition d'un certain nombre de compétences pour s'insérer durablement sur le marché du travail. La formation est primordiale, et le décrochage scolaire ne permet que peu ou rarement de retour au système éducatif par la suite : les jeunes sont redirigé-es vers le milieu du travail, où la faible offre pour les individus peu qualifiés réduit leur accès à un emploi stable (Chevalier, 2015). Ce modèle de « méritocratie » par le diplôme crée de fortes inégalités entre les jeunes poursuivant des études supérieures et les autres (Chauvel, 2010). La flexibilité professionnelle requise au début de la carrière profite davantage aux jeunes doté-es en capitaux scolaires, car l'expérience de multiples contrats de travail est valorisée dans leur parcours professionnel. À l'inverse, cette flexibilité expose les jeunes peu qualifié-es à un risque répété de périodes d'inactivité et de difficultés économiques (Mills et Blossfeld, 2003). Ce sentiment de disqualification sociale par le niveau de diplôme implique une sensibilité des jeunes aux questions de précarité et d'insertion professionnelle (Gallie et Paugam, 2000). En cas de choc économique imprévu, les jeunes sont moins protégé-es dans l'emploi que leurs aîné-es inséré-es depuis plus longtemps sur le marché du travail et protégé-es par leurs années d'expérience. En revanche, des allocations sont prévues pour alléger la perte du niveau de vie durant une période de chômage, ce qui contribue à réduire la précarité des jeunes en difficulté sur le marché de l'emploi. Ces aides contribuent également, pour les jeunes en couple, à amoindrir les tensions qui surgissent à la suite d'une période de chômage (Solaz et al., 2020).

L'indépendance résidentielle (ou sociale) via les allocations familiales, les bourses étudiantes ou encore les aides au logement. La France se distingue par l'équilibre instable des jeunes qui veulent obtenir une autonomie individuelle précoce, via l'acquisition d'un logement indépendant, et une indépendance financière totale qui est atteinte plus tardivement dans les trajectoires. Les familles interviennent ainsi régulièrement dans l'accompagnement de leurs enfants pour qu'ils puissent quitter le domicile parental (Solard et Coppoletta, 2014). En Belgique, ce désir d'autonomie est également présent mais la proximité des lieux d'études ou d'emploi peut retarder le départ définitif du domicile parental, les jeunes restant sous assistance parentale dans des situations de multi-résidence (Kins, De Mol et Beyers, 2014). Pendant les études, peu d'étudiant-es ont en complément un emploi à temps partiel, et l'intégration professionnelle rendue difficile par le durcissement des conditions d'entrée dans la vie active peut retarder l'accès à des ressources stables (Chevalier, 2015 ; Van de Velde, 2008a). Des bourses d'études sont en outre uniquement accordées aux jeunes sur la base de critères sociaux des revenus des parents. Les aides de l'État sont « familiarisées », elles se traduisent par des allocations familiales versées aux parents ou des réductions fiscales lorsque le/la jeune grandit, est toujours étudiant-e et est à la charge des parents⁷ (Van de Velde, 2008b). Les enfants doivent être domiciliés dans le foyer parental pour que ces aides soient perçues, ce qui entraîne souvent un départ progressif du domicile parental.

La pression corporatiste du système français est cependant allégée par des mesures d'aide au logement, qui facilitent l'accès à un logement indépendant chez les jeunes en-dessous d'un seuil de revenus. Cette mesure profite surtout aux étudiant-es (Thévenon, 2016). En effet, la mobilité résidentielle pour des raisons d'études est souvent nécessaire si l'offre d'enseignement à proximité du domicile parental n'est pas suffisante ou ne correspond pas au type d'études poursuivi par les jeunes. La mobilité est souvent dirigée vers des grandes villes, dont le marché immobilier est saturé et où les prix demandés dépassent régulièrement les niveaux de revenus de ces jeunes (Kesteman, 2010). Les allocations logement leur servent à faciliter leur départ du foyer parental, sans s'émanciper totalement des aides familiales. Cette autonomie résidentielle permet aux jeunes de disposer d'un espace d'intimité où ils-elles peuvent expérimenter des formes de relation diverses, ce qui est très différent des pays d'Europe du Sud où la cohabitation avec les parents est tardive et leur contrôle sur la sexualité de leurs enfants prégnante. Ce dispositif d'aide au logement est inexistant en Belgique, seuls les logements sociaux sont accessibles mais sous conditions de revenus et de composition du ménage, ce qui entrave

⁷ En Belgique, l'âge limite de l'enfant pour bénéficier d'allocations familiales est fixé à 18 ans. En restant à la charge des parents et en poursuivant des études supérieures, ces allocations peuvent être versées jusqu'à 25 ans. En France, l'âge limite est fixé à 20 ans. Après 20 ans, les aides sont perçues sous formes de déductions fiscales des enfants à charge disposant d'un revenu personnel nul ou faible (Damon, 2008 ; Van de Velde, 2008a).

l'accès pour des jeunes sans enfants⁸. Par ailleurs, la disponibilité en matière de logements influence plus généralement les parcours conjugaux des jeunes : des marchés plus ouverts et plus diversifiés, avec un parc locatif développé et des prix abordables, facilitent la décohabitation parentale et l'installation en couple (Billari et Liefbroer, 2007). Un marché du logement moins privatisé réduit également les répercussions économiques et résidentielles en cas de séparation d'union cohabitante, puisque les solutions de relogement en solo représentent un moindre coût.

1.2.3 Pas d'intervention politique directe dans les parcours conjugaux des jeunes

Si les dispositifs institutionnels permettent aux jeunes de bénéficier d'aides sociales à titre individuel, ou lorsqu'ils-elles résident chez leurs parents, leur situation conjugale ne présente que peu d'intérêt pour les institutions. Historiquement, les divorces ou l'affaiblissement du mariage ont un temps préoccupé l'État, qui craignait une chute de l'institution familiale. Les changements de loi (divorce par consentement mutuel) et la banalisation des séparations ont progressivement écarté les politiques publiques de ces questions de conjugalité (Lambert, 2009). Les institutions tentent par contre de répondre aux évolutions en matière de diversité des formes de vie en couple ou de configurations familiales, en permettant par exemple aux couples de même sexe de donner une dimension légale à leur union, ou en facilitant l'accès au logement des familles monoparentales (Rault, 2009 ; Wagener, Defever et Mortelmans, 2014). Les politiques familiales se sont par ailleurs concentrées principalement sur le bien-être des enfants en cas d'une séparation conjugale. L'État statue notamment sur leur garde ou sur les pensions alimentaires à verser au parent à charge. Le niveau de désinstitutionnalisation des couples non mariés et sans enfant les rend peu visibles aux yeux de l'État, qui ne peut (et ne désire pas) leur assurer des protections minimales en cas de séparation. De cette façon, la cohabitation (hors partenariat enregistré) et le mariage demeurent des institutions bien distinctes, et la famille (sous-entendu avec enfant) entre dans la loi quel que soit l'état civil des partenaires. Il en résulte que les couples non mariés et sans enfant n'ont que peu de visibilité dans les politiques publiques, et que les jeunes qui se séparent doivent majoritairement compter sur leurs ressources individuelles ou les solidarités familiales.

⁸ Les minimas sociaux sont en revanche ouverts tardivement en France comparé à la Belgique : le Revenu de Solidarité Active (RSA) est réservé aux plus de 25 ans, même si des dispositions récentes l'ont ouvert à certaines jeunes en-dessous de cet âge. Le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) en Belgique est disponible dès 18 ans sous condition d'être en recherche d'emploi, faisant transparaître la volonté des politiques d'une intégration professionnelle massive (Michel, 2009 ; SPP Intégration Sociale, 2019).

Dans cette thèse, la jeunesse est abordée sous l'angle d'entrée dans l'âge adulte, c'est-à-dire « essentiellement comme un passage s'effectuant sur deux axes principaux : un axe scolaire-professionnel et un axe familial-matrimonial » (Galland, 1996). Contrairement à l'approche d'Olivier Galland, la thèse n'aborde pas ce processus par le prisme d'un « passage » – terme qui sous-entend des événements uniques et irréversibles – mais adopte la perspective d'analyse des « parcours », qui renvoie à une vision moins catégorique et moins ritualisée d'une entrée dans la vie adulte. À la différence des années 1950-1970 où ces deux axes étaient synchrones et les séquences clairement définies, les itinéraires d'entrée dans l'âge adulte pour les périodes qui suivent se sont déstandardisés, étendus et complexifiés. Pour les générations nées après 1960 et qui vivent leur jeunesse dès les années 1980, les frontières entre les âges sont de plus en plus floues et subjectives, mettant en lumière la place de nouveaux événements au sein des parcours vers l'âge adulte, que les travaux en démographie tardent à considérer. C'est le cas de la première séparation d'union cohabitante, qui s'intègre dans un contexte général d'allongement de la jeunesse et d'une première union qui n'est plus synonyme de stabilité pour les jeunes. L'accès aux rôles adultes pourrait se faire non pas dans une logique de franchissement de premiers événements ou de seuils, mais dans une vision de la « stabilité » des états qui en découle. Avec la multiplication des relations amoureuses ou des unions cohabitantes dans la jeunesse se pose ainsi la question de la première union qui marquerait le processus d'entrée dans la vie adulte. Est-ce la première vie en couple cohabitant, quelles que soient ses caractéristiques, ou uniquement celle qui dure et s'ouvre sur des engagements matrimoniaux ou parentaux ?

À partir de l'étude des séparations d'union corésidente avant un mariage ou une naissance, cette thèse propose de considérer la rupture d'union comme une nouvelle transition vers l'âge adulte, dont les mécanismes et les temporalités se déclinent par sexe et milieu social. La place qu'occupe cette séparation dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte est, dans la thèse, analysée en Belgique et en France, où les jeunes sont confronté-es à des injonctions sociales à la planification de leur projet de vie, alors que les incertitudes professionnelles et conjugales rythment leurs itinéraires. À la différence des pays d'Europe du Nord qui encouragent l'expérimentation dans la jeunesse et les pays du Sud qui retardent l'entrée dans l'âge adulte, la Belgique et la France occupent une position intermédiaire où les jeunes sont soutenu-es, faiblement, par l'État dans leur accès à l'autonomie, laissant aux familles un poids substantiel de prise en charge de l'intégration professionnelle ou résidentielle de leurs enfants. Le temps de l'expérimentation dans les domaines de l'emploi ou de la vie en couple est principalement réservé aux jeunes de classe moyenne ou supérieure, aidé-es par le réseau familial. Les jeunes de milieu populaire restent quant à eux dans un premier temps au domicile parental, afin de mieux réunir les conditions pour un départ stable, qui survient généralement à la suite d'un emploi et

est souvent associé à une mise en couple pour les femmes. Ces événements se produisent dans un intervalle de temps plus court mais n'en sont pas plus irréversibles. Par ailleurs, le rapprochement progressif des parcours scolaires et professionnels entre femmes et hommes n'efface pas les différentiels de calendriers masculins et féminins d'accès à l'indépendance résidentielle et à la mise en couple, et ce dans tous les milieux sociaux, avec des parcours féminins généralement plus précoces. Si l'entrée en union cohabitante ne constitue pas un seuil définitif d'entrée dans l'âge adulte, le mariage ou une naissance sont des événements considérés comme des engagements de long terme dans la vie adulte.

2 La désinstitutionnalisation du couple : un engagement « sans prise de tête », un lien conjugal fragilisé

L'enchaînement des événements d'entrée dans l'âge adulte se diversifie et de nouvelles transitions viennent bouleverser les itinéraires d'indépendance des jeunes adultes. Certains de ces bouleversements sont la prolongation de tendances amorcées dès les années 1970 : double désinstitutionnalisation du couple (dans les comportements des individus et dans la loi) (Roussel, 1989), démocratisation de l'enseignement supérieur, autonomisation et émancipation des femmes. Les séparations d'unions s'insèrent dans ces transformations, dont la Seconde transition démographique couvre la plupart des facteurs (Lesthaeghe, 1991 ; Van De Kaa, 1987). Elle formule que la modernisation, l'individualisme croissant ainsi que l'accès à de nouvelles technologies (médicales, de communication) ont permis d'accroître les libertés individuelles et de mettre à distance les normes, créant des parcours de vie de plus en plus différenciés. Observée d'abord dans les pays d'Europe du Nord, l'affirmation de nouvelles normes d'émancipation et d'autonomie s'est diffusée rapidement dans les pays d'Europe de l'Ouest, comme la Belgique et la France.

Si la première vie en couple cohabitant peut constituer une opportunité d'installation dans un logement indépendant et un tremplin vers l'autonomie, les jeunes explorent également diverses formes de relations amoureuses et intimes avant cette vie commune. Entre le premier rapport sexuel et l'entrée en couple corésident, une période de « jeunesse sexuelle » est jalonnée de relations amoureuses ou sexuelles déconnectées des projets conjugaux ou familiaux (Maillochon, 2001 ; Toulemon, 2008). Le couple occupe néanmoins toujours une place centrale dans la vie des jeunes. Le sentiment amoureux fonde le couple et, bien qu'il faille « profiter de sa jeunesse » et être en couple « sans se prendre la tête » (Giraud et de Singly, 2013), la mise en ménage constitue une étape attendue dans les parcours. L'institution matrimoniale s'affaiblit mais se maintient, la montée de l'union libre a mis en perspective le mariage comme la forme d'union qui consolide durablement le lien conjugal. L'étude de la diversité des formes de vie en couple est essentielle pour comprendre comment les

séparations d'union libre et non féconde se sont développées, puisque c'est en partie en raison du recul du mariage et du report des naissances que ces séparations ont pris plus d'importance dans les parcours de vie des jeunes.

2.1 Jeunesse sexuelle et relations amoureuses avant la vie en couple

2.1.1 Relâchement du contrôle de la sexualité des jeunes

La jeunesse sexuelle, période de la vie entre la première relation sexuelle et la première mise en couple cohabitant, s'est développée à partir des années 1960 en parallèle du déclin du contrôle social de la sexualité des jeunes, surtout des femmes. La sexualité peut désormais se produire en dehors d'un cadre conjugal (qui implique par exemple la cohabitation, ou l'exclusivité de la relation), laissant l'opportunité pour les jeunes de multiplier les expériences sexuelles (Toulemon, 2008). L'évolution dans la construction et la perception de la première relation sexuelle s'intègre dans un contexte général de transformations liées au développement de la contraception, ayant permis un contrôle des naissances et l'émancipation sexuelle des femmes (Bozon, 2012 ; Van De Kaa, 1987). Même si le contrôle social s'est relâché sur la sexualité des femmes, elles sont plus nombreuses que les hommes à inscrire leurs rapports sexuels (notamment le premier) dans un cadre amoureux. Le couple ou la relation amoureuse permet ainsi aux jeunes femmes de pratiquer une sexualité active dans un cadre sentimental, mais l'encadrement de l'ordre moral patriarcal les enjoint à rester « responsables » dès les premiers instants d'une relation (Bozon, 2012). Les hommes peuvent accumuler les relations d'un soir ou sans sentiment, puisqu'elles sont valorisées dans leur entourage et correspondent à une norme de virilité masculine. S'ils jugent qu'ils n'ont pas « profité assez de leur jeunesse », ils peuvent repousser la mise en couple pour ne pas précipiter leur engagement dans une relation stable (Santelli, 2019).

Dès lors, les femmes déclarent un nombre de partenaires sexuels moins important que les hommes avant une première vie de couple corésident, par ces contraintes normatives genrées mais également car elles connaissent une première vie de couple plus précoce que les hommes (Bozon, 2012 ; Toulemon, 2008). L'âge au premier rapport sexuel a également baissé pour les générations de femmes nées dans les années 1970, mais leur première mise en union cohabitante n'est pas plus rapide par rapport aux générations précédentes (Rault et Régnier-Loilier, 2015). Ainsi, l'entrée dans la sexualité correspond de moins en moins, au fil des générations, à l'entrée dans la vie en couple⁹, et a permis aux jeunes femmes de diversifier le type de relations partagées avant la mise en couple, ce qui contribue à les rapprocher des comportements sexuels des hommes (Santelli, 2019).

⁹ En France, parmi les femmes nées entre 1956 et 1965, 51,6 % déclarent avoir été en couple avec leur premier partenaire sexuel. Pour celles nées entre 1971 et 1980, c'est 33,7 % (Toulemon, 2008).

2.1.2 Les couples non-corésidents : des relations conjugales sans partage quotidien d'un seul logement

Cette période d'expérimentation amoureuse et sexuelle a rendu visibles des modes de vie en couple jusque-là peu explorés dans la littérature scientifique : les couples non-corésidents. Caractérisé par le maintien de deux domiciles séparés ou des périodes de « semi-corésidence », ce mode de relation se manifeste surtout chez les jeunes adultes et chez les plus âgé·es (dans une nouvelle relation, après une rupture ou un veuvage pour ces derniers·ères) (Régnier-Loilier, 2018). Le sentiment amoureux et la sexualité fondent le couple, qui ne se repose pas sur une vie commune au quotidien. Les jeunes vont se fréquenter dans le domicile de l'un·e ou de l'autre, parfois au domicile parental lorsqu'ils·elles ne disposent pas d'un logement indépendant. Si la relation persiste dans le temps, l'emménagement dans un domicile commun peut être envisagé (Liefbroer, Poortman et Seltzer, 2015). Cet emménagement peut être graduel, progressif : l'entrée en union dite « stable » se construit ainsi progressivement, se caractérise par des rencontres régulières, si bien qu'on « teste » une relation avant d'envisager une vie commune, qui reste un déterminant d'engagement matériel et affectif (Giraud et de Singly, 2013). Les marqueurs de l'entrée en couple corésident peuvent alors être difficiles à délimiter car le processus d'installation « définitive » des deux partenaires dans un seul logement est complexe (Antoine et al., 2006 ; Beaujouan, Régnier-Loilier et Villeneuve-Gokalp, 2009 ; Villeneuve-Gokalp, 1997b). Le chapitre 2 revient en détail sur la mesure des marqueurs temporels jalonnant les relations des jeunes.

Cette période de couple non-corésident est, en moyenne, d'un peu moins de 2 ans avant soit la fin de la relation ou au contraire l'emménagement dans un domicile commun (Beaujouan et al., 2009 ; Costemalle, 2015 ; Krapf, 2017). La volonté d'emménager est présente pour la majeure partie des jeunes en relation non-cohabitante, qui voient cette forme de vie en couple comme temporaire (Régnier-Loilier, 2018). Si la première vie en couple a eu tendance à être reportée depuis les années 1980 dans un contexte de détérioration économique et de retard dans l'entrée en emploi, à la fois des femmes et des hommes, les individus ne retardent donc pas leurs engagements sexuels et sentimentaux, mais les vivent désormais sous d'autres formes. Ce développement d'une période de jeunesse sexuelle, même si elle n'est pas équivalente entre les milieux sociaux, puisque les jeunes de classe populaire accèdent plus rapidement à la vie en couple que les jeunes étudiant·es ou de classe aisée, signifie que les ruptures sentimentales font partie intégrante des parcours affectifs des jeunes. Ces ruptures peuvent constituer des expériences qui resocialisent les individus et modifient leurs attentes d'une première vie de couple cohabitant (Giraud, 2017).

Les relations vécues par les jeunes avant une première cohabitation sont décrites comme faisant partie de la période de jeunesse sexuelle. L'hypothèse que la constitution d'une union cohabitante met un

terme à cette période d'expérimentation est néanmoins mise à mal par les incertitudes qui suivent la mise en couple et par la fragilité accrue des couples cohabitants. La formation d'une union cohabitante marque une étape dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte, mais le report des engagements matrimoniaux ou parentaux et la fréquence accrue des séparations d'union cohabitante pour les générations récentes signifient que les jeunes n'accèdent pas durablement à une indépendance matérielle et un engagement affectif de long terme à travers leur première vie de couple. La multiplication des expériences conjugales, voire familiales, interroge le sens de cette première union dans la jeunesse face aux unions cohabitantes plus durables et qui ouvrent sur des engagements matrimoniaux ou parentaux de long terme.

2.2 La cohabitation hors mariage et le déclin de l'institution matrimoniale

2.2.1 L'affaiblissement du mariage et sa nouvelle signification

L'allongement de la jeunesse sexuelle et des parcours affectifs qui précèdent une première vie en couple sont les résultats de transformations dans la structure familiale et du recul du rôle des institutions dans la vie privée des individus. Tout au long du 20^{ème} siècle, la diversification des modes d'entrée dans l'âge adulte s'accompagne d'une redéfinition du mariage comme forme d'union et comme institution. Alors qu'il fut longtemps l'institution centrale de la famille, le mariage perdit en quelques décennies son rôle hégémonique au gré de l'indépendance financière des femmes, de la désinstitutionnalisation du couple et de l'individualisation des parcours. Certes, le mariage n'a pas toujours dominé à travers les âges. Au début du 20^{ème} siècle par exemple, la cohabitation hors mariage a connu une certaine popularité dans les milieux ouvriers, dans un aspect de revendications face à une institution du mariage qualifiée de « bourgeoise » (Villeneuve-Gokalp, 1990). En revanche, dans les années 1950 et 1960, le mariage devient pratiquement universel dans l'ensemble des groupes sociaux et prend une place centrale dans la vie des couples¹⁰. Il incarne à l'époque un idéal de la famille traditionnelle composée d'une femme au foyer et d'un homme en emploi (Déchaux, 2010). Figure hégémonique et marqueur unique de l'entrée en union au milieu du 20^{ème} siècle, le mariage devient plus fragile et est reporté dès les années 1970 dans la plupart des pays européens, même si les temporalités varient (Liefbroer et Dourleijn, 2006 ; Sobotka et Toulemon, 2008). Si cet « âge d'or » du mariage peut constituer une particularité historique, les transformations des modèles conjugaux et des rapports entre les sexes qui suivent son déclin s'ancrent profondément dans les mœurs (tolérance des divorces, acceptation de l'avortement, égalité femmes-hommes...).

¹⁰ À la fin des années 1960, environ 2 couples sur 10 débutaient leur union hors mariage en France. Début des années 1990, 9 couples sur 10 s'installaient en ménage sans s'être mariés (Toulemon, 1996).

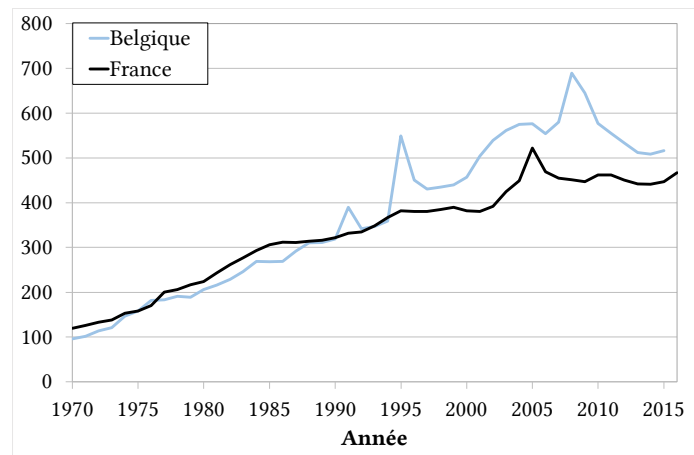
Le report du mariage n'est pas nécessairement le signe qu'il se produit par la suite, certains couples se détournant définitivement de celui-ci. Ce moindre recours au mariage peut s'expliquer car les couples attendent davantage avant de s'y engager. Entre les années 1950 et 1970, la cohabitation était légitimée par un mariage. Pour les couples qui ne se mariaient pas directement, celui-ci suivait très rapidement après leur emménagement. Désormais, le mariage n'est plus une condition pour vivre à deux et, s'il est envisagé, l'est plus tardivement dans la trajectoire du couple. Il n'est plus considéré comme le seul arrangement approprié pour avoir des enfants. En effet, la proportion de naissances qui se produisent hors mariage est majoritaire au 21^{ème} siècle en France et approche les 50 % en 2016 en Belgique (Eurostat, 2018 ; Sobotka et Toulemon, 2008), preuve que les engagements parentaux et matrimoniaux se dissocient. Les temporalités des mariages peuvent néanmoins être différentes suivant les milieux sociaux, avec des jeunes de milieu populaire qui s'investissent plus rapidement que d'autres, une fois en couple, dans l'institution matrimoniale (Prioux, 2005). Par ailleurs, les lois se sont adaptées aux comportements conjugaux des individus en instaurant le divorce par consentement mutuel en France dès 1975 ou en allégeant les procédures de divorce dès 1972 en Belgique, ce qui a inscrit la séparation comme une finalité accessible et possible au mariage (Lambert, 2009 ; Renchon, 2010). Ces divorces ont ainsi progressé fortement depuis les années 1970, puis se sont stabilisés depuis les années 2000 (voir Encadré 1.2). Les divorces plus récents concernent des mariages dont la durée fut plus longue.

Plus encore que les mariages, les unions libres se sont révélées être des couples très volatiles. La part d'unions rompues dans les premières années (voire les premiers mois) de la cohabitation ne cesse d'augmenter au fil des générations (Costemalle, 2015), et les séparations concernent majoritairement des couples non mariés. Ainsi, dans l'ensemble des pays européens, les unions cohabitantes non mariées sont moins stables que les unions mariées, indépendamment de la présence d'enfants dans l'union (Žilincíková, 2017). Les unions mariées sont issues d'une population sélectionnée de couples stables, qui en célébrant leur mariage souhaitent consolider leur engagement sur le long terme (Liefbroer et Dourleijn, 2006). Bien qu'il ne structure plus la vie des individus, qu'il ne soit plus nécessaire à l'entrée dans la parentalité et qu'il soit plus instable que par le passé, le mariage est toujours perçu comme une forme de sécurisation du lien conjugal, qui va au-delà des bénéfices économiques et sociaux de celui-ci, et qui rend le futur de l'union moins incertain (Billari et Liefbroer, 2016).

Encadré 1.2 - Les indicateurs de divortialité se stabilisent depuis les années 2000

Lorsque l'union corésidente s'associait systématiquement d'un mariage, les couples se terminaient la plupart du temps par le décès d'un·e des deux conjoint·es. Les divorces étaient relativement rares avant 1960 en Europe, d'autant plus que les codes civils restreignaient son usage. L'augmentation de l'espérance de vie ainsi que l'allègement des procédures juridiques des divorces (par consentement mutuel, ou encore par réduction du critère de durée de séparation de corps avant la reconnaissance légale du divorce) dès la moitié du 20^{ème} siècle ont conduit à une plus forte prévalence des divorces (Festy et Prioux, 1975). Poussés par la libéralisation et les incertitudes économiques, l'autonomie accrue des femmes et l'individualisme, les divorces sont devenus plus fréquents : en 1970 en Belgique l'indicateur conjoncturel de divortialité (nombre de divorces dans une promotion fictive de 1 000 mariages où les taux de divorces seraient à chaque durée de mariage égaux à ceux observés l'année considérée) atteint 96 pour 1000 mariages, tandis qu'il est de 120 en France. En 2000, il est de 457 ‰ en Belgique et 382 ‰ en France (Figure 1.2). En 2015, l'indicateur se stabilise et atteint respectivement 516 ‰ et 447 ‰.

FIGURE 1.2 : INDICATEUR CONJONCTUREL DE DIVORTIALITÉ POUR 1000 MARIAGES, EN FRANCE ET EN BELGIQUE



Source : (Insee ; Statbel). **Champ :** Promotion de mariages en France métropolitaine et en Belgique. **Lecture :** Dans les conditions de divortialité de l'année 2010, en France, le nombre de mariages qui se termineraient par un divorce serait de 462 pour 1000 mariages conclus. **Note :** L'indicateur peut être surestimé en raison des divorces enregistrés en France ou en Belgique alors que les mariages ont été conclus à l'étranger.

2.2.2 La diffusion de la cohabitation hors mariage

La chute du mariage coïncide donc avec le développement de la cohabitation hors mariage (ou union libre), qui s'est répandue dans toutes les classes sociales (Prioux, 2009). L'union libre est d'abord privilégiée afin d'éviter les normes et les contraintes liées au mariage et aux institutions, la vie commune répondant à une prise d'engagement pas à pas (Bernier, 1996). La situation professionnelle ou économique instable des jeunes en début d'union ne favorise pas les engagements irréversibles et coûteux, tel qu'un mariage ou une naissance, l'union libre offrant alors un cadre propice aux jeunes encore incertain·es dans leur avenir (Oppenheimer, 2003). La vie à deux est perçue positivement par son côté pratique, qui répond à un besoin affectif et financier, mais qui n'implique pas nécessairement de perspectives de long terme (Sassler, Michelmores et Qian, 2018).

Le recours à l'union libre est assez variable entre les pays européens, et renvoie aux différents degrés de désinstitutionnalisation du couple ou de familialisation dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte qui ont déjà été décrits plus haut dans ce chapitre. Heuveline et Timberlake (2004) ont proposé une typologie de ces unions hors mariage dans plusieurs pays d'Europe, suivant la proportion de couples cohabitants, de naissances hors mariage, la durée estimée de la cohabitation et si elle débouche sur un mariage ou une séparation. De cette typologie, l'union libre en France a été caractérisée comme une « alternative au mariage », car elle s'est largement diffusée au sein de la population et que les institutions reconnaissent équitablement les naissances au sein des couples mariés ou non, et ce dès les années 1970 (Toulemon, 1996). À cet égard, la France ressemble aux pays scandinaves, souvent considérés comme les pionniers dans la diffusion de la cohabitation hors mariage. L'union libre en Belgique¹¹, bien qu'elle ne distingue pas légalement, comme la France, les enfants nés de couples mariés ou non, est caractérisée comme un « prélude au mariage ». De nombreux couples en Belgique s'engagent rapidement dans un mariage dans les premières années qui suivent le début de la vie commune, voire commencent leur cohabitation en étant mariés, quitte à divorcer par la suite. La cohabitation hors mariage reste marginale dans les pays méditerranéens, dont l'institution matrimoniale représente encore une impérative à la constitution d'une famille.

Si cette typologie a été utilisée pour comparer les pays entre eux et pour définir le rôle de l'union libre dans les parcours conjugaux, elle ne peut résumer l'hétérogénéité des expériences conjugales des individus à l'intérieur d'un pays. En France et en Belgique, l'union libre s'est répandue dans tous les milieux sociaux et est devenue un mode de vie en couple toléré. Elle inclut donc toutes sortes de projets conjugaux et d'attentes sur la nature de la relation, qu'il est parfois difficile de distinguer. Villeneuve-Gokalp (1990) avait déjà identifié des profils-types de cohabitants, proches de ceux repris par Heuveline et Timberlake, mais appliqués à la population française uniquement. Parmi ces profils-types, celui de l'union éphémère, ou de l'union sans engagement semble particulièrement adapté à l'époque contemporaine dans laquelle les jeunes adultes reportent les engagements matrimoniaux et parentaux. Louis Roussel (1989) examinait ce mode de vie en couple dans la jeunesse comme une forme de « cohabitation juvénile », mais dont la finalité restait le mariage et une éventuelle naissance par après, ce qui est réducteur au vu du profil des couples de jeunes d'aujourd'hui. Rindfuss et VandenHeuvel (1990) évoquent une « alternative au célibat », car les jeunes cohabitant-es partagent des caractéristiques propres aux célibataires. Ces unions dans la jeunesse sont alors caractérisées par une durée courte avant une séparation, ou par un maintien un peu plus long dans une union qui ne

¹¹ L'enquête *Fertility and Family Survey* sur laquelle se base l'article de Heuveline et Timberlake (2004) n'a été menée qu'en Flandre, ce qui ne représente pas les comportements conjugaux de l'ensemble du pays. La Flandre se caractérise par des naissances hors mariage plus faibles que la Wallonie, et par des proportions plus élevées de couples mariés (Grimmeau, Decroly et Wertz, 2012).

donne pas lieu à une naissance ou un mariage. Situations minoritaires dans les années 1980, ces unions éphémères ou sans engagement ont pris plus d'ampleur depuis lors, sans qu'un intérêt particulier leur soit porté dans les recherches. Pas assez institutionnalisées, souvent invisibilisées dans les statistiques démographiques, fréquemment considérées comme une phase qui aboutit dans tous les cas à un mariage ou une naissance, ces unions structurent pourtant les processus d'autonomie des jeunes et peuvent constituer le cadre de réalisation d'un projet matrimonial ou parental.

2.2.3 Le partenariat enregistré et l'institutionnalisation de la diversité des modes de vie en couple

En France et en Belgique, de nouveaux cadres légaux ont vu le jour et pris de l'ampleur au 21^{ème} siècle et sont des signes de la diversité et de l'institutionnalisation des nouvelles formes de vie en couple. Les partenariats enregistrés permettent aux personnes de fournir un cadre institutionnel à leur couple (de même sexe ou de sexe différent) autrement que par le mariage. La cohabitation légale en Belgique dès 2000 ou le Pacte civil de solidarité (Pacs) en France dès 1999 fournissent des droits proches de ceux des couples mariés¹². Ils présupposent une forme de vie commune et donc une cohabitation au moins intermittente des deux partenaires qui les contractent. L'état civil demeure inchangé, ce qui distingue clairement les partenariats enregistrés des mariages et offre également plus d'autonomie que celui-ci, sa dissolution étant possible dès lors qu'un-e des deux partenaires désire y mettre un terme. Il ne donne que des droits limités en termes d'héritage, aucun droit en matière de pension alimentaire dans le cas d'un décès ou d'une rupture (Rault, 2009 ; Renchon, 2005). Quelques études ont mis en évidence que les individus optant pour le partenariat enregistré ont des caractéristiques spécifiques : un attachement moindre à la religion, souvent sans enfant, d'un niveau de diplôme élevé et natifs du pays concerné (Bailly et Rault, 2013 ; Corijn, 2012).

Le nombre de partenariats contractés par les couples a rapidement augmenté depuis l'entrée en vigueur de ce statut : en France, en 2017, environ 230 000 mariages ont été célébrés et 190 000 pacs conclus (Breton et al., 2019). Le partenariat enregistré peut par la suite évoluer vers un mariage ou se maintenir comme tel (Breton, Barbieri, d'Albis et Mazuy, 2018). Chez les jeunes, l'union libre (hors de toute contractualisation) reste la forme d'union privilégiée, du moins au début de la cohabitation (Buisson et Lapinte, 2013). En termes de séparations, le partenariat enregistré se situe entre les unions mariées et non-mariées (Breton et al., 2018). Il semble renforcer les liens de l'union mais ne constitue pas un engagement aussi fort que le mariage (Liefbroer et Dourleijn, 2006). L'ouverture de cette forme

¹² Au début de leur entrée en vigueur, les droits accordés par ces contrats d'union étaient limités en comparaison à ceux du mariage. Rapidement, une ouverture à des droits en matière de fiscalité et de succession rendit ce statut plus attrayant, si bien que le modèle fut adopté autant par les couples de même sexe que par les couples de sexe différent (Renchon, 2005).

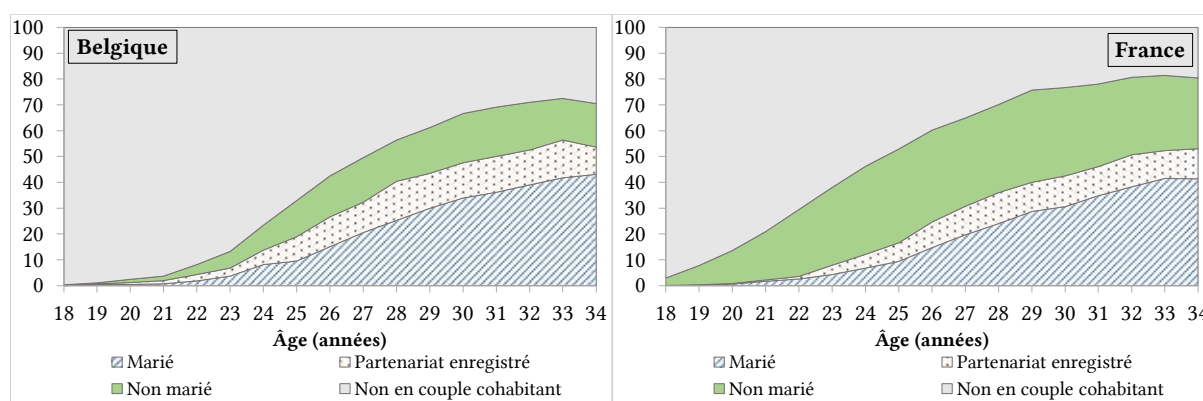
de vie en couple a eu pour conséquence de produire des parcours conjugaux encore plus diversifiés (voir Encadré 1.3).

Étant une forme de vie en couple récente, le partenariat enregistré est encore difficilement analysable dans certaines données d'enquête du fait d'un manque d'effectifs, ou dans les données administratives car il n'est pas toujours différenciable d'une union libre. Dans cette thèse, il est considéré comme une cohabitation hors mariage. Les séparations de Pacs ou de cohabitation légale, quand elles sont repérables dans les données, sont ainsi considérées comme des ruptures qui font partie de la jeunesse et qui se situent avant les engagements matrimoniaux.

Encadré 1.3 – Panorama des modes de vie en couple cohabitant des jeunes au début des années 2010

Le report des engagements matrimoniaux et la diversité des modes de vie en couple cohabitant se traduisent dans les différentes formes de vie conjugale cohabitante observées chez les jeunes (Figure 1.3). Alors que la vie en couple hors mariage est relativement rare pour les jeunes de moins de 20 ans en Belgique (moins de 5%) et en France (moins de 15%), elle progresse rapidement et s'impose en France comme le premier mode de vie en couple pour les moins de 30 ans, avec un pic de 37 % à l'âge de 25 ans. En revanche, cette forme d'union est moins répandue en Belgique : le mariage est prépondérant parmi les jeunes âgés de 27 à 34 ans, et la répartition des jeunes en union libre cohabitante et en partenariat enregistré est relativement équilibrée vers la fin de la trentaine. La proportion de jeunes qui vivent en couple dans un partenariat enregistré se situe entre 10 et 15 % dès 25 ans, en France et en Belgique. En formant une première union cohabitante plus tardivement qu'en France, les jeunes en Belgique passent également plus de temps en dehors de la vie en couple cohabitant qu'en France. À 25 ans, la moitié des jeunes en France ne partagent pas de logement avec un·e partenaire, en Belgique ce sont deux tiers des jeunes du même âge. À 30 ans, un cinquième des jeunes en France ne sont pas en couple cohabitant contre un tiers des jeunes en Belgique. Le profil transversal de ces situations de vie en couple ne permet cependant pas de déterminer la séquence complète des trajectoires des couples, or la part plus importante de jeunes qui ne sont pas en couple cohabitant en Belgique pourrait aussi provenir de séparations plus nombreuses.

FIGURE 1.3: DISTRIBUTION (%) PAR ÂGE DES FORMES DE VIE EN COUPLE CORÉSIDENT EN BELGIQUE ET EN FRANCE



Source : SILC 2009-2015. **Champ :** Individus âgés de 18 à 34 ans entre la période 2009-2015 (générations de 1975 à 1997).

Lecture : En Belgique, parmi l'ensemble des individus interrogés âgés de 25 ans entre 2009 et 2015, 9,6 % sont en couple corésident marié. **Notes :** Le partenariat enregistré correspond à la cohabitation légale en Belgique et au Pacs en France. Les jeunes en couple non-cohabitant ne sont pas représentés.

2.3 Les normes d'autonomie individuelle et l'augmentation des séparations dans la jeunesse

2.3.1 La première union corésidente, un marqueur social secondaire des rôles adultes

Si les formes d'union se sont diversifiées, c'est principalement la représentation et le statut du couple qui se sont transformés : la vie en couple dans un même logement n'implique plus nécessairement la stabilité de l'union et la possibilité de rupture est présente dès la constitution du couple. Les jeunes qui débutent une vie commune ont conscience que la séparation est un événement qu'ils-elles peuvent traverser, puisque le début de leur vie affective est déjà marqué par des ruptures sentimentales (Santelli, 2019). Dès lors, le couple se résume de moins en moins à remplir des rôles prédéfinis et immuables. Il devient un élément de construction de l'identité personnelle des jeunes, il répond aux attentes des individus, se fragilise lorsque l'épanouissement personnel fait défaut dans l'union (de Singly, 2011). L'individualisme moral change la structure du lien conjugal, sans le déprécier, le couple étant toujours un idéal et une expérience à laquelle aspirent les jeunes, car associé à un imaginaire du bonheur amoureux (Déchaux, 2010).

Même si la majorité des personnes en France et en Belgique ont vécu en couple au moins une fois à l'âge de 30 ans, et que les taux de vie conjugale n'ont pas faibli entre les générations (voir annexe A.1), la mise en couple n'est pourtant pas évoquée comme un marqueur essentiel pour se sentir adulte. Plusieurs études qui traitent de l'importance que donne les individus de certains de ces marqueurs dans leur sentiment d'être adulte indiquent qu'en France et en Belgique, l'emploi à temps plein est le premier facteur cité, l'autonomie résidentielle et la naissance d'enfants suivent derrière, la vie en couple est mentionnée en dernier (Ferreira et Nunes, 2010 ; Spéder, Murinkó et Settersten Jr, 2013). L'entrée en union cohabitante est moins évoquée pour les générations les plus récentes (Spéder et al., 2013). Les facteurs d'émancipation individuelle sont davantage valorisés, car ils impliquent moins l'intervention d'une autre personne. Pourtant, la mise en couple contribue à l'acquisition d'une indépendance matérielle et résidentielle dans la jeunesse, notamment car elle permet des économies d'échelle. De plus, le couple est toujours associé aux idéaux du bonheur et d'épanouissement (Bergström et al., 2019 ; Costemalle, 2015). Cette mention moins fréquente d'une mise en couple comme un facteur important de l'entrée dans la vie adulte est également liée au fait que l'accès et la sortie de la conjugalité font désormais partie de la jeunesse, et non du statut adulte. La conjugalité avant l'entrée dans les rôles plus durables d'époux-se ou de parent, est devenue une expérience constitutive de la jeunesse, tout comme les séparations qui peuvent précéder les engagements matrimoniaux ou familiaux.

Ainsi, la part réduite de jeunes qui associe la vie en couple à un marqueur déterminant de l'âge adulte pourrait être le résultat de son instabilité croissante et de la place qu'elle prend durant la jeunesse. Si le couple est plus fragile, alors il peut difficilement être perçu comme un seuil pour se considérer adulte, puisque cela signifierait qu'une séparation met à mal les rôles adultes. De plus, la diversité des configurations résidentielles vécues dans les parcours individuels (vie en solo, colocation...) ouvre la voie à de nouveaux événements du devenir adulte qui minimisent l'importance de la vie à deux avant les éventuels engagements matrimoniaux ou parentaux. L'autonomie résidentielle est ainsi un facteur important associé aux rôles adultes, mais elle n'est pas dépendante du partage avec un-e partenaire d'un domicile commun. En revanche, la naissance d'enfants est plus souvent citée comme un facteur déterminant de l'entrée dans les rôles adultes, ce qui montre bien la condition d'irréversibilité d'une naissance, contrairement à l'instabilité du couple.

2.3.2 Le rôle de l'union libre dans l'augmentation des séparations

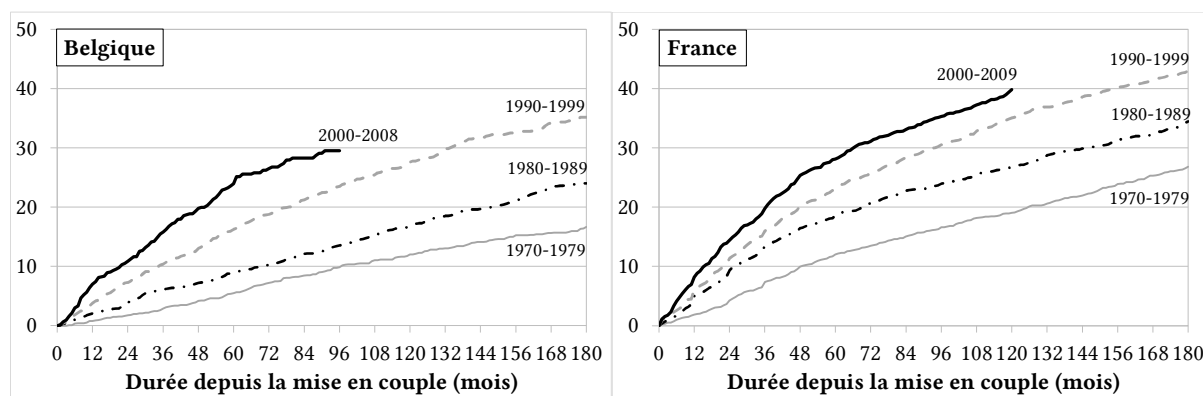
Avec le déclin du mariage, la cohabitation hors mariage est devenue le mode d'entrée en couple majoritaire chez les jeunes. Si l'ensemble des unions se caractérise par des probabilités accrues de séparation (voir Encadré 1.4), l'union libre s'associe en particulier à des risques de séparation élevés, en comparaison à ceux du mariage. Un large pan de la littérature scientifique s'est d'abord penché (et se penche encore) sur l'effet de la cohabitation hors mariage sur la longévité des mariages uniquement, en distinguant les mariages directs des mariages avec une cohabitation préuptiale (Kulu et Boyle, 2010 ; Teachman, 2008 ; Wagner et Weiß, 2006). Les résultats dépendent beaucoup du contexte et de la diffusion de la cohabitation préuptiale dans le pays : plus l'union libre devient populaire, plus les couples qui se marient directement ont des caractéristiques spécifiques (telle qu'une forte religiosité) et se séparent moins. La période de cohabitation préuptiale pourrait être pensée comme une forme de sélection des couples mariés les plus stables, puisque les couples les plus instables se séparent sans se marier. Pourtant, emménager avec un-e partenaire avant de se marier semble une configuration plus fragile que les couples mariés dès le début de leur cohabitation (Liefbroer et Dourleijn, 2006), sauf si les caractéristiques sociodémographiques spécifiques des couples cohabitants sont prises en compte (Kulu et Boyle, 2010). Comparées aux mariages directs ou aux mariages avec cohabitation préuptiale, les unions libres sont dans tous les cas plus fragiles, y compris en prenant en compte les caractéristiques spécifiques des couples cohabitants (Amato, 2010 ; Kiernan, 2001).

Encadré 1.4 - Premières séparations suivant la durée d'union

L'augmentation généralisée des séparations d'union corésidente a suivi l'augmentation des divorces, et concernent des unions dont la durée est de plus en plus courte. La Figure 1.4 détaille la proportion cumulée de séparations suivant le nombre de mois passés depuis la formation de la première union corésidente. En Belgique et en France, les unions corésidentes se terminent plus rapidement à mesure qu'on avance dans les années de formation du couple. Ces courbes ne tiennent pas compte de la différence entre couples mariés (qui composent la majorité des unions formées dans les années 1970 et 1980) et couples non mariés, mais indiquent une nette

augmentation de la fragilité des unions au cours du temps. En Belgique, 91 % des unions formées dans les années 1980 subsistent 5 ans (60 mois) après le début de l'union, c'est le cas pour 84 % des unions formées dans les années 1990 et pour 76 % des unions formées dans les années 2000. En France, 81 % des unions formées dans les années 1980 sont intactes 5 ans après, 76 % des unions formées dans les années 1990 et pour 72 % des unions formées entre 2000 et 2009. Passées les 5 premières années, les différences de probabilités de rupture suivant les années de mise en union sont plus faibles, ce qui indique la fragilité accrue des unions dans les premiers instants de la cohabitation.

FIGURE 1.4 : INCIDENCE CUMULÉE (%) DE SÉPARATION DE LA PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE, PAR ANNÉE DE MISE EN COUPLE, EN BELGIQUE ET EN FRANCE



Source : GGS Belgique 2008-2010, Épic France 2013-2014. **Champ :** Individus ayant formé une union corésidente (mariée ou non) entre 1970 et 2009 (France) ou entre 1970 et 2008 (Belgique). **Lecture :** 24 mois après le début d'une première union cohabitante formée entre 2000 et 2008, 10,9 % des individus en Belgique se sont séparés. **Note :** Les séparations de couples mariés et/ou avec enfant sont incluses.

La plupart des études sur les couples non mariés comparent les risques de rupture aux couples mariés. Les séparations dans la jeunesse vont concerner majoritairement des jeunes dans des unions de court terme, hors de tout engagement matrimonial ou parental, et qui vivent cette séparation alors que leur parcours professionnel ou résidentiel est encore instable. Cette approche d'une séparation d'union cohabitante qui reconfigure l'accès aux rôles adultes a peu été traitée, hormis par le constat que les jeunes pouvaient vivre de multiples unions cohabitantes dans la jeunesse (Hiekel et Fulda, 2018 ; Lichter, Turner et Sassler, 2010), liée notamment à des parcours professionnels instables (Bukodi, 2012).

2.3.3 La séparation, le résultat d'un individualisme moral ?

L'augmentation des séparations d'union cohabitante pour les générations récentes montre bien que la première union ne constitue pas systématiquement un tremplin vers le mariage et qu'elle se termine souvent sans avoir été féconde. L'aspiration à l'autonomie des jeunes, dans de multiples domaines de la vie, permet de mieux comprendre la multiplication des séparations. La sécularisation les a conduit à se détacher des institutions religieuses et de leurs principes, la famille d'origine a quant à elle relâché la pression autour du choix du conjoint (Surkyn et Lesthaeghe, 2004). Les jeunes sont à la recherche de formes de vie familiale plus souple afin de ne pas être enfermés dans une relation malmenant leur

individualité, surtout dans une période de construction identitaire (de Singly, 2016). Les incertitudes sont fréquentes au début des unions, qui deviennent dépendantes d'une bonne entente conjugale et d'une vision commune de l'avenir. Les séparations rendent les trajectoires conjugales plus complexes, mais deviennent des événements qui contribuent à la construction de l'autonomie identitaire (de Singly, 2011).

Giddens (1992) développe la notion de « relation pure (*pure relationship*) » à l'égard de ces relations intimes où deux individus cherchent leur épanouissement au sein de la relation. Dans sa théorie, cette forme de vie en couple est liée à de nouvelles normes sociales ou légales et à un individualisme dans la vie commune où seules les relations sexuellement et émotionnellement épanouissantes comptent vraiment. Dès lors, selon ces idées de valorisation de l'autonomie et d'individualisation, les jeunes adultes ont des aspirations familiales restreintes, du moins au début de leur parcours conjugal, et se séparent davantage lorsque leur vie de couple n'adhère plus à leurs attentes ou que leurs individualités entrent en conflit. Avec un allongement de la période entre la première vie de couple et l'accès aux rôles d'époux-se ou de parent (Billari et Liefbroer, 2010), les jeunes peuvent alors connaître de multiples relations conjugales avant d'entrer dans une union plus formelle et durable. Ainsi, la vie en couple peut reconfigurer l'autonomie individuelle, qui dépend des expériences qu'ont connues les jeunes au moment de la mise en couple. Ce processus d'autonomisation dans la jeunesse auquel contribue la mise en couple est une des dimensions principales de l'analyse des premières séparations d'union dans la jeunesse.

* * *

L'institution matrimoniale s'est progressivement affaiblie depuis les années 1970 dans les trajectoires d'entrée dans la vie affective et conjugale des jeunes, ce qui a conduit à la diversité des expériences et à un report des engagements de couple les plus irréversibles. L'allongement de la période entre la première relation sexuelle et la première vie de couple s'est traduit par une multiplication d'expériences amoureuses et/ou sexuelles avant la vie commune. Les ruptures amoureuses et sentimentales vécues dans le début des parcours affectifs reconfigurent les pratiques et les aspirations (Giraud, 2017) et peuvent conduire à de nouvelles attentes de la vie en couple. Cependant, la mise en ménage reste un attendu dans une relation, surtout lorsque les conditions financières le permettent et que la durée de la relation progresse. Cet emménagement peut se faire graduellement ou passer par des phases de semi-cohabitation entre les logements personnels des deux partenaires. L'emménagement concrétise l'engagement conjugal, mais il n'est pas nécessairement consolidé par une institutionnalisation de l'union, qui peut être perçue comme un obstacle à l'épanouissement et l'autonomie des individus au sein de la relation.

La jeunesse semble ainsi contradictoire dans le domaine intime : les jeunes valorisent toujours la fidélité mais sont, de fait, instables dans leurs relations ; ils-elles sont plus libres dans le type de relations nouées, mais le couple ne reste pas moins un idéal fort (Bawin-Legros, 2004). La cohabitation conjugale est, en elle-même, une transition réversible, puisque la séparation est une possibilité présente dès le début de l'union. Les jeunes peuvent s'installer ensemble mais sans rechercher une perspective de long terme à leur union : le report ou le refus des engagements permet de quitter facilement une relation insatisfaisante. À la prédominance de la norme conjugale s'ajoute une norme d'autonomie qui est particulièrement intéressante à étudier dans la jeunesse, puisqu'elle permet de montrer que la première union ne signifie pas la fin de la période d'expérimentation affective, et que l'autonomie personnelle s'ajuste au sein du couple au fil des parcours scolaires, professionnels et résidentiels des jeunes. On peut dès lors se demander si l'augmentation des séparations dans la jeunesse, en dehors des engagements matrimoniaux ou parentaux, est une *conséquence des multiples expériences (amoureuses, sexuelles, résidentielles) qui jalonnent le processus d'autonomisation des jeunes* avant la mise en couple, où la première vie en couple et la première séparation ne constitueraient que des étapes supplémentaires des parcours d'entrée dans l'âge adulte.

3 Transformations du marché du travail, incertitudes économiques et diversité des parcours conjugaux

Le champ d'analyse contemporain des mécanismes de la séparation et de la diversité des parcours conjugaux, en démographie, s'organise majoritairement autour de deux axes, qui sont basés sur une approche interactionniste de l'individu et du couple. La première, qu'on a détaillé dans la section précédente, est celle de l'individualisation et du post-matérialisme, qui s'apparente à une « Seconde transition démographique » ou qui répond à un modèle conjugal de « relation pure », où l'épanouissement personnel conditionne la poursuite d'une relation (Lambert, 2009 ; Lesthaeghe, 1991 ; Mills et Blossfeld, 2003 ; Oppenheimer, 1988). Cette vision de la séparation comme une voie pour quitter une relation insatisfaisante a tendance à gommer les rapports sociaux qui existent au sein du couple. Or, la vie en couple implique des enjeux matériels et économiques et se fonde sur des rapports de pouvoir et des inégalités sociales entre les hommes et les femmes. L'autonomisation et la réalisation de soi sont largement dépendantes du développement économique récent, de l'accès aux études supérieures et de l'autonomisation professionnelle des femmes, qui leur ont permis d'accéder à des positions sociales élevées et ont levé certaines barrières à la séparation. Ainsi, les parcours de constitution de l'union et de séparation ne sont pas distribués également entre les sexes et les niveaux d'éducation.

Dès lors, le deuxième axe développe la manière dont l'indépendance économique des femmes et les transformations du marché du travail ont influencé les modes de vie en couple des jeunes depuis les années 1960. Les changements de comportements conjugaux dans la jeunesse s'intègrent dans un contexte macroéconomique incertain pour les jeunes qui s'engagent dans le marché de l'emploi. Le capitalisme financier et la globalisation de l'économie ont conduit à des crises économiques, d'abord dans les années 1970 avec les chocs pétroliers, puis dans les années 1990 à la suite de la chute du bloc communiste et plus récemment en 2008 après un krach boursier. Ces incertitudes économiques depuis la fin des Trente Glorieuses reconfigurent les perspectives d'avenir professionnel et conjugal de certain-es jeunes, pouvant conduire à cette hausse des séparations d'union avant d'entrer dans les rôles adultes durables.

3.1 Une première vie en couple avant l'indépendance économique

3.1.1 Emménager en couple sans autonomie financière : des trajectoires surtout féminines

Avec la désynchronisation des étapes professionnelles et familiales et la diversification des séquences des événements d'entrée dans l'âge adulte, la mise en couple ne se produit plus systématiquement après l'acquisition de conditions matérielles et financières stables. Les parcours scolaire et professionnel se mêlent davantage à l'entrée en union corésidente durant la jeunesse, sans suivre un enchaînement prédéfini d'accès à l'emploi puis de mise en couple (Robette, 2010). Cette pluralité des modes d'entrée en union ne signifie pas que les rôles de genre traditionnels disparaissent. Les hommes en emploi accèdent davantage au couple que les hommes au chômage ou étudiants, tandis que le statut des femmes a moins d'importance pour la constitution du couple (Solaz, 2000 ; Winkler-Dworak et Toulemon, 2007). Ces dynamiques de mise en couple font écho à des normes de genre selon lesquelles la viabilité financière des hommes est un prérequis à la mise en couple.

Le faible poids du statut professionnel sur les dynamiques de mise en couple des femmes implique qu'elles s'installent en couple plus précocement que les hommes, avec un partenaire plus âgé qu'elles (Bozon et Héran, 2006). Un avantage de la mise en couple est de bénéficier d'économies d'échelle : combiner les ressources de deux partenaires améliore la situation économique des deux individus et les soumet moins au risque de pauvreté (Jang et Snyder, 2015 ; Oppenheimer, 1988). En quittant le domicile parental pour s'installer en couple, parfois avant leur insertion professionnelle, les femmes se retrouvent dans des trajectoires d'indépendance résidentielle qui dépendent de la présence d'un conjoint. Sans avoir préalablement obtenu une autonomie financière avant la vie commune, les femmes se retrouvent dans des rapports déséquilibrés de pouvoir au sein du couple, puisque les hommes seront plus souvent en emploi, détenteur de la majorité des ressources du ménage (Kalmijn, 2011), voire propriétaires ou primo-locataires d'un logement qui était déjà habité par ceux-ci (Daguet,

2018 ; Loken, Lommerud et Lundberg, 2013). Ces conditions d'entrée en union se répercutent sur la suite de l'union.

3.1.2 L'union libre : une forme de vie en couple flexible

L'influence des parcours professionnels ou de l'indépendance économique des femmes sur les parcours conjugaux ont été théorisés dans des travaux d'économie de la famille. Becker voit en l'installation de deux partenaires dans un domicile commun une manière de conjuguer des compétences propres aux individus et de maximiser l'utilité au travers d'un calcul coût-bénéfices de la mise en ménage (Becker, 1981). Dans son approche, la poursuite d'études et la participation accrue des femmes au marché du travail auraient brouillé les gains du mariage en bouleversant les rôles de genre traditionnel accordant le domaine du travail salarié aux hommes et celui du travail domestique aux femmes. Ainsi, les engagements matrimoniaux ou parentaux auraient été repoussés au fil des générations car les bénéfices du mariage sont moins évidents qu'auparavant pour les deux partenaires. Cette lecture en termes de coûts d'opportunité d'un mariage et d'une naissance, qui expliquerait la montée de la cohabitation hors mariage et le report des engagement parentaux, a été critiquée par son attachement à une division genrée des rôles conjugaux et par son analyse sous le prisme de l'autonomie des femmes uniquement.

Oppenheimer (1988) y ajoute plus de nuances en indiquant que ce ne sont pas les gains du mariage qui ont diminué, mais que le report d'engagements de long terme autorise plus de flexibilité via des modes de vie en couple moins contraignants. Dans un contexte contemporain où les rôles conjugaux sont mieux équitablement répartis, où la norme est au couple biactif, les changements dans la condition économique des femmes doivent être analysés en rapport à la précarité accrue sur le marché de l'emploi, notamment des hommes. Ainsi, l'autonomisation des femmes n'entraîne pas un report de la mise en couple comme avec le mariage, et cette vie commune permet même de réduire les incertitudes économiques caractéristiques de la période de la jeunesse (Mills et Blossfeld, 2003 ; Oppenheimer, 1988). Dès lors, l'union libre convient aux jeunes partenaires car elle n'implique pas d'engagements financiers ou conjugaux aussi forts que le mariage. Cette théorie a montré des résultats concordants dans plusieurs pays européens, notamment en France, où les indicateurs de précarité professionnelle (chômage, emploi à durée déterminée...) sont associés à un report de l'entrée en parentalité ou au mariage, majoritairement chez les hommes (Blossfeld et al., 2005). Néanmoins, il faut rappeler que les hommes au chômage ou inactifs ont également des probabilités moindres de vivre en couple (Winkler-Dworak et Toulemon, 2007). Les incertitudes économiques n'affectent pas que les transitions vers les engagements conjugaux les plus forts.

La principale conséquence d'une mise en couple avant l'insertion professionnelle stable est que la poursuite de la relation s'entremêle à la fin des études et à la recherche d'emploi de long terme. L'allongement de la scolarité pour les femmes a causé un important basculement, puisque les deux membres du couple ont désormais autant de chances de convoiter un emploi qui convient à leur qualification, surtout dans les classes moyennes et supérieures (Koelet et al., 2015). Les rapports de pouvoir au sein des couples favorisent plus la carrière des hommes dans les milieux populaires car les femmes, davantage confrontées au chômage quand elles sont peu qualifiées, sont plus à même de se retirer du marché du travail pour se spécialiser dans le travail domestique. Ces rapports de sexe sont plus égalitaires dans les classes supérieures, avec un niveau d'éducation qui tend à être supérieur pour les femmes par rapport aux hommes (Bouchet-Valat, 2015 ; Vergauwen et al., 2016). Dans tous les cas, les projets personnels de deux partenaires, dans des contextes sociaux où les jeunes hommes et les jeunes femmes peuvent prétendre à des carrières professionnelles égales, deviennent sujet à négociation et apportent de la symétrie au sein du couple.

3.2 Une première séparation en raison de l'instabilité des parcours professionnels

3.2.1 L'effet de l'indépendance économique des femmes

Si les théories économiques ont été utilisées pour expliquer le report des engagements parentaux et matrimoniaux, elles ont également servi à expliquer les effets des ressources économiques des hommes et des femmes sur la stabilité des couples. La plupart des études montrent qu'une position économique élevée des hommes crée des barrières à la rupture, particulièrement dans les mariages (Jalovaara, 2013 ; Kalmijn, Loeve et Manting, 2007). En apportant une sécurité matérielle et un statut social élevé, les hommes dotés de ressources économiques élevées sont moins susceptibles de se séparer que les autres (Lyngstad et Jalovaara, 2010). Une autre explication serait des meilleures compétences relationnelles des plus doté-es qui réduiraient les risques de tensions au sein du couple, les problèmes de communication pouvant être fréquemment cités, notamment par les femmes, comme un motif de rupture (Amato, 2010). D'autres travaux encore ont pu montrer que l'indépendance économique des femmes, si elle repose sur une vision genrée des rôles conjugaux, peut expliquer en partie l'augmentation des divorces dans plusieurs pays européens. Cette perspective fonctionne particulièrement dans les pays qui encouragent moins l'égalité femmes-hommes dans le couple, participant au maintien d'un ordre patriarcal au sein du couple (Kalmijn, De Graaf et Poortman, 2004 ; Muszynska, 2008).

Les conceptions théoriques de l'effet accru de l'indépendance économique des femmes sur les séparations s'appuient sur l'idée que le travail domestique et salarié au sein du ménage doit être inégalement réparti pour maximiser la complémentarité des compétences des hommes et des femmes.

Pour les jeunes en début d'union, cette répartition inégalitaire du travail peut s'imposer au vu des écarts d'âge et du statut professionnel différencié des partenaires : les situations d'inactivité, d'études ou de chômage sont plus fréquentes chez les jeunes femmes en début d'union que chez les hommes, car elles vivent en couple avec un partenaire en moyenne plus âgé qu'elles (Gauthier et Furstenberg, 2005 ; Solaz, 2000). Avant la fin de leurs études, elles peuvent difficilement accéder à une situation économique qui se rapproche de celle de leur conjoint. Les bouleversements qui surviennent dans la suite de leur parcours et notamment l'entrée sur le marché du travail peuvent faire basculer dans un modèle où les deux partenaires sont amenés à un partage plus équilibré des ressources (Oppenheimer, 1988 ; Sassler et Miller, 2011).

Les preuves empiriques derrière le risque accru de séparation et l'effet d'indépendance des femmes se sont vues remises en cause avec le développement de l'union consensuelle, dont le modèle de partage équitable du travail est plus répandu (Nomes et Van Bavel, 2017 ; Torr, 2011). La plupart des études montre que, comparés aux couples mariés, l'égalité de revenus dans les couples non mariés forme des unions plus durables (Brines et Joyner, 1999 ; Kalmijn et al., 2007 ; Weisshaar, 2014). Pour les jeunes femmes encore étudiantes ou peu insérées sur le marché du travail au moment de leur mise en ménage, deux visions se confrontent. La première, dans la lignée de Becker, signifierait une diminution de la stabilité de l'union à mesure que les femmes disposent de leurs revenus personnels et que la spécialisation des rôles s'atténue. La deuxième verrait plutôt une augmentation de la longévité de l'union, car leur indépendance économique permet de contribuer davantage aux ressources du ménage et de réduire les incertitudes.

3.2.2 L'effet des incertitudes professionnelles des hommes et des femmes

En termes économiques, une répartition inégalitaire des revenus au sein du couple est un modèle risqué pour les jeunes, puisque les incertitudes économiques consécutives à l'accroissement du chômage dans la jeunesse touchent autant les hommes que les femmes en couple. Dès lors, fonder les revenus du ménage sur l'emploi de l'homme est une stratégie précaire dans le cadre de l'augmentation de l'incertitude attachée aux carrières masculines (Bouchet-Valat, 2015). Par ailleurs, les femmes dans le passé travaillaient déjà pour assurer de bonnes conditions de vie au ménage, l'activité féminine s'est certes accrue mais servait à compléter le revenu de l'homme, notamment s'il était au chômage, ou dans le contexte d'une crise économique (Schweitzer, 2002). Désormais, les femmes aspirent à une carrière professionnelle et n'occupent pas que les emplois précaires, dont elles pouvaient être chassées en période de crise dans le début de 20^{ème} siècle (Maruani, 2011).

Ces transformations du marché du travail et de l'autonomie financière des femmes, combinées aux idéaux d'égalité de genre au sein du couple devraient mener à des effets identiques de l'instabilité

professionnelle sur les ruptures, à savoir un risque accru quand les hommes ou les femmes traversent une période de chômage ou ne sont pas en emploi stable. L'apport majeur de la théorie des incertitudes sur la longévité des unions est de ne pas se limiter qu'à l'aspect économique mais également social du non-emploi. Ce n'est pas seulement la question des ressources économiques du couple qui est en jeu mais également le vécu et le statut des jeunes en situation de précarité. Le chômage ou l'instabilité dans les parcours professionnels ont en effet des répercussions sur le bien-être familial, tout autant que sur le pouvoir d'achat de l'ensemble du ménage (Paul, Hassel et Moser, 2018). Les hommes sont particulièrement soumis à la pression sociale de l'emploi et lorsqu'ils n'ont pas accès à des ressources individuelles, la stigmatisation qui en résulte peut peser sur leur bien-être. L'activité professionnelle des femmes pourrait être moins déterminante du devenir de leur union, car les rôles familiaux ou domestiques leur sont plus aisément assignés, malgré la croissance de l'activité féminine¹³ (Méda, 2008). Le chômage dans la jeunesse est par ailleurs devenu un problème structurel, ayant accentué des inégalités sociales fortes dans l'accès à un emploi stable (Blossfeld et al., 2005).

3.2.3 L'effet du niveau d'éducation comme un indicateur de la future position économique

Le niveau d'éducation est fortement corrélé à la position socioéconomique des individus, et il crée des parcours de vie socialement différenciés dans la jeunesse. Les hommes et les femmes avec un niveau d'instruction élevé avaient, dans la période qui a vu l'augmentation du nombre de divorces, plus de chances de rompre leurs unions que les autres (Lyngstad et Jalovaara, 2010). Après la seconde massification scolaire des années 1980, l'accès à l'éducation secondaire et supérieure s'est étendu à une population plus large, et avec cette démocratisation, le rôle de l'éducation a changé. En Europe, la relation entre niveau d'éducation et séparations s'est progressivement inversée : aujourd'hui ce sont, dans l'ensemble, les moins diplômé-es qui se séparent le plus désormais (Matysiak, Styrz et Vignoli, 2014). Les jeunes qui disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur sont plus susceptibles d'atténuer les difficultés économiques rencontrées lors de leur insertion sur le marché de l'emploi (période de chômage, déménagements), car les compétences acquises lors de leurs études sont valorisées dans leur recherche de travail (Mills et Blossfeld, 2003). Cette capacité à « maîtriser » la flexibilité du monde du travail peut générer moins de tensions conjugales parmi les plus diplômé-es. Ils peuvent plus facilement rassembler les critères de stabilité nécessaires au mariage, même si cela suppose de le repousser tant que leur carrière professionnelle n'est pas sécurisée (Koelet et al., 2015). Ainsi, les moins diplômé-es s'engagent plus rapidement dans un mariage ou ont un enfant peu de

¹³ Par ailleurs, des différences se marquent dans les demandes de divorce (et, on suppose, de personnes à l'initiative de la séparation), avec des femmes qui sont plus souvent à l'origine de la demande, notamment s'il y a des contentieux (de Singly, 2011). Les motifs de rupture évoqués sont également variés : les hommes mettent l'accent sur des facteurs « externes » à la rupture, tel que les motifs professionnels, les difficultés économiques, tandis que les femmes présentent des problèmes émotionnels ou de manque de communication entre les partenaires pour expliquer la rupture (Amato et Previti, 2003).

temps après le début de la cohabitation, ce qui signifie qu'ils-elles entrent dans les rôles adultes sur un temps réduit (Prioux, 2005). Ces résultats vont dans le sens d'une réduction des incertitudes professionnelles et économiques, tandis que les peu diplômé-es sont surexposé-es aux risques de séparation par l'accumulation des difficultés économiques dans leur parcours et par la place prépondérante du niveau d'éducation dans les perspectives d'avenir professionnel.

3.3 Conséquences économiques d'une séparation et tensions sur l'indépendance résidentielle

Les séparations, alors qu'elles sont des événements de plus en plus courants dans la jeunesse et qu'elles témoignent d'une première union moins engagée et moins institutionnalisée, peuvent donner lieu à de nouveaux épisodes résidentiels ou familiaux qui participent à l'allongement de la jeunesse. Leurs répercussions dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte s'inscrivent dans deux registres distincts : la séparation peut être une nouvelle étape qui contribue pleinement au processus d'autonomisation des jeunes et qui ouvre de nouvelles opportunités dans leurs parcours, ou bien elle peut constituer une contrainte, un tournant dans leurs projets de vie, les jeunes devant reporter la fondation d'une famille ou rencontrant des difficultés financières à la suite de cette séparation.

3.3.1 Le déménagement après la rupture

Les séparations qui se multiplient contribuent à l'augmentation des mouvements résidentiels et à la différenciation des parcours de vie des jeunes. La mise en couple, tout comme la séparation résidentielle, est synonyme d'un déménagement vers un nouveau logement, que ce soit pour l'un-e des ex-partenaires ou pour les deux. Ce déménagement peut se faire dans l'urgence et constituer une bifurcation dans le parcours de vie, particulièrement pour l'ex-conjoint-e qui n'est pas à l'initiative de la séparation (Mikolai et Kulu, 2018). Il peut en revanche constituer une étape fondatrice permettant aux jeunes de conserver leur indépendance et de mettre un terme à une union qui défiait leurs projets de vie personnels. De nouvelles trajectoires apparaissent alors chez les jeunes, dépendantes de leur niveau de ressources, de leur réseau de soutien familial ou amical et des contraintes du marché du logement : retour au domicile parental, vie en solo ou en colocation, formation d'une seconde union cohabitante.

La séparation peut révéler les inégalités sociales ou de genre présentes dès la constitution du couple, notamment à partir du déséquilibre entre les ressources des hommes et des femmes. Les femmes vont plus souvent s'installer dans un domicile déjà occupé par leur conjoint que l'inverse (Rault et Régnier-Loilier, 2015), et les conditions d'entrée en union (statut professionnel, différences d'âge) établissent un rapport de pouvoir inégal, qui peut se répercuter sur les modalités de la rupture. Ainsi, aux Pays-Bas et au Danemark, les femmes s'avèrent être davantage mobiles que les hommes au moment de la

séparation (Gram-Hanssen et Bech-Danielsen, 2008 ; Mulder et Wagner, 2010). En l'absence d'enfant, cette mobilité pourrait être exacerbée, puisque les mères ont un peu plus de chances de se maintenir dans l'ancien domicile conjugal (Mulder et Wagner, 2010). Par ailleurs, les jeunes qui sont les primo-arrivant-es dans le logement pourraient avoir davantage de chances de s'y maintenir à la suite d'une séparation.

3.3.2 Les conséquences économiques et sociales d'une séparation

En fonction de l'âge à la séparation, de la situation professionnelle de l'individu, des jeunes séparé-es pourraient être touchés par des difficultés économiques après la rupture, ou par une période de célibat à l'origine d'un report d'une première naissance (Mikolai, 2017). Les conséquences économiques des ruptures d'union sont souvent négatives pour les femmes, même si elles sont moindres lorsqu'elles ne sont pas mariées (Andreß et al., 2006 ; Avellar et Smock, 2005). Ces difficultés économiques sont présentes à court terme, peuvent persister dans le temps mais les femmes retrouvent sur le long terme un niveau de vie proche de celui de leur ancien partenaire (Ongaro, Mazzuco et Meggiolaro, 2009). Les conséquences professionnelles des ruptures sont en revanche plus fortes pour les hommes, qui sont soumis à un risque accru de chômage ou à une dégradation de leurs conditions de travail (Kalmijn, 2005). La rupture d'union met fin aux bénéfices de l'économie d'échelle d'autant plus utiles dans le contexte de rigidité croissante du marché immobilier et de conditions d'accès au logement rendues difficiles. Afin de pallier la chute du niveau de vie, les séparé-es peuvent notamment mettre sur pied des stratégies de remise en couple rapide (de Regt, Mortelmans et Marynissen, 2013). La mobilité résidentielle qu'induit la séparation est ainsi un enjeu pour les jeunes qui devront composer avec les opportunités et les contraintes du marché du logement et de l'entourage proche.

En l'absence d'enfant ou de mariage, les jeunes peuvent connaître une seconde union rapidement. La présence d'enfants a tendance à réduire les chances de seconde vie de couple : en France, les mères sont moins susceptibles de se remettre en couple à la suite d'une séparation (d'union mariée ou non) (Beaujouan, 2012). Les divorces sont également propices au report d'une éventuelle seconde union, en raison des conséquences économiques plus importantes et de l'investissement émotionnel à la suite d'une union généralement plus longue (Wu et Schimmele, 2005). Chez les jeunes qui ont rompu de manière précoce leur union cohabitante, on s'attend à de faibles différences entre les jeunes hommes et les jeunes femmes, puisque les conditions de fin d'union n'accentuent pas, *a priori*, les inégalités de genre comme cela peut être le cas avec la présence d'enfants ou un divorce. La seconde union cohabitante pourrait prendre la forme d'une première union cohabitante formelle et institutionnalisée, et renforcer l'idée que la première union est « de passage » ou évite les responsabilités adultes permanentes.

Les premières unions corésidentes sont aujourd'hui intimement associées aux incertitudes du début des parcours professionnels des jeunes, ce qui rend fragile le futur des couples nouvellement formés. La vie en couple peut garantir un premier accès à l'autonomie résidentielle, mais l'injonction au développement d'un projet de vie personnel et les difficultés économiques auxquelles sont soumises les jeunes peu insérées sur le marché du travail peuvent rendre fragile leur union. Les opportunités et incertitudes professionnelles du début de la jeunesse repoussent ainsi la prise de responsabilités associées au mariage ou à la naissance d'enfants, et peuvent influencer le devenir de cette union. Les théories économiques de la séparation se sont longtemps basées sur un calcul coûts-bénéfices du maintien dans une union. L'indépendance économique des femmes et la diminution de la spécialisation au sein des couples seraient à l'origine d'une augmentation des probabilités de rupture, car elles renversent l'ordre patriarcal des hommes principaux pourvoyeurs de revenus du ménage (Becker, 1981). Oppenheimer (1988) voit plutôt dans l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail une opportunité pour mutualiser des ressources et se protéger des chocs économiques. La montée du chômage et la flexibilité du marché du travail depuis les années 1980 sont en effet des facteurs d'incertitudes économiques, et la mise en commun de ressources, plus équitables entre les deux partenaires, rééquilibrerait les rapports de pouvoir et solidifierait le lien conjugal.

Dans la jeunesse, les différences de temporalité des calendriers conjugaux des hommes et des femmes créent des situations où les femmes sont plus souvent étudiantes ou inactives en début d'union. Dès lors, l'égalité des ressources entre les hommes et les femmes n'est pas atteinte dans le début de l'union. L'entrée dans la vie active se veut une période charnière qui entraîne de nombreux changements en termes de quotidien du couple et de répartition des tâches, et qui peut créer des tensions au sein des jeunes couples et amener des conditions propices à une rupture. Cette séparation, même si elle se place en dehors des engagements matrimoniaux ou parentaux, peut avoir des implications dans les parcours résidentiels et économiques des jeunes. Elle initie de nouveaux événements résidentiels, tel qu'un retour au domicile parental ou une vie en solo. Une dégradation du niveau de vie est également attendue, surtout chez les femmes. Plus les solidarités familiales et les ressources individuelles sont élevées, mieux les conséquences économiques ou résidentielles après la rupture seront amorties. La première rupture ne devrait cependant pas signifier la fin de la conjugalité, mais bien la multiplication des expériences conjugales. Une remise en couple pourrait s'accompagner d'un accès aux rôles parentaux ou matrimoniaux, ce qui renforcerait l'idée que la première vie de couple constitue une union dont les conditions matérielles ne permettaient pas la réalisation de projets familiaux.

4 Problématiques et perspectives de recherche

La première séparation d'union cohabitante dans la jeunesse s'inscrit dans de multiples interactions avec les domaines professionnels, résidentiels et familiaux des jeunes, comme ce chapitre permet de le constater. Elle constitue un nouvel événement qui s'intègre dans l'allongement de la jeunesse. De plus en plus fréquente dans les parcours, la séparation sans mariage ni enfant est peu visible dans le processus d'acquisition des rôles adultes. D'une part, la première mise en couple intervient après une période d'expérimentation amoureuse et sexuelle considérée, en sociologie, comme une période importante de la construction identitaire des jeunes. Le focus se fait alors sur les relations intimes (même éphémères) plutôt que sur la séparation, et l'installation dans un domicile commun est perçue comme un frein à cette période d'expérimentation. D'autre part, la première vie en couple est conceptualisée en démographie comme un seuil définitif d'entrée dans l'âge adulte, qui a certes remplacé le mariage mais dont la réversibilité n'est pas explicitement traitée. Ce double point aveugle explique la faible attention accordée à la séparation dans les travaux sur les parcours d'entrée dans l'âge adulte. Celle-ci mérite pourtant attention, notamment en ce qu'elle révèle d'un entre-deux. Elle est à la fois le résultat d'une première union cohabitante qui concrétise un engagement affectif et qui représente une étape de l'autonomie (résidentielle, relationnelle) des jeunes, mais en même temps la preuve que la cohabitation ne consolide plus nécessairement le lien conjugal sur le long terme : les jeunes limitent parfois leurs engagements et évitent les transitions considérées « irréversibles » des rôles adultes. La proposition centrale de cette thèse est donc de considérer la première séparation comme l'une des transitions contemporaines qui définissent le processus de devenir adulte, et de l'analyser comme un marqueur biographique dans la jeunesse en France et en Belgique. *Quels sont les ressorts sociaux et économiques des séparations dans la jeunesse ? Quelles en sont la signification et les implications pour les parcours de vie ?* Les déterminants au niveau individuel de cette séparation, ses mécanismes et ses répercussions dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte seront analysés, au prisme de deux phases majeures : une phase d'autonomisation et de construction identitaire des jeunes, une autre phase d'élaboration d'un projet de vie et d'engagements de long terme dans les responsabilités adultes. Ces deux phases permettent de faire dialoguer les contrastes sexués et sociaux des marqueurs d'entrée dans l'âge adulte, ainsi que les normes liées à l'âge, à l'autonomie, aux modes de vie en couple qui structurent les parcours des jeunes.

4.1 La première séparation dans la jeunesse, un nouvel événement pour tou·te·s ?

L'étude de la première séparation nécessite de s'intéresser à la première union, à ses conditions de formation et à son devenir. Si la constitution d'une union corésidente est une étape vécue par une

grande majorité d'individus¹⁴, la séparation de cette union est un événement moins fréquent, mais qui structure les parcours des jeunes. En dehors d'engagements matrimoniaux ou parentaux, les partenaires sont plus « libres » de mettre un terme à cette union, liberté qui est souvent associée dans les travaux scientifiques à une vision péjorative des unions hors mariage et non fécondes, de par leur faible reconnaissance sociale, une satisfaction réduite au sein du couple et un éloignement de la norme de stabilité conjugale (Brines et Joyner, 1999 ; Jalovaara et Kulu, 2018). De manière générale, les processus de séparation des unions sont peu analysés, car renvoyant à quelque chose d'indésiré, de négatif (Lambert, 2009). Si ces séparations peuvent en effet résulter de difficultés économiques, de tensions au sein du couple, et produire des contraintes financières et/ou des déceptions amoureuses, elles peuvent également constituer des formes d'émancipation pour des jeunes qui, constatant l'inadéquation de ce couple à leurs attentes ou à leurs projets de vie, décident d'y mettre un terme. Autrement dit, il importe d'aborder empiriquement la séparation non seulement dans des termes négatifs (comme une absence) mais positifs : comme un événement à la fois porteur de sens et de conséquences dans les parcours des jeunes.

La question se pose alors de déterminer quels sont les parcours où la séparation est une *étape qui favorise l'autonomisation* des jeunes, et dans quels parcours elle est *une contrainte qui entraîne un report* de leur indépendance ou de leurs projets de vie. Cette séparation permet également de poser la question de la première union durable comme un marqueur dominant de l'entrée dans la vie adulte¹⁵ : est-ce que la première union cohabitante devient une union « à l'essai », incertaine, ou bien est-ce celle qui s'ouvre sur des engagements matrimoniaux ou parentaux ?

4.1.1 La séparation, une étape dans le processus d'autonomisation

La séparation peut d'abord s'interpréter comme une étape dans le processus d'autonomisation des jeunes. Dans le domaine de la vie intime et amoureuse, les seuils s'allongent : l'entrée en couple ne signifie pas une entrée dans les rôles adultes aussi forte que celle du mariage ou d'une naissance, qui sont repoussés. La vie commune sous le même toit pourrait être valorisée comme une période d'autonomie résidentielle, d'épanouissement au travers de l'union, sans nécessairement passer par la phase de constitution d'une famille. La séparation, si elle se produit avant un mariage ou une naissance, deviendrait une nouvelle étape du processus d'autonomisation des jeunes, qui ouvre à d'autres opportunités (nouvelles rencontres, changement de lieu de vie...) dans la suite de leurs parcours.

¹⁴ Sauf pour les hommes peu diplômés qui font un peu plus face au célibat définitif que les autres hommes (Bouchet-Valat, 2015).

¹⁵ Au même titre, plusieurs études ont abordé la question du « véritable » premier emploi (Rougerie et Courtois, 1997) qui compte dans la vie des jeunes, ou encore celle du premier logement indépendant, non financé par les parents, afin de questionner l'usage des « premières fois » (Calvès et al., 2006 ; Maunaye, 2016).

Cette approche d'une séparation qui contribue au processus d'autonomisation repose sur plusieurs hypothèses. La première est celle de jeunes qui détiennent suffisamment de ressources ou de capital économique pour vivre de multiples expériences d'autonomie avant la mise en couple, et ne pas ressentir les répercussions néfastes de la séparation (par exemple, la chute du niveau de vie). En effet, les jeunes qui poursuivent des études supérieures ou qui disposent d'une aide financière des parents pour leur décohabitation ont davantage de temps et de ressources pour expérimenter dans le domaine du couple ou de l'emploi, tandis que les peu diplômé-es connaissent rapidement des premiers engagements matrimoniaux ou parentaux qui les poussent vers les responsabilités adultes de long terme (Bidart et Lavenu, 2006 ; Bozon, 2002). Ainsi, les jeunes en couple plus diplômé-es, qui ont le temps d'accumuler ces expériences, pourraient se trouver plus régulièrement face à des tensions, des négociations dans la conciliation entre leur autonomie individuelle et les projets communs au couple. On s'attendrait donc à ce que cette séparation corresponde à un marqueur de leur construction identitaire et ouvre sur une recherche d'un-e nouveau-elle partenaire, la réalisation d'un projet professionnel, qui correspond mieux à leurs attentes. Par les solidarités familiales ou leur niveau de ressources élevé, cette séparation pourrait ne pas mener à une vulnérabilité résidentielle, qui peut s'illustrer par exemple par un retour au domicile parental.

Une deuxième hypothèse est que les femmes qui poursuivent des études supérieures seront plus souvent confrontées à ces conflits entre autonomie, engagement conjugal, situation professionnelle ou attentes vis-à-vis du couple. Chez les femmes, un modèle de précocité de l'engagement familial et un retrait de la vie professionnelle pour les plus bas niveaux de diplôme s'opposent à un modèle de report de l'entrée dans la vie adulte chez les plus diplômées et un investissement dans la sphère professionnelle qui peut « concurrencer » l'investissement dans la sphère conjugale (Hamilton et Armstrong, 2009). Les conditions féminines d'entrée en union, avec notamment de fréquentes mises en couple avant la fin des études, indiquent qu'elles résident moins souvent dans un logement « pour elles » avant la vie conjugale, contrairement aux hommes qui sont nombreux à habiter seuls avant la vie en couple. Les bouleversements qu'entraînent la fin des études et le début de la carrière professionnelle chez les femmes peuvent créer des tensions pour ces couples débutés durant les études ou selon leurs expériences d'autonomie résidentielle antérieures à la mise en couple. Chez les hommes, un modèle de retard des transitions associées aux rôles adultes s'observe chez les peu diplômés qui sont désavantagés sur le marché de l'emploi et peu « attractifs » sur le marché conjugal. Les hommes plus diplômés reportent quant à eux leurs engagements, mais accèdent rapidement aux positions les plus stables une fois leurs études terminées (Galland, 2017). En prenant pour objet la séparation, cette thèse propose de prolonger ces analyses pour éclairer autrement les inégalités sociales qui structurent les parcours conjugaux.

4.1.2 La séparation, un tournant biographique et un report des projets de vie

Une deuxième interprétation de la séparation dans la jeunesse est que la première union cohabitante constitue une période de latence avant un mariage, une naissance ou d'autres projets de long terme, mais qui ne se réalisent pas du fait d'incertitudes économiques, de perspectives floues pour l'avenir du couple, pour des jeunes davantage soumis-es à des difficultés financières. Dans cette logique, la vie en couple hors mariage et sans enfant n'est pas qu'un moyen de s'épanouir dans la jeunesse, auquel il est facile de s'extraire s'il ne satisfait pas les partenaires. Le couple constitue également une unité économique, sociale, dont la stabilité est un enjeu majeur pour le maintien d'une indépendance résidentielle. La détérioration depuis les années 1980 des conditions économiques des jeunes a créé un sentiment d'incertitudes, qui se répercute sur les dynamiques conjugales, puisque la cohabitation hors mariage offre une manière de limiter l'insécurité financière sans s'engager trop dans la relation, engagements qui requièrent cette stabilité économique et professionnelle (Kalmijn, 2007).

À nouveau, ces incertitudes à l'origine des séparations des jeunes permettent de mobiliser dans la thèse les contrastes par sexe et suivant les ressources des jeunes pour expliquer la montée des séparations. D'une part, les jeunes détenant un faible niveau de qualifications devraient être plus concerné-es par des épisodes de précarité dans le début de leur parcours (Cahuc, Carcillo et Zimmermann, 2013). L'absence d'emploi stable peut déjà retarder la constitution d'une union cohabitante, particulièrement chez les hommes (Vergauwen et al., 2016), mais les épisodes de chômage ou les contrats précaires que les jeunes peu diplômé-es traversent en début de carrière sont également de nature à générer du stress parmi celles et ceux en couple cohabitant. Dès lors, on s'attend pour les jeunes titulaires d'un faible niveau d'instruction que les difficultés rencontrées dans l'acquisition d'un emploi stable génèrent des niveaux de séparation plus élevés que parmi les plus diplômé-es. En cas de séparation, les difficultés économiques rencontrées par ces jeunes pourraient les contraindre à des solutions de logement peu coûteuses, tel qu'un retour au domicile parental, une colocation ou une vie en solo dans un logement de petite taille.

Ces incertitudes devraient créer davantage de séparations lorsque ce sont les hommes en couple qui les vivent plutôt que les femmes. L'autonomisation et l'émancipation économique des femmes depuis la fin du 20^{ème} siècle leur ont laissé plus de liberté et d'opportunités professionnelles, pourtant leur entrée sur le marché du travail n'a pas été contrebalancée par un investissement massif des hommes dans le travail domestique, ce qui conduit toujours à des inégalités dans la répartition des tâches (Esping-Andersen, 2009). Dans les classes populaires, ces inégalités sont plus prononcées, même si les femmes requièrent de plus en plus de leur compagnon leur implication dans le travail domestique (Le Pape, 2019). Face à la précarisation de l'emploi masculin et l'investissement supérieur des femmes dans

le travail domestique, les jeunes hommes peuvent se trouver stigmatisés dans les cas où ils ne peuvent plus subvenir aux besoins du ménage. Les conséquences économiques et sociales du chômage ou de la précarité de l'emploi devraient ainsi être particulièrement fortes parmi les jeunes peu diplômés, qui sont en couple sans enfant ni mariage. En cas de séparation, on s'attend également à un retour plus fréquent dans la famille d'origine parmi ces jeunes hommes précaires.

Dans les études sur les déterminants des séparations d'union hors mariage, peu s'intéressent à la fois aux caractéristiques des femmes et des hommes en couple. Souvent par souci méthodologique ou pour justifier des (trop grandes) différences sociales entre femmes et hommes, l'analyse des trajectoires d'un seul sexe limite pourtant les interprétations et les généralisations qu'on peut tirer de l'étude de la séparation. Pour l'étude des couples de sexe différent, c'est encore plus problématique puisque n'est visible qu'une partie des trajectoires professionnelles ou des conditions de vie du couple. Dans cette thèse, on s'intéresse à la fois aux caractéristiques des hommes et des femmes dans le couple et dans leurs trajectoires, mettant en lumière le caractère genré des parcours de vie. Les inégalités de genre qui précèdent l'arrivée d'un enfant ou un mariage sont dès lors exposées dans l'étude des mécanismes de la rupture.

4.2 L'étude des séparations à partir d'une approche par les parcours de vie, en France et en Belgique

La séparation conjugale revêt une place différente dans les représentations de l'âge adulte suivant les calendriers biographiques, le milieu social et le sexe. Le contexte institutionnel structure également des parcours d'entrée dans l'âge adulte suivant le degré de familialisation propre à la Belgique et à la France. Ces représentations se situent à l'intersection du cadre de la Seconde transition démographique, qui associe les transformations des modes de vie en couple à l'individualisation et à l'injonction à l'autonomie, et du cadre de la libéralisation économique, qui a vu les femmes participer massivement au marché du travail mais qui a généré un niveau structurel d'incertitudes professionnelles ou économiques dans la jeunesse. Afin d'étudier dans une approche principalement démographique la séparation dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte, le recours à une approche par les parcours de vie est privilégié.

4.2.1 France et Belgique, deux pays proches qui servent d'études de cas

L'étude de la France et de la Belgique se fonde dans une étude de cas plutôt qu'une comparaison des contextes nationaux. Comme le chapitre a permis de le constater, les disparités macroéconomiques, législatives ou politiques quant à la jeunesse et aux conjugalités sont faibles entre les deux pays comparées aux pays scandinaves ou méditerranéens (Ferreira et Nunes, 2010). Les indicateurs démographiques de nuptialité et de séparation convergent vers des constats similaires : une

augmentation des divorces et des ruptures d'union, un report du mariage et des naissances, l'apparition presque simultanée de nouvelles formes d'union civile dans les deux pays. Le contexte historique renvoie ainsi à une désinstitutionnalisation des unions, qui se mêle à des difficultés économiques chez les jeunes. Bien sûr, certaines variations dans les itinéraires de jeunesse s'observent : les jeunes en Belgique quittent plus tardivement le domicile parental (Billari et Liefbroer, 2010) et se marient davantage qu'en France (Heuveline et Timberlake, 2004). Les séparations d'union hors mariage et sans enfant seront dès lors plus nombreuses en France qu'en Belgique.

Les politiques sociales ne sont pas sans effets sur la construction des étapes vers l'autonomie et l'indépendance des jeunes. Les différences par milieu social ou par sexe peuvent néanmoins révéler davantage qu'une variable « pays » qui pourrait taire les différences intra-nationales et faire pencher vers des interprétations essentialistes des phénomènes étudiés. On ne se limite donc pas à une simple comparaison statistique dans les deux pays, mais on s'attache à s'interroger sur la signification que les jeunes accordent à certains événements de leur vie suivant le contexte social dans lesquels ils-elles les vivent. À cet égard, la France et la Belgique offrent des spécificités intéressantes à étudier par rapport à d'autres pays d'Europe : celles d'injonctions contradictoires entre la norme d'autonomie des jeunes sous l'égide des parents, d'une part, et l'insertion professionnelle rendue compliquée en début de carrière et qui freine les aspirations à l'indépendance des jeunes, d'autre part. Confronté-es à ces dynamiques contraires, les jeunes vont tenter de « se placer » (Van de Velde, 2008a) par des stratégies détournées pour se libérer de la dépendance familiale et construire leur propre parcours. Le partage d'un domicile commun peut constituer une de ces stratégies et la séparation marquer un tournant dans les parcours des deux ancien-ne-s partenaires, si elle conduit à un changement important d'orientation (Bidart, 2010).

4.2.2 L'imbrication des événements d'entrée dans l'âge adulte pour analyser la séparation

La notion de « parcours de vie » (*life course perspective*), qui prend en compte les effets de cohorte, de période et d'âge, permet de considérer l'influence d'un événement sur l'individu en fonction du contexte social et de la position dans laquelle il se trouve (Charruault, 2020 ; Dubar et Nicourd, 2017). Le parcours d'entrée dans l'âge adulte se compose d'un ensemble de trajectoires scolaires, professionnelles, familiales qui font progresser les jeunes vers les responsabilités adultes. Ces trajectoires ne sont pas linéaires et se caractérisent par un enchaînement de séquences d'événements ou de statuts, qui font sens quand ils sont comparés les uns aux autres. La séparation peut ainsi être considérée comme un *événement* qui survient au sein des parcours d'entrée dans l'âge adulte et qui est liée aux autres domaines de la vie des jeunes (Elder, 1998). Dans cette perspective, la séparation hors mariage et sans enfant peut être perçue de plusieurs manières, suivant les contraintes ou les possibilités qu'elle accorde. D'abord, elle peut constituer une *étape* dans les parcours, qui permet de

progresser vers les responsabilités adultes et ouvre de nouvelles opportunités (de rencontre, de prise d'autonomie...). Ensuite, elle peut constituer un *tournant* biographique, générant des changements importants dans les trajectoires (familiales, résidentielles, professionnelles...) et menant à de nouvelles orientations de la vie (Hutchison, 2010). La séparation n'est pas un tournant biographique nécessairement négatif, mais elle peut entraîner un changement dans les objectifs, dans les attentes des individus face au couple ou à la famille.

La réversibilité des transitions habituellement étudiée en démographie pour qualifier l'entrée dans l'âge adulte est rarement prise en compte dans les parcours. Les collectes quantitatives se heurtent ainsi au repérage et à l'analyse des « véritables » premiers événements vécus par les jeunes (Calvès et al., 2006). Par l'utilisation des enquêtes en population générale qui retracent les biographies individuelles, ainsi que par le recours à des données administratives, longitudinales, qui suivent une population quasi-exhaustive, cette thèse étend la notion de transition à la stabilité des états qui en découlent, ou utilise des événements non traditionnels dans l'étude des parcours d'entrée dans l'âge adulte (chômage, itinéraire de décohabitation parentale, recohabitation parentale...) pour dépasser la vision quelque peu statique des marqueurs d'entrée dans la vie adulte qui prédomine en démographie. Le chapitre suivant présente en détail les différentes méthodes employées dans cette thèse pour mesurer et analyser les conjugalités dans la jeunesse.

Chapitre 2 : Mesurer et analyser les conjugalités dans la jeunesse

Introduction

Les histoires et relations amoureuses, intimes, conjugales dans la jeunesse revêtent de multiples formes et constituent une réalité peu étudiée dans la démographie. La déconnexion progressive entre la vie personnelle et conjugale, ainsi qu'entre la cohabitation et le couple, complique les définitions du « couple » et de ce qu'il peut représenter pour les jeunes (Maillochon, 2001). Les termes employés par les jeunes pour décrire leurs relations sont variables, surtout en l'absence de critères objectifs pour les qualifier (pas de logement commun, pas d'engagement dans la durée...). Les catégories imposées dans les enquêtes démographiques ou dans les données administratives pour mesurer ces relations peuvent conduire à une réification des formes de conjugalité, où se cachent, dans une démarche d'objectivité des mesures, des vécus différents. Le choix des références aux formes de conjugalité dans les données quantitatives conduit généralement à renoncer aux formes moins instituées d'union, dans un objectif de comparabilité.

L'évolution historique de ces références au couple dans les sources de données statistiques renseigne sur les transformations familiales de ces dernières décennies. Au milieu du 20^{ème} siècle, les parcours conjugaux étaient standardisés, le mariage était l'institution centrale de la famille et l'identification des marqueurs temporels de la formation d'une union se faisait facilement. Les données d'état civil du mariage pouvaient suffire à analyser les biographies conjugales des individus dans ce contexte. La complexité accrue des parcours de vie des jeunes adultes a ensuite rendu moins aisée l'étude des étapes ou des seuils qui contribuent à l'acquisition des rôles adultes, dont l'entrée en union. De nouveaux événements marquent les séquences conjugales et affectives, les seuils deviennent réversibles et sont moins conçus comme des étapes franchies définitivement dans les parcours. Au 21^{ème} siècle, il est difficile de définir ce qu'est un couple, car l'entrée en union ne se résume plus au mariage et car la cohabitation ne concentre pas tous les modes de vie en couple. De nouvelles formes de vie en couple ont fait leur apparition ou ont gagné en visibilité (partenariat enregistré, couple non-corésident), et les questions concernant la santé sexuelle et la vie affective des jeunes (et des moins jeunes) ont pris une place croissante dans la société.

L'objectif de ce chapitre est d'interroger les concepts et les termes utilisés dans les sources de données pour définir le « couple » ou ce qui s'en approche, ses différentes configurations dans la jeunesse et

les transitions d'un événement à un autre qui peuvent caractériser un début et une fin de relation. Les modes de collecte des données et la constitution des échantillons des sources de données utilisées dans cette thèse sont présentées brièvement, afin d'identifier leurs points communs et l'influence de la méthodologie d'enquête ou de l'élaboration des données administratives sur les mesures des conjugalités. Enfin, ce chapitre met en avant les principales méthodes d'analyse longitudinale qui seront utilisées tout au long de cette thèse pour analyser l'articulation des parcours conjugaux aux autres domaines de la vie des jeunes.

1 La disponibilité des données d'enquête et administratives sur les conjugalités au 21ème siècle

Afin de saisir la diversité des parcours conjugaux dans la jeunesse des générations récentes, le recours dans la thèse à de multiples sources de données a semblé impératif. Les données administratives telles que l'état civil, les registres nationaux ou bien les recensements pouvaient suffire dans la première moitié du 20^{ème} siècle à qualifier et décrire les situations matrimoniales des individus, car elles étaient clairement définies et normées. En France et en Belgique, la mise en place d'enquêtes nationales, représentatives de la population, sur les questions des parcours conjugaux ou familiaux a élargi les possibilités d'analyses et a permis de montrer comment les modes de vie en couple ont évolué depuis. Toutes ces sources ne partagent pas des champs identiques d'observation de la population. Les concepts et définitions retenus varient également entre les sources pour repérer les unions et les passages d'une situation conjugale à une autre. Les questions d'échantillonnage, les notions de résidence habituelle ou légale, de couple ou de relation amoureuse dans les enquêtes et les sources administratives doivent être clarifiées avant d'entrer plus en détail sur la manière dont sont identifiées et décrites les situations conjugales dans la jeunesse.

1.1 Bref historique des enquêtes quantitatives sur les conjugalités en France et en Belgique

En France, les enquêtes nationales, représentatives, sur les parcours conjugaux des individus ou sur le suivi de leur situation de ménage sont nombreuses et remontent à l'enquête sur le choix du conjoint d'Alain Girard en 1959. À l'époque, l'enquête définit la mise en couple comme étant le mariage de deux personnes célibataires (Girard, 1964). En Belgique, une enquête similaire sur le mariage réalisée au début des années 1960 porte sur une même population : des célibataires qui concluent un mariage (Henryon et Lambrechts, 1968). Dans ce contexte, l'état civil suffisait à caractériser les situations conjugales des individus. En 1983, l'enquête française de Michel Bozon et François Héran sur la formation des couples ouvre le champ d'investigation des unions aux couples non mariés, qui habitent dans un même logement (Bozon et Héran, 2006). L'enquête française « Situations familiales » de 1985

réalisée par Henri Leridon et Catherine Villeneuve-Gokalp confirme cette ouverture du champ des couples étudiés à la vie de couple non marié. Cette enquête interroge aussi les unions qui n'ont pas mené à une cohabitation quotidienne, avec des questions précises sur les motifs et la durée des périodes de non-corésidence (Leridon et Villeneuve-Gokalp, 1988). L'enquête « *Passage à l'âge adulte* » en 1993 de Michel Bozon et l'enquête « *Situations familiales et emploi* » de 1994 dirigée par Laurent Toulemon, Henri Leridon, Catherine Villeneuve-Gokalp et Catherine Lantoiné explorent également l'historique conjugal des répondant-es. La première introduit et documente la notion de « relation amoureuse stable », pour décrire des périodes de vie hors-famille mais composées de relations intimes et conjugales qui sortent du champ de la cohabitation. La deuxième reprend cette dénomination et date pour l'ensemble des relations passées le début de la relation et le moment de la cohabitation.

L'enquête européenne « *Fertility and Family Survey (FFS)* » fournit des informations sur les couples, mariés ou non, et permet une comparaison internationale des parcours conjugaux à partir d'une rétrospective des unions passées (Macura et Beets, 2002). Réalisée en 1991-1992 en Flandres et à Bruxelles¹⁶, elle laisse place à l'enquête européenne *Generations and Gender Survey (GGS)* qui élargit encore plus les situations conjugales étudiées en incluant les couples non-corésidents et les couples de même sexe (voir Encadré 2.1) (Régnier-Loilier, 2009). Cette enquête prévoyait trois interrogations répétées à 3 ans d'intervalles. La première vague en France a été réalisée en 2005 et a en effet été tenue en 2008 et 2011. Une première vague s'est également tenue entre 2008 et 2010 en Belgique, mais n'a pas été reconduite au vu notamment des difficultés financières rencontrées (Fokkema et al., 2016). Enfin, plus récemment, l'enquête française *Étude des Parcours Individuels et Conjugaux (Épic)* en 2013-2014 s'est intéressée à l'ensemble des relations amoureuses stables, corésidentes ou non.

En plus de ces enquêtes posant des questions détaillées sur la vie de couple et les parcours individuels, viennent s'ajouter des informations contenues dans les recensements de population en France. Des enquêtes complémentaires ont en effet été réalisées en 1999 (*Étude de l'Histoire Familiale – EHF*) et en 2011 (*Enquête sur la famille et les logements – EFL*) pour affiner les caractéristiques de la population recensée, notamment sur des questions de vie en couple. En Belgique, les recensements de population qui sont couplés aux données du registre national en 1991, 2001 et 2011 se sont focalisés davantage sur les questions socioéconomiques, et ont inclus peu de données complémentaires sur la vie en couple. Néanmoins, le registre national de population en Belgique fournit une source de données complète et fiable sur les parcours conjugaux et résidentiels, qui permet un suivi annuel et exhaustif de la population.

¹⁶ L'enquête *Fertility and Family Survey* a été adaptée en France et prend le nom de *Situations familiales et emploi* décrite avant.

Encadré 2.1 : la difficile identification des couples de même sexe dans les données démographiques

Les couples de même sexe contribuent pleinement à la diversification des modèles familiaux, et sont caractérisés par des dynamiques conjugales spécifiques, telle qu'une moindre propension à la vie en couple corésident (Rault, 2018) ou des risques de rupture plus importants (Marteau, 2019). Cependant, la plupart des études traitant des trajectoires conjugales écartent ou ne font pas mention des couples de même sexe dans leur population d'intérêt. Dans les enquêtes nationales représentatives, leur faible nombre et les erreurs d'encodage du sexe des individus et de leurs partenaires mènent rapidement à une remise en cause de leur identification. Dans les données administratives, la faiblesse de l'appareil statistique pour identifier les couples non mariés se répercute fortement sur les couples de même sexe, souvent identifiés à tort en l'absence de contrat d'union (Festy, 2007). Les données disponibles ne permettent que d'appréhender les minorités sexuelles par leur vie de couple, offrant une vision réduite de leurs trajectoires d'entrée dans l'âge adulte. Ainsi, cette thèse se focalise principalement sur les risques de séparation des couples de sexe différent, ou ne fait pas de distinction suivant l'orientation sexuelle des individus, par manque de données.

1.2 Les sources de données retenues : Population-cible et méthodes de collecte

Dans cette thèse, trois enquêtes ont été retenues afin d'obtenir des informations sur les unions des individus qui sont nés après 1960 et jusqu'à des cohortes nées dans le début des années 1990 : GGS, EU-SILC et Épic. Ces enquêtes qui ont toutes eu lieu dans les années 2000 permettent de suivre des personnes dans leur processus d'entrée dans l'âge adulte, en particulier dans leurs parcours conjugaux, que les générations retenues les plus anciennes commencent à vivre dans les années 1980. Ces enquêtes disposent néanmoins de peu d'information sur les trajectoires résidentielles, qui sont une composante majeure des parcours de vie dans la jeunesse, et d'effectifs parfois réduits sur les phénomènes étudiés, ce qui conduit à également utiliser des données administratives dans la thèse. Le registre national belge ainsi que les données fiscales de l'Échantillon Démographique Permanent apportent des informations sur les itinéraires résidentiels ou des données économiques, qui sont renforcées par le nombre conséquent d'individus présents dans les bases de données. Ces sources de données et leur méthode de collecte sont présentées dans cette section.

1.2.1 Enquête nationales représentatives et méthodes d'échantillonnage

1.2.1.1 Generations and Gender Survey (GGS)

Les enquêtes nationales et représentatives portent sur un échantillon de la population, tiré dans une base de sondage (Tableau 2.1). L'enquête GGS a pour population-cible la population résidente dans des ménages « ordinaires », âgée de 18 à 79 ans au moment de l'enquête. C'est une enquête rétrospective (avec un volet panel pour la France), qui s'intéresse au parcours conjugal et familial des individus. Afin de sélectionner l'échantillon de population, la liste de personnes éligibles a été obtenue en Belgique via le registre national, tandis qu'en France, le recensement et la base de sondage des logements neufs ont servi à tirer un échantillon aléatoire simple. Une fois le logement tiré au sort, un individu du ménage répondait à l'enquête et détaillait son parcours de vie. Les taux de réponse varient fortement selon les pays d'enquête, allant de 42 % en Belgique à 65 % en France (Fokkema et al., 2016).

L'échantillon est déséquilibré en faveur des femmes, des personnes mariées, ce qui se retrouve dans la majeure partie des enquêtes. Les pondérations pour redresser l'échantillon ont servi à corriger ces biais. Elles ont été calculées sur la base de l'âge, du sexe et de la région en Belgique, puisque le registre national ne dispose pas d'informations continues sur le statut professionnel ou le niveau d'éducation. En France, le calage s'est effectué sur les enquêtes Emploi de l'Insee et sur l'Enquête Annuelle de Recensement. Il prend en compte davantage de variables, notamment le type de logement, la taille du ménage ou encore la nationalité (Régnier-Loilier, 2009). En termes de parcours familial, GGS est très détaillé et permet de retracer l'histoire des unions corésidentes des individus. Les parcours résidentiels sont en revanche peu précis et reposent sur des indicateurs ponctuels (âge au départ du domicile parental, moment de la mise en couple). La situation professionnelle au moment de l'enquête ainsi que le dernier travail occupé sont bien renseignés mais ne permettent pas un suivi très fin des parcours, surtout en Belgique où l'absence des vagues prévues d'enquête empêche d'analyser l'évolution de l'occupation professionnelle. Les cohortes interrogées vont de 1928 à 1990 en Belgique et de 1926 à 1987 en France.

1.2.1.2 Étude des Parcours Individuels et Conjugaux (Épic)

L'Étude des Parcours Individuels et Conjugaux (Épic) réalisée en 2013-2014 a pour champ d'observation les personnes entre 26 et 65 ans au moment de la passation de l'enquête. Comme GGS, l'enquête est rétrospective et porte sur des sujets relativement similaires. Seuls les logements ordinaires font partie de l'échantillon retenu (Rault et Régnier-Loilier, 2019). L'échantillon a été tiré via l'échantillon-maitre Octopusse¹⁷ de l'enquête annuelle de recensement de 2012. Un tirage aléatoire était effectué au sein du ménage échantillonné et un seul individu répondait à l'enquête. Le taux de réponse est de 62 % et les femmes sont à nouveau plus nombreuses à répondre à l'enquête. La variable de pondération créée prend en compte le taux de non-réponse ainsi que les caractéristiques des individus calées sur les enquêtes Emploi. En ce qui concerne les informations contenues dans l'enquête, les parcours familiaux reprennent des informations riches et variées, et l'enquête s'affranchit de certains critères contraignants qui pouvaient s'observer dans des enquêtes précédentes (absence des relations non-corésidentes, critère restrictif de durée de vie en couple...). Elle tombe cependant dans les mêmes limites que GGS : peu d'éléments sur le parcours résidentiel et les dimensions économiques des parcours sont secondaires dans l'enquête. Les individus interrogés sont nés entre 1948 et 1988.

¹⁷ Octopusse est le nom donné au système d'échantillonnage des enquêtes ménages à l'Insee à partir de 2010 (Gros et Moussallam, 2015).

1.2.1.3 Survey on Income and Living Conditions (EU-SILC)

L'enquête européenne Survey on Income and Living Conditions (EU-SILC) ou Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie (SRCV) dans sa version française est une enquête panel débutée en 2004. Elle a pour but de fournir des indicateurs sur les revenus, la pauvreté ou l'insertion sur le marché de l'emploi. L'unité statistique est le ménage. En France, ce ménage doit se situer dans un logement tiré au sort à partir de l'échantillon maître et de la base de sondage des logements neufs provenant du recensement 1999, et de la base de sondage Octopusse à partir de 2010. En Belgique, c'est à nouveau le registre national qui sert de base de sondage. Comme GGS et Épic en France, seuls les ménages ordinaires sont éligibles. Les résidences étudiantes ou les institutions collectives sont ainsi exclues de l'échantillon. Toutes les personnes âgées de 16 ans et plus et résidant dans le ménage échantillonné peuvent être interrogées. L'enquête française diffère légèrement de l'enquête belge dans la façon d'identifier les habitant-es d'un logement. En France, le Tableau des Habitants du Logement (THL) est utilisé. Cet outil commun à différentes enquêtes sur les ménages pose des questions standardisées dans toutes les enquêtes qui l'utilisent. C'est ainsi qu'on aura des éléments sur la multi-résidence ou les couples non-cohabitants en France via l'enquête SILC dont on ne disposera pas dans l'édition belge de l'enquête (Toulemon et Denoyelle, 2012).

SILC est une enquête transversale, car elle interroge des individus à un moment précis, mais également longitudinale, car une partie des individus est suivie année après année. Certains individus appelés « panels » sont suivis chaque année après leur entrée dans l'échantillon. Ces individus peuvent, au cours des vagues d'enquête être rejoints par de nouveaux membres du ménage, qui sont considérés comme « non panels ». Lorsqu'il y a un déménagement, seuls les individus panels qui déménagent entre deux années sont censés être suivis et réinterrogés. Une méthode d'échantillonnage rotatif a été développée pour prendre en compte la dimension longitudinale et transversale de l'enquête. En France, 1/9^e de l'échantillon initial est écarté et remplacé par un nouveau sous-échantillon chaque année. En Belgique, c'est un quart de l'échantillon initial qui est renouvelé annuellement (Ardilly et Lavalée, 2007 ; Iacovou et Lynn, 2013). L'attrition implique une perte de l'échantillon de base qui peut se révéler porteuse de biais pour l'étude du suivi des couples si les individus ont déménagé mais ne sont pas retrouvés entre deux années.

Au contraire de GGS et d'Épic, SILC n'interroge pas les individus sur leur parcours conjugal passé. La panélisation de l'enquête donne la possibilité de mesurer les transitions de situations conjugales ou résidentielles d'une année à l'autre. SILC a également l'avantage de contenir les informations socioéconomiques de l'ensemble des habitant-es déclaré-es du logement. Tou-te-s les résident-es sont invité-es à remplir le questionnaire, ou bien une personne « proxy » remplit celui-ci pour la personne

visée. Les pondérations qui corrigent les biais d'échantillonnage et la non-réponse se font au niveau du logement. L'enquête SILC complète les manques des enquêtes GGS et Épic en termes de parcours professionnel, puisque c'est le centre d'intérêt principal de l'enquête.

Le Tableau 2.1 synthétise les principales caractéristiques des enquêtes exploitées dans la thèse. Le point commun de toutes ces enquêtes réside dans leur perspective longitudinale qui permet le suivi des individus. Au travers des biographies rétrospectives dans GGS et Épic ou du panel annuel de l'enquête SILC, certains domaines des parcours de vie sont représentés finement. Les thèmes des enquêtes sont cependant de nature à faire varier la qualité des données récoltées sur les types de parcours. GGS et Épic ont des informations fiables sur les trajectoires familiales et conjugales, tandis que SILC dispose d'éléments précis sur la dimension économique et professionnelle de la vie des individus. Chaque enquête apporte une vision spécifique des parcours de vie, et leur utilisation dans cette thèse repose sur les générations étudiées, le domaine qu'elles abordent et les liens qu'il est possible de faire entre les marqueurs biographiques des parcours d'entrée dans l'âge adulte.

TABLEAU 2.1: PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES ENQUÊTES ET DE LEUR ÉCHANTILLON

	Pays	Année de collecte	Population-cible	Taille de l'échantillon	Base de sondage
Generations and Gender Survey Vague 1 (GGS)	France	2005	18-79 ans, ménages ordinaires	10 079	Base de sondage des Logements
	Belgique	2008-2010	18-79 ans, ménages ordinaires	7 171	Registre national
Étude des Parcours Individuels et Conjugaux (Épic)	France	2013-2014	26-65 ans, ménages ordinaires	7 825	Octopusse
Survey on Income and Living Conditions (SILC)	France	2004-encore en cours	16 ans et plus, ménages ordinaires	+/- 10 000 ménages et 25 000 individus chaque année	Base de sondage des Logements, Octopusse (dès 2010)
	Belgique	2004-encore en cours	16 ans et plus, ménages ordinaires	+/- 6 000 ménages et 15 000 individus chaque année	Registre national

1.2.2 Registre national belge et exhaustivité des données

Le registre de population belge a été instauré en 1847 et consigne les événements d'état civil et l'ensemble des résidences habituelles occupées par les individus, ainsi que les changements de composition des ménages. Initialement tenu dans chacune des communes de Belgique, il est centralisé dès 1985 et permet ainsi d'accéder facilement à un registre unique, identifiant tout individu résidant sur le territoire belge (Tableau 2.2). L'article 1er de la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national

des personnes physiques en Belgique définit celui-ci : « *Le Registre national désigne le système de traitement d'informations qui assure, conformément aux dispositions de la présente loi, l'enregistrement, la mémorisation et la communication d'informations relatives à l'identification des personnes physiques* ». L'unité d'observation des registres est l'individu et la mise à jour concerne l'ensemble des informations à caractère administratif qui concernent ces individus (Poulain et Herm, 2013). Il considère uniquement la population de droit qui fait une déclaration de résidence principale à l'administration communale. Une résidence principale est considérée dans le registre comme un lieu où une personne vit habituellement. Elle est déterminée sur la base du lieu où sont passées la plupart des nuits dans la semaine, ou de la consommation énergétique du logement, et est constatée par un·e agent de quartier qui vérifie l'exactitude des informations renseignées. C'est un outil administratif, où les règles de l'administration l'emportent et qui n'est pas destiné, à l'origine, aux études scientifiques (Poulain, Riandey et Firdion, 1991). Sa force principale est son exhaustivité : l'ensemble des personnes résidant en Belgique de manière légale y apparaissent. Les données s'organisent sous forme d'individus qui résident dans des ménages, où une personne de référence du ménage (PRM) est identifiée et où chaque membre du logement est assigné à une position dans le ménage (époux/épouse, enfant, grand-parent...). Des données complémentaires de filiation sont également disponibles et associent chaque individu à ses parents, ce qui permet de reconstruire fidèlement les parcours de fécondité des jeunes adultes. Le suivi continu des trajectoires résidentielles, des changements d'état civil et des temporalités de ces transformations rend possible l'étude des biographies individuelles. Son principal désavantage est le faible nombre d'informations socioéconomiques disponibles. Sans enquête complémentaire associée au registre, il est impossible de déterminer l'origine sociale ou la situation professionnelle des individus. Il faut dès lors se reposer sur d'autres sources de données qui viennent compléter celui-ci.

1.2.3 Recensement de la population et (quasi)exhaustivité

1.2.3.1 Recensement belge et disparition progressive d'un questionnaire distinct

Les recensements exhaustifs consistent en une vision transversale de l'ensemble de la population à un moment donné. Ils collectent des informations basiques pour compter et décrire la population à un niveau spatial fin. La plupart des registres de population sont nés sur la base d'un recensement exhaustif. C'est le cas en Belgique avec le recensement de 1846 qui a servi de fondement pour la mise en place du registre dès 1847 (Poulain et Herm, 2013). Ces recensements ont été conduits environ tous les 10 ans, le plus récent date de 2011 et repose presque entièrement sur une combinaison de sources de données déjà existantes. En effet, la centralisation des registres opérée en 1985 a enlevé l'utilité du comptage et de la description de la population à partir du recensement, puisque ces éléments devenaient facilement accessibles avec le registre centralisé. Le recensement a été axé sur son utilité en matière d'analyse du profil socioéconomique de la population, afin de continuer à récolter tous les

10 ans la structure et les caractéristiques démographiques et socioéconomiques de l'ensemble de ses résident-es. Dès 1991, le plan de sondage du recensement se fonde sur le registre national centralisé. Les bulletins préimprimés contiennent déjà les informations consignées dans le registre (nom, prénom, âge, sexe...), afin de réduire la charge de remplissage des personnes recensées. Chaque personne recensée est identifiée au moyen de son numéro d'identification au registre national, et les ménages sont reconstitués avec les informations du registre. L'appariement des deux sources de données est dès lors aisée, et les résultats des recensements dès 1991 sont accessibles dans les registres de population. En 2001, le terme de « Recensement » disparaît au profit d'« Enquête socio-économique générale », pour mettre en avant le type d'informations recueillies dans la collecte de données. En 2011, le questionnaire traditionnel disparaît complètement et c'est une combinaison de différentes sources de données administratives déjà existantes qui constitue le noyau du recensement : cadastre, Banque carrefour de la sécurité sociale ou encore bases de données des communautés relatives à l'enseignement (Poulain et Herm, 2013).

1.2.3.2 Recensement exhaustif et passage à l'enquête annuelle de recensement français

En France, les recensements ont fait office de statistiques démographiques, exhaustives sur la population résidant de fait sur le territoire depuis le milieu du 19^{ème} siècle et tous les 10 ans environ jusqu'en 1999 (Dupâquier et Garden, 1988). Cette exhaustivité est rarement atteinte, puisque des erreurs d'omissions de logements ou de doubles comptes viennent biaiser la collecte (Toulemon, Durier et Marteau, 2018). Depuis 2004, le recensement est organisé par enquêtes annuelles, ce qui a pour conséquence d'ôter son caractère exhaustif. L'« ensemble » de la population résidant en France n'est plus recensée au cours d'une même année mais sur une combinaison de 5 années. Un taux de sondage annuel est appliqué, de 14%, et varie selon le type de commune dans lequel la personne est recensée (une commune de moins de 10 000 habitants sur cinq, recensée exhaustivement, 8% des habitant-es dans les communes de plus de 10 000 habitants). Le taux de sondage différent est appliqué de sorte à ce que seules les communes de moins de 10 000 habitants soient enquêtées exhaustivement sur la période de 5 ans (Pan Ké Shon, 2007). Dans les grandes communes (de plus de 10 000 habitants), le recensement rénové se base sur le Répertoire des immeubles localisés (RIL), qui constitue une base de sondage des adresses qui sert à tirer au sort les logements recensés. Dans les petites communes (de moins de 10 000 habitants), l'ensemble des logements sont recensés l'année où la commune est échantillonnée. Ce nouveau format de recensement complique l'échantillonnage et le redressement de la population, puisqu'il faut se baser sur plusieurs années successives pour qu'un recensement complet soit constitué, et que les taux de sondage varient suivant les types de communes. Les recensements français contiennent des informations basiques sur la situation conjugale des individus et sur leur situation économique ou professionnelle. L'effectif conséquent ainsi que les différentes enquêtes qui sont venues se greffer à ceux-ci permettent une analyse fine de sous-populations ou à l'échelle des

secteurs géographiques. Chaque ménage contient une personne de référence et les liens familiaux sont établis à partir de cette personne¹⁸. Le recensement est transversal et apporte un éclairage sur la population à un moment précis. Dans le cadre d'analyses longitudinales, il n'est pas très informatif. La source de données suivante permet de pallier ce désavantage.

1.2.4 Échantillon Démographique Permanent et combinaison des recensements et données fiscales

L'Échantillon Démographique Permanent (EDP) est un échantillon panel d'individus, constitué par l'Insee depuis 1968. Les personnes sont intégrées à l'échantillon à partir de leur date de naissance, et sont appelées les « individus EDP ». Plusieurs types de données composent l'EDP : l'état civil, le recensement, le panel de salariés, les données fiscales dès 2011. Un identifiant individuel permet d'apparier ces différentes sources et de suivre les parcours des individus dès qu'ils apparaissent dans une des sources. Les caractéristiques des logements dans lesquels habitent ces individus ainsi que les membres du ménage sont inclus dans les données quand ils rentrent dans la définition du champ d'observation de la source considérée. Avant 2008, les personnes nées du 1^{er} au 4 octobre constituaient le noyau de l'EDP. À partir de 2008, l'échantillon fut élargi aux personnes nées du 2 au 5 janvier, du 1^{er} au 4 avril et du 1^{er} au 4 juillet. De 1 % de la population, l'échantillon s'élargit ainsi à 4 % environ de la population.

Certaines de ces données sont parcellaires à la suite de trous de collecte de données d'état civil, ainsi qu'à une sous-estimation des événements survenus à l'étranger pour les personnes ayant immigré en France (Jugnot, 2014). L'EDP combine des sources de données de différentes natures, qui mêlent les champs d'observation des sources précédemment présentées. La vision administrative de la population prédomine avec d'une part les données fiscales qui donnent des informations sur les foyers fiscaux, d'autre part le recensement qui s'appuie sur la notion de résidence habituelle principale. Au sein des ménages, la notion de personne de référence prévaut et les autres membres sont classés vis-à-vis de la PRM. Les champs d'observation ne se recoupent pas systématiquement, d'où la difficile articulation entre les sources d'informations. Dans cette thèse, on s'intéresse principalement à la combinaison des données fiscales (à partir de 2011) à celle des Enquêtes Annuelles de Recensement (à partir de 2004).

¹⁸ À partir de 2018, le recensement permet une analyse ménage-famille intégrant des liens entre conjoint-es et entre parents et enfants.

TABLEAU 2.2: PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES RECENSEMENTS ET REGISTRES

	Pays	Année de collecte	Représentativité
Registre de population centralisé	Belgique	1985-en cours	Exhaustivité
Recensement de la population	France	1999, 2004-en cours	Exhaustivité (1999), taux de sondage dès 2004
	Belgique	1991, 2001, 2011	Exhaustivité
Échantillon Démographique Permanent (EDP)	France	2004-en cours	1/25 ^e de la population (dès 2008)

1.2.5 Les apports de l'articulation des données administratives et d'enquête dans l'étude des parcours d'entrée dans l'âge adulte

L'utilisation des données administratives et des données d'enquête dans l'étude des parcours d'entrée dans l'âge adulte apporte une vision d'ensemble des différentes dimensions de la vie des jeunes, indispensable à l'analyse de la diversité des parcours de vie et des trajectoires professionnelles, résidentielles, conjugales et familiales. L'articulation des deux types de données permet de combler les manques de chaque source. Les données administratives ont le principal avantage d'être exhaustives ou quasi-exhaustives, et de fournir un suivi longitudinal annuel sans devoir interroger directement les individus de manière répétée. L'effectif important d'individus repris dans ces données permet des analyses statistiques à une échelle plus fine que les enquêtes et des estimations robustes. Le registre ou l'EDP apportent aussi des informations spécifiques sur les parcours résidentiels ou économiques, informations absentes des enquêtes rétrospectives qui s'attachent aux biographies familiales car étant trop coûteuses en temps dans la passation des questionnaires. Les données administratives sont en revanche très rigides dans leur construction et dans la collecte d'informations. Résultant des administrations ou de la statistique publique, le registre ou l'EDP traitent des sujets qui facilitent l'accomplissement des missions des institutions publiques, telle que l'identification d'un ménage, le calcul de l'impôt sur le revenu, le comptage de la population. Les informations récoltées sont de qualité, mais certaines situations de fait peuvent échapper aux administrations. Des données d'enquête sont dès lors nécessaires pour compléter l'approche des données administratives.

Les enquêtes longitudinales utilisées dans la thèse amènent des informations sur des phénomènes sociaux qui ne sont pas abordés dans les sources administratives, telle que les histoires amoureuses et sexuelles, la conciliation vie familiale et professionnelle, ou encore des éléments sur l'enfance et l'entourage familial des individus. Menées sur un échantillon de la population, ces enquêtes appréhendent les questions sociales et les enjeux démographiques récents. Les enquêtes se fondent généralement sur une problématique centrale et explorent en détail celle-ci. Dans les enquêtes rétrospectives GGS et Épic par exemple, les parcours conjugaux sont analysés au prisme des mutations économiques et sociales et sous l'émergence des nouveaux contrats d'union, de la diversification des

modes de mise en couple... Si les enquêtes récoltent des informations détaillées sur les phénomènes sociaux, elles ont quelques limites. D'abord, elles ne bénéficient pas d'effectifs aussi importants que les sources administratives, ce qui réduit les possibilités d'analyse, notamment sur des groupes de population minoritaires. Ensuite, les biais de mémoire de certains événements, tels que les anciennes relations conjugales ou la date du départ du domicile parental, peuvent réduire la fiabilité des mesures. Plus les individus sont âgés au moment de l'enquête et plus les événements sont lointains dans leur biographie, moins la précision des données récoltées est bonne (Tichit et Lelièvre, 2006). Parallèlement, certains événements peuvent être omis par les répondant·es, notamment s'ils réfèrent à d'anciens marqueurs sociaux qui ont moins d'importance pour les individus au moment de l'enquête.

Ces différentes sources de données se complètent pour dresser un portrait d'ensemble des parcours d'entrée dans l'âge adulte et de la place de la séparation dans ces parcours. Par contre, elles n'apportent pas les mêmes définitions des couples, des lieux de résidence, ou encore des parcours professionnels. Dès lors, la mesure des conjugalités dans la jeunesse est affectée par la manière dont les informations sont récoltées : d'une situation administrative dans les registres ou recensements belges à une situation de fait dans les enquêtes GGS ou Épic par exemple. Cela pose la question de leur comparabilité et de leur spécificité dans une recherche portant sur les trajectoires conjugales et les séparations d'union.

* * *

Cinq sources de données sont utilisées dans cette thèse et renvoient à des objectifs différents de mesures et de description de la population. L'enquête européenne rétrospective GGS s'intéresse au parcours conjugal d'un échantillon de répondant·es, tout comme l'enquête Épic en France. L'enquête panel SILC en France et en Belgique suit un échantillon d'individus et leur situation économique et familiale année après année. Le registre national belge consigne les mouvements de l'ensemble des résident·es légaux·les du pays, ainsi que la composition de leur ménage chaque année. L'EDP en France combine des informations de nature différente qui permet un suivi discontinu de la situation économique et familiale des individus.

2 Mesures des formes de vie en couple au moment de la collecte de données

Auparavant, l'étude des situations conjugales à un instant donné se basait sur l'état civil de l'individu (célibataire, marié·e, divorcé·e, veuf·ve) et les questions de dynamiques conjugales pouvait s'appréhender avec la succession de situations matrimoniales. Cette approche en termes de catégories

successives s'est rapidement heurtée à la diversification et à la complexité des modes d'entrée et de vie en couple dès les années 1960, avec l'augmentation des séparations et des remises en couple, le développement de l'union hors mariage ou encore la visibilité accrue des relations conjugales non-corésidentes. Les sources statistiques d'informations ont dû s'adapter à l'hétérogénéité des parcours de vie et certaines ont proposé des méthodes innovantes pour approfondir les connaissances des trajectoires conjugales des individus. Pour cela, il a fallu définir ce qui constituait une « vie en couple » ou circonscrire ce qu'était une « relation amoureuse stable », et fixer certains critères pour les mesurer. La manière dont les concepts sont employés, dont les définitions sont interprétées par les individus ou élaborées administrativement peut amener de la variabilité dans les statistiques de vie en couple. Dans cette section, la mesure transversale (au moment de la collecte des données) des situations de couple, à la fois dans les enquêtes et les sources administratives, est abordée.

2.1 Avant l'emménagement dans un domicile commun, la relation amoureuse ou conjugale non-corésidente

La plupart des unions corésidentes sont précédées par une période de relation non-corésidente, où les partenaires se rencontrent et apprennent à se connaître, avant d'éventuellement envisager un emménagement dans un domicile commun (Beaujouan et al., 2009). Certaines de ces relations non-corésidentes n'aboutissent pas à une cohabitation avec le/la partenaire, mais peuvent être décrites par les individus comme une relation amoureuse ou conjugale importante dans leur parcours. Seules les enquêtes parviennent à les appréhender.

2.1.1 Prévalence des relations amoureuses ou de couples non-corésidents : les enquêtes GGS et SRCV

Les catégories créées dans les enquêtes pour identifier les relations amoureuses, conjugales ou les formes de vie en couple, renvoient à une diversité d'engagement dans la relation et à une variété de significations de ce qu'est un couple. Cette variabilité se manifeste surtout chez les plus jeunes qui débutent leur parcours amoureux et conjugal, car les définitions renvoient à des configurations hétérogènes de leur vie affective et sexuelle. En effet, ils-elles vivent des histoires intimes qui peuvent être qualifiées, suivant le degré d'engagement, de « relation », de « couple », mais également de « plans cul », de « sex friend » ou autres. Les relations amoureuses ou conjugales, qui impliquent dans la plupart des cas un engagement affectif, sont quant à elles décrites par le fait de « sortir ensemble », d'« être ensemble », d'« être en couple » ou encore « d'avoir un copain ou une copine » (Giraud, 2017 ; Maillolchon, 2001).

Les enquêtes qui sortent de la définition restrictive du couple uniquement corésident permettent d'étudier certaines de ces configurations, ainsi que leurs ordonnancements. Dans cet univers des

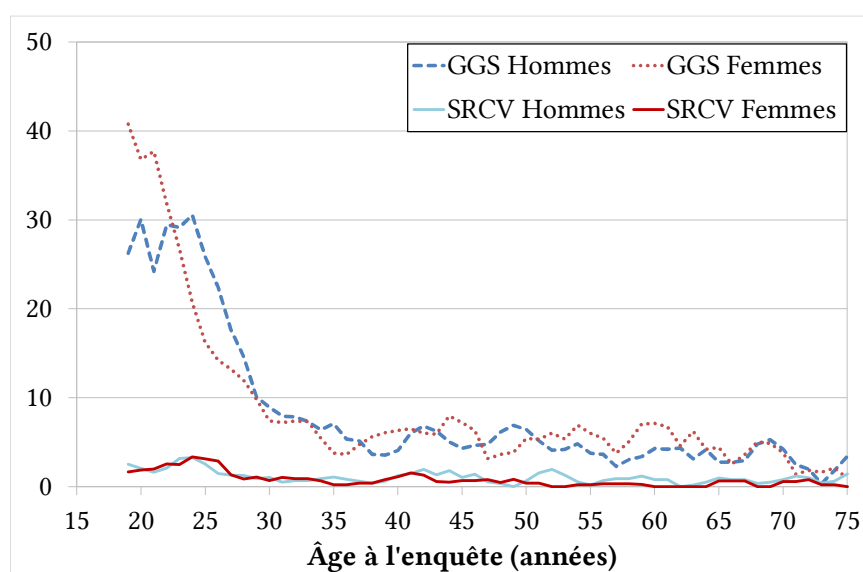
possibles, les enquêtes doivent adopter une définition qui permet, à situation égale, que tou-te-s les répondant-es renseignent une information identique. La portée et les objectifs de l'enquête influencent alors la terminologie employée pour circonscrire les unions, d'une « relation amoureuse ou conjugale importante » subjective et dont l'acceptation est large, à une « vie en couple » avec ou sans cohabitation qui réduit le champ des unions étudiées. Afin d'illustrer ces différences dans la manière de repérer les modes de vie en couple qui sortent de la cohabitation, deux enquêtes récentes qui abordent cette situation ont été retenues.

L'Enquête GGS en France et en Belgique s'intéresse, au moment de la passation du questionnaire, à la présence d'un-e partenaire dans le ménage. Elle fait également référence à l'existence d'un-e partenaire qui ne vivrait pas dans le logement de la personne enquêtée. Cette union est évoquée par le terme de « relation amoureuse stable », et est identifiée comme non-corésidente (pour consulter l'ensemble des questions relatives aux situations conjugales, voir l'annexe B.1). D'après l'enquête, 9,5 % des répondant-es en Belgique et 9 % des répondant-es en France indiquent entretenir ce type de relation (Liebroer et al., 2015). Dans l'enquête française, les hommes de 21 à 24 ans et de 25 à 29 ans sont respectivement 30 % et 17 % à déclarer avoir une relation amoureuse non-corésidente, contre 25 % et 12 % pour les femmes des mêmes groupes d'âge (Beaujouan et al., 2009). Les jeunes sont particulièrement concerné-es par ces situations car, dans des positions d'instabilité économique ou professionnelle, ils-elles ne peuvent pas toujours avoir accès à un logement personnel. Ils-Elles ont également plus de chances d'être en début de relation, ce qui peut rendre lointain l'horizon de l'emménagement dans un domicile commun (Régnier-Loilier, 2018). Cette forme de relation non-corésidente reste cependant de courte durée chez les jeunes, la plupart des relations se transformant en union corésidente rapidement ou finissant par une rupture (Régnier-Loilier, 2016).

L'enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) réalisée en France dès 2004 prend également en compte les unions non-corésidentes au moyen du Tableau des Habitants du Logement, qui recense tou-te-s les habitant-es du logement et les interroge sur leur situation de couple. La question sur la situation conjugale est cependant différente de celle présente dans GGS. L'enquête interroge l'ensemble des habitant-es du logement suivant qu'ils-elles vivent actuellement en couple ou non. Vient ensuite la possibilité d'indiquer une « vie en couple avec quelqu'un qui vit dans le logement », ou une « vie en couple avec quelqu'un qui ne vit pas dans le logement ». Des questions supplémentaires sont posées sur le fait de vivre dans plusieurs logements au cours de l'année, ce qui donne des informations sur la multi-résidence. En croisant les informations sur la situation conjugale et la multi-résidence, les données montrent une proportion beaucoup plus faible que dans GGS de jeunes qui déclarent vivre en couple sans que le/la partenaire soit dans le logement (Figure 2.1). Pour les femmes âgées de 20 ans au moment de l'enquête, 2 % d'entre elles déclarent être dans une situation

de « vie en couple » non-corésident dans SRCV, contre 37 % qui déclarent une « relation amoureuse stable » non-corésidente dans GGS. Chez les hommes, les mêmes différences s'observent : 2 % déclarent une vie en couple non-corésident à l'âge de 20 ans, 30 % une relation amoureuse non-corésidente. Si on considère que deux partenaires peuvent également disposer d'un domicile commun tout en ne passant pas l'entièreté de leurs nuits ensemble, on peut également ajouter de 1 à 2 % de jeunes hommes et femmes en couple « semi-corésident »¹⁹. Les proportions observées dans l'enquête SRCV sont bien éloignées de celles trouvées à partir de GGS, le concept de « relation amoureuse » ouvrant davantage de possibilités aux jeunes de s'y reconnaître, tandis que la « vie en couple » non-corésident restreint le champ des déclarations possibles. Les jeunes âges concentrent les écarts entre les deux concepts : avant 35 ans, la proportion de personnes en relation amoureuse non-corésidente est nettement supérieure à celle en couple non-corésident. Les premières expériences amoureuses sont incluses dans la notion plus subjective de relation, démontrant que le concept de couple est restrictif (Régnier-Loilier, 2018).

FIGURE 2.1: PROPORTION (%) PAR ÂGE D'HOMMES ET DE FEMMES DÉCLARANT « VIVRE EN COUPLE AVEC QUELQU'UN QUI NE VIT PAS DANS LE LOGEMENT » (SRCV) ET AVOIR UNE « RELATION AMOUREUSE STABLE » NON-CORÉSIDENTE (GGS) EN FRANCE



Source : SRCV 2005, GGS 2005 France. **Champ** : Ensemble des répondant-es des enquêtes. **Lecture** : Parmi les femmes interrogées dans l'enquête GGS et âgées de 25 ans, 16,2 % déclarent avoir une relation amoureuse stable sans vivre dans le même logement. **Note** : Lissage sur 3 ans.

¹⁹ Les couples semi-corésidents sont repérés lorsque deux partenaires vivent ensemble dans un seul domicile commun, mais dont au moins un des deux dispose également d'un domicile dans lequel il-elle vit seul-e ou sans le/la partenaire.

2.1.2 Des « relations amoureuses » facilement déclarées

En analysant plus finement les différences entre les personnes déclarant une relation amoureuse stable ou une relation conjugale, ce qui peut se rapprocher des différences observées entre GGS et SRCV, Villeneuve-Gokalp (1997b) a montré que les personnes ayant un·e partenaire régulier·ère sans vivre avec perçoivent beaucoup plus leur relation comme étant amoureuse plutôt que conjugale. Entretenir une relation conjugale implique des projections d’emménagement, ainsi que des fréquences accrues de rencontres et de rendez-vous. En observant les proportions d’individus par âge déclarant vivre en couple non-corésident à partir de l’Enquête Famille et Logements en France et en les comparant à GGS, Régnier-Loilier (2018) trouve également que les plus grands écarts de prévalence se concentrent chez les jeunes de 30 ans et moins. Il confirme les observations de Villeneuve-Gokalp (1997b), avec une proportion davantage élevée de déclarations de « relation amoureuse » non-corésidente plutôt que de « vie en couple » non-corésident. Étant donné que les jeunes en sont à un stade moins avancé de leur relation, ils-elles ont plus de facilités à déclarer une relation amoureuse plutôt qu’une vie de couple non-corésident, qu’ils-elles reconnaissent moins souvent comme une relation conjugale. La vie en couple porteuse de normes de stabilité semble ainsi plus sérieuse, suppose une cohabitation permanente ou intermittente, et illustre les différences avec la notion de relation amoureuse, moins engagée.

Ces relations ou ces formes de vie en couple non-corésident, en considérant les divergences qui résultent des concepts employés dans les enquêtes, ne constituent pas une situation pérenne chez les jeunes. Elles sont plutôt une étape dans la vie amoureuse des jeunes, et se convertissent rapidement en union corésidente ou en une rupture. Contraint·es par une situation économique encore instable ou tout simplement pas encore préparé·es à vivre en union corésidente, les jeunes voient cette période comme temporaire. Chez les plus âgé·es, conserver deux logements indépendants tout en se disant en couple peut en revanche être un mode de vie durable, surtout dans les cas de remises en couple où les deux partenaires disposent de leurs propres biens (Liefbroer et al., 2015). Le chapitre 3 analyse notamment les chances d’emménagement dans les premières relations amoureuses des jeunes, selon leur âge ou leur situation professionnelle.

2.1.3 Des situations conjugales non-corésidentes qui échappent aux sources de données administratives

Parmi les autres sources de données fréquemment utilisées en démographie, les recensements font rarement référence à l’existence de couples qui ne vivent pas ensemble. L’enquête « Famille et logements » en France réalisée en 2011 et adossée au recensement a pu récolter des informations complémentaires pour un échantillon conséquent d’individus (360 000 adultes) avec des questions sur

la vie de couple non-corésident similaires à SRCV²⁰. Les résultats indiquent clairement que la vie en couple n'est que peu considérée par les individus lorsque les partenaires n'habitent pas dans le logement, avec près de 1 % de situations où les répondant-es se déclarent vivre en couple sans un-e partenaire présent-e dans le ménage (Breuil-Genier, Buisson, Robert-Bobée et Trabut, 2016).

Le registre national en Belgique repose quant à lui sur l'enregistrement des changements de résidence et de la composition des ménages. Les configurations familiales ou conjugales qui sortent de la définition administrative classique des ménages sont très peu visibles. Les couples non-corésidents, qui n'impliquent pas de partage habituel d'un domicile commun, sont pratiquement impossibles à décrire, sauf dans certains cas qui concerneraient des personnes mariées dont le/la conjoint-e ne réside pas dans le logement²¹. L'absence de partenaire dans un logement ne doit pas pour autant laisser présupposer l'absence de relation amoureuse ou conjugale non-corésidente.

Dans nos analyses concernant les trajectoires conjugales des jeunes adultes, les situations de vie en couple non-corésident sont étudiées comme une étape dans la formation des unions, ou bien comme une expérience amoureuse qui ne conduit pas nécessairement à un emménagement dans un domicile commun (Beaujouan et al., 2009 ; Krapf, 2017). Les relations non-cohabitantes ne renversent pas l'ordre conjugal dominant qui est la vie en couple sous le même toit. L'ambiguïté qui peut ressortir des différents concepts employés dans les enquêtes et des définitions d'une relation amoureuse ou conjugale non-corésidente, ainsi que l'absence d'informations dans les données administratives, empêchent leur intégration systématique dans nos analyses. En revanche, on s'intéressera aux conditions propices à l'installation dans un domicile commun avec un-e partenaire amoureux-se, et aux éléments qui empêchent cet emménagement. Les marqueurs temporels de début de relation servent, lorsqu'ils sont disponibles, à analyser les biographies amoureuses avant la première union corésidente, ainsi que leur influence éventuelle sur la future vie en couple corésident. En effet, certaines études ont montré que la durée entre le début d'une relation et la mise en ménage pouvait influencer les risques de rupture de l'union corésidente (Sassler, 2004 ; Schnor, 2015).

2.2 La vie en couple corésident : une situation conjugale univoque

Après avoir observé dans les enquêtes nationales de larges différences dans les concepts employés pour qualifier les unions non-corésidentes des jeunes, ce qui complexifie les comparaisons entre les sources de données, on peut se demander si ces écarts sont aussi nets quand il s'agit de décrire un

²⁰ La question posée dans l'enquête est : « Êtes-vous actuellement en couple ? ». Une des réponses possibles est : « Oui, avec une personne qui vit dans un autre logement ».

²¹ Cette situation pourrait aussi renvoyer à un couple en instance de divorce et qui a opté pour une séparation physique, ce qui complique davantage l'interprétation de ces configurations statistiques.

couple corésident dans les enquêtes ou de repérer ces situations dans les sources administratives. L'entrée en union corésidente n'échappe pas aux problèmes d'identification, puisque les jeunes couples décident rarement d'emménager ensemble avant d'avoir passé quelques nuits par semaine dans le domicile de l'un-e ou l'autre (ou chez les parents de l'un-e ou l'autre), ce qui peut conduire à une mise en couple progressive ou par la location ou l'achat d'un bien commun. Ainsi, la définition en pratique de la corésidence, selon laquelle les partenaires vivent ensemble la plupart du temps dans un seul logement, pose une série de défis. Selon le niveau d'engagement dans la relation, la manière dont est posée la question dans les enquêtes, la façon dont est consignée l'information dans des données administratives, on pourrait retrouver la même diversité de situations qui est observée pour les relations qui n'impliquent pas de partage (permanent) de domicile commun, si les concepts employés renvoient à des perceptions différentes de la vie en couple corésident.

2.2.1 Prévalence de situation de couple corésident : enquêtes GGS et SRCV en France

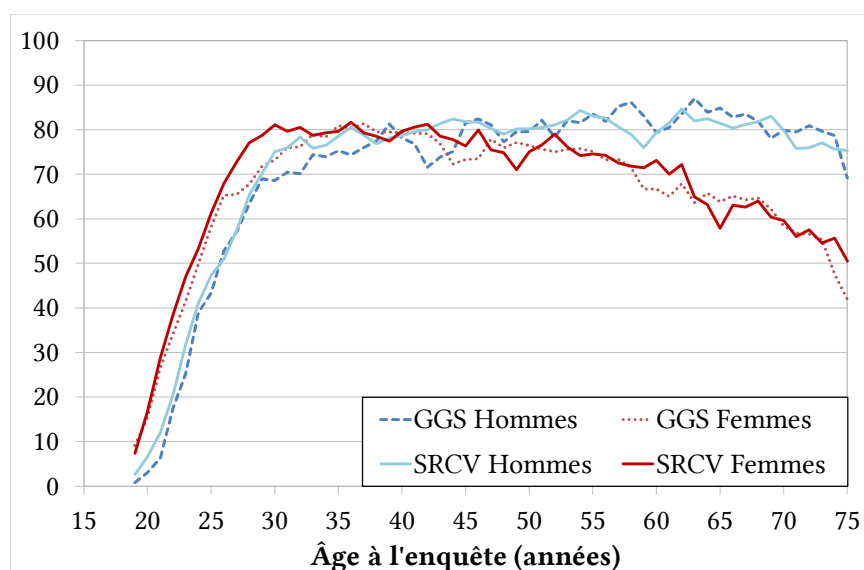
Dans les faits, la vie en couple corésident est moins propice à une diversité de termes employés dans les enquêtes. S'appuyant sur une situation plus factuelle et moins subjective que la définition d'une relation de couple non-corésident, les situations de partage de domicile commun avec un-e partenaire sont souvent résumées sous la terminologie d'une « vie en couple », avec quelqu'un qui vit dans le logement ou qui réside habituellement dans le logement. Dès lors, si on compare entre l'enquête française GGS, qui utilise la notion de conjoint-e vivant habituellement²² dans le logement et SRCV, qui utilise la notion de vie en couple avec quelqu'un qui vit dans le logement, les résultats indiquent une forte concordance des proportions déclarées d'union corésidente²³ (Figure 2.2).

Même aux jeunes âges où l'entrée graduelle et parfois incertaine dans une union corésidente aurait pu résulter en des écarts de prévalence, les résultats indiquent qu'il n'en est quasi-rien, hormis une proportion légèrement plus élevée de femmes âgées de 27-30 ans qui indiquent vivre en couple corésident dans l'enquête GGS (mais qui n'est pas, au sens statistique, significativement plus élevée que SRCV).

²² Un « résident habituel » dans le ménage est défini dans l'enquête GGS comme une personne qui habite dans le logement au moins 4 jours au cours d'une semaine « normale » et ce depuis au moins 3 mois.

²³ Les deux enquêtes utilisent la notion de résidence habituelle pour identifier les habitant-es du ménage, ce qui peut aussi expliquer la similarité des résultats observés.

FIGURE 2.2 : PROPORTION (%) PAR ÂGE D'HOMMES ET DE FEMMES DÉCLARANT « VIVRE EN COUPLE AVEC QUELQU'UN QUI VIT DANS LE LOGEMENT » (SRCV) ET AYANT UN·E CONJOINT·E VIVANT HABITUELLEMENT DANS LE LOGEMENT (VIE EN COUPLE) (GGS) EN 2005 EN FRANCE



Source : SRCV 2005, GGS France 2005. **Champ :** Ensemble des répondant-es des enquêtes. **Lecture :** Parmi les hommes interrogés à 25 ans, 43,4 % des hommes dans GGS et 47,4 % dans SRCV se déclarent vivre en couple corésident. **Note :** Lissage sur 3 ans.

2.2.2 Données administratives et hypothèses pour les couples non mariés

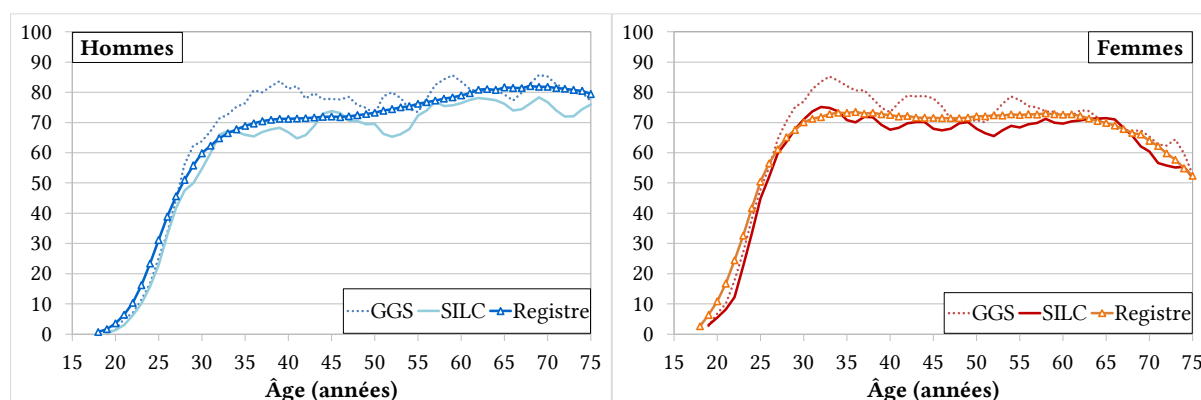
Les données du registre aboutissent à une autre définition de la vie en couple corésident. Dans le registre national belge, les couples corésidents identifiés sont ceux qui se sont mariés et où les deux partenaires ont déclaré une même adresse de résidence. En effet, l'acte de mariage est une information qui est déclarée à l'état civil et intégrée dans les données du registre. Les changements de résidence sont systématiquement renseignés aux administrations communales afin d'établir un lieu de domiciliation. Dans les cas où deux personnes sont mariées l'une à l'autre et résident à une même adresse, elles sont repérées en couple corésident (Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, 2014). Les unions corésidentes hors mariage ne sont pas consignées car elles échappent aux règles administratives du registre. Deux adultes non marié-es peuvent habiter ensemble, mais le lien entre les deux individus, en couple ou non, reste inconnu par l'administration, et donc par les démographes qui tentent d'établir le lien conjugal qui pourrait les unir. Il faut donc développer des hypothèses, que certain-es chercheur-es ont déjà mises sur pied, dont la plus utilisée est celle de la typologie LIPRO (Lifestyle Projections, développée par le Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute - NIDI) (Van Imhoff et Keilman, 1991).

Dans mes analyses du registre, j'ai adapté la typologie LIPRO pour inclure certaines catégories qui n'étaient pas présentes dans la typologie initiale (annexe B.2). La plus grande source d'incertitude

reste toutefois les couples corésidents non mariés. Une personne référente du ménage et un individu qui occupe une position dans le ménage de « non apparenté » sont supposé·es être en couple, sous condition qu'ils soient de sexe différent et que le nombre de personnes majeures non apparentées se limite à une. J'ai choisi de ne pas inclure de plafond de différence d'âge pour considérer deux individus en couple, car la distribution par différence d'âge des couples non mariés qui résulte de cette classification approche celle des écarts d'âge des couples mariés. Néanmoins, ces critères ne permettent pas de distinguer deux ami·es qui cohabitent ensemble de deux partenaires en couple hors mariage. Dans la jeunesse, cela peut être problématique puisque la colocation se concentre majoritairement dans la tranche d'âge des 18-25 ans. En Belgique, celle-ci n'est pas nécessairement déclarée à l'administration, surtout quand cette colocation se trouve sur le lieu d'études, ce qui permet de réduire les biais de surestimation du nombre de couples non mariés faussement identifiés (Eggerickx, Pierrard et Sanderson, 2016).

À partir de cette nouvelle classification, on peut identifier des prévalences d'individus en couple corésident (marié et non marié), suivant les hypothèses évoquées. En comparant la proportion par âge d'individus identifiés en couple corésident entre les enquêtes belges GGS, SILC et le registre, on peut constater que les écarts de prévalence sont relativement faibles (Figure 2.3). Les estimations du registre se retrouvent la plupart du temps entre les estimations des deux enquêtes, avec une forte concordance avant 30 ans, et un peu plus de disparités entre 30 et 60 ans. Les proportions de vie en couple corésident sont notamment plus élevées dans l'enquête GGS par rapport aux deux autres sources de données. La notion spécifique de ménage dans GGS, où la question de la résidence habituelle (4 nuits par semaine) entre en compte, pourrait entraîner une plus forte déclaration de vie en couple corésident. La personne de référence du ménage dans GGS et dans le registre ne sont également pas systématiquement les mêmes, et cela peut aboutir à des variations dans la position entre la PRM et l'éventuel·le partenaire (Lodewijckx et Deboosere, 2011).

FIGURE 2.3 : PROPORTION (%) PAR ÂGE D'HOMMES ET DE FEMMES DÉCLARANT "VIVRE EN COUPLE AVEC QUELQU'UN QUI VIT DANS LE LOGEMENT" (SILC), AYANT UN-E CONJOINT-E VIVANT HABITUELLEMENT DANS LE LOGEMENT (VIE EN COUPLE) (GGS), AYANT ÉTÉ IDENTIFIÉ-ES AVEC UN-E PARTENAIRE CORÉSIDENT DANS LE MÊME LOGEMENT (REGISTRE) EN BELGIQUE



Source : SILC 2008-2010, GGS Belgique 2008-2010, Registre belge 2008. **Champ :** Ensemble des répondant-es des enquêtes (SILC et GGS), ensemble des résident-es légaux-les en ménage ordinaire en Belgique (Registre). **Lecture :** Parmi les hommes âgés de 25 ans, 26,5 % des répondants dans GGS et 29,0 % des répondants dans SRCV se déclarent vivre en couple corésident, 31,0 % sont identifiés en couple corésident dans le registre. **Notes :** Lissage sur 3 ans pour les données d'enquête. Ménages privés uniquement.

Malgré ces écarts de champ d'observation ou de natures de données, les prévalences de vie en couple corésident ne montrent pas de différences notables suivant la source de données comme on pouvait l'observer avec les relations amoureuses et de couple non-corésidentes. Suivant le degré d'institutionnalisation de la relation, des différences vont néanmoins s'observer. Les effectifs de couples non mariés sont moins élevés dans le registre que dans les données d'enquête à la fin de la vingtaine et début de trentaine chez les hommes, majoritairement dans la trentaine chez les femmes (voir la Figure B.2 en annexe). En revanche, l'enquête GGS contient un nombre plus élevé de couples mariés chez les hommes trentenaires et quarantenaires, tandis que chez les femmes la surestimation est moins importante (Figure B.1 en annexe). L'enquête SILC enregistre un nombre de couples mariés supérieur au nombre présent dans le registre, surtout chez les femmes. Les biais de sondage des enquêtes et les hypothèses mises sur pied dans les registres sont certainement responsables de ces variations. Il est néanmoins difficile de définir quelle source de données aurait l'estimation de la vie en couple la plus fiable, chacune ayant des méthodes et des objectifs d'identification des couples différents.

On peut en conclure que la vie en couple sous le même toit au moment où les répondant-es sont interrogé-es dans les enquêtes ou bien lorsqu'elle est repérée dans le registre est globalement bien circonscrite. Quelques différences s'observent néanmoins suivant le statut matrimonial des individus. Le statut matrimonial ne prend pas en compte les transformations législatives les plus récentes. Depuis 1999 et 2000, le Pacte civil de solidarité (Pacs) en France et la cohabitation légale en Belgique ajoutent

une nouvelle possibilité aux couples qui désirent contractualiser leur union. Dans les analyses précédentes, le partenariat enregistré²⁴ est considéré comme une forme d'union hors mariage. Relativement récent, il constitue un contrat d'union qui est progressivement intégré dans les sources de données.

2.3 Le partenariat enregistré : une union à mi-chemin entre le mariage et l'union libre ?

2.3.1 Un contrat d'union rapidement adopté par les couples en France et en Belgique

Depuis le début des années 2000 en Europe, de nouvelles formes d'union civile pour les couples ne désirant pas se marier ou n'ayant pas accès au mariage se développent. La diffusion progressive de la cohabitation hors mariage comme mode de vie en couple a lancé des réflexions autour de la mise en place d'un statut légal pour les partenaires non marié-es. En parallèle, la revendication des couples de même sexe d'avoir accès à un statut légal a contribué à la mise en œuvre de cette forme d'union. Certains pays ont ainsi ouvert le partenariat enregistré pour tous les couples (de même sexe ou de sexe opposé), d'autres ne l'ont ouvert que pour les couples de même sexe, d'autres encore ont mis un terme au partenariat enregistré dès la légalisation du mariage pour les unions homosexuelles (Banens, 2010). La France et la Belgique, tout comme les Pays-Bas ou le Luxembourg, font partie des rares pays d'Europe à avoir mis en place et conservé cette forme d'union civile pour les couples de même sexe et les couples de sexe différent, même après l'introduction du mariage homosexuel (Renchon, 2005 ; Waaldijk, 2020). Le Pacs en France est adopté le 15 novembre 1999. La cohabitation légale, terme choisi pour nommer cette union civile en Belgique, est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2000. Alors que le Pacs n'est autorisé que pour deux personnes ne partageant pas de liens familiaux proches en France, la cohabitation légale en Belgique présente la spécificité de pouvoir être contractée par un duo d'individus, quels que soient les liens familiaux qui les unit. Le terme de « couple » est ainsi évité tout au long du texte de loi. Dans les faits, ce sont bien des couples qui se sont emparés de la cohabitation légale, notamment parce que les avancées juridiques ont progressivement rapproché le statut de cohabitant légal à celui de marié (Corijn, 2012). Les pacsé-es et les cohabitant-es légaux-les doivent contribuer aux besoins et charges de la vie commune ou à l'égard des enfants, ils-elles remplissent une déclaration d'impôt commune et le quotient conjugal leur est appliqué. La principale différence qui persiste entre les deux formes d'union est l'absence d'une pension de réversion (pension de survie en Belgique) en cas de décès du ou de la partenaire (Renchon, 2010).

²⁴ Le partenariat enregistré est une forme d'union civile qui se distingue du mariage et permet de donner un statut légal à l'union, avec des droits et des responsabilités qui peuvent se rapprocher de ceux du mariage. La cohabitation légale en Belgique et le Pacs en France sont des partenariats enregistrés (Rault, 2009).

Cette forme de contractualisation d'union a d'abord eu un timide succès chez les couples de même sexe ou de sexe différent, notamment parce qu'elle ne procurait pas beaucoup d'avantages légaux par rapport à l'union libre²⁵. Rapidement, cette forme d'union civile s'est vue enrichie par les droits en matière de fiscalité et de succession qui l'ont rendue plus attrayante. Le partenariat a alors été massivement investi par les couples de sexe différent, qui ont été de plus en plus nombreux à y recourir, tandis que le nombre de couples de même sexe pacsés est relativement stable avec les années. En France, en 2017, 96 % des nouveaux Pacs concernent des couples de sexe différent, et près de 200 000 pacs sont enregistrés cette année, contre environ 230 000 mariages (Breton et al., 2019). Ces partenariats enregistrés concernent majoritairement des jeunes adultes, qui se distinguent des couples mariés par la moins forte probabilité d'avoir des enfants. Les pacsé-es sont plus diplômé-es que les marié-es et proviennent en moyenne d'un milieu social d'origine plus favorisé (Bailly et Rault, 2013). En Belgique, peu d'études se sont intéressées aux disparités entre les couples cohabitants légaux et mariés. Corijn (2012) a montré que les cohabitations légales sont plus fréquentes que les unions libres en Wallonie, et beaucoup moins fréquentes à Bruxelles. Les cohabitations légales se concentrent également plutôt dans la trentaine, ce qui se rapproche de la distribution par âge des pacsé-es.

2.3.2 L'émergence des contrats d'union dans les données d'enquête

Le repérage de ces formes d'union légale dans les données n'est pas simple. En France, le Pacs n'est introduit dans les données de recensement qu'à partir de 2015, et en Belgique la cohabitation légale n'est pas directement accessible dans les données de suivi du registre dont je dispose.

L'enquête Épic, plus récente, permet de distinguer les couples pacsés des couples mariés (annexe B.4). Les marqueurs temporels d'enregistrement du partenariat, bien que moins précis que ceux du mariage, sont de bonne qualité et permettent de déterminer le moment de la contractualisation de l'union (Rault et Régnier-Loilier, 2019). Leurs effectifs restent néanmoins faibles. L'enquête GGS permet également de savoir au moment de l'enquête si les individus sont pacsés, et la question est également posée pour les histoires conjugales passées. La proximité temporelle de l'enquête à la date de promulgation de la loi limite néanmoins les analyses : peu de couples sont pacsés au moment de l'enquête. Dans l'enquête GGS belge, aucune référence explicite n'est faite à la cohabitation légale. Enfin, dans l'enquête SILC en Belgique, une référence à une situation de « vie en couple sur une base légale » croisée à l'état matrimonial des individus permet d'identifier les situations de cohabitation légale, dans les cas où les individus sont non mariés mais font référence à une forme de base légale à leur union. Dans l'enquête SILC en France, une question directe est introduite dès 2008 sur le Pacs. Au vu des temporalités d'introduction de la loi sur les partenariats enregistrés et les effectifs réduits au moment de la collecte

²⁵ On utilise le terme « union libre » pour décrire les couples corésidents qui ne sont ni mariés, ni en partenariat enregistré.

des données d'enquête, cette forme d'union civile, quand elle est repérée, sera distinguée du mariage et associée dans la thèse à une union qui fait partie de la jeunesse.

Dans le registre belge, les couples qui sont en cohabitation légale sont considérés comme en union libre (ou non mariés) en l'absence de cette information dans les données. Seul le recensement de 2011 permet d'avoir un profil sociodémographique au 1^{er} janvier des couples cohabitants légaux, mais ne permet pas de les suivre dans le temps (ou du moins de connaître la date de début de cohabitation légale). L'EDP et les données fiscales incluses en France disposent de l'information sur les couples pacsés et permettent de les suivre année après année, même si des problèmes de sous-estimation des unions pacsées s'observent dans l'EDP (Costemalle, 2017).

* * *

Les catégories employées dans les enquêtes pour décrire les modes de vie en couple ou les relations amoureuses dans la jeunesse peuvent renvoyer à des concepts différents de ce qu'est une union, ce qui mène à des fluctuations dans la manière dont ils sont repérés dans les données d'enquête et administratives. Les comportements affectifs et amoureux des jeunes sont multiples, leurs histoires intimes désignées avec des termes très divers, et les enquêtes optent pour une définition des relations qui capture un spectre spécifique de leur situation amoureuse ou conjugale. Ainsi, les « relations amoureuses » ou la « vie de couple » qui n'implique pas le partage d'un domicile commun apportent d'importants écarts de prévalence chez les jeunes adultes. La « vie de couple » semble être associée à des normes de cohabitation, de stabilité, qui ne rentre pas dans les critères des jeunes pour déclarer entretenir une relation non-corésidente avec un-e partenaire. Les unions corésidentes au moment de l'enquête sont identifiées avec davantage de concordance entre les sources de données. La vie en couple dans un même logement entraîne peu d'ambiguïtés dans les questions d'enquêtes et s'apparente aux unions corésidentes repérées dans les données administratives. Le recours nécessaire dans les données administratives à des hypothèses sur l'existence d'une union corésidente hors mariage restreint néanmoins la fiabilité des mesures et peut entraîner une part de « faux » couples corésidents identifiés à partir des critères élaborés. La France et la Belgique se caractérisent également par une autre forme d'union qui joue l'entre-deux du mariage et de l'union libre : le partenariat enregistré. Récemment, celui-ci est encore difficilement analysable à cause du faible recul temporel et d'un stock restreint de personnes l'ayant contracté. Les données administratives et d'enquête tentent néanmoins d'intégrer cette forme de vie en couple dans leur structure, afin d'étendre les possibilités d'analyse de l'hétérogénéité des situations conjugales.

3 Les marqueurs temporels de la formation et dé-formation d'une union corésidente

La situation des individus en couple corésident à un instant t est assez bien décrite dans les différentes sources de données, puisqu'elle repose sur la présence habituelle d'un-e conjoint-e dans le logement. Dans le cadre d'enquêtes rétrospectives, l'élaboration de marqueurs temporels et la description des unions corésidentes passées sont également recherchées afin de circonscrire ces unions et les inclure dans un parcours conjugal plus complet. Cela nécessite de déterminer le début et la fin de ces relations passées, à partir d'indicateurs objectifs, alors que la formation et la dé-formation d'une union consiste, dans la réalité, en un processus souvent long (Vaughan, 1986). Dès lors, la description des séquences de l'union se réduit à ce que l'enquête mesure. Contrairement aux enquêtes, l'historique des unions dans les données administratives repose sur l'évolution des situations résidentielles des individus, offrant une image « officielle » de la formation d'union et de la séparation, via les changements d'adresses ou le lieu de résidence indiqué dans les déclarations fiscales. Chez les jeunes, davantage mobiles que leurs aîné-es, ces marqueurs peuvent être moins révélateurs du vécu de leurs relations et du processus graduel de mise en union ou de séparation. Dans cette section, on montre comment sont élaborés les indicateurs temporels des événements qui bornent les unions, ainsi que les limites inhérentes à leur construction, et comment on les utilise dans les analyses statistiques.

3.1 *Compter le nombre d'unions passées et dater le début d'une union corésidente*

3.1.1 Enquêtes nationales rétrospectives et critères de durée passée en couple corésident

Avant de détailler la manière dont les unions se forment ainsi que leur temporalité dans les enquêtes, les répondant-es sont invité-es à présenter un nombre total de relations qui ont marqué leur parcours conjugal. Pour limiter le nombre d'unions déclarées, les développeur-es des enquêtes se sont auparavant accordé-es sur l'utilisation d'un critère de durée passée en couple. Dans l'enquête française GGS, le seuil est fixé aux unions « vécues sous le même toit » de 3 mois au moins. À titre de comparaison, le critère dans l'enquête Étude de l'Histoire Familiale de 1999 en France est placé à 6 mois minimum. Plus récemment, l'enquête Épic n'indique aucun critère de durée afin de se focaliser sur les « relations de couple ou relations amoureuses » qui font sens aux yeux des répondant-es et qui ont impliqué, ou non, un partage de domicile. Dans un contexte où les premières unions corésidentes sont moins susceptibles de subsister sur le long terme, la référence à un critère de durée de vie en couple apparaît moins pertinente et est certainement amenée à disparaître dans les futures enquêtes s'intéressant au parcours conjugal. Le nombre d'unions déclarées dépend également de la terminologie employée, comme cela a été explicité précédemment (voir annexe B.5). L'ordre des questions peut aussi influencer la propension des répondant-es à déclarer certaines unions : dans GGS, le

questionnaire aborde l'union actuelle avant de retracer l'ensemble des unions corésidentes passées. Dans Épic, la chronologie des parcours conjugaux a été privilégiée, en débutant par la description des relations passées, pour ensuite aborder la relation au moment de l'enquête. Des effets de lassitude sont plus à craindre avec l'enquête GGS dans laquelle les répondant-es, après avoir répondu à de nombreuses questions sur l'union actuelle, omettent des unions passées pour éviter l'ensemble de questions qui les accompagnent. Les biais de mémoire s'ajoutent à ces effets : plus les relations passées sont anciennes, plus elles ont de chances d'être oubliées dans l'historique. Cela peut notamment être le cas avec des unions corésidentes de courte durée, qui pouvaient faire sens dans le parcours des individus si cette union était récente, mais qui sont négligées quelques années plus tard.

Après avoir été questionné-es sur le nombre d'unions ou de relations amoureuses importantes qui jalonnent leurs parcours de vie, les répondant-es sont invité-es à identifier le moment de l'emménagement dans un domicile commun. Les enquêtes françaises GGS et Épic interrogent ainsi sur les dates où les partenaires ont « commencé à vivre ensemble ». Ils-Elles sont également interrogé-es sur d'autres événements tels que le mariage ou le Pacs, qui sont datés au mois près. La précision des dates est particulièrement utile pour les modèles d'analyse de durée qui mesurent l'occurrence d'un événement au mois ou à l'année près. Néanmoins, le type d'événements récoltés n'implique pas le même niveau de fiabilité dans les réponses. En effet, plus les événements réfèrent à une forte institutionnalisation de la relation (cohabitation/pacs/mariage), plus la datation au mois près est renseignée (Rault et Régnier-Loilier, 2019). Les dates d'un mariage sont par exemple plus précises que les dates de l'emménagement dans un domicile commun. Quand ce dernier s'étale sur plusieurs mois, il peut constituer un marqueur temporel incertain dans la vie des individus. Dans les cas où le mois est manquant, une information sur la saison permet souvent d'affiner les temporalités. Les imputations sont réalisées de sorte à respecter la chronologie et l'ordre des unions (Perelli-Harris, Kreyenfeld et Kubisch, 2010 ; Rault et Régnier-Loilier, 2019).

3.1.2 Données administratives et transfert d'adresses légales

La reconstruction des biographies conjugales dans les registres belges passe par le suivi année après année de la situation résidentielle et de ménage des individus. Les informations récoltées et disponibles pour cette thèse sont de deux natures (Figure 2.4). Les données de stock consistent en un état des lieux des configurations des ménages au 1^{er} janvier de chaque année (depuis 1991). Les données de flux consistent en une recension de l'ensemble des changements d'adresse effectués entre deux années successives. Il est alors aisé de déterminer si un individu a vécu une modification de situation de ménage en comparant la situation au 1^{er} janvier de chaque année à partir des données de stock, et ensuite de déterminer plus précisément le moment du changement grâce aux données de flux entre deux années consécutives. Néanmoins, lorsque les individus effectuent plus d'un changement de

résidence entre deux années, les configurations intermédiaires de ménage durant cette année sont invisibles dans les données de flux. L'information disponible est le nombre de changements de résidence entre deux années, mais il devient impossible de qualifier l'ensemble de ces mouvements s'ils sont supérieurs à un. Certaines situations résidentielles ou conjugales chez les individus plus mobiles peuvent ainsi passer inaperçues dans les analyses²⁶. C'est notamment le cas de couples éphémères qui durent moins d'un an, et d'éventuelles remises en couple rapides. L'autre difficulté de mesure réside dans la possibilité qu'un ménage se modifie au fil du temps sans que les individus changent d'adresse. Si un membre de la famille vient s'installer chez l'individu en question par exemple, l'information sur la temporalité du changement de ménage doit être récupérée à partir du transfert d'adresse du membre de la famille. Pour l'individu, c'est un changement indirect qui ne dépend pas de son propre mouvement mais de celui de personnes tierces qui vient modifier la composition de son ménage.

FIGURE 2.4 : REPRÉSENTATION DES DONNÉES DE STOCK ET DE FLUX DANS LE REGISTRE NATIONAL



Comme les données centralisées du registre sont des données longitudinales dont l'information est accessible depuis 1991, il n'est pas possible de déterminer les unions qu'ont vécues les individus avant 1991. Afin d'avoir un aperçu complet des trajectoires conjugales tout au long du processus d'entrée en âge adulte, il faut se restreindre à l'étude de cohortes après 1972, car elles n'avaient pas encore atteint l'âge de 18 ans en 1991.

Les données fiscales de l'Échantillon Démographique Permanent présentent le même profil que le registre. Celles-ci débutent en 2011 (pour les déclarations des revenus de 2010) et offrent une fenêtre d'observation très limitée. Deux solutions sont alors à disposition pour l'étude des trajectoires conjugales : ne considérer que des jeunes qui n'ont pas encore atteint 18 ans en 2011 et suivre leur

²⁶ Le pourcentage d'individus âgés de 18 à 30 ans qui effectuent plus d'un changement de résidence durant une année est cependant faible. Pour exemple, entre le 1^{er} janvier 2008 et le 1^{er} janvier 2009, les données du registre montrent que 3,2 % des 18-30 ans déclarent deux changements d'adresse au moins au cours de l'année.

parcours jusqu'à la date de disponibilité des données la plus récente, soit considérer des jeunes dans une tranche d'âge plus élevée, pour l'ensemble des années fiscales, et tronquer à gauche pour le début d'union, tout en intégrant l'âge des individus dans les analyses. En effet, ne pas connaître la date initiale à laquelle l'individu est entré en couple et l'évolution de sa situation avant son entrée en observation gêne l'étude des risques de séparation. La durée d'union est un facteur essentiel des risques de séparation, elle sert très souvent de fonction de risque de base dans les modèles d'analyse longitudinale (voir section 4.1 de ce chapitre). L'âge peut fournir un proxy, certes imparfait, à cette durée et permet de contourner le manque d'informations.

Avec le registre et l'EDP, l'entrée en union corésidente s'identifie à partir de la transition d'une situation de ménage sans partenaire à une situation de ménage avec un-e partenaire présent-e dans le domicile. Cette transition peut être associée à un mouvement de la part d'un individu, qui emménage chez son ou sa conjoint-e ou dans un nouveau logement pour les deux partenaires. Elle peut également résulter d'une arrivée d'un-e partenaire dans le logement initialement occupé par l'individu. Avec l'étude des flux au sein du registre, on peut reconstituer le moment de la mise en ménage à partir du transfert officiel et déclaré à l'administration du domicile du couple. Ce changement d'adresse peut tenir lieu d'officialisation d'une union pour ces jeunes qui choisissent de partager une même adresse. Les partenaires s'emparent de l'outil administratif pour rendre visible leur situation de ménage, qui en plus est vérifiée par un agent d'état civil en Belgique. En comparant les données du registre à celles des enquêtes, Poulain et al. (1991) ont montré un décalage entre le début de la vie de couple indiqué dans les enquêtes et la déclaration administrative du changement d'adresse. Les dates renseignées dans les enquêtes sont généralement antérieures à la déclaration officielle à l'administration, de quelques mois. Cela indique bien un délai d'attente entre la mise en couple pratique et l'officialisation aux instances administratives. La précision du registre concernant le suivi des changements d'adresse comparée à la faible quantité d'informations sur les trajectoires résidentielles fournies dans les enquêtes permet néanmoins de compenser la perte de précision résultant des éventuels décalages temporels de début (ou de fin) d'union corésidente. Dans l'Échantillon Démographique Permanent, Costemalle (2017) a montré que la formation d'union hors mariage et hors Pacs (mode d'entrée en union privilégiée par les jeunes adultes) est proche de l'estimation de données d'enquête, malgré des inconnues lorsque l'individu EDP n'est pas présent certaines années dans les données fiscales.

3.1.3 La formalisation du début de l'union dans les données

La nature des données apporte des informations différentes sur la formation d'union, qui se répercute sur la mesure d'une éventuelle séparation. Plutôt qu'un événement unique facilement identifiable, le début d'union est marqué par un processus graduel, mais qui est capté de façon très différente entre les enquêtes et les données administratives. Les marqueurs de début et de poursuite d'une relation

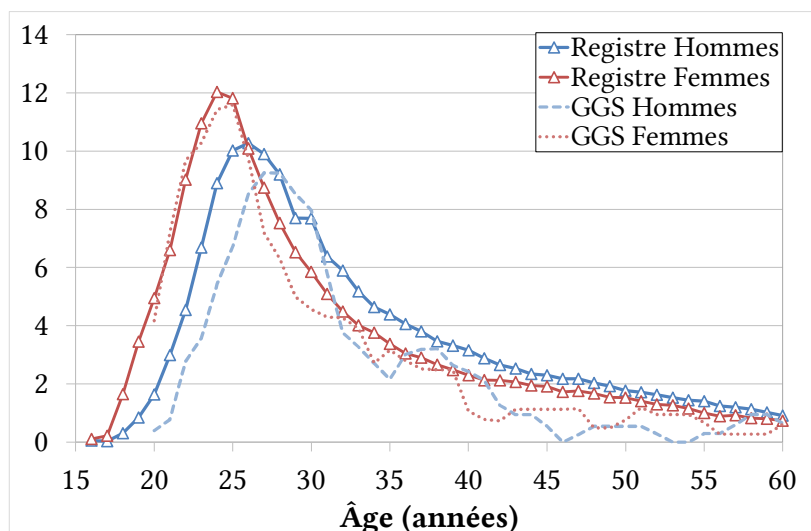
sont multiples : début de relation amoureuse, emménagement dans un domicile commun, changement officiel d'adresse, partenariat enregistré ou mariage constituent les événements qui peuvent être mesurés dans certaines sources de données. On a vu que la vie en couple corésident était moins porteuse d'ambiguïtés que ce qui précède la mise en ménage. La période avant l'emménagement est considérée comme une phase préparatoire à l'union corésidente, où les partenaires apprennent à se connaître et se mettent d'accord sur les principes de leur relation. Dans cette thèse, c'est cette mise en couple, ou cet emménagement, tel qu'il est déclaré dans les enquêtes ou officialisé dans le registre et les données administratives qui fait office d'état initial pour mesurer les risques de séparation. La mise en couple aura deux facettes en fonction du type de données utilisées : la première dans les données d'enquête où c'est la vie sous le même toit qui sert d'indicateur de formation d'union, la deuxième dans les données administratives où c'est le transfert d'adresses ou le partage d'une résidence légale qui sert d'indicateur de mise en couple.

Certaines unions corésidentes des jeunes qui s'observent dans les enquêtes pourraient ne jamais apparaître dans le registre. C'est notamment le cas des jeunes adultes qui sont en multi-résidence et qui vivent avec un-e partenaire dans un logement qui n'est pas leur résidence légale au sens du registre. Les jeunes qui tardent à déclarer leur changement de résidence à la commune car la domiciliation chez les parents leur fournit plus d'avantages (fiscaux notamment) sont également concernés. En revanche, la création d'hypothèses sur les couples non mariés pourrait produire une surestimation des mises en couple et des séparations chez les jeunes qui, répondant aux critères mis au point dans les hypothèses, sont faussement repérés comme étant en couple. Dans les enquêtes, la question de la surdéclaration d'unions corésidentes proches du moment de la passation des enquêtes peut aussi se poser (voir annexe B.7).

En comparant entre 2007 et 2008 les taux d'incidence par âge d'entrée en union²⁷ de l'enquête GGS en Belgique et du registre, on voit une concordance forte chez les femmes entre les deux taux calculés (Figure 2.5). Des mises en couple plus nombreuses s'observe chez les hommes avant 28 ans dans les données du registre. Certaines des unions libres des jeunes hommes sont soit repérées à tort dans les données du registre, soit non déclarées dans GGS. Globalement, les biais sur les dynamiques de mise en couple apparaissent faibles entre les deux sources de données.

²⁷ Le taux d'entrée en union corésidente est le rapport entre le nombre de formations d'union corésidente entre deux années sur le nombre de personnes-années à risque de former une union (tout individu de 16 ans et plus).

FIGURE 2.5 : TAUX (%) D'ENTRÉE EN UNION CORÉSIDENTE ENTRE 2007 ET 2008, PAR ÂGE EN DÉBUT DE PÉRIODE



Source : GGS Belgique 2008-2010, Registre national 2007-2008. **Lecture :** Parmi les hommes âgés de 23 ans en milieu de période, 6,5% dans le registre et 7,4% dans GGS entrent en union corésidente. **Note :** Lissage sur 5 années d'âge pour les données GGS.

Si le moment de la mise en ménage peut être chronologiquement décalé entre les données d'enquête et administratives, la séparation est un autre événement qui offre plusieurs indicateurs de mesure. La prochaine section détaille les multiples visages de la dé-formation d'union.

3.2 Les quatre facettes de la séparation : amoureuse, physique, résidentielle, légale

Comme on l'a vu, l'évolution d'une relation amoureuse passe par une série d'engagements, tels qu'une présentation du ou de la partenaire aux ami-es et à la famille, un emménagement dans un domicile commun ou encore une contractualisation de l'union. La manière dont les relations se terminent est également constituée d'une série d'événements qui impliquent de multiples dimensions (économiques, matérielles, légales...) et de nombreux changements tout au long du processus de la séparation. D'une première réflexion individuelle autour de l'avenir de la relation à l'organisation de la rupture et aux conséquences de celle-ci, les individus traversent de nombreuses phases qui rendent compte d'un parcours complexe vers la fin d'une relation. Le cheminement vers la rupture est peu décrit dans la littérature scientifique, bien qu'il soit de plus en plus reconnu qu'il ne se résume pas en un événement unique.

3.2.1 Une narration séquentielle de la fin de relation dans les enquêtes

À partir des sources de données statistiques utilisées dans cette thèse, seule une vision partielle de la séparation est disponible. Basée sur des critères objectifs, comme la fin de vie commune ou la reconnaissance d'un divorce, la définition statistique de la séparation ne rend pas compte de l'évolution relationnelle qui amène à la décision de rompre les engagements conjugaux et à

l'organisation pratique de la rupture. Dans les enquêtes statistiques traitant des parcours de vie, le choix des critères pour baliser les parcours conjugaux des individus repose souvent sur un principe de parcimonie. Restreindre la séparation à un ou deux événements permet de collecter rapidement l'information et d'utiliser des modèles d'analyse statistique « classiques », qui mesurent la probabilité de survenue d'un seul événement. Une collecte d'informations réduites prévient aussi les biais de mémoire et de datation des événements, pour davantage de fiabilité des indicateurs. De manière générale, la linéarité de la structure des enquêtes ne permet pas de beaucoup sortir du carcan dessiné par celles-ci. Dès lors, même si l'individu a vécu une séparation tumultueuse et est passé par de nombreuses phases (par exemple des réconciliations temporaires avec un-e partenaire, une vie en couple sous le même toit après avoir décidé de mettre un terme à la relation...), les enquêtes se limitent à une succession d'étapes qui fait certes référence à un processus, mais réduit à une séquence d'événements (Rollie et Duck, 2006). La narration de la fin d'une relation dans les enquêtes rétrospectives pose dès lors une version simplifiée de la trajectoire de rupture, mais nécessaire pour éviter de perdre les répondant-es dans un dédale de détails.

Les enquêtes nationales sont aussi l'héritage d'une suite d'enquêtes antérieures qui ont déjà défini, dans les normes de l'époque, un ensemble d'indicateurs afin de délimiter les débuts et fins de relation. Dans un souci de comparabilité, les enquêtes récentes vont s'inspirer des précédentes tout en les adaptant aux évolutions sociales contemporaines. Une autre spécificité des enquêtes représentatives sur les parcours conjugaux consiste, pour des raisons pratiques et budgétaires, en la mesure des trajectoires d'un seul individu²⁸. L'unité d'analyse individuelle résume les connaissances sur les couples au vécu d'une seule personne. Or, les individus ont tendance à présenter leurs séparations passées sous un angle qui leur est favorable. Bien que la description de certains événements implique l'intervention du ou de l'ex-partenaire (par exemple, qui a initié la séparation, comment ont été répartis les biens...), une seule facette de la fin de la relation est accessible aux chercheur-es qui ne peuvent se reposer que sur la description de l'individu enquêté, et sur les catégories employées dans les enquêtes.

Dans l'enquête GGS en France, la fin d'une union corésidente est définie comme le moment où deux partenaires ont mis fin à leur relation (voir annexe B.6). C'est un indicateur qui ne renseigne pas directement sur la fin de vie commune dans un même logement, et qui laisse ouvert à l'interprétation des répondant-es. Il est difficile de déterminer si les répondant-es font référence à la séparation

²⁸ Il est bien évidemment difficile d'envisager dans le cas d'unions passées de collecter le parcours conjugal des ancien-ne-s partenaires. En revanche, l'enquête Épic a inauguré un questionnaire « conjoint », plus court que celui du ou de la répondant-e principal-e de l'enquête. Le but est de récolter les représentations, les biographies affectives des conjoint-es, difficiles à obtenir auprès de l'enquêté-e (Rault et Régnier-Loilier, 2019).

amoureuse ou à la fin de vie commune, sachant que l'historique conjugal ne contient que les unions corésidentes. Dans les cas où le couple est pacsé ou marié, des indicateurs de rupture de Pacs et de divorce sont ajoutés. Dans la version belge de l'enquête, les indicateurs fournis sont plus précis : l'enquête questionne sur le moment de la fin de relation, puis l'individu peut déclarer si son ou sa partenaire n'a plus vécu dans le même logement au moment de la fin de relation²⁹.

L'enquête Épic est plus détaillée quant au processus de séparation. Elle étendait déjà la mesure des parcours conjugaux aux unions corésidentes et non-corésidentes. Elle dispose à la fois du moment de la fin de relation, du moment de la fin de la vie commune s'il y a eu corésidence, du moment de la rupture de Pacs ou du divorce s'il y a eu contrat d'union. Un module spécifique a aussi été créé pour les personnes qui ont continué à vivre sous le même toit après leur rupture amoureuse, afin de décrire ces situations (Rault et Régnier-Loilier, 2020).

L'enquête SILC n'étant pas destinée directement à recueillir les parcours conjugaux, le niveau de détails sur la séparation n'est pas aussi poussé que dans GGS ou Épic. L'enquête contient néanmoins des informations sur l'ensemble des résident-es habituel·les du ménage. Il est possible de savoir si un-e partenaire présent-e une année vit toujours avec l'individu enquêté l'année d'après. En cas d'absence du ou de la partenaire dans le ménage en $t+1$ repérée en t , on suppose une séparation physique. L'enquête SILC en France ajoute une question directe pour déterminer si une séparation a affecté la composition du ménage durant l'année écoulée, mais certaines séparations ne sont pas renseignées par les individus alors que la/le partenaire n'apparaît plus dans le ménage ou qu'un changement d'état matrimonial est renseigné.

3.2.2 Une séparation formelle dans les données administratives

Dans les registres nationaux, l'absence d'un-e partenaire dans le ménage fait office de séparation d'union corésidente. D'une année à l'autre, si un couple est repéré en t mais que les partenaires ne résident plus ensemble (par un transfert d'adresses) en $t+1$, alors on suppose une séparation résidentielle. Certains couples pourraient décider de se séparer temporairement, avant de reprendre leur union plus tard. D'autres couples pourraient décider de ne plus vivre ensemble temporairement pour des raisons professionnelles par exemple, sans rupture amoureuse. Il est difficile d'évaluer la proportion de couples dans ces situations, puisqu'aucune information sur les raisons d'un

²⁹ La variable de fin de relation en Belgique n'est à l'origine pas disponible dans les données d'enquête transmises par le Generations and Gender Program. C'est le moment de la fin de vie commune sous le même toit qui est renseigné. Une analyse approfondie des données a montré des erreurs dans l'harmonisation des dates de début d'union dans l'enquête GGS belge par rapport aux autres pays, provenant du fait que les questions posées sur les biographies conjugales étaient légèrement différentes. J'ai réalisé une correction de la base de données afin de prendre en compte les spécificités de l'enquête belge, qui a donné lieu à un document de travail repris en annexe B.8 (Marteau, 2021).

déménagement n'est disponible dans les registres. Néanmoins, il est possible grâce au suivi longitudinal de déterminer si un couple qui a vécu une séparation résidentielle habite à nouveau ensemble quelques années plus tard : la séparation résidentielle ne pourrait alors pas toujours signifier une séparation amoureuse. La séparation amoureuse en elle-même peut être temporaire et induire des recompositions du ménage, avant une remise en couple avec le/la même partenaire.

Les dates de changements d'état civil fournissent quant à elles les caractéristiques de la séparation légale (divorce). L'avantage des données du registre est de pouvoir suivre les trajectoires des deux membres du couple tout au long de leur union et après la séparation résidentielle ou le divorce (sauf en cas d'émigration internationale). En effet, le changement d'adresse fait que les ex-partenaires vont chacun·e se retrouver dans une nouvelle configuration de ménage après la rupture. Les données fiscales contenues dans l'Échantillon Démographique Permanent permettent également d'avoir une information sur les séparations, sous des hypothèses similaires à celles du registre national. Elles s'observent lorsqu'un·e partenaire d'un individu EDP est présent·e dans le logement une année mais absent·e l'année suivante (Costemalle, 2017). L'EDP dispose aussi d'une information sur les changements d'état civil pour les unions contractualisées, ou permet de repérer les changements de partenaires entre deux années.

Que ce soit dans les données administratives ou dans les enquêtes, les séparations qui apparaissent au moment de la collecte des données peuvent être remises en question dans les années d'après. Avec les contraintes que posent la récolte d'informations au moment de la passation de l'enquête ou les frontières floues des séparations dans les données administratives, il est difficile de déterminer toutes les étapes du processus de la séparation. La permanence de ces étapes est également questionnable au vu des relations qui peuvent s'interrompre et reprendre par la suite (Halpern-Meehin, Manning, Giordano et Longmore, 2013).

3.2.3 Les quatre aspects de la séparation dans les données

En résumé, quatre facettes de la séparation peuvent être observées dans les sources de données (Tableau 2.3) : la première est la séparation amoureuse (la fin de la relation, subjective et laissée à l'interprétation de chacun·e), la deuxième est la séparation physique (deux partenaires auparavant en couple corésident ne vivent plus sous le même toit, sans nécessairement avoir acté la fin de vie commune), la troisième est la séparation résidentielle (transfert administratif d'adresses et officialisation de la séparation physique), la quatrième est la séparation légale pour les couples mariés ou en partenariat enregistré (date de divorce ou de rupture de Pacs/cohabitation légale). Certaines facettes de la séparation ont lieu en concomitance, d'autres en différé. C'est notamment le cas des procédures de divorce qui peuvent prendre du temps et même parfois conduire à une réconciliation

de deux partenaires (Tumin, Han et Qian, 2015). Certains couples sont également amenés à se séparer physiquement, lorsqu'un membre du couple ne vit plus habituellement sous le même toit que son ou sa partenaire. Ces situations de multi-résidence ou de non-corésidence font apparaître des séparations physiques qui ne sont pas nécessairement amoureuses. Les séparations physiques et résidentielles sont celles qui paraissent convenir le mieux à la définition qu'on utilise de l'union corésidente dans la thèse, et celles qui permettent d'harmoniser au mieux les résultats obtenus dans les enquêtes ou les données administratives.

TABLEAU 2.3: DISPONIBILITÉ DES INFORMATIONS SUR LES TYPES DE SÉPARATION PAR SOURCE DE DONNÉES

Données	Pays	Séparation amoureuse	Séparation physique	Séparation résidentielle	Séparation légale
Épic	France	X	X		X
GGS	Belgique	X	X		X
	France	?	X		X
SILC	Belgique		X		
	France		X		
Registre national	Belgique			X	X
EDP	France			X	X

* * *

Les marqueurs temporels et le vécu de la formation et de la séparation d'une union sont multiformes et les sources de données n'en appréhendent qu'une partie. Avec une visée descriptive et documentée des parcours conjugaux, les enquêtes peuvent obtenir des informations sur le moment du début de la relation, dont le sens est laissé à l'appréciation des répondant-es, le moment de la mise en ménage dans un même logement, la date d'un éventuel mariage ou d'un autre contrat d'union. Ces indicateurs temporels sont de même nature pour la séparation. Ils permettent de suivre une séquence narrative utile pour les enquêtes qui retracent l'historique conjugal des individus. Les enquêtes vont cependant satisfaire des normes pour identifier la mise en couple ou la séparation, notamment dans un but de comparaison avec des enquêtes précédentes ou d'autres pays menant des enquêtes similaires. Ainsi, le but des enquêtes et de leurs critères pour mesurer les formations et ruptures d'union est de résumer l'information sur les trajectoires conjugales à leurs composantes universelles et nécessaires, tout en fixant des arbitrages entre la quantité d'informations désirées, la faisabilité de la collecte et l'utilisation de ces informations dans les analyses statistiques futures. Les données administratives ont une vision restreinte de ces indicateurs, car leur but premier n'est pas de suivre les trajectoires conjugales individuelles. Elles se limitent à une définition « officielle » de la mise en ménage et de la séparation que l'on qualifie de « résidentielle ». Les transitions d'une situation résidentielle à une autre entre deux années successives servent à déterminer le moment de l'entrée et de sortie d'union. Bien qu'elles

puissent connaître de légers décalages temporels suivant les sources de données, les séparations physiques dans les enquêtes et résidentielles dans les données administratives sont les marqueurs principaux retenus dans cette thèse pour identifier la première séparation d'union corésidente.

4 Les outils d'analyse biographique pour étudier les parcours conjugaux

Le point commun de l'ensemble des sources de données est d'avoir un profil longitudinal : que ce soit dans un modèle prospectif, où on suit les individus année après année, ou dans un modèle rétrospectif où les parcours de vie sont résumés en une succession d'événements marquants du passé. En démographie, les parcours s'étudient à partir des transitions d'un état à un autre au cours du temps, déclenchées par des événements spécifiques. Pour analyser au mieux ces événements et leurs déterminants, des méthodes de régression statistique couplées au principe des tables de survie sont employées (Allison, 1982). Dans le cadre de l'étude des risques de séparation, l'occurrence de l'événement ne se distribue pas de manière uniforme sur l'ensemble des durées en union. Pour modéliser les risques, la durée passée en couple avant la séparation est associée aux déterminants qui peuvent influencer cette séparation.

Une première étape consiste à mesurer la manière dont la durée depuis l'entrée en union corésidente modifie les risques de rupture³⁰. Cette analyse descriptive permet de construire une variable dépendante aux modèles d'analyse biographique qui incorpore la durée passée dans l'état jusqu'à l'occurrence éventuelle de la séparation. Elle sert dans la table de survie du couple à déterminer la probabilité que l'événement se produise suivant le temps passé en union. Une deuxième étape intègre les variables explicatives à l'origine de la rupture, qui font que tous les sous-groupes de population n'expérimentent pas la séparation de la même manière et suivant les mêmes caractéristiques. Ces variables peuvent être fixes sur toute la période (tel que l'âge au moment de la mise en couple), ou dépendantes du temps (comme le statut professionnel ou le fait de se marier), ce qui rend indispensable l'utilisation de l'analyse biographique pour les étudier. Les mesures du temps dans les données disponibles sont discrétisées (de l'ordre du mois ou de l'année), ce qui fait recourir à des méthodes d'analyse biographique à temps discret. Dans cette perspective, les individus peuvent connaître un événement dans un intervalle de temps, à partir d'un point initial qui marque l'entrée dans la population à risque. C'est avec ce principe que les méthodes d'analyse sont présentées dans cette section.

³⁰ L'exemple des risques de rupture au cours du temps passé en couple est utilisé ici, mais peut s'adapter à d'autres analyses (risques de remise en couple depuis une séparation, risques d'avoir un premier enfant...)

4.1 Principes d'estimation et notions probabilistes de l'analyse des biographies en temps discret

4.1.1 Probabilités conditionnelles et risques d'occurrence d'un événement

L'analyse biographique repose sur un concept fondamental de risque $h(t)$ (*hazard* en anglais), qui est le taux instantané d'occurrence d'un événement par unité de temps (Mills, 2010). La définition de la fonction du risque instantané $h(t)$, reprend dans son numérateur la probabilité conditionnelle que l'événement se produise dans l'intervalle de temps $[t; t + \Delta t]$, sachant qu'il ne s'est pas produit avant, et dans son dénominateur la longueur de l'intervalle :

$$h(t) = \lim_{\Delta t \rightarrow 0} \frac{P(T < t + \Delta t \mid T \geq t)}{\Delta t}$$

Dans les modèles à temps discret, le risque de connaître un événement n'est plus déterminé précisément dans un court laps de temps Δt , mais dans un intervalle de temps $[t; t + 1]$, qui peut être le mois ou l'année. L'équivalent en temps discret du risque se note $P(t)$, et représente une probabilité conditionnelle d'avoir connu un événement, sous condition que l'événement ne s'est pas produit par le passé (Le Goff et Forney, 2013). Il est supposé que le temps ne prenne que des valeurs positives et entières ($t = 0, 1, 2 \dots$). Ainsi, un nombre d'individus total n ($i = 0, 1, 2 \dots n$) est observé à partir d'un intervalle de temps $t = 0$, qui correspond dans notre exemple au moment de l'entrée en couple corésident. L'observation continue jusqu'à ce que l'événement se soit produit dans un intervalle ou que l'observation s'interrompe avant la survenue de l'événement. La censure (voir Encadré 2.2) signifie qu'un individu n'était pas sous observation lorsque l'événement d'intérêt se produit. Dans cette configuration, la durée de la période d'analyse est dite censurée à droite si l'individu n'a pas vécu l'événement à sa dernière observation (Allison, 1982 ; Cleves, Gould, Gutierrez et Marchenko, 2010).

Encadré 2.2 : censure à droite et troncature à gauche

Une des forces principales de l'analyse biographique et des modèles de durée est de pouvoir considérer des événements que les individus peuvent connaître avant ou après la période d'observation (Leridon et Toulemon, 1997). Les deux cas auxquels nous serons le plus confrontés sont la censure à droite et la troncature à gauche. La censure est définie quand l'événement se produit mais que le sujet n'était pas sous observation. Il n'est donc pas possible de déterminer la temporalité exacte de l'occurrence de cet événement. La plupart du temps, la notion de censure fait référence à la censure à droite, qui peut survenir quand un individu est perdu par attrition (dans le cas d'enquêtes prospectives par exemple) ou quand l'événement ne se produit pas pour l'ensemble de la population à risque (le cas de la séparation par exemple). Certaines analyses amènent également l'utilisation de la censure, dans les cas où le champ d'observation se limite à une catégorie de population (par exemple, suivre des jeunes jusqu'à un âge fixe de sortie d'observation, ou suivre uniquement des couples non mariés et sans enfant, faisant du mariage ou d'une naissance des formes de censure). Dans le cas des risques de séparation, le décès du ou de la partenaire constitue également une forme de censure à droite. Les méthodes d'analyse biographique ont l'avantage de prendre en compte cette censure, et de les introduire dans les calculs de fonction de survie jusqu'à ce que l'individu soit retiré de la population à risque une fois passée la censure. La censure

peut néanmoins être informative, dans les cas où les individus qui ne sont pas suivis ou qui n'ont pas connu l'événement à la date de fin d'observation ont des caractéristiques particulières (un déménagement par exemple). La troncature diffère de la censure car elle renvoie à des cas où les sujets n'apparaissent pas dans les données car ils ne sont pas observés. La troncature à gauche survient lorsque des individus entrent dans un protocole d'enquête à un âge aléatoire. Dans ces situations, aucune information n'est disponible sur la survenue de l'événement avant l'entrée en observation (Mills, 2010).

4.1.2 Fonctions de densité et de survie

La fonction de densité $f(t)$, qui représente la probabilité de survenue d'un événement dans un intervalle de temps, permet une première approche de la description des risques au cours du temps. Supposons que T est une variable aléatoire discrète qui décrit le temps d'attente jusqu'à l'occurrence d'un événement. Lorsque $T = t$, cela signifie que l'événement se produit dans l'intervalle de temps³¹ $[t; t + 1[$.

$$f(t) = \Pr(T = t)$$

Une fonction de survie $S(t)$ est ensuite construite et mesure la probabilité que l'événement ne se soit pas encore produit jusqu'à l'instant t . Cette fonction donne des probabilités conditionnelles au fait d'être resté en couple jusqu'à t . Elle correspond également au produit de toutes les probabilités conditionnelles de ne pas avoir vécu l'événement au début de l'observation. $f(t)$ et $S(t)$ ont des valeurs comprises entre 0 et 1. Au temps original $t = 0$, $S(0) = 1$, ce qui signifie que tous les individus étudiés sont en couple au temps 0.

$$S(t) = \Pr(T > t), t \geq 0$$

La fonction de répartition $F(t)$ est la probabilité de connaître l'événement avant l'instant t (et donc, de se séparer), ce qui correspond au complémentaire de la fonction de survie.

$$F(t) = 1 - S(t)$$

En temps discret, $P(t)$ donne la probabilité de survenue d'un événement dans un intervalle de temps t , sous condition de ne pas avoir connu l'événement avant ce temps t . Dans notre recherche sur les risques de séparation, c'est donc une probabilité conditionnelle de rupture d'union, qui estime le

³¹ Dans le cas d'une analyse en temps discret, la représentation du temps devrait en réalité montrer que l'événement se produit à un temps t_j , où j représente le $j^{\text{ème}}$ moment du temps et satisfait la condition $t_1 < t_2 < \dots$. Par extension et pour plus de facilité, on représente t comme un intervalle de temps.

nombre d'occurrences d'un événement pour la population encore à risque de vivre cet événement. Au contraire de la fonction de densité, elle permet d'étudier comment le processus de rupture évolue à chaque intervalle de temps. Les probabilités sont comprises entre 0 et 1.

$$P(t) = \Pr[T = t \mid T \geq t]$$

Les courbes de survie sont estimées avec la méthode de Kaplan-Meier, qui a l'avantage de prendre en compte le temps exact de survenue de l'événement et les censures dans les estimations. S'il y a dans un même intervalle de temps des censures et des événements, les cas censurés sont exposés au risque jusqu'à la fin de l'intervalle. Ainsi, si un nombre d'individus n_i étaient à risque dans l'intervalle de temps t_i , et que les événements e_i se produisent dans cet intervalle, alors la probabilité de survie estimée au temps t_i à partir de l'estimateur de Kaplan-Meier est

$$\hat{S}(t) = \prod_{t_i < t} \frac{n_i - e_i}{n_i}$$

Cette première analyse fournit une méthode non paramétrique d'exploration du risque de rupture par durée d'union : à chaque occurrence d'un événement, on maximise la vraisemblance avec les paramètres qui rendent maximale la probabilité d'apparition du résultat observé. L'étape suivante consiste à associer des variables explicatives au temps passé en couple pour expliquer le risque $P(t)$.

4.2 Formulation et description du modèle de régression logistique à temps discret

4.2.1 Pourquoi la régression logistique en temps discret ?

Pour analyser les principaux déterminants qui influencent les risques de séparation par durée d'union, on utilise des méthodes de régression appliquées aux données de survie. Les événements étudiés tels que la séparation se produisent sur des intervalles de temps, qui constituent l'unité temporelle d'analyse dans nos données (voir Encadré 2.3). Au sein d'un intervalle de temps, plusieurs individus peuvent connaître un événement simultanément. Le recours à la régression sur les risques est nécessaire dès qu'on veut introduire dans les modèles des facteurs explicatifs qui peuvent changer au cours du temps (on note x_t un vecteur de caractéristiques qui peuvent changer au cours du temps). Par exemple, la mesure du mariage sur les risques de séparation est impossible sans prendre en compte qu'il puisse se produire après la mise en couple et après une période de cohabitation hors mariage. Le mariage ne constitue pas une « remise à zéro » du risque de se séparer, mais nécessite un regroupement d'observations pour un même individu, afin de calculer les paramètres en distinguant les effets des durées d'unions hors mariage et des durées d'unions mariées. Les régressions sont

ensuite formalisées par une équation linéaire sur le logarithme du risque, avec l'hypothèse que les risques relatifs sont constants sur la durée (Leridon et Toulemon, 1997).

Encadré 2.3 : la création d'une base de données « personne-période »

Afin de réaliser des modèles de régression logistique à temps discret, les fichiers de données doivent être structurés selon une disposition « personne-période ». À chaque individu de la base correspond un nombre défini d'observations, qui représenteront chacune une unité de temps. Une observation débute à partir du moment où l'individu est à risque de connaître un événement. Dans notre exemple, la mise en couple corésident constitue le point de départ et représente la première observation pour des individus qui sont à risque de se séparer (la variable dépendante). À chaque observation est associée un indice qui est égal à 1 si l'individu se sépare, il est alors retiré de la population à risque. Lorsqu'il ne se sépare pas, cet indice est égal à 0. Lorsque l'unité de temps pour mesurer les durées avant l'occurrence d'un événement est le mois, la mesure s'exprime en personne-mois, pour l'année, en personne-année. Le fait que les individus soient décomposés en plusieurs observations n'a aucune conséquence sur les valeurs estimées des coefficients, ni sur l'estimation des variances de ces coefficients (Allison, 1982).

4.2.2 Transformations logit des probabilités conditionnelles et des variables explicatives

Une des approches les plus communes d'analyse longitudinale est la régression de Cox, aussi appelée modèle à risques proportionnels (Cleves et al., 2010). Cette méthode permet d'estimer la relation entre le risque et les variables explicatives sans faire d'hypothèse sur la forme de la fonction de risque de base³². Elle doit répondre à une hypothèse de proportionnalité des risques, c'est-à-dire que la dépendance au temps des risques est non spécifiée. Les effets des variables explicatives sont supposés altérer la fonction de risque de base de manière multiplicative. Lorsque cette hypothèse n'est pas respectée pour une variable, les risques relatifs des sous-populations sont surestimés lorsque le taux augmente avec le temps pour cette variable, et sous-estimés si le taux diminue avec le temps.

Les régressions logistiques à temps discret permettent de relâcher en partie l'hypothèse de proportionnalité, sans s'en affranchir totalement, et d'avoir plus de contrôle sur la dépendance au temps du risque (Yamaguchi, 1991). La transformation logit de $P(t)$, à savoir le logarithme du rapport entre $P(t, x_t)$ et $1 - P(t, x_t)$, qui varie entre moins l'infini et plus l'infini, permet de modéliser les caractéristiques x_t des individus selon un modèle logit. Dans ces modèles, la variable dépendante est binomiale et la spécification générale du modèle fait référence à la probabilité conditionnelle de survenue d'un événement jusqu'au temps t :

$$\text{logit } P(t, x_t) = \log \left(\frac{P(t, x_t)}{1 - P(t, x_t)} \right) = \alpha(t) + \beta x_t$$

³² Le risque de base correspond à l'intercept de la fonction. C'est la probabilité instantanée qu'un événement se produise à un temps t , quand toutes les variables explicatives sont à zéro.

Où $\alpha(t)$ est une fonction du temps, logit de la fonction de risque de base, et βx_t les paramètres d'un vecteur de variables susceptibles de varier dans le temps et/ou à caractéristiques constantes. L'exponentielle des coefficients β sert à estimer, à partir d'une méthode de maximisation des vraisemblances, l'odds ratio (Le Goff et Forney, 2013). La fonction de durée $\alpha(t)$ doit quant à elle être spécifiée au moyen d'une fonction statistique. Dans les cas où il y a peu de périodes à temps discret, la mise en place de variables dichotomiques pour chaque unité de durée permet de ne pas contraindre la fonction de risque de base et d'ajuster au mieux le modèle. Mais plus le nombre d'unités temporelles augmente, plus il y a des chances que certaines catégories de temps contiennent un risque d'occurrence de l'événement proche ou égal à zéro. Cela rend certaines estimations de la fonction de risque de base impossibles.

Des spécifications alternatives pour $\alpha(t)$ permettent d'éviter ces biais et de réajuster au mieux le modèle. La forme de la fonction de base peut alors être linéaire, quadratique ou polynomiale, ou combiner plusieurs intervalles de temps pour éviter l'effet des petits nombres dans certaines catégories de durée. La prise en compte des variables variant dans le temps est alors plus facile que dans le modèle de Cox, car on peut directement tester des modèles à risques non proportionnels en croisant la durée aux facteurs explicatifs.

Dans notre cas, la fonction de base représentera la plupart du temps la variation du risque avec la durée passée en couple, ou la durée à partir de laquelle les jeunes se séparent. Les effets des covariables sur le logit sont présumées constantes sur les intervalles de temps, tout comme les différences entre groupes, qui nous permettent de déterminer quels sont les groupes de population les plus à risque de connaître l'événement. La régression logistique modélise le logarithme de l'odds ratio comme une combinaison linéaire des prédicteurs associés aux variables introduites dans le modèle. Les estimations des coefficients se basent sur la méthode du maximum de vraisemblance, ce qui maximise les probabilités que les coefficients estimés concordent avec la valeur observée (Leridon et Toulemon, 1997).

4.2.3 *Présentation des résultats avec des probabilités estimées et des effets marginaux*

Dans certains chapitres, les résultats des régressions, notamment les interactions, sont présentés à partir de probabilités prédites et d'effets marginaux moyens. Les effets marginaux permettent de rendre les résultats d'un logit plus faciles à lire que les odds ratios, qui sont souvent faussement interprétés comme des risques relatifs (Mood, 2010). La présentation des résultats d'une modélisation logit sous forme de probabilités prédites peut prendre plusieurs formes, car les effets d'une variable indépendante sur la probabilité de connaître un événement n'est pas une constante additive ou multiplicative (Mood, 2010). Dans la thèse, on choisit ce que Deauvieu (2010) nomme l'écart

expérimental ou ce que les économistes appellent l'effet moyen (*average marginal effect*) pour représenter ces probabilités. Le calcul des effets moyens se fait différemment que celui des contrastes logistiques, car il dépend à la fois des paramètres du modèle, mais aussi de toutes les autres variables que celles dont on en calcule les marges. Le principe est le suivant.

Pour chaque individu de l'échantillon, sa probabilité de connaître l'événement est calculée. À partir de ces probabilités individuelles, on estime des probabilités théoriques, prédites à partir d'une posture expérimentale propre aux modèles de régression. Pour traduire l'écart en probabilités, on se demande quelles seraient les probabilités moyennes de connaître un événement si tous les individus de l'échantillon partageaient une même caractéristique (par exemple, être une femme), puis on reproduit le même calcul en faisant l'hypothèse que tous les individus de l'échantillon partagent une autre même caractéristique (dans l'exemple, être un homme). Les autres caractéristiques d'un individu sont maintenues constantes et la réponse d'un changement de modalité d'une variable donne l'écart en probabilités, toute chose égale par ailleurs. On obtient ainsi un effet net d'une variable sur la probabilité qu'un événement se produise (Deauvieu, 2010). En effectuant le même procédé pour tous les individus de la base de données, on obtient une moyenne des variations individuelles et ainsi les effets marginaux moyens de cette caractéristique (Afsa, 2016). Les intervalles de confiance sont calculés à partir de la méthode delta, qui suppose que les marges sont obtenues à des valeurs fixes des variables (Williams, 2012). L'échelle utilisée se limite entre 0 et 1, puisque faisant référence à des probabilités. Elles peuvent ensuite s'interpréter en termes de différences en points de pourcentage à partir d'une modalité de référence, afin de reprendre une logique similaire à celle des odds ratios.

4.3 Modèles à risques compétitifs et concurrence des événements

Parfois, un événement d'intérêt peut prendre plusieurs formes. La formation d'une union peut par exemple passer par l'union libre, un partenariat enregistré ou un mariage. Les caractéristiques des individus varient en fonction de la trajectoire suivie. Ces différents itinéraires vers l'occurrence d'un événement sont appelés des risques compétitifs. On les suppose mutuellement exclusifs : l'occurrence d'un type d'événement pour un individu le retire du risque d'un autre type d'événement (Steele, 2011).

Pour les analyser, on calcule la probabilité conditionnelle $P^r(t)$ de chaque type r d'événement. Imaginons qu'il y ait R risques compétitifs.

$$P^r(t) = \Pr(T = t, R = r \mid T \geq t)$$

où

$$P(t) = \sum_{r=1}^R P^r(t)$$

Le risque qu'aucun événement de n'importe quel type se produise à un temps t équivaut à :

$$P^0(t) = 1 - \sum_{r=1}^R P^r(t)$$

La stratégie d'analyse des risques compétitifs en tenant compte des variables explicatives repose sur la régression logistique multinomiale. Pour chaque intervalle de temps t est défini une réponse multinomiale r , de 0 (aucun événement), 1, 2 ... jusqu'au nombre total R de type d'événements.

$$\log\left(\frac{P^r(t)}{P^0(t)}\right) = \alpha^r(t) + \beta^r x^r(t)$$

Un inconvénient potentiel à la régression logistique multinomiale est l'hypothèse d'indépendance des alternatives non pertinentes (*Independence of Irrelevant Alternatives*, IIA). Cette hypothèse pose que le risque de survenue d'un type d'événement $P^r(t)$ par rapport à « aucun événement » $P^0(t)$ est indépendant des risques de chaque autre type d'événement par rapport à « aucun événement ». Cela pourrait être faux si certains événements sont considérés comme similaires et dépendre l'un de l'autre.

4.4 L'hétérogénéité non observée et le phénomène de sélection

Dans les modèles d'analyse longitudinale, la fonction de risque ne dépend que des variables explicatives présentes dans le modèle. Or, il est très peu probable que ces variables captent l'ensemble des prédictors de survenue d'un événement. En effet, certaines variables inobservables, spécifiques à certains individus, mènent à une hétérogénéité non observée du risque d'occurrence d'un événement, qui biaise le calcul des risques de rupture (Mills, 2010). Il peut s'agir, dans le cas des ruptures d'unions, d'individus avec des valeurs familiales moins traditionnelles et d'un attachement moindre au couple. Ces individus seront plus propices à connaître une rupture d'union, parfois de manière précoce. L'effet « individu » des risques de rupture apparaît dans le terme d'erreur résiduel mais les caractéristiques non observées ne sont pas spécifiquement contrôlées si un terme pour l'hétérogénéité non observée n'est pas intégré. Dès lors, à mesure que le temps depuis la mise en couple augmente, la population encore en couple diminue et le risque moyen sur les durées longues est tout simplement sous-estimé. En effet, les individus à haut risque de rupture connaissent rapidement l'événement et sortent de

l'observation, ne laissant dans la population à risque que les individus à faible risque de rupture. Cet effet de sélection mène à une sous-estimation de la magnitude des coefficients de régression.

Il est possible d'inclure un effet aléatoire au niveau individuel qui représente l'inobservable, en lui associant une distribution (normale, gamma...). La spécification du modèle logistique devient alors :

$$\log\left(\frac{P(t,x_t)}{1-P(t,x_t)}\right) = \alpha(t) + \beta x_t + u$$

$$u \sim N(0, \sigma_u^2)$$

Où σ_u^2 représente l'hétérogénéité non observée. Ce terme tient compte de la surreprésentation de certaines caractéristiques individuelles et permet de réduire les biais de modélisation. Les hypothèses qui accompagnent le terme d'hétérogénéité sont en revanche fortes et ajoutent de la complexité au modèle. Les facteurs explicatifs, observés ou non, sont dans la plupart des analyses biographiques corrélés entre eux et peuvent varier au cours du temps. L'introduction d'un terme d'hétérogénéité n'empêche pas que l'estimation des paramètres intégrés puisse être modifiée par l'introduction d'un facteur supplémentaire dans les analyses. De plus, il est difficile d'imaginer que l'hétérogénéité non observée, dans des études longitudinales, puissent être à la fois constantes au cours du temps et complètement indépendante des autres variables incluses dans le modèle (Leridon et Toulemon, 1997).

Dans nos modèles de régression, la prise en compte de l'hétérogénéité non observée constitue davantage un test de la robustesse de nos modèles, au vu de la difficile interprétation et des hypothèses sous-jacentes de celle-ci. Certaines études ont par ailleurs montré que bien qu'elle puisse réduire les effets de sélection, l'hétérogénéité non observée n'explique pas certains effets de la durée passée en couple sur le risque de séparation (Boyle et al., 2008 ; Jalovaara et Kulu, 2018).

4.5 *La délimitation des seuils et des âges dans les analyses démographiques*

Les analyses biographiques reposent sur le principe d'étude des transitions et de passage d'un état à l'autre. Dans l'étude de la jeunesse, à la fois groupe social, âge et passage, dont les marqueurs qui la jalonnent sont variés, ce principe demande de définir une population à risque dans les analyses à partir des cohortes de naissance, mais également des événements étudiés et des âges limites. Dans le cadre d'enquêtes rétrospectives qui retracent les parcours de vie, la jeunesse n'est pas explicitement délimitée, notamment parce qu'elle n'est pas stable dans le temps. La frontière entre âge jeune et âge adulte est d'ailleurs très poreuse, n'est plus séparée par des barrières immuables comme expliqué dans le premier chapitre, et dépend du milieu social d'origine ou du sexe parmi d'autres facteurs. Pour les démographes soucieux-ses d'étudier les jeunes ou la « jeunesse », les limites d'âge utilisées dans leurs analyses sont laissées à leur appréciation en fonction de leur sujet d'étude. Certaines institutions

(inter)nationales qui s'intéressent aux comportements des jeunes suivent quant à elles les recommandations de leur gouvernement ou de leur direction. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies (ONU) considère qu'une personne jeune est âgée entre 15 et 24 ans. Eurostat borne la jeunesse de 15 à 29 ans (Eurostat, 2015). L'Institut National pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire (INJEP) en France étudie dans son baromètre annuel de la jeunesse les jeunes âgé-es de 18 à 30 ans (Baillet et al., 2019).

En fonction de l'événement étudié, certaines limites d'âge peuvent s'imposer : la sortie de scolarité par exemple, qui s'effectue en moyenne entre 20 et 21 ans en France pour les cohortes d'après 1970 (voir chapitre 4), rend peu probable la poursuite d'études passé l'âge de 25 ans. En 2017, l'arrivée d'un premier enfant, si on la considère comme un seuil critique de la sortie de la jeunesse, se fait en moyenne aux alentours de 29 ans (Breton et al., 2018). Dans notre étude, les trajectoires conjugales sont marquées par la formation d'une première union corésidente, qui se concentre entre l'âge de 18 et 30 ans (voir la figure A.1 en annexe du chapitre 1). La population de jeunes au risque de vivre une première séparation dépend logiquement de la formation de la première union. Elle n'est pas un événement aussi commun que les autres marqueurs traditionnels d'entrée en âge adulte, ce qui nous contraint à inclure une censure à droite dans nos analyses qui fait sortir la population du risque de rupture à la fin de leur jeunesse. Selon l'événement étudié, cette censure peut être adaptée dans les chapitres de la thèse. Globalement, les bornes d'âge utilisées se limitent à 16-35 ans, qui marque à sa borne minimale la sortie d'études ou la mise en couple des jeunes les plus précoces et la prise progressive d'autonomie, et à la borne maximale la probabilité accrue de devenir (ou de déjà être) parent ou de se marier, événements qui engagent de fortes responsabilités familiales et adultes.

Ce compromis est limité dans sa portée théorique : un individu âgé de 20 ans, marié avec enfant et un emploi stable, a certainement connu davantage d'événements le rapprochant du monde adulte qu'un individu âgé de 30 ans, vivant au domicile parental et en études. C'est également tout l'intérêt de cette thèse de considérer la diversité des trajectoires d'entrée en âge adulte et la réversibilité de ces seuils, en analysant comment la première séparation d'union affecte les autres domaines de la vie des jeunes et comment elle s'y imbrique. En effet, une séparation peut à la fois être le résultat de transitions dans la vie des jeunes, tels que l'accès à un emploi, la rencontre d'un-e nouveau-ll-e partenaire amoureux-se... Ou une séparation peut conduire à des bouleversements comme un déménagement rapide, un retour au domicile parental... La temporalité de ces événements et la place qu'ils occupent dans des parcours différenciés suivant le sexe ou le milieu social sont au cœur de cette thèse.

4.6 Définition des événements d'intérêt et des variables indépendantes

Les facteurs associés aux risques de séparation dans la jeunesse, ainsi que les déterminants des trajectoires après une séparation sont nombreux. Certains événements biographiques sont au cœur de nos analyses, comme le premier départ du domicile parental (et l'éventuel retour), l'accès à un premier emploi (et les périodes de chômage qui suivent), la fin des études ou encore le moment et les caractéristiques de la première mise en couple. Le risque de séparation constitue dans la plupart des chapitres la variable dépendante qu'on cherche à expliquer à partir de variables indépendantes (Tableau 2.4). Ces événements biographiques et variables indépendantes sont définis différemment selon les enquêtes utilisées et peuvent mener à des interprétations qui dépendent de ces mesures.

4.6.1 Les événements biographiques liés aux parcours conjugaux

Les événements biographiques et constitutifs de l'accès aux rôles adultes sont traités de manière diverse entre les enquêtes et les données administratives. Le départ du domicile parental est une étape qui marque l'autonomie résidentielle des jeunes. Il est appréhendé dans l'enquête GGS par un critère de durée (trois mois au moins), lorsque les individus ont vécu dans un autre domicile que le foyer parental. Dans Épic, il est approché par l'âge au départ de chez les parents, sans mention d'une durée particulière mais avec la précision de ne pas prendre en compte le pensionnat ou le service militaire. C'est l'information sur le premier départ du domicile parental qui est recherchée dans les deux enquêtes. Des zones d'ombre persistent dans le cas où les individus quittent leurs parents pour suivre des études, mais reviennent vivre chez eux pendant le week-end : ces personnes déclarent-elles avoir quitté le domicile parental pour leurs études, ou précisent-elles plutôt le moment d'un départ plus définitif ? Cette incertitude se dévoile clairement par l'étude de ce départ dans le registre national. En effet, la déclaration d'un changement d'adresse à l'administration se fait surtout lorsque les jeunes ont terminé leurs études et quittent le domicile parental avec une perspective de long terme. Des dispositions spéciales permettent en effet aux étudiant·es de ne pas déclarer leur résidence habituelle sur leur lieu d'études à l'administration, leur permettant de rester domicilié·es chez leurs parents (Eggerickx et al., 2016). L'étude de Poulain et al. (1991) illustre d'une autre manière le décalage qu'il peut y avoir entre ces situations résidentielles de fait et le moment où elles sont officialisées à l'administration.

La fin de scolarité ou fin des études est un autre indicateur essentiel qui marque la sortie progressive de la dépendance familiale des jeunes, car elle implique une future insertion professionnelle et l'accès à des ressources personnelles stables. Les parcours scolaires et universitaires en France et en Belgique sont linéaires, peu de personnes reprennent tardivement des études (Charles, 2016). C'est souvent la fin des études qui compte comme marqueur temporel pour signifier la sortie du monde étudiant. Cette

fin d'études peut être différente que le moment d'acquisition du niveau de diplôme le plus élevé, puisque les jeunes peuvent poursuivre leur formation sans forcément acquérir le diplôme espéré. Dans GGS France et Épic, c'est l'âge à la fin des études qui est privilégié. Dans GGS Belgique, l'âge au plus haut niveau de diplôme et l'âge à la fin des études sont demandés. Dans les analyses qui concernent ce rapport aux parcours scolaires et universitaires, on utilisera le moment de fin d'études pour représenter la disponibilité des jeunes à s'insérer durablement sur le marché du travail.

L'accès à un premier emploi est ainsi lié à cette fin d'études. Les jeunes encore étudiant-es peuvent déjà vivre des premières expériences professionnelles durant leurs études, en travaillant à temps partiel, ou en occupant un emploi durant les vacances. La plupart connaissent néanmoins un premier emploi « qui compte » après la fin de leurs études (Rougerie et Courtois, 1997). Suivant la perception de ce qu'est un premier emploi, entre un contrat de court terme ou un emploi stable qui apporte des revenus pérennes, les réponses des individus peuvent différer. Seule l'enquête Épic et GGS française posent une question sur l'âge au premier emploi. Un critère de durée de 3 mois consécutifs est utilisé pour définir le premier emploi, afin d'éviter de compter les jobs de vacances. L'information disponible a plus de chances de concerner un travail obtenu après la sortie d'études, mais cet indicateur n'offre qu'un aperçu partiel de l'insertion professionnelle. En effet, les premiers emplois sont de plus en plus des contrats à durée déterminée ou des formes particulières d'emploi, offrant peu de stabilité financière et professionnelle pour les jeunes (Givord, 2005)

4.6.2 Le sexe, un facteur qui structure les parcours

La plupart des analyses menées dans la thèse sont présentées pour chaque sexe. Dans l'étude des parcours d'entrée dans l'âge adulte, les nombreux événements vécus revêtent des enjeux différents selon le sexe, notamment en termes de processus d'autonomisation ou d'insertion professionnelle (Françoise Battagliola, Brown et Jaspard, 1997). L'étude des risques de séparation une fois en couple conjugue les parcours de deux individus distincts. Certaines sources de données (EU-SILC, registre belge, EDP) suivent les caractéristiques des deux partenaires au cours du temps, et permettent d'analyser la position respective qu'occupe les deux membres du couple vis-à-vis de leur situation professionnelle, leur biographie amoureuse et résidentielle passée... En revanche, les enquêtes rétrospectives retracent les trajectoires individuelles et ne permettent pas de prendre en compte systématiquement les évolutions de la situation des deux partenaires lorsqu'on étudie le risque de séparation d'un couple. Les unités statistiques d'analyse peuvent changer d'une source à l'autre, entre le suivi d'un individu et de sa situation conjugale ou biographique dans les enquêtes rétrospectives, et l'unité conjugale où des informations strictement similaires sont disponibles pour les deux membres du couple. Le suivi d'un seul individu et non de son ou sa partenaire au cours du temps conduit à concevoir deux modèles séparés pour les hommes et les femmes pour tenir compte des conditions

générées de leur parcours. Le suivi des deux membres du couple permet d'éclairer les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes dans leur union, ainsi que la place qu'occupe les changements biographiques d'un-e partenaire au regard des trajectoires de l'autre partenaire. Dans tous les cas, l'étude des parcours suivant le sexe permet de prendre en compte les différences sexuées en matière de calendriers conjugaux et de marqueurs biographiques dans la jeunesse.

4.6.3 Niveau d'éducation et situation professionnelle

Dans les études démographiques, le niveau d'éducation est soit perçu comme une variable fixe, avec le plus haut niveau de diplôme atteint, ou bien perçu comme une variable qui peut varier au cours du temps, où chaque âge peut correspondre au passage d'un niveau d'études à un autre. On privilégie le niveau d'éducation atteint au moment de l'enquête, car il permet de considérer les aspirations en termes de niveau d'études des jeunes, même si ils-elles sont en couple pendant leurs études. En effet, les perspectives de l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur renvoient à des conditions facilitées d'insertion stable sur le marché du travail, et constituent une sorte d'investissement dans l'avenir. On utilise la classification internationale type de l'éducation (CITE ou ISCED en anglais) pour comparer les niveaux d'éducation. Les codes 0 à 2 définissent un niveau d'éducation inférieur au secondaire ou se limitant au premier cycle de l'enseignement secondaire, 3 et 4 un niveau secondaire supérieur, 5 et plus un enseignement supérieur de cycle court ou universitaire.

En ce qui concerne l'activité professionnelle des individus, la variable considérée est dépendante du temps dans nos analyses (avec les données SILC ou de l'EDP). Elle se divise le plus souvent entre des situations d'activité sur le marché du travail, de chômage, d'inactivité liée aux études, ou d'autres formes d'inactivité (jeunes NEET³³, au foyer...). L'enquête SILC, ainsi que les recensements belges de 2001 et 2011, contiennent également des informations sur les contrats à durée (in)déterminée, les formes d'emploi à temps partiel. Des dimensions variées de la précarité de l'emploi sont ainsi explorées. La catégorie socio-professionnelle des individus n'est pas employée dans les analyses, notamment parce qu'en début de carrière, elle peut être amenée à rapidement évoluer. L'utilisation de catégories d'activité plus larges, bien qu'hétérogènes en leur sein, permet de généraliser plus facilement des résultats qui portent sur les événements essentiels ou les tournants biographiques dans les parcours de vie des jeunes, tels que l'accès à un emploi, une période de chômage ou la sortie d'études. En revanche, et afin d'expliquer les événements qui peuvent survenir durant l'enfance ou l'adolescence, la catégorie socioprofessionnelle des parents est utile. Elle donne des indications sur l'origine sociale des individus, bien qu'elle puisse également être soumise à des changements au cours

³³ Abréviation pour les jeunes ni en emploi, ni en formation initiale ou continue (Not in employment, education or training)

du temps, ou bien que les changements intergénérationnels et des mobilités sociales puissent réduire sa signification (Chauvel, 2010).

4.6.4 Autres variables considérées

D'autres variables servent à illustrer les divers parcours que suivent les jeunes, et seront intégrées dans les analyses quand les données le permettent. Des dimensions temporelles sont introduites dans les modèles d'analyse avec l'année de naissance, l'âge à la mise en couple ou plutôt l'année de la mise en couple. Des variables qui représentent les biographies résidentielles ou amoureuses passées sont incluses, avec les situations résidentielles vécues avant la mise en couple, la durée entre la rencontre et la cohabitation, le fait d'avoir connu une relation amoureuse qui n'a pas mené à cohabitation. Lorsque les trajectoires individuelles sont étudiées, dans le cadre des enquêtes rétrospectives, certaines informations sur le/la partenaire au moment de la rencontre ou de la cohabitation sont apportées : il s'agit de sa situation professionnelle, de son âge, du fait qu'il-elle ait déjà vécu une union corésidente avant de vivre en couple avec l'individu étudié. Des caractéristiques qui renseignent sur le capital culturel et social des individus, en plus du niveau de diplôme et de l'activité professionnelle, sont indiqués au travers de la religiosité (à savoir, le fait de considérer la religion comme étant importante) et du pays de naissance. Le capital économique est notamment abordé par les revenus dans les données fiscales, ainsi que par le statut d'occupation du logement (locataire, propriétaire). La séparation des parents avant l'âge de 16 ans et la catégorie socio-professionnelle des parents ajoutent de l'information sur l'origine sociale des individus. Enfin, des éléments qui concernent le lieu de résidence, avec le degré d'urbanisation, le mode d'emménagement en couple, apportent des indicateurs contextuels pour l'estimation des risques de rupture ou du type de parcours d'entrée dans l'âge adulte suivi.

TABLEAU 2.4: RÉCAPITULATIF DES CHAPITRES, SOURCES DE DONNÉES ET DES OUTILS D'ANALYSE

Parties	Chapitres	Sources de données	Variables principales d'intérêt
Partie 2 : Ressorts sociaux et économiques de la 1^{ère} séparation	Chapitre 3 : Jeunesse sexuelle, autonomie résidentielle et séparations conjugales	Épic, GGS	- Rupture amoureuse avant la mise en ménage - 1 ^{er} départ du domicile parental - Fin des études - 1 ^{er} emploi
	Chapitre 4 : Ruptures d'union et transition de l'éducation vers l'emploi	Épic, GGS	- Fin des études - 1 ^{er} emploi
	Chapitre 5 : Séparations et emploi/précarité	EDP, SILC, Registre belge	- Période de chômage - Type d'emploi occupé - Perte de revenus
Partie 3 : Implications de la 1^{ère} séparation sur les parcours de vie	Chapitre 6 : Indépendance résidentielle après la séparation	Registre belge	- Mobilité résidentielle initiée par la rupture - Situation résidentielle à la séparation (seul-e, retour chez les parents...)
	Chapitre 7 : Seconde union et engagements familiaux	Épic, GGS, registre belge	- Formation d'une seconde union - Mariage - Naissance d'un enfant

* * *

Le recours à des méthodes d'analyse biographique est nécessaire avec des modèles de durée et des variables qui sont susceptibles de changer au cours du temps. Les différents événements qui jalonnent le parcours de vie des individus sont utilisés pour expliquer les trajectoires conjugales des individus, et notamment les probabilités de séparation des premières unions corésidentes. Les probabilités de séparation nous permettent de construire des tables de survie pour mesurer la longévité des unions. Les méthodes de régression appliquées à des données en temps discret introduisent des variables explicatives qui exposent les variations des risques de séparation selon des sous-groupes de population. Les seuils retenus pour délimiter la période d'observation à laquelle la population est à risque sont larges, pour faciliter l'étude de la diversité des parcours conjugaux dans la jeunesse. Les jeunes âgés de 16 à 35 ans constituent dans la majeure partie des analyses des chapitres notre population à risque de vivre une première séparation d'union corésidente. Les analyses se concentrent principalement sur les conditions différenciées des parcours d'entrée dans l'âge adulte suivant le sexe et le niveau d'éducation.

Conclusion

L'étude démographique des parcours conjugaux se voit confrontée à l'évolution des normes en matière de conjugalité et de la vie affective des jeunes. Les catégories savantes employées dans les enquêtes ou les définitions des administrations pour qualifier une union font basculer un grand nombre de jeunes dans une catégorie « non en couple », alors qu'ils-elles vivent des histoires intimes très

diverses. Le défi est de concilier une approche où des individus, emplis de subjectivités qu'il faut saisir, sont analysés par des chercheur·es disposant de leurs propres catégories de perception (Lelièvre, Roubaud, Tichit et Vivier, 2006). Ces catégories se retranscrivent dans la conception d'enquêtes, par l'utilisation de critères pour définir ce qui est un couple ou non, par l'appréhension progressive de l'évolution des dynamiques familiales qui marquent les parcours des individus. L'objectif principal pour permettre la comparaison dans ces enquêtes est que, à situation égale, deux individus puissent spontanément se reconnaître dans les catégories conçues.

On aura ainsi vu que les unions non-corésidentes, moins instituées et formalisées que celles qui impliquent le partage d'un domicile commun, dépendent grandement des catégories et des termes employés dans les enquêtes : la « relation amoureuse » moins institutionnalisée est plus aisée à déclarer que la « vie de couple » porteuse de normes. Ce n'est pas pour autant qu'un·e jeune qui ne se reconnaît pas dans une ou l'autre catégorie ne vit aucune histoire amoureuse ou intime : il·elle ne se situe seulement pas dans les critères établis par l'enquête pour répondre positivement à cette question. Les unions corésidentes sont quant à elles moins soumises aux variations de la terminologie employée dans les enquêtes : la vie en couple dans un même logement est univoque et souvent interrogée de façon identique entre les enquêtes. Les sources de données administratives sont pour leur part standardisées et très rigides, ce qui réduit les interprétations possibles des différentes catégories, puisqu'elles répondent à des règles fixées par l'administration. Elles se limitent à une approche formelle des trajectoires conjugales et résidentielles, qui ne représentent le vécu des individus qu'une fois qu'ils décident d'officialiser leur situation. Les unions hors mariage peuvent particulièrement être surestimées dans les sources administratives en raison d'hypothèses à mettre en place pour les identifier, qui statuent que deux personnes qui habitent à une même adresse se trouvent en couple. Cependant, la comparaison de la prévalence de couples corésidents à une période donnée entre les enquêtes et le registre national a montré de faibles fluctuations entre les différentes sources.

Dans le cadre de la thèse, une union corésidente est définie par le partage d'un domicile commun, que ce partage soit rendu visible par l'officialisation à l'administration ou vécu et annoncé dans les enquêtes. La fin de cette situation résidentielle, ce qu'on appelle la séparation physique ou résidentielle, constitue notre événement d'intérêt central pour signifier la fin de l'union. Les méthodes d'analyse biographique employées pour décrire les parcours conjugaux nécessitent un événement unique et comparable afin d'estimer les risques de séparation entre différents sous-groupes de population. Tout au long de cette thèse, en fonction des chapitres et des sources de données employées, il conviendra de rester attentif aux spécificités des sources, qui utilisent une définition particulière de la mise en couple et de la séparation, ainsi que des marqueurs biographiques qui permettent d'expliquer (ou sont expliqués par) les parcours conjugaux.

**DEUXIÈME PARTIE : RESSORTS SOCIAUX ET
ÉCONOMIQUES DE LA PREMIÈRE SÉPARATION DANS LA
JEUNESSE**

Chapitre 3 : Jeunesse sexuelle, autonomie résidentielle et séparations conjugales

Introduction

Rompre une première union corésidente est le résultat d'un processus qui débute bien avant la séparation effective, et qui s'inscrit dans des parcours d'entrée dans l'âge adulte déjà jalonnés de multiples transitions professionnelles, résidentielles, familiales. Afin d'appréhender au mieux cette séparation d'union corésidente et ses mécanismes, l'étude des modes d'entrée dans les parcours amoureux des jeunes et du processus de constitution d'une union corésidente est essentielle. Toutes les jeunes ne débutent pas leur première union corésidente dans les mêmes dispositions, et ces variations dans les conditions de vie passées peuvent se répercuter sur l'avenir de l'union. Une fois en couple cohabitant, certaines jeunes connaissent des transitions rapides vers un mariage ou une première naissance, et entrent donc dans les rôles sociaux les plus durables associés à l'âge adulte. D'autres, volontairement ou non, reportent leurs engagements et repoussent l'entrée dans de nouvelles responsabilités adultes, la séparation constituant un nouvel événement dans ces parcours.

Comme cela a été décrit dans le chapitre précédent, le couple ne se limite pas qu'à la seule notion de corésidence. La période qualifiée de « jeunesse sexuelle », qui s'étend du premier rapport sexuel à la première mise en couple cohabitant, constitue une période d'apprentissage et d'expériences pour les jeunes qui s'initient aux histoires intimes et amoureuses (Toulemon, 2008). Durant cette période, une partie des relations développées suscitent un engagement affectif entre les deux partenaires qui qualifient leur relation d'importante, sans qu'elle soit nécessairement cohabitante. Ces relations amoureuses avant la première union corésidente servent à construire leur identité, même si la projection vers l'avenir du couple est encore floue (Kaufmann, 2017). Ces premières relations peuvent être de court terme et se rompre sans avoir conduit au partage d'un domicile commun. Certaines jeunes ont ainsi connu des expériences et d'éventuelles déceptions amoureuses avant de vivre dans une union corésidente, tandis que d'autres emménagent dans le cadre de leur première relation amoureuse importante. Dans un contexte d'injonction normative à « profiter de sa jeunesse » avant de vivre en couple, ce chapitre interroge le devenir de la première union cohabitante dans la jeunesse, au prisme des ruptures sentimentales antérieures qui pourraient transformer les attentes envers le couple. *Les jeunes qui ont vécu de multiples relations amoureuses avant le début d'une première union cohabitante sont-ils-elles plus stables une fois en couple cohabitant ?* On analyse également les processus d'emménagement dans un domicile commun et comment le rythme de la mise en ménage peut

influencer le devenir de l'union, avec un engagement affectif et matériel rapide qui pourrait être une source d'incompatibilité entre les partenaires cohabitant-es.

L'accès à un premier logement indépendant est une autre dimension importante de la construction de l'autonomie des jeunes. Avec l'allongement de la durée d'études et les normes d'autonomie qui invitent les jeunes à s'émanciper de leurs parents, même en l'absence de ressources personnelles, la première décohabitation parentale s'associe moins souvent à une mise en couple directe. Les jeunes connaissent ainsi davantage d'épisodes de vie « hors famille », c'est-à-dire des modes de résidence en dehors du domicile parental et sans partenaire cohabitant-e. Ces épisodes permettent aux jeunes de disposer d'un espace d'intimité, ce qui contribue à la réalisation de soi en dehors du cadre de la dépendance parentale ou des responsabilités conjugales et à la multiplication des expériences amoureuses et/ou sexuelles. La vie en couple dans la suite des parcours d'entrée dans l'âge adulte peut dès lors être affectée par ces expériences d'autonomie résidentielle « préconjugale »³⁴. Les jeunes qui combinent le départ du domicile parental et la mise en couple directe s'inscrivent dans une logique plus traditionnelle d'entrée en union, où la dépendance (économique, affective) au sein des relations privées (parents, conjoint-e) est forte (Gaviria, 2012). *Les jeunes qui ont vécu dans un domicile personnel avant la mise en couple sont-ils-elles concernés par des séparations précoces ?*

Les analyses de ce chapitre permettent de déterminer comment certains facteurs relationnels et matériels qui marquent les parcours vers l'âge adulte (premières relations amoureuses, départ du domicile parental, insertion professionnelle) mènent à une première cohabitation et à des risques accrus de séparation avant un mariage ou une naissance. Deux hypothèses principales structurent le chapitre. Une première hypothèse s'intéresse à la norme d'autonomie qui invite les jeunes à multiplier les expériences personnelles, et pour qui la mise en couple cohabitant ne marquerait pas un terme à une jeunesse dont il faut « profiter » (Santelli, 2019). Ainsi, les jeunes qui connaissent des épisodes de vie hors famille, de multiples relations amoureuses qualifiées d'importantes, qui suivent des études longues, devraient détenir un risque accru de séparation de leur première union cohabitante, avant un mariage ou une naissance. Une deuxième hypothèse se focalise sur les incertitudes structurelles de la jeunesse, sur les contraintes économiques et sociales des jeunes face à l'emploi instable et les difficultés d'accès au logement, notamment parmi les peu diplômé-es (Blossfeld et al., 2005). La mise en couple précoce des peu diplômé-es, surtout parmi les femmes, laisse peu d'opportunités à des formes d'autonomie préconjugale, en raison de difficultés économiques à s'établir seul-es dans un logement. La vie en couple peut faciliter cette indépendance résidentielle, et être rapidement institutionnalisée

³⁴ Le terme préconjugal est utilisé dans le chapitre comme un synonyme d'« avant la première vie en couple corésident ».

(par un mariage, une naissance), les jeunes s'inscrivant dans une transition directe de la dépendance aux parents à des responsabilités adultes durables et des rôles de parent ou d'époux-se. Cette mise en couple rapide, précoce, dont une des finalités est la prise d'indépendance vis-à-vis des parents, pourrait mener à des trajectoires conjugales instables si les deux partenaires ont eu peu de temps pour apprendre à se connaître et s'accorder sur leurs attentes et les principes de leur relation.

Le chapitre étudie d'abord les premières relations amoureuses importantes des jeunes, afin de déterminer les chances que la première relation aboutisse à un emménagement dans un domicile commun. Les formes d'autonomie résidentielle préconjugale (avant la mise en couple cohabitant) sont ensuite décrites et mises en perspective avec l'allongement des études pour les générations depuis les années 1960 (section 1). Le devenir de la première union cohabitante et la sélection qui s'opère dans l'étude des séparations d'union hors mariage et sans enfant sont ensuite développés, afin de caractériser le profil des jeunes qui s'engagent rapidement dans des responsabilités adultes de long terme (section 2). Enfin, les risques de séparation des premières unions cohabitantes, avant un mariage ou une naissance, sont estimés selon les événements amoureux et résidentiels antérieurs à la mise en couple (section 3).

1 Biographies amoureuses et résidentielles avant une première cohabitation

La majorité des unions qui mènent à une cohabitation commence par une période de « dating », de rencontres, qui laisse le temps aux deux partenaires de se connaître, de s'accorder sur les principes de leur relation (comme l'exclusivité affective et sexuelle, la régularité des rendez-vous), avant d'envisager un emménagement dans un domicile commun, lorsque les conditions économiques le permettent (Krapf, 2017 ; Sassler et al., 2018). Avant cet emménagement et ce début de relation se dressent souvent d'autres histoires intimes, parfois amoureuses, qui ne conduisent pas nécessairement à la vie commune sous un même toit. Les relations amoureuses qualifiées d'importantes par les individus forgent les pratiques dans la vie conjugale ou familiale future. Elles ne sont pas dénuées de sens pour les jeunes et leur permettent de connaître leurs premiers engagements sentimentaux. Ces relations s'intègrent dans le processus d'autonomie résidentielle des jeunes, qui selon leur situation professionnelle et financière ainsi que celle de leur partenaire ouvre la perspective d'un emménagement dans un domicile commun³⁵. Dans cette section, les caractéristiques des premières

³⁵ La notion d'autonomie dans la jeunesse renvoie à la capacité d'un-e jeune à se donner sa propre loi, à être le/la pilote de sa vie, tandis que la notion d'indépendance s'appuie sur l'autosuffisance et la disposition de ressources propres qui permettent aux jeunes de moins recourir à l'assistance financière des parents (Dubéchet, 2015 ; Maunaye, 2016). Dans un contexte de difficultés d'accès à un logement ou d'insertion professionnelle en dents

relations amoureuses importantes sont abordées, afin d'identifier celles qui donnent lieu à une cohabitation et qui constituent les premières unions cohabitantes dans la jeunesse. Les itinéraires au premier départ du domicile parental éclairent ensuite la dépendance aux relations privées (parents, conjoint-es) qui peut s'instaurer dans les parcours des jeunes qui ne résident pas dans un domicile personnel avant la mise en couple. Cette section permet ainsi d'avoir une approche descriptive du vécu amoureux et des parcours résidentiels des jeunes avant leur première union cohabitante, à partir de l'enquête *Étude des Parcours Conjugaux et Individuels* (Épic) en France. Quelques résultats disponibles dans l'enquête *Generations and Gender Survey* (GGS) belge, indiqués dans des encadrés, servent de perspectives³⁶.

1.1 *Que devient la première relation amoureuse importante ?*

Les premières relations amoureuses non-cohabitantes vécues dans la jeunesse sont souvent obscurcies dans les constructions statistiques par l'existence plus tangible d'une première cohabitation avec un-e partenaire. Pourtant, ces histoires s'inscrivent dans la biographie amoureuse des individus et constituent des portes d'entrée dans les parcours conjugaux. Souvent temporaires, ces relations non-cohabitantes finissent par conduire à une installation dans un domicile commun ou à une rupture. Les probabilités d'emménager avec son ou sa partenaire dépendent notamment de la durée passée dans cette relation ou bien de la situation professionnelle, qui évolue au cours de la relation (Krapf, 2017 ; Liefbroer et al., 2015). À partir de l'historique des relations amoureuses importantes déclarées par les répondant-es dans l'enquête Épic (voir Encadré 3.1), les différentes trajectoires amoureuses des hommes et des femmes sont reconstituées et analysées au regard des trajectoires résidentielles et professionnelles.

Encadré 3.1 – Données utilisées pour l'étude des relations amoureuses et des itinéraires résidentiels

L'enquête française Épic est utilisée pour retracer les biographies amoureuses des répondant-es à partir des « relations de couple ou amoureuses importantes » déclarées. Certaines de ces unions ont mené à une cohabitation, tandis que d'autres se sont achevées par une rupture avant une cohabitation. L'enquête permet d'aborder toutes les dates (au mois près) de début de relation, de cohabitation et de fin d'union. Le devenir de cette première relation amoureuse est décrite pour les individus nés entre 1960 et 1983 (Effectif de 4 470

de scie, les jeunes profitent d'une autonomie dans le début de leur cheminement vers un âge adulte, tandis que l'indépendance en termes financiers et résidentiels est retardée.

³⁶ L'enquête GGS belge, contrairement à l'enquête GGS française, contient des informations sur les relations amoureuses non-cohabitantes ou sur les temporalités entre la rencontre et l'emménagement dans un domicile commun s'il a lieu. Dans cette optique, elle ressemble davantage à l'enquête Épic en France qui contient le même type d'informations. Néanmoins, l'enquête GGS belge est plus restrictive en termes d'indicateurs d'autonomie résidentielle, les itinéraires à la décohabitation parentale n'étant par exemple pas renseignés. La définition des relations amoureuses qui seraient antérieures à la relation au moment de l'enquête semble également restrictive : la question est de déterminer si les répondant-es ont déjà « vécu en couple, même sans cohabiter ». Comme on l'a vu dans le chapitre 2, la vie en couple non-cohabitant est une notion restreinte des relations amoureuses qui n'impliquent pas une cohabitation avec la/le partenaire. Dans cette section, seuls les résultats qui reprennent les temporalités et le devenir de la première relation amoureuse dans l'enquête GGS belge sont repris, avec la prudence qu'impose les définitions diverses des relations amoureuses non-cohabitantes.

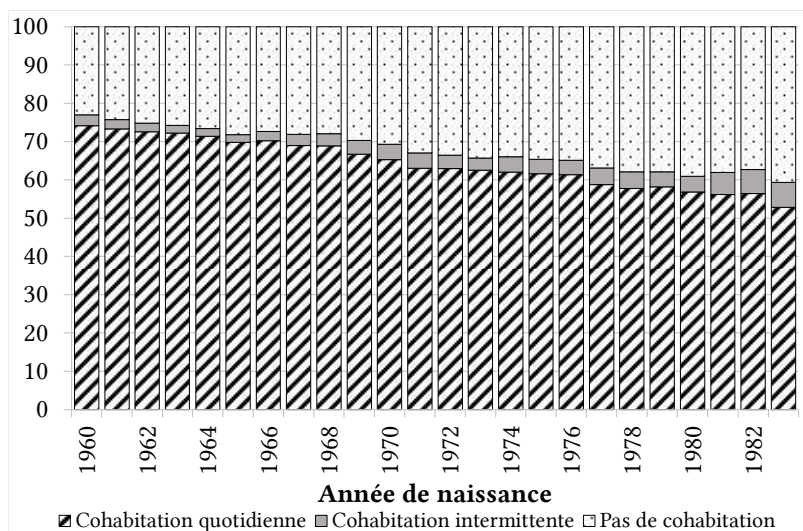
personnes). La probabilité pour ces individus de cohabiter dans leur première relation amoureuse ou de la rompre est estimée au moyen d'une régression logistique multinomiale à temps discret, qui considère les deux événements comme concurrents (la survenue d'un événement marque la fin de l'observation). Les itinéraires résidentiels avant une mise en couple sont également abordés (voir l'annexe C.1 pour les détails des questions de l'enquête). Deux informations sont à disposition pour reconstruire une partie des situations résidentielles vécues avant une première union corésidente. La première information est la situation de ménage au départ du domicile parental, où les répondant·es déclarent avoir quitté leurs parents pour vivre seul·es, pour s'installer en couple ou pour des configurations résidentielles alternatives (colocation, logement collectif...). L'âge au départ est mentionné et représente le premier départ du domicile parental (le service militaire n'est pas considéré comme un départ pour les hommes). La seconde information est le lieu de vie dans lequel l'individu se trouvait juste avant la mise en couple cohabitant. Les répondant·es ont l'opportunité d'indiquer leur situation de ménage préalable à l'emménagement avec leur partenaire. En considérant les personnes qui répondent vivre seules (en logement privé), en institution ou avec d'autres personnes, et en combinant les réponses avec les itinéraires résidentiels déclarés à la décohabitation parentale, il est possible de construire un indicateur qui renseigne sur une forme d'autonomie résidentielle avant la première union corésidente. En revanche, il n'est pas possible de savoir si, entre la situation directement au départ du domicile parental et la situation juste avant la première mise en couple, il y a eu un autre épisode de vie hors famille, ce qui entraîne une sous-estimation de ces épisodes. Après la description des premières relations amoureuses importantes des individus, on réduit le champ d'analyse aux premières unions corésidentes formées à l'âge de 30 ans ou moins (Effectif de 3 781 personnes). Quatre situations d'autonomie résidentielle préconjugale se distinguent : une vie en solo, une configuration alternative (dénommée « colocation » par simplicité), une catégorie spécifique « solo + colocation » lorsque les jeunes ont connu à la fois un épisode de vie en solo et un mode d'habitat alternatif (directement à la décohabitation parentale ou avant la vie en couple) et une dernière catégorie pour les jeunes qui n'ont pas disposé d'un domicile personnel avant la mise en couple.

1.1.1 Diminution au fil des générations d'un emménagement dans le cadre d'une première relation amoureuse

Dans un contexte d'expérimentation des relations amoureuses et de prolongation des études qui facilite la multiplication d'histoires intimes, les premières relations amoureuses deviennent moins souvent des premières cohabitations (Figure 3.1). Plus de 7 premières relations amoureuses sur 10 sont ainsi transformées en unions corésidentes pour les individus nés en 1960, contre 5 sur 10 pour les individus nés en 1983. Des biais de déclaration peuvent se glisser pour les cohortes du début des années 1960, où les relations amoureuses plus anciennes ne seraient pas déclarées car omises ou ne faisant plus sens dans les biographies amoureuses des individus. Si les individus ont tendance à omettre les relations les plus anciennes, où la cohabitation n'a pas concrétisé un engagement dans l'union, alors cela peut résulter en une baisse fictive de la proportion des premières relations importantes transformées en premières cohabitations. Les unions corésidentes qui sont décrites plus en détail dans l'enquête Épic sont celles qui ont mené à une cohabitation quotidienne. L'enquête identifie également une forme de cohabitation intermittente lorsque les partenaires ne « se sont pas installés ensemble mais ont parfois vécu chez l'un ou chez l'autre », mais celle-ci constitue une période courte de vie commune, sans une formalisation de la corésidence (pas de partage officiel d'adresse). Pour les individus nés au début des années 1980, 7 % déclarent que leur première relation amoureuse a pu

passer par des moments vécus dans un domicile commun. C'est le cas pour seulement 3 % des individus nés dans le début des années 1960.

FIGURE 3.1 : RÉPARTITION (%) DU DEVENIR DE LA 1^{ÈRE} RELATION AMOUREUSE DES HOMMES ET DES FEMMES, SUIVANT LES FORMES DE COHABITATION, POUR CENT PREMIÈRES RELATIONS



Source : Epic 2013-2014. **Champ** : Individus nés entre 1960 et 1983, relations débutées avant 2009. **Lecture** : Pour les individus nés en 1975 qui déclarent une première relation amoureuse, 61,4 % emménagent dans un domicile commun avec leur partenaire. La première relation amoureuse importante et la première union corésidente concernent ainsi le/la même partenaire.

L'augmentation de la durée des études a laissé davantage de temps à consacrer aux relations qui n'impliquent pas nécessairement de cohabitation au quotidien. Le cadre des études est devenu un espace de rencontre majeur d'un-e premier-ère partenaire amoureux-se (Bozon et Rault, 2012). Les normes d'expérimentation durant la vie étudiante, qui valorisent le report de l'entrée dans la vie conjugale et familiale tant que le capital scolaire n'est pas acquis, limitent néanmoins les engagements pris au sein des relations amoureuses (Giraud, 2017). On verra néanmoins dans le chapitre 4 que de plus en plus de premières unions corésidentes sont formées durant les études.

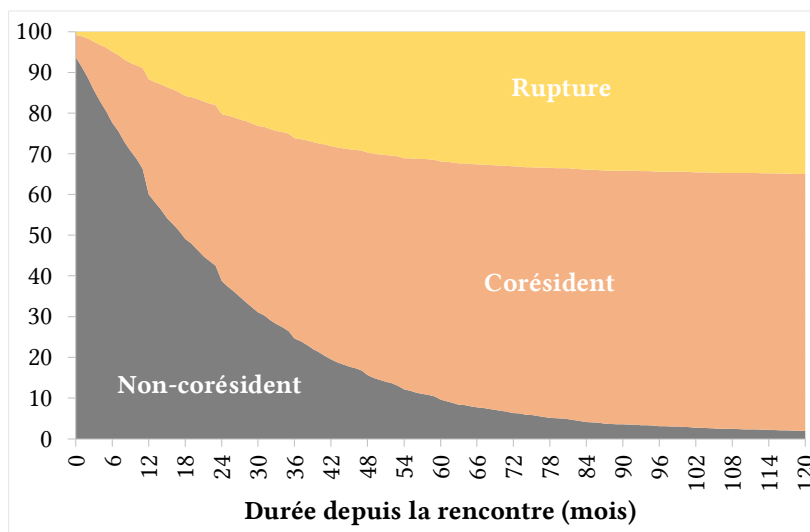
Par ailleurs, les relations amoureuses des étudiant-es, pour peu qu'ils-elles ne résident pas en permanence sur leur lieu d'études, peuvent être concernées par des périodes de cohabitation intermittente. Durant la semaine, les partenaires se voient et peuvent passer certaines nuits ensemble, tandis que le weekend ils-elles peuvent séjourner chez leurs parents (Toulemon et Pennec, 2010), l'allongement des études pouvant alors expliquer cette légère augmentation de cohabitation intermittente au fil des générations.

1.1.2 Après deux ans, un tiers des premières relations débutées ont abouti à une cohabitation

La diminution du nombre de premières relations amoureuses qui mènent à une cohabitation montre une certaine liberté affective et sexuelle dans la jeunesse qui se détache de la cohabitation conjugale : les histoires amoureuses ne doivent plus nécessairement s'insérer dans le cadre d'une relation durable conduisant à une cohabitation quotidienne avec son ou sa partenaire. Cette liberté se combine à l'affaiblissement des formes instituées d'union et à un temps prolongé dans les études, période qui est moins propice à la constitution d'une union cohabitante. Pour autant, la transition vers une cohabitation peut intervenir rapidement, bien que les jeunes indiquent souvent « progresser » vers le partage d'un domicile commun, lorsque les rendez-vous dans le domicile d'un-e ou de l'autre partenaire deviennent de plus en plus fréquents, jusqu'à ce que l'installation dans un logement commun soit actée (Sassler et al., 2018 ; Stanley, Rhoades et Whitton, 2010). Bien sûr, cela suppose que l'un-e des deux partenaires dispose d'un domicile qui puisse convenir à cette forme de progression vers la cohabitation. Or, dans le cas d'une première relation amoureuse, dont l'âge médian se situe aux alentours des 21 ans pour les hommes et 19 ans pour les femmes (voir annexe C.1), la possibilité d'emménager dans les premiers mois de la relation est faible. Les jeunes vivent encore chez leurs parents ou sont souvent dépendant-es financièrement, et ne sont pas dans une optique d'emménagement avec quelqu'un lorsque leur relation est nouvelle (Liefbroer et al., 2015).

Parmi les premières relations amoureuses débutées chez les individus nés entre 1960 et 1983, 78 % sont encore non-corésidentes au bout de 6 mois et 17 % ont mené à une cohabitation (Figure 3.2). Après 24 mois, 39 % sont toujours non-corésidentes, 40 % ont donné lieu au partage d'un domicile commun, 21 % se sont terminées par une rupture avant qu'un emménagement puisse se faire. Après 5 ans, les relations non-corésidentes se sont quasiment toutes terminées par une cohabitation (57,5 %) ou une séparation (33 %). Ainsi, la première relation amoureuse aboutit rapidement à un emménagement, surtout dans les premières années (voir en annexe C.3 les quotients des événements), ou à une rupture, la non-cohabitation étant une phase temporaire dans les parcours conjugaux des jeunes et qui ne s'allonge pas au fur et à mesure des générations (Beaujouan et al., 2009). Les premières relations amoureuses donnent lieu à davantage de cohabitations en Belgique, mais la définition des relations passées est quelque peu différente de celle de l'enquête Épic en France (voir Encadré 3.2).

FIGURE 3.2 : INCIDENCE CUMULÉE (%) DE LA TRANSITION VERS UNE COHABITATION OU UNE SÉPARATION POUR LA PREMIÈRE RELATION AMOUREUSE EN FRANCE

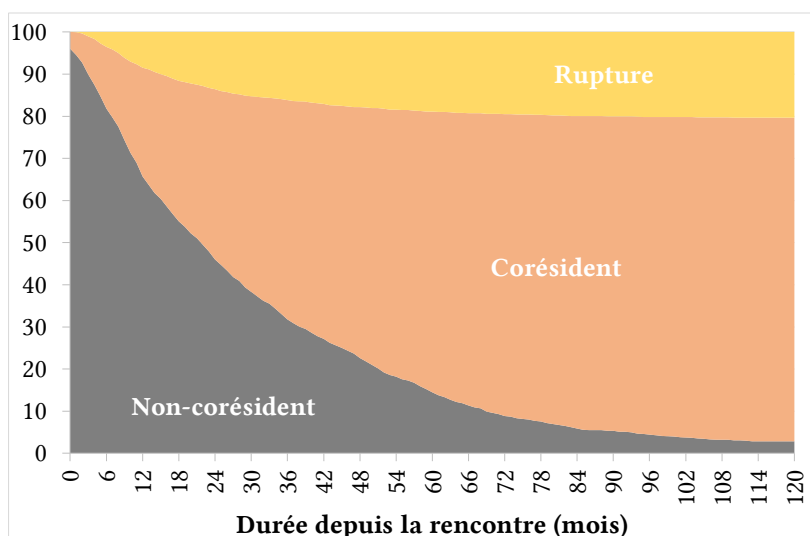


Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1983, dans leur première relation amoureuse importante. **Lecture :** L'incidence cumulée de la rupture d'une première relation amoureuse au bout de 60 mois, est de 31,8 %. **Notes :** Événement concurrent : emménagement dans un domicile commun. L'itinéraire de sortie de relation amoureuse par la cohabitation ne prend pas en compte la stabilité de l'union corésidente qui suit.

Encadré 3.2 – En Belgique, un emménagement plus fréquent... pour une définition spécifique des relations amoureuses passées

En Belgique, pour des premières relations amoureuses formées par des individus nés entre 1960 et 1978 (effectif de 2 501 personnes), les probabilités de cohabiter sont plus importantes qu'en France. Après 5 ans, près de deux tiers des relations amoureuses débutées ont débouché sur un emménagement (Figure 3.3), contre seulement 1/5^e qui ont fini par une rupture (en France, cette proportion était d'1/3). Les ruptures se concentrent en grande majorité dans les trois premières années à compter du début de la relation, tandis que les chances de cohabiter suivent des tendances similaires à la France : des probabilités élevées et stables d'emménager dans les 3 premières années de la relation, puis une augmentation des chances de cohabiter si la relation est toujours non-cohabitante passé 3 ans, avant une diminution pour les relations amoureuses plus durables qui n'auraient pas encore abouti à une rupture ou une installation dans un domicile commun. La proportion accrue en Belgique de mise en couple cohabitant au sein des premières relations amoureuses déclarées ne permet pas de conclure à une déconnexion entre des premiers sentiments amoureux et des engagements conjugaux qui serait moins importante qu'en France. En effet, la définition des relations amoureuses passées s'appuie sur un critère de « relation stable », continue et d'une précédente « vie de couple avec un-e partenaire » avec qui les répondant-es n'ont pas cohabité, qui influencent la façon dont les répondant-es mentionnent leurs précédentes relations. En effet, les relations non-cohabitantes qui impliquent un degré d'engagement affectif fort seront souvent décrites par les individus, au détriment de relations plus éphémères et moins institutionnalisées. La notion de « relation de couple ou amoureuse importante » de l'enquête Épic brasse des situations plus variées dans le début des parcours amoureux des jeunes.

FIGURE 3.3 : INCIDENCE CUMULÉE (%) DE LA TRANSITION VERS UNE COHABITATION OU UNE SÉPARATION POUR LA PREMIÈRE RELATION AMOUREUSE EN BELGIQUE



Source : GGS Belgique 2008-2010. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1978, dans leur première relation amoureuse. **Lecture :** L'incidence cumulée de la séparation d'une première relation amoureuse en présence du risque compétitif de cohabiter avec son ou sa partenaire, au bout de 60 mois, est de 18,9 %. **Note :** Événement concurrent : emménagement dans un domicile commun

1.1.3 *En emploi et plus âgé-e, la cohabitation est rapide*

L'âge et la situation professionnelle en début de relation influencent le devenir et les temporalités de cette première relation amoureuse (Tableau 3.1, voir annexe C.4 pour la distribution des caractéristiques). La durée médiane passée en relation amoureuse non-corésidente avant la transition vers une cohabitation dépend fortement de l'âge en début de relation. Plus la première relation débute tardivement, plus la mise en ménage est rapide. D'environ 3 ans pour les hommes ayant commencé leur relation à 18 ans ou avant, la durée médiane avant l'emménagement est de moins d'un an pour ceux qui démarrent une première relation à 22 ans et après. Cette rapidité à emménager pour les plus âgé-es tient surtout de la situation d'emploi au moment de la rencontre. La durée médiane de relation pour les étudiant-es au moment de la rencontre est d'un peu plus de 2 ans pour les hommes et pour les femmes, contre 1 an ou moins pour les individus en emploi ou au chômage en début de relation. Les conditions matérielles et économiques sont liées à ces chances de mise en ménage, où l'indépendance financière accélère la vie commune sous un même toit. La durée passée dans cette première relation amoureuse varie moins selon l'âge lorsque la relation n'aboutit pas à une cohabitation mais à une séparation. Une relation qui débute avant 21 ans dure pour la moitié des individus moins de deux ans avant de se rompre. Cette durée diminue pour les relations démarrées après 21 ans chez les hommes (1 an et demi).

La moitié des étudiant-es en début de relation restent moins de 2 ans avec leur partenaire avant la rupture. Les femmes en emploi lors de la première rencontre rompent un peu plus rapidement (22 mois), encore plus pour les hommes en emploi (14 mois). Déjà plus âgés en moyenne que leur partenaire au moment du début de leur relation, les hommes en emploi pourraient mettre un terme plus rapidement à la relation lorsque la cohabitation n'est pas envisagée dans leur couple. Le chômage ne semble pas freiner directement la mise en couple quand elle se produit, puisque le temps entre la rencontre et l'emménagement est similaire à celui d'une situation d'emploi (1 an). Lorsque les situations professionnelles des deux partenaires sont comparées au moment de la rencontre (voir annexe C.5), c'est d'ailleurs la situation où l'un-e des deux partenaires est au chômage qui accélère la mise en ménage. Face à des conditions économiques défavorables, la vie commune pourrait être une manière de réaliser des économies.

TABLEAU 3.1: DURÉE MÉDIANE (EN MOIS) PASSÉE EN RELATION AMOUREUSE NON-CORÉSIDENTE, SUIVANT L'ÂGE ET LA SITUATION PROFESSIONNELLE EN DÉBUT DE RELATION, PAR SEXE ET DEVENIR DE LA RELATION AU BOUT DE 10 ANS

Première relation aboutissant à une ...	Cohabitation		Rupture	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Âge en début de relation				
18 ans et moins	34	28	21	22
19-21 ans	18	15	22	24
22 ans et plus	10	9	17	24
Situation professionnelle de l'enquêté-e à la rencontre				
En études	28	26	23	23
En emploi	12	11	14	22
Au chômage	12	8	13	26
Niveau d'éducation atteint				
Secondaire inférieur et moins	10	12	21	24
Secondaire supérieur	14	16	17	18
Supérieur	19	18	24	24
Ensemble	14	15	19	23
Effectifs	1 182	1 674	688	880

Source : Épic 2013-2014. **Champ** : Individus nés entre 1960 et 1983, dans leur première relation amoureuse importante.

Lecture : Parmi les premières relations amoureuses qui mènent à une cohabitation, la durée médiane entre le début de la relation et la mise en couple pour les hommes qui ont débuté cette relation à l'âge de 18 ans ou moins est de 34 mois.

Les différences de temporalité dans la mise en couple se marquent également selon le niveau d'éducation atteint. Les jeunes qui détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur passent davantage de temps dans leur première relation non-corésidente : cela permet de ne pas trop s'engager dans la relation le temps de la poursuite d'études puis de l'envisager au bout de plusieurs mois de relation. Celles et ceux qui emménagent le plus rapidement disposent d'un diplôme du secondaire inférieur et moins (environ 1 an après le début de la relation). En revanche, lorsque la relation mène à une rupture, les durées médianes sont presque égales entre les différents niveaux d'instruction atteints (2 ans environ).

1.1.4 Des probabilités de cohabiter fortement affectées par la situation professionnelle

L'âge et la situation professionnelle étant fortement corrélées, un modèle de régression logistique multinomiale permet de prendre en considération les caractéristiques sociodémographiques des hommes et des femmes dans leur première relation amoureuse, et d'estimer leur influence sur les risques de cohabiter ou de rompre une première relation amoureuse (Tableau 3.2). Les deux événements sont considérés comme concurrents et sont évalués suivant une modalité de référence, qui est de toujours être dans la première relation amoureuse. La durée depuis le début de la relation indique que les chances de cohabiter diminuent significativement avec le temps, pour les premières relations des hommes comme des femmes, notamment dans les deux premières années de relation. En revanche, les risques de rupture augmentent en début de relation pour ensuite diminuer après 2 ans. L'année de naissance ne donne en revanche que peu de résultats significatifs pour l'emménagement dans un domicile commun, signe que les jeunes cohabitent tout autant avec leur premier·ère partenaire dans les générations récentes que plus anciennes, en prenant en compte les spécificités sociodémographiques des jeunes générations, en particulier celle d'études plus longues. Les ruptures amoureuses sont par contre plus fréquentes pour les hommes des générations plus récentes³⁷.

Un des facteurs les plus déterminants des risques de cohabiter est, sans surprise, la situation professionnelle et scolaire. Déjà mis en évidence par la durée médiane passée en relation non-corésidente lorsqu'elle débute pendant les études, les jeunes qui sont encore étudiant·es et n'ont jamais travaillé ont des risques nettement moindres d'emménager avec leur partenaire par rapport aux autres. Les individus qui se sont déjà insérés sur le marché de l'emploi ont des probabilités accrues de concrétiser l'emménagement dans un domicile commun. Le statut professionnel n'a, en revanche, que peu d'impact sur le risque de rupture de cette première relation amoureuse : les jeunes se séparent autant dans leurs relations quelle que soit leur situation scolaire ou professionnelle. Les hommes ont des probabilités supérieures de cohabiter avec leur partenaire plus ils sont âgés, et des chances plus faibles de se séparer pour les relations débutées après 18 ans. En contrôlant pour la situation professionnelle et scolaire des hommes, l'âge demeure déterminant du devenir de leur première relation amoureuse, révélant les normes de statut associé à l'âge chronologique des hommes et à la perception d'un manque de maturité sociale des hommes très jeunes, qui ne leur permet pas d'accéder à la cohabitation (Bozon, 2002). L'âge des femmes n'a que peu d'effet sur le futur de leur relation.

³⁷ Un modèle combinant les relations amoureuses des hommes et des femmes montre que les femmes ont, à caractéristiques égales, davantage de risques d'emménager avec leur premier partenaire amoureux que les hommes (log-odds = 0,12, seuil à 1 %), et moins de risques de rompre leur première relation (log-odds = -0,27, seuil à 1 %).

TABLEAU 3.2 : RÉGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMIALE À TEMPS DISCRET (MOIS) DU RISQUE DE COHABITER OU DE ROMPRE DANS UNE PREMIÈRE RELATION AMOUREUSE, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES (LOG-ODDS, RÉFÉRENCE = TOUJOURS ÊTRE EN RELATION AMOUREUSE)

	Hommes (N = 1 886)		Femmes (N = 2 584)	
	Cohabitation	Rupture	Cohabitation	Rupture
Constante	-4,87	-3,95	-4,33	-4,34
Durée de relation non-corésidente (mois)	-0,10**	0,17***	-0,19***	0,17***
Durée de relation non-corésidente² (mois)	-0,01	-0,05***	0,01	-0,03**
Année de naissance				
1960-1964 (Réf)	0	0	0	0
1965-1969	-0,06	0,04	-0,08	-0,04
1970-1974	0,06	0,15	-0,07	0,13
1975-1979	-0,22**	0,28**	-0,07	0,11
1980-1983	-0,05	0,43***	-0,03	0,11
Âge en début de relation				
18 ans ou moins (Réf)	0	0	0	0
19-21 ans	0,27***	-0,35***	0,03	-0,17*
22 ans et plus	0,50***	-0,37***	0,06	-0,17
Situation professionnelle de l'enquêté-e^{dep}				
Étudiant-e, jamais travaillé (Réf)	0	0	0	0
Étudiant-e, déjà travaillé	0,79***	-0,01	0,90***	0,20
A fini les études, jamais travaillé	0,86***	0,23	1,35***	-0,26
A fini les études, déjà travaillé	1,37***	-0,12	1,29***	-0,06
Niveau d'éducation atteint				
Secondaire inférieur et moins	0,27***	0,10	0,00	-0,28**
Secondaire supérieur	0,08	0,03	-0,06	-0,06
Supérieur (Réf)	0	0	0	0
Relation débutée après le 1^{er} départ du domicile parental				
Oui (Réf)	0	0	0	0
Non	-0,33***	0,05	-0,32***	0,17
PCS du père				
Agriculteur, artisan	0,13	-0,13	0,01	-0,15
Cadre	-0,03	-0,09	-0,02	0,08
Professions intermédiaires (Réf)	0	0	0	0
Employé, ouvrier	0,02	-0,33***	0,01	-0,13
Inactif, père absent	-0,06	-0,15	-0,03	-0,24*
Nombre total d'observations (personnes-mois)	47 903		74 577	
Nombre de relations amoureuses	1 886		2 584	
Nombre d'événements	1 182	688	1 674	880

Source : Épic 2013-2014. **Champ** : Hommes et femmes né-es entre 1960 et 1983, dans leur première relation amoureuse.

Lecture : Le log-odds relatif que les hommes cohabitent dans leur première relation amoureuse lorsqu'ils ont formé une première union corésidente à 22 ans ou plus augmente de 0,50 que s'ils ont formé leur union corésidente entre 18 ans ou moins. **Notes** : Durée de relation amoureuse centrée sur 24 mois : (t-24)/24. Seuil de significativité : *** p<0,01 ; ** p<0,05

*p<0,10. dep=Variable dépendante du temps.

Les hommes peu diplômés ont davantage de probabilités de cohabiter avec leur première partenaire amoureuse que les autres (Tableau 3.2). Dans une logique similaire, les femmes peu diplômées ont moins de chances de rompre leur première relation que les autres. Si les parcours éducatifs déterminent en partie les chances de cohabiter, le milieu social d'origine a peu d'influence : la profession du père n'a pas d'effet sur les chances de cohabiter, en revanche les hommes, enfants de père ouvrier ou employé ont de plus faibles probabilités de rupture comparativement aux enfants de

père dans des professions intermédiaires. Enfin, l'autonomie résidentielle facilite la cohabitation : celles et ceux qui démarrent leur relation après avoir quitté le domicile parental (et qui disposent certainement d'un logement personnel) vont plus souvent s'installer avec leur partenaire que les jeunes qui résident encore chez leurs parents.

1.1.5 Une première rupture amoureuse avant la fin des études ou avant l'entrée sur le marché de l'emploi

Les relations amoureuses qui ne mènent pas à une cohabitation mais à une rupture débutent à un âge précoce, et se terminent tout aussi rapidement (voir Figure C.2 en annexe pour l'évolution par cohorte des âges médians). Les relations qui débutent sans que les conditions d'une cohabitation soient réunies peuvent rompre à tout moment, les jeunes se retrouvant alors dans des situations professionnelles, scolaires, résidentielles variées. En retraçant les conditions de début de la première relation, sachant qu'elle se termine par une rupture, le constat posé est que la majorité de ces premières relations amoureuses commencent lorsque les jeunes vivent encore chez leurs parents (3 hommes sur 4, 4 femmes sur 5), qu'ils-elles sont encore étudiant-es ou n'ont pas encore occupé d'emploi (3 hommes sur 5, 3 femmes sur 4) (Tableau 3.3). La rupture de la première relation amoureuse intervenant après une durée relativement courte, les situations résidentielles et professionnelles des jeunes n'ont que légèrement évolué. Au moment de la première rupture, une minorité de jeunes ont à la fois quitté le domicile parental et entamé la transition de l'éducation vers l'emploi : 31 % des hommes et 25 % des femmes ont quitté le domicile parental, fini leurs études et trouvé un emploi. En considérant les événements séparément, les hommes sont 57 % à n'avoir jamais quitté le domicile parental au moment de la rupture, les femmes 60,5 %. Dans la moitié des cas chez les femmes et dans 4 cas sur 10 chez les hommes, la fin des études ou l'accès à un premier emploi ne s'est pas encore produit. Les jeunes qui n'ont encore vécu aucun des trois marqueurs d'entrée dans l'âge adulte à la rupture sont néanmoins minoritaires : environ 1 homme sur 4 et 1 femme sur 3 vivent toujours chez leurs parents, sont toujours étudiant-es et n'ont jamais occupé d'emploi. L'autonomie des jeunes est ainsi partielle au moment de cette rupture, et ils-elles se retrouvent donc disponibles pour une nouvelle rencontre, tout en poursuivant leur parcours scolaire ou leur insertion professionnelle, ou en vivant chez leurs parents. La plupart des événements qui ouvrent l'accès à des ressources financières et matérielles restent encore à venir.

TABLEAU 3.3: SITUATION RÉSIDENTIELLE, SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE AU DÉBUT ET À LA FIN DE LA PREMIÈRE RELATION AMOUREUSE QUI N'A PAS MENÉ À UNE COHABITATION (% EN COLONNE)

			Hommes		Femmes	
			Début de relation	Rupture	Début de relation	Rupture
A quitté le domicile parental	A fini les études	A déjà travaillé				
V	V	V	16,1	31,5	10,7	25,5
X	V	V	14,8	20,9	12,9	17,3
V	V	X	1,4	2,3	1,0	2,0
V	X	V	3,5	3,8	1,4	2,8
X	V	X	5,3	5,4	4,5	5,3
V	X	X	5,9	6,3	6,1	9,3
X	X	V	6,4	3,9	3,9	4,1
X	X	X	46,7	25,9	59,5	33,6
Situation résidentielle (total)						
Vit chez les parents			73,2	56,1	80,8	60,3
Situation scolaire (total)						
Toujours étudiant-e			62,5	39,9	70,9	50,5
Situation professionnelle (total)						
Jamais travaillé			59,3	39,9	71,1	50,2
Effectifs			688		880	

Source : Épic 2013-2014. **Champ** : Individus nés entre 1960 et 1983, qui ont déjà formé et rompu une première relation amoureuse. **Lecture** : Parmi les hommes qui rompent leur première relation amoureuse, 20,9 % n'avaient jamais quitté le domicile parental, avaient fini leurs études et déjà travaillé au moment de la rupture.

1.1.6 La première rupture vécue comme une déception amoureuse

Les premières ruptures amoureuses peuvent ouvrir chez les jeunes adultes une forme de réflexivité sur les prochaines relations, avec une remise en question de la place des relations dans leur vie (Giraud, 2017). Ces ruptures n'entraînent pratiquement pas de difficultés financières ou matérielles, puisque la relation n'a pas impliqué de partage de biens matériels onéreux ou de mise en commun des ressources financières. Ainsi, parmi les jeunes qui ont vécu une rupture amoureuse, 98 % déclarent ne pas avoir été déstabilisé-es sur le plan matériel par cette séparation (Tableau 3.4). Ce constat est renforcé par la temporalité des ruptures, qui interviennent fréquemment avant que la transition de l'éducation vers l'emploi ne soit terminée. En revanche, la rupture peut créer une déception amoureuse, et ouvrir par la suite d'autres répertoires de signification et de place de l'amour et du couple dans la vie personnelle (Beltzer et Bozon, 2008 ; Giraud, 2017). Ainsi, 31 % des individus répondent avoir été un peu déstabilisés au moment de la rupture et 36 % déclarent un fort bouleversement affectif, ce qui prouve l'investissement amoureux qui peut concerner ces relations même en l'absence de cohabitation. Les hommes sont aussi nombreux que les femmes à déclarer avoir été déstabilisés, même s'ils tendent à minimiser ce bouleversement en répondant plus souvent avoir été « un peu » déstabilisés.

TABLEAU 3.4 : POURCENTAGE D'INDIVIDUS DÉCLARANT AVOIR ÉTÉ DÉSTABILISÉS SUR LE PLAN AFFECTIF OU FINANCIER AU MOMENT DE LA RUPTURE (% EN COLONNE)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Déstabilisé sur le plan affectif			
Oui, beaucoup	31,6	40,3	36,0
Oui, un peu	34,6	26,9	30,8
Non	33,8	32,8	33,2
Déstabilisé sur le plan matériel et financier			
Oui, beaucoup	0,2	1,1	0,6
Oui, un peu	1,1	1,0	1,0
Non	98,7	97,9	98,4
Effectifs	688	880	1 568

Source : Épic 2013-2014. **Champ** : Individus nés entre 1960 et 1983, qui ont déjà formé et rompu une première relation amoureuse, sans cohabitation. **Lecture** : Parmi les hommes qui rompent leur première relation amoureuse sans avoir cohabité, 31,2 % disent avoir été beaucoup déstabilisés par la rupture.

1.1.7 Lorsque la relation mène à une cohabitation, l'insertion professionnelle souvent débutée

Alors que les situations scolaires et professionnelles au moment d'une éventuelle première rupture amoureuse sont encore mouvantes et éloignées de la stabilité, la première mise en ménage advient souvent à une période de stabilité financière et de la part de jeunes qui sont sorti-es d'études et ont acquis un premier emploi (Tableau 3.5). Chez les hommes, cette stabilité est souvent déjà acquise au début de la relation, puisque seulement un quart d'entre eux n'ont jamais travaillé ou n'ont pas terminé leurs études au moment de démarrer une relation amoureuse qui aboutira à la cohabitation. Environ la moitié des hommes ont déjà quitté le domicile parental, fini leurs études et eu un premier emploi quand débute la relation qui mènera à une cohabitation. Environ un tiers des femmes sont dans la même configuration en début de relation. À leur entrée en cohabitation, les jeunes hommes et les jeunes femmes ont généralement vécu les événements de fin d'études et d'insertion professionnelle, alors que pour ces dernières le début de la relation est encore marqué par l'instabilité des transitions qui construisent les rôles adultes. Quand elle n'a pas déjà eu lieu avant le début de la relation, la transition vers un premier emploi se fait dans la moitié des cas avant la cohabitation, et 3 hommes sur 4 ont vécu les événements professionnels caractéristiques de la transition vers l'âge adulte quand commence la cohabitation. Chez les femmes, les prérequis à la cohabitation sont moins exigeants, avec près de 6 femmes sur 10 qui ont progressé dans leur parcours professionnel au point d'avoir déjà occupé un emploi et fini les études, tandis que 3 femmes sur 10 n'ont pas travaillé avant de vivre en couple.

TABLEAU 3.5 : SITUATION RÉSIDENTIELLE, SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE AU DÉBUT DE LA PREMIÈRE RELATION AMOUREUSE ET AU DÉBUT DE LA COHABITATION (% EN COLONNE)

			Hommes		Femmes	
			Début de relation	Cohabitation	Début de relation	Cohabitation
A quitté le domicile parental	A fini les études	A déjà travaillé				
V	V	V	48,9	76,6	30,7	59,4
X	V	V	19,7	8,4	12,0	5,7
V	V	X	2,7	2,7	7,5	12,8
V	X	V	2,6	3,5	2,4	4,6
X	V	X	3,2	1,1	8,0	3,2
V	X	X	5,1	3,9	6,8	8,7
X	X	V	3,0	0,9	2,3	0,5
X	X	X	14,7	2,8	30,1	5,0
Situation résidentielle (total)						
Vit chez les parents			41,7	13,2	52,4	14,4
Situation scolaire (total)						
Toujours étudiant-e			25,4	11,1	41,6	18,8
Situation professionnelle (total)						
Jamais travaillé			25,7	10,5	52,4	29,7
Effectifs			1 182		1 674	

Source : Épic 2013-2014. **Champ** : Individus nés entre 1960 et 1983, qui ont cohabité avec leur première relation amoureuse.

Lecture : Parmi les hommes qui cohabitent avec leur première relation amoureuse, 76,6 % avaient déjà ou ont quitté le domicile parental, avaient fini leurs études et déjà travaillé au moment de la cohabitation. **Note** : certains couples peuvent débuter leur cohabitation chez les parents d'un-e des deux partenaires.

1.2 Départ du domicile parental et épisodes de vie hors famille

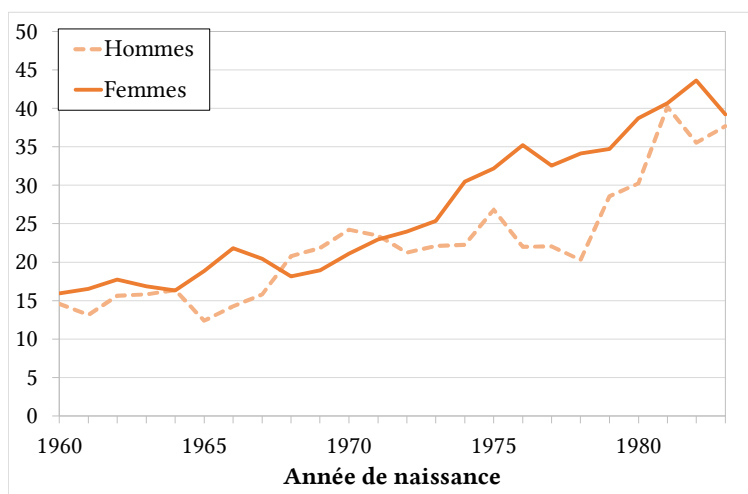
Les parcours conjugaux des jeunes sont intimement liés à leur situation professionnelle et résidentielle. La formation d'une première union corésidente dépend des conditions d'emploi des deux partenaires et des événements qui leur ont éventuellement déjà permis d'acquérir une forme d'indépendance résidentielle. Ainsi, les itinéraires résidentiels de départ du domicile parental vont influencer les processus d'autonomisation des jeunes et de constitution du couple. À la sortie de l'adolescence, les jeunes se retrouvent dans une situation transitoire entre un statut d'enfant à la charge des parents et un statut d'adulte indépendant sur le plan financier et résidentiel. Les difficultés économiques auxquelles sont confronté-es les jeunes créent des contraintes dans leurs opportunités de logement, les jeunes devant souvent faire appel aux solidarités familiales pour financer leur premier logement (Maunaye, 2016). L'allongement de la durée des études a repoussé l'indépendance financière et le premier départ du domicile parental n'est plus synonyme d'une installation définitive dans un logement indépendant. La fin des études ou la perte d'un emploi peut conduire à un retour au domicile des parents, faute de moyens financiers suffisants pour se maintenir dans un logement individuel (Portela et Raynaud, 2019 ; Van de Velde, 2008a). Même si leur logement n'est pas financé par leurs ressources personnelles, les jeunes qui connaissent des épisodes de vie hors famille (en dehors du domicile parental et non en couple) se retrouvent confronté-es à des responsabilités adultes, avec des

formes d'autonomie résidentielle qui sont libérées des contraintes du domicile parental et ne s'accompagnent pas d'engagements conjugaux.

1.2.1 *Quitter ses parents pour vivre seul-e : une trajectoire dominante chez les hommes*

L'allongement des études a bouleversé les séquences traditionnelles de première décohabitation parentale, qui suivait l'acquisition d'un emploi pour les hommes et s'accompagnait souvent d'une mise en couple pour les femmes après avoir fini la scolarité. D'environ 15 % pour les hommes ou pour les femmes des générations nées dans les années 1960, la proportion de jeunes quittant leurs parents sans avoir terminé leurs études a ainsi augmenté, passant à 35 et 40 % pour les hommes et les femmes nées au début des années 1980 (Figure 3.4). Les femmes quittent le domicile parental à un âge plus précoce que les hommes, aux alentours de 20 ans pour celles nées dans le début des années 1980 contre 21-22 ans pour les hommes des mêmes générations (voir Tableau C.5 en annexe).

FIGURE 3.4 : PROPORTION (%) D'HOMMES OU DE FEMMES QUITTANT LE DOMICILE PARENTAL POUR LA PREMIÈRE FOIS AVANT LA FIN DES ÉTUDES



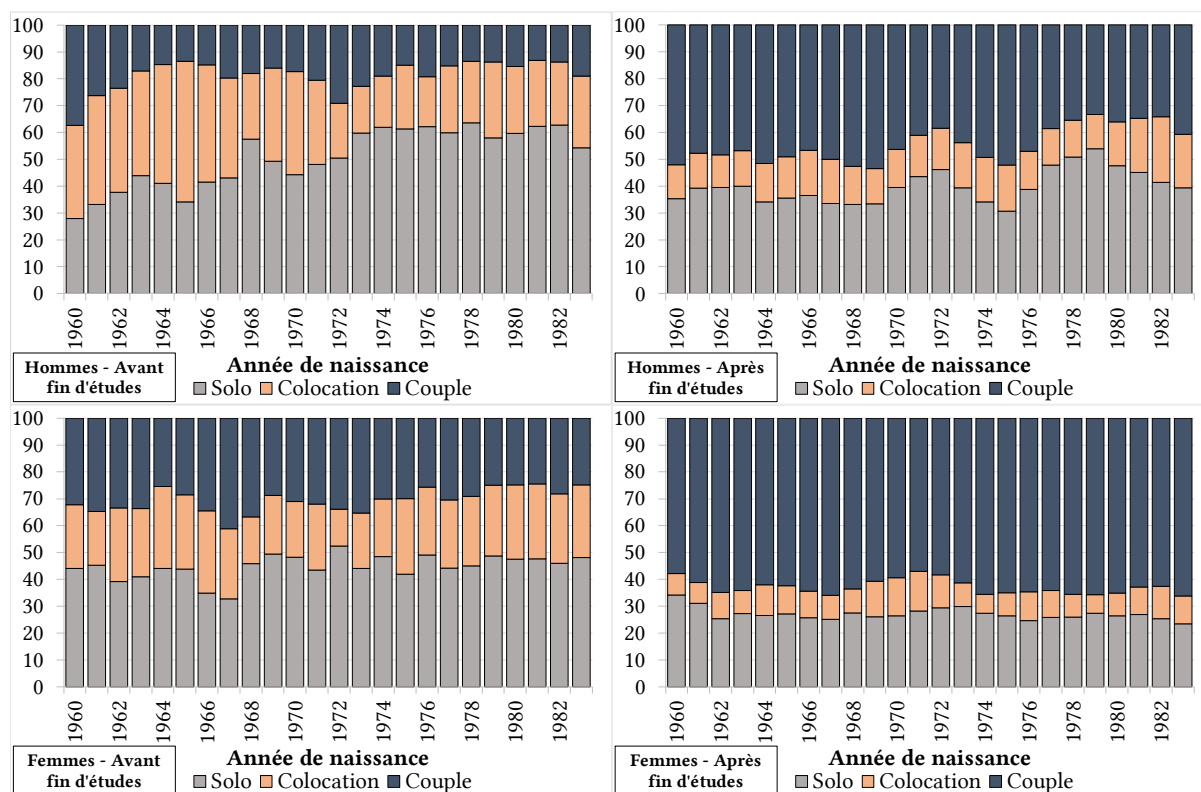
Source : Épic 2013-2014. **Champ** : Individus nés entre 1960 et 1983, qui ont quitté le domicile parental entre 16 et 30 ans.

Lecture : Chez les femmes nées en 1975, 32,2 % ont quitté le domicile parental avant la fin de leurs études. **Note** : Lissage par moyenne mobile sur 3 ans.

Les destinations au départ du domicile parental ne recoupent pas les mêmes motifs en fonction de la situation scolaire des jeunes. La poursuite d'études dans une ville éloignée du domicile des parents est souvent la raison de la décohabitation parentale des étudiant-es, qui s'appuient alors sur les aides financières familiales pour le paiement des loyers. Si ces situations de décohabitation parentale durant les études ont augmenté pour les hommes et pour les femmes, le profil des situations résidentielles qui suivent ce départ ont faiblement évolué avec les générations. Le changement majeur chez les hommes

est qu'ils résident plus souvent seuls que dans des modes d'habitat alternatifs, comme la colocation, qui étaient pour les générations du début des années 1960 une configuration fréquente (Figure 3.5)³⁸.

FIGURE 3.5 : RÉPARTITION (%) DE L'ITINÉRAIRE RÉSIDENTIEL AU PREMIER DÉPART DU DOMICILE PARENTAL, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES ET SELON LA SITUATION SCOLAIRE (DÉPART AVANT OU APRÈS LA FIN D'ÉTUDES), PAR ANNÉE DE NAISSANCE



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1983, qui ont quitté le domicile parental entre 16 et 30 ans.

Lecture : Chez les femmes nées en 1970 et qui ont déjà quitté le domicile parental, 46,8 % l'ont quitté pour vivre en couple corésident avec leur partenaire. **Note :** Lissage par moyenne mobile sur 3 ans.

Chez les femmes, les situations de vie en solo lorsque le départ se situe avant la fin des études sont relativement stables entre générations : entre 45 et 50 % des femmes encore étudiantes résident seules après avoir quitté leurs parents, entre 20 et 25 % en colocation ou dans des modes d'habitat qui s'en approchent. La vie en couple pendant les études après la décohabitation parentale est une transition plus fréquente chez les femmes que chez les hommes : environ 30 % des femmes, sur toute la période étudiée, se mettent en couple cohabitant en poursuivant leurs études, pour seulement 15 % des hommes.

³⁸ Certain-es jeunes vivent en internat, notamment durant l'adolescence, ce qui peut contribuer à la proportion importante de logements alternatifs avant la fin des études. Les garçons sont plus nombreux que les filles à passer au moins une année en internat dans leur cursus scolaire (Glasman, 2010).

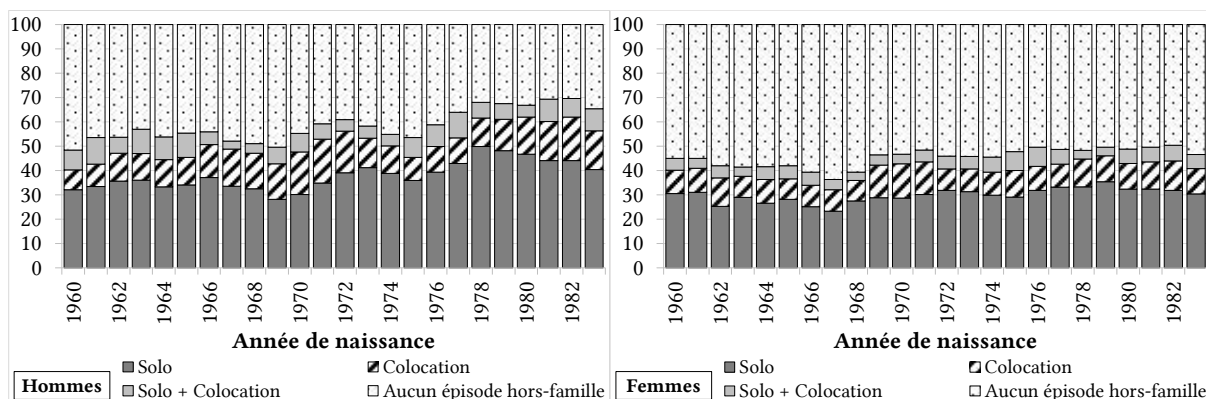
Les départs du domicile parental après les études sont composés de beaucoup moins de configurations résidentielles alternatives, propres à la vie étudiante et à un milieu urbain, où les pôles universitaires se concentrent et où les jeunes se retrouvent nombreux·ses à démarrer leur carrière professionnelle (Buisson et Daguet, 2012 ; Chandler et al., 2004 ; Heath et Kenyon, 2001). Elles restent néanmoins un peu plus fréquentes pour les hommes que pour les femmes, celles-ci combinant majoritairement le départ du domicile parental à une première mise en couple cohabitant. Ainsi, la vie en solo ou, plus généralement, les épisodes de vie hors famille après la fin des études constituent surtout une dimension masculine, notamment parce qu'ils s'installent avec leur partenaire plus tardivement que les femmes, et que les prérequis masculins à la mise en couple requièrent une autonomie résidentielle ou une capacité à financer un logement. Ces épisodes ont augmenté pour les hommes, avec environ 50 % de ceux nés dans les années 1960 qui vivent seuls ou en colocation au départ du domicile parental, lorsque la décohabitation parentale se produit après la fin des études. C'est le cas pour 65 % des hommes nés au début des années 1980. Chez les femmes, après la fin de leurs études, la vie en couple au départ du domicile parental est constante au fil des générations : environ 65 % s'installent avec leur partenaire au moment d'acquérir une autonomie résidentielle. L'analyse de ces trajectoires résidentielles au départ du domicile parental montre que l'accroissement des épisodes de vie hors famille s'observe principalement chez les hommes, en raison de l'allongement des études, et que le modèle d'installation conjugale des femmes est encore largement présent dans les processus d'autonomisation.

1.2.2 Avant la première union corésidente, une augmentation générale de l'autonomie résidentielle hors couple et hors famille

Les résultats présentés ci-dessus décrivent uniquement les configurations résidentielles directement à la sortie du domicile parental. Toutefois, les parcours résidentiels complexes des jeunes ne se résument pas qu'à la situation au premier départ de chez les parents. En effet, des retours au domicile parental peuvent se produire après un premier départ, notamment chez les étudiant·es pour qui l'aide financière familiale à l'autonomie résidentielle peut n'être valable que pour la poursuite des études. Ainsi, d'autres épisodes d'autonomie résidentielle préconjugale peuvent se produire entre le premier départ du domicile parental et la première mise en couple, qui s'intègrent à la complexité des parcours résidentiels des jeunes générations. La Figure 3.6 montre que le pourcentage d'hommes qui passent par ces épisodes avant la mise en couple augmente au fil des générations, avec une progression plus nette chez les hommes dès 1975. Parmi ceux nés en 1960, près de la moitié avaient déjà vécu dans un logement indépendant avant de constituer leur première union corésidente. Entre le premier départ du domicile parental et la mise en couple, 30 % avaient vécu en solo, 8 % avaient vécu dans un mode alternatif d'habitat, 8 % avaient à la fois connu une vie en solo et dans d'autres situations résidentielles. Deux tiers des hommes nés en 1980 sont passés par un épisode de vie hors famille. Pour 47 %, cet

épisode se traduit par un logement habité seul, pour 15 % ce sont d'autres situations résidentielles, enfin 5 % ont connu les deux.

FIGURE 3.6 : POURCENTAGE D'HOMMES ET DE FEMMES AYANT VÉCU EN SOLO OU DANS UN LOGEMENT COLLECTIF AVANT LA MISE EN UNION CORÉSIDENTE



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1983, ayant formé une première union corésidente entre 16 et 30 ans. **Lecture :** Parmi les femmes nées en 1975 et ayant vécu une première union corésidente, 29,0 % ont déjà vécu seules avant la mise en ménage. **Note :** Lissage par moyenne mobile sur 3 ans.

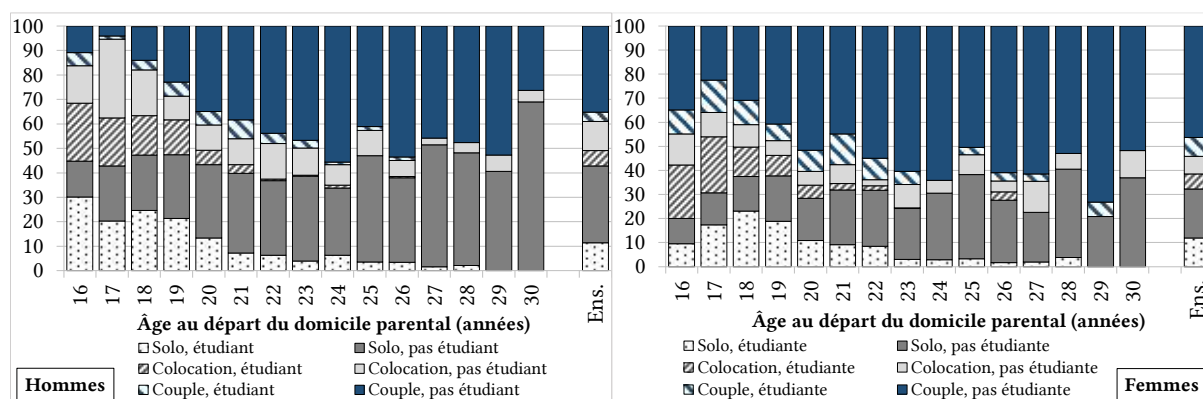
Moins de la moitié des femmes, toutes générations confondues, sont concernées par ces formes d'autonomie résidentielle. La progression au fil des générations de ces épisodes hors famille et hors couple est beaucoup moins forte que chez les hommes : la formation d'une union avec un partenaire souvent plus âgé leur permet d'accéder fréquemment à l'autonomie résidentielle sans disposer au préalable de leur propre domicile. Depuis les cohortes des années 1970, le pourcentage de femmes étant passées par une vie en solo ou dans d'autres types de logement indépendant est stable, autour de 45-50 %. Les données de l'enquête ne nous permettent pas de déterminer la durée de cette situation résidentielle, mais plusieurs études montrent que la vie en solo est plutôt temporaire dans la jeunesse, avant l'installation en couple (Chandler et al., 2004 ; Sandström et Karlsson, 2019).

1.2.3 Dès 20 ans, la moitié des femmes quittent le domicile parental pour se mettre en couple

Comme la Figure 3.5 l'a montré, les femmes quittent moins souvent le domicile parental pour vivre seules que les hommes, mais plus souvent pour s'installer avec leur partenaire, itinéraire qui est largement majoritaire quand elles quittent le logement des parents après la fin des études. Ces différences s'observent à tout âge du départ du domicile parental (Figure 3.7). Dès 20 ans, les femmes vivent en couple au départ de chez leurs parents dans au moins un cas sur deux. Ce résultat montre que les normes d'indépendance des femmes passent encore pour beaucoup par la vie conjugale, même pour des cohortes récentes et à des âges où elles ont déjà accès à des ressources personnelles car elles se trouvent en emploi. Les modes de résidence alternatifs concernent majoritairement la sortie de l'adolescence : avant 18 ans, celles et ceux qui partent de chez leurs parents s'installent en colocation

ou dans des internats, tandis que la vie en solo prend progressivement de l'importance au fil des âges, surtout chez les hommes. Celles et ceux qui sont encore étudiant-es au moment de décohabiter de chez leurs parents sont les plus aidé-es par des transferts d'argent de leur famille, permettant l'autonomie résidentielle (Lhommeau, 2014). L'accès à un premier emploi à la sortie des études leur permet ensuite de financer un logement indépendant par leurs propres moyens.

FIGURE 3.7 : DESTINATION (%) AU DÉPART DU DOMICILE PARENTAL ET LIEN AVEC LA FIN DES ÉTUDES, PAR SEXE ET ÂGE AU DÉPART



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1983. **Lecture :** Les hommes qui ont quitté le domicile parental à l'âge de 22 ans sont 30,5% à vivre seuls, après avoir fini leurs études. **Notes :** Parmi l'ensemble des hommes interrogés, 6,9% ne sont pas partis du domicile parental à l'âge de 30 ans ou à l'âge au moment de l'enquête. Pour les femmes, 3,3% ne l'ont jamais quitté. Ens. = Ensemble des âges.

À 22 ans, l'âge médian de décohabitation parentale pour les hommes nés dans les années 1960-1970 (voir Tableau C.5 en annexe) en France, 44 % partent pour former une union corésidente et après avoir terminé leurs études, 52 % quittent les parents pour vivre en solo ou en colocation. L'itinéraire de départ de vie en couple avant la fin des études est quasiment nul à cet âge. Chez les femmes, dont l'âge médian à la décohabitation parentale est de 20 ans, 52 % quittent leurs parents pour vivre en couple après avoir terminé les études, et 9 % pour former une union avant d'avoir fini leur cursus scolaire. Quelle que soit la situation scolaire au départ du domicile parental, disposer de son propre logement en solo ou le partager avec des colocataires représente près de 40 % des situations à cet âge-là chez les femmes. Le décalage de calendrier de mise en couple peut expliquer en partie les possibilités accrues que les hommes ont de vivre seuls avant de cohabiter avec une partenaire, mais même lorsque les hommes forment une union précoce, ils sont plus nombreux que les femmes à avoir vécu un épisode résidentiel hors famille (voir annexe C.6).

* * *

Les premières relations amoureuses évoquées par les répondant-es dans leur jeunesse sont moins nombreuses à devenir des premières unions cohabitantes dans les générations récentes. L'allongement des études explique pour beaucoup la multiplication des histoires amoureuses avant la formation d'une union cohabitante, puisqu'en contrôlant pour l'âge au début de relation et pour la situation scolaire, les générations des années 1980 et des années 1960 ont tout autant de risques de cohabiter avec leur première relation amoureuse. Dans l'ensemble, ces relations non-cohabitantes ont une courte durée de vie : dans 6 cas sur 10 elles sont devenues corésidentes et dans 3 cas sur 10 ont mené à une rupture dans les 5 ans qui suivent le début de la relation. La première union corésidente se concrétise davantage lorsque les jeunes ont terminé leurs études et trouvé un premier emploi. Les ruptures amoureuses avant la cohabitation participent à la construction identitaire des jeunes, mais ne se mêlent que de façon réduite aux parcours scolaires, professionnels ou résidentiels : la plupart sont vécues à un âge précoce, loin de l'indépendance résidentielle et financière associée aux rôles adultes.

Les itinéraires résidentiels préalables à la première union corésidente renvoient à des logiques diverses d'installation avec un-e partenaire. Les hommes vivent davantage de situations résidentielles où ils sont seuls dans un logement indépendant ou en colocation au départ du domicile parental, tandis que les femmes transitent couramment du logement parental à un logement conjugal, sans avoir connu de périodes d'autonomie et de responsabilités individuelles dans le cadre d'un logement habité seules. L'écart d'âge entre les partenaires, en faveur des hommes, ainsi que la mise en couple précoce des femmes permettent de comprendre ces différences, puisqu'elles ont moins de temps pour vivre seules. Les normes qui encadrent la conjugalité des femmes, bien qu'ayant évolué puisqu'elles font désormais l'expérience d'une sexualité récréative au même titre que les hommes, leur demandent toujours d'être « responsables » dans leur parcours amoureux et conjugal (Clair, 2008 ; Santelli, 2019). La formation d'une union reste une finalité, même lorsqu'elles quittent le domicile parental avant la fin de leurs études. Pour les hommes, l'expérimentation est davantage valorisée mais fait partie de l'attente d'une stabilité économique et professionnelle, nécessaire à la mise en couple. Pour les hommes et moins souvent pour les femmes, les mises en couple plus tardives sont précédées d'une période d'autonomie. Pour les femmes, dès 20 ans, les itinéraires de décohabitation parentale s'associent dans la majeure partie des cas d'une mise en couple.

2 La première mise en couple : une transition qui en appelle d'autres

Après avoir décrit le processus de constitution d'une union corésidente, le devenir de cette union est étudié dans cette section. Les unions corésidentes analysées dans cette thèse sont principalement des unions non mariées, sans enfant, dont la séparation contribue à retarder les engagements durables associés aux rôles adultes et à initier de nouvelles mobilités (un retour au domicile parental par

exemple). Si la première union est une étape importante des parcours d'entrée dans l'âge adulte, elle peut fournir le cadre de réalisation de projets matrimoniaux ou parentaux qui sont considérés, dans la thèse, comme des « sorties » de la jeunesse, car engageant dans des responsabilités durables et accordant un statut social profondément associé à l'âge adulte³⁹ (Bidart et Lavenu, 2006). Au contraire, l'instabilité de cette union peut ouvrir à des incertitudes nouvelles qui étendent la période d'entrée vers un âge adulte. La séparation en l'absence d'engagement matrimonial ou parental est un événement supplémentaire dans les parcours des jeunes, où la première vie en couple cohabitant représente une phase temporaire qui ouvre de nouvelles opportunités dans la suite des parcours. Considérer un premier mariage ou une première naissance comme une forme de sortie de la jeunesse (ou, statistiquement, une censure) signifie que les jeunes en couple qui sont susceptibles de se séparer sont sélectionné·es sur certaines caractéristiques. Cette section permet de présenter la sélection qui opère pour l'étude des risques de séparation des couples non mariés et sans enfant, suivant les trajectoires des premières unions corésidentes en France (voir Encadré 3.3 pour les méthodes d'analyse). Le devenir des premières unions cohabitantes en Belgique diffère en quelques points de celui de la France, les principales différences sont présentées à certains endroits de la section, dans des encadrés.

Encadré 3.3 – Données utilisées et méthodes d'analyse du devenir de la première union corésidente en France

Les premières unions corésidentes des hommes et des femmes, formées à l'âge de 30 ans ou moins, pour les individus nés entre 1960 et 1983, sont étudiées dans cette section avec l'enquête Épic (Effectif de 3 654 couples). Les courbes d'incidence cumulée sont calculées, au mois près, à partir d'événements concurrents qui peuvent se produire dès la mise en couple. L'événement de référence est d'être en couple corésident non marié et sans enfant. Une fois qu'un événement (mariage ou naissance ou séparation) modifie le statut d'un couple, la fonction d'incidence n'est plus influencée par d'éventuelles autres transitions. Concrètement, cela signifie qu'un couple qui se marie avant d'avoir un enfant ou avant une séparation contribue à la courbe d'incidence du mariage mais pas aux deux autres. Cela permet de se focaliser sur la première transition vécue par le couple, et de considérer les risques de séparation uniquement pour les couples non mariés et sans enfant. Des quotients de survenue d'un événement, net de l'autre, sont également présentés. Ils représentent, pour les unions encore en cours pour lesquelles aucun événement ne s'est produit à un instant t , le nombre d'événements sur un intervalle de temps $[t ; t+1[$, rapportés au nombre d'unions encore en cours en début d'observation. Les probabilités conditionnelles qu'un événement se produise sont représentées suivant la durée passée en couple corésident, ce qui donne une image mois après mois des probabilités de vivre un événement.

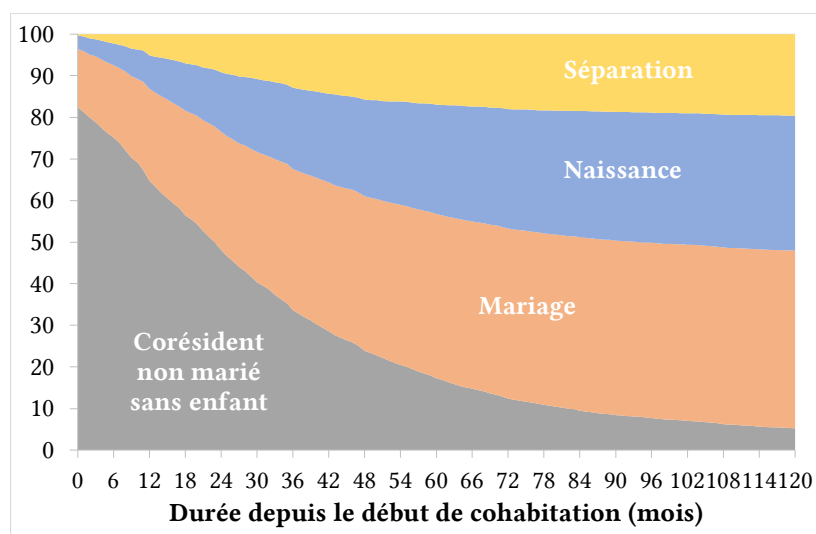
³⁹ Cette approche s'appuie sur une définition en termes de statuts associés aux responsabilités adultes, que le chapitre 1 a permis de nuancer en montrant la multiplicité des processus d'autonomisation et de construction de soi pour « devenir adulte ». Considérer le mariage ou une naissance comme des voies de sortie de la jeunesse permet de se focaliser sur les unions des jeunes qui sont peu institutionnalisées, moins visibles dans la société et pour l'État, unions qui se mêlent d'autant plus aux incertitudes caractéristiques de la jeunesse puisqu'elles sont souvent débutées dans des carrières professionnelles encore instables.

2.1. Que devient la première union corésidente ?

2.1.1 Un mariage ou une naissance, des événements communs de la première union

Les séparations d'union non mariée et sans enfant qui s'intègrent dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte sont des événements minoritaires dans les trajectoires des premières unions corésidentes des hommes et des femmes⁴⁰. La naissance d'un enfant ou un mariage constituent des événements communs et montrent la prédominance de la norme parentale et le maintien de l'institution matrimoniale dans les trajectoires conjugales (Figure 3.8). Près de 15 % des couples entament leur cohabitation en étant déjà mariés et près de 3 % en ayant déjà eu un enfant au sein de leur relation. Une sélection de couples déjà engagés dans les responsabilités liées à l'âge adulte s'opèrent ainsi dès la mise en couple, ce qui signifie que ces unions ne sont pas considérées dans l'étude des risques de séparations des unions libres et sans enfant des jeunes. La diffusion de la cohabitation hors mariage, comme un mode de mise en couple et une forme d'union durable, s'est accompagnée de projets parentaux qui ont entraîné la déconnexion du mariage et des naissances. Ainsi, les naissances peuvent se produire en dehors d'un mariage, mais entraînent des responsabilités adultes qui, lorsque les jeunes disposent d'une indépendance financière, marquent la sortie de la jeunesse.

FIGURE 3.8 : INCIDENCE CUMULÉE (%) DE LA TRANSITION VERS UNE PREMIÈRE NAISSANCE, UN MARIAGE OU UNE SÉPARATION POUR LA PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE EN FRANCE



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1983, ayant formé une première union corésidente à 30 ans ou moins. **Lecture :** Parmi les individus qui ont formé une première union corésidente, 37,6 % ont connu un mariage après 5 ans d'union. **Notes :** Événements concurrents et absorbants, la survenue d'un mariage n'empêche pas une éventuelle séparation ou une naissance dans la suite de l'union, mais cet événement signifie une sortie de l'observation.

⁴⁰ Les différences d'incidence cumulée entre les hommes et les femmes des transitions de la première union corésidente sont minimales et peu visibles sur un graphique, les deux sexes sont dès lors combinés dans les analyses descriptives. Les hommes sont un peu moins nombreux que les femmes à vivre un mariage ou une première naissance dans leur première union corésidente (après 5 ans, 63 % des premières unions des hommes ont mené à un mariage ou une naissance, pour 69 % premières unions des femmes).

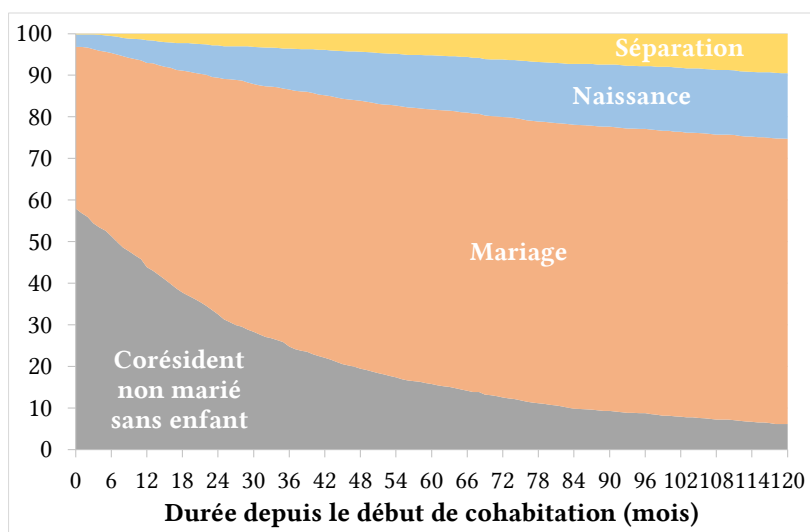
Dans les 5 ans qui suivent le début d'une première union corésidente, environ 25 % des couples ont vécu une naissance avant un éventuel mariage ou une séparation. Environ 40 % se sont mariés, la part de mariages directs gonflant cette proportion puisque le stock de personnes mariées dès le début de l'union est plus important que la part de couples ayant déjà eu un enfant avant de vivre ensemble⁴¹. La séparation hors mariage et sans enfant est une issue pour 17 % des couples après 5 ans, tandis que 17 % des unions sont toujours en cours et n'ont vu ni un mariage ni une naissance se produire. Après 10 ans de cohabitation, la plupart des unions ont connu au moins un événement démographique qui a modifié leur statut, seulement 5 % étant encore en cours, hors mariage et sans enfant. Près de 20 % des unions se sont terminées par une séparation, tandis que 43 % se sont soldées par une contractualisation par un mariage et 32 % des couples ont eu un enfant. L'évolution du devenir des couples entre 5 et 10 ans depuis l'emménagement dans un domicile commun montre bien que les séparations se produisent majoritairement dans les 5 premières années d'union, la différence de couples ayant rompu sans enfant ni mariage entre 5 et 10 ans d'union étant de 3 points de %. Il en est de même pour les mariages, qui se concentrent dans les premières années de la cohabitation, alors que les naissances sont un peu plus probables dans les durées élevées, montrant bien les réticences d'une partie des couples à s'engager à travers le mariage. Cette réticence semble bien moins importante en Belgique, où le mariage constitue une institution encore centrale pour les générations des années 1960-1970 (voir Encadré 3.4).

Encadré 3.4 - En Belgique, un poids encore important de l'institution matrimoniale

Contrairement à la France, les mariages directs constituent, pour les premières unions corésidentes des générations nées entre 1960 et 1978 en Belgique (effectif de 2 416 premières unions des hommes et des femmes), des itinéraires privilégiés de mise en couple cohabitant. L'emménagement de près de 40 % des couples a été précédé ou est concomitant à un mariage (Figure 3.9). La sélection des unions des jeunes qui ne sont pas encore engagés-es dans des rôles matrimoniaux est ainsi beaucoup plus forte qu'en France, même si la part de mariages directs a nettement diminué (un peu moins pour les peu diplômé-es) entre les générations des années 1960 et de la fin des années 1970. Il en résulte une prédominance du mariage dans les trajectoires conjugales, qui s'il ne se produit pas directement à la mise en couple, a lieu rapidement dans les années qui suivent : après 2 ans, près de 60 % des couples se sont mariés, tandis qu'une séparation hors mariage et sans enfant se produit pour seulement 3 % des jeunes. La part de mariages se stabilise par la suite, pour laisser la place aux couples non mariés qui ont des enfants au sein de leur union, ou au contraire qui se séparent sans engagement matrimonial ou parental. Après 5 ans d'union, 13 % des couples ont vécu comme premier événement une naissance et 5 % une séparation. Les couples qui vivent toujours ensemble sans s'être mariés ou avoir d'enfant représentent 16 % des unions. Les séparations ont tendance à augmenter sur les durées après 5 ans, notamment parce que les couples qui n'ont contracté aucun engagement matrimonial ou parental sont peu nombreux et particulièrement instables.

⁴¹ L'étude du devenir de la première union corésidente, uniquement lorsqu'elle débute en dehors du mariage, montre qu'après 5 ans, 30 % des couples ont connu un mariage et 30 % des couples ont eu un enfant.

FIGURE 3.9 : INCIDENCE CUMULÉE (%) DE LA TRANSITION VERS UNE PREMIÈRE NAISSANCE, UN MARIAGE OU UNE SÉPARATION POUR LA PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE EN BELGIQUE



Source : GGS Belgique 2008-2010. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1978, ayant formé une première union corésidente à 30 ans ou moins. **Lecture :** Parmi les individus qui ont formé une première union corésidente, 66,0 % ont connu un mariage après 5 ans d'union. **Note :** Événements concurrents et absorbants, la survenue d'un mariage n'empêche pas une éventuelle séparation ou une naissance dans la suite de l'union, mais cet événement signifie une sortie de l'observation.

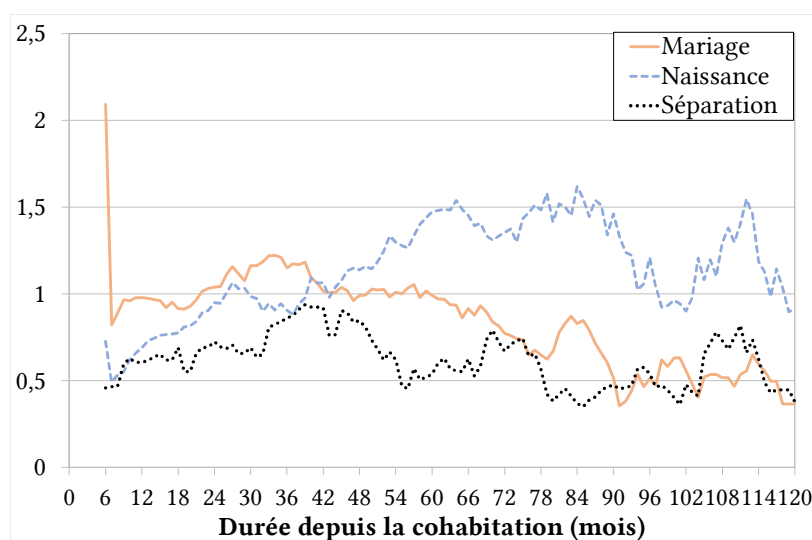
2.1.2 Mariages directs et naissances tardives au sein d'une première union corésidente

Le suivi mois par mois du devenir des premières unions cohabitantes a montré qu'une minorité de mariages directs marquent le début de la cohabitation en France mais sont encore courants en Belgique. Sur le long terme, les naissances prennent plus d'importance comme des événements qui modifient le statut du couple et sont visibles dans les probabilités de voir une première naissance arriver au sein du couple, parmi les unions encore en cours et non mariées (Figure 3.10). En effet, les probabilités d'une naissance au sein de l'union augmentent avec le temps passé en couple, avec un pic de naissances entre 5 et 7 ans après le début de la cohabitation. Les naissances précèdent moins souvent un mariage dans la vie des couples dans les 3 premières années de cohabitation, indiquant que l'enchaînement mariage - enfant concerne davantage les couples qui se marient rapidement.

Les quotients très élevés de mariage en début d'union découlent directement du nombre important d'entrées en cohabitation après un mariage (mariage direct). Dans les trois premières années de cohabitation, en faisant abstraction des mariages directs, les quotients de premier mariage tendent à augmenter pour atteindre un pic à 3 ans d'union, aux environs d'1,2 %. Les mariages sont ensuite moins fréquents parmi les unions restantes. En revanche, sur l'ensemble de la durée considérée, les quotients de séparation se maintiennent à un niveau assez stable, entre 0,5 et 1 %, avec un pic de rupture entre 3 et 4 ans d'union et un autre pic à l'approche des 10 ans d'union (mais le nombre d'unions encore sans enfant ni mariage sont faibles). Ainsi, les probabilités de se séparer ne sont pas

particulièrement élevées en début de cohabitation, au regard des durées plus longues, mais ce sont surtout les couples encore non mariés et sans enfant depuis 3 à 4 ans qui sont susceptibles de rompre leur union. Ces résultats montrent que les mariages directs ou précoces après la cohabitation constituent la principale cause de sortie d'observation des jeunes en couple. Les naissances plus tardives, pour les couples qui sont réfractaires au mariage, sont ensuite une autre manière de s'engager dans les responsabilités adultes considérées comme durables ou de long terme. Ces mariages ou naissances au sein de la première union corésidente sont plus probables pour les jeunes en couple peu diplômé-es, ou plus âgé-es au moment de la cohabitation (voir Encadré 3.5).

FIGURE 3.10 : QUOTIENTS NETS (%) DE PREMIER MARIAGE, PREMIÈRE NAISSANCE OU PREMIÈRE SÉPARATION SELON LA DURÉE DEPUIS LA COHABITATION



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1983, ayant formé une première union corésidente à 30 ans ou moins. **Lecture :** Le quotient de première naissance, net de tout autre événement, parmi les couples encore à risque de connaître un événement après 5 ans d'union (60 mois) est de 1,4 %. **Note :** Lissage par moyenne mobile sur 10 mois.

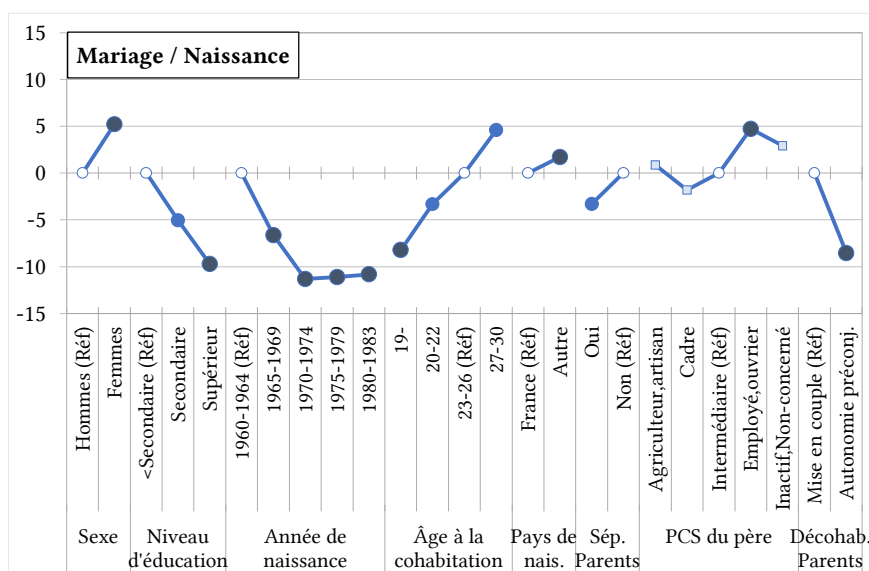
Encadré 3.5 – Probabilités de vivre un mariage ou une naissance dans une 1^{ère} union, variables de contrôle incluses

Les individus dans leur première union corésidente vivent un premier mariage ou une naissance à des rythmes différents que celle de la première séparation. Pour déterminer les caractéristiques associées à des formes de sortie de la jeunesse, à savoir la survenue d'un mariage ou d'une naissance au sein du couple plutôt qu'une séparation, un modèle de régression à risques concurrents est utilisé et prend en compte les effets des variables sociodémographiques des individus sur deux événements concurrents : la première séparation ou le premier mariage/la première naissance (mariage et naissance sont combinés dans l'analyse). Les résultats complets des paramètres de cette régression sont indiqués en annexe C.7. Les effets marginaux (ils s'interprètent comme la différence de probabilités de survenue d'un événement entre deux sous-groupes de population, en points de pourcentage) calculés à partir des paramètres sont indiqués dans la Figure 3.11, uniquement pour la survenue d'un mariage ou d'une naissance.

Parmi l'ensemble des individus en couple, les femmes ont des probabilités annuelles supérieures aux hommes (de 5 points de %) de vivre un mariage ou une naissance au sein de leur première union cohabitante. La transition

vers un engagement matrimonial ou parental est plus probable chez les peu diplômé-es que chez les titulaires du baccalauréat (-5 points de %) ou de l'enseignement supérieur (- 10 points de %). Ainsi, une sélection s'effectue dans la suite des analyses sur les individus plus diplômés, qui ont davantage de chances de reporter leurs engagements et se retrouvent à risque de séparation sur une période plus longue que les jeunes peu diplômé-es. Le report des engagements à travers les générations s'observe également, toutes variables de contrôle incluses, avec une diminution des transitions vers un mariage ou une naissance qui s'observe pour les générations 1965-1969 et 1970-1974, diminution qui se stabilise pour les générations ultérieures. Plus les unions sont formées à un âge précoce, moins les chances de connaître un mariage ou une naissance sont grandes. Les individus nés à l'étranger sont beaucoup plus à risque d'avoir un enfant ou de se marier, ce qui peut révéler une norme matrimoniale et parentale prédominante chez ces individus. Si les peu diplômé-es se marient davantage que les autres, le milieu social d'origine a également une influence (moins forte) : les enfants de pères ouvriers ou employés s'engagent davantage dans l'institution matrimoniale ou dans les responsabilités parentales que les jeunes issu-es de milieux plus aisés (+5 points de %). Enfin, les jeunes qui ont vécu un épisode de vie hors famille avant la mise en couple ont moins de chances de s'engager dans des responsabilités qui les font entrer durablement dans le monde adulte (-8,5 points de %).

FIGURE 3.11 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE POURCENTAGE) DES PROBABILITÉS PRÉDITES ANNUELLES DE MARIAGE OU DE NAISSANCE AU SEIN D'UNE PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1983, ayant formé une première union corésidente à 30 ans ou moins. **Lecture :** Par rapport aux hommes, les probabilités annuelles de se marier ou d'avoir un enfant pour les femmes augmentent de 5,2 points de %. **Notes :** Autres variables : durée d'union (en mois, fonction quadratique). Seuil de significativité : ● p < 0,01 ● p < 0,05 ● p < 0,1 □ p > 0,1

2.1.3 Recul des premiers mariages et constance des risques de séparation

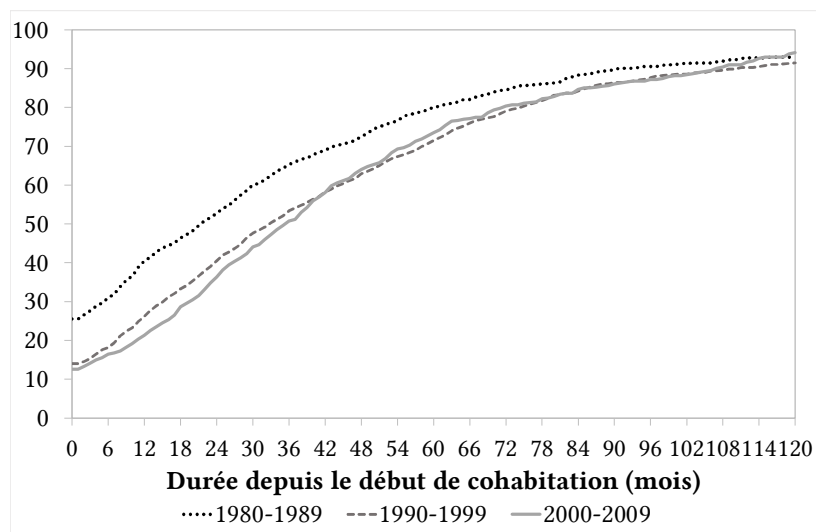
Les résultats ci-dessus sont fondés sur des événements concurrents, qui comparent directement la survenue d'un mariage ou d'une naissance à celle d'une séparation. En se focalisant uniquement sur un événement d'intérêt et en censurant l'autre de l'observation s'il se produit, l'incidence cumulée indique des probabilités cumulées de vivre l'événement d'intérêt en s'affranchissant de l'autre. Si, dans un premier temps, la séparation n'est plus considérée comme un événement concurrent mais comme une censure, l'incidence cumulée d'un mariage ou d'une naissance indique le pourcentage cumulé de couples qui connaît un événement matrimonial ou parental depuis le début de la cohabitation, hors

rupture. À l'inverse, les courbes d'incidence cumulée des premières séparations dans la jeunesse, avant un mariage ou une naissance qui sont censurés dans les observations, renvoient à une proportion qui s'affranchit des engagements matrimoniaux ou parentaux que les couples peuvent prendre. Cet angle d'analyse des risques de séparation des couples dans la jeunesse est privilégié dans la suite de cette section, et plus généralement dans la thèse, car elle permet de se concentrer spécifiquement sur les unions qui n'ont pas mené à un mariage ou qui sont non fécondes, ce qui s'adapte mieux à la conception théorique d'une entrée dans les responsabilités adultes les plus durables.

La diffusion de la cohabitation hors mariage a entraîné un report des investissements matrimoniaux, renforcée par l'émergence d'alternatives pour les couples formés plus récemment, avec notamment le partenariat enregistré. Ainsi, entre les promotions de couples formés entre 1980 et 1989, toujours pour la même population d'individus que dans les analyses ci-dessus, et les promotions entre 1990 et 1999, l'incidence cumulée d'un mariage ou d'une naissance a diminué en début d'union (Figure 3.12). Ce recul est principalement dû à la diminution des mariages directs plutôt qu'à une première naissance plus tardive ou à un report des mariages parmi les unions cohabitantes qui ont commencé hors mariage. En effet, la proportion de cohabitations qui ont commencé alors que les couples étaient déjà mariés est passée de 23 % pour les promotions d'unions de 1980 à 1989 à 10 % pour les promotions d'union de 1990 à 1999. Après 5 ans, les courbes d'incidence d'un premier mariage ou d'une naissance atteignent 70 % environ pour les couples débutés en 1990 et après, contre 80 % pour les couples débutés entre 1980 et 1989. Après 10 ans, la très grande majorité des couples encore en cours sont mariés ou parents (environ 90 %). En Belgique, les mariages directs ont fortement diminué dans les 20 dernières années, mais leur niveau dans les années 1980 était très élevé (voir Encadré 3.6).

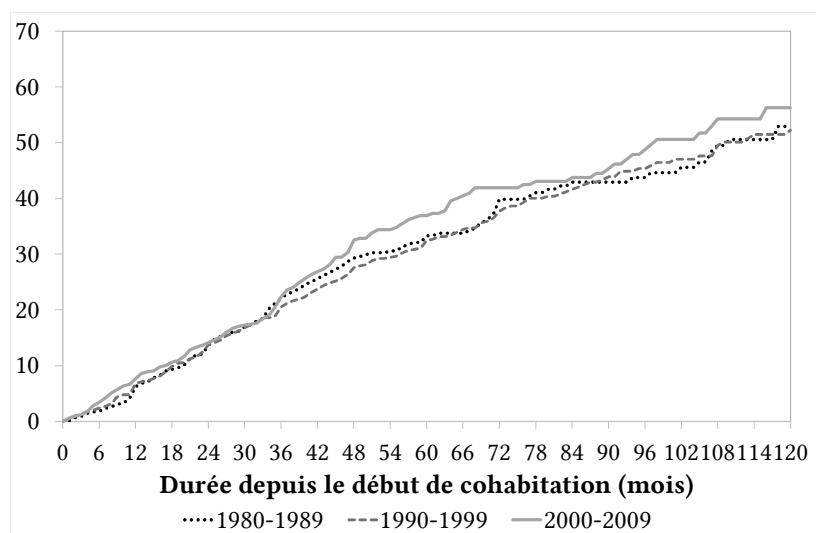
Les risques de séparation d'une union hors mariage et sans enfant n'ont en revanche que peu évolué entre les différentes promotions d'union (Figure 3.13). Comme le montrait déjà Toulemon (1996) dans une analyse de la diffusion de la cohabitation hors mariage pour des couples formés entre 1968 et 1987, les risques de séparation des unions libres sont constants d'une promotion à l'autre. L'augmentation de la proportion de séparation d'union hors mariage et sans enfant provient surtout du recul du mariage, qui prolonge la période d'instabilité conjugale, et laisse davantage de possibilités pour qu'une séparation se produise. Les proportions cumulées de séparation s'élèvent ainsi, après 2 ans d'union, à 15 % environ pour toutes les promotions d'union, à 30-35 % après 5 ans d'union et à 50-55 % après 10 ans d'union.

FIGURE 3.12 : INCIDENCE CUMULÉE (%) D'UN PREMIER MARIAGE OU D'UNE PREMIÈRE NAISSANCE, SUIVANT L'ANNÉE DU DÉBUT DE LA COHABITATION, EN FRANCE



Source : Épic 2013-2014. **Champ** : Individus nés entre 1960 et 1983, ayant formé une première union corésidente à 30 ans ou moins. **Lecture** : Parmi les individus qui ont formé une première union corésidente entre 1980 et 1989, 40,5 % se sont mariés et/ou ont eu un enfant après 2 ans d'union. **Note** : Censuré pour la séparation.

FIGURE 3.13 : INCIDENCE CUMULÉE (%) DE SÉPARATION D'UNE PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE HORS MARIAGE ET SANS ENFANT, SUIVANT L'ANNÉE DU DÉBUT DE LA COHABITATION, EN FRANCE

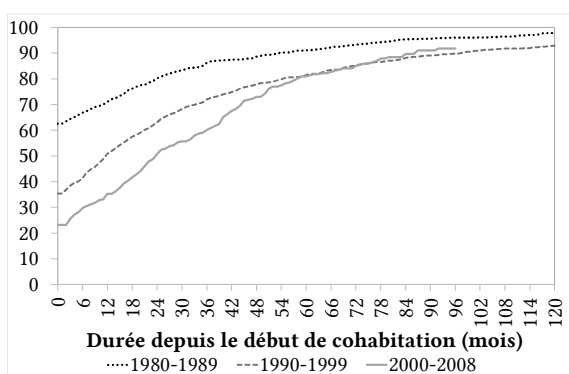


Source : Épic 2013-2014. **Champ** : Individus nés entre 1960 et 1983, ayant formé une première union corésidente à 30 ans ou moins. **Lecture** : Parmi les individus qui ont formé une première union corésidente entre 2000 et 2009, 36,9 % se sont séparés sans enfant ni mariage après 5 ans d'union. **Note** : Censuré pour les mariages ou les naissances.

Encadré 3.6 - Un net recul des mariages directs en Belgique

Alors que les unions cohabitantes qui débutent par un mariage ne représentaient qu'un quart des unions formées entre 1980 et 1989 en France, ces mariages directs représentent deux tiers des mêmes promotions d'union en Belgique (Figure 3.14). Si cette proportion est très élevée dans les années 1980, la chute des mariages directs est en revanche très importante pour les promotions d'union cohabitante formées 10 ans plus tard : de deux tiers, cette proportion atteint un tiers des modes d'entrée en couple. Pour les unions encore plus récentes, elles ne représentent plus qu'un cinquième des mises en couple. Ainsi, la diffusion de l'union libre a été un peu plus tardive en Belgique qu'en France, mais l'évolution a ensuite été très rapide sur une courte période. L'arrivée d'une première naissance ou un mariage dans les premières années de cohabitation sont des événements courants, puisque 5 ans après le début de cohabitation, trois quarts des unions encore en cours, formées entre 1990 et 2008, sont concernées par au moins un de ces événements. Pour les unions formées entre 2000 et 2008, les mariages directs sont moins fréquents, mais un événement marquant l'entrée dans des rôles adultes les plus stables arrive rapidement après le début de la cohabitation. Les dynamiques de séparation des unions hors mariage et sans enfant, en retirant des observations les couples qui ont un enfant ou se marient, sont relativement similaires à celles de la France. Les risques de séparation sont en effet identiques entre promotions d'union, après 3 ans environ 15 % des couples qui ne se sont pas mariés et n'ont pas d'enfant se sont séparés, quelle que soit l'année de constitution du couple (Figure 3.15). Cinq ans après, 25 % des couples se sont séparés. Le recul du mariage et des naissances est ainsi le facteur le plus déterminant qui explique la montée des séparations hors mariage et sans enfant dans les générations récentes, plutôt que des probabilités accrues de séparation lorsqu'aucun engagement matrimonial ou parental n'est pris au sein de l'union.

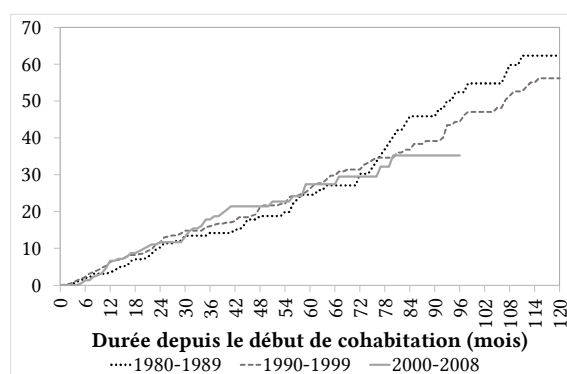
FIGURE 3.14 : INCIDENCE CUMULÉE (%) D'UN PREMIER MARIAGE OU D'UNE PREMIÈRE NAISSANCE, SUIVANT L'ANNÉE DU DÉBUT DE LA COHABITATION, EN BELGIQUE



Source : GGS 2008-2010. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1978, ayant formé une première union corésidente à 30 ans ou moins. **Lecture :** Parmi les individus qui ont formé une première union corésidente entre 1980 et 1989, 80,1 % se sont mariés et/ou ont eu un enfant après 2 ans d'union.

Note : Censuré pour la séparation.

FIGURE 3.15 : INCIDENCE CUMULÉE (%) DE SÉPARATION D'UNE PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE HORS MARIAGE ET SANS ENFANT, SUIVANT L'ANNÉE DU DÉBUT DE LA COHABITATION, EN BELGIQUE



Source : GGS 2008-2010. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1978, ayant formé une première union corésidente à 30 ans ou moins. **Lecture :** Parmi les individus qui ont formé une première union corésidente entre 2000 et 2008, 27,5 % se sont séparés sans enfant ni mariage après 5 ans d'union.

Note : Censuré pour les mariages ou les naissances.

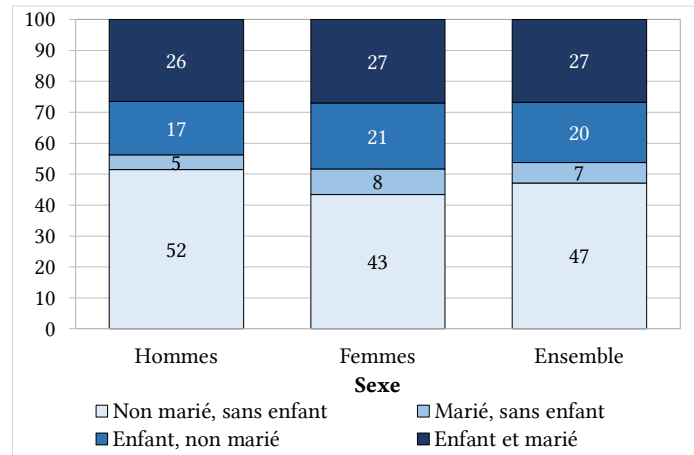
2.2 Les situations parentales et matrimoniales des partenaires au moment de la première séparation

Le devenir de la première union corésidente a été présenté en considérant le mariage ou la première naissance comme un état « absorbant », où aucun autre événement ne peut se produire ensuite. Bien sûr, les unions mariées et/ou avec enfant sont également susceptibles de se terminer, même si les risques de séparation sont bien moins importants que pour les unions hors de tout engagement matrimonial ou parental (Žilincíková, 2017). Afin de compléter le cadrage des premières séparations sans mariage ni enfant étudiées dans la thèse, les caractéristiques de ces premières séparations d'union sont situées parmi l'ensemble des ruptures conjugales.

2.2.1 Des profils de séparation très contrastés suivant le niveau d'éducation, moins variés suivant le sexe

Les premières séparations d'union corésidente des hommes en France ressemblent beaucoup aux premières séparations des femmes. Parmi l'ensemble des hommes qui se sont séparés d'une première union corésidente formée à l'âge de 30 ans et moins, un peu plus de la moitié (52 %) n'étaient ni mariés ni pères au moment de la rupture (Figure 3.16). Chez les femmes, la proportion de séparations de ce type atteint 43 %. Environ un quart des hommes comme des femmes rompent une première union corésidente en étant marié-es et avec des enfants. Si elles sont nombreuses en comparaison aux autres types de séparation et au vu de l'effet présenté comme protecteur du mariage et des naissances, c'est en raison de leur surreprésentation dans les formes d'union vécues : les couples mariés avec enfant(s) représentent, à long terme, une majorité des unions encore en cours et donc un stock plus important de potentielles séparations (Buisson et Lapinte, 2013). La proportion de premières séparations qui ont donné lieu distinctement à un mariage ou un enfant chez les femmes est supérieure à celle des hommes. Ainsi, les premières séparations des femmes se démarquent légèrement de celles des hommes par un engagement matrimonial ou parental plus fort.

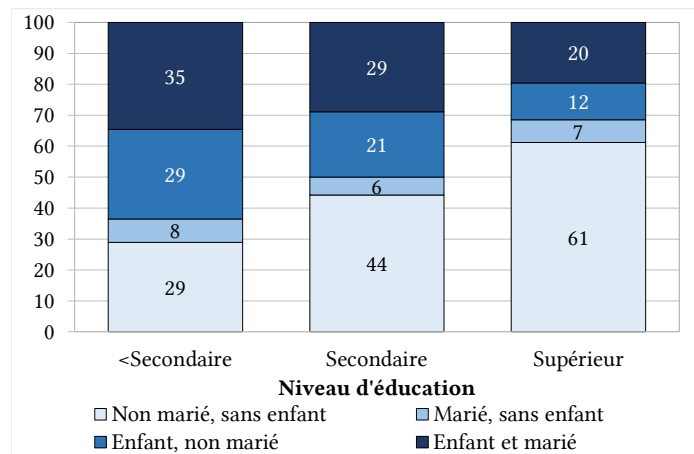
FIGURE 3.16 : DISTRIBUTION (%) DES SITUATIONS MATRIMONIALES ET PARENTALES AU MOMENT DE LA PREMIÈRE SÉPARATION D'UNION CORÉSIDENTE, PAR SEXE, EN FRANCE



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1983, ayant connu une première séparation d'union formée à 30 ans ou moins. **Lecture :** Parmi les hommes qui se sont séparés d'une première union corésidente, 51,6 % n'étaient ni mariés ni pères au moment de la séparation.

Ces contrastes entre les sexes sont faibles au regard des variations suivant le niveau d'éducation des séparé-es (Figure 3.17). En effet, la proportion de premières séparations d'union hors mariage et sans enfant est double entre les diplômé-es du supérieur et les peu qualifié-es (inférieur au secondaire), respectivement 61 % et 29 %. Les écarts entre les niveaux de qualification des jeunes tiennent davantage des temporalités d'une première naissance que d'un premier mariage, puisque 29 % des séparé-es détenant un faible niveau d'instruction avaient un enfant mais n'étaient pas marié-es au moment de la séparation, contre 12 % des plus diplômé-es. La part de séparé-es ayant connu un engagement matrimonial et parental est également plus importante que chez les autres individus. Les effets de sélection qui peuvent s'opérer lors de l'étude des risques de rupture parmi les jeunes en couple non marié et sans enfant se révèlent ici par la proportion beaucoup moins importante de rupture de ce type chez les peu qualifié-es. Ces dernier-ères connaissent à la fois des mises en couple plus rapides que les autres, mais également un investissement dans les rôles de parent ou d'époux-se plus hâtif (Robette, 2010). Dès lors, les séparations qui s'intègrent dans la jeunesse couvrent moins les unions des peu diplômé-es, dont les transitions familiales une fois en couple sont très condensées. En revanche, pour les plus diplômé-es qui ont l'opportunité de reporter les engagements, les premières séparations sont majoritairement des unions qui n'ont pas impliqué de mariage ou de naissance.

FIGURE 3.17 : DISTRIBUTION (%) DES SITUATIONS MATRIMONIALES ET PARENTALES AU MOMENT DE LA PREMIÈRE SÉPARATION D'UNION CORÉSIDENTE, PAR NIVEAU D'ÉDUCATION ATTEINT

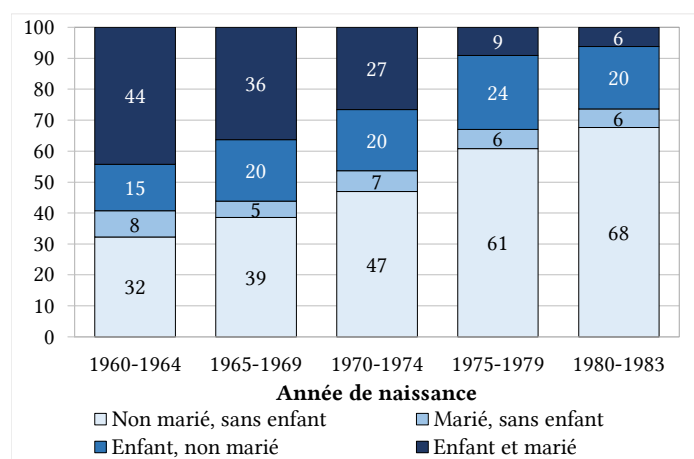


Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1983, ayant connu une première séparation d'union formée à 30 ans ou moins. **Lecture :** Parmi les individus titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, qui se sont séparés d'une première union corésidente, 61,2 % n'étaient ni mariés ni parents au moment de la séparation.

2.2.2 Une augmentation des séparations d'union sans engagement au fil des générations

L'évolution par année de naissance des profils des premières séparations montre très clairement le recul du mariage au profil de l'union libre et son impact sur les caractéristiques d'une première rupture (Figure 3.18).

FIGURE 3.18 : DISTRIBUTION (%) DES SITUATIONS MATRIMONIALES ET PARENTALES AU MOMENT DE LA PREMIÈRE SÉPARATION D'UNION CORÉSIDENTE, PAR ANNÉE DE NAISSANCE, EN FRANCE



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1983, ayant connu une première séparation d'union formée à 30 ans ou moins. **Lecture :** Parmi les individus nés entre 1970 et 1974 qui se sont séparés d'une première union corésidente, 26,6 % étaient mariés et avaient des enfants au moment de la séparation.

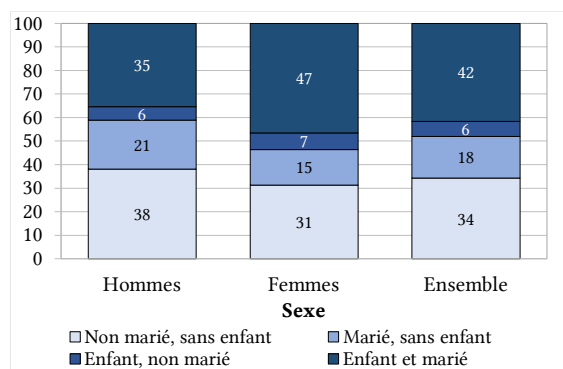
De 32 % des séparations d'union qui se produisent hors mariage et sans enfant pour les cohortes 1960 à 1964, elles s'élèvent à 61 % pour les cohortes de 1975 à 1979. L'âge à la séparation a également un impact, puisque les individus nés entre 1960 et 1964 sont un peu plus nombreux à se séparer à des âges

élevés et dans des unions plus durables, ce qui augmente les chances de s'être mariés ou d'avoir eu (au moins) un enfant. Néanmoins, le recul des ruptures d'union mariée et avec enfant est net, contrairement aux autres catégories avec uniquement un des engagements (mariage ou enfant) qui restent particulièrement stables d'une génération à l'autre (environ 20 % des séparations concernent des parents non mariés et 6 % des époux-se sans enfant, pour toutes les générations). Le poids des mariages étant plus important en Belgique qu'en France, le profil des séparations en est affecté (Encadré 3.7).

Encadré 3.7 – Des premières séparations d'union mariée sans enfant plus nombreuses en Belgique

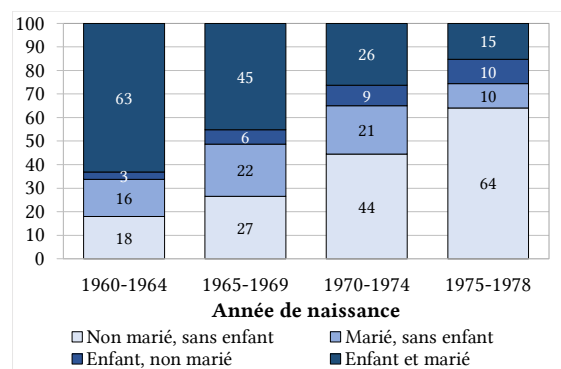
Le profil des séparations en Belgique est davantage marqué par le mariage, étant donné que les couples qui se marient sont plus nombreux qu'en France (Figure 3.19). Ainsi, parmi l'ensemble des premières séparations observées, 42 % concernent des couples mariés avec enfant(s), auquel s'ajoutent 18 % de couples mariés sans enfant. La majorité des séparations sont des divorces, même si ceux-ci se produisent à des âges plus avancés que les séparations sans mariage ni enfant. Les séparations d'union non féconde et non mariée représentent 34 % de la population observée, et sont, comme en France, plus courants chez les hommes que chez les femmes. Les premières unions corésidentes qui se rompent après une première naissance et un mariage sont plus fréquentes chez les femmes, celles-ci représentant 47 % des ruptures. Le recul du mariage et des naissances se traduit, au fil des cohortes étudiées, par des premières séparations qui sont moins souvent des séparations d'union mariée et féconde (Figure 3.20). Pour les générations les plus récentes (1975-1978), deux tiers des séparations sont des unions sans enfant ni mariage, alors que la proportion d'autres situations se répartit équitablement. Le profil des premières ruptures est davantage équivalent dans les deux pays pour les cohortes récentes, bien que les séparations d'union féconde et hors mariage soient plus nombreuses en France (environ 25 % en France contre 10 % en Belgique), témoignant de la déconnexion plus forte entre responsabilités parentales et engagement matrimonial qu'en Belgique.

FIGURE 3.19 : DISTRIBUTION (%) DES SITUATIONS MATRIMONIALES ET PARENTALES AU MOMENT DE LA PREMIÈRE SÉPARATION D'UNION CORÉSIDENTE, PAR SEXE, EN BELGIQUE



Source : GGS Belgique 2008-2010. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1978, ayant connu une première séparation d'union formée à 30 ans ou moins. **Lecture :** Parmi les hommes qui se sont séparés d'une première union corésidente, 38,1 % n'étaient ni mariés ni pères au moment de la séparation.

FIGURE 3.20 : DISTRIBUTION (%) DES SITUATIONS MATRIMONIALES ET PARENTALES AU MOMENT DE LA PREMIÈRE SÉPARATION D'UNION CORÉSIDENTE, PAR ANNÉE DE NAISSANCE, EN BELGIQUE



Source : GGS Belgique 2008-2010. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1978, ayant connu une première séparation d'union formée à 30 ans ou moins. **Lecture :** Parmi les individus nés entre 1970 et 1974 qui se sont séparés d'une première union corésidente, 26,5 % étaient mariés et avaient des enfants au moment de la séparation.

Les séparations d'union corésidente qui font partie des transitions de la jeunesse sont des séparations d'union qui n'ont mené ni à un mariage, ni à une naissance. Parmi l'ensemble des premières unions corésidentes des jeunes, cette issue n'est pas majoritaire et la plupart des couples concrétisent un projet de mariage ou de naissance dans les premières années de leur union. En France, 5 ans après l'emménagement dans un domicile commun, deux tiers des unions ont donné lieu à au moins un événement matrimonial ou parental. Un cinquième des unions corésidentes formées se terminent par une séparation avant un mariage ou une naissance dans ces 5 ans. Les séparations d'union libre et sans enfant ont eu tendance à augmenter ces dernières années en raison de l'affaiblissement de l'institution matrimoniale, qui pouvait encore régir la mise en couple dans les années 1980. Les risques de connaître un mariage ou une naissance en début d'union ont décru avec les promotions d'union, en revanche les risques de rupture sont stables lorsque le couple se situe en dehors de tout engagement dans des rôles de parent ou d'époux-se. En ne considérant que les couples non mariés et sans enfant à risque de séparation dans la suite de la thèse, une sélection s'opère sur plusieurs caractéristiques, dont le niveau d'éducation. Les peu diplômé-es accumulent en peu de temps des responsabilités adultes durables, dont le mariage ou l'arrivée d'un enfant qui sont des événements plus précoces que chez les diplômé-es du secondaire ou du supérieur. Ainsi, ces seuils biographiques de l'âge adulte sont rapidement franchis pour les jeunes peu qualifié-es, et les éventuelles séparations sont davantage caractérisées par un engagement matrimonial ou parental. L'âge à la mise en couple, lorsqu'il est élevé, est un autre facteur qui accélère la prise d'engagement, ce qui peut s'expliquer par une progression dans la carrière professionnelle et par un niveau de ressources plus élevé. Avoir quitté le domicile parental pour vivre directement en couple s'associe de transitions fréquentes vers un mariage ou une naissance, illustrant une certaine dépendance aux relations familiales et conjugales, de ces jeunes qui connaissent un passage rapide de la dépendance résidentielle aux parents à des responsabilités conjugales.

3 Première séparation d'union corésidente d'après les histoires amoureuses et les itinéraires résidentiels antérieurs des jeunes

Après avoir présenté le devenir des premières relations amoureuses et l'accroissement des épisodes d'autonomie résidentielle préconjugale, ainsi que le processus de sélection derrière les unions hors mariage et sans enfant étudiées dans cette thèse, cette section aborde les effets des conditions d'entrée en couple et des expériences amoureuses ou résidentielles préconjugales sur les séparations des jeunes (voir l'Encadré 3.8 pour la population étudiée). Deux dimensions principales structurent ces effets, avec lesquelles sont développées des hypothèses spécifiques. Tout d'abord, une dimension

d'accumulation d'expériences préconjugales qui amplifierait l'autonomie individuelle des jeunes, et qui créerait des conditions propices à une première séparation dans la jeunesse. En ayant habité seul-es par le passé, les hommes et les femmes en couple corésident pourraient valoriser davantage leur autonomie une fois en couple, surtout lorsqu'elle se produit après la fin des études et qu'elle s'accompagne d'une indépendance matérielle. Les premières ruptures amoureuses pourraient, quant à elles, recomposer les attentes des jeunes de leur première union corésidente, qui, si elle ne correspond pas à leurs envies et vont à l'encontre d'autres projets personnels d'avenir (professionnel, familial...), faciliteraient la séparation. En ayant déjà vécu d'autres relations amoureuses importantes par le passé, les jeunes ont en effet accumulé de l'expérience, ce qui peut faciliter la prise de décisions qui mène à une rupture, d'autant plus qu'ils-elles disposent des ressources matérielles pour se détacher d'une trajectoire conjugale linéaire. Cette hypothèse se situe dans le contexte de la Seconde transition démographique, qui prédit que la diffusion de normes d'individualisation mène à des liens familiaux faibles (Surkyn et Lesthaeghe, 2004), où la séparation est facilitée par le degré d'autonomie déjà acquis avant la mise en couple. Elle est renforcée par l'idée que, pour les individus qui ne connaissent pas d'autonomie résidentielle préconjugale et vivent directement en couple à la décohabitation parentale, les valeurs et attentes familiales sont plus fortes et entravent les séparations.

Ensuite, une deuxième dimension est celle des temporalités de la constitution de l'union et des avantages économiques de la vie en couple. Si les jeunes sont vulnérables sur le marché de l'emploi ou dans le début de leur carrière, la mise en couple peut constituer une façon d'acquérir une autonomie résidentielle et de réduire les incertitudes en mutualisant les ressources et en bénéficiant d'économies d'échelle, la vie en solo pouvant coûter davantage que la vie à deux (Aassve et al., 2007). La section 1 a permis de montrer que les peu diplômé-es avaient des probabilités accrues de s'installer en couple dans le cadre de leur première relation amoureuse que les autres jeunes. Si cette mise en couple est rapide afin d'accéder à un logement indépendant, elle peut aussi révéler une méconnaissance de son ou de sa partenaire qui se traduit par des risques accrus de séparation. Ainsi, les avantages économiques de la vie en couple ne suffiraient pas à garantir la stabilité de l'union, particulièrement dans les cas où la mise en ménage suit rapidement le début de la relation (Schnor, 2015). Les dimensions de l'autonomie individuelle et des avantages économiques de la mise en couple se complètent et ne sont pas indépendantes, les plus doté-es financièrement étant moins contraint-es par leurs ressources (ou celles de leurs parents) dans les processus d'indépendance.

Encadré 3.8 – Données utilisées et champ d'observation pour l'étude de la stabilité des premières unions corésidentes avant une naissance ou un mariage

Les données utilisées dans cette section proviennent toujours de l'enquête Épic française. Le champ d'observation est l'ensemble des individus qui forment une première union corésidente à l'âge de 30 ans ou

moins, pour les générations nées entre 1960 et 1983. Les analyses se déclinent par sexe, les premières unions corésidentes des hommes et les premières unions corésidentes des femmes ne partageant pas les mêmes temporalités et caractéristiques. L'enquête Épic retrace les parcours des individus interrogés et ne contient que quelques informations sur les éventuel-le-s ex-partenaires (par exemple, si la/le partenaire a déjà vécu en couple) ce qui ne permet pas de mettre en perspective les trajectoires des deux membres du couple. Afin d'appréhender les séparations d'union qui se produisent dans la jeunesse et qui constituent une transition dans les parcours des jeunes, les analyses statistiques se focalisent sur des unions corésidentes non mariées et sans enfant au moment de la cohabitation (Effectif de 3 151 unions). Les modèles de régression logistique des probabilités de séparation se fondent sur des intervalles de temps mensuel. À chaque durée depuis le début de la cohabitation est créée une observation qui permet de suivre le statut parental et matrimonial de l'union. Une censure à droite est appliquée dès lors que le couple se marie ou qu'un enfant naît, ce qui correspond à une forme de sortie de la jeunesse et à des sorties d'observation dans les modèles statistiques. Les premiers résultats présentent les fonctions d'incidence cumulée de la séparation, suivant les variables d'intérêt (autonomie résidentielle préconjugale, durée de relation avant la mise en couple, première cohabitation avec un-e premier-ère partenaire amoureux-se). Les résultats suivants prennent en compte les caractéristiques sociodémographiques des jeunes en couple qui peuvent altérer l'effet des variables d'intérêt sur la séparation. Le risque de séparation de base est calculé à partir d'une fonction de durée quadratique, qui permet d'ajuster au mieux la fonction de risque. Les probabilités prédites de séparation et les effets marginaux sont utilisés pour exprimer les résultats de régression logistique. La section 4.2.3 du chapitre 2 de la thèse revient en détail sur le principe de lecture de ces probabilités, qui s'interprètent comme des différences de probabilités de séparation en points de pourcentage d'une catégorie, par rapport à une catégorie de différence.

3.1 Des premières unions corésidentes de courte durée parmi les personnes ayant vécu seules

Les statistiques descriptives issues de la distinction entre les parcours conjugaux des jeunes qui vivent des épisodes d'autonomie résidentielle préconjugale et les jeunes qui n'en vivent pas permettent de montrer dans un premier temps les caractéristiques spécifiques de ces deux populations et leurs effets sur les probabilités de se séparer des jeunes.

3.1.1 Un emménagement accéléré pour les jeunes qui ont déjà habité seul-es

Les épisodes d'autonomie résidentielle préconjugale des jeunes permettent de répondre à une norme d'autonomie individuelle qui est perçue comme une composante importante des attributs de l'âge adulte (Dubéchet, 2015). Les jeunes femmes poursuivant des études sont plus à même de vivre ces épisodes avant la mise en couple, tandis que dans l'ensemble de la population ce sont les hommes qui sont plus concernés par ces épisodes d'autonomie résidentielle (60 % des hommes environ, 52 % des femmes) (Tableau 3.6). Les premières unions corésidentes sont formées plus tôt pour les jeunes qui quittent le domicile parental pour vivre directement en couple, surtout parmi les femmes. Environ un tiers d'entre elles emménagent avec leur partenaire à l'âge de 19 ans ou moins parmi celles qui s'installent directement en couple à la décohabitation parentale. Seulement un sixième d'entre elles forment une union à 19 ans ou moins lorsqu'elles ont vécu seules ou en colocation par le passé⁴².

⁴² L'âge médian à la première cohabitation est de 21,3 ans pour les femmes qui s'installent en couple directement à la sortie du domicile parental et 22,7 ans pour les femmes ayant déjà résidé seules auparavant. Pour les hommes, ces âges sont respectivement de 22,7 ans et 24,3 ans.

Même si la vie en couple corésident débute à un âge plus précoce chez les jeunes qui ont quitté le domicile parental pour s'installer directement en couple, la durée entre la rencontre et l'emménagement est plus longue que pour celles et ceux qui ont déjà vécu une forme d'autonomie résidentielle hors famille. La durée médiane est respectivement de 17 et 11 mois pour les hommes, 15 et 10 mois pour les femmes. Ainsi, la mise en couple n'est pas « précipitée » pour les jeunes qui veulent quitter leurs parents, mais se produit lorsque les conditions matérielles et financières sont suffisantes pour permettre l'emménagement dans un domicile commun.

3.1.2 La poursuite d'études longues s'accompagne d'épisodes d'autonomie préconjugale

Les jeunes qui ont habité seul·es ou en colocation avant leur première union corésidente poursuivent plus fréquemment des études supérieures : parmi les hommes, 44 % sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, parmi les femmes 55 % ont ce niveau d'instruction. A contrario, les hommes qui décohabitent de chez leurs parents pour une vie de couple sont 27 % à obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur, et 34 % pour les femmes. Dès lors, l'insertion professionnelle est entamée plus tardivement chez les diplômé·es du supérieur, et les possibilités d'installation avec un·e partenaire également, ce qui se traduit par les contrastes entre le parcours éducatif et les épisodes d'autonomie résidentielle vécus dans la jeunesse. Les hommes et les femmes qui déclarent avoir cohabité avec leur première relation amoureuse sont plus nombreux·ses lorsque la décohabitation parentale se combine à la mise en couple : un peu plus de 70 % ont vécu dans un même domicile avec leur premier·ère partenaire amoureux·se. Celles et ceux étant passé·es par une forme d'autonomie résidentielle préconjugale ont ainsi plus régulièrement vécu une rupture amoureuse. Cela met en évidence la possibilité qu'ont les jeunes qui disposent d'un domicile personnel de vivre de multiples relations amoureuses avant la première mise en couple.

Les différences en matière de situations professionnelle et scolaire sont faibles entre les deux itinéraires résidentiels, puisque les jeunes ont souvent besoin d'un logement indépendant financé par leurs ressources personnelles pour constituer leur union. Les hommes sont souvent garants de cette indépendance financière, avec plus de 80 % d'entre eux qui ont déjà travaillé et fini leurs études au moment de la mise en couple, quel que soit l'itinéraire résidentiel préconjugal. Parmi les femmes, au moment de la constitution de l'union corésidente, près de 70 % ont terminé leurs études et entamé leur carrière professionnelle.

TABLEAU 3.6 : DISTRIBUTION DES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES (% EN COLONNE) DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LEUR PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE (HORS MARIAGE ET SANS ENFANT)

	Vie en couple à la décohab. parentale		A vécu seul-e ou en colocation		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A vécu seul-e ou en colocation avant la 1^{ère} union	/	/	/	/	60,3	51,6
Durée entre la rencontre et l'emménagement						
0-6 mois	27,5	28,1	37,3	38,1	33,4	33,3
7-12 mois	16,9	15,7	20,5	21,8	19,1	18,9
13-24 mois	18,7	22,2	20,7	18,7	19,9	20,4
25-36 mois	15,9	11,4	8,5	9,0	11,4	10,2
37 mois et +	21,0	22,5	13,1	12,5	16,2	17,3
Durée médiane rencontre - emménagement (mois)	17	15	11	10	12	12
Âge à la cohabitation						
19 ans et moins	12,6	30,4	9,1	14,6	10,5	22,3
20-22 ans	38,1	35,8	25,7	35,8	30,6	35,8
23-26 ans	35,7	27,2	39,1	33,7	37,8	30,5
27-30 ans	13,6	6,6	26,1	15,9	21,1	11,4
Âge médian à la cohabitation (années)	22,7	21,3	24,3	22,7	23,5	21,9
Niveau d'éducation atteint						
Inférieur au secondaire	16,7	17,1	13,4	12,0	14,7	14,5
Secondaire supérieur	56,2	49,2	42,2	32,8	47,8	40,7
Supérieur	27,1	33,7	44,4	55,2	37,5	44,8
Première relation amoureuse d'égo						
Oui	73,5	72,9	64,8	59,2	68,3	65,8
Non	26,5	27,1	35,2	40,8	31,7	34,2
Première union corésidente du/de la partenaire						
Oui	79,9	80,3	71,1	68,2	74,6	74,0
Non	20,1	19,7	28,9	31,8	25,4	26,0
Différence d'âge entre partenaires						
0-1 an	41,6	29,5	36,0	31,5	38,2	30,5
Homme plus âgé de 2-4 ans	31,2	36,4	32,9	31,7	32,2	34,0
Homme plus âgé de 5 ans ou +	11,2	27,2	11,9	26,6	10,9	26,9
Femme plus âgée de 2-4 ans	9,4	5,5	12,3	7,8	11,9	6,6
Femme plus âgée de 5 ans ou +	6,6	1,4	6,9	2,5	6,8	2,0
Statut professionnel et scolaire à la cohabitation						
Études finies, a déjà travaillé	84,4	67,5	82,9	68,7	83,5	68,1
Études finies, n'a jamais travaillé	4,7	12,8	3,1	6,9	3,7	9,7
En études, a déjà travaillé	4,2	4,0	5,3	7,9	4,9	6,0
En études, n'a jamais travaillé	6,7	15,7	8,7	16,6	7,9	16,1
Séparation des parents avant 16 ans						
Oui	8,4	11,6	15,2	18,2	12,5	15,0
Non	91,6	88,4	84,8	81,8	87,5	85,0
Pays de naissance						
France	94,5	92,8	90,4	91,7	92,0	92,2
Autre	5,5	7,2	9,6	8,3	8,0	7,8
Religiosité						
Oui	15,1	23,6	15,8	23,3	15,5	23,5
Non	84,9	76,4	84,2	76,7	84,5	76,5
PCS du père						
Agriculteur, artisan	20,0	16,0	18,4	16,5	19,1	16,2
Cadre	9,4	9,1	16,7	19,2	13,8	14,2
Professions intermédiaires	16,7	12,6	14,2	15,3	15,2	15,3
Employé, ouvrier	47,0	52,9	39,3	35,7	42,4	35,7
Inactif, père absent	6,9	9,4	11,4	13,3	9,6	13,3
Durée médiane de la 1^{ère} union corésidente avant séparation (ans)	5,3	5,0	3,4	4,0	3,9	4,2
Nombre de couples	515	875	795	979	1 310	1 854
Nombre de séparations	91	169	259	292	350	461

Source : Épic 2013-2014. **Champ** : Hommes et femmes ayant formé une première union corésidente à 30 ans ou moins, et qui ne sont ni marié-es ni parents au début de leur union. **Lecture** : Parmi les hommes qui ont vécu en couple directement après avoir quitté le domicile parental, 27,1 % ont un niveau d'éducation de l'enseignement supérieur. **Note** : La durée médiane de la 1^{ère} union corésidente est conditionnelle au fait de se séparer.

D'autres variables de contrôle qui peuvent jouer un rôle médiateur entre les itinéraires de sortie du domicile parental, les biographies amoureuses des jeunes et les risques de séparation de l'union cohabitante qui suit sont également incluses dans les analyses. Quelques éléments se démarquent : le pourcentage accru de séparations des parents dans l'enfance chez les individus qui ont déjà vécu seul-e ou en colocation reflète par exemple des trajectoires résidentielles marquées par une recomposition familiale. Les enfants de père cadre sont également plus nombreux à vivre seuls avant la mise en couple, ce qui appuie l'importance des ressources parentales dans les processus d'acquisition d'une forme d'autonomie dans la jeunesse. Les enfants de père employé ou ouvrier sont à l'inverse davantage concernés par une mise en couple directe au départ du domicile parental.

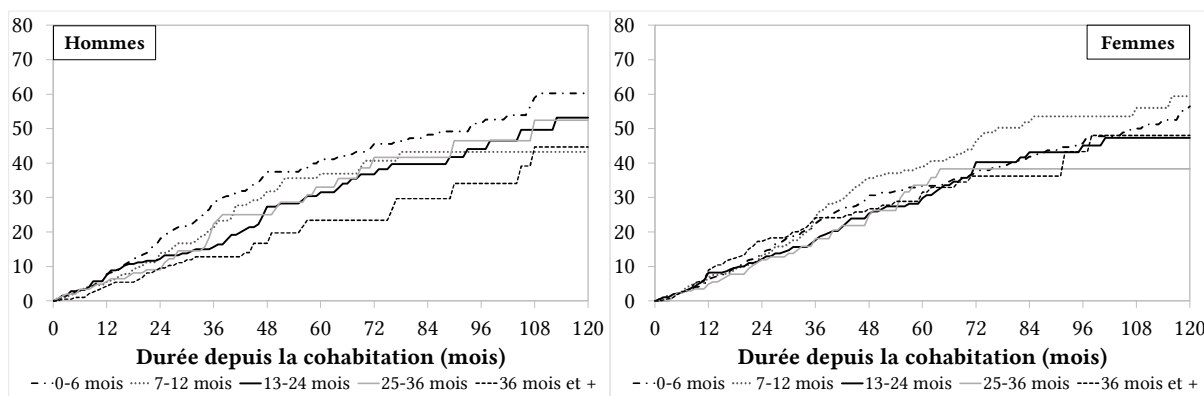
3.1.3 Des probabilités de séparation indépendantes de la durée entre le début de relation et l'emménagement

À partir d'une analyse descriptive des probabilités de séparation qui repose sur l'estimateur de Kaplan-Meier, la longévité de l'union corésidente, parmi les unions sans enfant ni mariage, est calculée suivant la durée depuis la cohabitation (en mois) (Figure 3.21). Les couples qui se marient ou qui ont un enfant sont censurés du champ d'observation, les probabilités de séparation ne concernent ainsi que les unions des jeunes, en dehors de tout engagement matrimonial ou parental. Des sous-groupes sont ensuite distingués, selon la durée passée en relation non-corésidente, afin de déterminer si les mises en couple rapides aboutissent à davantage de séparations, puis selon les itinéraires résidentiels préconjugaux, afin de vérifier si les jeunes qui ont accumulé des expériences d'autonomie (multiples relations amoureuses, vie en solo ou en colocation...) avant la mise en ménage connaissent des séparations précoces.

La durée passée entre la rencontre et la cohabitation a une influence modérée sur la probabilité de séparation des premières unions des hommes et des femmes. En censurant pour les couples qui se marient et/ou qui ont des enfants, la probabilité cumulée de rupture d'un couple corésident dont les partenaires ont attendu 6 mois ou moins avant la cohabitation est de 41 % après 5 ans pour les premières unions des hommes, de 33 % pour les premières unions des femmes (Figure 3.21). Parmi les unions corésidentes formées après 3 ans (ou plus) de relation non-corésidente, la part d'unions rompues après 5 ans de cohabitation est de 23 % pour les hommes, 32 % pour les femmes. Les contrastes s'observent davantage chez les hommes, pour qui une longue attente avant un emménagement est synonyme de risques moindres de rupture. Sur le court ou le long terme, les probabilités de se séparer sans avoir eu d'enfant ou sans se marier sont relativement égales quelle que soit la durée entre la rencontre et l'emménagement, pour les hommes comme pour les femmes. Les risques élevés de rupture dans les premiers mois de la cohabitation ne dépendent donc pas du temps accumulé entre la rencontre et la cohabitation. Le temps passé pour mieux connaître un-e partenaire amoureux-se avant

d'envisager une installation dans un domicile commun ne semble ainsi pas influencer fortement le devenir de l'union corésidente tant qu'elle n'est pas concernée par un mariage ou une naissance, contrairement aux hypothèses envisageant le fait que mieux connaître son ou sa partenaire serait le gage d'une union qui dure (Oppenheimer, 1988).

FIGURE 3.21 : INCIDENCE CUMULÉE (%) DE SÉPARATION D'UNE PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE HORS MARIAGE ET SANS ENFANT DES HOMMES OU DES FEMMES, SUIVANT LA DURÉE ENTRE LE DÉBUT DE LA RELATION ET LA MISE EN COUPLE



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes et femmes nées entre 1960 et 1983, ayant formé une première union corésidente à 30 ans ou moins. **Lecture :** Parmi les hommes en couple corésident formé entre 0 et 6 mois après le début de la relation, 22,5 % se sont séparés sans enfant ni mariage 3 ans après le début de la cohabitation.

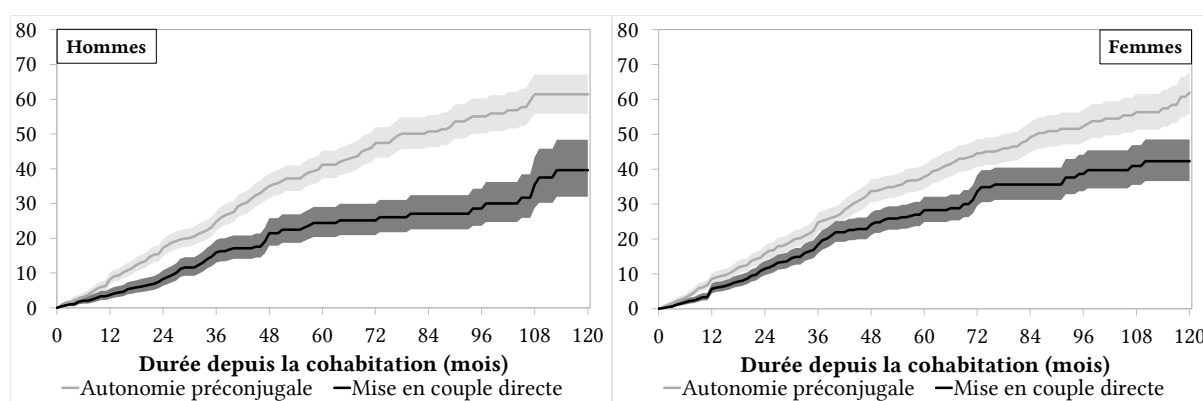
3.1.4 L'autonomie résidentielle préconjugale accroît les probabilités de séparation

Alors que la durée entre la rencontre et l'emménagement a peu d'impact sur la survenue d'une séparation sans mariage ni enfant, le fait d'avoir habité seul-e ou en colocation avant la mise en couple crée une distinction nette, dès les premiers mois de cohabitation, sur les probabilités de séparation (Figure 3.22). Cette distinction est plus prononcée pour les premières unions des hommes que celles des femmes. Les hommes qui ont vécu seuls ou dans un mode de logement alternatif avant la mise en ménage sont près de 20 % à s'être séparés au bout de 2 ans d'union. Ce n'est qu'au bout d'un an et demi plus tard, à 3 ans et demi d'union, que cette proportion est atteinte pour ceux qui se sont mis en couple directement au départ du domicile parental. L'écart entre les deux groupes se creuse avec le temps et après 8 ans de cohabitation, 55 % des hommes qui ont connu un épisode de vie hors famille avant la mise en couple se sont séparés, contre 28 % lorsqu'ils ont connu une transition directe du domicile parental au domicile conjugal. Situation moins courante chez les hommes que chez les femmes, la mise en couple directe s'associe d'un risque moindre de rupture.

Chez les femmes, les écarts de séparation entre les deux groupes sont moins élevés que chez les hommes : après 2 ans d'union, 11 % des femmes qui n'ont pas vécu seules avant la mise en couple se sont séparées, contre 16 % de celles qui sont passées par un logement individuel. Les différences entre

les itinéraires résidentiels antérieurs à la mise en couple s'accroissent dans les durées d'après, avec un écart de probabilités de ruptures d'environ 9 % au bout de 5 ans d'union et d'environ 20 % après 10 ans d'union. Les effectifs de couples non mariés et sans enfant qui se maintiennent aussi longtemps sont néanmoins rares, la plupart des jeunes connaissant un événement matrimonial ou parental sur cette période. De plus, les jeunes qui connaissent une transition directe entre dépendance parentale et vie en couple ont plus de chances de se marier et d'avoir des enfants (voir section 2 du chapitre), et ils-elles se séparent donc moins même en l'absence d'engagement matrimonial ou parental.

FIGURE 3.22 : INCIDENCE CUMULÉE (%) DE SÉPARATION D'UNE PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE HORS MARIAGE ET SANS ENFANT DES HOMMES OU DES FEMMES, SUIVANT QUE L'INDIVIDU EN COUPLE AIT DÉJÀ VÉCU SEUL OU EN COLOCATION AVANT LA MISE EN MÉNAGE



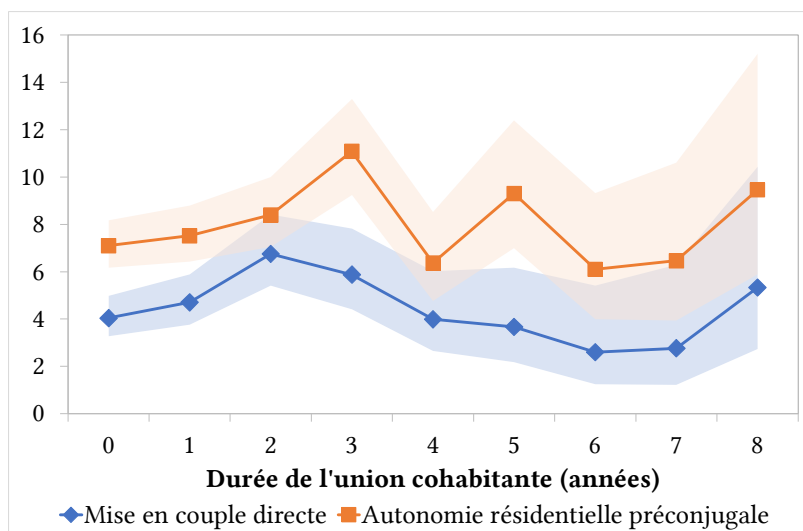
Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes et femmes nées entre 1960 et 1983, ayant formé une première union corésidente à 30 ans ou moins. **Lecture :** Parmi les hommes qui ont vécu seuls ou en colocation avant leur première cohabitation (autonomie préconjugale), 24,8 % étaient séparés de leur partenaire après 3 ans de cohabitation. **Note :** Intervalle de confiance à 90 %.

Les quotients de séparation⁴³ (Figure 3.23) indiquent bien des probabilités de se séparer qui augmentent dans les premières années d'union, surtout chez celles et ceux ayant habité seul-es au préalable. La probabilité de se séparer dans la première année d'union⁴⁴ atteint 7 % pour les jeunes étant passé-es par une forme d'autonomie résidentielle préconjugale. Elle augmente ensuite et atteint environ 11 % entre 3 et 4 ans d'union. Les couples non mariés et sans enfant deviennent rares après 5 ans d'union, comme l'indiquent les incertitudes statistiques autour de chaque estimation. Les probabilités de séparation sont moins élevées en début d'union chez les personnes qui déménagent directement de chez leurs parents vers un domicile conjugal. Elles augmentent également dans les 3 premières années, passant de 4 % dans la première année d'union à d'environ 7 % entre 2 à 3 ans. Les quotients diminuent par la suite pour se maintenir entre 2 à 5 %.

⁴³ Le quotient se calcule comme le nombre de séparations d'unions corésidentes dans une période donnée divisé par l'ensemble des unions à risque en début de période.

⁴⁴ Représenté par l'intervalle 0 - (0-1] sur le graphique.

FIGURE 3.23 : QUOTIENTS DE SÉPARATION DE LA PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE, HORS MARIAGE ET SANS ENFANT



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1983, ayant formé une première union corésidente à 30 ans ou moins. **Lecture :** Le quotient de séparation des personnes ayant vécu seules ou en colocation avant la mise en couple, entre 1 et 2 ans d'union, est de 9,3 %. **Notes :** Intervalles de confiance à 90 %. Durée 0 = De 0 à 11 mois, durée 1 = de 12 à 23 mois...

3.2 Des risques différenciés de séparation selon les parcours résidentiels, peu affectés par les biographies amoureuses

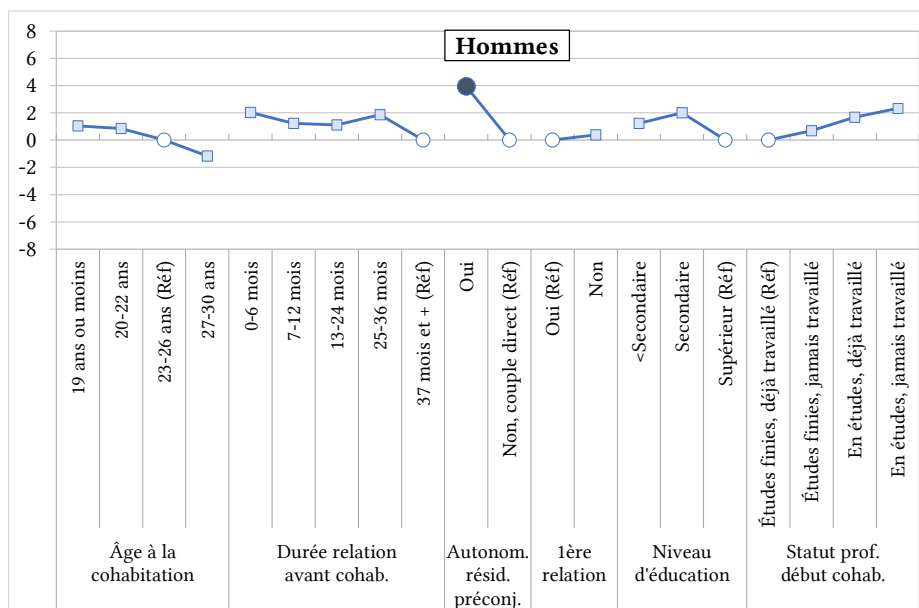
Si les jeunes qui disposent de leur propre domicile avant la mise en couple semblent se séparer davantage que celles et ceux associant la décohabitation parentale à une vie de couple, les conditions différenciées de constitution d'une première union pourraient être à l'origine de ces différences. On a notamment vu que les jeunes qui suivent un schéma plus traditionnel d'installation conjugale au départ du domicile parental sont moins diplômé-es et se mettent en couple plus tôt, ce qui peut s'associer de risques accrus de séparation (Lyngstad et Jalovaara, 2010). Au contraire, les jeunes qui, préalablement à la vie de couple, habitent seul-es ou en colocation cohabitent moins souvent dans le cadre de leur première relation amoureuse. L'importance des épisodes d'autonomie résidentielle et des expériences amoureuses des jeunes avant leur première vie de couple est analysée ici, en prenant en compte les caractéristiques sociodémographiques spécifiques qui peuvent modeler l'effet de ces formes d'autonomie préconjugale sur les risques de rupture. Un modèle de régression logistique à temps discret, en fonction de la durée passée en union corésidente, est estimé pour évaluer ces risques de séparation. Seuls les effets marginaux des variables d'intérêt, estimés à partir des modèles de régression présentés en annexe C.8, sont présentés dans la Figure 3.24 et la Figure 3.25. Toutes les variables de contrôle sont incluses dans les modèles.

3.2.1. À profil sociodémographique égal, l'autonomie résidentielle préconjugale demeure associée à des probabilités accrues de séparation

Les indicateurs d'autonomie individuelle ou les conditions de mise en couple chez les hommes ne produisent que peu d'effets différenciés sur les probabilités de séparation. Le fait d'avoir habité seul avant la mise en couple augmente les probabilités annuelles de séparation de 4 points de % sur l'ensemble de la période d'observation, par rapport aux hommes qui ont directement transité du domicile parental au domicile conjugal (Figure 3.24). Ce résultat confirme, avec les variables sociodémographiques contrôlées dans les modèles, que l'autonomie résidentielle préconjugale a bien un effet sur le devenir de la première union corésidente des jeunes. Les autres indicateurs d'autonomie ou qui renforcent l'individualisation des parcours des jeunes, tel que le fait d'avoir déjà connu une rupture sentimentale dans la jeunesse ou la situation professionnelle en début d'union n'affectent pas les probabilités de se séparer chez les hommes. Le niveau d'éducation n'a également aucun effet sur les ruptures. La durée de la relation avant la cohabitation et l'âge à la mise en couple n'influencent pas significativement les risques de rupture des premières unions des hommes en présence des variables de contrôle.

Chez les femmes, avoir vécu un épisode d'autonomie résidentielle avant la mise en couple augmente les probabilités de se séparer, d'environ 3 points de %. Tout comme les hommes, avoir habité seule avant la première union accroît les risques de séparation sans mariage ni enfant. La durée entre la rencontre et l'emménagement n'influence pas la stabilité du couple, le temps passé à mieux connaître son partenaire avant la mise en couple n'étant pas un indicateur qui augmente les séparations précoces. L'âge à la cohabitation est en revanche beaucoup plus révélateur des risques de séparation avant une naissance ou un mariage, ceux-ci étant plus faibles lorsque l'union est formée tardivement. Les premières mises en couple après 26 ans sont moins courantes chez les femmes, près de trois quarts d'entre elles ayant déjà entamé une union corésidente à cet âge. Pourtant, ces premières unions apparaissent comme les plus stables par rapport à des unions débutées plus jeunes. Cette attente et l'approche de la trentaine chez les femmes peuvent être sources de pressions à la mise en couple (Bergström et al., 2019), mais peut aussi être l'occasion de s'établir professionnellement avant d'envisager un emménagement avec un partenaire. Le niveau d'éducation n'a, comme pour les hommes, aucun effet sur la rupture, en revanche une situation scolaire et professionnelle qui n'est pas encore stable lors de la mise en couple accroît les séparations : les étudiantes ont plus de risques de rompre leurs unions que celles qui ont déjà terminé leurs études à l'emménagement.

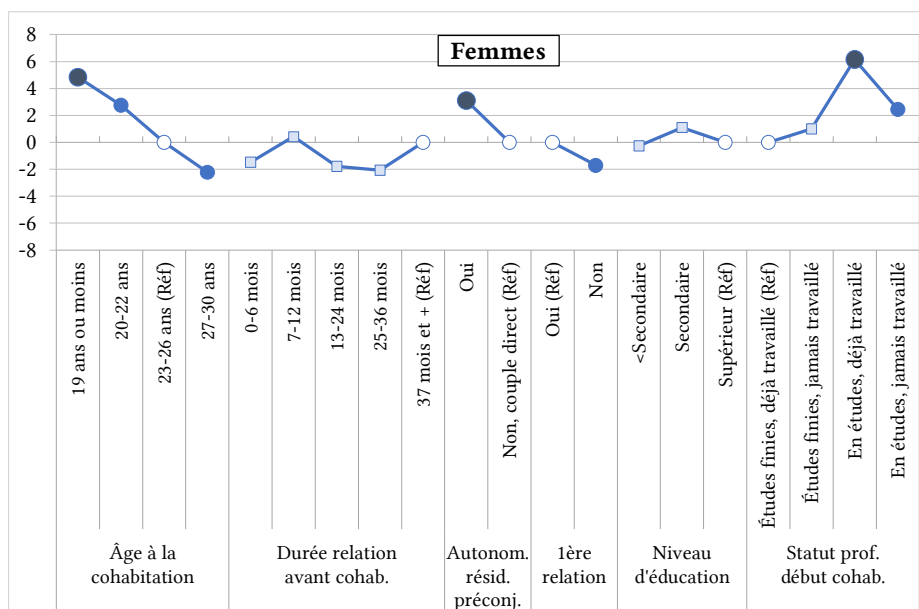
FIGURE 3.24 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DES PROBABILITÉS ANNUELLES DE SÉPARATION D'UNE PREMIÈRE UNION HORS MARIAGE ET SANS ENFANT (HOMMES)



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes nés entre 1960 et 1983, dans leur première union corésidente. **Lecture :** Par rapport aux hommes qui se sont mis directement en couple corésident, les hommes qui ont vécu seuls ou en colocation avant la vie en couple ont des probabilités moyennes annuelles de séparation de 3,9 points de % plus élevées. **Notes :** Seuil de significativité

● p<0,01 ● p<0,05 ● p<0,1 □ p>0,1

FIGURE 3.25 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DES PROBABILITÉS ANNUELLES DE SÉPARATION D'UNE PREMIÈRE UNION HORS MARIAGE ET SANS ENFANT (FEMMES)



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Femmes nées entre 1960 et 1983, dans leur première union corésidente. **Lecture :** Par rapport aux femmes qui ont formé leur 1^{ère} union corésidente dans le cadre de leur 1^{ère} relation amoureuse, celles qui ont cohabité avec un autre partenaire ont des probabilités moyennes annuelles de séparation inférieures de 1,3 points de %. **Notes :** Seuil de

significativité ● p<0,01 ● p<0,05 ● p<0,1 □ p>0,1

L'analyse plus fine de la transition de l'éducation vers l'emploi pour ces étudiantes en couple fait l'objet du chapitre suivant. Le rang de la relation amoureuse a un léger effet sur les probabilités de séparation des femmes : celles qui ont déjà vécu une rupture sentimentale au sein d'une relation amoureuse non-cohabitante se séparent moins dans leur première union cohabitante. Le fait d'avoir déjà vécu une rupture amoureuse avant le premier emménagement avec un autre partenaire pourrait signifier une attitude plus prudente des femmes dans la suite de leur parcours conjugal, ou marquer la volonté de « se caser » après une rupture (Giraud, 2017 ; Santelli, 2019). Cela montre également que les premières ruptures amoureuses ne marquent pas l'abandon d'un modèle de stabilité conjugale, même si la cohabitation est elle-même réversible et témoigne de la volonté des jeunes femmes de profiter de leur jeunesse avant des engagements matrimoniaux ou parentaux plus irréversibles. Chez les hommes, une précédente rupture amoureuse n'affecte pas le risque de connaître une séparation d'union corésidente.

Ces résultats montrent que l'autonomie relationnelle acquise avant la mise en couple a de faibles répercussions, surtout chez les hommes, sur l'éventualité d'une séparation après avoir débuté cette première union corésidente et avant de se marier ou d'avoir des enfants. C'est principalement le fait d'avoir connu l'indépendance résidentielle avant la vie en couple qui augmente les probabilités de séparation, chez les hommes comme chez les femmes. Après avoir disposé de son propre domicile, la recomposition du quotidien et la répartition des tâches domestiques, qui doivent se construire en accord avec le/la partenaire, pourraient être plus difficile à gérer dans la relation, après avoir déjà vécu seul-e par le passé. Les ressources matérielles des jeunes ayant résidé seul-es peuvent également leur permettre d'envisager la séparation facilement, s'écartant d'un modèle tout tracé d'une première vie en couple durable. À l'inverse, chez celles et ceux qui passent directement du domicile parental au domicile conjugal, le/la partenaire devient le principal support de la réalisation personnelle et doit répondre à une norme de stabilité peut-être plus forte en raison de la moindre autonomie personnelle des jeunes en couple.

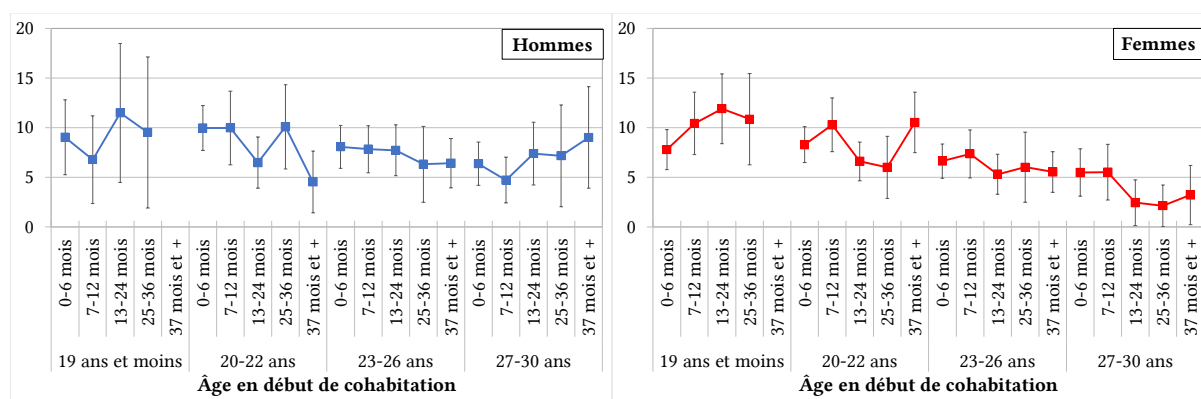
3.2.2 Les probabilités de séparation après un emménagement rapide ne varient pas suivant l'âge à la cohabitation

Alors que l'effet moyen sur la séparation de la durée entre le début de la relation et la cohabitation est nul chez les hommes comme chez les femmes, l'influence d'un emménagement rapide pourrait varier suivant l'âge en début de cohabitation. Une de nos hypothèses était qu'un emménagement rapide augmente les risques de séparation précoce, notamment parce que les partenaires ont peu de temps pour connaître leurs attentes respectives de la cohabitation. Cette hypothèse ne s'est pas vérifiée pour les premières unions corésidentes des hommes ou des femmes. Mais en croisant l'âge en début de cohabitation à la durée entre le début de la relation et la cohabitation, les risques de rupture pourraient

s'avérer plus grands si un âge précoce de mise en couple se combine à cette rapidité d'emménagement. Ce mode de constitution du couple pourrait créer des conditions propices à la séparation, en réponse à une installation précoce et rapide qui reporte la période habituelle d'essai d'une relation au début de la cohabitation.

Les probabilités prédites de séparation issues de cette interaction entre âge en début de cohabitation et durée de relation préconjugale n'indiquent pas de risques accrus de rupture chez les hommes qui emménagent rapidement avec leur partenaire dans le début de leur relation, et ce quel que soit l'âge à la cohabitation (Figure 3.26). Chez les femmes, on observe des probabilités de séparation plus faibles parmi celles qui s'installent avec leur partenaire après 23 ans, mais pas d'effet marqué de la durée depuis le début de la relation. Globalement, l'intensité des séparations n'est pas plus forte pour les hommes et femmes qui emménagent rapidement, mais l'âge à la cohabitation explique en lui-même les probabilités élevées de séparation parmi les femmes qui débutent très jeunes leur cohabitation. Cela confirme les tendances observées dans les sections précédentes, à savoir que les modes de constitution du couple et les expériences amoureuses vécues avant la première vie en couple cohabitant ont peu d'effets sur la séparation avant la survenue éventuelle d'un mariage ou d'une naissance.

FIGURE 3.26 : PROBABILITÉS PRÉDITES ANNUELLES (%) DE SÉPARATION SELON L'ÂGE EN DÉBUT DE COHABITATION ET LA DURÉE ENTRE LA RENCONTRE ET LA MISE EN MÉNAGE



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes ou femmes nés entre 1960 et 1983, et dans leur première union corésidente.

Lecture : chez les femmes, la probabilité annuelle de séparation lorsqu'elles ont emménagé chez leur partenaire entre 20 et 22 ans après 0 à 6 mois de relation est de 8,3 %. **Notes :** Intervalles de confiance au seuil de 90 %.

3.2.3 L'autonomie résidentielle des diplômées du supérieur rend les unions instables

La période de jeunesse sexuelle, au sein de laquelle s'inscrivent les expériences amoureuses et intimes qui précèdent la première mise en couple, est plus longue pour les jeunes qui poursuivent des études supérieures. Ainsi, l'autonomie personnelle pendant les études s'accompagne régulièrement d'une

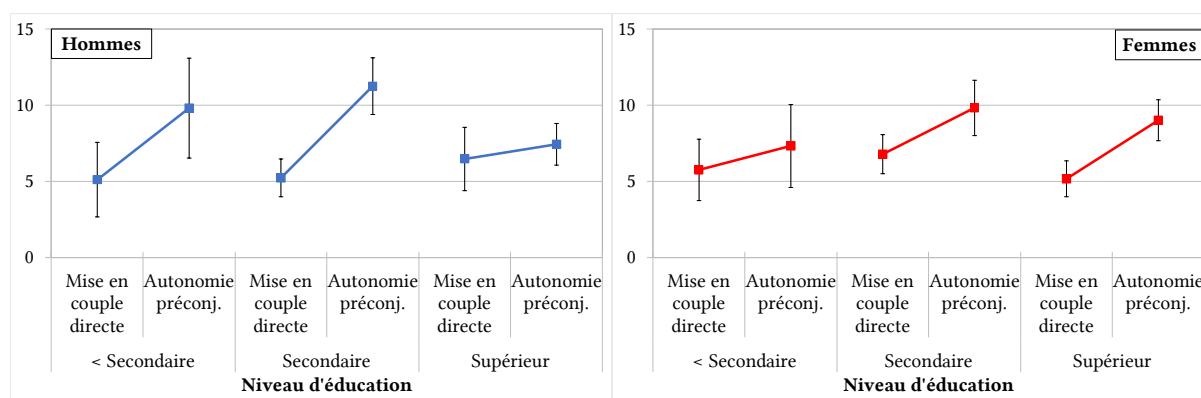
aide parentale, et n'est donc pas signe d'une indépendance totale vis-à-vis des parents. Le départ du domicile parental qui se produit après l'acquisition d'un emploi repose plutôt sur les ressources personnelles des jeunes. En distinguant les effets sur les séparations des épisodes de vie hors famille selon le niveau d'éducation, des contrastes émergent sur l'importance que revêt cette autonomie résidentielle préconjugale dans les parcours conjugaux des jeunes.

Les hommes dont le niveau d'éducation le plus élevé est celui du baccalauréat (secondaire supérieur) qui ont connu un épisode d'autonomie résidentielle se séparent beaucoup plus que ceux qui n'ont pas vécu cette forme d'autonomie (Figure 3.27). Les peu diplômés connaissent également une augmentation des probabilités de séparation (moins significative) après avoir connu une période d'autonomie. Pour les jeunes hommes détenant un diplôme de l'enseignement supérieur et qui disposent d'un logement personnel avant la vie en couple, les probabilités de séparation sont relativement similaires par rapport à ceux qui quittent leurs parents pour s'installer directement en couple. Les hommes peu diplômés vivant seuls avant la mise en couple ont davantage de chances de traverser cette période de vie en solo ou dans des autres formes d'habitat quand ils sont déjà en emploi, puisque la durée de leurs études leur laisse peu d'opportunités de résider en dehors du domicile parental alors encore adolescents. Si ces épisodes peuvent renforcer l'individualisation des parcours, ils peuvent également être à l'origine de difficultés financières, le coût d'un logement indépendant étant élevé et les personnes vivant seules ayant davantage de chance de connaître des épisodes de chômage que ceux en couple, particulièrement lorsque le niveau de diplôme est faible (Driant, Casteran et O'Prey, 2007). Ainsi, les hommes peu diplômés qui vivent seuls avant la mise en couple pourraient avoir des difficultés financières qui s'accumulent, se répercutent sur la stabilité de leur union future, plus que ceux qui se mettent en couple au départ du domicile parental et qui ont rassemblé les ressources nécessaires à la cohabitation. Pour les diplômés de l'enseignement supérieur, qui reportent les engagements conjugaux et dont un épisode de vie hors famille est plus fréquent durant les études, l'expérience d'une forme d'autonomie préconjugale n'a pas autant d'impact sur la vie en couple qui suit. Cela pourrait s'expliquer par le niveau élevé de leurs ressources, qui leur assure une forme de sécurité économique et de stabilité conjugale.

Les femmes diplômées de l'enseignement supérieur qui ont habité seules avant la mise en couple se séparent plus que celles qui n'ont pas disposé d'un domicile personnel avant la constitution de l'union. Leur niveau d'instruction leur garantissant déjà des perspectives d'emploi stables et un haut niveau de revenus, les femmes qui résident dans un domicile personnel avant la mise en couple peuvent accorder encore plus d'importance à la qualité de la relation et aux échanges au sein du couple, ou disposer de ressources qui leur permettent de rompre facilement une union (Amato et Previti, 2003). L'autonomie résidentielle préconjugale pourrait constituer une phase importante pour ces femmes

hautement diplômées, leur laissant plus de liberté et de choix dans leur parcours conjugal futur. Ainsi, l'accumulation d'expériences d'autonomie résidentielle chez les femmes qui poursuivent des études supérieures sont déterminantes du devenir de leur union, tandis que chez les femmes peu diplômées cette autonomie a moins d'influence.

FIGURE 3.27 : PROBABILITÉS PRÉDITES (%) DE SÉPARATION D'UNE PREMIÈRE UNION HORS MARIAGE SANS ENFANT, SUIVANT L'INTERACTION ENTRE L'AUTONOMIE RÉSIDENTIELLE PRÉCONJUGALE ET LE NIVEAU D'ÉDUCATION



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes ou femmes nés entre 1960 et 1983, et dans leur première union corésidente.

Lecture : les femmes qui ont habité seules avant la mise en couple, et qui sont diplômées de l'enseignement supérieur, ont des probabilités de séparation accrues de 3,8 points de % par rapport à celles qui ont quitté le domicile parental pour vivre en couple avec le même niveau d'éducation. **Note :** Intervalle de confiance au seuil de 90 %.

* * *

Les jeunes qui ont disposé d'un domicile personnel avant la mise en couple ont des caractéristiques spécifiques : leur niveau d'éducation est plus élevé que celui des jeunes qui emménagent avec leur partenaire dès le premier départ de chez leurs parents, et la poursuite des études justifie souvent la décohabitation parentale. La mise en couple se réalise à un âge plus tardif, mais le laps de temps entre la rencontre d'un-e partenaire et l'installation dans un domicile commun est courte, d'une durée médiane de moins d'un an. Les conditions matérielles et financières de ces jeunes qui vivent une forme d'autonomie résidentielle préconjugale sont propices à la mise en ménage, qui se produit rapidement après le début de la relation. Les événements résidentiels qui marquent le processus d'autonomisation des jeunes ont des effets importants sur la survenue d'une séparation avant une éventuelle naissance ou un mariage. En contrôlant pour leurs caractéristiques spécifiques, les hommes et les femmes qui ont résidé dans un logement personnel avant la première union corésidente ont des probabilités accrues de séparation que celles et ceux qui déménagent directement du domicile des parents au domicile conjugal. Ainsi, l'autonomie qui a pu être acquise avant l'installation avec un-e partenaire affecte le risque de séparation dans la jeunesse, signe de tensions entre l'autonomie personnelle et la reconfiguration du quotidien une fois en couple. Ces résultats vont dans le sens d'un degré

d'autonomie et de facteurs matériels déterminants des parcours conjugaux futurs, avec des séparations précoces parmi les jeunes qui ont déjà connu une certaine forme d'éloignement du domicile parental avant la vie en couple. Les jeunes femmes hautement diplômées ayant connu ces formes d'autonomie résidentielle sont particulièrement à risque de connaître une séparation précoce, tout comme les hommes titulaires du baccalauréat. Les biographies amoureuses avant la première union n'ont en revanche que peu d'effets sur la séparation de l'union corésidente : avoir déjà rompu une relation amoureuse par le passé ne réduit que légèrement les risques de séparation des premières unions des femmes uniquement, et un court délai entre la rencontre et l'emménagement ne produit pas d'effet accru sur les ruptures. L'autonomie matérielle et la mise à disposition d'un logement « à soi » apparaissent ainsi plus déterminants des probabilités de séparation que des marqueurs affectifs de la construction identitaire qui se définissent par rapport à un-e partenaire.

Conclusion

Avant la première union corésidente, de nombreux événements résidentiels, professionnels et familiaux marquent le processus d'autonomisation des jeunes. L'individualisation des parcours d'entrée dans l'âge adulte se manifeste dans plusieurs domaines, que l'étude des générations nées depuis les années 1960 a pu illustrer : la décohabitation parentale se réalise davantage avant la fin des études, les premières relations sentimentales des jeunes mènent moins souvent à une cohabitation conjugale, les épisodes de vie hors famille deviennent plus nombreux. La jeunesse est ainsi marquée par une autonomie prégnante et par des transitions, souvent réversibles, qui se multiplient avant d'entrer en couple cohabitant pour la première fois. Ce chapitre a permis de mettre en évidence l'influence de ces formes d'autonomie préconjugale et des facteurs matériels sur le devenir de la première union corésidente, et en particulier sur la survenue d'une séparation dans la jeunesse, avant un mariage ou une naissance.

Le prolongement de la période de jeunesse sexuelle, concomitante à l'allongement des études, s'accompagne d'une augmentation du nombre de relations amoureuses qualifiées d'importantes par les individus mais sans cohabitation conjugale. Des formes d'autonomie résidentielle en dehors du domicile parental se sont également développées en parallèle. Les itinéraires résidentiels à la sortie du domicile parental se composent ainsi de plus en plus d'une vie en solo ou en colocation, et ce avant la fin des études. Autonomes mais pas indépendant-es, ces jeunes s'appuient sur les aides parentales ou les aides publiques pour subvenir à leurs besoins quotidiens et contribuer au loyer du logement occupé pour leurs études (Lhommeau, 2014). Ces trajectoires résidentielles en tant qu'étudiant-es se sont féminisées avec l'entrée massive des femmes dans les études supérieures. Chez les hommes, l'autonomie résidentielle se produit fréquemment après la fin des études, s'ils n'ont pas eu

l'opportunité en tant qu'étudiants d'habiter seuls, et elle se justifie souvent par l'insertion professionnelle et le rapprochement d'un lieu d'emploi. Débutant leur vie conjugale plus tardivement que les femmes, même dans les générations plus récentes, ces hommes passent plus de temps au domicile parental ou en solo, alors que la prise d'indépendance des femmes s'inscrit encore largement dans un passage direct de la dépendance parentale à la cohabitation conjugale, et ce malgré l'allongement des études.

Ces itinéraires d'autonomie et cet accès progressif aux rôles adultes créent certaines conditions propices à la séparation d'une union cohabitante. L'autonomie résidentielle apparaît comme étant un des facteurs les plus déterminants des trajectoires conjugales des hommes et des femmes après la mise en ménage : celles et ceux ayant résidé en solo ou en colocation avant leur union vont davantage y mettre un terme, et accèdent moins souvent aux rôles d'époux·se ou de parent dans le cadre de cette première union. Cette autonomie acquise dans un domicile indépendant est renégociée lors de l'installation avec un·e partenaire dans un domicile commun, ce qui peut créer des tensions, dans un contexte où le couple doit laisser de l'espace pour la réalisation personnelle des deux partenaires (Kaufmann, 2017). Celles et ceux qui quittent leurs parents pour s'installer directement en couple pourraient moins facilement envisager la séparation et ses conséquences (fragilité économique, vie en solo...), n'y étant pas préparé·es, et trouver plus d'avantages affectifs et matériels à la vie en couple. Cette reconfiguration du quotidien que la vie en couple impose et cette norme d'autonomie qui incite les jeunes à construire des projets de vie personnels apparaissent particulièrement source de tensions pour les femmes plus diplômées, qui se séparent davantage lorsqu'elles ont déjà résidé dans un domicile personnel par le passé.

Bien que la déconnexion entre le départ du domicile parental et la mise en couple soit l'occasion pour les jeunes de vivre de multiples expériences amoureuses non-corésidentes, et de traverser des ruptures sentimentales, elles ne créent pas de fragilité spécifique de l'union cohabitante avant un mariage ou une naissance. En effet, peu de différences dans les probabilités de séparation s'observent entre les jeunes qui ont déjà vécu une (ou plusieurs) rupture(s) amoureuse(s) et les jeunes qui emménagent avec leur premier·ère partenaire amoureux·se. Ainsi, le changement de registres relationnels que Giraud (2017) a pu identifier à la suite d'une rupture amoureuse dans la vie des jeunes femmes ne se traduit que faiblement par une recomposition de la stabilité conjugale une fois leur première union corésidente formée. Les femmes concernées par une rupture sont néanmoins un peu moins à risque de se séparer dans leur première union corésidente, ce qui pourrait signifier que l'acquisition d'une expérience sentimentale « prépare » davantage à la vie en couple et à un engagement conjugal plus durable, où les femmes peuvent « se poser ». Dans l'ensemble, cela démontre que l'institution conjugale n'est pas dévalorisée par l'expérience de ruptures dans le début des parcours des jeunes.

En résumé, les séparations qui s'inscrivent dans la jeunesse sans mariage ni enfant constituent une étape plus fréquente parmi les jeunes qui ont déjà connu une autonomie résidentielle, et pour qui les contraintes économiques de la vie en solo sont probablement moins élevées que pour les jeunes qui ne connaissent pas d'interlude entre la dépendance parentale et les responsabilités conjugales. Pour les plus autonomes, le report de la vie en couple permet notamment de s'établir dans une carrière professionnelle avant d'envisager une vie commune avec leur partenaire, ce qui n'est pour autant pas le signe d'une consolidation du lien conjugal sur le long terme. La séparation devient une étape qui contribue au processus d'autonomisation des jeunes qui ont déjà pu accumuler des formes d'autonomie par le passé.

Ce chapitre a permis de montrer l'importance de l'autonomie résidentielle et des itinéraires au départ du domicile parental dans les parcours conjugaux des jeunes. Quelques éléments limitent nos interprétations des phénomènes étudiés, notamment l'absence d'informations sur les ressources économiques des jeunes et de leurs parents, abordée respectivement par le niveau d'éducation des répondant-es ou par la profession du père. La reconstruction des trajectoires résidentielles est également parcellaire et ne permet pas d'évaluer l'influence du régime de propriété du logement sur les risques de séparation, ou l'effet d'un nouveau déménagement une fois l'union formée. Dans ce chapitre, l'effet des parcours professionnels a plutôt été traité comme une variable fixe, mesurant la situation scolaire et professionnelle des jeunes en début de relation ou en début d'union cohabitante. Les étudiant-es ont moins de chances que les jeunes en emploi de cohabiter dans leur première union cohabitante. Pourtant, l'allongement des études entraîne une augmentation de la vie conjugale entamée durant les études. Les étudiant-es en couple traversent alors la transition de l'éducation vers l'emploi en parallèle de leur vie conjugale dans un même domicile. Le chapitre suivant évalue l'influence de ces événements de fin d'études et d'entrée sur le marché du travail sur les unions des jeunes.

Chapitre 4 : Les premières ruptures d'union le long de la transition de l'éducation vers l'emploi

Introduction

Pour les générations nées depuis les années 1970 en France, la première vie en couple corésident n'est plus reportée, voire tend à être plus précoce (Rault et Régnier-Loilier, 2015). Elle semble aussi constituer une étape moins significative dans la vie des jeunes adultes, au vu de l'augmentation des séparations après des unions cohabitantes de courte durée. L'allongement des études conjugué à des âges à la mise en couple stables pour les générations récentes entraîne mécaniquement une augmentation du nombre d'unions corésidentes formées avant la fin des études. Bien que les ressources financières des étudiant-es soient faibles et dépendent grandement des transferts privés émanant de la famille, certain-es jeunes parviennent à s'engager dans une union corésidente tout en continuant leur scolarité (Portela et Raynaud, 2019). Une fois en couple, ces étudiant-es poursuivent leur parcours scolaire ou universitaire, finissent par sortir du système éducatif et entrent sur le marché du travail. Les événements qui composent la transition de l'éducation vers l'emploi peuvent amener des incertitudes sur l'avenir de l'union.

Avec la convergence des perspectives professionnelles des hommes et des femmes et une division sexuelle du travail au sein du couple répartie plus équitablement qu'au milieu du 20^{ème} siècle, les deux partenaires cherchent à réaliser leurs projets de vie personnels et le couple doit laisser de l'espace pour leur concrétisation (Abraham, Auspurg et Hinz, 2010 ; Cooke, Mulder et Thomas, 2016). La fin des études et l'insertion professionnelle, en reconfigurant la part de travail salarié et domestique des deux membres du ménage, imposent de trouver des accords sur le nouveau partage des tâches ou sur le choix d'un lieu de résidence afin d'organiser la mobilité domicile-travail des deux partenaires. Ces transformations et les arbitrages à effectuer dans la conciliation de la nouvelle vie professionnelle et de la vie en couple dans un même logement peuvent générer du stress, des désaccords et des tensions au sein des unions (Kley et Feldhaus, 2018 ; Sayer, 2006). Pour ces jeunes, étudiant-es à la mise en couple, qui vivent une première union à un âge plus précoce que la moyenne, ces multiples bouleversements pourraient entraîner une probabilité accrue de séparations, surtout lorsque les engagements du couple sont restreints.

Dans ce chapitre, je montre comment la fin des études influe sur les probabilités de séparation de la première union corésidente des hommes et des femmes en France, étudiant-es au moment de la mise

en couple. En associant cet effet à celui de la temporalité d'entrée sur le marché de l'emploi, il est possible de dégager des effets propres à deux moments charnières de la transition de l'éducation à l'emploi des jeunes : la sortie de scolarité (ou la fin de la formation initiale) et l'acquisition d'un premier travail. Alors que la plupart des études analysent les chutes des revenus (à la suite d'une période de chômage, ou de la retraite par exemple) au sein des ménages et l'instabilité conjugale qui en découlent (Doiron et Mendolia, 2012 ; Sayer, 2006 ; Solaz et al., 2020), je propose ici de prendre en compte l'influence d'événements qui amènent à court ou moyen terme une augmentation des revenus individuels, et qui représentent des événements biographiques importants dans la vie des jeunes. On s'intéressera tout particulièrement à l'importance que revêt l'accès à l'autonomie financière des jeunes et à la manière dont le développement du projet professionnel se joint au projet conjugal. La transition de l'éducation vers l'emploi est analysée comme un processus dynamique, où les jeunes se rapprochent ou s'éloignent de la fin de leurs études et de l'entrée en emploi, et où les effets d'anticipation ou d'adaptation peuvent se mesurer en réponse à la proximité temporelle de ces deux événements, ainsi que de leur séquence. L'enquête Épic en France est mobilisée pour étudier ces effets.

1 Des premières unions corésidentes avant la stabilité financière

L'allongement des études et la hausse de la proportion des femmes diplômées de l'enseignement supérieur ont conduit à l'augmentation du nombre de couple corésidents dont au moins un-e des deux membres est encore étudiant-e. Les femmes contribuent davantage à cette dynamique, puisqu'elles sont désormais plus nombreuses que les hommes à suivre des études supérieures, et débute une première union corésidente plus rapidement que ceux-ci (Vanderschelden, 2006). Pourtant, la vie en couple cohabitant pendant les études reste un impensé. Les rencontres amoureuses et les histoires intimes dans le parcours éducatif sont attendues, car les études constituent une phase d'expérimentation pour les jeunes. En l'absence de ressources stables et au vu de la volatilité de leurs relations, le partage d'un domicile commun est moins envisagé par les jeunes, car il représente un investissement matériel et affectif au sein du couple (Liefbroer et al., 2015). L'emménagement peut d'ailleurs se faire progressivement, sans pleinement prendre conscience de leur investissement dans cette union corésidente (Sassler, 2004). La mise en couple durant les études ne signifie pas que l'ensemble des étudiant-es forment une union cohabitante avec une personne également en cours d'études (Bozon et Rault, 2012). Avec des calendriers conjugaux et de fin d'études décalés, les hommes et les femmes présentent, au moment de la mise en couple, des situations professionnelles et économiques qui diffèrent et configurent des rapports de pouvoir asymétriques.

Cette section présente les normes conjugales qui entourent la vie étudiante, ainsi que les conditions différenciées d'entrée en union corésidente suivant le niveau de diplôme et le sexe.

1.1 Être étudiant·e et vivre en couple corésident : défier les normes, sans trop s'engager

1.1.1 L'incompatibilité supposée entre le statut étudiant et l'indépendance matérielle

L'autonomie résidentielle des étudiant·es est un processus continu et qui évolue tout au long de leur parcours scolaire. Elle passe souvent par des situations intermédiaires, tels que des allers-retours entre un logement individuel et le foyer parental. La situation économique pendant les études permet rarement d'être indépendant. Fin 2014, 50 % des étudiant·es de 18-24 ans ne vivent pas au quotidien chez leurs parents. Même si leur foyer habituel n'est pas le domicile parental, 32 % vivent en intermittence dans un logement personnel et chez leurs parents, et seuls 18 % des étudiant·es sont totalement autonomes et ne vivent plus du tout chez leurs parents⁴⁵. Parmi ce dernier groupe de jeunes autonomes, seulement 4 étudiant·es sur 10 parviennent à financer ce logement via leurs propres ressources (Castell et al., 2016). La plupart des étudiant·es peuvent se concevoir autonomes mais ne disposent pas des ressources nécessaires pour être totalement indépendant·es de leurs parents, ce qui rend peu probable leur mise en couple. Ainsi, la plupart des recherches en démographie ou en économie de la famille montrent que les incertitudes économiques avant ou au début de la carrière professionnelle limitent l'installation dans un logement indépendant et la formation d'union. En France, Vergauwen et al. (2016) ou Winkler-Dworak et Toulemon (2007) démontrent que l'allongement des études chez les hommes a eu tendance à reporter leur entrée en union. Chez les femmes, l'effet de la scolarité tient surtout pour les plus diplômées, pour lesquelles le fait de ne pas avoir d'emploi restreint les chances de mise en couple (Vergauwen et al., 2016). Dans de nombreux autres pays d'Europe, le constat est le même : la scolarité prolonge l'incertitude associée à la mise en couple et aux projets futurs, ce qui peut être interprété comme un signal négatif pour les individus qui poursuivent une relation amoureuse (non-corésidente) et qui désirent emménager ensemble. L'accumulation de ressources devient alors une précondition à la formation de l'union corésidente, particulièrement chez les hommes où la norme de stabilité professionnelle nécessaire à l'installation est plus forte (Blossfeld et al., 2005 ; Bozon et Héran, 2006).

De plus, les normes de sexualité récréative en milieu étudiant vont à l'encontre de l'emménagement dans un domicile commun avec un·e partenaire et de la constitution d'une relation conjugale stable et durable (Giraud, 2017). Dans un processus de construction de leur identité, les jeunes adultes encore en études sont dans un âge où la multiplication des expériences sexuelles ou amoureuses sans engagement est valorisée car elles permettent d'obtenir une certaine autonomie et une maîtrise de soi

⁴⁵ Pour l'ensemble des jeunes âgé·es de 18-24 ans, 43 % disposent de leur propre logement. 24 % sont totalement autonomes et 19 % vivent de manière intermittente chez les parents. Après être sorti·es du système éducatif, seulement 5 % des jeunes de 18-24 ans habitent encore chez leurs parents tout en disposant d'un autre logement (Castell, Rivalin et Thouilleux, 2016).

(Branje, Laninga-Wijnen, Yu et Meeus, 2013 ; Giraud, 2017). La mise en couple corésident dans un logement indépendant est perçue comme une étape d'engagement dans une relation, qui demande l'exclusivité sexuelle et sentimentale, qui installe une routine quotidienne, et qui met un frein ou un terme à la période d'expérimentation amoureuse et sexuelle.

1.1.2 Désir d'autonomie résidentielle rapide et premier départ du domicile parental

Bien que financièrement dépendant·es, les jeunes étudiant·es en France désirent s'installer rapidement dans un domicile autonome, ce qui peut se faire « par la force des choses » dans les cas où le lieu d'études est éloigné du domicile parental (Van de Velde, 2008a). On a vu dans le chapitre 3 que le premier départ du domicile parental se fait davantage dans une logique de poursuite d'études, et est moins souvent un départ définitif de chez les parents que pour les générations précédentes. Pour s'installer dans un domicile indépendant, les jeunes étudiant·es reposent majoritairement sur le soutien financier de leurs parents, qui se fondent en partie sur les allocations familiales versées aux parents, qui doivent en principe les redistribuer ou les consacrer aux besoins financiers de leurs enfants (Iacovou, 2010). Les jeunes peuvent également percevoir directement des aides de l'État, tel que les Aides Personnalisées au Logement (APL) ou des bourses d'études pour les jeunes étudiant·es dans les milieux défavorisés (Portela et Raynaud, 2019).

Suivant le niveau de vie des parents ou le montant des aides perçues, les ressources financières peuvent ne pas suffire à payer un logement indépendant, d'autant plus que les conditions d'accès au logement imposées par les bailleurs sont défavorables aux jeunes (caution, avance de loyers, garants...) (Maunaye, 2016). Les jeunes doivent alors compter sur une combinaison d'une activité rémunérée en parallèle de leurs études et de l'éventuel soutien financier des parents et des aides publiques (Blossfeld et Huinink, 1991 ; Iacovou, 2010). Les étudiant·es ont aussi recours à des configurations résidentielles à moindre coût, telles que la vie en colocation, dans une cité universitaire ou une vie en couple (Datsenko, Guisse, Hoibian et Timotéo, 2018). D'autres s'installent dans un logement de petite surface, en solo, pour réduire le coût du logement (Castell et al., 2016).

1.1.3 Les engagements conjugaux des étudiant·es restent limités

L'union corésidente, si elle est formée avant la fin des études, se situe dans une phase importante de la construction identitaire des jeunes : la réussite du parcours scolaire permet l'accès à un emploi, qui va lui-même accélérer l'autonomie financière. Les trajectoires d'études linéaires et supérieures conditionnent pour beaucoup l'insertion stable sur le marché de l'emploi et les revenus. Le projet professionnel que se construisent les jeunes, dans un contexte où l'incertitude économique est forte, demande un investissement important qui peut être érigé en priorité et devancer l'investissement conjugal (Koelet et al., 2015). L'emménagement dans un domicile commun est un facteur

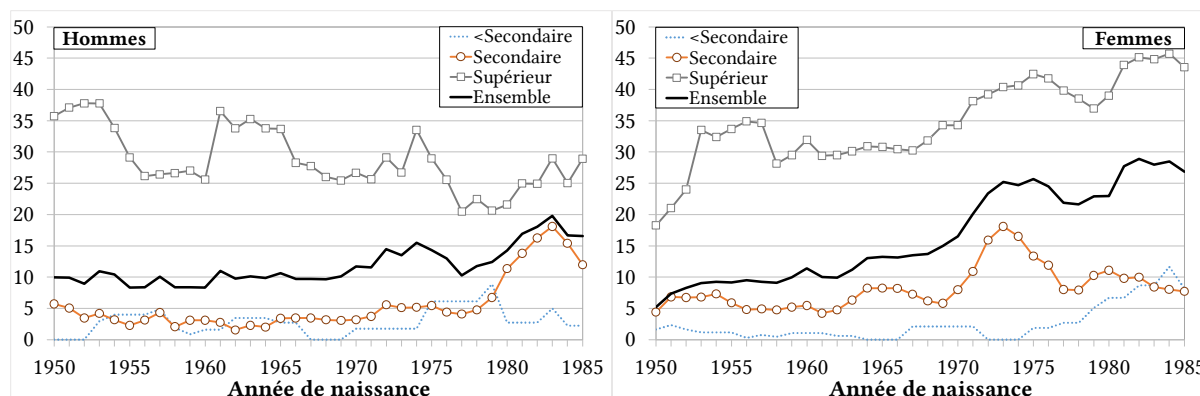
d'engagement dans la relation, mais les autres projets qui ancreraient davantage l'union (mariage, enfants) ne sont que peu envisagés tant que les études ne sont pas terminées. Villeneuve-Gokalp (1990) a déjà montré, pour les générations d'étudiant-es né-es dans le milieu du 20^{ème} siècle et qui formaient une union corésidente avant la fin des études, que le mariage n'était pas une structure nécessaire à la vie de couple : 40 % de celles et ceux qui emménageaient ensemble ne se mariaient pas directement, alors que le mariage était l'institution conjugale dominante de l'époque. La pression que les parents pouvaient exercer sur les choix conjugaux de leurs enfants encore étudiants s'amenuise dès lors qu'ils ne s'engagent pas dans l'institution du mariage. Pour les générations plus récentes où l'institution du mariage s'est affaiblie et où les jeunes adultes ne doivent plus gagner systématiquement l'approbation des parents concernant leurs relations (Bouchet-Valat et Grobon, 2021), la vie en couple en tant qu'étudiant-e apparaît moins porteuse d'un stigma social. Tant que la stabilité financière et professionnelle n'est pas atteinte, l'horizon de l'engagement matrimonial et parental paraît lointain. De cette manière, la vie en couple en parallèle des études est compatible avec la volonté des jeunes de garder une forme de liberté car leurs investissements sont restreints et la fin de la relation est facilement envisageable.

1.1.4. Des mises en couple pendant les études... quand elles sont longues

Le niveau d'études poursuivi est corrélé à la proportion de mises en couple corésident en tant qu'étudiant-e. Les personnes avec un niveau d'éducation inférieur au secondaire ont peu de chances d'avoir formé, en scolarité, une première union du fait de leur sortie précoce des études (moins de 5 %)⁴⁶ (Figure 4.1). En revanche, les études longues donnent plus de possibilités de mise en couple avant de terminer la formation. Entre 30 % et 40 % des femmes nées après 1970, qui ont emménagé dans une première union corésidente avant 30 ans, et qui sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, l'ont formée en cours d'études. Cette proportion augmente au fil des générations et atteint 45% pour les femmes nées au début des années 1980.

⁴⁶ Le niveau de diplôme étudié ici est celui qui est finalement atteint par les individus, et validé avec succès. Les détails sur le choix de cette représentation du niveau d'éducation sont expliqués en section 3.5 du chapitre.

FIGURE 4.1 : PROPORTION (%) D'HOMMES ET DE FEMMES AYANT FORMÉ UNE PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE AVANT LA FIN DES ÉTUDES, SUIVANT LE NIVEAU D'ÉDUCATION ATTEINT



Source : Epic 2013-2014. **Champ** : Individus ayant formé une première union corésidente avant l'âge de 30 ans. **Lecture** : Parmi les femmes nées en 1970 ayant formé une union corésidente avant 30 ans et avec un niveau d'éducation secondaire, 8,0 % l'ont fait avant la fin de leurs études. **Notes** : Lissage par moyenne mobile sur 5 ans.

Le schéma est différent pour les hommes, où les calendriers de formation des unions et les normes sociales pour la vie en couple conduisent à de plus faibles proportions de vie étudiante en couple. La proportion d'hommes diplômés du supérieur qui forment une première union avant la fin des études est fluctuante. Entre les générations des années 1960 et 1985, elle a eu tendance à diminuer avec une chute plus marquée pour les générations nées autour de l'année 1975. Ces évolutions peuvent être liées à la hausse du chômage au début des années 1980 et dans les années 1990 en France chez les jeunes, qui pour les hommes ont entraîné un report de la mise en couple et des incertitudes sur leur insertion professionnelle (Vergauwen et al., 2016). Plus récemment, les diplômés du supérieur sont de nouveau un peu plus nombreux à former leur première union pendant les études. Les premières unions cohabitantes des hommes diplômés du secondaire se forment moins régulièrement durant leur scolarité, puisqu'ils sont 5 % dans cette situation jusqu'aux générations plus récentes où la proportion a augmenté. Cette augmentation récente pour les diplômés du secondaire pourrait être due aux jeunes qui ont poursuivi des études supérieures sans succès, disposant alors d'un niveau de qualifications qui ne correspond pas au niveau d'études visé. Pour les hommes nés en 1980, 11 % des diplômés du secondaire forment leur première union avant la fin des études, tandis que c'est le cas pour 22 % des diplômés du supérieur.

Ces courbes montrent que chez les hommes, l'allongement de la scolarité a contribué à un report plus fréquent de la mise en couple, tandis que les femmes ont continué à former une première union corésidente rapide malgré un prolongement des études supérieures. Les femmes plus diplômées ne sont par ailleurs plus désavantagées en termes de chances de mise en couple avec le développement massif de l'activité féminine. Elles ont désormais autant de chances de mise en couple que les peu diplômées, même si la vie de couple reste marquée par les inégalités de genre (Bouchet-Valat, 2015).

1.2 Le déséquilibre des situations professionnelles des hommes et des femmes lors de la rencontre amoureuse

Comme on l'a vu précédemment, les calendriers masculins et féminins de sortie d'études et d'entrée en couple sont socialement différenciés. La mise en couple pendant les études est plus courante chez les femmes avec un haut niveau de diplôme, et elle offre une voie vers l'autonomie résidentielle. Dans le chapitre 3, on a vu que le temps entre la rencontre et la mise en couple était plus élevé lorsque les jeunes débutent leur relation pendant les études. Toutes les relations démarrées durant la vie étudiante ne débouchent pas sur un emménagement avant la sortie du système éducatif : les conditions (économiques, professionnelles) des étudiant·es et de leur partenaire ont une influence sur les chances de mise en couple. Dans cette section, on présente les situations professionnelles des deux partenaires lors de la rencontre, à partir des données Épic, et on en dégage par la suite des hypothèses sur les risques de rupture qui peuvent découler de l'asymétrie de l'activité professionnelle des hommes et des femmes étudiant·es en couple.

1.2.1 Les étudiantes peu diplômées en couple avec des hommes en emploi, les étudiants en couple avec des femmes également étudiantes

Les calendriers masculins et féminins de sortie d'études et d'entrée en couple sont influencés notamment par l'importance accordée au statut et à l'âge social des individus et de leurs partenaires potentiel·les (Winkler-Dworak et Toulemon, 2007). Pour les étudiant·es vivant en couple, la transition de l'éducation vers l'emploi et l'insertion professionnelle stable conduisent à une évolution rapide de leur position sociale. Leur partenaire, quelle que soit sa situation professionnelle en début d'union, voit également sa situation économique évoluer durant ce temps. Certains couples se forment pendant que les deux partenaires sont en études, alors que d'autres se composent d'un·e partenaire avec une situation professionnelle déjà établie (l'homme le plus souvent) tandis que l'autre partenaire poursuit ses études et s'insère sur le marché du travail. Le pouvoir de négociation au sein du couple, qui représente l'asymétrie des situations économiques et sociales des partenaires et qui est mesuré suivant les ressources matérielles et les possibilités pour les partenaires de quitter la relation, évolue donc différemment suivant les conditions d'entrée en union et le processus de transition de l'éducation à l'emploi des deux membres du couple.

Parmi les femmes étudiantes au moment du début de la relation⁴⁷, celles qui atteignent un niveau d'études secondaire ou inférieur démarrent le plus souvent une relation avec un homme déjà entré sur

⁴⁷ L'enquête Épic ne permet pas de connaître la situation professionnelle des ancien·ne·s partenaires au moment du début de la cohabitation, seulement celle des répondant·es. Ainsi, une partie des partenaires qui n'avaient pas encore fini les études au moment de la rencontre a déjà commencé à travailler au moment de l'emménagement dans un domicile commun (s'il a lieu). On a donc choisi de présenter les situations professionnelles au moment

le marché du travail (environ deux tiers d'entre elles⁴⁸) et plus âgés (avec un écart médian de 4 ans) (Tableau 4.1). C'est moins souvent le cas pour celles qui poursuivent des études supérieures (un peu moins de la moitié des femmes), qui débute un peu plus fréquemment leur relation avec un homme étudiant également.

Les mécanismes de choix des conjoint-es et le « réalisme social » dont fait preuve les femmes, en particulier lorsqu'elles n'ont pas encore accès à des ressources financières personnelles, entraîne une asymétrie de situations professionnelles et une forme de dépendance vis-à-vis du conjoint. La différence en termes d'âge cristallise la recherche dans un premier temps d'un partenaire plus expérimenté sexuellement, dans un second temps plus stable professionnellement en cas de mise en couple dans un même logement (Bouchet-Valat, 2015 ; Bozon, 2008). Ainsi, on voit très nettement un écart d'âge plus prononcé pour celles qui sont étudiantes au moment de la rencontre et qui se mettent en couple avec un partenaire en emploi (3 à 4 ans d'écart). À l'inverse, lorsque les deux partenaires sont étudiant-es au moment de la rencontre, les écarts d'âge sont moins élevés (1 an). Les lieux d'études offrent des opportunités de rencontre qui sont caractérisées par une forte probabilité d'homogamie entre les deux partenaires. Les autres lieux de sociabilité étudiante (fêtes entre ami-es, bars fréquentés par des étudiant-es...) aboutissent à la même similarité des caractéristiques des partenaires potentiel-les, puisque les étudiant-es fréquentent souvent les personnes du même statut. Les situations au moment de la rencontre où les femmes ont terminé leurs études et où les hommes sont étudiants sont marginales et représentent moins de 5 % des cas, illustrant bien cette asymétrie entre sexes.

Les femmes en cours d'études et disposant d'un niveau d'éducation final plus élevé peuvent aussi « repousser » la formation de l'union corésidente, en mettant davantage de temps entre la rencontre et la mise en couple. Parmi celles qui débute leur relation durant leurs études, un tiers environ (résultat non présenté) emménage avec leur partenaire une fois le diplôme acquis. De cette façon, elles poursuivent leur parcours scolaire et professionnel en prolongeant la période de non-cohabitation avant la mise en couple. Cela repose sur une vision de long terme où les études permettent d'accéder à des positions sociales élevées, ce qui aboutira à une mise en couple une fois ces positions confortées.

de la rencontre, afin d'illustrer l'asymétrie de l'activité professionnelle qui entoure celle-ci et qui conditionne déjà la suite de la relation. Parmi les répondant-es de l'enquête, né-es entre 1960 et 1983 et ayant formé une union corésidente avant 30 ans, 69 % des hommes déclarant être étudiants au moment de la rencontre ont fini leurs études au moment de l'emménagement dans un domicile commun. C'est le cas pour 66 % des femmes.

⁴⁸ $26,1/(13,1+26,1)=66,6 \%$

TABLEAU 4.1 : ÉCART D'ÂGE MÉDIAN (ANNÉES) ET SITUATION PROFESSIONNELLE DES FEMMES ET DE LEURS PARTENAIRES À LA RENCONTRE QUI A MENÉ À UNE PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE POUR LES FEMMES

Niveau d'éducation	Deux partenaires étudiant-es		Femme étudiante, partenaire a fini ses études		Femme a fini ses études, partenaire étudiant		Deux partenaires ont fini leurs études		Effectif
	% (ligne)	Écart âge médian (H-F)	% (ligne)	Écart âge	% (ligne)	Écart âge	% (ligne)	Écart âge	
Secondaire et moins	13,1	1	26,1	4	3,1	0	57,7	3	1 312
Supérieur	36,9	1	32,2	3	2,7	1	28,1	2	917
Ensemble	22,1	1	28,4	4	2,9	0	46,5	3	2 229
Effectif		526		630		71		1002	

Champ : Première union corésidente des femmes nées en 1960-1983, union formée avant 30 ans. **Lecture** : Les femmes diplômées de l'enseignement supérieur sont 36,9 % à débiter une relation, qui mènera à la première cohabitation, en étant étudiante et avec un partenaire également étudiant, leur différence d'âge médian étant d'un an en faveur de l'homme. **Note** : Pondéré.

La situation pour les premières unions corésidentes des hommes est différente (Tableau 4.2). Leur mise en couple durant les études est moins probable, du fait d'une norme de stabilité professionnelle masculine nécessaire à la vie en couple, mais également car le temps des études peut souvent être perçu comme le moment pour « profiter de sa jeunesse », période davantage valorisée chez les hommes (Santelli, 2019). Le début de la relation peut se faire durant les études, mais quasi uniquement avec une partenaire également étudiante. Étant donné que les femmes en emploi ne s'orientent que peu souvent vers des hommes étudiants, ceux-ci se retrouvent avec des opportunités de rencontre limitées, comprenant des femmes du même statut professionnel qu'eux. La majorité des relations, même si elles mènent à la formation d'une union corésidente, sont souvent débutées après que les hommes soient sortis du système éducatif (71 % de l'ensemble des unions).

TABLEAU 4.2 : ÉCART D'ÂGE ET SITUATION PROFESSIONNELLE DES HOMMES ET DE LEURS PARTENAIRES À LA RENCONTRE QUI A MENÉ À UNE PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE POUR LES HOMMES

Niveau d'éducation	Deux partenaires étudiant-es		Homme étudiant, partenaire a fini ses études		Homme a fini ses études, partenaire étudiante		Deux partenaires ont fini leurs études		Effectif
	% (ligne)	Écart âge médian (H-F)	% (ligne)	Écart âge	% (ligne)	Écart âge	% (ligne)	Écart âge	
Secondaire et moins	16,3	1	1,5	-1	30,5	2	51,6	0	929
Supérieur	46,8	1	6,6	-1	15,6	3	31,1	1	515
Ensemble	26,6	1	3,2	-1	25,5	3	44,7	0	1 444
Effectif		396		50		356		642	

Champ : Première union corésidente des hommes nés en 1960-1983, union formée avant 30 ans. **Lecture** : Les hommes diplômés de l'enseignement secondaire ou moins sont 30,5 % à débiter une relation, qui mènera à la première cohabitation, en ayant fini leurs études et avec une femme étudiante. **Note** : Pondéré.

1.2.2 Spécialisation du travail et/ou mise en commun des ressources selon l'activité professionnelle

Les conditions professionnelles et scolaires différenciées à la rencontre et lors de la cohabitation entre les femmes et les hommes s'ajustent au fil du temps et des événements qui modifient la situation professionnelle. Après la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur dans les années 1970 et la participation croissante des femmes au marché du travail salarié, la poursuite d'une scolarité longue est un signe d'investissement dans la future carrière professionnelle, revendiquée par les femmes comme par les hommes. Dans l'analyse des processus de mise en couple et de séparation, deux théories se distinguent et font référence soit à un effet d'indépendance financière, soit à une mise en commun des ressources des partenaires qui affectent les dynamiques conjugales.

L'*effet d'indépendance* renvoie au modèle théorique de spécialisation de Becker (1981) et de l'économie de la famille, qui prédit les probabilités de mise en couple des femmes et des hommes suivant l'évaluation des coûts et des bénéfices et de la complémentarité des compétences des deux partenaires. Par cette notion de coût-bénéfice, Becker veut en fait signifier un investissement d'un des deux partenaires dans le travail salarié (l'homme) et de l'autre partenaire dans le travail domestique (la femme). Dans son modèle de spécialisation, l'obtention par les deux partenaires de revenus personnels réduit l'avantage comparatif dans le domaine du travail domestique. L'indépendance financière accrue des femmes repousserait alors la mise en couple par la diminution des gains de l'union.

La proportion croissante de femmes diplômées de l'enseignement supérieur indique qu'elles accèdent à un statut social élevé, et qu'elles peuvent aspirer à une carrière professionnelle qui se rapproche de celle des hommes, surtout lorsqu'elles sont jeunes et sans enfant. Néanmoins, certaines contraintes persistent pour leur carrière, qui s'ancrent dans les modalités d'entrée en couple et de poursuite de l'union. Comme on l'a vu plus haut, les femmes sont de plus en plus nombreuses à former une union corésidente au cours de leurs études, leur statut professionnel n'étant pas aussi déterminant de la mise en couple que celui des hommes. Pour ces femmes étudiantes, la fin de leur formation et l'entrée sur le marché du travail reconfigurent le lien conjugal et les rapports de pouvoir préexistants. Les femmes établissent souvent une union avec des hommes en emploi, ce qui signifie que des inégalités de statut professionnel se façonnent entre les partenaires. Dans ces conditions, le principe de division sexuelle du travail s'applique, d'autant plus qu'une forme de domination masculine s'exerce à l'entrée en couple par la différence d'âge et de profession. Elle crée une dépendance économique où un-e des deux partenaires est la source majeure des revenus du ménage. Les étudiantes en couple avec des hommes en emploi se retrouvent dans ces configurations où le capital économique est détenu majoritairement par l'homme. Dans ces circonstances où la spécialisation peut s'observer par les différences de

capitaux à l'entrée en union, *est-ce que la fin des études et l'entrée du marché du travail des femmes diminuent les gains de l'union et font qu'elles se séparent davantage ? Sont-elles plus nombreuses à se séparer car elles peuvent facilement quitter leur relation, notamment si leur carrière professionnelle prend une direction inconciliable avec celle de leur partenaire ?*

Les gains de la spécialisation lorsque les deux partenaires en sont au même stade d'études sont plus difficiles à entrevoir. Les projets conjugaux sont difficilement prévisibles lorsque les deux partenaires sont encore étudiant-es, puisque la conciliation de leurs deux trajectoires professionnelles devra se faire une fois leurs études terminées. L'entrée sur le marché du travail, qu'elle se fasse simultanément ou séparément, signifie que les deux membres du couple accèdent à des revenus personnels. *L'effet de revenus* s'établit, pour Oppenheimer (1997), par le constat que la participation accrue des femmes au marché du travail salarié n'est pas nécessairement le signe d'une configuration conjugale à risque, contrairement à ce que Becker suppose. En effet, cela permet d'acquérir un niveau de vie plus élevé et de faire face aux nombreuses incertitudes économiques de la jeunesse (Oppenheimer, 1988). La position incertaine des hommes sur le marché de l'emploi est plutôt un facteur de report d'union selon Oppenheimer, que ne l'est l'indépendance financière des femmes. *Dès lors, est-ce que l'entrée sur le marché du travail d'un membre du couple va de pair avec une stabilité accrue de l'union ? Est-ce que l'augmentation des revenus du ménage permet de réduire les incertitudes économiques et conjugales ?*

Les effets d'indépendance et de revenus se déclinent différemment suivant les normes en matière d'égalité de genre et de conciliation travail-famille des pays. Dans les pays avec des normes traditionnelles et inégalitaires en matière de genre et de travail au sein du couple, l'effet d'indépendance peut se vérifier davantage (Bianchi, Milkie, Sayer et Robinson, 2000). Dans les pays qui tendent davantage vers l'égalité des sexes et où les formes légales de vie en couple sont plus diversifiées, comme la France, les effets de revenus devraient prédominer (Liefbroer et Dourleijn, 2006). En effet, la cohabitation hors mariage offre un moyen facilité d'entrée en union car elle ne demande pas autant d'investissement qu'un mariage (Blossfeld et al., 2005). Les incertitudes économiques y sont plus attendues, et les projets d'engagement matrimoniaux ou parentaux sont moins discutés. Or, ces projets nécessitent des revenus pérennes et une situation professionnelle solide (Perelli-Harris et Bernardi, 2015). Cette vision de l'union non mariée concorde davantage avec celle selon laquelle les étudiant-es limitent les engagements afin de préserver leur autonomie et de facilement quitter une relation insatisfaisante. Dans la suite du chapitre, on démêle ces deux effets et on répond aux questions qui les accompagnent.

La proportion de femmes qui débutent leur première union corésidente pendant leurs études a augmenté en France ces dernières années, à la faveur d'un allongement du temps passé dans le système éducatif et d'un arrêt du report de la première vie en couple. Cette augmentation est plus faible pour les hommes, dont l'activité étudiante réduit encore fortement les chances de mise en couple. Le statut d'étudiant·e et la mise en couple se révèlent ainsi plus compatibles chez les femmes, la mise en ménage constituant une forme d'indépendance résidentielle accélérée pour celles qui résidaient encore chez leurs parents. Les économies d'échelle réalisées par la mise en commun des ressources de deux partenaires font que le coût du logement, source de dépenses élevées chez les étudiant·es, est réduit. Paradoxalement, cette mise en couple offre une indépendance résidentielle aux femmes étudiantes mais au prix d'une dépendance économique vis-à-vis de leur conjoint. Souvent en couple avec des hommes en emploi et plus âgés qu'elles, les étudiantes se retrouvent dans une organisation asymétrique du travail salarié et domestique. Dès lors, la poursuite des études, la sortie de scolarité et l'insertion professionnelle qui suit donnent de nouvelles perspectives au couple et peuvent reconfigurer le lien conjugal et les rapports de pouvoir. Des effets distincts sur la stabilité de l'union se démarquent alors : un effet d'indépendance où, libérées de la dépendance économique et poursuivant leur carrière professionnelle, les femmes se détachent de leur conjoint ; et l'effet de revenus qui réduit les incertitudes économiques au sein du ménage et favorise la stabilité de l'union.

2 Les bouleversements générés par la fin des études et l'insertion professionnelle dans la vie des couples

2.1 Deux tournants biographiques dans la vie des jeunes et des couples

Maintenant que les profils des étudiant·es en couple et de leur partenaire ont été présentés, on peut s'interroger sur la manière dont le couple évolue tout au long de la scolarité et de l'entrée sur le marché du travail d'au moins un des deux partenaires. En effet, de nombreux bouleversements dans la vie des jeunes adultes se produisent à l'approche de la fin des études : réflexions autour du projet professionnel, nouvel environnement de vie à éventuellement prévoir, prise d'indépendance vis-à-vis des parents qui finançaient une partie du logement des étudiant·es. Pour les étudiant·es déjà installé·es en couple corésident, ces transformations peuvent se répercuter également sur l'avenir de leur relation. Nous verrons dans cette section quels sont les mécanismes qui pourraient être à l'origine de la rupture et comment la fin des études y joue un rôle, avec une question de recherche principale :

Comment la fin des études influence-t-elle les probabilités de séparation des premières unions corésidentes des femmes et des hommes ?

2.1.1 Des transitions avant, pendant et après la fin des études

La transition de l'éducation vers l'emploi est une période charnière dans la vie des jeunes adultes, car elle détermine pour beaucoup le futur des individus. Dans une société où le marché du travail demande une flexibilité accrue et offre plus de possibilités aux plus diplômé-es, la sortie de scolarité et l'insertion professionnelle déterminent pour beaucoup la « réussite » de l'entrée dans la vie adulte (Quintini, Martin et Martin, 2007 ; Zaffran, 2012). La fin des études est un événement qu'il est possible d'anticiper pour les jeunes. Elle laisse entrevoir de nouvelles ressources à disposition si l'insertion professionnelle se fait rapidement et elle accélère leur itinéraire vers l'indépendance matérielle.

La fin des études s'accompagne de bouleversements dans la vie des jeunes en couple. Une mobilité résidentielle est souvent à prévoir pour se rapprocher d'un bassin d'emploi (Gobillon, 2001), la perspective de l'autonomie financière et les transformations du pouvoir de décision au sein du couple entraînent une adaptation aux nouvelles conditions des partenaires. La construction de nouveaux rôles de l'identité adulte fait progresser les jeunes dans leur autonomie et les changements de statut social et économique peuvent remettre en question l'avenir des unions. Par ailleurs, les couples des étudiant-es se caractérisent par la faiblesse des engagements et donc de ce que la théorie des échanges sociaux qualifie de faibles « barrières à la rupture » (Levinger, 1965). Les unions sont relativement « aisées » à rompre lorsque les investissements du couple sont peu élevés. Cette séparation est d'autant plus facilitée quand les jeunes ont des solutions alternatives pour se reloger (retour au domicile parental, colocation, vie en solo si les ressources le permettent).

D'autres éléments peuvent entraîner une augmentation des risques de rupture aux alentours de la sortie de formation initiale. Tout d'abord, les personnes qui se sont mises en couple avant la sortie d'études se caractérisent par un jeune âge à la formation de l'union. Or, plus la mise en couple est précoce, plus les risques de rupture sont élevés (Teachman, 2002). Un faible niveau d'instruction, des ressources limitées et des perspectives restreintes d'avenir pour le couple peuvent expliquer cette association entre un âge jeune et la séparation d'union (Amato et Previti, 2003 ; Ishizuka, 2018 ; Lyngstad et Jalovaara, 2010). L'incompatibilité entre les partenaires est d'ailleurs un motif de rupture fréquemment évoqué par les jeunes couples qui se séparent (Amato et Previti, 2003). Cette incompatibilité pourrait être exacerbée au moment où des décisions d'avenir doivent être prises, notamment lorsqu'il s'agit des carrières professionnelles des deux conjoint-es. La fin de la scolarité ouvre également de nouveaux réseaux de sociabilité quand elle est suivie par l'entrée sur le marché du travail, qui sont l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes et ainsi, des partenaires potentiel-les (Bozon et Rault, 2012). Cela nous mène à une première hypothèse selon laquelle *le moment de la fin des études augmente les risques de rupture (hypothèse 1).*

Passé l'ensemble des bouleversements liés à la transition de l'éducation vers l'emploi, le risque de séparation de l'union devrait décroître, d'autant plus que le couple aura accumulé des biens communs et aura eu l'occasion de concilier les projets de vie des partenaires (Oppenheimer, 2003). Pour les couples qui traversent ce processus de transitions, *l'augmentation du nombre d'années depuis la fin des études devrait stabiliser l'union (hypothèse 2).*

2.1.2 Insertion professionnelle et fin de scolarité

Pour nombre d'entrant-es sur le marché du travail, la recherche d'un emploi demande des adaptations concernant la localisation géographique et le lieu de résidence, surtout dans le cas où les bassins d'emploi se situent loin du lieu d'études ou du logement d'origine (Gobillon, 2001). Les couples qui vivent ensemble se retrouvent confrontés à leurs projets respectifs qui peuvent limiter les perspectives d'avenir de l'union : puisque les possibilités d'emploi convergent entre femmes et hommes, la question du logement et de l'avenir professionnel deviennent des sujets à négocier conjointement (Boyle et al., 2008 ; Halliday Hardie et Lucas, 2010). Cela résulte en des décisions (de migration, de répartition du travail salarié et domestique) à prendre, qui favorisent la trajectoire professionnelle et la qualité de vie (au travers de la mobilité quotidienne domicile-travail par exemple) d'une seule personne et entravent la progression dans la carrière de l'autre (Abraham et al., 2010). Dans les cas où les bénéfices des décisions prises ne sont pas suffisants pour au moins un des deux membres du couple, des conflits peuvent émerger et remettre en question l'avenir de l'union.

La recherche d'emploi peut également ne pas aboutir à une insertion rapide et stable sur le marché de l'emploi. Dès lors, les décisions communes à prendre pour concilier les trajectoires professionnelles ne coïncident pas directement avec la sortie de scolarité, bien que des discussions peuvent déjà être initiées. Cette inactivité professionnelle à la sortie des études a une influence différente sur les trajectoires conjugales des femmes et des hommes. Chez les hommes, le chômage peut constituer un frein à l'engagement dans l'union. Le rôle économique des hommes dans les ménages est un facteur important de la formation et de la stabilité des unions (Doiron et Mendolia, 2012 ; Kalmijn, 2011 ; Oppenheimer, 2003). Le poids important des normes à trouver un emploi et disposer de revenus stables chez les hommes qui finissent leurs études peut avoir des répercussions sur la longévité de l'union, plus ils tardent à trouver ce travail. La fin des études et leur entrée sur le marché du travail pourraient être accueillies comme un élément stabilisateur de l'union. Notre hypothèse est que *la fin des études lorsqu'elle s'accompagne d'une entrée rapide sur le marché du travail des hommes diminuent les risques de rupture de l'union (hypothèse 3).* Pour les femmes, la pression à s'insérer rapidement sur le marché de l'emploi peut être moindre, en particulier si le partenaire a déjà accès à ses propres ressources. Mais l'investissement des femmes dans leur carrière professionnelle pourrait être d'autant plus fort

lorsqu'elles ont un haut niveau d'instruction, créant des effets variés sur les probabilités de rupture, ce qu'on développe ci-dessous.

2.2 Une conciliation entre la vie de couple et l'insertion professionnelle modulée par la durée des études chez les femmes

Le niveau d'études influe sur la rapidité à entrer sur le marché du travail, et sur les perspectives professionnelles des hommes et des femmes. En France, le système du marché du travail et du capitalisme mondial crée des inégalités entre les jeunes qui détiennent un capital scolaire élevé et les jeunes peu qualifié-es. Ces dernier-ère-s rencontrent des difficultés importantes à se stabiliser sur le marché de l'emploi, et subissent une alternance de périodes d'emploi et de chômage (Cahuc et al., 2013). Le parcours éducatif et professionnel affecte ainsi les temporalités de la mise en couple, comme on l'a vu précédemment, mais également d'autres domaines comme la naissance d'un enfant (Winkler-Dworak et Toulemon, 2007). Plus le niveau d'éducation est élevé et plus les filières choisies sont spécialisées, plus les jeunes peuvent s'attendre à intégrer rapidement le marché de l'emploi et à accéder à des ressources leur permettant d'atteindre l'indépendance financière (Aliaga et Lê, 2016 ; Zaffran, 2012). Dès lors, les jeunes diplômé-es du supérieur rencontreront moins d'incertitudes économiques que les diplômé-es du secondaire ou inférieur une fois sorti-es des études. Les répercussions de la transition de l'éducation vers l'emploi pour les jeunes adultes moins qualifié-es se manifesteraient plutôt par la volatilité des ressources et par une longue période avant la stabilité professionnelle.

Chez les hommes, on s'attend à ce que l'effet d'accès aux revenus stabilise l'union, à tous niveaux de diplôme, ce qui rejoint l'hypothèse 3 formulée plus haut. Chez les femmes, on s'attend à des effets mixtes. Souvent en couple avec un homme en emploi alors qu'elles sont étudiantes, le pouvoir de négociation des partenaires est déséquilibré dès la mise en couple. L'accumulation du nombre d'années d'expériences professionnelles des hommes alors que les femmes poursuivent les études contribue à accentuer le déséquilibre. On peut distinguer deux scénarios selon le temps passé en études et les perspectives professionnelles que les femmes peuvent avoir.

D'une part, les diplômées du supérieur ont intérêt à valoriser leur carrière professionnelle davantage que les moins diplômées, car l'investissement dans les études représente un coût économique et social plus important. Dès lors, l'enjeu de l'autonomie et de l'indépendance financière de ces femmes est de trouver un emploi qui corresponde aux compétences assimilées, ce qui peut demander de se confronter aux exigences de flexibilité du marché du travail. La mobilité résidentielle peut ainsi être attendue et s'opposer au souhait d'un partenaire qui, en emploi depuis quelques années, est peu mobile. Même si des accords sont trouvés concernant la conciliation des trajectoires professionnelles, les femmes y sont

généralement perdantes (Kley et Feldhaus, 2018). On s'attend à ce que l'insatisfaction qui naît des conflits ou des décisions liés aux trajectoires professionnelles fragilise plus facilement l'union des plus diplômées, dans un contexte d'injonction à l'autonomie et de réalisation de projets de vie (Dubéchet, 2015 ; Gershuny et al., 2005). Notre hypothèse est que *les femmes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur ont des probabilités de rupture plus élevées que les autres lorsqu'elles arrivent en fin d'études (hypothèse 4). Cette probabilité de rupture est d'autant plus élevée lorsqu'elles sont récemment entrées sur le marché du travail (hypothèse 5).*

D'autre part, pour les jeunes femmes peu diplômées qui se trouvent dans des modèles déséquilibrés de répartition des revenus et des activités domestiques, la fin de scolarité n'aurait qu'un effet limité sur le risque de séparation. La plupart d'entre elles ont bénéficié de la mise en couple pour accélérer la décohabitation parentale, avec des partenaires nettement plus âgées qu'elles (Castell et al., 2016). Ces femmes présentent davantage de difficultés à rentrer sur le marché du travail, et encore plus de manière stable (Dormont et Dufour-Kippelen, 2000). Elles peuvent alors plus facilement adopter des rôles sociaux alternatifs que leur carrière professionnelle et s'investir dans la sphère familiale (Gershuny et al., 2005). De plus, quand le ménage dispose de peu de revenus et que des opportunités professionnelles se présentent pour les deux membres du couple, ceux-ci ont tendance à privilégier la carrière des hommes plutôt que celle des femmes (Moen et Sweet, 2004). Notre hypothèse est que *la fin des études n'a pas d'influence sur la stabilité de l'union des femmes diplômées de l'enseignement secondaire ou moins (hypothèse 6).*

Certain-es jeunes entrent également sur le marché du travail avant la fin de leurs études afin de profiter d'une autonomie financière pendant leur scolarité. Que ce soit un travail pendant les vacances d'été ou un emploi à temps partiel tout au long de l'année scolaire ou universitaire, cet emploi permet d'accéder à des revenus qui financent les études et le logement. La flexibilité du marché de l'emploi peut faciliter le travail des étudiant-es, en mettant à disposition des emplois de court terme ou à temps partiel (Béduwé et Giret, 2004). Étant donné que les motifs du travail étudiant peuvent être assez hétérogènes (financement des études pour les moins aisé-es, autonomie résidentielle, accès à des loisirs...), on ne fera pas d'hypothèses spécifiques de son effet sur les ruptures des jeunes en cours d'études.

TABLEAU 4.3 : RÉCAPITULATIF DES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Hypothèses	Événements mesurés	Sous-groupe étudié	Résultats attendus
H1	Fin des études	Ensemble	La fin des études augmente les risques de rupture des étudiant-es.
H2	Durée depuis la fin des études	Ensemble	Les risques de rupture diminuent graduellement avec le temps passé depuis la fin des études.
H3	Fin des études et 1 ^{er} emploi	Hommes	La fin des études et l'entrée concomitante sur le marché du travail réduisent les risques de rupture des hommes.
H4	Fin des études	Femmes avec haut niveau d'éducation	Les femmes avec un diplôme de l'enseignement supérieur ont une probabilité plus forte de rupture à la fin des études que les moins diplômées.
H5	Fin des études et 1 ^{er} emploi	Femmes avec haut niveau d'éducation	Les femmes avec un diplôme de l'enseignement supérieur et récemment entrées sur le marché du travail ont encore plus de chances de séparation.
H6	Fin des études	Femmes avec faible niveau d'éducation	La fin des études n'a pas d'influence sur les risques de séparation des femmes peu diplômées.

Afin de répondre à nos hypothèses de recherche (Tableau 4.3) et de mieux prendre en compte les clivages sexués des parcours, nous avons choisi d'estimer les modèles d'analyse pour les hommes et les femmes séparément. Cela permet d'analyser plus finement les différentes modalités d'entrée en union et de sortie de scolarité, qui sont spécifiques pour les hommes ou pour les femmes. La première union corésidente des étudiant-es n'est également pas nécessairement la première union corésidente de leur partenaire, dans ce cas les champs d'observation des hommes et des femmes ne se recoupent pas. Enfin, l'absence dans les données des trajectoires scolaires et professionnelles continues des deux partenaires ne permet pas d'aller plus loin que l'analyse de l'activité professionnelle des partenaires au moment de la rencontre.

* * *

La fin des études et l'acquisition d'un premier emploi constituent des moments charnières dans la vie des jeunes qui entraînent de nombreux bouleversements dans leur vie et dans leur autonomie. Lorsqu'ils-elles sont en couple, ces marqueurs biographiques interagissent avec le parcours de vie de leur partenaire, pouvant ainsi avoir des répercussions de différentes natures. Deux grands types d'hypothèses sont développés pour évaluer l'effet de ces changements sur la probabilité d'une rupture pour les hommes et les femmes, selon leur investissement dans le parcours scolaire. Le premier type est celui d'un effet d'indépendance. Dans ce groupe d'hypothèses, la sortie de scolarité augmente les risques de rupture car elle laisse entrevoir l'accès à des ressources supplémentaires et permet l'autonomie de l'individu en couple. On suppose cet effet particulièrement fort chez les femmes plus diplômées, qui ont davantage investi dans leur parcours scolaire et désirent concilier leur emploi avec leurs compétences acquises. La perspective d'une incompatibilité avec la carrière ou les projets conjugaux de leur partenaire augmente le risque d'une rupture d'union. Chez les femmes peu

diplômées, on s'attend à un effet moindre de la fin des études car elles adoptent plus régulièrement des rôles alternatifs à leur carrière professionnelle, ou valorisent la carrière de leur partenaire lors de décisions à prendre concernant leurs trajectoires professionnelles, revenant alors dans un modèle plus traditionnel de spécialisation des rôles. Le deuxième type d'effet attendu est un effet de revenus, qui réduit les incertitudes économiques et les risques de séparation. Chez les hommes, on s'attend à une stabilité conjugale croissante après la sortie de scolarité et l'insertion professionnelle, car l'injonction sociale à avoir une situation pérenne pour permettre la vie en couple est forte. Chez les femmes, on s'attend plutôt à une union stable si l'ensemble des bouleversements générés par la fin des études et l'insertion professionnelle n'ont pas conduit à une rupture. Les risques de rupture d'union devraient être faibles passés ces événements, d'autant plus que le niveau de revenus des femmes aura augmenté.

3 Les événements conjugaux et professionnels repérés dans Épic

3.1 Les transitions scolaires et professionnelles dans l'enquête française Épic

Les données utilisées proviennent de l'enquête française Étude des parcours individuels et conjugaux (Epic), réalisée en 2013-2014. L'enquête permet de représenter des séquences de vie en couple et de séparations qui s'échelonnent sur l'ensemble de la vie. L'enquête retrace les « relations de couple ou relations amoureuses importantes », et date les événements-clés de la relation, comme le début de la cohabitation et la séparation physique (fin de la cohabitation) (Rault et Régnier-Loilier, 2019).

L'enquête aborde également des marqueurs biographiques de la transition de l'éducation à l'emploi : la fin des études et le premier emploi, ainsi que l'âge auquel ces événements se sont produits. La fin des études est mesurée comme l'âge à la fin de la formation initiale, et non pas comme l'âge au dernier diplôme atteint, ce qui permet de prendre en compte la sortie d'études même si le diplôme visé n'a pas été acquis (Encadré 4.1). Par contre, l'indicateur d'âge au premier emploi ne reflète pas les difficultés qui peuvent survenir durant la jeunesse pour s'insérer durablement sur le marché du travail. L'accès à un premier emploi a été mesuré via un contrat, d'une durée supérieure à trois mois continus. Le type de contrat (stage, CDD, CDI...) ni la durée du travail (temps plein, temps partiel) ne sont cependant précisés, or l'accès et le maintien de ressources stables sur le long terme sont conditionnés par un premier contrat à durée indéterminée, généralement à temps plein. Les parcours professionnels sont souvent hachés en début de carrière et les contrats de court terme peuvent amener des périodes de chômage, qui seront invisibles dans les données. Il est impossible de savoir si les personnes qui ne sont pas en emploi après la fin des études sont à la recherche d'emploi ou inactives ; on fera néanmoins l'hypothèse que la majeure partie des individus sortis du système éducatif cherche un emploi. L'information présente ici est donc bien l'acquisition d'une première forme de statut social au travers de l'entrée en emploi, indépendante du niveau de ressources obtenu via ce travail. Cela peut limiter la

précision qu'on tire des résultats obtenus, puisque le premier travail ne fournit pas nécessairement un niveau de revenus stables et qui garantit l'amélioration pérenne des conditions économiques du couple.

Dans le chapitre suivant, on reviendra en détail sur la non-linéarité des parcours professionnels et sur les répercussions des difficultés économiques sur les risques de rupture des jeunes couples, à partir d'autres données.

Encadré 4.1: Questions posées dans l'enquête Epic sur la fin de scolarité et l'entrée sur le marché du travail

À quel âge avez-vous cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université ?

ENQUÊTEUR :

- ON S'INTERESSE A L'ÂGE DE FIN DES ETUDES ET NON A L'ÂGE D'OBTENTION DU DIPLOME LE PLUS ELEVE (LES DEUX POUVANT CEPENDANT ETRE IDENTIQUES)
- SI REPRISE D'ETUDES, ON S'INTERESSE A LA PREMIERE CESSATION D'ETUDES
- SI APPRENTISSAGE : AGE DE FIN D'APPRENTISSAGE

À quel âge avez-vous travaillé pour la première fois durant au moins trois mois consécutifs ?

- SI APPRENTISSAGE : PRENDRE L'ÂGE AU DEBUT DE L'APPRENTISSAGE

Source : Questionnaire Epic 2013-2014. Note : En bleu, les instructions pour les enquêteur-trices.

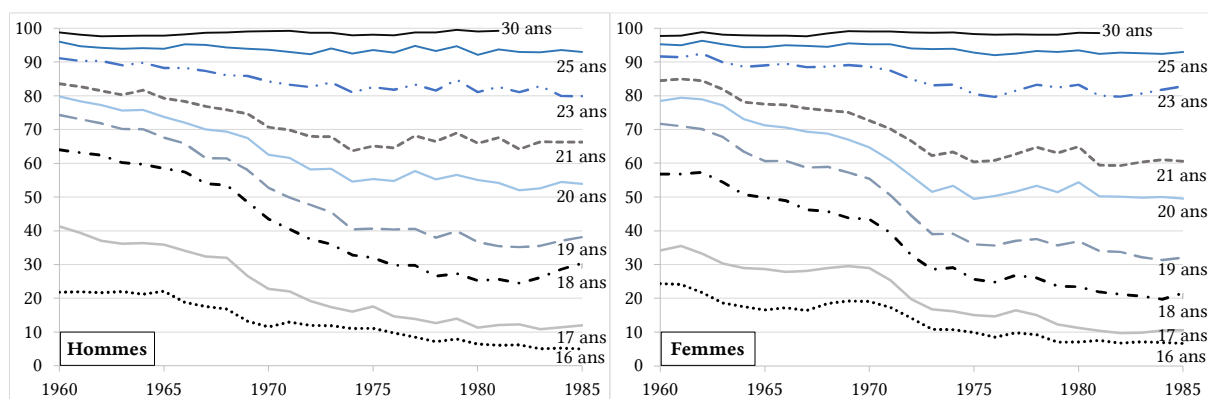
3.2 Sélection de la population d'intérêt

On se limite, dans les analyses, aux premières unions corésidentes des hommes et des femmes, qui ont été formées avant la fin de leurs études et avec un-e partenaire de sexe différent. Afin d'avoir un certain recul temporel par rapport aux événements d'intérêt (fin des études et entrée sur le marché du travail), on choisit de se focaliser sur les unions formées au moins un an avant la fin des études. Les générations retenues sont celles d'individus nés entre 1960 et 1983, afin qu'ils aient tous atteint l'âge de 30 ans au moment de l'enquête. Une censure à droite est appliquée aux parcours à l'âge de 30 ans pour éviter la surreprésentation d'individus insérés durablement sur le marché de l'emploi ou des personnes en reprise d'études qui ne l'auraient pas déclaré comme telle⁴⁹. La censure à droite permet également d'homogénéiser les parcours entre générations, sans laquelle la durée d'observation entre générations serait très variable. Passé 30 ans, la plupart des individus se trouvent dans des situations économiques pérennes, augmentant les probabilités d'engagement familial sur le long terme. De plus, la fin d'études et l'entrée sur le marché du travail se concentrent dans le début de la vingtaine, peu d'individus après 25 ans n'ont jamais travaillé ou sont encore étudiant-es. Sur toutes les générations étudiées, moins de 10 % des hommes ou des femmes ne sont pas sorti-es d'études à 25 ans (Figure 4.2). En ce qui concerne l'âge au premier travail, les femmes sont un peu moins nombreuses que les hommes à avoir déjà

⁴⁹ On ne considère que des individus qui ont fini leurs études au moment de l'enquête. Parmi l'ensemble des hommes interrogés, 0,7 % n'avait pas fini leurs études au moment de l'enquête, pour les femmes cette proportion est de 1 %.

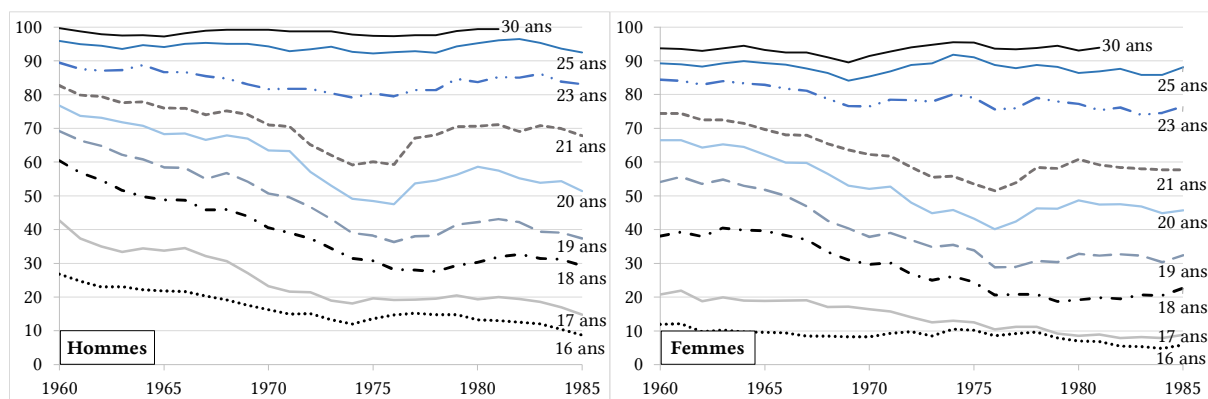
travaillé à l'âge de 25 ans (Figure 4.3). Si les générations de 1960 à 1975 sont de moins en moins nombreuses à avoir fini leur formation initiale avant l'âge de 21 ans, la proportion des hommes et des femmes qui sont sortis d'études pour les générations entre 1975 et 1985 se stabilise. Les dynamiques d'entrée sur le marché du travail suivent à la fois l'allongement des études, mais également la conjoncture économique.

FIGURE 4.2 : POURCENTAGE D'HOMMES ET DE FEMMES AYANT FINI LEUR FORMATION INITIALE, PAR ANNÉE DE NAISSANCE ET SELON DIFFÉRENTS ÂGES



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes ou femmes nées entre 1960 et 1985. **Lecture :** Les femmes nées en 1970 sont 29,0 % à avoir terminé leurs études à l'âge de 17 ans. **Note :** lissage sur 5 ans.

FIGURE 4.3 : POURCENTAGE D'HOMMES ET DE FEMMES DÉJÀ TRAVAILLÉ, PAR ANNÉE DE NAISSANCE ET SELON DIFFÉRENTS ÂGES



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes ou femmes nées entre 1960 et 1985. **Lecture :** Les femmes nées en 1970 sont 16,4 % à avoir déjà occupé un emploi à l'âge de 17 ans. **Note :** lissage sur 5 ans.

Afin de prendre en compte des effets d'anticipation, c'est-à-dire la possibilité que la séparation se produise avant la fin des études, ou des effets d'adaptation, à savoir que la séparation se produise après la fin des études, on décide de se focaliser sur une fenêtre d'observation autour de l'événement de fin d'études. Ainsi, l'échantillon est restreint à des bornes incorporées dans l'analyse, où la distance à la fin des études est limitée entre 5 ans avant celle-ci et après celle-ci, afin de mettre de côté les valeurs

extrêmes qui auraient moins de sens à être analysées (comme par exemple des individus qui se séparent 10 ans avant la fin de leurs études)⁵⁰. La considération des distances permet d'analyser le déroulement du processus de fin des études et d'entrée sur le marché de l'emploi, et d'étudier l'anticipation des changements imminents à l'approche de la sortie de scolarité, ainsi que l'adaptation aux différentes circonstances d'accès au marché du travail. Enfin, la durée d'union sous laquelle les individus sont à risque de rupture est également limitée à 10 ans et moins.

Contrairement au chapitre précédent où les couples étaient exclus du champ d'observation dès lors qu'ils se mariaient ou étaient parents, une censure n'est pas appliquée sur le mariage ou les naissances. En effet, ces deux événements sont rares avant la fin des études et sont considérés comme des écarts à la norme procréative ou conjugale s'ils surviennent avant la fin des études et l'insertion professionnelle (Régnier-Loilier, 2019a). De plus, les rôles sociaux adultes qui vont avec l'indépendance financière ne sont pas encore franchis et stables chez les étudiant-es marié-es ou parents. En France, l'obtention d'un travail et le maintien dans un logement indépendant sont perçus comme primordiaux dans les processus d'autonomisation des jeunes, tandis que le mariage et les enfants viennent consolider les engagements dans la vie adulte (Spéder et al., 2013).

Un fichier personnes-années qui résulte de cette sélection et qui débute dès lors que le couple cohabitant se forme donne un nombre de 971 personnes-années pour les hommes qui ont formé leur première union en cours d'études, ce qui correspond à 171 unions et 94 séparations. Ce nombre est de 2430 personnes-années pour les femmes, avec 410 unions et 168 séparations. Ces effectifs sont faibles, surtout chez les hommes, ce qui limite l'inférence statistique qu'on peut en faire à partir des résultats obtenus dans l'échantillon. Les variances et intervalles de confiance sont élevés et peuvent être davantage sensibles aux valeurs extrêmes. Des résultats obtenus avec l'enquête GGS en France permettent de renforcer nos interprétations et sont présentés en annexe D.7.

3.3 Analyse longitudinale par régression logistique en temps discret

Afin de déterminer comment les probabilités de rupture d'union sont dépendantes des parcours scolaires et professionnels, une analyse de survie à temps discret est utilisée (voir section 4.2 du chapitre 2 pour les détails de construction des modèles). Le temps auquel les individus rentrent dans l'observation est celui de l'année de leur mise en ménage, ils deviennent alors à risque de rupture. L'observation continue jusqu'à l'événement de la séparation (observation) ou le fait d'avoir dépassé l'âge de 30 ans ou un critère de durée depuis la fin des études (censure). Vu que la fonction de risque

⁵⁰ Pour les individus ayant formé une union corésidente avant l'âge de 30 ans et avant la fin des études, cela revient à éliminer 10 % des personnes-années avant 5 ans et 10 % des personnes-années après 5 ans de fin d'études.

est une probabilité conditionnelle, dans chaque intervalle de temps elle prend une valeur comprise entre 0 et 1. Seule la première union corésidente est considérée dans le champ d'observation : une fois que l'événement de la séparation se produit, l'individu n'est plus à risque aux durées suivantes.

Les effets des variables explicatives sur les risques de rupture sont modélisés au moyen d'une régression logistique. La fonction de lien logit utilisée dans les modèles ajuste la fonction de risque de base (la durée) aux probabilités observées et permet de quantifier par la suite les effets des déterminants sur les risques de rupture. Les odds ratios issus du modèle permettent d'interpréter l'intensité des risques de rupture entre des groupes d'individus à caractéristiques spécifiques. Les résultats sont également présentés sous la forme de probabilités prédites et d'effets marginaux, qui mesurent les variations individuelles d'une variable indépendante choisie, en maintenant les autres caractéristiques constantes. En effectuant ce procédé pour l'ensemble des individus, on obtient une moyenne des variations individuelles de cette variable indépendante, qui prédit la probabilité de séparation suivant les différentes modalités de la variable. L'effet marginal moyen mesure l'écart de probabilités entre les catégories des variables. Il est fonction de l'ensemble des paramètres du modèle. Dans le cas de variables indépendantes continues, les changements sont mesurés selon l'augmentation d'une unité de mesure de la variable (Afsa, 2016).

3.4 Mesurer les parcours de fin d'études et d'entrée sur le marché du travail

Pour représenter au mieux le moment de la fin des études et de l'entrée sur le marché du travail à partir des données disponibles dans Épic, deux stratégies sont mises en place. Une première stratégie consiste à considérer le moment de la fin des études, à savoir l'âge à la sortie du système éducatif déclaré par les répondant-es, et de le mettre en lien avec l'âge à l'entrée en couple corésident. À partir de la création d'un fichier *personnes-années*, on peut ainsi suivre, entre deux âges ou intervalles de temps, l'évolution de l'union (toujours en cours ou non) et de la fin d'études (distance en année à la fin des études). Cette distance à la fin des études est mise en relation avec une variable catégorielle qui représente la position dans le parcours professionnel (n'a pas encore occupé d'emploi, a occupé un emploi l'année de fin d'études, a déjà occupé un emploi). Un des problèmes rencontrés concernant la distance à la fin des études est la colinéarité de cette variable avec celle de la durée d'union. En effet, à chaque unité de durée supérieure correspond également une durée en plus pour la distance à la fin des études. Après avoir testé plusieurs spécifications (linéaire, quadratique, cubique), une fonction de risque de base quadratique a été choisie puisqu'elle s'adapte le mieux aux taux de rupture par durée d'union. Cette fonction quadratique permet d'éviter les problèmes qui découlent de la colinéarité entre les deux variables, avec beaucoup moins de degrés de libertés que si la fonction de durée avait été catégorielle et représentait chaque unité de temps comme une valeur à part.

Une deuxième stratégie consiste à combiner l'information sur la distance à la fin des études à la situation par rapport à l'entrée sur le marché du travail, tout en créant des catégories spécifiques. La distance en années à la fin de scolarité et la position sur le marché du travail sont fortement corrélées. Ainsi, on distingue celles et ceux qui sont entré-es sur le marché du travail avant la fin des études, qui ont fini leurs études mais qui ne travaillent pas (encore), qui ont fini leurs études et sont entré-es sur le marché du travail. On ajoute des composantes de durée depuis l'entrée sur le marché du travail (moins ou plus de 3 ans depuis le premier emploi) pour rendre compte de l'accumulation d'expérience professionnelle. Cela résulte en une variable comprenant 7 modalités :

- 1) En scolarité, sans être entré-e sur le marché du travail.
- 2) Être l'année de la fin d'études, sans être entré-e sur le marché du travail.
- 3) Avoir dépassé l'année de la fin d'études, sans être entré-e sur le marché du travail.
- 4) En scolarité et être déjà entré-e sur le marché du travail.
- 5) Être l'année de la fin d'études et entrer (ou être déjà entré-e) sur le marché du travail la même année.
- 6) Avoir dépassé l'année de la fin d'études et être entré-e sur le marché du travail depuis 1 ou 2 ans.
- 7) Avoir dépassé l'année de la fin d'études et être entré-e sur le marché du travail depuis 3 ans ou plus.

Les premières statistiques descriptives qui reprennent les deux mesures de la situation scolaire et professionnelle sont présentées dans le Tableau 4.4. La distribution de ces situations pour l'ensemble des personnes-années où l'individu est à risque de séparation est présentée, ainsi que la répartition spécifique parmi celles et ceux qui se séparent. Chez les hommes étudiants en couple, on voit que la distribution est relativement similaire entre les observations sans séparation et celles qui concernent l'année de séparation. Parmi les hommes ayant formé une union corésidente pendant leurs études et qui se séparent, 12 % le font l'année où ils terminent leurs études, tandis que l'année de fin d'études représente 13 % de toutes les observations. Chez les femmes étudiantes en couple, la proportion de séparation durant l'année de fin d'études est beaucoup plus élevée. En effet, elle est de 23 %, alors que l'année de sortie du système éducatif ne compte que pour 13 % de l'ensemble des observations.

TABLEAU 4.4 : DISTRIBUTION (% EN COLONNE) DES PERSONNES-ANNÉES SELON LES DEUX VARIABLES D'ACTIVITÉ SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE, ET L'OCCURRENCE DE LA SÉPARATION

Hommes					Femmes			
	Pas de séparation (%)	Séparation (%)	Ensemble (%)	Effectifs	Pas de séparation (%)	Séparation (%)	Ensemble (%)	Effectifs
Distance à l'année de fin des études								
-5 ans	3,5	3,0	3,5	38	2,8	2,9	2,8	79
-4 ans	5,0	6,4	5,1	56	4,3	5,6	4,3	115
-3 ans	7,1	7,1	7,1	73	6,8	5,8	6,8	170
-2 ans	9,8	14,2	10,1	97	10,4	9,5	10,3	257
-1 an	14,9	17,8	15,0	143	14,6	18,2	14,8	359
0	13,5	12,4	13,4	130	12,9	22,6	13,5	324
+1 an	12,3	13,7	12,4	119	11,3	15,8	11,6	279
+2 ans	10,5	10,2	10,5	98	10,3	8,2	10,2	243
+3 ans	9,1	6,3	8,9	85	9,8	1,5	9,3	222
+4 ans	7,8	8,4	7,9	74	9,1	3,2	8,7	202
+5 ans	6,6	0,6	6,2	58	7,9	6,8	7,8	180
Total	100	100	100	971	100	100	100	2 430
Parcours scolaire et professionnel								
Pas fini les études, pas entré sur le marché du travail	19,2	32,2	20,0	202	26,0	29,6	26,2	657
Année de fin d'études, pas entré sur le marché du travail	2,7	0,0	2,5	25	2,9	4,4	3,0	74
A fini les études depuis 1 an ou +, pas entré sur le marché du travail	1,1	0,0	1,0	10	3,3	3,4	3,3	81
Pas fini les études, est entré sur le marché du travail	21,1	16,3	20,8	205	12,8	12,3	12,8	323
Année de fin d'études et entrée sur le marché du travail	10,8	12,4	10,9	105	10,0	18,2	10,5	250
A fini les études depuis 1 an ou +, est entré sur le marché du travail depuis 1 ou 2 ans	9,0	11,8	9,1	88	8,9	11,6	9,1	220
A fini les études depuis 1 an ou +, est entré sur le marché du travail depuis 3 ans ou +	36,2	27,3	35,6	336	36,2	20,6	35,2	825
Total	100	100	100	971	100	100	100	2 430

Source : Epic 2013-2014. **Champ** : Hommes et femmes nés entre 1960 et 1983, ayant formé une première union corésidente pendant les études. **Lecture** : Les hommes, au moment de la séparation d'une union corésidente formée pendant les études, sont 32,2 % à n'avoir pas encore fini leurs études ni être entrés sur le marché du travail. **Note** : Pourcentage pondéré. Effectifs en nombre de personnes-années.

Pour le deuxième type de mesures qui combine la position occupée vis-à-vis d'un premier emploi et la distance à la fin des études, les observations sont inégalement distribuées. Chez les hommes, on voit une surreprésentation des séparations qui ont lieu avant la fin des études et l'entrée sur le marché du travail, avec 32 % d'observations contre 20 % pour l'ensemble des personnes-années. Aucune séparation ne s'observe l'année de fin d'études et en l'absence d'un premier emploi, tout comme pour la catégorie suivante, à savoir lorsque les hommes ont fini leurs études depuis un an ou plus mais n'ont encore jamais occupé un emploi. L'absence de séparations dans ces deux catégories pour les hommes rend impossible les estimations des coefficients, puisque les contrastes logistiques par rapport à une catégorie de référence seront infinis. Chez les femmes, toutes les modalités de la variable

comprennent des séparations. Les séparations lors de l'année de fin d'études et d'entrée sur le marché du travail sont davantage représentées que dans l'ensemble des séparations, avec 18 % de ruptures dans cette situation contre 10 % du total d'observations. Les séparations 3 ans et plus après l'entrée sur le marché du travail et 1 an ou plus après la fin des études sont peu élevées dans l'échantillon au regard des personnes-années sans séparation.

3.5 Niveau d'éducation des répondant-es et situation professionnelle du ou de la partenaire

Le niveau d'éducation est, dans la plupart des études traitant de conjugalités, une variable déterminante de l'événement étudié (mise en couple, naissance, mariage, séparations, etc.) (Lyngstad et Jalovaara, 2010 ; Van Bavel, 2012). Lorsque l'événement analysé est la fin des études en elle-même, le niveau d'éducation prend une importance particulière. La durée des études et le niveau d'instruction finalement atteint peuvent notamment conditionner l'accès au marché de l'emploi et l'autonomie financière des jeunes. Il y a plusieurs manières de mesurer le niveau d'éducation des individus : il est possible d'opter pour une variable qui change au cours du temps, où chaque âge peut conduire au passage d'un niveau d'instruction à un autre. Une autre façon est de se baser uniquement sur le niveau d'éducation atteint au moment de l'enquête. Dans notre cas, le timing d'acquisition de chaque niveau de diplôme est inconnu, il faut donc se reposer sur le niveau d'éducation final atteint (pour les personnes ayant terminé leurs études au moment de l'enquête). La variable du niveau de diplôme finalement atteint représente mieux les parcours scolaires et professionnels, puisque c'est pour l'obtention de ce diplôme que l'individu a passé un certain nombre d'années d'études et qu'il va conditionner la rapidité de l'acquisition d'un emploi stable (Lollivier, 2000). De plus, la mesure du niveau d'éducation qui reposerait sur une variable continue ne prend pas en compte les effets d'anticipation : au moment de la mise en couple durant les études, les individus ont pour objectif d'acquérir un niveau de diplôme spécifique, ce dernier devenant mieux représentatif de leur parcours éducatif que leur niveau d'éducation à la mise en couple.

Si l'information sur la situation scolaire à l'entrée en union est moins importante dans nos analyses, on peut néanmoins l'approcher à partir de l'âge à la cohabitation et en élaborant des hypothèses qui lient l'âge au niveau d'éducation. En effet, les trajectoires scolaires en France sont linéaires, et les jeunes formant une première union corésidente avant 18 ans ont peu de chances d'avoir eu leur baccalauréat. Entre 19 et 21 ans, pour les jeunes qui ont atteint un niveau d'instruction supérieure, on suppose que la mise en couple s'est produite avec un diplôme d'enseignement secondaire en main. Après 22 ans, on suppose que la plupart des jeunes ont acquis un degré d'études supérieures, même s'il est issu d'un premier cycle. En croisant les informations de niveau d'éducation atteint, durée

d'union et âge de mise en couple, on reconstitue ainsi l'évolution des parcours scolaires et universitaires des jeunes à partir des données disponibles dans l'enquête.

Une autre information indispensable à l'étude des ruptures d'union selon le parcours scolaire et professionnel d'un individu est celui de son ou de sa partenaire, pour déterminer si les événements de fin d'études et d'entrée sur le marché du travail sont vécus conjointement ou non. L'enquête Épic ne contient que peu d'information sur le statut socioéconomique des partenaires. Il est possible d'identifier la situation professionnelle d'un-e partenaire en début de relation, mais pas au moment précis de la cohabitation. Le niveau de diplôme du ou de la conjoint-e n'est connu que pour le/la partenaire actuel-le. Il est également impossible de connaître le niveau de ressources des répondant-es et des partenaires tout au long de leur vie en couple. Dans les analyses, seule l'information sur l'activité professionnelle d'un-e conjoint-e au moment de la rencontre est conservée. Bien que donnant un aperçu des conditions socioéconomiques à un instant précis et particulier de la trajectoire conjugale, elle permet de connaître partiellement la position des partenaires vis-à-vis de la fin des études. Pour les répondant-es en cours d'études à la mise en ménage, cela peut signifier un début de relation avec un-e partenaire déjà installé-e sur le marché du travail (et avec ses propres ressources) dans les cas où il-elle occupe un emploi dès la rencontre. En considérant la différence d'âge entre partenaires comme révélatrice d'inégalités de ressources, on peut également déduire la position professionnelle des répondant-es et de leurs partenaires. Plus le ou la conjointe sera âgé-e par rapport à l'individu dont on étudie la trajectoire, plus il-elle aura des chances d'avoir accumulé des ressources.

3.6 Variables de contrôle : les autres caractéristiques des couples

En plus des variables d'âge à la mise en couple, de différence d'âge entre partenaires ou de niveau d'éducation des répondant-es, d'autres variables de contrôle sont intégrées dans nos analyses. Des indicateurs des biographies amoureuses ou résidentielles sont inclus dans les modèles, dans le prolongement du chapitre précédent. Ainsi, la durée entre la rencontre et la mise en ménage, ainsi que le fait d'avoir vécu seul-e ou dans un autre logement indépendant (colocation...) avant la mise en couple sont analysés, dont on a vu dans le chapitre 3 que cette autonomie résidentielle était à l'origine d'un risque accru de séparation. L'expérience d'une précédente rupture amoureuse sans cohabitation est également intégrée, ce qui renseigne sur le devenir des premières relations importantes décrites par les jeunes encore étudiant-es, et du vécu d'une première rupture dans les biographies affectives des jeunes.

L'évolution entre les générations de l'effet de la fin des études sur la rupture est décrite à partir des années de naissance. La durée de scolarisation et la participation au marché du travail salarié ont évolué rapidement pour les femmes, qui disposent désormais d'un niveau d'éducation supérieur à celui

des hommes. On considère l'année de naissance dans nos modèles comme un facteur déterminant de la rupture, avec l'hypothèse que les individus des cohortes les plus récentes ont davantage de probabilités de rupture que les cohortes plus anciennes.

Des caractéristiques du milieu socioéconomique d'origine sont également incluses. Cela reprend la séparation des parents avant l'âge de 15 ans, car la socialisation et les parcours des enfants de parents séparés font qu'ils sont plus enclins à quitter le domicile parental de manière précoce, et de vivre davantage de ruptures que dans la population générale (Lyngstad et Jalovaara, 2010 ; Wagner et Weiß, 2006). La catégorie socioprofessionnelle (PCS) des parents permet d'avoir d'autres informations sur la socialisation et sur les plans de carrière et stratégies d'éducation qui peuvent être encouragées par les parents (Charles, Le Pape, Portela et Tenret, 2019). Par exemple, des parents de milieu aisé, occupant des professions qualifiées de supérieures, vont encourager les jeunes à poursuivre des études afin de se « placer » facilement sur le marché du travail. De plus, les ressources financières au début de la vie de jeune adulte dépendent grandement de l'aide parentale, qui sera plus élevée dans les cas où les jeunes sont issu-es d'un milieu social favorisé (Portela et Raynaud, 2019). Ces orientations d'études et les ressources parentales peuvent, combinées au niveau de diplôme atteint, influencer les risques de rupture aux alentours de la fin des études par les encouragements à suivre un projet professionnel. Deux autres variables sont incorporées dans les modèles, la religiosité et le pays de naissance (France ou autre), pour inclure des indicateurs de normes culturelles et religieuses sur les risques de séparation.

Des variables concernant les caractéristiques de l'union sont intégrées : le fait d'avoir formalisé son union au moyen d'un pacs ou d'un mariage, et la présence d'enfants. Le cheminement vers l'âge adulte, même pour les individus mariés ou avec enfant, se verra encore affecté par la transition de l'éducation à l'emploi dans les cas où les jeunes sont étudiant-es. Le mariage et la parentalité sont peu présents en début d'union et avant la fin des études, et joueront donc un rôle moins prédominant dans le profil jeunes encore étudiant-es. Pour déterminer si les individus en couple non marié et sans enfant se séparent autant que l'ensemble des unions vis-à-vis de l'activité professionnelle et éducative, on a construit en annexe D.4 des modèles d'analyse censurant les trajectoires au moment du mariage ou d'une naissance.

Enfin, une indicatrice du rang d'union du ou de la partenaire est ajoutée dans les modèles. Bien qu'on s'intéresse à la première union corésidente des répondant-es à l'enquête, leurs partenaires pourraient avoir connu une précédente expérience de vie en couple corésident. Pour les jeunes dont c'est la première union corésidente, vivre avec un-e partenaire ayant déjà vécu en couple ou ayant des enfants peut donner une signification particulière à leur union. Or, les probabilités de rupture ne sont pas identiques suivant le rang d'union, même si l'effet n'est pas encore bien déterminé. Certain-es

auteur-es montrent une probabilité supérieure pour des unions de rang supérieur à 1, résultant d'un effet de sélection avec des individus tendant à être instables dans leurs couples (Gelissen, 2004), d'autres montrent une probabilité de séparation réduite pour les unions de second rang, surtout si la première union a été courte et hors mariage (Beaujouan, 2016 ; Poortman et Lyngstad, 2007).

On utilise des modèles imbriqués (*nested models*) qui incluent progressivement certaines de ces variables. Un premier modèle ajuste uniquement la variable de la situation professionnelle et scolaire aux probabilités estimées de séparation suivant la durée d'union (sous forme quadratique) et l'année de naissance (M1). Un deuxième modèle ajoute les variables qui peuvent expliquer le choix du ou de la partenaire ainsi que les conditions spécifiques des individus au moment de la rupture : la différence d'âge avec le/la partenaire, la durée entre la rencontre et la mise en couple, le fait d'avoir vécu seul-e avant la mise en couple, une précédente rupture amoureuse hors cohabitation, l'âge à la cohabitation, la situation professionnelle du ou de la partenaire à la rencontre, une précédente union vécue par le/la partenaire, le mariage et la naissance d'enfants (M2). Un troisième modèle inclut l'ensemble des variables de contrôle : pays de naissance, religiosité, milieu social d'origine et séparation des parents, niveau d'éducation (M3).

* * *

Pour répondre aux questions de recherche et vérifier les hypothèses, les données de l'enquête rétrospective Épic en France sont utilisées. Le champ d'observation se compose des individus ayant formé une première union corésidente d'une durée d'un an minimum avant la fin des études. L'influence du parcours scolaire et professionnel sur la séparation est mesurée de deux manières : premièrement, une variable de distance en années à la fin des études ; deuxièmement, une variable catégorielle qui combine la position dans le parcours scolaire et la position dans le parcours professionnel des jeunes. Des méthodes de régression logistique appliquée à des données en temps discret sont utilisées. Les modèles et résultats sont présentés séparément par sexe. Des interactions sont notamment développées avec le niveau d'éducation finalement atteint.

4 Parcours d'insertion professionnelle des étudiant-es et désunions

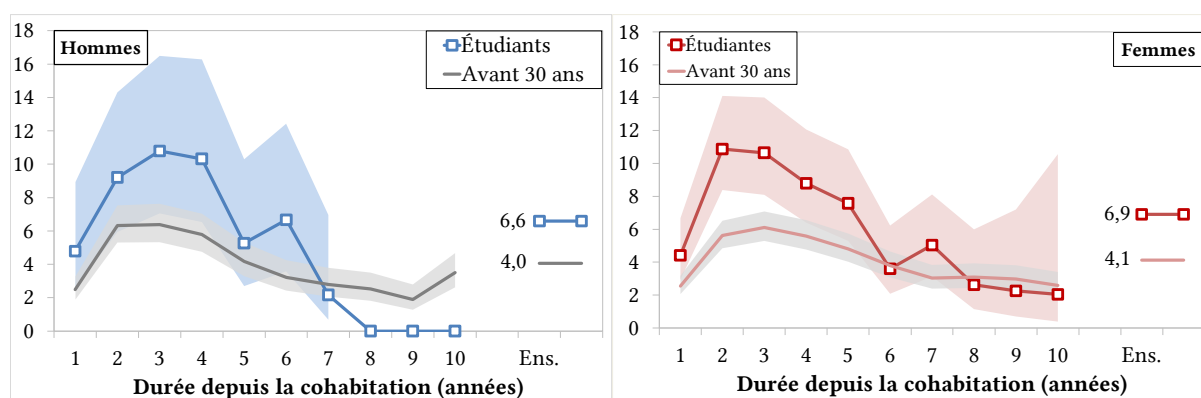
4.1 Les couples formés par les étudiant-es sont plus instables que la moyenne

4.1.1 Quotients de séparation des unions formées avant la sortie de scolarité

À partir des probabilités conditionnelles de séparation d'une première union corésidente, suivant qu'elle est formée avant les études ou bien plus généralement avant 30 ans, on peut tirer des premiers résultats descriptifs sur le lien entre la durée d'union et la séparation (Figure 4.4). Chez les hommes

comme chez les femmes, les couples formés avant la fin des études sont moins stables que l'ensemble des couples formés avant 30 ans. Pour l'ensemble des durées d'union, les probabilités annuelles de séparation sont de 7 % chez les hommes étudiants au moment de la cohabitation, contre 4 % pour l'ensemble des unions. Chez les femmes, ces probabilités sont identiques, à savoir 7 % et 4 %. Si les premières unions formées durant les études par les hommes sont globalement moins stables, les risques de rupture par année exacte depuis la mise en couple ne se démarquent pas nettement des risques par année de l'ensemble des premières unions. On constate néanmoins une augmentation rapide des probabilités de séparation après la première année d'union, qui se prolonge chez les étudiants pour atteindre un pic à 10 % environ après 3-4 ans d'union. À partir de l'enquête GGS, les mêmes analyses montrent bien un effet accru des ruptures dans les premières années d'unions des hommes (voir Figure D.5 en annexe). Les probabilités diminuent ensuite et aucune séparation ne se produit après 8 ans d'union chez les hommes étudiants à la mise en couple. Leur nombre est en effet très faible et beaucoup se seront séparés aux durées d'union précédentes. Chez les femmes, les séparations sont significativement plus probables chez les étudiantes entre 2 et 3 ans après le début de l'union, comparées à l'ensemble des femmes en couple. La tendance suit celle des hommes par la suite, avec une diminution du quotient de séparation, particulièrement forte après 5 ans et qui rejoint le quotient de la totalité des unions. Les courbes de survie en annexe D.2 présentent quant à elles une autre approche des séparations des étudiant-es, avec la part de couples toujours « intacts » depuis l'emménagement et suivant la durée passée en couple.

FIGURE 4.4 : PROBABILITÉS CONDITIONNELLES (%) DE SÉPARATION D'UNE PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE FORMÉE AVANT 30 ANS ET AVANT LA FIN DES ÉTUDES, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES



Source : Epic 2013-2014. **Champ :** Étudiant-es. - Hommes et femmes ayant formé une 1^{ère} union corésidente avant la fin des études. 30 ans – Ensemble des hommes et femmes ayant formé une 1^{ère} union corésidente avant 30 ans. **Lecture :** Les probabilités conditionnelles de séparation après 2 ans de relation chez les femmes qui ont formé leur union pendant les études est de 10,9%. **Note :** La durée 1 correspond à un intervalle de temps [0;1[.

Ces premières tendances montrent que le statut professionnel à la mise en couple semble jouer un rôle, avec des probabilités accrues de rupture pour les couples formés durant les études. Il convient

maintenant de déterminer si c'est la fin des études ou d'autres caractéristiques spécifiques à la vie étudiante qui entraînent une probabilité élevée de rupture pour ces couples.

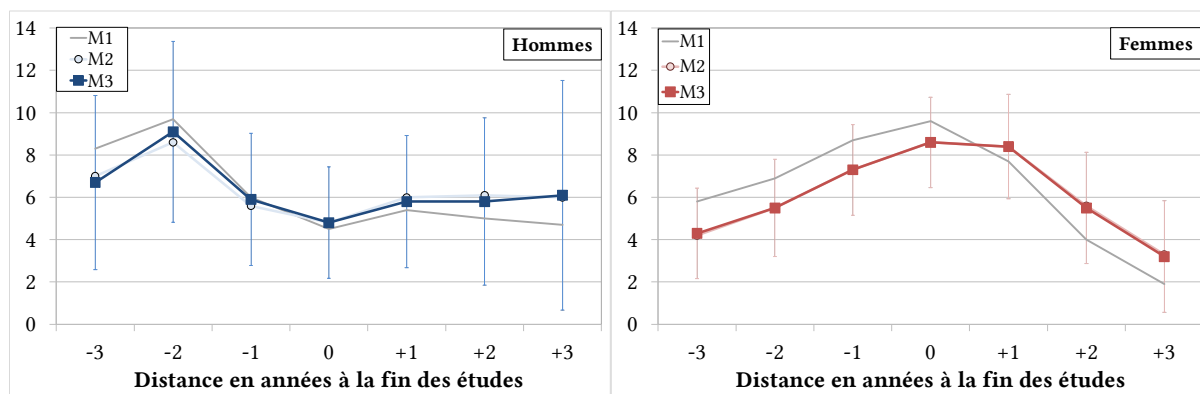
4.1.2 Influence de la fin des études sur les séparations des femmes uniquement

En se concentrant uniquement sur les individus qui ont formé leur première union corésidente avant la fin des études, l'effet de la sortie du système éducatif sur les probabilités de séparation peut être démontré en tenant compte des caractéristiques spécifiques des couples formés durant les études. Les estimations sont présentées suivant des probabilités prédites et effets marginaux moyens, les modèles avec les odds ratios de l'ensemble des variables explicatives sont inclus dans le Tableau 4.5. Dans la première partie des analyses, la variable indépendante de distance en années à la fin d'études est retenue, elle est également associée à la position occupée sur le marché du travail. La deuxième partie de l'analyse se focalise sur l'interaction entre parcours scolaire et parcours professionnel au moyen de la variable indépendante à 7 catégories. La Figure 4.5 représente les probabilités prédites et ne compare que les distances à la fin des études de -3 à +3 ans, suivant les variables incluses dans les modèles imbriqués (M1 pour un modèle brut, M2 pour un modèle avec les caractéristiques à la mise en couple et au cours de l'union, M3 pour un modèle final avec l'ensemble des caractéristiques individuelles et variables de contrôle).

Au cours de l'année de fin d'études, les probabilités prédites moyennes de rupture sont de 5 % chez les hommes et de 9 % chez les femmes, toutes variables de contrôle incluses⁵¹. La sortie de scolarité n'a pas d'effet significatif chez les hommes au regard des différentes durées par rapport à la fin de la formation initiale. La probabilité estimée de l'effet de la fin des études sur la séparation est parmi les plus faibles. Ces différences sont légèrement significatives dans un modèle brut, l'année de fin d'études étant celle où les hommes se séparent le moins par rapport à la période qui précède la fin de formation (Modèle 1 du Tableau 4.5). Mais ces différences deviennent non significatives lorsque les variables de contrôle sont intégrées au modèle (Modèle 2 ou 3).

⁵¹ Pour rappel, la probabilité prédite de rupture sur l'ensemble de la fenêtre d'observation est de 6,6 % pour les hommes et de 6,9 % pour les femmes.

FIGURE 4.5 : PROBABILITÉS PRÉDITES (%) DE LA DISTANCE À LA FIN DES ÉTUDES SUR LA SÉPARATION, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES



Source : Epic 2013-2014. **Champ** : Hommes et femmes ayant formé une 1ère union corésidente avant la fin des études.

Lecture : Chez les femmes, la probabilité estimée de séparation lorsque la distance à la fin des études est nulle (sortie de scolarité) est de 8,6%. **Note** : Intervalle de confiance à 90 % pour le modèle 3.

Chez les femmes, il y a une augmentation progressive des probabilités de séparation à l'approche de la fin d'études, et puis une diminution passée la fin de scolarité. L'année de sortie de scolarité correspond à la probabilité de rupture la plus élevée. Néanmoins, il n'y a pas d'effet franc et massif de la fin des études comparé aux années qui l'encadrent directement. Seules les étudiantes qui sont 3 ans avant la fin des études et celles qui en sont sorties depuis 3 ans ont des probabilités significativement plus élevées de se séparer que l'année de la fin des études. On peut supposer qu'avec des effectifs plus importants, les effets pour les années précédentes et suivantes pourraient également être significatifs mais moins fort que les années extrêmes. Ces résultats qui ont été reproduits à partir de l'enquête *Generations and Gender Survey* montrent par ailleurs qu'avant la fin des études, les risques sont en moyenne plus élevés pour les femmes que lors de l'année de sortie de formation (voir annexe D.7, Figure D.6). Les probabilités de se séparer diminuent plus la durée depuis la fin des études augmente, comme cela est observé dans l'enquête Épic.

Les résultats obtenus ne permettent pas de dégager un effet marqué de la fin des études sur les probabilités de rupture. Quelques éléments vont en faveur de notre *première hypothèse* (H1, voir Tableau 4.3) : la fin des études semble augmenter les probabilités de rupture pour les femmes uniquement, mais cela s'inscrit plutôt dans une tendance de fond, avec l'approche de la fin des études qui augmente les risques de séparation, puis une diminution une fois que les femmes sont sorties de la scolarité. Comme la probabilité ne ressort pas clairement par rapport aux années qui encadrent la fin des études, les incertitudes concernant notre première hypothèse sont de mise. En complément, un modèle d'analyse qui mêle les hommes et les femmes a été estimé, et les probabilités de séparation calculées avec une interaction entre le sexe et la distance à la fin des études indiquent un effet

légèrement accru de la fin des études sur les ruptures pour les femmes comparées aux hommes (voir Figure D.4 en annexe).

TABLEAU 4.5 : MODÈLES DE RÉGRESSION LOGISTIQUE À TEMPS DISCRET DES RISQUES DE SÉPARATION D'ÉTUDIANT·ES À LA MISE EN COUPLE, SUIVANT LA DISTANCE EN ANNÉES À LA FIN DES ÉTUDES (ODDS RATIO)

	Hommes			Femmes		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Constante	-100,2	-77,5	-103,7	-54,6	-25,3	-23,9
Durée de cohabitation	3,70***	3,95***	5,11***	1,81***	1,88***	1,91***
Durée de cohabitation²	0,83***	0,83***	0,81***	0,93***	0,93***	0,93***
Année de naissance	1,05***	1,04	1,05*	1,03**	1,01	1,01
Distance en années à la fin des études^{dep}						
-5 ans	1,25	0,86	0,76	0,65	0,52	0,54
-4 ans	2,80*	2,05	2,17	0,99	0,75	0,76
-3 ans	1,95	1,54	1,52	0,58	0,45**	0,45**
-2 ans	2,32*	1,96	2,25	0,70	0,60	0,60
-1 an	1,36	1,18	1,30	0,90	0,83	0,83
0 (Réf)	1	1	1	1	1	1
+1 an	1,20	1,28	1,27	0,79	0,98	0,98
+2 ans	1,12	1,31	1,27	0,39**	0,61	0,60
+3 ans	1,05	1,29	1,34	0,18***	0,35*	0,33*
+4 ans	3,42	4,41*	5,10*	0,27***	0,61	0,56
+5 ans	3,12	3,99	5,60	1,30	3,68**	3,45**
Durée rencontre - emménagement		0,89	0,94		1,01	1,02
Âge à la cohabitation						
16-18 ans (Réf)		1	1		1	1
19-21 ans		0,42*	0,27**		0,58**	0,63*
22-29 ans		0,64	0,52		0,36***	0,37***
Situation professionnelle du ou de la partenaire à la rencontre						
Étudiant·e		1,36	1,28		0,83	0,81
En emploi (Réf)		1	1		1	1
Inactif·ve/Chômeur·se		3,89	9,34		1,71*	1,60
Différence d'âge entre partenaires						
0-1 an (Réf)		1	1		1	1
Homme + âgé de 2 ans et plus		0,69	0,66		0,39***	0,39***
Femme + âgée de 2 ans et plus		0,32*	0,36		1,19	1,08
Précédente union du partenaire						
Oui		1,33	1,19		1,58**	1,52*
Non (Réf)		1	1		1	1
Contrat d'union^{dep}						
Oui (Réf)		1	1		1	1
Non		8,13***	11,76***		2,42***	2,35***
Enfant en commun^{dep}						
Oui (Réf)		1	1		1	1
Non		1,15	1,57		3,60***	3,46***
A vécu seul·e ou en colocation avant la mise en couple						
Oui		2,05**	1,83		1,65***	1,61**
Non (Réf)		1	1		1	1
1^{ère} relation amoureuse = 1^{ère} cohabitation						
Oui (Réf)		1	1		1	1
Non		1,07	1,25		0,89	0,84
Niveau d'éducation à la fin des études						
Secondaire ou moins			0,87			1,17
Supérieur (Réf)			1			1
Séparation des parents avant 16 ans						
Oui			2,82**			1,62**
Non (Réf)			1			1
Pays de naissance						
France (Réf)			1			1
Autre			2,17*			1,14
Religiosité						
Oui			4,75***			0,64*
Non (Réf)			1			1

TABLEAU 4.5 (SUITE)

	Hommes			Femmes		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
PCS du père						
Agriculteur, artisan			2,46*			1,06
Employé, ouvrier (Réf)			1			1
Cadre, professions intellectuelles supérieures			2,24*			1,66**
Profession intermédiaire			0,67			0,95
Père non présent			0,64			0,90
PCS de la mère						
Agricultrice, artisane			0,16**			0,66
Employée, ouvrière (Réf)			1			1
Cadre, professions intellectuelles supérieures			0,29**			0,79
Profession intermédiaire			0,47			1,08
Inactive			0,48			0,96
Mère non présente			1,88			0,72
Personnes-années		971			2430	
Couples		171			410	
Séparations		94			168	
Log-likelihood	-218,2	-197,7	-184,2	-581,6	-538,6	-530,0

Source : Épic 2013-2014. **Champ** : Hommes et femmes ayant formé une 1ère union corésidente avant la fin des études.

Lecture : L'odds ratio de la probabilité de se séparer pour les femmes âgées entre 22 et 29 ans à la mise en couple par rapport à un âge de 16 à 18 ans est de 0,37, toutes variables de contrôle incluses. **Note** : Seuil de significativité : * <10% ** <5% *** <1%.

Notre *deuxième hypothèse* (H2) qui concernait le temps depuis la fin des études et son influence sur les séparations est par contre vérifiée chez les femmes. Après deux ans de sortie de scolarité, la baisse des probabilités de rupture est assez nette et va dans le sens que la transition de l'éducation à l'emploi établit une stabilité pour ces unions. Les résultats obtenus dans l'enquête GGS vont dans le même sens, ce qui conforte notre résultat.

Bien que la distance à la fin des études ne montre pas d'effet particulier chez les hommes et présente des risques de rupture plats, les risques ne sont pas pour autant constants au cours du temps, comme l'indique l'effet significatif de la durée d'union avec une forte hausse dans les premières années d'union puis une diminution par la suite. Le risque de rupture par durée d'union n'a donc pas de relation directe avec la fin des études chez les hommes.

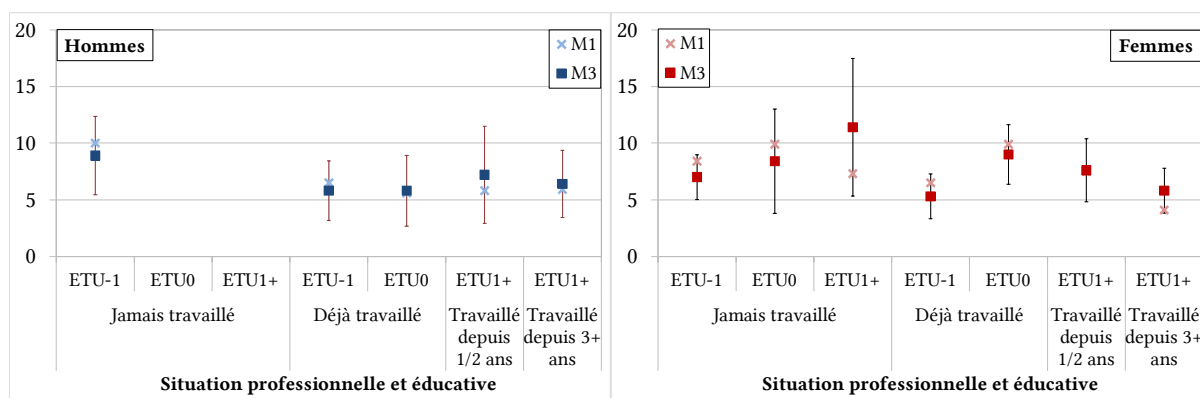
4.2 L'entrée sur le marché du travail facilite les ruptures des femmes plus diplômées

Dans la suite de nos analyses, on privilégie la deuxième stratégie de mesure de la situation scolaire et professionnelle comme décrite dans la section 3.4, qui combine en une seule variable les informations résumées sur la fin des études (en 3 catégories : année de fin d'études, 1 an ou moins avant la fin des études, 1 an ou plus après la fin des études) et les informations de l'entrée sur le marché du travail (en 4 catégories : n'a pas encore travaillé, année du 1^{er} travail, est entré-e sur le marché du travail il y a 1 ou 2 ans, depuis 3 ans et plus). Cette distinction permet de mieux rendre compte de l'effet de la fin des études suivant l'acquisition ou non d'un premier emploi, et de voir comment l'(in)activité à la suite de la sortie de scolarité influence les probabilités de séparation, suivant le niveau d'éducation ou par année de naissance.

4.2.1 Pas d'effets directs de la concomitance de la fin des études et du premier emploi sur les ruptures

Avec cette mesure, l'impact de la transition de l'éducation à l'emploi est nul pour les hommes, variables de contrôle incluses ou pas (comme précédemment) (Figure 4.6)⁵². Les effectifs peu nombreux d'hommes qui n'avaient pas encore travaillé au moment de la fin des études nous empêchent de déterminer si les périodes d'inactivité à la sortie de la scolarité sont particulièrement à risque pour leur union. En effet, aucune séparation ne s'observe pour ceux qui n'avaient jamais travaillé lors de l'année de fin d'études, ou une année après la fin d'études. Ceci explique l'absence d'estimation pour ces deux catégories chez les hommes dans la Figure 4.6. Étant donné que les effectifs des hommes qui ont formé une union durant leurs études sont faibles et que les incertitudes autour de l'effet de la fin des études sont grandes, *l'hypothèse 3 (H3)* ne peut pas être vérifiée au moyen de nos données. À partir de nos résultats, les hommes, étudiants au moment de la formation de l'union, n'ont pas de probabilités de rupture marquées lorsqu'ils terminent leurs études et entrent sur le marché du travail.

FIGURE 4.6 : PROBABILITÉS PRÉDITES (%) DE RUPTURE SELON DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PARCOURS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES



Source : Epic 2013-2014. **Champ :** Hommes et femmes ayant formé une 1^{ère} union corésidente avant la fin des études. **Lecture :** Chez les hommes, la probabilité de séparation est de 9,2 % lorsqu'ils n'ont pas encore fini leurs études et qu'ils n'ont jamais travaillé. **Notes :** Pas de séparations observées pour les hommes aux catégories 2 et 3. Intervalle de confiance à 90 %. ETU-1 : 1 an ou moins avant la fin des études, ETU0 : année de fin d'études, ETU1+ : 1 an ou plus après la fin des études.

En l'absence de variables de contrôle, les risques de séparation chez les femmes diminuent lorsque celles-ci sont entrées sur le marché de l'emploi depuis 3 ans ou plus, comparées à celles qui sont toujours étudiantes et n'ont jamais travaillé (Tableau D.2 en annexe). Les variables de contrôle

⁵² La Figure 4.6 reprend les probabilités prédites de rupture, pour la variable de parcours scolaire et professionnel. Les modèles emboîtés prennent d'abord en compte uniquement la variable d'intérêt (M1), puis introduisent les mêmes variables de contrôle que dans les modèles précédents, avec le modèle 3 (M3) reprenant l'ensemble de ces variables de contrôle. Les odds ratio des différents modèles incluant cette variable de parcours sont repris en annexe D.3.

ajoutées captent cet effet significatif, notamment avec le mariage et la présence d'enfant qui stabilisent grandement l'union, et qui se produisent souvent après la sortie du système éducatif et l'insertion professionnelle. La colinéarité entre le mariage, la naissance d'enfants et la sortie d'études produit d'ailleurs des effets de confusion, qui augmentent les coefficients des statuts professionnels après la sortie des études (ETU1+ sur la Figure 4.6), particulièrement lorsque les femmes ne travaillent pas. L'année de sortie du système éducatif ne produit pas un accroissement significatif des séparations selon qu'elles rentrent la même année sur le marché du travail ou non. On observe néanmoins, comme précédemment, une tendance à la baisse dans les probabilités de rupture plus le temps passé depuis l'entrée sur le marché du travail est long. Même si ces résultats ne montrent pas de fortes divergences entre la fin des études et l'entrée rapide ou non sur le marché de l'emploi, on peut s'attendre à des variations suivant l'investissement mis dans le parcours scolaire, surtout chez les femmes.

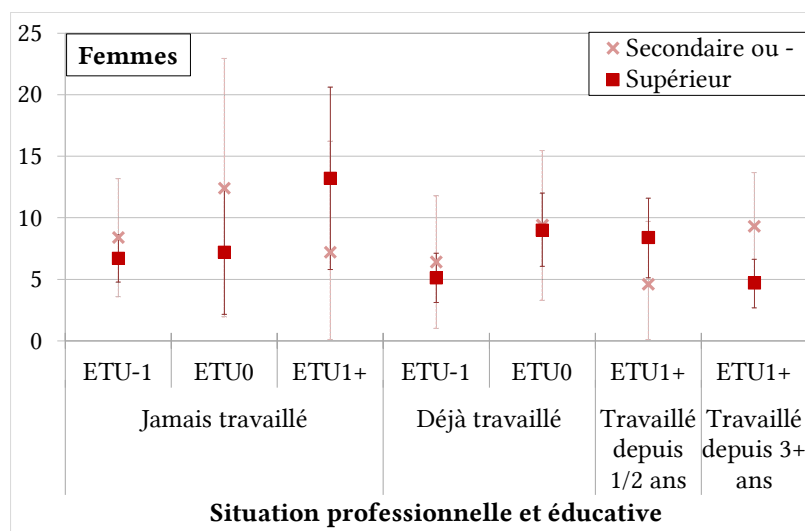
4.2.2 La fin des études et le premier emploi marquent les parcours conjugaux des femmes avec un diplôme de l'enseignement supérieur

En analysant les parcours différenciés des femmes suivant le niveau d'instruction atteint à la fin des études, un effet se démarque pour celles qui disposent d'un diplôme du supérieur (Tableau 4.5). La fin des études, lorsqu'elle est concomitante à l'année d'entrée sur le marché du travail, ne produit pas d'effet significatif plus fort sur les ruptures des plus diplômées par rapport aux diplômées de l'enseignement secondaire et moins, ce qui nous conduit à ne pas confirmer notre *hypothèse 4* (H4), même si les intervalles de confiance larges invitent à ne pas affirmer avec certitudes qu'aucune différence n'existe. Par contre, les diplômées de l'enseignement supérieur se séparent significativement moins après avoir fini les études et être entrées sur le marché du travail depuis 3 ans ou plus par rapport à celles qui finissent leurs études et entrent sur le marché de l'emploi la même année (Figure 4.7). L'insertion professionnelle dans les deux années qui suivent la fin des études n'apporte pas de probabilité plus faible de rupture chez ces femmes titulaires d'un diplôme du supérieur. L'*hypothèse 5* (H5) selon laquelle l'insertion professionnelle est un élément important d'une entrée « réussie » dans l'âge adulte pour les diplômées du supérieur, qui peut nuire à la continuité de l'union, est ainsi partiellement vérifiée chez les femmes. Elle est néanmoins à nuancer, car c'est surtout la différence entre la fin des études et la situation professionnelle après plusieurs années qui est marquante. Chez les moins diplômées, une baisse (non significative) dans les probabilités de rupture s'observe après la fin des études et l'entrée sur le marché du travail, mais cette baisse ne se prolonge pas sur la durée.

En ce qui concerne l'influence de la fin des études sur les femmes peu diplômées, aucun effet ne se démarque, ce qui va dans le sens de l'*hypothèse 6* (H6). La fin des études ne produit pas un impact

particulier sur les femmes peu diplômées, et il n'y a pas de différences significatives de l'obtention du diplôme sur les risques de rupture entre les plus et les moins diplômées.

FIGURE 4.7 : PROBABILITÉS PRÉDITES DE RUPTURE (%), SUIVANT L'INTERACTION DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET ÉDUCATIVE, AINSI QUE LE NIVEAU D'ÉDUCATION (FEMMES)



Source : Epic 2013-2014. **Champ :** Femmes ayant formé une 1ère union corésidente avant la fin des études. **Lecture :** Chez les femmes diplômées du supérieur, la probabilité de séparation est de 9,0% lorsqu'elles n'ont pas encore fini leurs études et qu'elles n'ont jamais travaillé. **Notes :** Toutes variables de contrôle incluses. Intervalles de confiance à 90%. ETU-1 : 1 an ou moins avant la fin des études, ETU0 : année de fin d'études, ETU1+ : 1 an ou plus après la fin des études.

Le niveau d'éducation des femmes est révélateur des parcours scolaires suivis mais le milieu social d'origine peut aussi influencer les dispositions des étudiant-es à ériger en priorité leurs projets professionnels au détriment des parcours conjugaux. Ainsi, pour l'ensemble des situations professionnelles et éducatives, des risques de ruptures plus élevés sont observés chez les femmes dont le père est cadre par rapport aux femmes dont le père est ouvrier ou employé (Tableau 4.5). L'interaction entre ces situations professionnelles et la PCS du père fait surgir des effets accrus sur les ruptures lors de l'année de fin des études sans avoir acquis un premier emploi, ainsi que dans les premières années de l'insertion professionnelle, parmi celles dont le père est cadre ou de profession intellectuelle supérieure (voir annexe D.5). Or, 90 % des femmes de l'échantillon (résultats non présentés) qui ont un père cadre finissent par obtenir un niveau d'éducation supérieure⁵³. Ces résultats peuvent dénoter d'une forme de socialisation à poursuivre des études longues et à mettre en avant sa carrière professionnelle, au détriment d'autres domaines de la vie. Le fait de provenir d'un milieu familial aisé permet aussi de bénéficier de solidarités familiales plus fortes et d'amortir les éventuelles fragilités économiques ou sociales liées aux séparations (Charles et al., 2019 ; Solard et Coppoletta, 2014).

⁵³ Le pourcentage est de 97 % pour celles dont les mères sont cadres ou de professions intellectuelles supérieures.

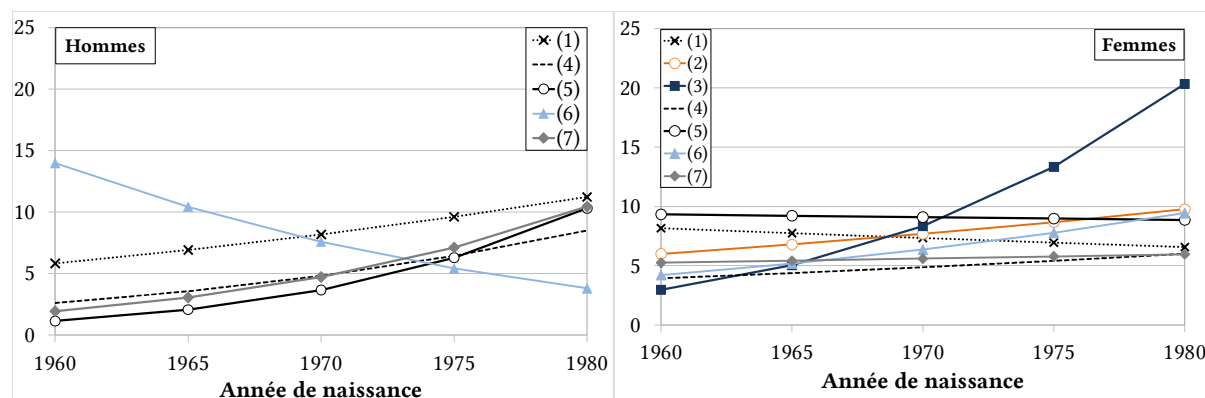
4.3 Effets des variables de contrôle sur les risques de rupture

4.3.1 Les périodes d'inactivité à la sortie des études prennent davantage d'importance pour la rupture au fil des générations

Les résultats présentés ci-dessus intègrent les différentes cohortes retenues (1960-1983) dans les modèles d'analyse, mais ne représentent pas l'évolution de l'effet du parcours scolaire et professionnel sur la rupture tout au long de ces cohortes. Toutes situations professionnelles confondues, les hommes étudiants à la mise en couple se séparent plus au fil des cohortes de naissance (OR = 1,05 pour une année supplémentaire, Tableau 4.5). On ne trouve pas d'évolution significative pour les femmes.

L'interaction entre ces années de naissance et la situation professionnelle et éducative (Figure 4.8) indique que la probabilité de séparation a augmenté significativement, au fil des cohortes, chez les étudiants lorsqu'ils sortent du système éducatif et sont en emploi la même année (catégorie 5 sur la figure). Quasi inexistantes pour les cohortes des années 1960, ces séparations sont progressivement apparues dans les générations récentes chez les hommes. Les autres catégories d'emploi et de situation scolaire qui paraissent également augmenter au fil des générations ne sont pas significativement plus élevées. La baisse apparente des probabilités de séparation chez les hommes sortis des études et récemment entrés sur le marché du travail n'est pas significative non plus.

FIGURE 4.8 : PROBABILITÉS PRÉDITES (%) DE RUPTURE SUIVANT L'ANNÉE DE NAISSANCE ET LA SITUATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE



Source : Epic 2013-2014. **Champ :** Hommes et femmes ayant formé une 1^{ère} union corésidente avant la fin des études. **Lecture :**

La probabilité de séparation des hommes nés en 1960 est de 5,8 % lorsqu'ils sont encore étudiant-es et n'ont jamais travaillé.

Notes : Probabilités ajustées à certaines années de naissance représentatives. Les cercles blancs se rapportent aux situations au moment de l'année de fin d'études. Catégories : (1) En scolarité, sans être entré-e sur le marché du travail. (2) Être l'année de la fin d'études, sans être entré-e sur le marché du travail. (3) Avoir dépassé l'année de la fin d'études, sans être entré-e sur le marché du travail. (4) En scolarité et déjà être entré-e sur le marché du travail. (5) Être l'année de la fin d'études et entrer (ou être déjà entré-e) sur le marché du travail la même année. (6) Avoir dépassé l'année de la fin d'études, être entré-e sur le marché du travail depuis 1 ou 2 ans. (7) Avoir dépassé l'année de la fin d'études, être entré-e sur le marché du travail depuis 3 ans ou plus.

Chez les femmes, seule la période d'inactivité qui suit la sortie des études augmente grandement les risques de rupture plus les cohortes sont récentes (Figure 4.8, modalité 3). Cela pourrait signifier une importance croissante accordée à l'entrée rapide sur le marché du travail des femmes, sous peine de tensions au sein des unions, qu'elles soient d'ordre financier ou qu'elles concernent le quotidien du couple. Les autres modalités ne connaissent pas de variations significatives, montrant une relative stabilité dans les générations des effets de la transition de l'éducation à l'emploi sur les probabilités de rupture des femmes.

4.3.2 Les femmes en couple avec des hommes plus âgés restent en union plus longtemps

Dans les premières unions corésidentes des femmes formées avant la fin de scolarité, la différence d'âge avec le partenaire a une influence sur la séparation (Tableau 4.5). Lorsque l'homme est âgé de 2 ans ou plus que la femme, les risques de rupture sont fortement réduits par rapport à un écart d'âge de 0 ou d'1 an (OR = 0,37, seuil à 1 %). Pourtant, la situation professionnelle du partenaire au moment de la rencontre ne conduit pas à des effets significatifs sur la séparation (ces deux variables sont légèrement colinéaires). On peut faire l'hypothèse que la situation par rapport à l'emploi des partenaires en début de relation est sujette à de nombreuses transformations dans la suite de l'union, et est donc moins déterminante dans les probabilités de rupture. En revanche, un partenaire plus âgé a plus de chances d'avoir déjà stabilisé sa situation professionnelle, et ne connaît donc pas autant les bouleversements de l'insertion professionnelle de son ou sa partenaire étudiant-e. Pour les femmes en cours d'études qui forment une union avec des hommes plus vieux qu'elles, l'accélération de l'indépendance vis-à-vis du milieu familial d'origine et d'une forme d'autonomie financière peut ainsi passer par la mise en couple. Des modèles d'analyse complémentaire (non présentés) indiquent qu'un couple où l'homme est plus âgé est moins susceptible de se rompre quel que soit le niveau de diplôme des femmes, l'effet étant particulièrement marqué pour les femmes diplômées du secondaire et moins.

Les hommes étudiants à la mise en couple et dans une union avec une partenaire plus âgée qu'eux se trouvent également dans des configurations où les séparations sont moins probables (modèle 2 du Tableau 4.5). L'introduction de l'ensemble des variables de contrôle efface cet effet.

Aucun effet d'interaction ne s'observe entre le parcours scolaire et professionnel des femmes étudiantes à la mise en couple et la situation professionnelle du partenaire à la rencontre ou les 3 catégories de différence d'âge. L'effet de la fin des études aurait pu être moins fort sur la rupture pour les femmes avec un partenaire en emploi à la rencontre ou plus âgé qu'elles, car l'enjeu de l'autonomie financière et des ressources du ménage aurait pu être secondaire. Finalement, il n'y a pas de processus différencié suivant la situation du partenaire à la rencontre, mais bien un effet global de l'écart d'âge entre les partenaires.

4.3.3 L'autonomie résidentielle vécue lors de la vie étudiante accentue la probabilité de rupture

Les femmes qui forment leur union à un âge précoce ont davantage de risques de rompre que les autres. Ce résultat est assez courant dans la littérature (South et Spitze, 1986 ; Teachman, 2002) et démontre l'incompatibilité entre les partenaires à un âge où les ressources socioéconomiques sont encore faibles, où les perspectives d'avenir sont floues, et ce quelle que soit la situation scolaire et professionnelle. La prise en compte de la durée entre la rencontre et la mise en ménage ne révèle pas d'effet significatif sur la rupture, chez les hommes comme chez les femmes, ce qui rejoint les résultats du chapitre précédent⁵⁴. Or, une mise en couple rapide pendant les études aurait pu correspondre à une volonté d'indépendance résidentielle par rapport aux parents, et potentiellement une compatibilité moindre entre partenaires qui n'ont pas pris le temps de « tester » leurs correspondances. Ce résultat dénote que pour toutes durées entre la rencontre et l'emménagement, le statut d'étudiant-e produit des conditions particulières pour la poursuite de l'union.

Bien que la durée de la relation avant la cohabitation n'entre pas en compte dans les risques de rupture, l'autonomie résidentielle intervient en revanche dans la stabilité des unions des femmes. Les femmes ayant vécu seules avant la mise en couple, et donc avant la fin de leurs études, se séparent plus que celles qui ont quitté le domicile parental directement pour former un ménage (OR=1,61, seuil à 5 %). Ce résultat est également conforme à ce qu'on trouvait pour l'ensemble des femmes en couple avant 30 ans dans le chapitre précédent. Étudiantes à la mise en couple, les femmes qui n'ont pas connu d'autres logements indépendants que celui partagé avec leur partenaire peuvent se conformer à une norme de stabilité conjugale, ou ne pas disposer des ressources suffisantes pour s'être installées dans un logement indépendant avant la mise en couple.

4.3.4 Les facteurs d'engagement classique dans l'union stabilisent grandement celle-ci

Le mariage et la présence d'enfants, phénomènes peu fréquents durant les études mais qui s'accroissent lorsque la transition de l'éducation à l'emploi est traversée, sont des facteurs déterminants de la stabilité des unions. Chez les hommes, très peu de ruptures se produisent après une naissance ou un mariage⁵⁵. Seules 3 séparations de couples mariés s'observent et 10 séparations d'union avec enfant(s). Chez les femmes, la présence d'enfants a un effet encore plus fort sur la longévité du couple que le mariage. Ces variables sont fortement corrélées à la position sur le marché de l'emploi et la scolarité, ce qui signifie qu'elles peuvent entraîner des effets de confusion. Dans le

⁵⁴ Dans les modèles de ce chapitre, la variable est continue. Une variable catégorielle qui reprend la même distribution que dans le chapitre précédent aboutit au même résultat.

⁵⁵ Les couples à risque de rupture, une fois des enfants présents ou un mariage conclu, ne comptent que peu dans les estimations des paramètres des autres variables, puisque ces séparations sont rares et ne contribuent pas à la vraisemblance du modèle.

Tableau D.3 en annexe, des modèles de régression ont été conduits sur les couples non mariés et sans enfant uniquement, et les résultats du parcours scolaire et professionnel sont identiques que ceux qui incluent ces couples.

D'autres variables individuelles jouent sur les probabilités de séparation. C'est notamment le cas de la religiosité, mais qui fournit un résultat contraire entre les hommes et les femmes. Chez ceux-ci, accorder de l'importance à la religion augmente les risques de rupture, tandis que chez les femmes cela diminue les risques de rupture. La littérature a plutôt montré que la religiosité diminuait les risques de séparation, car les valeurs attachées à la religion prônent la longévité des unions (Kalmijn, De Graaf et Janssen, 2005 ; Lyngstad et Jalovaara, 2010). Mais cela est surtout vrai dans le cas des mariages, le développement de l'union libre s'étant réalisé dans les groupes où la religiosité était la plus faible (Villeneuve-Gokalp, 1990). Dans le cas des hommes étudiants en couple, la proportion se disant religieux est inférieure à la moyenne. Mais ce groupe d'étudiants religieux est surreprésenté parmi les séparés, ce qui peut conduire à cet odds supérieur de séparation chez les religieux. Chez les femmes, les séparées sont moins souvent attachées aux normes religieuses, ce qui conduit à un résultat plus cohérent avec ce qui est observé dans d'autres recherches en sciences sociales.

Enfin, la séparation des parents dans l'enfance augmente les risques de rupture pour les hommes comme pour les femmes. Les enfants de parents séparés entrent dans des premières formes de conjugalité plus précocement que les autres, et ont des valeurs moins conservatrices dans le domaine familial (Amato et Patterson, 2017). Ces effets médiateurs peuvent notamment expliquer pourquoi ils-elles sont plus à risque de se séparer. Le Tableau 4.6 synthétise les résultats observés dans le chapitre et les confronte à nos hypothèses. Ils sont résumés dans la conclusion intermédiaire ci-dessous.

TABLEAU 4.6 : RÉSUMÉ DES RÉSULTATS ET CONFRONTATION À NOS HYPOTHÈSES DE DÉPART

Hypothèses	Résultats attendus	Résultats observés
H1	La fin des études augmente les risques de rupture des étudiant-es.	Vérifié chez les femmes, incertitudes autour des estimations
H2	Les risques de rupture diminuent graduellement avec le temps passé depuis la fin des études.	Confirmé chez les femmes
H3	La fin des études et l'entrée concomitante sur le marché du travail diminuent les risques de rupture des hommes.	Pas vérifié
H4	Les femmes avec un diplôme de l'enseignement supérieur ont une probabilité plus forte de rupture à la fin des études que les moins diplômées.	Pas vérifié
H5	Les femmes avec un diplôme de l'enseignement supérieur et récemment entrées sur le marché du travail ont encore plus de chances de séparation.	Partiellement confirmé
H6	La fin des études n'a pas d'influence sur les risques de séparation des femmes peu diplômées.	Vérifié

Les couples formés durant les études sont généralement moins durables que les couples formés après la sortie de scolarité, ce qui montre que la précocité de ces unions et les bouleversements qui suivent le parcours des étudiant-es jouent un rôle dans les parcours conjugaux. Au travers des résultats présentés dans cette partie, la transition de l'éducation à l'emploi s'est avérée être une période d'instabilité conjugale pour les femmes, particulièrement pour celles qui deviennent titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. L'année de sortie du système éducatif conduit à des probabilités de séparation élevées, et se distingue par rapport à la période qui suit la sortie d'études. En effet, plus les femmes s'éloignent chronologiquement de la fin de leur formation et s'insèrent sur le marché de l'emploi, moins l'union a de probabilités de se rompre. Pour les femmes peu diplômées, la fin des études a moins d'influence sur les ruptures. L'entrée sur le marché de l'emploi, lorsqu'elle se combine à la fin des études, ne semble pas affecter plus fortement la stabilité du couple que pour celles qui ne débutent pas dans la même année leur parcours professionnel. Chez les hommes étudiants à la mise en couple, le parcours scolaire et professionnel se mêle peu au parcours conjugal, et c'est au final la durée passée en couple qui influence le plus la rupture, en dehors du mariage ou de la naissance d'enfants. Les effectifs d'étudiants en couple sont cependant très faibles pour les hommes, ce qui ne permet pas de dégager des tendances fiables de l'effet de la sortie d'études sur les séparations.

Synthèse et conclusion

L'augmentation au fil des générations du nombre de couples corésidents formés avant la fin des études implique que les jeunes doivent gérer davantage l'entrecroisement de leur parcours scolaire ou professionnel et de leur vie en couple. Les jeunes femmes qui obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur sont particulièrement concernées par ces situations où les projets professionnels doivent se concilier à l'avenir du couple, puisqu'elles sont nombreuses à former une première union corésidente avant la fin des études. Les jeunes hommes qui connaissent une première vie de couple corésident avant la sortie du système éducatif sont minoritaires, et sont limités dans leurs opportunités de rencontre et par les modalités de choix des conjoint-es à des femmes également étudiantes. Les écarts d'âge entre les partenaires sont révélateurs de l'asymétrie des situations professionnelles à la rencontre : les femmes étudiantes se mettent en couple avec des partenaires en moyenne plus âgés qu'elles, qui ont fréquemment terminé leurs études, ce qui facilite leur autonomie en bénéficiant du statut socioéconomique de leur partenaire. La transition de l'éducation à l'emploi se traduit ensuite par des événements biographiques qui ont des répercussions sur la vie conjugale.

La sortie de scolarité, le début de l'insertion professionnelle et leur effet accru sur les ruptures d'union touchent surtout les femmes les plus diplômées. Elles passent d'un statut de dépendance économique à leur partenaire à un statut où elles deviennent progressivement autonomes financièrement, et où de nombreuses décisions de vie sont à prendre concernant leur carrière, qu'elles désirent investir au vu de leur long parcours scolaire. La fin des études et le premier emploi deviennent des événements centraux de leur indépendance, qui influent sur les risques de séparation. Leur pouvoir de négociation est bas lorsqu'elles n'ont pas encore eu un statut professionnel stable, ce qui leur laisse peu de marges de manœuvres pour la conciliation de leur trajectoire professionnelle personnelle et de celle de leur partenaire (Abraham et al., 2010). Le peu d'investissement mis dans le couple, très rarement renforcé par un contrat d'union ou une naissance avant la transition de l'éducation à l'emploi, induit une facilité à mettre un terme à la relation, même si la cohabitation était une forme d'engagement en soi. Les solidarités familiales et les aides parentales doivent certainement présenter un filet de sécurité pour les femmes issues d'un milieu plus aisé (Stone, Berrington et Falkingham, 2014). Dans leur cas, la fin des études et l'insertion professionnelle représentent bien des effets d'indépendance dans leur trajectoire conjugale, où leur accès à de nouvelles ressources (ou l'aspiration à un emploi stable) favorise la rupture avec leur premier partenaire cohabitant. Le retour au domicile parental, s'il se produit, permet alors d'amortir les préjudices économiques ou sociaux, avant un nouveau départ (Castell et al., 2016 ; Gaviria, 2016). On verra dans le chapitre 6 que le retour au domicile parental dans les trajectoires résidentielles après la séparation peut également être contraint pour les jeunes disposant de peu de ressources.

Les parcours scolaire et professionnel des femmes en couple à un âge précoce et qui ne poursuivent pas leurs études après le baccalauréat (ou qui ne l'obtiennent pas) affectent peu leur trajectoire conjugale. Étant donné qu'elles éprouvent des difficultés à entrer de manière stable sur le marché du travail et qu'elles mettent plus facilement de côté leur carrière professionnelle au profit de celle de leur partenaire plus âgé, les effets de leur propre itinéraire vers l'autonomie peuvent s'effacer (Mortimer, Zimmer-Gembeck, Holmes et Shanahan, 2002 ; Pixley, 2008). Ces femmes se marient et ont des enfants plus rapidement que les très diplômées, leur rôle d'épouse et/ou de mère les faisant quitter les incertitudes de la période de la jeunesse. Pour elles, la première union s'accorde davantage à l'idée d'une transition statutaire, qui les propulse dans la vie sociale d'adulte (Bidart et Lavenue, 2006). La spécialisation au sein du couple s'applique à leur situation, surtout si elles sont moins rémunérées dans leur travail salarié que leur partenaire, ou dans d'autres cas où elles consacrent une majorité de leur temps au foyer et au travail domestique. Nos hypothèses concernant l'effet de revenus sur la stabilité des unions trouvent quelques échos dans la situation observée des femmes : après avoir traversé les événements biographiques de la fin des études et de l'insertion professionnelle, les couples sont durables, allant dans le sens d'une accumulation de ressources qui stabilise l'union.

L'indépendance obtenue par les femmes via la fin des études apparaît comme un marqueur déterminant de la volatilité des unions, mais elle s'inscrit plutôt sur une tendance de fond qui voit la progression dans les parcours scolaires et professionnels réduire les incertitudes autour de l'avenir du couple. La séparation ouvre à de nouvelles opportunités dans la suite des parcours des femmes, notamment en termes d'autonomie résidentielle pour celles qui n'ont jamais résidé dans un logement sans un conjoint ou sans leurs parents. Ainsi, dans des contextes où les perspectives d'avenir du couple sont peu définies en raison des interrogations qui pèsent sur le futur professionnel d'au moins un-e des deux conjoint-es, la fin des études et l'insertion professionnelle sont des événements qui marquent l'accès à des revenus personnels mais qui ne stabilisent pas à court terme la vie conjugale des jeunes.

Événements rares des parcours d'entrée dans l'âge adulte des hommes, les formations d'union avant la fin des études n'ont pas la même symbolique que chez les femmes. La fin des études et le premier emploi ne modifient pas le risque de rupture, les estimations étant peu robustes au vu des faibles effectifs. Les ruptures d'union se font massivement dans les premières années du couple, mais ne sont pas spécifiquement associées à la trajectoire de sortie d'études des hommes. Les hommes étudiants et en couple défient la norme de stabilité économique qui est conçue comme un impératif à la formation d'une union, et leurs risques de séparation sont dès lors très élevés. Souvent en couple avec une femme en cours d'études en début de relation, on peut supposer que l'évolution de l'itinéraire professionnel de leur partenaire pourrait affecter davantage les risques de séparation que leur propre itinéraire.

L'exploitation des données Épic dans ce chapitre souffre de quelques limites. Les effectifs d'individus ayant formé une union corésidente avant la fin des études, bien qu'en augmentation au sein des cohortes les plus récentes, restent faibles et ne permettent pas d'étudier finement la diversité des situations des étudiant-es en couple. Les aléas dus à la taille de l'échantillon peuvent rapidement entraîner des résultats variables, et les intervalles de confiance sont larges. Des tests de robustesse de nos hypothèses, à partir de l'enquête GGS (Tableau D.4), ont montré quelques résultats similaires et conduisent globalement aux mêmes interprétations que les résultats de l'enquête Épic.

Un autre inconvénient des enquêtes rétrospectives est l'indisponibilité des trajectoires des partenaires des répondant-es. Ainsi, les informations sur la transition de l'éducation à l'emploi des partenaires ne sont pas disponibles dans les données, or on peut raisonnablement penser que l'interaction des deux trajectoires peut produire des tensions exacerbées lorsque les événements de sortie de scolarité et de recherche d'emploi sont vécus simultanément par les deux partenaires. Les données ne fournissent également qu'un aperçu des parcours avec des indicateurs transversaux d'âge à la sortie de formation initiale et d'âge au premier emploi. Les incertitudes économiques et les multiples périodes de chômage en début de carrière dans la jeunesse ne peuvent pas être mesurés à partir des données. Dans le

chapitre suivant, nous montrerons à l'aide de nouvelles sources de données, comment les périodes de chômage peuvent affecter la stabilité des unions des jeunes adultes.

Chapitre 5 : Les jeunes en couple à l'épreuve de l'emploi et de la précarité

Introduction

Les événements conjugaux tels que la formation d'une union ou le mariage sont liés à l'entrée en emploi, surtout chez les hommes, bien que la diversité des modes de mise en couple se développe comme le chapitre précédent l'a montré. L'insertion professionnelle des jeunes constitue une composante essentielle vers l'autonomie financière et résidentielle qui facilite la mise en ménage. Le premier travail qui suit la fin des études façonne l'accès aux ressources, mais c'est le premier emploi stable et permanent qui assure une sécurité financière. La structure actuelle du marché de l'emploi ne favorise pourtant pas l'emploi pérenne des jeunes adultes, créant régulièrement dans leurs itinéraires professionnels des périodes d'inactivité ou une alternance de contrats temporaires et d'épisodes de chômage (Caliendo et Schmidl, 2016). Pour les jeunes en union, les formes précaires d'emploi ou les périodes de chômage contribuent à fragiliser les ressources économiques du ménage, essentielles pour l'autonomie des partenaires. Le non-emploi affecte également la répartition du temps passé au foyer et freine les éventuels projets parentaux ou matrimoniaux (Bernardi, Klärner et Von der Lippe, 2008). Dans ces conditions, les carrières instables, le non-emploi ou les contrats de courte durée peuvent affecter la stabilité de l'union, surtout lorsque l'union corésidente s'est récemment formée. Après avoir vu dans le précédent chapitre que les parcours conjugaux des étudiantes sont marqués par l'insertion professionnelle, on cherche désormais à déterminer si les parcours professionnels incertains à plus long terme des hommes et des femmes fragilisent les unions des jeunes.

Dans ce chapitre, on examine la façon dont la précarité de l'emploi et les épisodes de chômage influent sur les probabilités de rupture des jeunes couples corésidents, non mariés et sans enfant, en France et en Belgique. La précarité est définie comme l'absence ou le sentiment d'absence de sécurité dans les carrières professionnelles, en particulier chez les travailleur-se-s avec un faible niveau d'employabilité (Paugam, 2000). L'insécurité économique ou professionnelle associée à la précarité reprend l'idée qu'une réponse rationnelle à un marché incertain est de rechercher un contrat à durée indéterminée ou un travail à temps plein (Blossfeld, Klijzing, Mills et Kurz, 2005). Les formes alternatives d'emploi qui ne procurent pas de stabilité professionnelle, tel que les contrats de court terme ou les intérim, sont assimilées à de la précarité ou à une forme d'instabilité professionnelle. Cette précarité, qui se traduit également par des périodes de chômage, a des conséquences négatives sur les parcours de vie qui affectent l'ensemble du foyer : la baisse de revenus dégrade les conditions économiques du

ménage, crée des situations de mal-être individuel qui peuvent se refléter sur les deux membres du couple, et la sortie du chômage ou l'accès à un emploi stable passe par de nouvelles mobilités professionnelles et géographiques (McKee-Ryan et Maitoza, 2018 ; Paul et al., 2018).

La plupart des études qui ont exploré les liens entre la précarité de l'emploi et séparation se sont spécifiquement intéressées à la question du chômage, et portent sur les unions dans leur ensemble (mariées ou non, avec enfants ou non) en se focalisant sur l'activité professionnelle d'un seul membre du couple (Doiron et Mendolia, 2012 ; Hansen, 2005 ; Solaz et al., 2020). Elles peinent ainsi à rendre compte de la spécificité des parcours professionnels des jeunes et des multiples dimensions de la précarité qui peuvent affecter la stabilité de leurs unions. Ce chapitre se propose d'apporter des éclairages empiriques nouveaux sur cette question en analysant simultanément les activités professionnelles et économiques des deux partenaires, et en s'intéressant à de nouvelles composantes de la précarité. Cette approche globale permet de mieux appréhender le contexte socioéconomique dans lequel vit le jeune couple et donc de saisir plus finement les mécanismes de leur résilience face aux incertitudes du marché de l'emploi. Il s'agit de déterminer quelles sont les perspectives professionnelles qui créent des conditions propices à une séparation, et comment ces processus varient selon le niveau de diplôme et le sexe dans un contexte d'égalité d'accès au marché du travail entre les femmes et les hommes. Une première section de ce chapitre s'attache à présenter des éléments de cadrage sur la situation de l'emploi des jeunes, en France et en Belgique. Elle permet de montrer la prévalence des épisodes de chômage dans les débuts de leur carrière professionnelle, et comment elle varie suivant leur niveau de qualifications. Une deuxième section pose les hypothèses des répercussions de cette instabilité professionnelle dans la jeunesse, en particulier sur la séparation des couples non mariés et sans enfant. Une troisième section détaille les multiples sources de données utilisées pour vérifier les hypothèses de recherche, et enfin une quatrième section démontre la manière dont la précarité de l'emploi, déclinée selon le sexe ou le niveau de diplôme des jeunes qui la vivent, affecte les probabilités de séparation des couples non mariés et sans enfant.

1 Précarisation de l'emploi des jeunes et incertitudes professionnelles

L'obtention d'un premier emploi accélère le départ du domicile parental et la formation d'un ménage indépendant. Les jeunes sont néanmoins tributaires de la volatilité du marché du travail, notamment en France et en Belgique où ce marché protège fortement les salarié-es qui y sont déjà intégré-es, laissant les jeunes adultes et/ou les chômeur-se-s face à des difficultés supplémentaires pour y entrer et s'y maintenir (Cahuc et al., 2013 ; Cockx, 2013). La globalisation économique (libéralisation des marchés, innovations technologiques, etc.) a par ailleurs créé un niveau d'incertitude structurelle, générant un contexte économique défavorable pour les jeunes qui rencontrent des taux de chômage

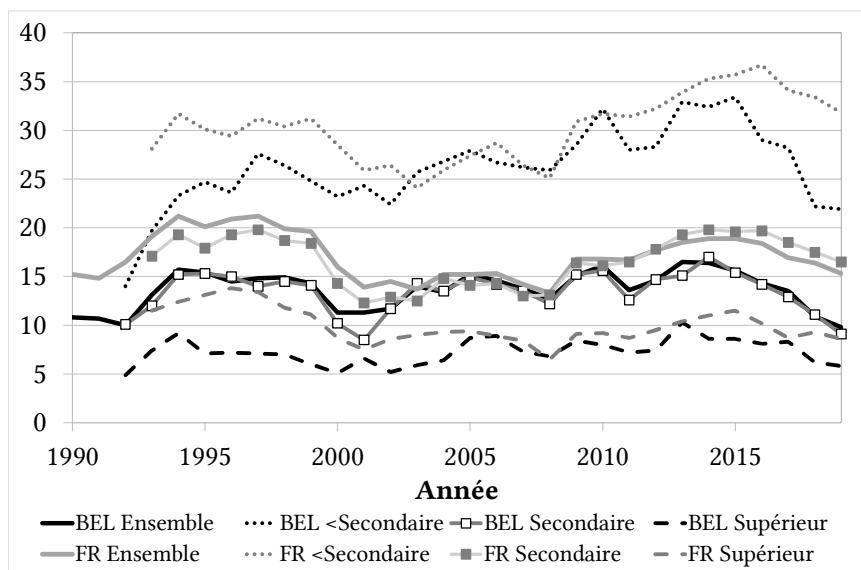
élevés. Un haut niveau de qualifications est désormais souvent nécessaire pour obtenir un emploi stable, reportant pour beaucoup la « réussite » de l'insertion professionnelle sur le diplôme obtenu. Avant d'aborder la façon dont le chômage influe sur la longévité des unions, la section suivante revient sur la place du chômage et des contrats de travail précaires chez les jeunes, et sur les mécanismes qui régulent l'emploi des jeunes en France et en Belgique.

1.1 Des contrats précaires et des épisodes de chômage courants dans la jeunesse

1.1.1 Une entrée dans la vie adulte marquée par les épisodes de chômage

Les jeunes adultes sont la classe d'âge la plus touchée par le chômage en France et en Belgique (Cockx, 2013 ; Dares, 2017). En 2015, le taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans atteignait 16 % et 19 % respectivement en Belgique et en France (voir Figure 5.1) (Eurostat, 2020a). L'évolution de la courbe du chômage semble indiquer que la massification scolaire et l'augmentation du nombre de jeunes disposant d'un niveau d'éducation secondaire supérieur dès les années 1970 n'ont pas contribué à diminuer le taux de chômage des jeunes. Cet allongement de la scolarité s'est produit dans un contexte de pénurie d'emplois et de développement des contrats précaires (contrats à durée déterminée – CDD, intérim, contrats d'apprentissage). La progression de ces formes particulières d'emploi a dans un premier temps été pensée comme une solution à la montée du chômage : la flexibilité du marché et sa dérégulation étaient conçus comme des leviers afin de créer de l'emploi et de garantir son accès à une large frange de la population (Bruno et Cazes, 1997). Cette dérégulation a cependant conduit à une baisse de la sécurité de nombreux emplois, produisant une segmentation des marchés du travail où le fardeau de la flexibilité pèse sur les travailleurs·euses dans des contrats atypiques. Dès lors, les jeunes qui se retrouvent majoritairement concerné·es par ces emplois précaires sont touché·es par une insertion professionnelle saccadée et non-linéaire (O'Reilly et al., 2015). Le développement des contrats de court terme chez les jeunes en est un bon exemple. Ainsi, en Europe, 42 % des 15-24 ans étaient en emploi court en 2012 pour seulement 10 % des 25-64 ans (Eurofound, 2013). Cette proportion de jeunes en contrat temporaire s'élevait à 57 % en France et 31 % en Belgique.

FIGURE 5.1 : ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE (%) DES 15-29 ANS EN BELGIQUE ET EN FRANCE, PAR NIVEAU D'ÉDUCATION ATTEINT (1990-2019)



Source : Eurostat, 2020. **Champ :** Population active âgée de 15-29 ans. **Lecture :** Le taux de chômage des jeunes de 15-29 ans avec un niveau d'instruction inférieur au secondaire en France, en 2015, est de 35,7 %. **Note :** Le taux de chômage par niveau d'éducation n'est disponible qu'à partir de 1992. Le taux est calculé selon la définition du Bureau International du Travail, les personnes au chômage sont des personnes qui recherchent activement un emploi et sont disponibles pour travailler dans les deux semaines qui suivent le moment de la mesure (Eurostat, 2020a).

1.1.2 Le niveau de diplôme détermine les parcours d'insertion professionnelle

Les politiques en matière d'éducation qui ont investi dans l'accès à un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur pour tou-te-s⁵⁶ ont finalement conduit à une stigmatisation des jeunes qui ne disposaient pas d'un tel niveau d'instruction (Beaud, 2013). Bien qu'un déclassement entre le niveau de formation et l'emploi effectivement occupé soit à déplorer chez certain-es (Giret, Nauze-Fichet et Tomasini, 2006), les jeunes avec un diplôme de l'enseignement supérieur sont plus souvent dans un emploi durable et moins souvent au chômage à leur sortie d'études que le reste des jeunes (Lollivier, 2000). Les diplômé-es du supérieur n'ont ainsi passé que 16 % de leur temps au chômage dans les 5 premières années qui suivent leur entrée sur le marché du travail, alors que cette proportion est de 31 % pour les jeunes avec un diplôme du secondaire inférieur ou moins (Lollivier, 2000). La polarisation du secteur de l'emploi consécutive à la dérégulation du marché du travail a participé à l'exclusion des peu diplômé-es du marché primaire, constitué d'emplois stables et bien rémunérés. Il en résulte des épisodes réguliers de chômage et des contrats précaires pour les moins qualifié-es. La crise économique de 2008 a renforcé ces difficultés économiques pour les peu diplômé-es, en touchant plus durement les milieux professionnels qui les emploient majoritairement (l'industrie et la construction) (Gautié, 2015 ; Sironi, 2018).

⁵⁶ En France en 1985, le ministre Jean-Pierre Chevènement voulait « amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat ».

La Figure 5.1 illustre les écarts importants des taux de chômage qui existent selon le niveau de diplôme. Parmi les titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ou moins (premier cycle de l'enseignement secondaire, primaire ou sans diplôme), les taux de chômage atteignent plus de 30 % dans la décennie 2010, en France comme en Belgique. Ce chômage s'est maintenu à un niveau élevé depuis les années 1990 et montre bien la persistance des difficultés d'emploi des jeunes peu qualifié-es et l'impact modéré des politiques d'aides à l'emploi pour ces jeunes. Seule une chute récente des taux de chômage s'amorce en Belgique, avec des plans de garantie d'emploi dans la jeunesse qui œuvrent à la réduction de la précarité des jeunes diplômé-es du secondaire et moins⁵⁷ (Can, 2015). En revanche, les taux de chômage ne sont que de l'ordre de 5 à 10 % pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Alors que la segmentation du marché du travail a entraîné davantage de difficultés pour les peu diplômé-es, l'ouverture et la participation croissante des femmes au marché du travail a par contre contribué à réduire les écarts du chômage entre les deux sexes (voir annexe E.1). Les différences par niveau de diplôme sont ainsi plus marquées que celles par sexe, bien que les femmes passent en moyenne plus de temps au chômage que les hommes, surtout parmi les peu diplômées (Dubéchet, 2015).

Ces différences selon le niveau de diplôme se manifestent également dans les transitions de l'emploi vers le chômage et puis du retour à l'emploi. De plus en plus, les épisodes de chômage font partie de la trajectoire d'insertion professionnelle : l'augmentation des contrats à durée déterminée, des intérim ou des contrats d'apprentissage⁵⁸ en début de parcours entraîne des passages par des périodes de chômage plus ou moins courtes, parfois répétées, contribuant à l'insécurité économique et repoussant l'accès à un emploi stable (Givord, 2005). Le Tableau 5.1 présente les pourcentages de jeunes qui, alors qu'ils-elles étaient en emploi ou en chômage dans l'année qui précède, se retrouvent au chômage ou en emploi une année donnée. Les moins diplômé-es connaissent les transitions de l'emploi vers le chômage les plus élevées, avec en France 12 % pour les jeunes hommes et 11 % pour les jeunes femmes avec un diplôme inférieur au niveau secondaire. Les diplômé-es du supérieur sont seulement 4 % pour les hommes et 5 % pour les femmes à être au chômage alors qu'ils-elles étaient en emploi l'année précédente. Une fois au chômage, les peu diplômé-es y passent plus de temps également, puisqu'environ 7 jeunes sur 10 sont toujours au chômage en y étant l'année d'avant⁵⁹. L'employabilité est plus forte chez les diplômé-es du supérieur, avec des taux de retour à l'emploi de 57 % une fois au chômage, pour les hommes comme pour les femmes.

⁵⁷ La chute du taux de chômage chez les peu diplômé-es en Belgique dès 2015 pourrait aussi être liée à l'entrée en vigueur d'une mesure qui conditionne l'accès aux allocations d'insertion des jeunes de moins de 21 ans à la réussite de l'enseignement secondaire supérieur ou à une formation en alternance (Klée, 2017). Certain-es jeunes se retrouvent exclu-e-s du chômage s'ils-elles ne remplissent pas ces conditions.

⁵⁸ Les emplois aidés et intérimaires ont été multipliés par 4 en France entre 1982 et 2001 (Givord, 2005).

⁵⁹ Il est possible qu'entretemps, certain-es d'entre eux-elles aient enchainé des contrats de court terme.

TABLEAU 5.1 : PROBABILITÉS (%) DE TRANSITION D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE À UNE AUTRE, SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION, EN FRANCE

Probabilité d'être...	Au chômage en étant en emploi en t-1	Au chômage en étant au chômage en t-1	En emploi en étant au chômage en t-1	En emploi en étant en emploi en t-1
Hommes 16-29 ans	7,6	58,1	36,6	91,1
Secondaire inférieur et moins	12,1	68,0	28,0	84,6
Secondaire supérieur	8,7	55,9	37,6	90,0
Supérieur	3,8	39,0	57,2	95,7
Femmes 16-29 ans	7,1	53,1	36,3	89,5
Secondaire inférieur et moins	11,1	69,8	21,2	80,7
Secondaire supérieur	8,9	50,9	36,2	87,5
Supérieur	4,6	36,2	57,0	93,0

Source : Calculs réalisés à partir de SILC France 2005-2015, transitions entre deux années successives. **Champ :** Population âgée de 16-29 ans. **Lecture :** Parmi les hommes de 16-29 ans en emploi en t-1, 7,6 % se retrouvent au chômage l'année suivante (en t).

1.2 Les répercussions financières et sociales des incertitudes professionnelles sur les parcours de vie des jeunes

1.2.1 Perte de revenus et risques de pauvreté, sur le court ou le long terme

Si l'allongement de la scolarité repousse l'indépendance résidentielle et financière des jeunes adultes, la période d'incertitude de l'emploi qui suit la sortie de scolarité a également des répercussions sur les parcours de vie des jeunes. L'accès et le maintien dans un logement indépendant sont notamment conditionnés à une source stable de revenus. Les chômeur-se-s et les inactif-ve-s ont des difficultés à accéder à un logement indépendant et, en conséquence, ont davantage de difficultés à former une union, surtout chez les hommes (Francoise Battagliola, Brown et Jaspard, 1995 ; Jauneau, 2007 ; Solaz, 2000). L'instabilité professionnelle et l'absence de contrat d'emploi permanent repoussent par ailleurs l'arrivée d'un premier enfant parmi les jeunes en couple (Pailhé et al., 2014).

Outre ces difficultés et une fois dans un logement indépendant, il faut s'y maintenir dans des situations parfois précaires lorsque l'accès à des ressources pérennes n'est pas garanti. La vie en couple offre néanmoins une protection face à la pauvreté. Les jeunes de 18-29 ans en couple sans enfant ont ainsi les taux de pauvreté en conditions de vie⁶⁰ les plus faibles : seulement 10 % pour les jeunes en France en 2005, contre 21 % pour les jeunes qui ne vivent pas en couple et pas chez leurs parents (Jauneau, 2007). L'installation en couple dans un domicile commun peut donc procurer un gain en termes de niveau de vie, mais elle est souvent dépendante d'une situation professionnelle établie, ou du moins d'une source de revenus personnels. Dans un contexte de dégradation des conditions d'emploi des

⁶⁰ Le taux de pauvreté en conditions de vie mesure les privations que les individus s'imposent en raison de leur manque de ressources. Ces privations peuvent regrouper l'impossibilité de se chauffer, les retards de paiement ou encore la taille du logement.

jeunes, les incertitudes financières qui suivent la formation d'une union peuvent aussi mener à une dégradation des conditions de vie du ménage et à une réorganisation de la vie conjugale pour les couples.

De cette façon, l'expérience du chômage (répétée ou non) dans la jeunesse rend incertaine l'évolution dans la carrière professionnelle, ainsi que les projets de vie. Même si les jeunes peuvent s'attendre à traverser des épisodes de chômage au vu du contexte structurel qui ne leur garantit pas un accès rapide à un emploi stable, ces épisodes n'en sont pas moins des chocs économiques et sociaux. Le chômage a des conséquences économiques immédiates, via la perte de revenus, mais également de long terme avec des risques plus grands de connaître d'autres épisodes de chômage et un salaire moindre dans la suite du parcours professionnel (Arulampalam, 2001).

1.2.2 Diminution de la satisfaction de vie et perte de statut social

Alors que le travail organise le quotidien, alimente les relations sociales, contribue à donner une identité dans la société et à améliorer l'estime de soi, le chômage désorganise ces bénéfices et affecte le bien-être subjectif (Winkelmann et Winkelmann, 1998). Des répercussions négatives sur la santé subjective peuvent entre autres s'observer, surtout dans l'année où les individus se retrouvent au chômage (Tøge et Blekesaune, 2015). Les nombreux bouleversements dans la vie des personnes au chômage qui sont à l'origine de cette dégradation du bien-être restructurent l'organisation du temps à travers plusieurs mécanismes. Le chômage implique un temps prolongé dans le foyer lorsque les jeunes vivent chez leurs parents ou en couple, le stress causé par cette période se reportant alors au sein du foyer (Gallie, Gershuny et Vogler, 1994). Le chômage n'est donc pas un événement purement individuel mais affecte le bien-être familial, ainsi que le pouvoir d'achat de l'ensemble du ménage. Ces effets se distinguent entre hommes et femmes. Les premiers sont davantage soumis à la pression sociale d'être en emploi, les normes patriarcales valorisant la figure de l'homme (en couple) comme pourvoyeur principal de revenus (Méda, 2008). Lorsqu'ils n'ont pas accès à des ressources individuelles, la stigmatisation qui en résulte pèse sur leur bien-être. Le poids des normes en matière d'emploi est différent pour les femmes : chômeuse ou inactive, des rôles alternatifs à celui d'être en emploi leur échoient facilement, dans le domaine des responsabilités familiales ou domestiques (England et Farkas, 1986 ; Gershuny et al., 2005).

En ce début de 21^{ème} siècle, la participation des femmes au marché du travail salarié se rapproche cependant de celle des hommes. L'égalité désirée par de nombreux-ses jeunes au sein de leur couple laisse entendre que les normes d'emploi et les effets du chômage convergent entre les hommes et les femmes, qui doivent contribuer mutuellement aux ressources du ménage (Méda, 2008). L'étude de Tøge et Blekesaune (2015) montre par exemple que les effets négatifs d'une période de chômage sur

le bien-être subjectif sont identiques entre les sexes pour les cohortes récentes. Lorsque les couples n'ont pas d'enfant, ce qui est plus courant chez les jeunes adultes, l'emploi à temps plein des deux partenaires est un modèle répandu et les déséquilibres entre les sexes sont moins prononcés (Aliaga, 2005). Même si l'égalité au sein du couple est un modèle recherché par les jeunes et que les stéréotypes de genre s'affaiblissent pour les jeunes générations (Grobon et Portela, 2016), les inégalités persistent et voient les femmes prendre en charge davantage de tâches domestiques que les hommes, tout en disposant de moins de revenus que leur partenaire (Morin, 2014).

Les répercussions négatives du chômage sur les finances des individus peuvent être allégées par les allocations que perçoivent les chômeur-se-s en France et en Belgique. Bien que soumises à des conditions de versement et de durée de prestations de plus en plus strictes en France, ces allocations sont généreuses au vu de leur poids dans le PIB⁶¹ (Chabanet, 2007). La Belgique dispose également d'allocation d'insertion⁶² pour les jeunes qui ont terminé leurs études et qui entrent sur le marché du travail. La Belgique accorde des allocations différentes suivant la situation familiale des individus au chômage : les montants alloués sont supérieurs pour les personnes vivant seules que pour les personnes vivant en couple (Cockx, 2013). Ces allocations permettent de réduire les inquiétudes et la perte de revenus qui sont associées à cette période de chômage, inquiétudes qui seront moindres en France ou en Belgique que dans d'autres pays n'offrant pas des protections sociales aussi fortes face au chômage (Anderson et Pontusson, 2007).

* * *

Les jeunes adultes sorti-es de scolarité et qui tentent de s'insérer sur le marché de l'emploi sont les plus à risque de vivre des épisodes de chômage ou de détenir des contrats de travail précaires. Cette instabilité professionnelle à l'entrée sur le marché du travail entraîne des incertitudes dans la vie des jeunes. Des pertes de revenus et de statut social se répercutent sur le parcours professionnel futur, dans les chances d'acquisition d'un nouvel emploi ou dans leur bien-être et leur confiance en l'avenir. La libéralisation économique et les récessions ont dessiné un gradient éducationnel dans les chances d'accéder à un emploi stable. Les plus diplômé-es traversent moins d'épisodes de chômage et trouvent rapidement un emploi permanent, contrairement aux moins diplômé-es qui alternent souvent contrats précaires et périodes de chômage parfois longues. Les différences de taux de chômage par niveau d'éducation sont bien plus fortes que celles qui existent entre hommes et femmes, ces dernières s'étant

⁶¹ En 2015, les dépenses publiques de chômage atteignent 1,62% du PIB en France et 2,95% du PIB en Belgique, pour une moyenne de 0,68% dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2020).

⁶² Cette allocation est versée à la suite d'un stage d'insertion professionnelle de près d'un an, dans lequel le/la jeune doit prouver qu'il-elle est en recherche active d'emploi. Elle est réservée aux moins de 25 ans.

amointries avec l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail et l'allongement des études. Bien que le début des parcours professionnels ait eu tendance à s'homogénéiser entre les hommes et les femmes, le travail constitue surtout un domaine d'investissement et un lieu d'expression pour les hommes, dont la réussite se mesure notamment par le niveau de rémunérations. La persistance d'inégalités de salaire entre les sexes et la prise en charge toujours majoritaire des tâches domestiques par les femmes rendent moins primordiale la valeur du travail dans leur identité, malgré un investissement accru dans ce domaine. En France et en Belgique, la perte de revenus qui s'associe à une perte d'emploi ou une période de chômage est partiellement compensée par des allocations chômage, mais les bouleversements dans la vie des couples et dans les projets d'avenir demeurent une source de tensions au sein du foyer.

2 Incertitudes professionnelles et instabilité des unions corésidentes dans la jeunesse

Pour les jeunes en couple, hors mariage et en l'absence d'enfants, les épisodes de chômage et les contrats précaires peuvent conduire à des incertitudes sur leur avenir et à des conséquences économiques et sociales qui les atteignent tout particulièrement du fait de la nouveauté et du faible engagement (parental ou matrimonial) de leur union. La survenue d'une séparation pourrait alors signifier que les tensions économiques ou sociales au sein du couple étaient élevées et que l'instabilité professionnelle a fragilisé l'union. La question de recherche principale de ce chapitre est la suivante :

Comment les épisodes d'instabilité professionnelle et économique dans la jeunesse (chômage, contrats de court terme) influencent-ils la longévité des unions corésidentes ?

Plusieurs hypothèses sont développées pour expliquer les effets du chômage ou de l'instabilité des parcours professionnels sur les risques de rupture d'union. Les premières hypothèses se fondent sur des constats généraux qui s'appliquent à l'ensemble des jeunes en couple, les suivantes affinent l'analyse en suggérant des mécanismes distincts selon le sexe et le niveau d'instruction des jeunes en couple. On n'élabore aucune hypothèse qui différencierait les trajectoires des couples en France et en Belgique, car comme le montre les taux de chômage ci-dessus, ainsi que les normes en matière de conjugalité présentées dans le chapitre 1, les variations entre les deux pays sont minimales. Les systèmes de prestation sociale se recoupent également, avec des allocations chômage qui permettent de réduire les pertes financières, même si la France impose une limite dans le temps pour la perception de ces allocations. On suppose ainsi que la précarité et ses répercussions sur la vie en couple dans la jeunesse sont davantage influencées par les conditions sociales des jeunes que par une différenciation nationale.

2.1 *Épisode(s) de chômage d'un·e ou des deux partenaires*

2.1.1 *Des tensions sur les ressources individuelles et du ménage*

Le chômage a des répercussions sur de nombreux domaines de la vie des individus. Le stress engendré par cette situation ainsi que la recherche d'un emploi demandent des adaptations dans la vie quotidienne des individus. En particulier, la réorganisation de la routine quotidienne du foyer en allouant différemment le temps qui n'est plus passé à travailler peut dégrader la vie conjugale des couples lorsqu'un·e des deux partenaires (ou les deux) se retrouvent au chômage. Les partenaires doivent s'adapter à des nouveaux rôles sociaux, notamment domestiques, ce qui peut s'avérer sources de tensions surtout lorsque l'investissement est jugé insuffisant par l'un·e des partenaires (Hansen, 2005).

L'effet du chômage sur les ruptures d'union a été mis en lumière pour les couples de tous âges par les effets médiateurs de l'accumulation de stress, de la perte des ressources économiques ou encore d'une détérioration de l'état de santé. L'enchaînement de ces effets consécutifs de la perte d'un emploi conduirait à un risque accru de séparation (Paul et al., 2018). La majorité des études existantes ont ainsi montré que les conséquences financières et émotionnelles du chômage affectaient négativement la stabilité de l'union (Doiron et Mendolia, 2012 ; Hansen, 2005 ; Kraft, 2003). Cependant, la séparation dans les couples de jeunes, pourtant davantage confronté·es à ces épisodes de chômage, n'a jusqu'à présent pas été spécifiquement examinée. De même, le rôle de l'articulation des parcours professionnels des deux partenaires a été négligée. Pourtant, dans un contexte où les jeunes sont en début de carrière ou parfois encore étudiant·es, où le chômage est fréquent dans cette période de la vie, et où l'indépendance résidentielle a pu être obtenue par la mise en couple, les effets du chômage d'un·e ou des deux partenaires peuvent avoir des effets délétères sur le futur de la relation. La recherche d'un nouvel emploi et parfois une mobilité géographique associée mettent par exemple en question le futur de l'union et les projets d'avenir des deux partenaires (Feijten, 2005). À partir de ces éléments et de l'incertitude qui naît d'un épisode de chômage, notre première hypothèse statue pour *une augmentation des risques de rupture conséquente à une période de chômage des jeunes en couple* (H1).

2.1.2 *Quand les deux partenaires font face au chômage*

Pour saisir plus finement les conditions économiques dans lesquelles se trouve le ménage, il est nécessaire de tenir compte des situations professionnelles des deux partenaires, et de la façon dont elles s'articulent. Les couples de jeunes en union consensuelle tendent vers l'égalité d'accès à l'emploi et l'autonomie au sein du couple (Brines et Joyner, 1999). Kalmijn et al. (2007) ont montré aux Pays-Bas, qu'un partage égalitaire des revenus entre les femmes et les hommes dans des unions libres augmentaient la stabilité de l'union. Dans des pays comme la France ou la Belgique où les couples

biactifs sont la norme (Méda, 2008), l'accès à l'emploi et le maintien d'une activité professionnelle pour les hommes et les femmes devrait renforcer l'union en assurant une sécurité économique. Le fait de traverser un épisode de chômage peut être délétère pour la stabilité de l'union, en particulier si les deux partenaires se retrouvent dans une situation précaire une même année donnée. Lorsque les deux revenus des partenaires sont menacés, les tensions au sein du couple en matière de contribution aux ressources du foyer sont exacerbées. Le chômage pourrait avoir encore plus de répercussions lorsque c'est la personne détentrice de davantage de capitaux qui connaît un épisode de chômage (souvent l'homme). Si le chômage d'une personne augmente les risques de rupture, on fait également l'hypothèse que *la probabilité de séparation des jeunes au chômage est maximale lorsque les deux partenaires se trouvent en situation de non-emploi* (H2).

2.2 *La sécurité du contrat à durée indéterminée et de l'emploi à temps plein*

Précarité de l'emploi et chômage sont généralement associés, avec une insertion professionnelle des jeunes qui se caractérise par une succession de périodes de chômage et de contrats courts, surtout chez les moins diplômé-es (Cahuc et al., 2013 ; Givord, 2005). Lorsque les jeunes sont en emploi, le type de contrat peut faciliter les projets d'avenir si celui-ci couvre une durée indéterminée. Les taux de pauvreté des jeunes avec un emploi permanent sont deux fois plus faibles que ceux des jeunes avec un emploi temporaire (Jauneau, 2007). En France, les hommes qui détiennent un contrat permanent ont par exemple plus de chances de se marier que ceux en emploi temporaire (Kieffer, Marry, Meron et Solaz, 2006). Les contrats de long terme protègent davantage les jeunes contre les pertes d'emploi et des périodes sans revenus, renforçant ainsi leur indépendance financière et leur estime de soi. Au-delà de l'expérience du chômage en tant que tel, on peut supposer que l'accès à un emploi permanent permet de progresser dans l'itinéraire d'entrée dans l'âge adulte. L'accès à un emploi « qui compte », stable, et qui correspond aux attentes des jeunes facilite les projets d'avenir et réduit l'incertitude (Rougerie et Courtois, 1997). *À l'opposé du chômage et des contrats précaires, on fait dès lors l'hypothèse qu'être titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDI) stabilise l'union des jeunes* (H3).

Le travail à temps plein est un autre signe de stabilité financière, dans le sens où il permet d'accéder à des revenus plus élevés que les contrats à temps partiel. Le travail à temps partiel se répartit majoritairement aux âges élevés et aux âges jeunes. Pour les étudiant-es, cela peut être une manière de financer les études en occupant un emploi tout au long de l'année. Dans ces cas-là, leur contrat de travail est plutôt à durée déterminée et à temps partiel (Zilloniz, 2017). Après la fin de la scolarité, le travail à temps partiel est perçu par près de 60 % des jeunes hommes ou des jeunes femmes de 15-29 ans comme une solution par défaut, après la recherche infructueuse d'un emploi à temps plein (Eurostat, 2020b). Cette forme de déclassement est souvent mal vécue par les jeunes, particulièrement en l'absence d'enfants où le temps partiel n'est pas la conséquence d'une naissance. En comptant

l'ensemble des salarié-es, le temps partiel est une forme de travail féminin, en 2011 en France 82 % des salarié-es à temps partiel sont des femmes, principalement en raison de la présence d'enfants au domicile (Pak et Zilloniz, 2013). Les femmes salariées, en l'absence d'enfants, occupent malgré tout davantage un emploi à temps partiel que les hommes salariés sans enfant, respectivement 25 % et 8 %. La durée hebdomadaire du travail, le salaire qui en découle et le temps passé dans le foyer familial peut ainsi influencer sur les risques de rupture des jeunes en contrat à temps partiel. Notre hypothèse est que *l'emploi à temps partiel entraîne plus de risques de rupture que l'emploi à temps plein* (H4).

2.3 Statut social et ressources économiques des jeunes hommes et des jeunes femmes

Malgré les évolutions sociales de la fin du 20^{ème} siècle qui ont vu l'augmentation de l'emploi des femmes et les idéaux d'égalité des sexes au sein du couple, les trajectoires professionnelles ou le rapport au travail salarié varient encore entre femmes et hommes, ce qui permet d'affiner les hypothèses de recherche suivant le sexe des jeunes en couple qui connaissent des périodes de précarité. La place du travail dans la construction de l'identité masculine est prédominante, tandis que les femmes peuvent investir des rôles alternatifs à celui d'employée en craignant moins d'être stigmatisées. À tout âge, le chômage des hommes apparaît davantage déterminant sur l'instabilité des unions que le chômage des femmes, qui a des conséquences moins marquées (Solaz et al., 2020). Parce que la pression de l'emploi est forte pour les hommes, la crainte de ne pas pouvoir assurer les revenus du ménage et de ne pas être à la hauteur des attentes de leur partenaire peuvent altérer la relation conjugale (Kalmijn, 2011 ; Kraft, 2003). Pour les femmes, le contexte institutionnel et leur implication sur le marché de l'emploi salarié font varier les effets du chômage sur la longévité de l'union. Dans des pays comme l'Italie où les femmes prennent plus souvent en charge le travail domestique, la perte d'un emploi salarié a moins d'influence sur la dynamique familiale que la perte d'emploi des hommes (Solaz et al., 2020). En France ou en Belgique, le modèle de couples à deux carrières prédomine chez les jeunes, la perte d'emploi chez les hommes comme chez les femmes devrait jouer un rôle négatif similaire sur la longévité de l'union. L'absence d'enfants enlève notamment le « double fardeau » des femmes qui doivent concilier leur vie familiale et trajectoire professionnelle alors qu'elles passent davantage de temps dans le travail domestique (Koelet et al., 2015 ; Méda, 2008). Sans responsabilités parentales, elles peuvent être moins enclines à se rediriger vers les charges domestiques en cas de fracture dans leur parcours professionnel. Les stratégies d'accumulation de ressources pour garantir la sécurité financière au sein des couples demandent aussi que les deux partenaires occupent un emploi, l'emploi féminin n'étant plus considéré comme une « menace » pour la stabilité de l'union, même s'il contribue à l'autonomie financière des femmes (Gershuny et al., 2005 ; Oppenheimer, 1997).

Sur le plan financier et malgré l'accès accru des femmes au marché du travail, la répartition des revenus au sein des ménages est généralement déséquilibrée. Les jeunes hommes en couple détiennent

souvent davantage de capital économique que les jeunes femmes : ils sont en moyenne plus âgés qu'elles et ont passé plus d'années sur le marché du travail (McKee-Ryan et Maitoza, 2018 ; Morin, 2014), ou occupent un emploi principalement à temps plein (Pak et Zilloniz, 2013). Lorsqu'ils traversent une période de chômage, c'est donc la source de revenus principale du ménage qui se dégrade et qui peut entraîner des craintes sur la situation financière future. Cela laisse penser qu'en cas de perte d'emploi des hommes, le couple subira à la fois une perte de revenus plus importante que dans les cas de chômage des femmes, ainsi qu'une dégradation des liens conjugaux avec la perte de statut social et le stigma du non-emploi qui pèse chez les hommes. Notre hypothèse va donc dans *le sens que le chômage des jeunes hommes entraîne des probabilités de rupture plus importante que le chômage des jeunes femmes* (H5), même si ces différences sont probablement moins fortes que pour les couples plus âgés, avec enfants. Les autres dimensions de la précarité étudiée, à savoir le type de contrat de travail et la durée hebdomadaire du travail, devraient également jouer davantage dans les risques de rupture chez les hommes que chez les femmes.

En plus de l'étude du passage par un épisode de chômage des hommes et des femmes, on peut également analyser les variations et la perte de revenus des hommes ou des femmes au sein du couple et leur répercussion sur l'avenir de l'union. Si la perte de statut social liée au chômage est forte chez les hommes, la perte de revenus (associée au chômage ou non) pour les hommes comme pour les femmes devrait produire un même niveau d'instabilité au sein du couple. En effet, dans l'idée que la sécurité financière permet la réalisation de projets qui engagent les couples sur le long terme, la perte de revenus de l'homme ou de la femme remet en cause les perspectives d'avenir des jeunes couples. Cette diminution des revenus peut prendre comme origine un changement de contrat de travail, un arrêt maladie, une reprise d'études... Celle qui est liée à une période de chômage nous permet de démêler un effet économique et social du chômage. Notre hypothèse statue que *les pertes de revenus augmentent les probabilités de rupture d'une manière équivalente entre les hommes et les femmes* (H6).

2.4 Chômage des jeunes peu qualifié-es

Enfin, le niveau de qualifications des jeunes peut jouer de manière importante sur les conséquences des épisodes de chômage sur les ruptures d'union. Certains travaux mettent en avant que le chômage aurait un effet négatif sur la santé mentale (et les liens familiaux) des plus qualifié-es, car il induirait une perte plus importante d'un statut social (en termes de revenus, de réputation, de relations sociales) (Paul et al., 2018). Le travail est une composante identitaire souvent mise en avant pour ces populations très diplômées, et le chômage les stigmatise particulièrement car il est moins courant que parmi les jeunes peu qualifié-es. Néanmoins, les jeunes avec un niveau élevé d'instruction disposent de meilleures ressources financières et sociales pour s'en sortir, ainsi que des stratégies d'adaptation diverses face à leur statut de chômeur-se. Ils-Elles peuvent notamment accepter des emplois qui ne

correspondent pas à leur formation initiale pour leur permettre de mettre fin à une période de chômage. Les solidarités familiales peuvent aussi alléger la perte de revenus due au chômage chez ces jeunes qui proviennent de la classe moyenne ou supérieure (Solard et Coppoletta, 2014).

Pour les jeunes peu qualifié-es, le chômage a des répercussions de long terme sur leur trajectoire de vie, avec une faible progressivité dans les salaires et un risque de récurrence d'épisodes de chômage dans les années à venir. Les différences par sexe sont manifestes dans les milieux défavorisés. Les jeunes femmes peu diplômées peuvent davantage s'investir dans le travail domestique si elles sont confrontées à une période de chômage trop longue, tandis que les jeunes hommes peu diplômés doivent retrouver un emploi pour continuer à répondre aux besoins financiers du ménage, surtout si leur partenaire ne dispose pas de ressources propres. Dans les cas où l'homme connaît une alternance de contrats de travail et de chômage, l'emploi féminin peut apporter un complément de revenus au ménage qui pourrait également sécuriser les finances du couple. Le statut professionnel des hommes paraît ainsi déterminant dans les dynamiques conjugales chez les jeunes peu diplômés. Notre hypothèse est que *les jeunes hommes avec un faible niveau d'éducation se séparent davantage en cas d'épisodes de chômage parmi l'ensemble des hommes en couple* (H7). À l'inverse, *les femmes peu diplômées n'ont pas de probabilités de séparation différentes lorsqu'elles vivent un épisode de chômage que les autres femmes en couple* (H8).

TABLEAU 5.2 : RÉCAPITULATIF DES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE DE L'EFFET DE L'INSTABILITÉ PROFESSIONNELLE SUR LES SÉPARATIONS

Hypothèses	Événement mesuré	Sous-groupe étudié	Données	Résultats attendus
H1	Chômage	Ensemble	EDP, Registre, SILC	Le chômage des jeunes augmente les probabilités de séparation de leur union
H2	Chômage	Ensemble	EDP, Registre, SILC	Les probabilités de séparation sont maximales chez les jeunes couples où les deux partenaires n'ont pas accès à un emploi rémunéré
H3	Type de contrat d'emploi	Ensemble	Registre, SILC	Les contrats permanents protègent plus de la séparation que les contrats temporaires
H4	Durée hebdomadaire du travail	Ensemble	Registre, SILC	Les contrats à temps partiel conduisent à plus d'instabilité conjugale que les emplois à temps plein
H5	Chômage	Hommes vs Femmes	EDP, Registre, SILC	Le chômage des jeunes hommes affecte davantage la stabilité de l'union que celui des jeunes femmes
H6	Perte de revenus	Hommes vs Femmes	EDP	Les pertes de revenus augmentent les probabilités de rupture d'une manière équivalente entre les hommes et les femmes
H7	Chômage	Hommes	EDP, Registre, SILC	Les jeunes hommes avec un niveau d'éducation inférieur au secondaire se séparent davantage en cas d'épisodes de chômage
H8	Chômage	Femmes	EDP, Registre, SILC	Les jeunes femmes titulaires d'un niveau d'éducation inférieur au secondaire n'ont pas de probabilités de rupture différentes que les autres femmes en couple lorsqu'elles sont chômeuses

La question de recherche principale de ce chapitre consiste à déterminer dans quelle mesure la précarité dans les parcours professionnels des jeunes est un ressort social et économique des séparations en l'absence de mariage ou d'enfant. Les difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et les épisodes récurrents de chômage confrontent les jeunes en couple à des périodes de stress et d'incertitudes économiques et sociales. Cette instabilité peut avoir des répercussions sur la durabilité de leur union, le stress engendré par ces événements dégradant la qualité de leur relation conjugale. Si les deux partenaires sont confronté-es à une perte de leur emploi ou qu'un épisode de chômage n'est pas compensé par une activité professionnelle du ou de la partenaire, les conséquences néfastes pour le bien-être de la relation sont susceptibles de s'accroître. Les incertitudes professionnelles des hommes, dont le travail est une composante forte de leur identité, influeraient davantage sur la stabilité de l'union que celles des femmes, dont la contribution relative aux revenus du ménage est moindre que celle des hommes. En début d'union, ces couples cohabitants sont marqués par un écart de revenus en faveur des hommes plus âgés que leur partenaire, mais l'accès des femmes au marché du travail, principalement chez les plus diplômées, tend à réduire les inégalités de ressources dans la suite de l'union. Les hommes peu diplômés devraient être plus touchés par les répercussions d'une période de précarité, car leur statut professionnel et les revenus sont davantage déterminants des bonnes conditions économiques du ménage et du maintien de ces conditions. En plus d'un épisode de chômage, d'autres dimensions de la précarité peuvent aussi avoir des implications sur la stabilité des couples. L'absence de contrat à durée indéterminée ou de travail à temps plein peut entraver les projets d'avenir des couples, qui deviennent fragiles face à la volatilité du marché du travail et qui ne répondent pas aux normes de stabilité professionnelle.

3 Analyse longitudinale de données panel et du registre belge

Pour répondre à la question de recherche et vérifier les hypothèses, le recours à plusieurs sources de données s'est avéré nécessaire. D'abord, les données panel de l'enquête EU-SILC sont utilisées car elles contiennent de nombreuses informations socioéconomiques et de détails sur les épisodes de chômage vécus par les individus. Les effectifs et le suivi des couples s'avèrent néanmoins sources de biais dans la mesure des trajectoires conjugales des jeunes, ce qui invite à comparer nos résultats avec les données fiscales de l'Échantillon Démographique Permanent (EDP) en France et les données du registre belge couplé aux recensements. Ces sources administratives fournissent des données moins précises sur la situation professionnelle des jeunes, ou uniquement pour certaines années, mais leurs effectifs importants apportent des estimations robustes comparées à EU-SILC. L'utilisation de SILC dans le chapitre a une visée surtout méthodologique dans le chapitre, permettant ainsi de montrer les

avantages et les inconvénients de l'utilisation d'une enquête européenne sur la question des conditions de vie et des ménages. Pour rappel, les sources de données sont présentées en détail dans le chapitre 2. Dans cette section, ces données ainsi que la manière dont sont traités l'activité professionnelle et le suivi des couples sont présentées.

3.1 Sélection de la population d'intérêt dans les trois sources de données

3.1.1 L'enquête SILC et l'ajout annuel de nouveaux couples dans l'analyse

Les données sélectionnées pour les analyses dans SILC proviennent des années d'enquête de 2005 à 2015, permettant d'étudier les transitions annuelles d'une situation de couple à une autre, ainsi que l'ensemble des transformations de la situation économique des jeunes. L'enquête SILC est une enquête panel, la portée des vagues d'interrogation est de 4 ans en Europe, en France la portée a été étendue à 9 ans. Les individus panels, interrogés dès la première vague, sont, autant que possible, suivis d'une année à l'autre dans les cas où ils déménagent (Burricand et Lorgnet, 2014). En cas de séparation, et si le couple était déjà formé lors de la première vague d'interrogation, les deux ex-partenaires sont censé-es être observé-es dans leur nouvelle composition de ménage. Dans les faits, lorsqu'une personne reste dans l'ancien domicile conjugal après une rupture, elle aura plus de chances d'être réinterrogée que la personne mobile. Une séparation est identifiable à partir du moment où un-e seul-e des deux ancien-ne-s partenaires dans le ménage se retrouve enquêté-e l'année suivante. Dans les cas où les deux ancien-ne-s membres du couple sont perdu-es, on censure l'observation du risque de rupture.

Le taux d'attrition en 2005 est de 14,1 % en France (Insee, 2010), celui-ci peut être endogène au phénomène que l'on mesure. Ainsi, les personnes qui déménagent et dont on ne retrouve pas la trace peuvent être celles qui se sont séparées pour vivre chacune dans un nouveau logement, ou bien avoir déménagé à deux et être toujours en union sans que le nouveau domicile soit identifié (voir annexe E.2). De plus, la probabilité de déménager en cas de rupture peut varier selon la situation de chômage (un retour au domicile parental étant par exemple plus fréquent pour les jeunes chômeur-se-s), ce qui entraîne des biais dans les paramètres qu'on cherche à estimer. Le développement des résultats met en avant ces biais méthodologiques et les apports des sources administratives en comparaison.

Dans les analyses, on sélectionne les couples de sexe différent, dont au moins un des deux partenaires est un individu panel, à risque d'être suivi au cours des vagues d'enquête. Les couples choisis se composent d'au moins un membre qui a déjà travaillé au cours de la vie⁶³. Avec 9 vagues

⁶³ Dans l'enquête SILC française, sur près de 75 000 couples, seulement 200 sont constitués de deux partenaires n'ayant jamais travaillé au moment de l'enquête.

d'interrogation et un échantillon de 25 000 individus environ par an, le suivi des couples en France et l'analyse des risques de séparation est réalisable. En Belgique, les 4 vagues d'interrogation et la taille de l'échantillon limitent fortement l'étude des couples de jeunes : l'effectif réduit ne permet pas de valider les tests de vraisemblance des modèles de régression. Pour ces raisons, les modèles d'analyse statistique se concentrent uniquement sur la France.

On restreint l'analyse à des couples dont au moins un-e des deux partenaires a moins de 30 ans, mais dont l'autre partenaire ne dépasse pas 35 ans. Cet écart d'âge maximal au sein des couples permet d'éviter un déséquilibre trop important entre les situations professionnelles des individus, notamment en termes d'années passées en emploi. Ce choix permet également de s'en tenir à l'étude de cohortes d'individus nés entre 1970 et 1995. Dans 90 % des cas, les femmes âgées de 30 ans et moins sont en couple avec des hommes de 35 ans et moins. C'est le cas pour 98 % des hommes de 30 ans et moins. Afin d'observer les jeunes qui n'ont pas encore contracté d'engagement matrimonial et parental, on censure les couples qui ont conclu un contrat de mariage ou qui ont des enfants⁶⁴. Les couples qui répondent aux critères ci-dessus entrent dans la population à risque dès lors qu'on les observe. Ils sont suivis jusqu'à la rupture de leur union, notre événement d'intérêt, ou jusqu'à une censure à droite (décès d'un-e partenaire, attrition, limites d'âge). Le suivi est longitudinal et annuel. Le nombre de couples étudiés en France est de 1 318 et le nombre de couples-années atteint 2 623. Le nombre de séparations est de 214.

Un inconvénient du panel EU-SILC pour l'étude des dynamiques conjugales est l'absence de questions sur le moment de la formation de l'union et le rang de l'union. La troncature à gauche de l'enquête fait que les couples déjà formés sont observés lors de leur entrée dans le panel, mais il n'est pas possible de connaître la date du début de la cohabitation. Pour l'étude des risques de rupture, ce problème empêche la prise en compte de la durée passée en couple, alors que c'est une variable importante et prédictive de la séparation. L'âge joue alors le rôle de proxy à la durée d'union. On introduit également

⁶⁴ Les contrats de mariage protègent davantage les conjoint-es qui sont dans des situations de précarité, et concrétisent un projet d'avenir pour les jeunes couples qui formalisent leur engagement au travers du mariage. La présence d'enfants, surtout en bas âge, est quant à elle source de recomposition du travail salarié et domestique chez les jeunes mères, qui passent davantage de temps au foyer familial après la naissance et dont l'inactivité professionnelle est moins stigmatisée une fois parente (England et Farkas, 1986). L'expérience du chômage apparaît alors moins déterminante sur leur trajectoire conjugale puisque les normes ne sanctionnent pas le rôle domestique adopté par certaines jeunes mères au détriment de leur trajectoire professionnelle. En revanche, celle des jeunes pères pourraient devenir plus déterminante lorsqu'ils deviennent la source de revenus principale du ménage. Mais cette dimension va au-delà de notre étude des déterminants de la séparation dans la jeunesse, où l'insertion professionnelle ne se mêle que rarement avec des projets parentaux. Par ailleurs, le nombre de séparations après un mariage, et dans une moindre mesure après une naissance, reste nettement inférieur au nombre de séparations hors mariage et sans enfant, qui constituent aux plus jeunes âges la majorité des séparations.

la position de l'observation des individus, à savoir si c'est la première fois, la deuxième fois... qu'ils sont interrogés dans l'enquête.

3.1.2 Les données fiscales de l'EDP et le suivi des couples identifiés en 2011

Avec les données fiscales de l'Échantillon Démographique Permanent (EDP), l'approche pour le suivi des couples est légèrement différente. L'ensemble des unions corésidentes hors mariage et sans enfant repérées dans les déclarations fiscales de 2011 (sur les revenus de 2010) constitue la cohorte d'unions qui est suivie année après année. Les couples nouvellement formés dans les années qui suivent ne sont pas intégrés à l'échantillon d'analyse. Cela permet d'observer un échantillon conséquent de couples composés d'au moins un « individu EDP »⁶⁵, ainsi que le statut de l'union année après année. Les déclarations des revenus, obligatoires pour les personnes disposant d'une résidence principale ou touchant des revenus en France, précisent les différents types de rémunérations perçues des deux membres du couple (Jugnot, 2014). Les couples mariés ou pacsés sont directement repérés dans les déclarations fiscales car celles-ci permettent de calculer l'imposition commune des couples. En revanche, les unions libres sont plus difficiles à identifier et le recours à des hypothèses est nécessaire. Pour être considérés en union libre, les deux individus doivent partager un même logement fiscal, être non mariés et non pacsés et avoir une différence d'âge inférieure à 15 ans (voir section 2.2.2 du chapitre 2 pour les détails de la constitution de cette catégorie de couple). Comme on s'intéresse aux couples de jeunes, les critères d'écart d'âge sont, comme pour l'enquête SILC, d'avoir au moins un-e des deux partenaires âgé-e de 30 ans ou moins et l'autre partenaire de maximum 35 ans. La séparation est l'événement d'intérêt et le décès d'un-e partenaire, l'attrition ou les limites d'âge constituent des censures à droite.

Au contraire de l'enquête SILC, l'attrition est très faible dans les données fiscales et concernent surtout des individus qui sont partis à l'étranger et qui n'ont plus de domicile légal en France. L'échantillon, conséquent et quasi-exhaustif sur le champ d'observation de l'EDP, favorise la robustesse des modèles d'analyse. Les données fiscales présentent cependant un problème similaire à SILC, puisqu'on ne connaît pas la date de début d'union, ce qui entraîne une troncature à gauche et l'utilisation de l'âge des partenaires et le nombre de fois où le couple est observé dans les données comme proxy de la durée d'union. Un autre inconvénient est celui de l'identification des liens familiaux entre les membres d'un ménage, dès lors que la configuration du ménage s'éloigne d'une structure « simple », constituée du couple et éventuellement d'enfants. À partir du moment où les individus transitent vers une configuration de ménage complexe (le couple vit chez les parents d'un-e partenaire par exemple, ou

⁶⁵ Les « individus EDP » sont les personnes qui font partie de l'échantillon sur la base de leur date de naissance et dont les informations apparaissent dans au moins une source de données de l'EDP (recensement, données fiscales, état civil...).

avec d'autres membres de la famille), ils sont automatiquement considérés comme séparés car ils ne répondent plus aux hypothèses de l'identification d'une union libre. Comme il est difficile de déterminer si les partenaires des individus EDP sont toujours présents dans le ménage complexe en l'absence d'identifiants individuels pour les individus non EDP, on choisit de censurer également les situations où la séparation a été induite par la transition vers cette situation⁶⁶. Le nombre total de couples étudiés à partir de l'année 2011 est de 42 642 et le nombre de couples-années est de 104 012. Les séparations sont de 7 427.

3.1.3 Le registre belge combiné aux recensements et les transitions entre deux années

Les données du registre belge disponibles dans la base DEMOBEL ne contiennent pas d'informations directes sur l'activité professionnelle ou le niveau d'éducation. Les recensements de 2001 et 2011, en revanche, permettent de connaître pour ces deux points dans le temps la situation professionnelle au moment du recensement, ainsi que le niveau d'éducation ou encore le régime de propriété du logement occupé. En premier lieu, on reconstruit les trajectoires conjugales des jeunes avec les données de stock au 1^{er} janvier de chaque année. Comme dans l'EDP, les couples non mariés sont identifiés au moyen du partage d'une adresse commune de résidence de deux partenaires potentiel-le-s, suivant les hypothèses exposées dans le chapitre 2 (deux personnes non apparentées dans un même ménage, de sexe différent, avec ou sans enfant). Pour les années 2001 et 2011, on associe les variables socioéconomiques obtenues avec le registre et on observe si l'année suivante (respectivement en 2002 et 2012), les couples sont toujours ensemble ou non⁶⁷. De cette manière, les probabilités de séparation sont déterminées selon l'activité professionnelle en début de période, quand les individus étaient encore en couple. L'avantage par rapport à l'EDP et SILC est d'avoir la durée passée en union cohabitante puisqu'on reconstitue l'ensemble du parcours conjugal des individus⁶⁸. On observe ainsi des couples non mariés et sans enfant, à risque de séparation à différentes durées d'union, qui seront contrôlées dans les modèles d'analyse.

On se restreint à l'étude des couples dont au moins un membre est né entre 1972 et 1982, qui a au moins 18 ans lors d'une première observation en 2001. On exclut de la population à risque les couples lorsqu'un-e partenaire n'a pas d'information sur son activité professionnelle dans le recensement de

⁶⁶ Dans l'échantillon de jeunes couples, cela représente 1 899 observations censurées sur 42 642 couples. Des tests de robustesse ont été menés en considérant ces censures comme des séparations et les résultats ne s'en voient pas affectés. Les changements de partenaires entre deux années successives sont identifiés à partir de la date de naissance exacte du ou de la partenaire, qui est comparé systématiquement pour déterminer si l'individu EDP a formé une nouvelle union entretemps ou est toujours en couple avec la même personne.

⁶⁷ La plupart des unions n'apparaissent qu'une fois dans le champ d'observation, les unions hors mariage et sans enfant qui dureraient suffisamment longtemps pour être étudiées en 2001 et 2011 étant rares.

⁶⁸ Le parcours conjugal des personnes immigrées peut néanmoins être tronqué, puisqu'on ne connaît pas les conditions de vie en couple avant l'arrivée en Belgique. Des tests de robustesse de nos modèles, qui excluent les personnes immigrées, ont été menés et mènent à des résultats similaires.

2001 ou 2011. Les couples non mariés et sans enfant en début de période sont considérés à risque de rupture, avec des limites d'écart d'âge entre partenaires similaires que pour les autres sources de données. Le nombre de couples étudiés est de 108 362 pour l'année 2001 et 2011. Le nombre de séparations atteint 11 479.

3.2 Mesures du chômage et de l'instabilité professionnelle

3.2.1 Activité professionnelle déclarée et calendrier rétrospectif dans SILC

Dans SILC, l'instabilité professionnelle est mesurée suivant plusieurs caractéristiques : le statut professionnel des individus en début d'observation et l'expérience du chômage au cours de l'année qui précède (entre $t-1$ et t). En prenant ces variables en compte, on suppose que ce sont des effets décalés dans le temps, puisqu'ils concernent des événements qui se sont déroulés l'année qui précède le risque de rupture entre t et $t+1$. Cela permet d'exclure dans les analyses la possibilité que des personnes quittent leur emploi ou soient au chômage après une séparation, et cela réduit le problème de causalité inverse. Des effets d'anticipation peuvent néanmoins exister et sont difficilement mesurables, avec par exemple la perspective du chômage liée à la fin d'un contrat qui pourrait entraîner des ruptures avant même cet épisode de chômage. Les informations mesurées sont symétriques dans le couple, c'est-à-dire qu'est disponible à la fois l'information sur la situation professionnelle de l'homme et de la femme.

Plusieurs dimensions des trajectoires professionnelles font l'objet d'analyses :

- Une dimension de situation professionnelle au moment de l'enquête, où la question est explicitement posée aux individus (voir annexe E.3). À partir de cette question, trois modalités sont créées pour différencier l'activité professionnelle des jeunes en couple : le statut d'actif·ve sur le marché de l'emploi, le statut de chômeur·se, le statut d'inactif·ve (étudiant·e⁶⁹, au foyer, autre).
- Une dimension de sécurité sur le marché de l'emploi, où les individus sont amenés à préciser le type de contrat occupé. Ici, on distingue les contrats sans limites de durée (CDI), les contrats à durée limitée ou qui n'offrent pas de garantie d'emploi de long terme (CDD, stage rémunéré, intérim, contrat d'apprentissage...). Les indépendant·es, les artisan·es ou encore les

⁶⁹ Les apprenti·es sont inclus·es dans la catégorie des étudiant·es. Les effectifs de personnes inactives sont composés en majorité d'étudiant·es en couple, et le nombre réduit de personnes au foyer ou en situation de handicap par exemple ne permet pas de considérer une catégorie spécifique dans les analyses. Chez les hommes en couple non marié sans enfant, environ 95 % des inactifs sont des étudiants et chez les femmes, 96 % des inactives sont étudiantes.

agriculteur·trices sont regroupé·es dans une catégorie à part puisque non concerné·es par ce type de contrat.

- Le temps passé en emploi durant la semaine : les individus peuvent occuper un emploi à temps plein durant la semaine ou à temps partiel. Le statut d'actif est également combiné à celui d'étudiant afin de distinguer les étudiant·es qui occupent un emploi des étudiant·es non salarié·es.

Le chômage de court terme peut être manqué en ne considérant que l'activité professionnelle déclarée en début de période. L'expérience du chômage au cours de l'année qui précède offre une autre approche et combine à la fois la situation professionnelle déclarée par les individus (chômeur·se ou non) et le calendrier rétrospectif mensuel des activités professionnelles. Lorsque les individus déclarent être au chômage au moment de l'enquête ou renseignent un mois passé au chômage au cours des 12 derniers mois, la variable dichotomique prend une valeur positive.

3.2.2 Type de revenu principal et allocations chômage dans l'EDP

L'activité professionnelle des individus dans l'EDP repose sur la déclaration des revenus au cours de l'année pleine qui précède⁷⁰. Ainsi, les salaires perçus, les bénéfices commerciaux et agricoles ou encore les allocations chômage sont indiqués dans les déclarations fiscales. Une variable sur le type de revenus principal est créée à partir de ces informations, qui reprend l'ensemble des revenus perçus par les individus dans l'année. L'information sert de proxy de la situation professionnelle des partenaires, bien qu'elle ne renseigne pas exactement sur la façon dont les individus se situent eux-mêmes dans leur parcours professionnel. Deux mesures de l'activité professionnelle sont distinguées. La première concerne le type de revenus principal dans l'année⁷¹, sous trois modalités identiques à SILC, celle d'actif·ve occupé·e (salarié·e ou indépendant·e), celle de chômeur·se ou celle d'inactif·ve (sans revenus). La deuxième mesure est une variable dichotomique sur le fait d'avoir perçu au moins une fois des allocations chômage au cours de l'année. La mesure du chômage diffère ici puisque l'information ne consiste pas à relever un statut de chômeur·se mais bien la perception d'allocations chômage. Les personnes qui sont inscrites au chômage mais qui ne perçoivent plus d'allocations (car elles ont dépassé les durées maximales d'indemnisation) ne se retrouvent pas dans la catégorie des chômeur·se·s dans ces données mais dans celle d'inactif·ve·s qui ne déclarent pas de revenus.

⁷⁰ Pour une déclaration en 2011, ce sont donc les revenus du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 qui sont renseignés.

⁷¹ Le type de revenus principal est défini comme tel lorsque les revenus tirés d'une catégorie dépasse celle des autres catégories.

Afin de distinguer les effets purement financiers du chômage, on utilise dans des modèles supplémentaires d'analyse le quintile de revenus pour l'ensemble des hommes et l'ensemble des femmes pour avoir une échelle financière relative. Avec le revenu individuel qui est disponible dans les données, on mesure les pertes financières entre deux années, pour les hommes et pour les femmes. On crée un indicateur dichotomique qui renseigne, entre t et $t-1$, si un jeune en couple a connu une baisse de ses revenus entre les deux années.

Le niveau d'instruction est obtenu via les données des Enquêtes Annuelles de Recensement (EAR), à partir de l'année qui correspond au mieux à celle de la déclaration des données fiscales. Si l'information n'est pas présente, le niveau d'éducation est récupéré à partir d'autres EAR. Tous les individus EDP dans les données fiscales ne sont pas interrogés dans les recensements, ce qui résulte chez les jeunes couples en un pourcentage de données manquantes sur l'éducation pour 26 % des hommes et 25 % des femmes. Ces données manquantes peuvent révéler des mobilités résidentielles spécifiques, avec une chance de se trouver dans le recensement qui augmente si une personne a déménagé. La catégorie manquante est considérée telle une modalité à part entière dans les modèles d'analyse statistique.

3.2.3 Statut professionnel déclaré ou consigné dans le registre belge

La situation professionnelle des individus en Belgique est enregistrée différemment entre le recensement de 2001, qui a pris la forme d'une vaste enquête socioéconomique où l'ensemble de la population belge a été invitée à remplir un questionnaire, et le recensement de 2011 entièrement automatisé sur base de données administratives. L'activité professionnelle est ainsi autodéclarée en 2001 et récupérée de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale en 2011. La qualité des données est légèrement meilleure en 2011, puisque peu d'informations sont manquantes, tandis que 2001 voyait le taux de non-réponse biaiser une partie des résultats. L'activité professionnelle est distinguée suivant 4 catégories : actif·ve, chômeur·se, étudiant·e, autre inactif·ve⁷². Pour les actif·ve·s, la durée hebdomadaire du travail est renseignée, différenciant les salarié·es à temps partiel et à temps plein. Le niveau d'éducation atteint est mesuré à partir de l'année 2011. Le recensement de 2001 donne une mesure complémentaire de l'activité professionnelle avec le type de contrat occupé (CDD, CDI, intérim...), ce qui nous permet d'effectuer des analyses supplémentaires pour cette année-là. Le Tableau 5.3 synthétise les sources de données mobilisées et les différentes mesures de l'activité professionnelle ou socioéconomique dans les trois sources.

⁷² Cette catégorie peut reprendre des personnes en arrêt maladie, en situation de handicap... Elle regroupe également les « NEETs », à savoir les jeunes ni en emploi, ni en formation.

TABLEAU 5.3 : SYNTHÈSE DES SOURCES DE DONNÉES MOBILISÉES ET MESURES DES PARCOURS PROFESSIONNELS

	Enquête SILC	EDP	Registre belge
Choix des couples	Non mariés, sans enfant, au moins un-e partenaire âgé de 30 ans et moins, l'autre partenaire âgé-e de 35 ans maximum		
Nombre de couples	1 318	42 642	108 362
Nombre d'observations	2 623	104 012	108 527
Nombre de séparations	214	7 427	11 479
Années de collecte	2005-2015	2011-2017	2001-2002, 2011-2012
Génération étudiée	1970-1994	1975-1993	1972-1982
Activité professionnelle principale	Autodéclarée : 1) En emploi 2) Au chômage 3) Inactivité (Études en majorité)	Déduite du type de revenus majoritaire dans l'année : 1) En emploi (Salaires et bénéfices) 2) Au chômage (Allocations) 3) Inactivité (Sans revenus)	Autodéclarée (2001) ou issue de données administratives (2011) : 1) En emploi 2) Au chômage 3) En études 4) Autres types d'inactivité
Épisode de chômage entre t et t-1	- Variable dichotomique : Calendrier mensuel rétrospectif de l'activité professionnelle	- Variable dichotomique : Perception d'allocations chômage	//
Type de contrat	Autodéclaré : 1) En CDI 2) En CDD ou apparenté (intérim, apprentissage...) 3) Pas concerné (Indépendant)	//	Autodéclaré (2001) : 1) En CDI 2) En CDD 3) Pas concerné (Indépendant)
Durée du travail	Autodéclaré : 1) En temps plein 2) En temps partiel	//	Autodéclaré (2001) ou administratif (2011) : 1) En temps plein 2) En temps partiel

Il est à noter que les aides financières familiales ne sont renseignées dans aucune source de données, ce qui peut avoir tendance à donner une vision partielle de la situation économique du ménage. Les jeunes en couple en situation d'inactivité professionnelle pourraient bénéficier de transferts intrafamiliaux d'argent, courants par exemple chez les étudiant-es ou chez les jeunes qui viennent de s'insérer sur le marché du travail (Portela et Raynaud, 2019). En cas de perte financière, ces transferts peuvent également alléger la charge économique, notamment chez les plus diplômé-es dont les parents soutiennent davantage leurs enfants (Castell et al., 2016).

3.2.4 *Statistiques descriptives sur l'activité professionnelle et les séparations*

Le Tableau 5.4, le Tableau 5.5 et le Tableau 5.6 présentent la distribution des variables d'activité professionnelle en début d'observation, suivant le fait d'avoir connu une séparation ou non durant l'année. Les statistiques descriptives pour l'ensemble des variables de contrôles sont indiquées en annexe E.4. Dans SILC (Tableau 5.4), les femmes sont plus souvent au chômage que les hommes, respectivement 10 % et 6 % des observations lorsque les couples ne se séparent pas. Le pourcentage de femmes inactives (étudiantes majoritairement) est également important, notamment parmi celles qui se séparent : cela représente 16 % des observations pour 7 % des hommes inactifs au moment de la rupture. Si on tient compte de la répartition d'un épisode de chômage dans l'année qui précède

l'observation, les hommes traversent moins souvent une période de chômage quand le couple se sépare : 10 % contre 14 % parmi les couples toujours ensemble. Chez les femmes, c'est l'inverse, avec 22 % des couples séparés au sein desquels la femme avait vécu au chômage, contre 19 % dans l'échantillon de non-séparés. Les caractéristiques du type d'emploi occupé montrent une proportion accrue de femmes en temps partiel, ainsi que d'étudiantes en couple par rapport aux hommes en couple qui occupent majoritairement un emploi à temps plein.

Dans l'EDP (Tableau 5.5), la part d'individus dont l'activité principale dans l'année est d'être en emploi est élevée, chez les hommes comme chez les femmes. Parmi les couples séparés, 90 % des hommes étaient en emploi et 7 % au chômage, contre 94 % en emploi et 4,5 % au chômage chez les non-séparés. En ce qui concerne la situation professionnelle des femmes, elles sont 7 % à être chômeuses parmi les unions rompues, contre 5 % parmi les unions intactes. La perception d'allocations chômage dans l'année, quel que soit leur montant, révèle des proportions élevées de femmes séparées qui ont traversé au moins un épisode de chômage (23 %). Chez les hommes, ce pourcentage d'épisode de chômage est plus faible (21 %) mais reste supérieur aux observations hors rupture (15 %).

Enfin, dans le registre (Tableau 5.6), la part de chômeur-se-s parmi les couples séparés est bien supérieure que dans les couples qui ne se séparent pas. Dans 10 % des cas où le couple s'est séparé, l'homme était au chômage, contre 5 % des situations sans séparation. Dans 13 % des cas, la femme était au chômage, contre 8 % des situations sans séparation. La part de jeunes en emploi à temps plein est élevée parmi les couples qui sont toujours intacts : 88 % des hommes contre 78 % chez les séparés, 70 % des femmes contre 61 % chez les séparées.

TABLEAU 5.4 : DISTRIBUTION (% EN COLONNE) DES VARIABLES INDÉPENDANTES PRINCIPALES PAR RAPPORT À L'OCCURRENCE DE LA SÉPARATION OU NON (COUPLES-ANNÉES) DANS L'ENQUÊTE SILC EN FRANCE

Variables	Pas de séparation	Séparation	Observations
Activité professionnelle de l'homme			
Actif	89,1	88,3	2 307
CDI	62,6	60,3	1 640
CDD, intérim...	19,3	24,7	502
Pas concerné	4,8	2,2	96
Manquant	2,5	1,0	69
Chômeur	6,1	4,2	170
Inactif	4,8	7,5	146
Activité professionnelle de la femme			
Active	76,5	73,0	1 998
CDI	49,9	45,2	1 291
CDD, intérim...	23,2	25,1	610
Pas concernée	1,6	1,1	47
Manquant	1,9	1,7	50
Chômeuse	10,5	10,8	272
Inactive	13,0	16,2	353
Chômage de l'homme dans l'année qui précède			
Oui	14,4	10,4	371
Non	85,6	89,6	2 252
Chômage de la femme dans l'année qui précède			
Oui	19,0	22,4	511
Non	81,0	77,6	2 112
Type d'emploi détaillé de l'homme			
Temps plein	84,0	78,9	2 156
Temps partiel	3,0	6,0	89
Chômeur	6,1	4,2	170
Étudiant salarié	3,8	4,8	101
Étudiant non salarié/Autre inactif	3,0	6,0	107
Type d'emploi détaillé de la femme			
Temps plein	61,2	60,5	1 609
Temps partiel	10,8	8,3	275
Chômeuse	10,5	10,8	272
Étudiante salariée	6,5	9,4	169
Étudiante non salariée/Autre inactive	11,0	11,0	298
Nombre total d'observations (couples-années)		2 623	
Nombre de couples		1 318	
Nombre de séparations		214	

Source : SILC France 2005-2015. **Champ** : Couples non mariés et sans enfant. **Lecture** : Dans les séparations d'union hors mariage et sans enfant, 10,8 % concernent des couples dont la femme était au chômage en début d'observation. **Note** : Pourcentage pondéré.

TABLEAU 5.5 : DISTRIBUTION (% EN COLONNE) DES VARIABLES INDÉPENDANTES PRINCIPALES PAR RAPPORT À L'OCCURRENCE DE LA SÉPARATION OU NON (COUPLES-ANNÉES) DANS L'EDP EN FRANCE

Variables	Pas de séparation	Séparation	Observations
Activité professionnelle de l'homme			
Actif	93,7	90,4	97 235
Chômeur	4,5	6,9	4 906
Inactif	1,7	2,6	1 871
Activité professionnelle de la femme			
Active	92,0	88,5	95 402
Chômeuse	5,3	7,2	5 648
Inactive	2,7	4,3	2 962
Chômage de l'homme			
Oui, dans l'année qui précède	15,4	20,9	16 397
<i>Oui, uniquement dans l'année qui précède</i>	9,4	13,1	10 057
<i>Oui, dans les 2 ans qui précèdent</i>	6,0	7,8	6 430
Non	84,6	79,1	87 615
Chômage de la femme			
Oui, dans l'année qui précède	19,6	23,4	20 688
<i>Oui, uniquement dans l'année qui précède</i>	11,8	14,6	12 512
<i>Oui, dans les 2 ans qui précèdent</i>	7,8	8,8	8 176
Non	80,4	76,6	83 324
Nombre total d'observations (couples-années)		104 012	
Nombre de couples		42 642	
Nombre de séparations		7 427	

Source : EDP France 2011-2017. **Champ** : Couples non mariés et sans enfant. **Lecture** : Dans les séparations d'union hors mariage et sans enfant, 15,4 % concernent des couples dont l'homme a vécu un épisode de chômage dans l'année qui précède le début d'observation.

TABLEAU 5.6 : DISTRIBUTION (% EN COLONNE) DES VARIABLES INDÉPENDANTES PRINCIPALES PAR RAPPORT À L'OCCURRENCE DE LA SÉPARATION OU NON (COUPLES-ANNÉES) DANS LE REGISTRE BELGE

Variables	Pas de séparation	Séparation	Observations
Activité professionnelle de l'homme			
Actif	92,3	83,1	99 075
<i>Emploi à temps plein</i>	87,9	77,7	94 272
<i>Emploi à temps partiel</i>	4,3	5,4	4 803
Chômeur	4,7	10,1	5 718
Étudiant	0,5	1,5	661
Autre inactif	2,5	5,3	3 073
Activité professionnelle de la femme			
Active	87,5	77,2	93 787
<i>Emploi à temps plein</i>	70,2	61,1	75 132
<i>Emploi à temps partiel</i>	17,3	16,1	18 655
Chômeuse	7,6	13,0	8 865
Étudiante	1,7	3,5	2 099
Autre inactive	3,1	6,3	3 776
Nombre total d'observations (couples-années)		108 527	
Nombre de couples		108 362	
Nombre de séparations		11 479	

Source : Registre belge et recensements 2001, 2011. **Champ** : Couples non mariés et sans enfant. **Lecture** : Dans les séparations d'union hors mariage et sans enfant, 16,1 % concernent des couples dont la femme était en emploi à temps partiel en début d'observation.

3.3 Régression logistique à effet aléatoire panel

Afin de prendre en considération le caractère panel des données, la régression logistique à effets aléatoires est employée pour les données de l'enquête SILC et de l'EDP⁷³. Ces modèles permettent de modéliser l'hétérogénéité non observée entre les individus avec des effets aléatoires, en faisant l'hypothèse que les résidus ne sont pas corrélés aux variables explicatives et constants au cours du temps (Rabe-Hesketh et Skrondal, 2008). Bien que cette hypothèse soit forte (puisque'elle suppose que les résidus sont distribués de la même manière entre les variables), les effets aléatoires peuvent être plus adaptés à la configuration de l'étude. Ils permettent notamment de prendre en compte à la fois les variables constantes et dynamiques dans le temps, la variabilité inter et intra-individuelle.

Statistiquement, le modèle d'analyse se formalise ainsi :

$$\log\left(\frac{P(t, x_t)}{1-P(t, x_t)}\right) = \alpha(t) + \beta x_t + \varepsilon_t + u$$

Ici, on désire déterminer quelles caractéristiques ont les jeunes couples qui se séparent en comparaison à ceux qui ne se séparent pas entre deux années d'enquête. $P(t)$ représente les probabilités conditionnelles de connaître une séparation à une période t . $\alpha(t)$ est la fonction de durée, qui prend ici la forme de variables dichotomiques pour chaque durée d'observation d'un couple. x_t est un vecteur de covariables à une période t , dont notre variable d'intérêt qui est d'avoir connu un épisode de chômage ou l'activité professionnelle en début d'observation. ε_t est le terme d'erreur standard et u est le terme spécifique à chaque individu qui permet de considérer l'hétérogénéité non observée. Le modèle est ajusté à partir du maximum de vraisemblance.

Les variables de contrôle reprennent le rang d'observation, l'âge de l'homme et de la femme dans le couple (en fonction quadratique)⁷⁴, le degré d'urbanisation (haute pour les villes densément peuplées, moyenne pour les villes moins peuplées et les banlieues, basse pour les zones rurales), le régime de propriété du logement (propriétaire ou non), le type d'union (Pacs ou union libre en France, cohabitation légale ou union libre en Belgique⁷⁵).

⁷³ Pour les données du registre belge où les couples ne sont observés qu'une seule fois, les régressions logistiques sont simples et on n'introduit pas de termes aléatoires.

⁷⁴ Pour une interprétation plus aisée, l'âge est centré sur 25 ans et divisé par 5. Cela permet d'avoir des constantes et des pentes en référence à l'âge de 25 ans.

⁷⁵ Dans les données belges, la région de résidence est utilisée plutôt que le degré d'urbanisation (Bruxelles, Flandre, Wallonie).

La plupart des résultats sont présentés à partir de probabilités moyennes estimées et les modèles de régression logistique complets sont présentés en annexe E.5, E.6 et E.7.

* * *

Les données de l'enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SILC) et de l'Échantillon Démographique Permanent (EDP) en France, ainsi que le registre national belge sont mobilisés pour analyser les probabilités de séparation suivant la situation professionnelle afin de tester les hypothèses de recherche précédemment développées. L'enquête SILC consigne l'ensemble des activités professionnelles occupées au cours de l'année précédente, pour les deux membres d'un couple, et dispose d'une information sur la situation professionnelle déclarée au moment de l'enquête. L'EDP renseigne les différents types de revenus des deux partenaires et augmente considérablement l'effectif de couples étudiés, ce qui permet d'obtenir des résultats plus robustes que dans SILC. Le registre belge dispose également d'effectifs conséquents et d'une mesure de l'activité professionnelle avec les recensements décennaux. Le recours à de multiples sources de données permet d'aborder diverses mesures du statut socioéconomique des jeunes couples, et illustre les contraintes méthodologiques inhérentes à certaines sources. Dans les analyses, les couples non mariés et sans enfant sont suivis jusqu'à leur séparation ou leur sortie d'observation (attrition, censure, limites d'âge dépassées...). Quatre mesures de l'activité professionnelle sont proposées dans SILC : le statut professionnel déclaré, l'expérience du chômage au cours de l'année, le type de contrat (temporaire ou permanent), la quantité horaire travaillée par semaine. Dans l'EDP, deux dimensions sont incluses : le type de revenus principal et la perception d'allocations chômage dans l'année. Dans le registre, l'activité professionnelle enregistrée fait office de variable principale, avec des détails sur la durée du travail et le type de contrat. L'EDP fournit aussi des détails sur les revenus des individus en couple. Toutes les mesures le sont en début de période ou sur un temps antérieur au risque de rupture pour réduire les problèmes de causalité inverse. Les analyses sont effectuées au moyen d'une régression logistique à effets aléatoires, appliquée à des données de type panel dans le cas de SILC ou de l'EDP.

4 Précarité économique et fragilité conjugale vont de pair

Certains résultats descriptifs présentés ci-dessus indiquent une part plus importante de couples non mariés et sans enfant qui se séparent lorsque des épisodes de précarité économique ou professionnelle s'observent. Néanmoins, les données de l'enquête SILC et les données administratives ne convergent pas nécessairement vers des observations similaires. La prise en compte, dans des modèles de régression, des caractéristiques spécifiques des couples qui se séparent permet d'isoler l'effet de l'activité professionnelle sur les risques de rupture, et ainsi de mettre en évidence l'influence des

parcours professionnels des jeunes sur la longévité de leur union. Les probabilités annuelles moyennes estimées de rupture suivant les différentes mesures de l'activité professionnelle, sont présentées dans cette section. Ces probabilités sont obtenues à partir des modèles de régression logistique, dont les coefficients sont détaillés en annexe E.5, E.6 et E.7 pour l'ensemble des données. On reprend d'abord les résultats de SILC en France et des données fiscales de l'EDP pour confronter les deux sources de données. La faible robustesse des résultats de l'enquête SILC permet de valoriser l'utilisation de multiples sources de données et de différentes natures pour améliorer la compréhension des phénomènes analysés. Cela illustre également l'influence de l'attrition dans l'étude du suivi des couples dans SILC. On analyse dans un premier temps le risque de rupture des couples, entre la situation professionnelle des hommes et la situation professionnelle des femmes, avant de croiser ces deux informations pour déterminer les effets de l'activité professionnelle conjointe sur les séparations.

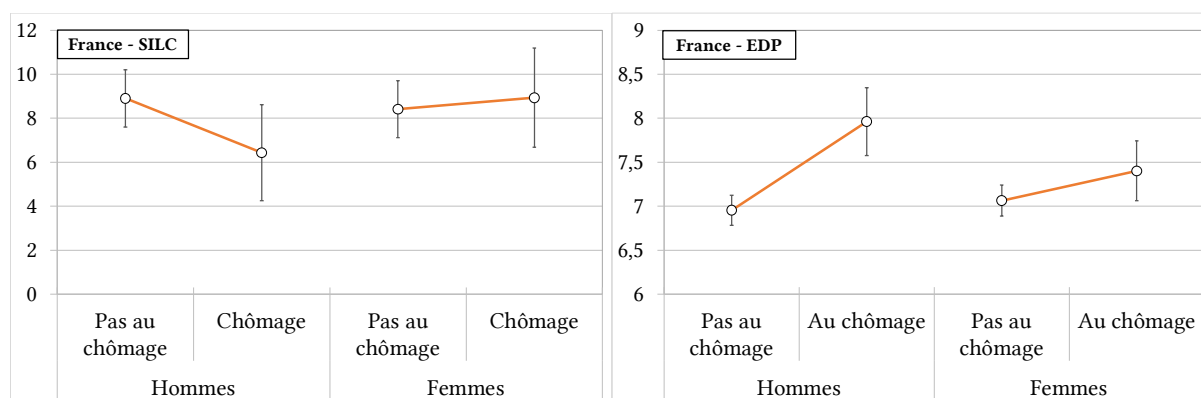
4.1 Le chômage et l'inactivité professionnelle accroissent les probabilités de séparation

4.1.1 Épisode(s) de chômage

Les effets d'un épisode de chômage vécu dans l'année qui précède le début d'observation sur les probabilités de se séparer avant un mariage ou une naissance sont présentées dans la Figure 5.2 pour la France. La comparaison des deux sources de données indique des résultats discordants : d'un côté, l'enquête SILC ne montre pas d'effet significatif d'un épisode de chômage des hommes sur les ruptures. De l'autre, l'EDP indique un effet net du chômage et des probabilités supérieures de se séparer pour les hommes qui perçoivent des allocations chômage dans l'année (8 %) par rapport à ceux qui n'en perçoivent pas (7 %). Le chômage des femmes ne montre pas d'influence significative sur la rupture d'une union une fois les variables de contrôle incluses dans le modèle, et ce dans les deux sources de données⁷⁶.

⁷⁶ Un modèle qui ne reprend que l'effet net du chômage montre un effet positif significatif du chômage des femmes sur la rupture dans les données de l'EDP, qui est ensuite contrôlé notamment par le type d'union (Pacs / union libre). Ce résultat indique que la prévalence d'une période de chômage des femmes et son impact sur la rupture d'union est modéré par le type d'union. Les femmes en union libre sont plus nombreuses que les femmes pacsées à traverser une période de chômage, et le Pacs constitue une union beaucoup plus stable que l'union libre.

FIGURE 5.2 : PROBABILITÉS ESTIMÉES (%) DE SÉPARATION, SUIVANT LE FAIT D'AVOIR ÉTÉ AU CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE PRÉCÉDENTE, POUR LES HOMMES OU LES FEMMES EN FRANCE

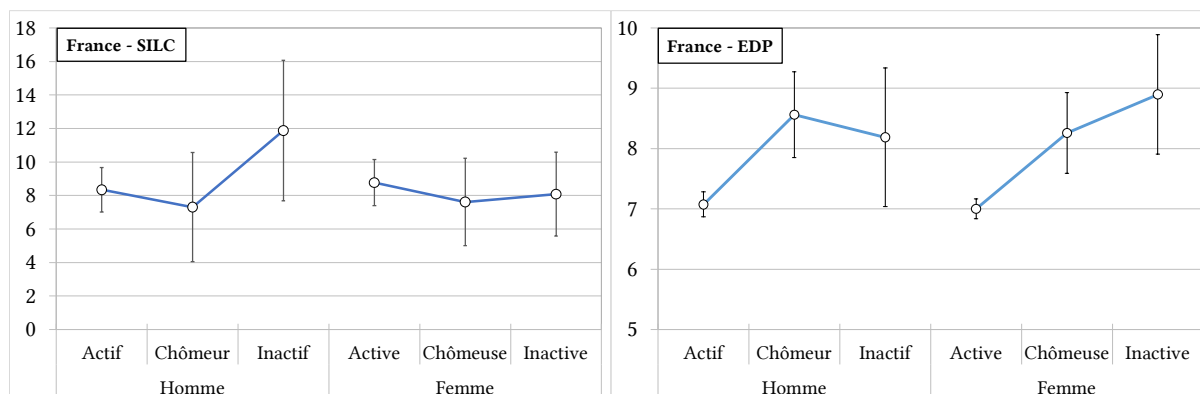


Source : SILC France et EDP. **Champ** : Couples jeunes, non mariés et sans enfant. **Lecture** : À partir des données de l'EDP en France, les couples dont l'homme a vécu un épisode de chômage dans l'année qui précède ont des probabilités de 8,0 % de se séparer. **Notes** : Échelles différentes entre SILC et EDP. Intervalle de confiance à 90 % pour SILC, 95 % pour l'EDP. Variables de contrôle incluses.

4.1.2 Activité professionnelle principale

L'analyse de l'activité professionnelle déclarée en début de période dans SILC ou de l'activité principale durant l'année dans l'EDP confirme ces discordances entre les deux sources (Figure 5.3). Dans SILC, aucune variation significative dans les probabilités de séparation ne s'observe entre les hommes actifs et les hommes chômeurs en début de période, ni entre les hommes actifs ou inactifs. Les effectifs restreints d'hommes en couple et au chômage ou étudiants apportent de nombreuses incertitudes sur l'estimation de ces effets. En ce qui concerne le statut des femmes, les couples ont des probabilités de se séparer autour de 8 %, quelle que soit leur activité professionnelle en début de période. Dans l'EDP, le type de revenus principal obtenu dans l'année, des hommes comme des femmes, conditionne les risques de séparation des couples. Les couples dont les hommes perçoivent majoritairement des allocations chômage dans l'année ont des probabilités de séparation d'environ 9 % comparés aux couples dont les hommes sont en emploi, où les probabilités sont de 7 %. Les unions sont également plus fragiles lorsque les femmes tirent leurs revenus des allocations chômage, avec des probabilités de séparation de 8 % comparées aux 7 % des femmes actives. Par rapport aux personnes en emploi, les personnes inactives (sans revenus déclarés) durant l'année ont des probabilités accrues de séparation parmi les femmes uniquement, ce qui indique que l'emploi féminin stabilise particulièrement l'union par rapport aux chômeuses ou aux étudiantes. Un résultat plus étonnant est que cet effet ne se démarque pas parmi les hommes, alors que les revenus des hommes sont importants pour maintenir les conditions économiques stables du ménage.

FIGURE 5.3 : PROBABILITÉS ESTIMÉES (%) DE SÉPARATION, SUIVANT L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EN DÉBUT DE PÉRIODE POUR LES HOMMES OU LES FEMMES EN FRANCE

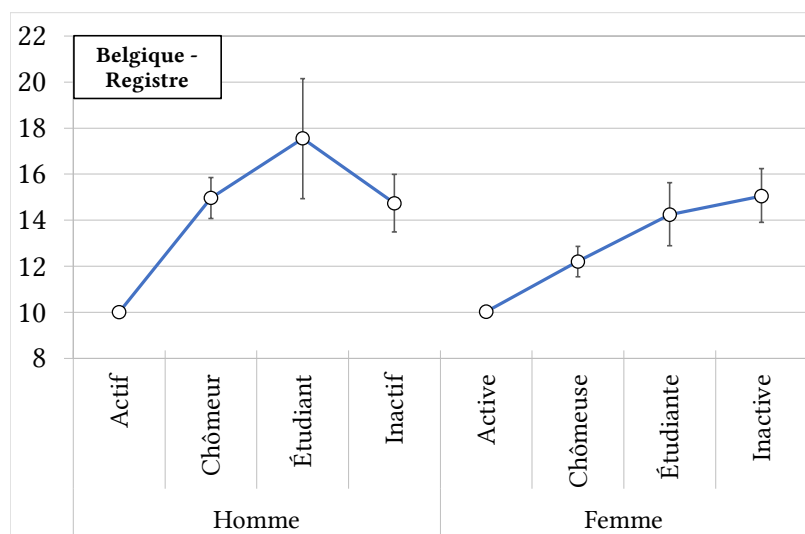


Source : SILC France et EDP. **Champ** : Couples non mariés et sans enfant. **Lecture** : À partir des données de l'EDP en France, les couples dont l'homme a vécu un épisode de chômage dans l'année qui précède ont des probabilités de 8,6 % de se séparer.

Notes : Échelles différentes entre SILC et EDP. Intervalles de confiance à 90 % pour SILC, 95 % pour l'EDP. Variables de contrôle incluses.

La discordance des résultats en France entre l'enquête SILC et l'EDP peut être confrontée aux résultats obtenus dans le registre belge, dans un contexte économique relativement identique entre les deux pays et des taux de séparation similaires chez les couples non mariés. Les résultats indiquent une forte propension à la rupture lorsque l'homme est au chômage (15 %) par rapport à lorsqu'il est en emploi (10 %) (Figure 5.4). Ces probabilités accrues de séparation sans mariage ni enfant par rapport aux hommes en emploi s'observent également lorsqu'il est étudiant ou dans d'autres configurations d'inactivité. Néanmoins, les différences entre les statuts professionnels qui s'éloignent de l'emploi ne sont pas significatives, ce qui montre bien que c'est le statut d'actif occupé sur le marché du travail en soi qui sécurise l'union. Concernant les situations professionnelles des femmes, celles qui sont au chômage ont des risques accrus de se séparer, mais à des niveaux moindres que pour les hommes. La poursuite d'études est associée à des probabilités supérieures de séparation (14 %), tout comme les autres situations d'inactivité (15 %), par rapport à la présence sur le marché du travail (10 %).

FIGURE 5.4 : PROBABILITÉS ESTIMÉES (%) DE SÉPARATION, SUIVANT L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EN DÉBUT DE PÉRIODE, POUR LES HOMMES OU LES FEMMES EN BELGIQUE



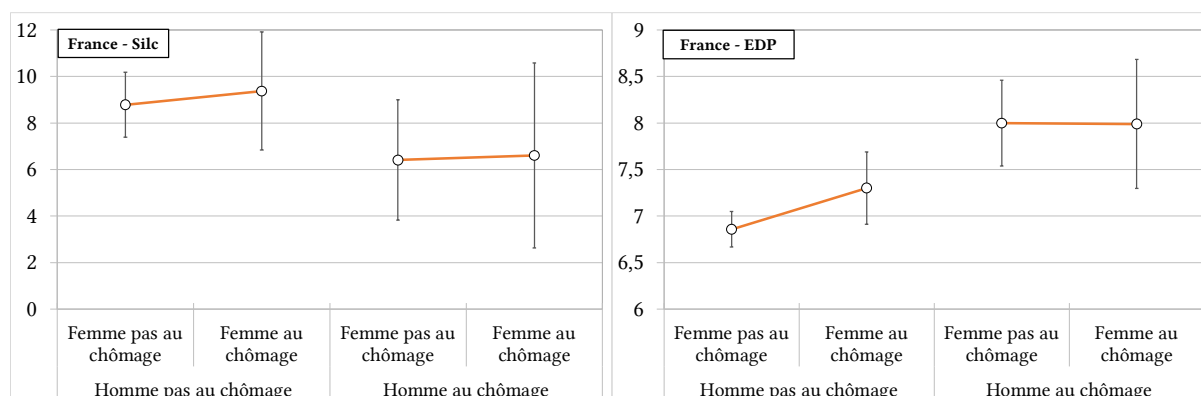
Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Couples non mariés et sans enfant. **Lecture :** Dans les données du registre belge, les probabilités de séparation lorsque l'homme est au chômage sont de 15,0 %. **Note :** Intervalle de confiance à 95 %. Variables de contrôle incluses. Les intervalles de confiance pour les actif·ve·s sont très faibles et n'apparaissent pas sur le graphique.

4.1.3 Effets d'un épisode de chômage conjoint

Si l'effet d'un épisode de chômage sur les risques de rupture des jeunes couples semble être légèrement plus important lorsque l'homme traverse cet épisode que la femme, la combinaison du statut professionnel des deux partenaires permet de révéler d'éventuelles difficultés économiques qui s'accumulent si l'épisode de chômage est conjoint. Un terme d'interaction entre l'expérience du chômage, dans l'année qui précède, des hommes et des femmes au sein du couple (Figure 5.5), ne montre néanmoins aucun effet significatif sur la rupture entre les diverses combinaisons de statut des deux partenaires, à partir de l'enquête SILC. En revanche, la perception d'allocations chômage des deux partenaires dans l'EDP confirme que la situation des femmes a moins d'influence sur les probabilités de rupture en l'absence de mariage et d'enfant, contrairement à la situation face à un épisode de chômage des hommes. En effet, que l'homme ait connu une période de chômage ou non, le fait que leur partenaire soit passée par un épisode de chômage ne change pas substantiellement les risques de rupture⁷⁷. Par contre, les couples où l'homme a vécu un épisode de chômage se séparent davantage que les couples où l'homme n'a pas connu cet épisode. Les différences se manifestent en particulier entre les couples où l'homme est au chômage et pas la femme (8 %) et les couples où aucun des partenaires n'a vécu au chômage (7 %).

⁷⁷ Par rapport à un couple qui ne perçoit aucune allocation chômage dans l'année, on observe une augmentation non significative des probabilités de rupture lorsque l'homme n'a pas vécu d'épisode de chômage mais que la femme oui.

FIGURE 5.5 : PROBABILITÉS ESTIMÉES (%) DE SÉPARATION, SUIVANT L'INTERACTION ENTRE LE FAIT D'AVOIR ÉTÉ AU CHÔMAGE POUR LES HOMMES ET POUR LES FEMMES EN FRANCE



Source : SILC France et EDP. **Champ** : Couples non mariés et sans enfant. **Lecture** : À partir des données de l'EDP en France, les couples dont l'homme n'a pas vécu un épisode de chômage dans l'année qui précède mais dont la femme a vécu un épisode de chômage ont des probabilités de 7,3 % de se séparer. **Note** : Échelles différentes entre SILC et EDP. Intervalle de confiance à 90 % pour SILC, 95 % pour l'EDP.

Ces premiers résultats contrastés entre l'enquête SILC en France et l'EDP nous invitent à privilégier l'EDP dans la suite de nos analyses, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'enquête SILC dispose de résultats peu robustes en raison d'effectifs réduits d'individus qui vivent à la fois une rupture entre deux années successives et un épisode de chômage dans l'année qui précède. Dès lors, il est difficile d'en tirer des résultats concluants, puisque les intervalles de confiance sont très larges et le bruit statistique associé est important. Une autre raison est celle de l'attrition informative dans le cas de l'enquête SILC, qui peut produire des biais forts quant à l'étude des séparations résidentielles. En effet, lors d'une séparation, les deux ex-partenaires sont censés être suivi-es dans leur nouvelle configuration de ménage, mais ce suivi peut être restreint en particulier pour les couples de jeunes non mariés et sans enfant. Les déménagements sont fréquents dans la vie des jeunes couples (Boyle et al., 2008), notamment lorsqu'un projet d'achat immobilier se concrétise ou lorsque le couple désire accéder à un logement plus grand (pour une future naissance par exemple). Les couples que l'enquête SILC n'arrive pas à retrouver entre deux vagues d'enquête pourraient être ceux qui ont déménagé et sont toujours ensemble. Une hypothèse toute contraire est qu'une séparation a vu les deux ex-partenaires quitter le domicile conjugal. Dans ce cas, il nous est impossible de déterminer si l'attrition est associée à une rupture ou à un déménagement dans le cadre d'un projet commun au couple. Si, dans le cas où une séparation résidentielle est repérée car un seul membre de l'ancien couple est interrogé, les chances de retrouver l'ancien-ne conjoint-e diminuent du fait du peu d'engagement d'une union non mariée et sans enfant. En dehors des contraintes qui imposeraient de garder des contacts avec son ex-partenaire (garde d'enfants, pension alimentaire...), les séparé-es peuvent ignorer plus facilement la nouvelle situation résidentielle de leur ex-partenaire.

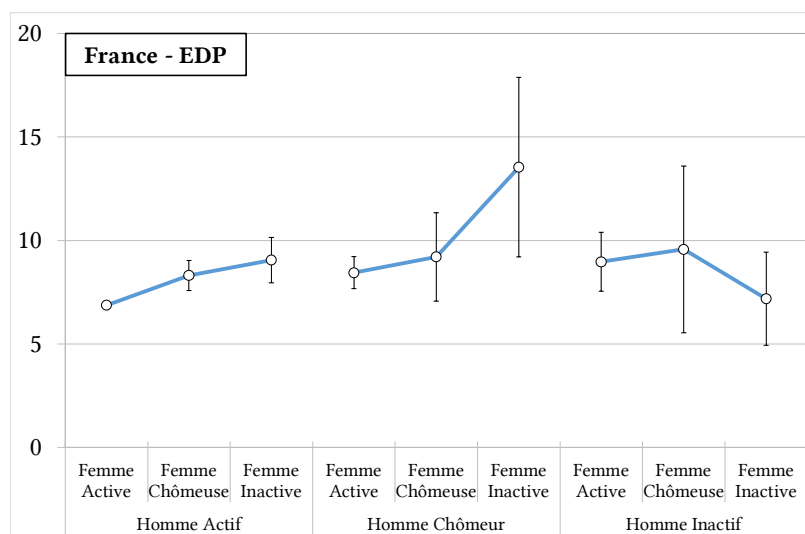
Pour ces raisons d'attrition probablement informative et ces effectifs réduits, le recours à l'EDP s'est ainsi montré plus adapté. Il permet d'étendre massivement les effectifs d'individus étudiés, avec une mesure de l'activité professionnelle qui se repose sur des revenus enregistrés dans l'année qui précède. De plus, les résultats obtenus avec l'EDP concordent davantage aux résultats du registre belge, confortant la fiabilité de l'EDP, mais également aux résultats obtenus dans la littérature sur le sujet (Doiron et Mendolia, 2012 ; Solaz et al., 2020). La suite des résultats se focalise ainsi sur les données fiscales de l'EDP, et quelques analyses dans SILC sont versées en annexe.

4.1.4 Effets de l'activité professionnelle principale conjointe

Dans l'EDP, le passage par un épisode de chômage conjoint des deux partenaires n'a pas montré d'effet accru sur les ruptures que lorsqu'un seul membre du couple traverse une période de chômage. Les jeunes couples non mariés et sans enfant, dont les hommes perçoivent au moins une fois des allocations chômage dans l'année, sont néanmoins plus à risque de rupture que lorsque ce sont les femmes qui sont dans cette situation. La variable utilisée pour aboutir à ce résultat rend compte de tous les épisodes de chômage, même de courte durée, tant qu'ils ont donné lieu à la perception d'allocations chômage. Les parcours conjugaux des jeunes pourraient être davantage affectés par les situations où les allocations chômage constituent la majorité de leurs ressources dans l'année, d'autant plus si cette situation est partagée par les deux partenaires. La Figure 5.6 présente l'interaction entre l'activité professionnelle principale des hommes et des femmes en couple en France à partir de l'EDP. Cette variable renseigne sur la source principale des revenus durant l'année, en identifiant les jeunes en couple dont les revenus reposent majoritairement sur les allocations chômage. Elle représente alors un chômage de plus long terme que la variable précédente qui reprenait tout épisode de chômage.

L'effet de l'activité professionnelle principale conjointe montre une influence équivalente du chômage chez les hommes comme chez les femmes, qui augmente les probabilités de rupture par rapport à la situation d'un couple biactif et dont les revenus du travail constituent la majorité de leurs ressources dans l'année. Ainsi, les probabilités de séparation sont minimales et statistiquement plus faibles que les autres catégories quand les deux partenaires sont en emploi (7 %). Les probabilités de rupture sont d'environ 8 % quand l'homme est en emploi et la femme au chômage, de 8 % également quand l'homme est au chômage et la femme en emploi, et de 9 % quand les deux partenaires sont au chômage.

FIGURE 5.6 : PROBABILITÉS ESTIMÉES (%) DE SÉPARATION, SUIVANT L'INTERACTION DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE PRINCIPALE DANS L'ANNÉE QUI PRÉCÈDE DES HOMMES ET DES FEMMES EN FRANCE



Source : EDP données fiscales 2011-2017. **Champ :** Couples non mariés et sans enfant. **Lecture :** À partir des données de l'EDP en France, les couples dont l'homme a été majoritairement au chômage dans l'année qui précède et dont la femme a été en emploi ont des probabilités de 8,4 % de se séparer. **Note :** Intervalle de confiance à 95 %.

En Belgique (Figure 5.7), les dynamiques conjugales sont similaires qu'en France, avec des faibles probabilités de rupture pour les couples biactifs (9 %) comparé aux couples dont l'homme est en emploi et la femme chômeuse (12,5 %), étudiante (14 %) ou inactive (17 %). En revanche, les probabilités de rupture sont plus élevées pour les couples dont l'homme est chômeur et la femme en emploi (17 %) que lorsque les deux partenaires sont chômeur-se-s (14 %) ou lorsque l'homme est en emploi et la femme chômeuse (12,5 %). L'indépendance financière des jeunes femmes en couple lorsque leur partenaire est au chômage semble mener à plus de ruptures en Belgique (une autre interprétation est que l'emploi féminin ne réduit pas autant les incertitudes d'une période de chômage des hommes), alors qu'en France le statut professionnel des femmes affecte moins les risques de séparation lorsque l'homme est chômeur. Les modèles patriarcaux d'activité masculine et d'inactivité féminine ne mènent pas à une stabilité accrue de l'union, comme cela a pu être observé pour les unions mariées (Jalovaara, 2003). Par ailleurs, comme en France, il n'y a pas de différences significatives de séparation pour les couples dont la femme est au chômage et selon que l'homme soit en emploi ou au chômage. Les situations d'inactivité professionnelle, que ce soit en étant étudiant-e ou autre inactif-ve, sont parmi les configurations qui mènent le plus à des ruptures, témoignant de l'importance de l'accès à des ressources financières minimales pour réduire les incertitudes au sein du couple et garantir le maintien dans un logement indépendant.

FIGURE 5.7 : PROBABILITÉS ESTIMÉES (%) DE SÉPARATION, SUIVANT L'INTERACTION DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EN DÉBUT DE PÉRIODE DES HOMMES ET DES FEMMES EN BELGIQUE



Source : Registre belge et recensements 2001, 2011. **Champ :** Couples non mariés et sans enfant. **Lecture :** Dans les données du registre belge, les probabilités de séparation lorsque l'homme est au chômage et la femme est au chômage en début de période sont de 14,2 %. **Note :** Intervalle de confiance à 95 %. Variables de contrôle incluses. La probabilité de rupture pour un homme étudiant et une femme inactive en début de période est de 36,6 %.

4.1.5 Synthèse

Ce premier ensemble de résultats apporte, suivant la source de données, des éléments contrastés des répercussions du chômage sur la rupture, ce qui nous a permis de mettre en évidence la faiblesse de SILC dans l'étude des séparations et des effets de l'activité professionnelle des jeunes en couple. Les données administratives apparaissent comme des sources de meilleure qualité, de par leur faible attrition et leurs effectifs conséquents. Ces premiers résultats à partir de l'EDP et du registre belge permettent de vérifier plusieurs de nos hypothèses.

Chez les femmes, le fait d'avoir connu un épisode de chômage (mesuré par la perception d'allocations chômage au moins une fois dans l'année), de quelque durée qu'il soit, n'affecte pas les risques de rupture en France (EDP). En revanche, les hommes qui traversent une période de chômage se séparent plus que ceux qui n'en vivent pas. Si le chômage est mesuré suivant l'activité professionnelle principale durant l'année, les résultats sont légèrement différents. Pour les femmes comme pour les hommes, lorsque les revenus proviennent majoritairement des allocations chômage, les séparations sont plus probables que lorsqu'ils perçoivent des revenus du travail. On peut donc en déduire qu'un (court) épisode de chômage chez les femmes n'a pas d'influence sur le risque de rupture en France. Ce résultat n'est valable que si cet épisode de chômage ne se prolonge pas chez les femmes : lorsque les allocations chômage deviennent la source primaire de revenus (et donc un épisode de chômage possiblement plus long et des ressources plus faibles), cela affecte négativement la stabilité de l'union. Chez les hommes, traverser un épisode de chômage aboutit à davantage de séparations,

peu importe s'il est bref ou non. En Belgique, les résultats sont similaires et la rupture est accrue chez les hommes chômeurs par rapport aux hommes en emploi, également chez les femmes chômeuses qui se séparent plus que les femmes en emploi. Notre première hypothèse (voir Tableau 5.2) d'un lien entre chômage et rupture est ainsi globalement validée pour les jeunes, mais s'interprète différemment suivant le sexe des partenaires au chômage, avec la précarité de l'emploi masculin qui semble plus déterminante dans la longévité du couple.

L'analyse de la combinaison de l'activité professionnelle principale des deux partenaires indique un accroissement des ruptures, par rapport aux couples biactifs, dès lors qu'un-e des deux partenaires est au chômage ou tire la majorité de ses revenus d'allocations chômage. Le fait que les deux partenaires plutôt qu'un-e seul-e traverse conjointement un épisode de chômage ne produit pas des effets particulièrement élevés sur les risques de rupture. En revanche, le chômage des hommes déstabilise, généralement, davantage le couple que le chômage des femmes, en France comme en Belgique. Ce résultat est encore plus marqué en Belgique avec des couples dont l'homme est au chômage et la femme en emploi qui rompent plus leur union que des couples dont les deux sont au chômage. Ainsi, notre deuxième hypothèse selon laquelle les probabilités de séparation sont maximales lorsque les deux partenaires sont au chômage n'est pas vérifiée. En revanche, l'hypothèse 5 qui prédisait des probabilités de séparation accrues lorsque l'homme est au chômage plutôt que la femme est confirmée dans la plupart des résultats, et se décline également dans les autres dimensions de la précarité qu'on présente ci-dessous.

4.2 La sécurité de l'emploi des hommes garantit la longévité de l'union

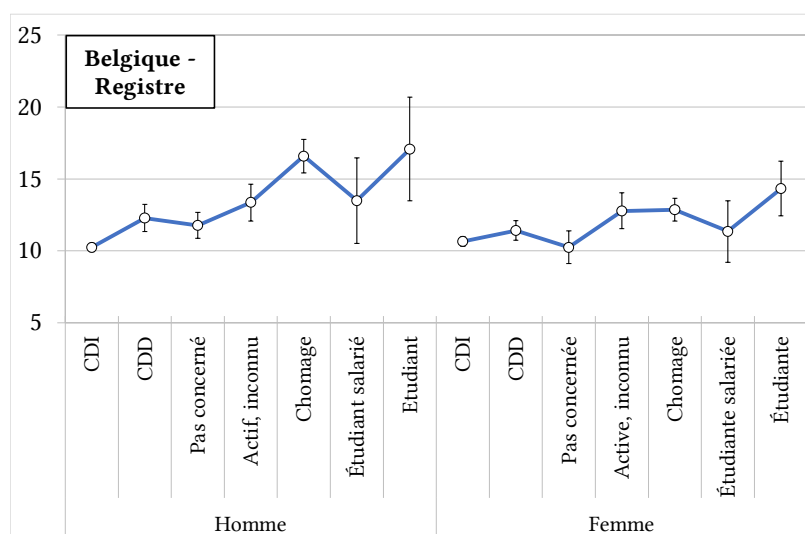
Après avoir considéré la mesure de l'instabilité professionnelle via l'expérience d'un épisode de chômage ou selon l'activité professionnelle, cette section se propose d'analyser à partir du registre belge⁷⁸ deux autres dimensions de la précarité dans la jeunesse qui ne sont pas mesurables avec les données administratives de l'EDP. La première dimension abordée est celle du type de contrat de travail (CDI, CDD et apparenté), qui révèle une plus grande facilité à réaliser des projets d'avenir lorsque le contrat est à durée indéterminée, et souvent mieux rémunéré. La deuxième dimension est celle de l'occupation d'un travail à temps partiel plutôt qu'à temps plein, qui est souvent associée à un déclassement dans les parcours professionnels des jeunes, car ils-elles n'ont pas pu accéder à un emploi à temps plein. Afin d'approfondir la signification de ces nouvelles dimensions de la précarité par rapport à celle du chômage, les probabilités de rupture sont comparées aux modalités déjà présentées ci-dessus (chômage, études et autres situations d'inactivité).

⁷⁸ Quelques résultats obtenus à partir de l'enquête SILC en France sont présentés en annexe E.5.

4.2.1 Contrats d'emploi temporaires ou permanents

À partir de l'analyse du registre belge et du recensement de 2001 uniquement, un effet spécifique sur la rupture sans mariage ni enfant peut être dégagé du type de contrat occupé par les individus (Figure 5.8). Les couples dont les hommes sont en contrat à durée indéterminée (CDI) sont les plus stables (10 % de probabilités de séparation) parmi l'ensemble des situations professionnelles possibles des hommes. Les hommes en contrat à durée déterminée (CDD) se séparent plus que les hommes en CDI (12 %), mais le chômage reste un facteur déterminant des ruptures (17 %) avec des couples qui rompent davantage leur union lorsque l'homme est chômeur que lorsqu'il est en emploi (quel que soit le type). Si l'emploi à durée indéterminée des hommes apporte plus de sécurité au couple, un contrat de travail qui n'est pas permanent favorise également la stabilité de l'union par rapport à une période de chômage. On remarque également que les hommes qui n'entrent pas dans les catégories d'emploi concernées et qui sont indépendants pour la plupart se séparent également davantage que les hommes en CDI.

FIGURE 5.8 : PROBABILITÉS ESTIMÉES (%) DE SÉPARATION, SUIVANT L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET LE TYPE DE CONTRAT EN DÉBUT DE PÉRIODE, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES EN BELGIQUE



Source : Registre belge et recensement 2001. **Champ** : Couples non mariés et sans enfant. **Lecture** : Dans les données du registre belge, les probabilités de séparation lorsque l'homme est en contrat à durée déterminée en début de période sont de 12,3 %. **Note** : Intervalle de confiance à 95 %. Variables de contrôle incluses.

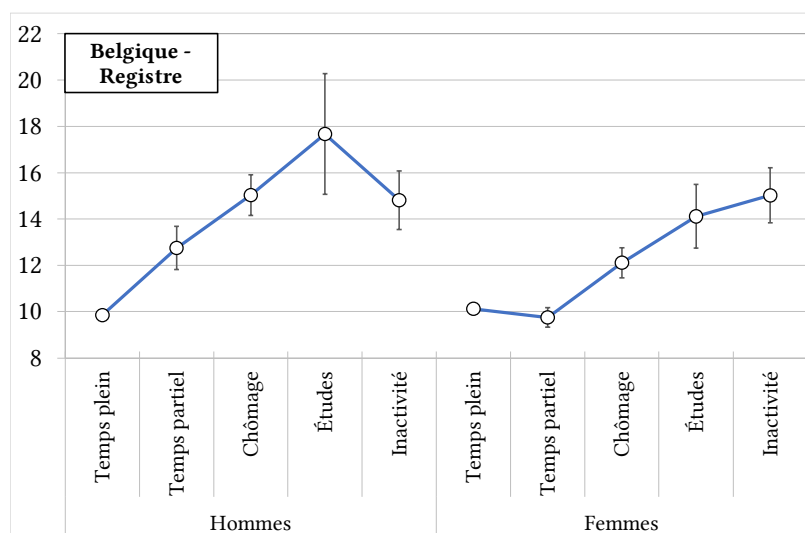
Chez les femmes, les différentiels de séparation suivant le type de contrat ne sont pas marqués comme chez les hommes. Les probabilités de rupture pour les couples dont la femme est en CDD sont similaires que lorsqu'elles sont en CDI (environ 11 %). Par contre, le chômage accroît les probabilités de séparation par rapport aux contrats temporaires ou permanents (13 %). À nouveau, le type de contrat occupé ne révèle pas de probabilités de séparation plus élevées chez les femmes, alors même que leur couple contient peu de critères d'engagement (pas de mariage, pas d'enfants) qui amènerait

une répartition plus genrée et spécialisée des rôles. Les formes atypiques d'emploi impliquent plus de séparations précoces chez les hommes, dans un cadre normatif où l'emploi stable est valorisé et est un indicateur de la réussite sociale. Le chômage reste une configuration qui mène à la fragilité du couple, chez les femmes comme chez les hommes, et qui se traduit par des ruptures fréquentes. Notre hypothèse 3 selon laquelle les contrats de travail à durée déterminée causent davantage de rupture que les contrats de travail de long terme est ainsi vérifiée.

4.2.2 *Inégalités de genre dans l'emploi à temps partiel*

Si le contrat de travail à durée indéterminée réduit les risques de rupture chez les hommes, on peut s'attendre à des probabilités moindres de rupture pour les hommes qui occupent un travail à temps plein plutôt qu'à temps partiel. La Figure 5.9 confirme cette hypothèse. Par rapport aux couples dont les hommes exercent un emploi à temps plein, les couples dont les hommes occupent un emploi à temps partiel ont une probabilité plus élevée de rupture (Figure 5.9, 10 % contre 13 %). Les hommes qui ont cherché un emploi à temps plein mais ont dû se rediriger vers un emploi à temps partiel par manque de succès peuvent subir un déclassement sur le marché du travail, particulièrement dans un contexte où l'emploi est une composante forte de l'identité des hommes (Pak et Zilloniz, 2013). Cela a pour conséquence une fragilité économique et conjugale de ces individus. Les couples dont les hommes sont au chômage plutôt qu'en temps partiel restent toutefois plus à risque de séparation, ce qui montre que la présence d'un emploi même à temps partiel sécurise en quelque sorte le couple, et que le stigma d'une période de chômage est plus marqué qu'un emploi qui n'est pas à temps plein.

FIGURE 5.9 : PROBABILITÉS ESTIMÉES (%) DE SÉPARATION, SUIVANT L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET LE TEMPS DE TRAVAIL EN DÉBUT DE PÉRIODE, POUR LES HOMMES OU LES FEMMES EN BELGIQUE



Source : Registre belge et recensement 2001, 2011. **Champ** : Couples non mariés et sans enfant. **Lecture** : Dans les données du registre belge, les probabilités de séparation lorsque l'homme est en emploi à temps partiel en début de période sont de 12,7 %.

Note : Intervalle de confiance à 95 %. Variables de contrôle incluses.

Le temps partiel, plus fréquent chez les femmes, a un effet équivalent sur la rupture par rapport à l'emploi à temps plein (environ 10 %). Peu stigmatisé au contraire des hommes, le travail à temps partiel chez les femmes est souvent associé à la prise en charge des tâches familiales ou domestiques. Au sein d'unions sans enfant, ce résultat paraît atypique puisque les responsabilités familiales prennent moins d'espace dans la vie des jeunes femmes, qui aspirent à une autonomie et à une carrière professionnelle similaire à celle des hommes. Dans 85 % des cas, leur conjoint est en emploi à temps plein, ce qui peut contrebalancer l'effet du temps partiel des femmes⁷⁹. Cette configuration de l'emploi des deux partenaires peut au final être un reliquat d'une spécialisation genrée où la contribution économique des femmes est bénéfique mais est moindre que celle des hommes, ce qui leur permet de consacrer davantage de temps aux tâches domestiques et à la vie sociale du couple. Bien que les femmes s'affirment dans leur fonction de pourvoyeuse de ressources (Pina, 2005), la prédominance du domaine du travail salarié dans les parcours de vie reste marquée chez les hommes. Notre hypothèse 4 est ainsi validée pour les hommes mais pas pour les femmes, puisque l'emploi à temps partiel ne contribue pas chez elles à des probabilités accrues de séparation que l'emploi à temps plein.

4.3 Conséquences polarisées de la précarité de l'emploi suivant le niveau de diplôme

La section 1 a montré que le chômage touche davantage les jeunes peu qualifié-es. En couple, ces périodes de chômage pourraient d'autant plus fragiliser l'union si les capacités pour quitter cette instabilité professionnelle sont réduites, ou si le marché de l'emploi est moins favorable pour les jeunes disposant d'un faible niveau de qualifications. Ainsi, on analyse dans cette section la combinaison d'une période de chômage au niveau d'éducation et ses effets sur les probabilités de séparation. L'activité professionnelle est privilégiée dans l'EDP (plutôt que d'avoir traversé un épisode de chômage) et dans le registre belge, pour faciliter l'analogie entre les sources. Les interactions avec le niveau d'éducation sont présentées à la fois pour les hommes d'un côté, en maintenant constantes les informations sur l'activité professionnelle des femmes, puis elles sont présentées pour les femmes en maintenant constantes les informations sur l'activité professionnelle des hommes.

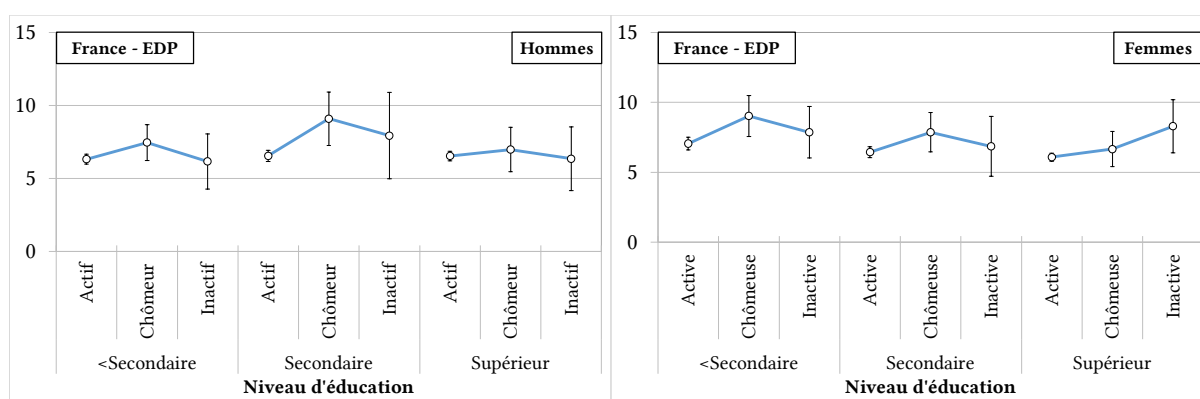
4.3.1 Activité professionnelle et niveau d'éducation en France

En France, ce sont les hommes diplômés de l'enseignement secondaire qui sont particulièrement à risque de se séparer lorsqu'ils traversent une période de chômage plutôt que lorsqu'ils sont en emploi (Figure 5.10). Parmi les hommes en emploi, le niveau d'éducation n'influence pas distinctement les probabilités de se séparer, celles-ci restant aux alentours des 6 %. Parmi les femmes, ce sont les moins diplômées qui sont plus à risque de rupture lorsqu'elles passent la majeure partie de leur année au chômage. Sans enfant et non mariées, leur investissement dans le travail salarié peut être primordial

⁷⁹ Lorsque les hommes en couple sont en emploi à temps partiel, leur conjointe ne dispose d'un emploi à temps plein que dans 57 % des cas.

pour la sécurité économique du couple, qui se retrouve en tension lorsqu'elles sont au chômage. Un gradient éducationnel se dessine pour les femmes, qui même en emploi se séparent davantage lorsqu'elles sont peu diplômées que lorsqu'elles sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Par contre, les femmes au chômage n'ont pas de probabilités distinctes de se séparer suivant leur niveau d'éducation. Enfin, on remarque des probabilités de séparation accrues chez les femmes inactives, majoritairement étudiantes, parmi les (futures) diplômées de l'enseignement supérieur.

FIGURE 5.10 : PROBABILITÉS ESTIMÉES (%) DE SÉPARATION, SUIVANT L'INTERACTION DU NIVEAU D'ÉDUCATION ET DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES HOMMES OU DES FEMMES EN FRANCE



Source : EDP. **Champ :** Couples non mariés et sans enfant. **Lecture :** À partir des données de l'EDP en France, les couples dont l'homme a été majoritairement chômeur dans l'année qui précède et qui dispose d'un niveau d'enseignement secondaire ont des probabilités de 9,1 % de se séparer. **Notes :** Intervalle de confiance à 95 %. Les niveaux d'éducation inconnus ne sont pas représentés.

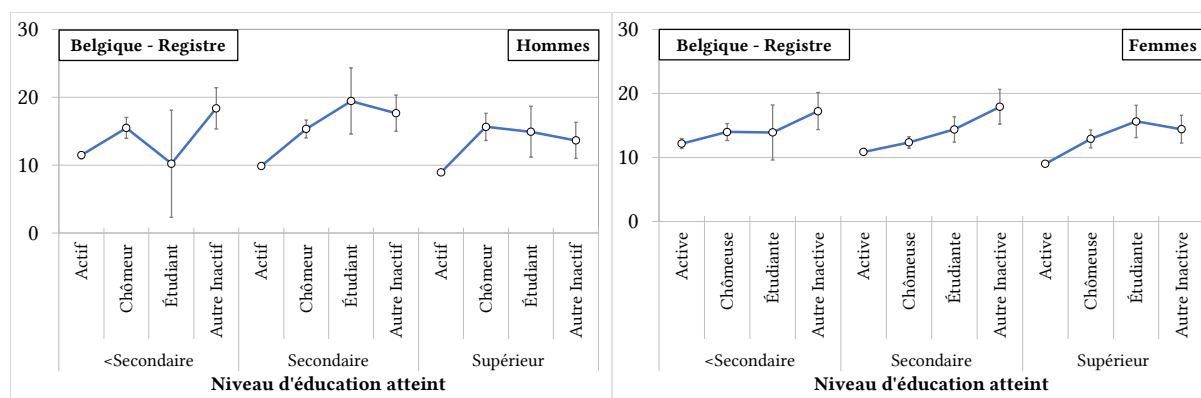
Si le chapitre 4 a montré une augmentation des probabilités de séparation avec la fin des études et l'insertion professionnelle chez les plus diplômées qui ont formé une union durant leurs études, une analyse dans un champ d'observation plus large de la situation d'emploi montre ici la stabilité des couples lorsque les femmes plus diplômées sont en emploi.

4.3.2 *Activité professionnelle et niveau d'éducation en Belgique*

Les résultats obtenus à partir des données du registre belge sont légèrement différents (Figure 5.11) : chez les hommes, quel que soit le niveau de diplôme, les probabilités de séparation s'accroissent lorsqu'ils sont au chômage par rapport à une situation en emploi. Par contre, comme en France, il n'y a pas de gradient éducationnel qui mène à des probabilités de séparation plus élevées parmi les chômeurs. Ce gradient s'observe en Belgique pour les hommes en situation d'emploi : plus les hommes sont titulaires d'un haut niveau d'éducation et sont en emploi, moins les couples se séparent. En ce qui concerne la situation professionnelle et le diplôme des femmes en couple, on n'observe pas de probabilités de séparation supérieures chez les peu diplômées entre une situation de chômage et d'emploi. En revanche, c'est le cas chez les diplômées de l'enseignement secondaire, et encore plus parmi les diplômées de l'enseignement supérieur. On obtient ainsi des résultats qui diffèrent

légèrement de ceux obtenus en France, mais qui soulignent que la précarité est vécue différemment suivant le niveau d'éducation et a des répercussions variées sur le bien-être du couple.

FIGURE 5.11 : PROBABILITÉS ESTIMÉES (%) DE SÉPARATION, SUIVANT L'INTERACTION DU NIVEAU D'ÉDUCATION ET DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES HOMMES OU DES FEMMES EN BELGIQUE



Source : Registre belge 1991-2015 et recensements 2001, 2011. **Champ :** Couples non mariés et sans enfant. **Lecture :** Dans les données du registre belge, la probabilité de séparation lorsque la femme est diplômée du secondaire et étudiante est de 14,4 %.

Note : Intervalle de confiance à 95 %. Variables de contrôle incluses.

4.4 Chômage et perte de revenus

Plusieurs mécanismes peuvent expliquer que le chômage des hommes affecte les probabilités de séparation, et dans une moindre mesure le chômage des femmes. D'abord, la perte d'un emploi s'accompagne d'une perte de revenus, qui peut être à l'origine des tensions au sein du couple et entraîner cette instabilité conjugale. Ensuite, le chômage peut également bouleverser le quotidien et l'organisation au sein du couple et en fragiliser son bien-être, le travail jouant le rôle d'une institution sociale importante dans la vie des individus. À partir de l'étude des ressources économiques et de la perte de revenus conséquente à une période de chômage, on tente de démêler dans cette section si c'est le passage par un épisode de chômage qui déstabilise l'union hors mariage et sans enfant, et si l'effet médiateur de la perte de revenus permet d'expliquer cette augmentation des ruptures. On distingue ainsi une interprétation purement économique et financière du chômage (via la perte de revenus ou non) et une interprétation en termes de perte de statut social que cause le chômage (une fois la perte de revenus contrôlée). Les modèles présentés reposent sur les données fiscales de l'EDP, seule source de données qui dispose d'effectifs larges, des revenus du travail et du montant des allocations chômage.

Dans les modèles, on calcule, dans l'année qui précède le début d'observation, la variation des revenus individuels des jeunes en couple entre deux déclarations fiscales. On obtient ainsi une variable « retard » de la perte de revenus. Cette perte de revenus peut être liée à une période de chômage, ce qui est facilement mesurable en intégrant l'information des revenus à celle des allocations chômage.

reçues. Elle peut également s'expliquer par un changement de contrat de travail durant l'année. Les données ne fournissent cependant pas ce type d'informations et ne permettent donc pas de tester cette possibilité. Les couples retenus dans cette section sont observés au moins deux années consécutives, pour avoir un recul suffisant au calcul des variations de revenus. Cela signifie que les unions les moins durables sont écartées de l'analyse⁸⁰.

Avoir subi une baisse de ses revenus (quelle que soit le montant de cette baisse) dans l'année ne provoque qu'un faible risque de rupture en plus (odds ratio de 1,1, seuil de significativité à 10 %) chez les hommes comme chez les femmes (Modèle 1, Tableau 5.7). En revanche, le fait d'avoir perçu des allocations chômage dans l'année (et donc d'avoir vécu un épisode de chômage) entraîne davantage de rupture chez les hommes même en contrôlant pour cette perte de revenus (OR = 1,2 sans variable de contrôle, 1,1 après contrôles). L'ajout des quintiles de revenus pour les hommes et les femmes enlève la significativité de la perte de revenus dans le modèle (Modèle 2). L'impact sur la séparation de la perception d'allocations chômage chez les hommes reste significatif à plus petite échelle (seuil de 10 %). La répartition par quintile de revenus chez les hommes indique une propension supérieure à se séparer chez les moins dotés économiquement – surtout dans le 1^{er} quintile – par rapport à ceux qui disposent d'un revenu moyen (3^{ème} quintile). Les mieux dotés (5^{ème} quintile) rompent également davantage leur union. Cela signifie que le niveau de revenus de base constitue un facteur discriminant des probabilités de séparation chez les hommes, mais qu'au-delà de la perte économique qu'ils peuvent subir entre deux années, c'est l'épisode de chômage par lequel ils transitent qui entraîne aussi des risques accrus de séparation. Chez les femmes, le fait d'avoir reçu des prestations sociales du chômage n'influence pas les risques de rupture hors mariage et sans enfant, et la distribution par quintile de revenus n'a que peu d'effets sur les probabilités de séparation.

⁸⁰ Le nombre de couples observés dans ces modèles est de 27 197, pour 61 498 couples-années et 4 114 séparations.

TABLEAU 5.7 : RÉGRESSION LOGISTIQUE SUR LES RISQUES DE SÉPARATION ENTRE T ET T+1, SUIVANT LA PERTE DE REVENUS ET LA PERCEPTION D'ALLOCATION CHÔMAGE ENTRE DEUX ANNÉES EN FRANCE (ODDS RATIO)

Variables	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4
Perte de revenus de l'homme entre t-1 et t (Réf = Non)				
Oui	1,06†	1,04		
Perte de revenus de la femme entre t-1 et t (Réf = Non)				
Oui	1,07†	1,05		
Perte de revenus de + de 20 % de l'homme entre t-1 et t (Réf = Non)				
Oui			1,20**	1,12†
Perte de revenus de + de 20 % de la femme entre t-1 et t (Réf = Non)				
Oui			1,21**	1,18**
Allocations chômage de l'homme dans l'année (Réf = Non)				
Oui	1,16***	1,09†	1,14**	1,09†
Allocations chômage de la femme dans l'année (Réf = Non)				
Oui	1,03	1,02	1,03	1,03
Quintile de revenus de l'homme en t (Réf = 3^{ème})				
1 ^{er}		1,28***		1,24**
2 ^{ème}		1,15**		1,15**
4 ^{ème}		1,06		1,06
5 ^{ème}		1,17**		1,17**
Quintile de revenus de la femme en t (Réf = 3^{ème})				
1 ^{er}		1,10†		1,06
2 ^{ème}		1,01		1,00
4 ^{ème}		1,10*		1,10*
5 ^{ème}		0,95		0,95
Nombre d'observations		61 498		
Nombre de séparations		4 114		

Source : EDP et données fiscales 2011-2017. **Champ :** Jeunes en couple non marié, sans enfant suivis au moins deux années successives. **Lecture :** Les couples dont les hommes perdent 20 % de leurs revenus entre deux années se séparent 1,12 fois plus en contrôlant pour le quintile de revenus. **Notes :** Les autres variables de contrôle donnent des résultats similaires aux modèles présentés en annexe dans le Tableau E.7. Seuil de sig. † : p-value<0,1 * : <0,05 ** : <0,01 *** <0,001.

La perte de revenus, si elle est faible, peut être de nature à ne pas affecter les conditions de vie des ménages. Ainsi, l'utilisation d'une variable alternative qui prend en compte des pertes financières plus fortes, à un seuil de 20 %⁸¹, permet de vérifier si des pertes économiques plus importantes ont la même influence sur les ruptures. Les répercussions sur la stabilité de l'union sont supérieures lorsque la diminution des ressources devient conséquente. Chez les femmes, cette baisse des revenus provoque des probabilités accrues de se séparer (OR = 1,2), même après contrôle des quintiles de revenus (Modèles 3 et 4). Chez les hommes, la baisse de revenus est faiblement significative (seuil à 10 %) sur les risques de rupture, après contrôle des quintiles (OR = 1,1). L'effet de la perception d'allocations chômage reste significatif (au seuil de 10 %) même lorsque les difficultés économiques sont plus importantes pour les hommes. Les hommes dont les revenus sont moyens (3^{ème} quintile) par rapport à l'ensemble des hommes sont ceux qui se séparent le moins. Ainsi, même en considérant la perte de ressources financières importantes ou le statut socioéconomique de base comme des facteurs

⁸¹ Parmi tous les individus en couple qui perdent des revenus entre deux années, environ ¼ subissait une perte de 20% de leurs revenus de base.

explicatifs des ruptures, le passage par une période de chômage est toujours un élément déterminant des séparations d'une union sans mariage ni enfant chez les hommes.

En combinant l'effet de la perte de revenus et de la perception d'allocations chômage pour les deux membres du couple, les risques de rupture apparaissent particulièrement élevés lorsque les deux partenaires font face à une perte de revenus importante (voir le Tableau E.7 en annexe). Les couples dont la femme subit une perte financière et l'homme non sont également plus propices à se séparer que les couples qui ne subissent aucune perte financière. Le fait d'avoir perçu des allocations chômage dans l'année lorsqu'on étudie la combinaison des situations professionnelles des deux membres du couple ne produit pas d'effet significatif.

Les résultats obtenus ci-dessus permettent de vérifier partiellement notre hypothèse 6, qui statuait que la perte de revenus augmentait les risques de rupture. Cette hypothèse est confirmée uniquement quand la perte de revenus est importante (au moins 20 %⁸²), et plutôt lorsqu'elle concerne les femmes. L'argument selon lequel la dégradation des conditions économiques des hommes ou des femmes produirait un effet équivalent sur les probabilités de séparation est ainsi partiellement contredit, puisque la perte financière des deux partenaires ou des femmes uniquement accentue les risques de rupture par rapport aux couples qui ne connaissent pas de baisse de leurs revenus. Les hommes sont davantage affectés par le fait d'avoir traversé une période de chômage, et par le niveau de ressources de base qui montre que les hommes aux deux extrêmes de la distribution des revenus (1^{er} et 5^{ème} quintiles) sont ceux qui se séparent le plus. Ces résultats tendent à valider notre hypothèse d'une importance plus forte de la symbolique du chômage et du statut social chez les hommes, indépendamment de la perte de revenus qui l'accompagne.

4.5 Effets des autres variables de contrôle

Les résultats présentés dans les sections précédentes se sont concentrés sur l'activité professionnelle ou les ressources économiques des jeunes. Les variables de contrôle ont également une influence sur le risque de séparation (voir les annexes). Dans les modèles de régression de l'EDP, le niveau d'éducation joue un rôle important chez les femmes, mais pas chez les hommes. Les femmes qui ont un niveau d'instruction inférieur au secondaire ont des risques de rupture plus élevés de se séparer par rapport aux diplômées du supérieur (OR = 1,2). L'accumulation de capitaux économiques et humains va ainsi dans le sens d'une stabilité de l'union chez les jeunes, contrairement à la fin du 20^{ème} siècle où les femmes les plus diplômées se séparaient plus que les autres (Matysiak et al., 2014). Pour les femmes peu diplômées, qui font face à davantage de difficultés dans leur parcours professionnel et

⁸² Des modèles de robustesse avec une variable qui place la perte de revenus à 10 % ont été élaborés et donnent les mêmes résultats.

qui peuvent se reporter sur le travail domestique, l'absence de contrat de mariage et d'enfant peut fragiliser davantage leur couple lorsqu'elles ne répondent pas à la norme d'égalité de statut économique, surtout si elles n'y adhèrent pas personnellement. En Belgique, les risques de séparation sont plus élevés à la fois chez les femmes comme chez les hommes peu diplômé-es.

En Belgique et en France, le régime de propriété du logement occupé par le couple indique que les propriétaires sont plus stables que les locataires. Souvent signe d'un investissement commun au couple, l'accès à la propriété engage le couple à long terme, que ce soit symboliquement ou économiquement par le remboursement d'un prêt de longue durée. L'accès à la propriété apporte aussi des certitudes sur l'avenir, via l'acquisition d'un bien souvent commun aux deux partenaires. En France, la distinction entre les couples pacsés et en union libre (non marié, non pacsé) montre que le Pacs augmente la longévité de l'union. Même s'il constitue un engagement moins fort que le mariage, le Pacs semble ainsi assurer des perspectives futures pour le couple, qui le contracte à un âge plus précoce que le mariage (Breton et al., 2019).

Le degré d'urbanisation en France révèle des risques de rupture accrus dans les grandes villes, plutôt que dans les campagnes ou villes périurbaines. Les résultats se traduisent dans le même sens en Belgique avec des risques supérieurs de rupture pour les couples résidant à Bruxelles qu'en Wallonie ou en Flandre. Les zones urbaines sont plus souvent le centre d'une mobilité professionnelle et résidentielle dense, augmentant les risques de rupture avec les nombreux bouleversements que cela peut engendrer. Enfin, les écarts d'âge montrent que les couples où les femmes sont beaucoup plus âgées que leur partenaire (5 ans et plus) sont les couples qui se séparent le plus. À l'encontre des normes qui voient habituellement les hommes être plus âgés que leur partenaire, ces couples sont peu durables dans le temps. Cela peut notamment s'expliquer par la résistance des individus à former et maintenir une union dans laquelle la femme est plus âgée que l'homme, par la supériorité sociale associée à l'âge qui s'inverse en défaveur des hommes et des normes de domination masculine (Bergström, 2018).

Le tableau 5.8 reprend les résultats de nos hypothèses principales et la conclusion intermédiaire résume ceux-ci.

TABLEAU 5.8 : RÉSUMÉ DES RÉSULTATS ET CONFRONTATION AVEC NOS HYPOTHÈSES DE DÉPART DES EFFETS DE L'INSTABILITÉ PROFESSIONNELLE SUR LES SÉPARATIONS

Hypothèses	Résultats attendus	Résultats observés
H1	Le chômage des jeunes augmente les probabilités de séparation de leur union	Confirmé pour les hommes, moins pour les femmes
H2	Les probabilités de séparation sont maximales chez les jeunes couples où les deux partenaires n'ont pas accès à un emploi rémunéré	Pas confirmé
H3	Les contrats permanents protègent plus de la séparation que les contrats temporaires	Confirmé pour les hommes
H4	Les contrats à temps partiel conduisent à plus d'instabilité conjugale que les emplois à temps plein	Confirmé pour les hommes
H5	Le chômage des jeunes hommes affecte davantage la stabilité de l'union que celui des jeunes femmes	Confirmé
H6	Les pertes de revenus augmentent les probabilités de rupture d'une manière équivalente entre les hommes et les femmes	Pas confirmé
H7	Les jeunes hommes avec un niveau d'éducation inférieur au secondaire se séparent davantage en cas d'épisodes de chômage	Pas confirmé en Belgique, vérifié pour les hommes diplômés du secondaire en France
H8	Les jeunes femmes titulaires d'un niveau d'éducation inférieur au secondaire n'ont pas de probabilités de rupture différentes que les autres femmes en couple lorsqu'elles sont chômeuses	Pas confirmé en Belgique, confirmé en France

* * *

Les effets du chômage et de la précarité de l'emploi sur la durabilité des unions non mariées et non fécondes des jeunes sont genrés et dénotent des reliquats de la spécialisation au sein du couple. Alors même que les engagements parentaux et matrimoniaux ne sont pas présents au sein du couple, et que ceux-ci tendent à augmenter la prise en charge du travail domestique des femmes, l'influence du statut professionnel des femmes sur la rupture prend moins d'importance que celui des hommes dans les jeunes couples non mariés et sans enfant. Ainsi, le chômage des hommes au sein du couple augmente les probabilités de rupture d'union, tandis que l'effet du chômage des femmes est généralement significatif mais moins fort que celui des hommes. Les risques de rupture sont également plus importants lorsque les hommes sont en emploi à temps partiel ou en contrat à durée déterminée. À l'inverse, les femmes n'ont pas de risques différenciés de connaître une rupture lorsqu'elles sont dans des contrats de travail précaires, ce qui s'explique certainement par des prérequis de stabilité de l'emploi plus faibles pour elles. Les probabilités de séparation des couples dans des formes particulières d'emploi ne sont cependant pas plus élevées que les situations professionnelles où les partenaires sont au chômage, ce qui dénote de l'importance de l'accès à l'emploi, quelle que soit sa forme, sur la stabilité de l'union.

Si les épisodes de chômage touchent souvent les jeunes peu qualifié-es, les répercussions par niveau d'éducation sur les risques de rupture sont variées entre la Belgique et la France et suivant le sexe. En France, les hommes diplômés du secondaire au chômage se séparent davantage, tout comme les femmes peu diplômées. En Belgique, le chômage accroît les ruptures conjugales chez les hommes, quel que soit leur niveau d'éducation, et chez les femmes diplômées de l'enseignement secondaire ou plus. Enfin, les pertes de revenus liées à un épisode de chômage ont montré qu'en France, les conditions économiques des hommes ont un effet médiateur sur la rupture, mais n'expliquent pas entièrement les probabilités de séparation. Les répercussions sociales du chômage dans leurs parcours professionnels peuvent être élevées notamment chez les hommes qui ne répondent pas aux attentes d'un emploi stable, sachant que les hommes les moins dotés économiquement font partie de ceux qui se séparent davantage. Chez les femmes, c'est plutôt la perte de revenus en elle-même qui cause des probabilités supérieures de rupture, plutôt que la transition par une période de chômage.

Conclusion

L'expérience dans la jeunesse des formes précaires d'emploi et de chômage affecte les parcours conjugaux, augmentant en particulier les risques de séparation. Chez les jeunes en union corésidente, sans engagement matrimonial ou parental, l'insécurité de l'emploi est une composante courante des parcours. Dans ces conditions, de nombreuses études ont avancé que ces incertitudes vis-à-vis de l'emploi seraient tolérées plus facilement au sein de ces unions non mariées, constituées majoritairement par des jeunes (Jalovaara, 2013 ; Kalmijn, 2011 ; Oppenheimer, 1988). Nos résultats montrent que les épisodes de précarité ont des répercussions négatives sur la stabilité de l'union et ne sont pas anodines même en l'absence de mariage ou d'enfants au sein de l'union, signes que les incertitudes professionnelles affectent également les jeunes couples.

Tout d'abord, l'absence d'activité professionnelle rémunérée chez les jeunes hommes et le passage par un épisode de chômage fragilise les couples non mariés et sans enfant. Pris à part, le chômage et l'inactivité professionnelle des femmes déterminent moins les probabilités de rupture. Plus avancés que les femmes dans leurs carrières professionnelles au moment de la mise en couple, les jeunes hommes qui se retrouvent sans emploi rémunéré se trouvent confrontés à la perte d'un statut économique et social qui pouvait être une précondition à la mise en ménage. La crainte de ne plus répondre aux attentes de leur partenaire dans cette situation d'inactivité professionnelle peut faire naître un malaise personnel qui se répercute sur le quotidien de l'union ou sur les projets de naissance ou de mariage du couple. La pression sociale face au travail pèse moins sur les femmes, même si la volonté d'indépendance financière est autant partagée pour les deux sexes, notamment en l'absence d'enfant. Nos hypothèses sur l'importance du travail comme institution sociale et les inégalités de

genre se renforcent avec l'analyse des ressources économiques et d'une potentielle perte de revenus entre deux années. Le fait d'avoir perçu des allocations chômage entraîne davantage de ruptures chez les hommes même en contrôlant pour leur niveau de ressources. Cela signifie qu'au-delà de la perte économique qu'induit le chômage, le stigma qui en découle influe aussi sur les probabilités de rupture. Les attentes face à l'emploi des femmes sont tournées vers la sécurisation des revenus du couple, démontrées par les probabilités de séparation accrues lorsqu'elles perdent une certaine part de leurs revenus, mais qui ne dépendent pas du type de contrat occupé. Dans l'ensemble, et malgré l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail et à l'égalité entre les sexes, c'est principalement le parcours professionnel instable des hommes qui contribue à la fragilité des unions des jeunes.

Les incertitudes économiques ont surtout des répercussions chez les hommes diplômés du secondaire ou moins, qui font face à des périodes de chômage. Les diplômés du supérieur sont globalement mieux protégés contre ces événements parce qu'ils ont davantage de chances de trouver rapidement un emploi stable après une phase de tâtonnements professionnels. Le processus d'apprentissage de la flexibilité qui aboutit à l'emploi durable s'observe chez les plus favorisé-es et ne porte pas trop préjudice à leur vie sociale et conjugale. D'autres avantages dont bénéficient les plus diplômé-es sont invisibles dans nos données et mènent à cette différenciation sociale : en effet, les perspectives économiques de long terme sont meilleures chez celles et ceux qui disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur, même après avoir vécu une période de chômage. Cet épisode de chômage peut constituer une transition vers un emploi mieux rémunéré, qui comble les aspirations professionnelles des jeunes, quand on sait que la flexibilité du marché du travail permet aux plus favorisés de tester plusieurs types d'emploi (Mills et Blossfeld, 2003).

Enfin, la précarité de l'emploi a pu être mesurée autrement que par la succession de périodes de chômage. En se basant sur le type de contrat occupé et sur la durée hebdomadaire de travail, il est possible de couvrir d'autres dimensions des parcours professionnels des jeunes, qui peuvent être complémentaires à des courtes périodes de chômage. Les couples dont les hommes sont en emploi à durée indéterminée, ou à temps plein, sont les unions qui sont les moins propices à une rupture. L'emploi à temps partiel ou les contrats à durée déterminée, les intérim... ne comblent pas les incertitudes économiques et rendent fragiles l'union des jeunes. C'est à nouveau la symbolique de l'emploi stable masculin qui semble jouer sur les risques de rupture, puisque le type d'emploi des femmes n'est pas à l'origine d'une instabilité conjugale.

En résumé, les jeunes couples les plus durables dans nos modèles sont ceux qui cumulent à la fois le plus de ressources économiques mais également des capitaux scolaires et économiques élevés (couples

biactifs, dont les deux partenaires ont des niveaux d'éducation supérieure, propriétaires...). Les facteurs qui sécurisent la situation face au marché de l'emploi et qui assurent des perspectives économiques bénéfiques réduisent les risques d'une séparation hors mariage et sans enfant, union qui a ensuite plus de chances de conduire à des projets matrimoniaux ou parentaux (Kieffer et al., 2006). Nos hypothèses qui mettent en avant des effets similaires du chômage chez les jeunes hommes et les jeunes femmes sur leurs risques de rupture ont trouvé peu d'échos. Les hypothèses d'Oppenheimer (1988) selon lesquelles l'incertitude dans les carrières des hommes reporte davantage les engagements parentaux et matrimoniaux des couples que l'indépendance économique des femmes, se retrouvent dans les motifs d'instabilité des unions libres en elles-mêmes. Si l'union hors mariage, sans enfant, semble « plus compatible » avec les incertitudes économiques et professionnelles de la jeunesse, elle se trouve également fragilisée par le manque de perspectives du couple ou le retard contraint dans les engagements adultes plus durables. Dès lors, cette séparation dans la jeunesse démontre que, tout comme l'insertion professionnelle et l'accès à un emploi stable sont de plus en plus incertains, la durabilité des unions corésidentes des jeunes n'est pas garantie. Il reste à déterminer si, en raison de difficultés économiques rencontrées dans les parcours des jeunes, cette séparation menace leur indépendance résidentielle et reporte sur le long terme les engagements parentaux ou matrimoniaux. La dernière partie de cette thèse s'attache à mettre en évidence les répercussions de la première séparation sans mariage ni enfant sur les parcours futurs des jeunes.

**TROISIÈME PARTIE : IMPLICATIONS DES PREMIÈRES
SÉPARATIONS DANS LES PARCOURS D'ENTRÉE DANS
L'ÂGE ADULTE**

Chapitre 6 : Séparation des jeunes et indépendance résidentielle sous tension

Introduction

La fin des études, le premier emploi ou les périodes de chômage sont des événements dans les parcours des jeunes qui altèrent la poursuite d'une union dans certaines circonstances. Les opportunités et les contraintes de ces événements, entre la vie conjugale et professionnelle, peuvent mener à une séparation d'union corésidente, marquée par la fin du partage d'un domicile commun. En l'absence d'enfant et de mariage, la résidence commune du couple devient un des enjeux principaux dans les modalités de la rupture. Dans les parcours de vie des jeunes, cette première séparation résidentielle peut être une étape fondatrice, permettant aux jeunes de trouver ou conserver leur indépendance et de poursuivre leurs projets de vie personnels, sans devoir les concilier avec ceux de leur ex-partenaire. Cette séparation peut aussi être à l'origine de difficultés économiques et de logement, car elle entraîne des choix (parfois contraints et urgents) à faire pour se reloger, surtout si la vie en couple était un moyen d'accéder à un logement indépendant. Les jeunes séparé·es vont dès lors se retrouver dans des configurations de ménage qui mettent sous tension leur indépendance résidentielle.

Un des premiers choix à faire lors d'une rupture est de déterminer la personne qui part de l'ancien domicile commun, lorsque ce ne sont pas les deux ex-partenaires qui le quittent. Selon la confrontation des coûts et des bénéfices (économiques et sociaux) de rester dans le logement, un arbitrage se fait pour organiser le départ d'un ou des deux membres de l'ancien couple (Mulder et Wagner, 2010 ; Theunis, Eeckhaut et Van Bavel, 2018). Des différenciations sociales et des inégalités de genre peuvent se matérialiser lors de la séparation, avec à la fois la question des ressources nécessaires à chaque ex-partenaire pour se maintenir dans l'ancien domicile commun, mais également la question de la vulnérabilité économique ou résidentielle qui peut suivre cette rupture. En l'absence de contraintes parentales qui voient fréquemment les femmes séparées rester dans l'ancien domicile commun avec la garde des enfants (Mulder et Wagner, 2010), les déménagements des jeunes non marié·es et sans enfant se trouveront davantage déterminés par les ressources et le capital économique des deux ex-partenaires.

De cette séparation peuvent naître de multiples configurations résidentielles qui répondent à la conjoncture et à l'état du marché du logement, ainsi qu'aux choix de vie futurs des jeunes séparé·es. Ces possibilités comprennent le retour au domicile parental, la vie en solo, la remise en couple ou

d'autres situations de ménage moins courantes (colocation, famille élargie...). Chez les jeunes, la recohabitation parentale⁸³ est devenue fréquente pour les générations récentes (Gaviria, 2020 ; Stone et al., 2014), mais les motifs se sont diversifiés (fin des études, chômage, rupture...). S'il peut avoir une fonction reconstructrice, ce retour crée des enjeux autour d'un nouveau départ : lorsqu'il se prolonge, il peut entraver l'autonomie des jeunes et porter des répercussions de long terme sur les parcours conjugaux et familiaux. La vie en solo permet quant à elle de conserver une indépendance résidentielle, mais les ressources financières et la disponibilité des logements sur le marché ne permettent pas à tou-te-s les jeunes d'habiter seul-es après une séparation. Pour celles et ceux qui rencontrent un-e nouveau-elle partenaire dans l'année de leur séparation, une remise en couple rapide peut également être une autre opportunité pour alléger les conséquences économiques de la rupture.

Si certaines études ont montré que la séparation pouvait déclencher un retour au domicile parental (Mazzotta et Parisi, 2019 ; Stone et al., 2014), ou entraîner une dégradation des conditions de logement (Dewilde, 2009 ; Feijten, 2005), aucune étude ne traite la séparation comme un événement fondateur de nouveaux itinéraires résidentiels dans la jeunesse. Pourtant, les configurations de ménage après une séparation s'étendent au-delà de la recohabitation parentale, et peuvent révéler, prises dans leur ensemble, les tensions qui pèsent sur l'indépendance résidentielle des jeunes. À partir des données du registre belge (voir Encadré 6.1), ce chapitre analyse, en trois temps, les effets d'une première séparation d'union hors mariage et sans enfant sur les mobilités résidentielles et son influence sur l'indépendance résidentielle des jeunes. Le premier temps est celui des décisions concernant la personne qui quitte le domicile conjugal, ou dans certains cas les modalités qui entourent le départ des deux ancien-ne-s partenaires de ce domicile (section 1). Le deuxième temps est celui de la configuration de ménage dans laquelle se retrouvent les jeunes dans l'année qui suit la séparation (section 2). Enfin, un troisième temps est celui de la durabilité de ces situations résidentielles (section 3). Les différenciations sociales et de sexe mettront en évidence la signification variée de la fin d'une première union cohabitante dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte.

1 Qui part du domicile conjugal après la séparation ?

La formation et la séparation d'une union corésidente impliquent nécessairement le déménagement d'au moins un-e des deux partenaires. Alors que la formation d'une union peut être graduelle et correspondre à un engagement progressif, la séparation a un caractère plus abrupt et peut entraîner une mobilité rapide en dehors de l'ancien domicile conjugal. Cette séparation se produit dans un ensemble de réflexions et de décisions prises sur l'interruption d'une relation : les dimensions

⁸³ La recohabitation parentale fait référence au retour des jeunes au domicile parental (que ce soit le domicile d'un ou des deux parents).

émotionnelles, matérielles ou financières d'une séparation s'entremêlent, et la séparation résidentielle vient concrétiser la fin de l'union et la fin des arrangements résidentiels qui existaient au sein du couple. Cette séparation résidentielle entraîne le départ d'au moins un-e partenaire de l'ancien domicile conjugal, et les modalités de départ dépendent de multiples facteurs : les ressources financières, la personne à l'initiative de la séparation, l'environnement familial, l'ancrage social avec le lieu de travail ou l'entourage amical (Mulder et Wagner, 2010). Pour des jeunes qui se séparent sans s'être marié-es ni être parents, la rupture ne s'accompagne ni de responsabilités parentales qui influeraient sur le maintien dans l'ancien logement, ni de pensions alimentaires à verser à l'ex-partenaire. Les itinéraires hors du domicile conjugal peuvent alors être déterminés majoritairement par le niveau de capital économique (mesuré ici par un proxy, le niveau d'éducation) et les opportunités de relogement. Un-e jeune qui s'est installé-e en premier-ère dans un logement (primo-occupant-e) pourrait avoir plus de chances de le conserver après la rupture, car il en est le/la seul-e propriétaire ou le/la seul-e locataire sur le bail. En revanche, lorsque la mise en couple se fait dans un nouveau logement, phénomène moins fréquent pour les générations récentes (Rault et Régnier-Loilier, 2015), ou qu'un déménagement dans un nouveau logement s'effectue durant la vie du couple, les rapports de pouvoir pourraient être plus équilibrés au moment de la rupture. La section de ce chapitre s'intéresse ainsi aux questions suivantes :

Qui part du domicile conjugal au moment de la séparation ? En l'absence d'enfant et de mariage, quels sont les rapports de pouvoir et les opportunités qui se jouent autour du départ de l'ancien logement commun ?

Encadré 6.1 – Le registre national belge et la mobilité résidentielle

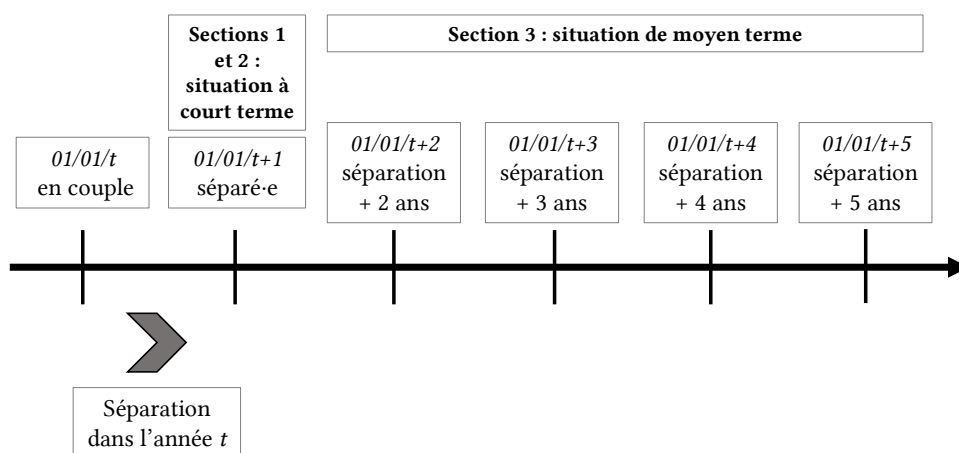
Le registre national belge permet de suivre annuellement les trajectoires conjugale et résidentielle des individus. Il consigne l'ensemble des changements d'adresse de résidence, ainsi que la composition du ménage d'un individu pour chaque début d'année. La formation du couple est définie par le partage d'une adresse identique entre deux partenaires de sexe différent, suivant les modalités présentées dans la section 3.1.2 du chapitre 2. En fonction des changements d'adresses durant l'année, d'un-e ou de l'autre partenaire et de leur datation, on peut déterminer si c'est l'homme ou la femme qui s'installe chez son/sa partenaire, ou si les deux partenaires déménagent chacun-e dans un nouveau domicile. Il en est de même pour les séparations, où on peut repérer la première personne qui part du domicile commun, ou si ce changement d'adresse se fait pour les deux individus au même moment. C'est la séparation résidentielle qui est considérée dans ce chapitre, puisqu'aucune information sur la décision de rompre une union n'est disponible dans le registre. Pour prendre en compte le délai qu'il peut y avoir dans une déclaration d'un changement d'adresse, ou encore dans la cessation d'un bail, on considère un minimum de 4 mois d'écart pour définir un emménagement ou un déménagement qui ne serait effectué que par un-e seul-e partenaire. Ainsi, lorsque deux ex-partenaires quittent l'ancien domicile commun un même mois, ou lorsqu'ils le quittent avec un décalage temporel de 3 mois maximum, on estime que les deux ex-partenaires ont déménagé conjointement de leur ancien logement.

Seules les premières unions corésidentes sont analysées ici, et le statut matrimonial et parental du couple au moment de la rupture permet d'isoler les premières séparations d'unions hors mariage et sans enfant. Le décès

d'un-e partenaire n'est pas considéré comme une séparation. La période étudiée s'étend de 1991 à 2015 et les individus nés entre 1975 et 1979, qui sont suivis sur l'ensemble des âges de 16 à 35 ans, sont sélectionnés (Effectif = 537 843). Parmi ces individus, on repère des séparations d'union hors mariage et sans enfant qui se sont produites entre deux années successives (Effectif = 84 024). L'utilisation des données de mobilité résidentielle permet d'identifier par la suite les temporalités du déménagement d'un-e ou des deux partenaires en dehors de l'ancien domicile conjugal. Dans 3,6 % des cas, aucun mouvement résidentiel n'est identifié, ce qui pose problème dans notre définition de la séparation résidentielle. La mesure d'une séparation s'appuie sur la comparaison de la situation conjugale au 1^{er} janvier entre deux années successives. L'analyse de l'ensemble des mouvements résidentiels entre les deux années s'effectue sur une base de données, distincte, des flux résidentiels. L'appariement des deux bases ne permet pas de toujours repérer une mobilité qui serait à l'origine de la séparation. Cela peut par exemple résulter d'un changement dans la composition du ménage qui invisibilise le lien conjugal, car non contractualisé et ne répondant plus à nos hypothèses pour les repérer (voir section 4.1.2 du chapitre 2). On exclut pour l'étude des mobilités résidentielles ces séparations du champ d'observation. Dans la reconstruction des trajectoires conjugales qui ont mené à un emménagement dans un domicile commun, le problème se pose également : deux adultes identifié-es en couple une année alors qu'ils-elles ne l'étaient pas l'année d'avant n'ont pas, dans 3,1 % des cas, d'enregistrements de changements de résidence qui permettraient de déterminer dans quel ménage l'emménagement s'est fait.

Le nombre total d'individus vivant une première séparation dans nos critères est de 80 978. Étant donné que les premières unions des individus ne sont pas forcément les premières unions de leur partenaire, on étudie séparément les hommes et des femmes. Pour la première partie de ce chapitre qui s'intéresse à la personne qui part du domicile conjugal après la séparation, cela a certaines répercussions. En effet, 12 553 séparations sont observées deux fois, car les hommes et les femmes qui la vivent rentrent chacun-e dans nos critères de constitution de l'échantillon. Ainsi, 12 553 premières séparations des hommes sont observées chez les femmes également, auxquelles s'ajoutent 27 020 séparations distinctes pour les hommes et 28 852 séparations pour les femmes. Au total, l'échantillon est composé de 39 573 hommes et 41 405 femmes qui vivent la séparation de leur première union hors mariage et sans enfant. Avec le parcours conjugal et résidentiel reconstitué au moment de la rupture, il est possible de recueillir des informations sur la durée de l'union précédente, sur les itinéraires à la 1^{ère} décohabitation parentale, ainsi que certaines caractéristiques de l'ex-partenaire. Le niveau d'éducation est quant à lui issu du recensement de 2011, pour la plupart des jeunes cela représente le niveau d'instruction finalement atteint puisqu'ils-elles ont franchi leurs trente ans au moment du recueil de cette variable.

FIGURE 6.1 : SCHEMA RÉCAPITULATIF DE LA PÉRIODE ÉTUDIÉE ET DES SECTIONS DU CHAPITRE



Note : Sections 1 et 2 du chapitre : $t = 1992, 1993 \dots 2014$. Section 3 du chapitre : $t = 1992, 1993 \dots 2010$

1.1 Permanence des conditions matérielles, de la mise en couple jusqu'à la fin d'union

1.1.1 Inégalités de genre et de ressources dès la formation de l'union

Mulder et Wagner (2010) ont été les premier·ère·s à développer un cadre conceptuel pour évaluer les coûts et les bénéfices à quitter le domicile conjugal lors d'une séparation. Ces coûts et ces bénéfices s'appuient principalement sur l'idée de choix rationnels et de rapports de pouvoir au sein du couple. Au moment de la séparation, les inégalités sociales ou de genre présentes dès le début de la relation sont révélées et se matérialisent dans des décisions à prendre sur les conditions de fin de la relation. Plusieurs éléments structurent les modalités de départ du logement. On peut retenir dans le cas des séparations des jeunes non marié·es et sans enfant l'« intérêt » à quitter le domicile conjugal. Dans les cas où la séparation se produit dans un contexte de changements professionnels ou de nouvelles opportunités d'emploi pour un·e des deux partenaires, le départ du domicile commun sera certainement plus attractif, dans le but de poursuivre sa trajectoire professionnelle, et ce notamment pour les jeunes qui ont suivi des études longues. Le départ a également plus de chances d'être initié dans les situations où la fin d'une relation est la conséquence de la rencontre d'un·e nouveau·elle partenaire. La personne à l'initiative de la séparation a ainsi davantage de temps pour préparer sa mobilité hors du domicile conjugal.

Un autre élément est le niveau de revenus des deux ex-partenaires. Le/La partenaire avec le plus de ressources (économiques, matérielles) a plus d'influence sur les décisions prises pour le maintien dans le logement. Ainsi, certaines études ont pu montrer que les femmes sont désavantagées et vulnérables lors de la rupture, notamment car elles prennent en charge une part plus importante de travail domestique plutôt que salarié que les hommes, et car elles détiennent moins de patrimoines (Avellar et Smock, 2005 ; Gram-Hanssen et Bech-Danielsen, 2008). Le système d'État-providence belge peut alléger les répercussions économiques de la séparation pour ces femmes, principalement lorsqu'elles sont mères et ont la garde de leurs enfants, en leur proposant des aides financières ou l'accès à des logements sociaux (Wagener et al., 2014). Pour les jeunes séparé·es, leurs ressources personnelles et le soutien familial sont les deux principaux leviers qui déterminent la suite de leur parcours résidentiel, aucune aide publique n'étant accordée aux jeunes qui se séparent d'une union non institutionnalisée. Même avec des aides publiques pour les séparé·es qui peuvent en bénéficier, la fragilité économique des femmes demeure plus élevée que celle des hommes. En Belgique, pour une séparation à la fin des années 1990, les femmes séparées d'une union corésidente perdent, l'année de la séparation, 24 % des revenus du ménage et les femmes divorcées 33 %, tandis que les pertes chez les hommes sont quasi-nulles (de Regt et al., 2013).

Bien que les pertes de revenus soient légèrement moins élevées pour les femmes non mariées au moment de la rupture, elles n'en demeurent pas moins substantielles au vu du *statu quo* des conditions économiques des hommes. Cette diminution des revenus peut refléter une autre dimension, celle du maintien dans le logement indépendant. Les couples non mariés ont une répartition du travail salarié plus équilibrée que les mariés (Brines et Joyner, 1999). Dans les cas des jeunes qui débutent leur union corésidente, les inégalités de genre peuvent néanmoins être très fortes, comme on a pu le voir dans les unions des étudiant-es dans le chapitre 4. Les femmes qui débutent une relation avec des hommes en moyenne plus âgés, souvent insérés sur le marché de l'emploi, se retrouvent dans un rapport de pouvoir déséquilibré dès le début de l'union. Les modalités d'entrée en union sont alors déterminantes des modalités de fin d'union. En fonction du membre du couple qui a emménagé en premier dans le logement, ou suivant le fait que ce soit un nouveau logement occupé pour les deux partenaires, les arrangements au moment de la rupture peuvent être différents.

Le statut d'occupation du logement intervient également, puisque le remboursement de prêts ou le rachat de la part de l'ex-conjoint-e dans le cas où les deux personnes étaient propriétaires du logement implique des frais très importants, surtout chez les jeunes (Dewilde, 2008). Les locataires qui souhaiteraient conserver le logement à la rupture sont tenus de s'arranger entre eux pour déterminer la personne qui continue à résider dans le domicile, le statut de locataire impliquant moins de contraintes économiques et administratives. Si les modalités d'entrée en union cohabitante peuvent influencer les modalités de la rupture, les mécanismes de reproduction des inégalités de genre s'expriment aussi durant la vie en couple. Par exemple, les femmes disposent généralement de marges de manœuvre moindres dans les décisions à prendre sur la mobilité résidentielle ou dans leur choix de carrière. Elles sont dépendantes de leur partenaire à cet égard, et vont se ranger derrière les itinéraires résidentiels de leur conjoint (Abraham et al., 2010). Brandén (2014) a notamment montré qu'en Suède, les femmes en couple déclarent être plus enclines à déménager si leur conjoint a une opportunité de carrière que les hommes pour suivre leur conjointe.

Au vu de ces éléments, plusieurs hypothèses peuvent être posées sur les déterminants du départ de l'ancien domicile conjugal et les différences de genre. Avec les constats du chapitre 3 selon lesquels les hommes vivent souvent seuls avant la mise en couple et que les femmes suivent toujours une trajectoire d'indépendance marquée par l'installation conjugale, on fait l'hypothèse que ce sont *les femmes au moment de la rupture qui seront plus souvent amenées à quitter le domicile conjugal* (H1). Les femmes ne disposent pas de certains leviers d'action qui leur permettraient de conserver l'ancien domicile conjugal, comme la présence d'enfants qui se joint à leur garde principale et au maintien dans le logement (Ferrari, Bonnet et Solaz, 2019). De plus, en s'installant chez leur conjoint, elles ont peu l'opportunité de continuer à résider dans ce logement en cas de séparation, puisque la première

personne à occuper le domicile a davantage de chances de s’y maintenir. Après avoir pris en considération les différences en termes d’installation dans un domicile commun, on s’attend néanmoins à un rapprochement des comportements de départ du domicile conjugal entre les hommes et les femmes. Les capitaux économiques des deux ex-partenaires, mesurés au travers du niveau d’éducation atteint, pourraient alors déterminer les mobilités résidentielles au moment de la séparation. On suppose ainsi que *quel que soit le sexe des ex-partenaires, la personne qui détient le niveau de qualifications le plus élevé conserve le domicile conjugal* (H2). Enfin, les parcours juvéniles qui sont déjà marqués par une indépendance résidentielle avant la mise en couple devraient se composer de déménagements plus fréquents au moment de la séparation. Étant donné que les jeunes qui connaissent ces épisodes d’autonomie résidentielle avant la séparation se séparent plus que les autres, comme le chapitre 3 l’a montré, leurs ressources matérielles devraient leur permettre de quitter plus facilement l’ancien domicile conjugal au moment de la rupture, surtout dans les situations où ils-elles se sont installé-es dans un nouveau logement ou chez leur conjoint-e. Ainsi, une dernière hypothèse statue que *les jeunes hommes et les jeunes femmes ayant vécu un épisode d’autonomie résidentielle avant la mise en couple ont des probabilités accrues de quitter le logement lors de la séparation* (H3).

TABLEAU 6.1 : RÉCAPITULATIF DES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE SUR LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE AU MOMENT DE LA SÉPARATION

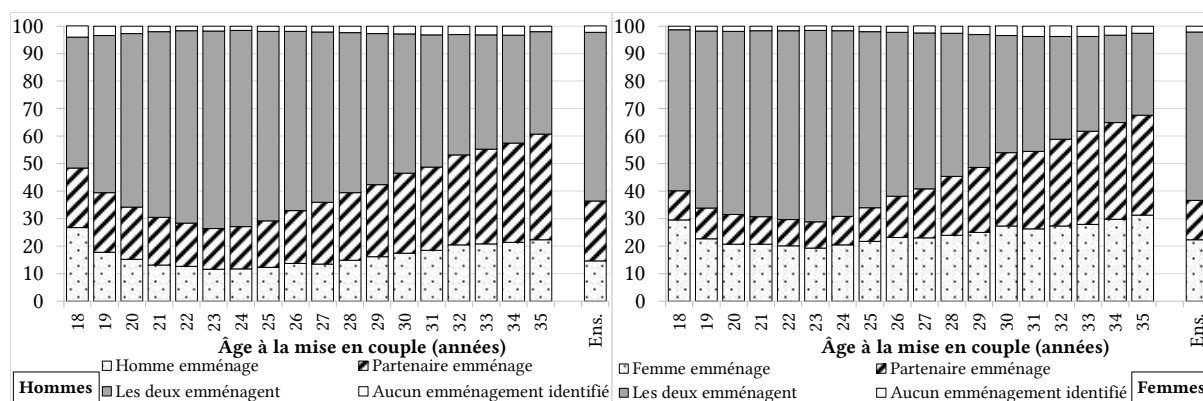
Hypothèses	Événement mesuré	Sous-groupe étudié	Résultats attendus
H1	Qui part du domicile conjugal	Ensemble	Les femmes quittent davantage le domicile conjugal que les hommes
H2		Ensemble	Après la prise en compte des mobilités lors de la mise en couple cohabitant, le niveau d’éducation détermine davantage que le sexe la mobilité lors de la rupture
H3		Ensemble	Les jeunes ayant connu une forme d’autonomie résidentielle préconjugale sont plus mobiles que les autres

1.1.2 Un nouveau logement pour une majorité de nouveaux couples

Dans les données du registre belge, l’emménagement dans un nouveau logement prédomine pour les premières unions corésidentes, particulièrement lorsque la mise en couple a lieu entre 20 et 25 ans (voir Figure 6.2). Ces itinéraires correspondent souvent à des jeunes qui quittent pour la première fois le domicile parental pour s’installer avec leur partenaire dans un domicile indépendant. Les jeunes en couple encore instables sur le marché de l’emploi occupent dans un premier temps des logements en location, ce qui leur permet de réaliser des économies d’échelle par rapport à la vie chez les parents ou en solo, avant d’envisager l’accès à la propriété pour les couples durables (Daguet, 2018). La deuxième configuration la plus fréquente est une installation dans le domicile de l’homme. Ayant plus

de chances de vivre seuls à la sortie du domicile parental et se mettant en couple plus tardivement que les femmes, ils ont plus souvent l'occasion d'accueillir leur partenaire dans leur domicile.

FIGURE 6.2 : DISTRIBUTION (%) PAR ÂGE DES MODES D'EMMÉNAGEMENT À LA MISE EN COUPLE, POUR LES PREMIÈRES UNIONS CORÉSIDENTES DES HOMMES ET DES FEMMES



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Hommes et femmes nés entre 1975 et 1979, ayant formé leur 1^{ère} union corésidente entre 18 et 35 ans. **Lecture** : Chez les femmes qui ont formé leur première union corésidente à l'âge de 25 ans, 21,7 % d'entre elles ont emménagé chez leur partenaire qui était déjà installé dans un logement.

Ces modes d'emménagement à la mise en couple reflètent les déséquilibres entre les hommes et les femmes dès le début de l'union. Les différences d'âge entre les deux partenaires se traduisent par un faible pouvoir de négociation pour les femmes, qui disposent de ressources relatives plus faibles que les hommes (Bozon, 1990). Celles-ci sont plus régulièrement amenées à emménager chez leur conjoint que l'inverse, les mobilités dans les premières unions formées à partir de la trentaine étant un peu plus équilibrées pour les femmes. À l'inverse, lorsque les hommes sont plus jeunes que leur partenaire au sein du couple, la proportion d'emménagement chez leur conjointe est plus importante que la moyenne, mais ces configurations sont plus rares. Daguet (2018) a notamment montré qu'en France, ces configurations conjugales où l'homme est plus jeune que sa partenaire et emménage chez elle concernent principalement des hommes sans emploi.

1.1.3 Une fois sur deux, les femmes quittent seules le domicile conjugal à la séparation

Si l'âge à la formation du couple et les différences d'âge ou de statut sont déterminants des modes de mise en couple, ces caractéristiques se répercutent sur les séparations des jeunes. Ainsi, les modes d'emménagement et les inégalités de genre durant la vie du couple se reflètent dans les configurations de départ du domicile conjugal au moment de la séparation (Tableau 6.2). Parmi l'ensemble des séparés d'une première union corésidente, qui n'a pas mené à un mariage ou à une naissance, 30 % des anciens couples voient l'homme déménager seul du domicile conjugal pendant que l'ex-partenaire conserve ce domicile. Dans 46 % des cas, c'est la femme qui quitte le logement commun. On voit ainsi

une majorité de situations où c'est la femme qui effectue une mobilité résidentielle associée à la séparation. Le départ des deux ex-partenaires ne se fait que dans 20 % des cas.

TABLEAU 6.2 : RÉPARTITION DES MODES DE DÉMÉNAGEMENT AU MOMENT DE LA SÉPARATION, SUIVANT LES MODES D'EMMÉNAGEMENT À LA MISE EN COUPLE (1^{ÈRE} SÉPARATION DES HOMMES ET DES FEMMES, % EN COLONNE)

		Qui a emménagé en premier dans le domicile commun				
		Homme	Femme	Les deux	Inconnu	Ensemble
Qui a déménagé du domicile commun	Homme	21,2	50,2	28,1	31,2	30,1
	Femme	60,5	28,5	45,6	35,0	46,0
	Les deux	13,9	14,6	24,8	12,8	20,3
	Inconnu	4,5	6,7	1,5	21,0	3,6
	Total	100	100	100	100	100
	Ensemble (% ligne)	22,9	15,8	58,2	3,1	100

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Individus nés entre 1975 et 1979, ayant rompu leur 1^{ère} union corésidente entre 18 et 35 ans, hors mariage et sans enfant. **Lecture** : Parmi l'ensemble des premières séparations qui concernent des partenaires qui avaient tous les deux emménagé ensemble lors de la mise en couple, 45,6 % voient la femme quitter le domicile commun.

Notes : un délai de maximum 3 mois est utilisé pour considérer que les deux ex-partenaires ont déménagé du domicile commun. Les séparations qui étaient les premières unions pour les deux partenaires sont comptées deux fois dans ce tableau.

En partant de l'information sur le mode d'emménagement à la mise en couple, on constate que dans les couples où les femmes ont emménagé chez leur partenaire déjà installé (chez l'homme), ce sont elles qui bougent le plus lors de la séparation (60 %). Ce résultat peut paraître logique, puisque n'ayant pas vécu dans un logement dont elles étaient les premières occupantes, elles sont amenées à quitter ce domicile au moment de la rupture. Mais la part de femmes qui partent du domicile commun parmi les couples qui avaient emménagé ensemble dans un nouveau logement est bien supérieure à celle des hommes (respectivement 46 % et 28 %). La proportion d'hommes séparés qui déménagent alors qu'ils avaient emménagé chez leur partenaire est également plus faible (50 %) que pour la même situation transposée aux femmes. Cela signifie que lorsque l'homme emménage chez sa partenaire, il est moins enclin à bouger au moment de la séparation que les femmes qui s'installent chez leur conjoint. Lorsque les deux accèdent à un nouveau logement, les rapports de pouvoir tombent également en faveur de l'homme, qui contribue en moyenne davantage au budget du ménage (Grabka, Marcus et Sierminska, 2015). Ces résultats peuvent aussi provenir de la personne à l'initiative de la rupture, information qui n'est pas disponible dans le registre. Les femmes sont en effet plus nombreuses que les hommes à initier la séparation (Kalmijn et Poortman, 2006), et peuvent dès lors être plus mobiles au moment de la rupture, surtout en l'absence d'enfant (Mulder et Wagner, 2010).

Ces premiers résultats descriptifs permettent d'apporter des éléments de réponse à nos deux premières hypothèses : les femmes quittent en effet plus souvent le domicile conjugal que les hommes au moment de la rupture, et ce en l'absence de mariage ou d'enfant. Elles le quittent régulièrement même lorsque les deux partenaires avaient emménagé dans un nouveau logement, signe que cet

emménagement dans un nouveau logement ne signifie pas un équilibre entre les ressources des femmes et des hommes.

1.2 Des mobilités révélatrices des rapports de pouvoir

D'autres caractéristiques spécifiques des individus au moment de la séparation peuvent expliquer les modalités de déménagement du domicile conjugal. Ces modèles permettent de déterminer, par exemple, si les femmes et les hommes ont des probabilités similaires de quitter le domicile conjugal une fois pris en compte le mode d'emménagement dans un domicile commun. Le Tableau 6.3 présente les probabilités estimées associées à chaque itinéraire de sortie du domicile conjugal, pour les hommes et pour les femmes. Deux modèles distincts pour les premières séparations des hommes d'un côté et des femmes de l'autre sont repris dans le même tableau, mais ne sont pas exactement comparables, puisque les échantillons recouvrent des champs d'observation différents. La distinction entre les hommes et les femmes est ainsi nécessaire puisque les premières unions des hommes ne sont pas nécessairement les premières unions de leur partenaire, et vice-versa. De plus, cela permet de mieux prendre en compte et d'analyser les caractéristiques sociodémographiques qui sont spécifiques au sexe des individus. Les statistiques descriptives sont présentées en annexe F.1 et les coefficients des régressions sont présentés en annexe F.2.

1.2.1 Des écarts d'âge entre partenaires qui exacerbent les risques de déménagement

L'analyse du profil des hommes au moment de la séparation montre que plus l'homme est âgé lors de la séparation, plus l'ex-partenaire a de probabilités de déménager hors du domicile conjugal. Lorsque les hommes ont 21 ans ou moins à la rupture, un tiers de leurs ex-conjointes déménagent seules. Entre 30 et 35 ans, la moitié des séparations consiste en un départ de leur ex-partenaire. Cette augmentation, avec l'âge des hommes, des probabilités que les femmes déménagent seules du logement ne s'accompagne pas d'une diminution des probabilités que les hommes seulement quittent le domicile conjugal. En effet, la probabilité que les hommes partent seuls lorsqu'ils vivent leur première séparation sans mariage ni enfant est stable pour l'ensemble des âges. C'est la probabilité que les deux ex-partenaires quittent ensemble l'ancien domicile commun qui diminue. Très jeunes, les deux ex-partenaires disposent de peu de ressources pour continuer à financer seul-es le logement conjugal, les deux sont ainsi amené-es à le quitter en cas de rupture. Plus âgé-es et établi-es professionnellement, les séparé-es ont la capacité de financer un logement seul-es, ce qui peut permettre à l'un-e des ex-partenaires de continuer à résider dans le logement après la rupture. On observe les mêmes tendances pour les premières séparations des femmes, qui sont en moyenne une sur deux à quitter seules le logement conjugal, quel que soit leur âge à la rupture. L'âge à la séparation et le temps passé dans la première union sont corrélés, et l'effet de la durée confirme le rôle des ressources dans les itinéraires résidentiels. Plus la durée passée dans la première union est élevée, moins les chances que

les deux ex-partenaires déménagent ensemble du logement sont grandes. Pour les premières séparations des hommes, 22 % déménagent avec leur partenaire après 1 an d'union pour 18 % après 6 ans d'union ou plus. L'accumulation de biens communs au couple et l'investissement dans un logement peuvent ainsi réduire les probabilités que les deux ex-partenaires aient à quitter celui-ci.

Les différences d'âge entre les partenaires sont révélatrices de conditions différenciées au départ du domicile conjugal qui concernent les hommes, mais également les femmes plus âgées que leur partenaire. En effet, à mesure que les hommes sont plus âgés que leur conjointe, leurs probabilités de déménager seuls ou à deux du domicile commun diminuent. Pour un écart d'âge de 5 ans et plus en faveur de l'homme, les probabilités qu'il quitte le logement seul ou avec l'ex-partenaire sont respectivement de 24 % et 23 %. L'inverse tient également, puisque les femmes plus âgées dans la relation ont davantage de chances de conserver l'ancien domicile commun que lorsqu'elles ont un faible écart d'âge (0-1 an) avec leur ex-partenaire. Ainsi, lorsque l'ex-partenaire d'un homme était âgée de 5 ans ou plus par rapport à lui, les probabilités qu'il déménage seul sont de 49 %. Un faible écart d'âge (0-1 an) ne signifie pas pour autant un équilibre entre les sexes dans les modes de sortie du domicile conjugal : dans presque un cas sur deux, c'est la jeune femme qui quitte seule le domicile conjugal. Dans un cas sur cinq, ce sont les deux jeunes qui déménagent.

1.2.2 Les ressources matérielles et le niveau de diplôme produisent des trajectoires spécifiques

Les modes d'emménagement dans le domicile commun s'avèrent être décisifs dans les modes de déménagement hors du domicile conjugal, toutes variables de contrôle incluses, ce qui reflète l'importance d'être le/la premier-ère occupant-e d'un logement. Pour les premières séparations des hommes, lorsque c'est la partenaire qui avait emménagé dans le domicile de l'homme plutôt que l'inverse, elle a des probabilités élevées de quitter ce domicile seule (60 %). Lorsque l'homme avait emménagé dans le logement de sa partenaire, c'est l'homme qui déménage lors de la rupture (49 %). Les caractéristiques présentées dans le Tableau 6.2 sont robustes aux contrôles de l'âge et du niveau d'éducation des hommes et des femmes en couple, confirmant les inégalités de genre que la séparation révèle. Les femmes restent dans tous les cas plus mobiles après la rupture, y compris lorsque les deux partenaires avaient emménagé dans un nouveau logement. Enfin, la probabilité que les deux déménagent à la suite d'une rupture alors que la femme avait emménagé chez l'homme est également plus faible (16 %) que s'il y avait eu un emménagement conjoint dans un nouveau domicile (24 %). Cela permet de confirmer notre première hypothèse selon laquelle les femmes déménagent davantage au moment de la rupture que les hommes, et ce même lorsque le couple avait emménagé dans un nouveau logement. Les différences d'âge entre partenaires sont en partie responsables de ce différentiel, puisque les femmes plus âgées que leur conjoint partent moins souvent du domicile conjugal que les configurations courantes où l'homme est plus âgé que sa partenaire.

Associée à l'importance des trajectoires résidentielles et de l'ancrage social qu'un individu a pu établir s'il est installé dans un logement et accueille son/sa partenaire, le niveau de capital économique affecte aussi les conditions et les modalités d'une séparation. Le statut professionnel ou le niveau de revenus ne sont pas disponibles dans le registre sur l'ensemble de la période étudiée (l'annexe F.9 donne quelques résultats issus des données du recensement 2001 et 2011, qui dispose de l'activité professionnelle des jeunes). On peut en revanche se reposer sur la variable du niveau d'éducation, qui comme on l'a vu dans les chapitres précédents est déterminant des trajectoires professionnelles ou familiales des jeunes. Lors de la séparation, les hommes détenant un niveau élevé de qualifications ont une propension légèrement moins forte à quitter seuls l'ancien logement, surtout s'ils sont diplômés de l'enseignement supérieur (32 % contre 34 % pour les moins diplômés). Ce résultat se vérifie aussi avec l'instruction des ex-partenaires des hommes. Ceux-ci déménagent plus souvent seuls lorsque leur ex-conjointe a un diplôme de l'enseignement supérieur (36 %) plutôt qu'inférieur au secondaire (31 %). Les probabilités que les deux déménagent conjointement ne changent pas avec le niveau d'éducation des hommes ou des femmes. Globalement, l'effet du niveau d'éducation semble faible au regard des effets de genre et de différences d'âge. L'interaction entre les niveaux d'éducation des deux partenaires apporte par contre des détails sur l'homogamie et le lien entre genre et niveau d'éducation (voir section 1.2.5 ci-dessous).

1.2.3 L'influence du parcours résidentiel et familial

Le mode d'emménagement pour former l'union cohabitante ne signifie pas que le couple est sédentaire par la suite. Après la mise en couple, les deux partenaires peuvent décider de changer de logement pour correspondre davantage aux attentes du couple, ou pour répondre à une opportunité de carrière d'un-e des deux partenaires. Ce déménagement constitue en quelque sorte un renouveau de la situation résidentielle et peut s'accompagner d'un accès à la propriété. Ce déménagement affecte la probabilité que les deux partenaires quittent ce nouveau domicile au moment de la séparation : ceux qui ont déménagé durant leur union ont des probabilités de quitter conjointement le domicile de 24 % contre 20 % sans déménagement. Si ce logement offre de meilleures conditions de vie aux deux partenaires, son prix peut également s'avérer plus élevé, dès lors le maintien d'un seul individu dans le logement devient difficile, expliquant cette hausse du départ des deux jeunes séparé-es.

L'autonomie résidentielle acquise au premier départ du domicile parental influe peu sur les choix de quitter le logement conjugal, une fois contrôlées les conditions d'emménagement en couple. Seul le fait que l'homme ait vécu en colocation ou dans sa famille élargie (« autre ») après avoir quitté le domicile parental augmente légèrement les chances qu'il quitte seul le logement conjugal à la rupture. Une partie du parcours résidentiel avant la mise en couple peut cependant être captée par l'effet du mode d'emménagement dans le domicile commun : si les hommes ou les femmes ont vécu seul-es

avant la mise en couple, ils-elles ont plus de chances de pouvoir accueillir leur partenaire dans leur domicile⁸⁴. Au final, les trajectoires d'indépendance qui précèdent la vie en couple influent peu sur les mobilités résidentielles à la rupture, et les jeunes hommes qui ont vécu seuls avant la mise en couple ne quittent pas plus le domicile que les autres. Sans contrôle des modes d'emménagement dans un domicile commun, variable endogène à l'itinéraire de décohabitation parentale, ils sont même plus nombreux à conserver le domicile conjugal lorsqu'ils ont vécu seuls avant leur première vie en couple. Pour les premières séparations des femmes, elles sont un peu plus nombreuses à quitter le logement conjugal lorsqu'elles ont déjà vécu seules avant la mise en couple, mais elles sont en grande majorité mobiles au moment de la rupture, quelle que soit leur situation résidentielle avant la vie en couple. Ces résultats conduisent à rejeter notre hypothèse 3 selon laquelle les jeunes ayant vécu une autonomie résidentielle préconjugale sont davantage mobiles au moment de la séparation.

La présence d'enfants issus d'une précédente union de l'ex-partenaire a un impact sur le maintien dans le logement. Mulder et Wagner (2010) ont pu observer dans le cas de parents qui se séparent que les femmes avec des enfants ont moins de probabilités de quitter le domicile conjugal que l'homme. Ce résultat s'observe tout autant pour des enfants issus d'une précédente relation : la probabilité pour les hommes de quitter seuls le logement, quand leur ex-partenaire a eu un enfant d'une précédente union, est de 42 % contre 32 % lorsque leur ex-partenaire n'avait pas eu d'enfant.

Enfin, à Bruxelles, les hommes vont plus souvent déménager seuls du logement conjugal que dans les autres régions. La question du régime de propriété et de la répartition des revenus au sein du couple doit certainement jouer, mais l'information n'y figure pas dans le registre sur l'ensemble de la période étudiée. Les jeunes vivant à Bruxelles résident majoritairement dans le secteur locatif privé, alors qu'en Flandre ou en Wallonie la part de propriétaires est plus importante (Vanneste, Thomas, Goossens et De Decker, 2007). En contribuant davantage aux revenus du ménage et avec une probabilité accrue d'être propriétaires du bien immobilier en Flandre ou en Wallonie, les hommes ont probablement des chances plus élevées de conserver le logement plutôt qu'à Bruxelles où les rapports de pouvoir du couple sont plus équilibrés.

⁸⁴ Un modèle de régression (non présenté) sans la variable du mode d'emménagement dans un logement commun confirme cette hypothèse : les jeunes qui ont vécu seul-es au moment de quitter pour la première fois le domicile parental restent davantage dans le logement après la rupture. Cet effet est valable chez les hommes comme chez les femmes.

TABLEAU 6.3 : PROBABILITÉS ESTIMÉES (%), À PARTIR D'UN MODÈLE DE RÉGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMIALE, DES MODES DE DÉMÉNAGEMENT HORS DU DOMICILE CONJUGAL À LA PREMIÈRE RUPTURE DES HOMMES ET DES FEMMES

HOMMES (N = 39 573)							FEMMES (N = 41 405)					
	Égo déménagement		Ex-partenaire déménagement		Les deux déménagent		Égo déménagement		Ex-partenaire déménagement		Les deux déménagent	
	%	IC	%	IC	%	IC	%	IC	%	IC	%	IC
Durée de l'union												
1 an	33,3	0,8	44,7	0,8	21,9	0,7	45,5	0,8	31,5	0,8	23,0	0,7
2 ans	33,1	0,9	45,3	1,0	21,6	0,8	50,5	0,9	28,5	1,0	21,0	0,8
3 ans	33,7	1,2	45,4	1,3	20,9	1,1	51,7	1,1	27,6	1,3	20,7	1,1
4 ans	33,4	1,6	46,7	1,7	19,9	1,4	54,7	1,5	26,7	1,7	18,6	1,4
5 ans	33,6	2,1	48,2	2,2	18,3	1,8	56,5	1,8	25,8	2,1	17,7	1,7
6 ans ou plus	34,7	1,9	47,0	2,0	18,3	1,6	58,0	1,6	26,8	1,9	15,2	1,4
Âge à la séparation												
21 ans ou moins	32,7	2,3	35,1	2,7	32,2	2,7	51,9	1,2	19,1	1,6	29,0	1,5
22-23 ans	32,7	1,6	38,6	1,7	28,7	1,6	51,4	1,1	24,2	1,3	24,3	1,1
24 ans	34,1	1,7	40,2	1,8	25,7	1,6	50,3	1,4	28,2	1,5	21,5	1,3
25 ans	33,2	1,5	43,4	1,6	23,4	1,4	48,7	1,4	31,0	1,5	20,3	1,2
26 ans	33,1	1,4	45,2	1,5	21,7	1,3	49,6	1,4	30,6	1,5	19,8	1,2
27 ans	33,9	1,4	45,7	1,5	20,4	1,2	50,0	1,4	30,4	1,5	19,5	1,2
28 ans	34,6	1,4	45,3	1,5	20,1	1,2	50,5	1,6	31,4	1,7	18,1	1,4
29 ans	34,3	1,5	46,2	1,6	19,5	1,3	50,5	1,8	31,9	1,9	17,6	1,5
30 ans	32,4	1,6	49,2	1,7	18,4	1,3	49,4	2,0	33,2	2,1	17,5	1,7
31-32 ans	33,4	1,3	49,2	1,4	17,4	1,1	46,9	1,8	36,3	1,8	16,8	1,4
33-35 ans	33,5	1,4	50,4	1,5	16,1	1,2	47,0	2,0	36,6	2,1	16,5	1,7
Différence d'âge entre partenaires												
0-1 an	34,0	0,8	44,1	0,9	21,9	0,7	44,9	0,8	31,5	0,9	23,7	0,8
Homme + âgé de 2 à 4 ans	28,5	0,8	48,6	0,9	22,9	0,8	49,5	0,8	29,2	0,9	21,3	0,7
Homme + âgé de 5 ans ou plus	24,1	1,2	52,6	1,4	23,3	1,2	57,1	0,8	25,3	0,9	17,6	0,7
Femme + âgée de 2 à 4 ans	39,0	1,5	41,8	1,6	19,2	1,2	39,1	1,8	35,8	1,9	25,1	1,7
Femme + âgée de 5 ans ou plus	49,1	1,8	35,8	1,7	15,0	1,3	38,5	3,7	36,4	4,2	25,1	3,8
Mode d'emménagement dans le domicile conjugal												
Égo emménage	49,1	1,3	33,7	1,2	17,2	1,0	35,2	1,4	46,3	1,4	18,5	1,1
Partenaire emménage	24,4	1,0	59,6	1,2	16,1	0,9	62,7	0,8	22,6	1,0	14,7	0,7
2 emménagent, date =	31,7	0,6	44,3	0,7	24,0	0,6	47,8	0,6	28,0	0,6	24,2	0,6
Non identifié	38,2	2,7	41,6	3,0	20,2	2,6	53,5	2,9	28,3	3,2	18,2	2,6
Autre déménagement entre mise en couple et séparation												
Oui	31,8	1,1	43,7	1,2	24,5	1,1	45,8	1,1	29,4	1,1	24,8	1,1
Non	33,8	0,5	45,9	0,5	20,2	0,4	50,9	0,5	29,0	0,5	20,0	0,4
Partenaire avait des enfants d'une précédente union												
Oui	41,9	1,7	39,4	1,8	18,7	1,5	50,2	1,4	29,6	1,5	20,1	1,4
Non	32,3	0,5	46,2	0,5	21,4	0,4	49,8	0,5	29,1	0,5	21,1	0,4
Région de résidence au moment de la séparation												
Bruxelles	36,5	1,4	42,2	1,5	21,3	1,3	47,5	1,3	31,1	1,4	21,4	1,2
Flandre	32,6	0,6	46,1	0,6	21,3	0,5	50,1	0,6	28,8	0,6	21,1	0,5
Wallonie	33,8	0,8	45,5	0,9	20,7	0,7	50,3	0,8	29,1	0,9	20,7	0,7
Niveau d'éducation d'égo												
<Secondaire	34,5	1,1	44,0	1,2	21,5	1,0	52,4	1,4	25,8	1,5	21,8	1,2
Secondaire	33,7	0,6	44,8	0,7	21,4	0,6	51,6	0,7	27,5	0,7	20,9	0,6
Supérieur	32,4	0,9	47,3	0,9	20,3	0,7	47,6	0,7	31,6	0,8	20,9	0,7
Inconnu	33,0	2,9	46,2	3,2	20,7	1,4	51,0	3,3	24,8	3,8	24,2	3,2

TABLEAU 6.3 (SUITE)

	HOMMES						FEMMES					
	Égo déménage		Partenaire déménage		Les deux déménagent		Égo déménage		Partenaire déménage		Les deux déménagent	
	%	IC	%	IC	%	IC	%	IC	%	IC	%	IC
Niveau d'éducation de l'ex-partenaire												
<Secondaire	30,9	1,2	48,4	1,4	20,7	1,1	47,3	1,0	31,0	1,1	21,8	0,9
Secondaire	32,6	0,7	46,1	0,8	21,3	0,6	50,0	0,7	28,6	0,7	21,4	0,6
Supérieur	36,3	0,8	42,5	0,8	21,3	0,7	53,9	0,8	26,5	1,0	19,6	0,8
Inconnu	29,1	1,5	51,6	1,7	19,3	1,4	44,7	1,3	34,7	1,4	20,6	1,2
Itinéraire de décohabitation parentale												
Mise en couple	33,2	0,6	45,7	0,7	21,2	0,5	49,1	0,6	29,6	0,6	21,4	0,5
Vie en solo	33,2	0,9	46,1	1,0	20,7	0,9	51,4	1,0	28,7	1,1	19,9	0,9
Autre	35,4	1,7	42,8	1,8	21,8	1,5	51,6	2,2	28,0	1,8	20,4	1,7
Né-e en Belgique avec nationalité belge												
Oui	33,2	0,5	45,7	0,5	21,1	0,4	50,1	0,5	28,9	0,5	21,0	0,4
Non	35,3	1,4	43,4	1,5	21,3	1,3	48,0	1,3	31,2	1,4	20,8	1,2

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des hommes ou des femmes. **Lecture** : La probabilité moyenne à caractéristiques constantes que les hommes déménagent seuls du domicile conjugal lorsqu'ils ont 25 ans est de 33,2 %. **Note** : Intervalle de confiance à 95 % (IC=1,96*σ).

1.2.4 Après une union longue, les femmes quittent plus souvent le domicile

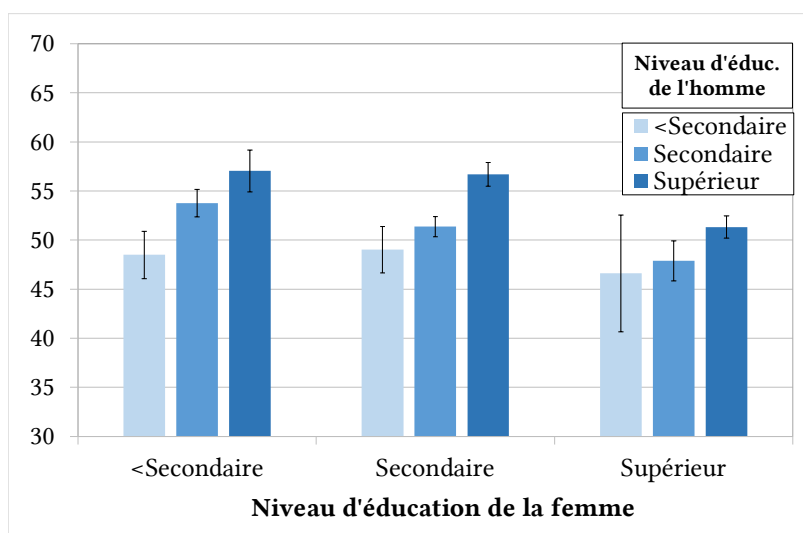
Les résultats obtenus à partir de l'étude des premières séparations des femmes vont globalement dans le même sens que les résultats obtenus chez les hommes séparés (Tableau 6.3). Plus l'âge de la femme à la séparation augmente, plus les chances s'accroissent que l'ex-partenaire déménage seul. Les femmes quittent plus souvent le domicile conjugal quand l'union a duré longtemps. Cela est valable pour les deux autres modes de déménagement, et dans des intensités supérieures aux premières séparations des hommes, où la durée d'union intervient peu dans les choix résidentiels à la rupture. Contrairement aux mères qui pouvaient, lors d'une rupture, revendiquer le domicile commun tout en ayant la garde de leurs enfants (Theunis et al., 2018), les femmes se trouvent ici dans une position où la mobilité est une solution bien plus souvent envisagée ou contrainte. On verra dans la suite de ce chapitre que cette mobilité s'accompagne fréquemment d'une autonomie résidentielle, avec une majorité de femmes qui vivent seules dans l'année qui suit la séparation.

Le niveau d'éducation montre un net effet du maintien des femmes dans le domicile commun lorsqu'elles ont poursuivi des études supérieures. Lorsque c'est leur ex-conjoint qui détient un diplôme de l'enseignement supérieur, ils ont davantage de chances de conserver l'ancien logement. Contrairement aux hommes dont l'ex-partenaire était déjà mère à la mise en couple, les femmes dont l'ex-partenaire était père ne s'orientent pas vers un déménagement plus contraint hors du domicile conjugal. La garde d'enfants étant souvent laissée aux femmes, les pères peuvent plus souvent déménager (Ferrari et al., 2019).

1.2.5 Niveaux d'éducation des deux partenaires

L'interaction entre le niveau d'éducation des deux ex-partenaires révèle des itinéraires de déménagement différents suivant le parcours éducatif respectif⁸⁵ (Figure 6.3). Les probabilités prédites que les femmes quittent seules le domicile conjugal sont maximales lorsqu'elles ont un niveau d'éducation secondaire ou moins, et que leur ancien partenaire a un diplôme de l'enseignement supérieur (57 %). Les probabilités que la femme déménage seule diminuent légèrement lorsque leur niveau d'études est plus élevé. Les différences de modes de déménagement sont surtout marquées entre les hommes peu diplômés et les autres, quel que soit le niveau d'instruction des femmes. Ils ont en effet plus de chances de quitter le domicile conjugal lorsqu'ils ne dépassent pas le niveau d'instruction secondaire. Les femmes diplômées de l'enseignement supérieur sont moins mobiles lorsqu'elles avaient un ancien partenaire diplômé du secondaire ou du supérieur.

FIGURE 6.3 : PROBABILITÉS PRÉDITES (%) QUE LA FEMME DÉMÉNAGE SEULE À LA SÉPARATION, SUIVANT L'INTERACTION DE SON NIVEAU D'ÉDUCATION (EN ABCISSE) ET DU NIVEAU D'ÉDUCATION DE L'EX-PARTENAIRE



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des femmes. **Lecture :** La probabilité prédite que la femme déménage seule à la séparation lorsqu'elle et son ex-partenaire ont un niveau d'éducation supérieur est de 51,3 % [50,2 - 52,4 %]. **Note :** le niveau d'éducation manquant n'est pas représenté sur la figure. Intervalle de confiance à 95 %.

Parmi les couples homogames en termes de diplôme, les probabilités de suivre un itinéraire spécifique ne sont pas significativement différentes suivant que les deux ex-partenaires soient peu, moyennement ou très diplômé-es. Les probabilités de quitter conjointement le domicile conjugal n'augmentent pas pour les couples homogames et peu diplômé-es (voir annexe F.3). Cela contredit

⁸⁵ On ne présente ici que l'interaction du niveau d'éducation pour les premières séparations des femmes, qui quittent le domicile conjugal seules. Les résultats sont globalement similaires aux premières séparations des hommes. En annexe 6.3 se trouvent les résultats des interactions pour les ex-partenaires des femmes qui quittent seuls le domicile conjugal, ainsi que lorsque les deux le quittent.

l'idée que ces couples, disposant de revenus inférieurs aux autres, soient contraints de bouger ensemble du domicile lors d'une séparation (Theunis et al., 2018). Alors que la mobilité résidentielle peut dépendre des ressources des deux partenaires, parmi l'ensemble des niveaux de qualification des conjoint-es les femmes ont toujours plus de risques de déménager de l'ancien domicile conjugal que les hommes. L'hypothèse selon laquelle les disparités d'itinéraire lors de la séparation serait davantage expliquée par le niveau d'éducation que par le sexe n'est donc pas vérifiée ici.

Le tableau récapitulatif de nos hypothèses sur les itinéraires de départ du domicile conjugal est présenté ci-dessous et synthétisé dans la conclusion de section.

TABLEAU 6.4 : RÉSUMÉ DES RÉSULTATS ET CONFRONTATION AVEC NOS HYPOTHÈSES DE DÉPART SUR LES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES LORS D'UNE SÉPARATION

Hypothèses	Résultats attendus	Résultats observés
H1	Les femmes quittent davantage le domicile conjugal que les hommes	Confirmé
H2	Après la prise en compte des mobilités lors de la mise en couple cohabitant, le niveau d'éducation détermine davantage que le sexe la mobilité lors de la rupture	Pas confirmé
H3	Les jeunes ayant connu une forme d'autonomie résidentielle préconjugale sont plus mobiles que les autres	Pas confirmé

* * *

Les jeunes femmes, moins souvent établies professionnellement lors de la mise en couple et avec un partenaire en moyenne plus âgé qu'elles, quittent souvent seules le domicile conjugal au moment d'une séparation, lorsque l'union n'a pas donné lieu à un mariage ou à une naissance. Dans une séparation sur deux, elles changent seules de logement, et dans une séparation sur cinq, elles quittent le domicile conjugal tout comme leur ex-partenaire. Les hommes sont plus souvent que les femmes les premiers occupants du domicile, expliquant en partie ces contrastes. L'installation dans un nouveau logement pour les deux partenaires est cependant le mode de mise en couple le plus courant, ce qui indique d'autres déterminants de sortie du domicile conjugal. Les écarts d'âge matérialisent les rapports de pouvoir différenciés entre les deux ex-partenaires : plus l'individu est âgé et en couple avec un-e partenaire plus jeune, plus ses chances de conserver l'ancien domicile conjugal s'accroissent. Les parcours d'indépendance résidentielle avant la mise en couple sont intimement liés au mode d'emménagement des deux partenaires dans un domicile commun : les jeunes qui ont vécu seul-es avant la vie conjugale accueillent plus souvent leur partenaire dans leur domicile. Après avoir pris en compte ces spécificités, il ressort que les itinéraires à la décohabitation parentale influencent peu les mobilités lors de la rupture. Les jeunes qui n'ont jamais résidé en dehors du domicile parental avant

de s'installer en ménage ne sont pas moins mobiles au moment de la séparation que les jeunes qui ont connu une autonomie résidentielle préconjugale. Ainsi, ce sont surtout les circonstances de l'emménagement lors de la mise en couple et le choix des conjoint-es qui influencent les modes de déménagement à la rupture. Le niveau d'instruction semble également jouer un rôle, au sein duquel les individus qui détiennent l'éducation la plus élevée (et le niveau de revenus qui y est associé) sont les moins mobiles et conservent l'ancien logement. Les désavantages des femmes à la mise en couple semblent ainsi se réduire lorsqu'elles disposent d'un niveau élevé de qualification, sans pour autant effacer les inégalités qui pèsent sur les choix résidentiels à la rupture. Dans l'ensemble, une femme titulaire d'un haut niveau d'instruction sera toujours plus à même de déménager lors d'une séparation qu'un homme peu diplômé.

Ces vulnérabilités sont cependant à nuancer : si elles sont plus souvent à l'initiative de la séparation, les femmes ont potentiellement un intérêt plus important à quitter le domicile commun, ce qui pourrait expliquer ces écarts dans les itinéraires résidentiels. Leur autonomie individuelle peut également être conservée au travers de cette séparation, quand l'union pouvait les empêcher de poursuivre leur trajectoire professionnelle et entravait leur autonomie personnelle. Ainsi, plus que la personne qui quitte le domicile conjugal, c'est la situation résidentielle et la composition de ménage qui suit cette séparation qui indique la place de cette séparation dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte.

2 Les recompositions du ménage à la suite d'une séparation

Que la séparation ait été anticipée ou qu'un-e des deux partenaires soit davantage à l'origine de la rupture que l'autre, ces ruptures impliquent un déménagement pour au moins un-e ex-partenaire, et un changement dans la composition du ménage pour les deux ancien-ne-s conjoint-es. Les déménagements peuvent conduire à des situations particulièrement incertaines et transitoires, impliquant une diminution de la qualité du logement et des conditions de vie (Cooke et al., 2016). Lorsque la séparation est inattendue, ces déplacements peuvent être encore plus urgents et impliquer une perte de ressources économiques (Feijten et van Ham, 2013). L'indépendance résidentielle, une prérogative attachée au statut d'adulte, se trouve alors menacée par la rupture et ses conséquences. Le choix d'un nouveau lieu de résidence s'effectue suivant les contraintes économiques et spatiales, les perspectives professionnelles, l'éventuel rapprochement géographique de l'entourage familial ou amical. Dans la jeunesse, le manque de ressources financières peut conduire à des situations où l'entourage est davantage sollicité (parents, ami-es...), du moins temporairement, avant un nouveau départ vers une situation plus stable. Quatre situations de ménage dans l'année qui suit une rupture sont distinguées pour étudier les configurations résidentielles à court terme qu'impose la séparation : une vie en solo, un retour au domicile parental, une remise en couple, ou d'autres situations

résidentielles moins courantes (colocation, résider chez un frère/une sœur, chez les grands-parents...). Ces configurations sont étudiées au prisme des inégalités de ressources entre les jeunes et entre les sexes, suivant les questions suivantes :

Comment la séparation sans mariage ni enfant influence-t-elle les trajectoires résidentielles des jeunes ?

Quel-le-s sont les jeunes les plus susceptibles de retourner au domicile parental à la suite d'une rupture ?

Quelles sont les logiques sociales qui sous-tendent les parcours de vie des jeunes séparé-es ?

Ces situations résidentielles représentent un panel d'opportunités pour les jeunes séparé-es qui les investissent selon leurs ressources personnelles et l'aide de leur entourage. La section précédente nous a montré que les femmes étaient plus mobiles lors de la séparation, elles sont ainsi souvent amenées à changer à la fois de logement et de composition du ménage, tandis que les hommes peu mobiles restent davantage dans le domicile. Plus jeunes que leur ex-partenaire, moins ancrées sur le marché de l'emploi, ayant peu connu l'indépendance résidentielle avant la vie en couple, les ressources des femmes séparées pourraient s'avérer insuffisantes pour vivre seules après la séparation. À court terme, un retour au domicile parental pourrait ainsi alléger les conséquences économiques et sociales de la rupture conjugale. Une remise en couple rapide pourrait également constituer une opportunité pour les jeunes femmes, sans enfant, qui leur permettrait de conserver une indépendance résidentielle au travers d'économies d'échelle que procure la vie en couple (Beaujouan, 2012 ; Pasteels et Mortelmans, 2017). On suppose ainsi que *les femmes devraient se trouver plus fréquemment dans des trajectoires marquées par la présence d'un nouveau conjoint ou des parents dans l'année qui suit la rupture* (H1). Après la prise en compte des inégalités de genre au départ de l'ancien domicile conjugal et de l'âge des individus, les différentiels devraient néanmoins s'amoinvrir, avec des configurations résidentielles proches entre les femmes et les hommes dans l'année de la rupture.

Pour les hommes comme pour les femmes, *les jeunes séparé-es disposant de capitaux scolaires élevés devraient avoir plus de chances de résider seul-es après la rupture* (H2). Ces parcours devraient s'observer également pour les jeunes qui ont déjà connu un épisode d'autonomie résidentielle avant la vie conjugale. Par la diversification des expériences résidentielles avant la vie en couple et par la valorisation de l'autonomie chez les plus diplômé-es, le recours à l'entourage devrait être moins courant et la vie en solo privilégiée lors d'une rupture. Plus généralement, la vie en solo après la séparation devrait être commune plus les jeunes sont avancé-es dans leur processus d'autonomisation. Cela devrait notamment être le cas chez les séparé-es plus âgé-es : *plus la séparation s'est produite longtemps après le premier départ du domicile parental, moins le retour chez les parents devrait s'envisager* (H3). Ainsi, un âge élevé et une première union durable devraient s'associer d'une vie en solo plus fréquente après la rupture. Si l'éloignement temporel par rapport au premier départ ne

favorise pas une recohabitation parentale, il en est probablement de même pour la situation conjugale des parents : ceux qui vivent encore ensemble au moment de la rupture conjugale de leur enfant devrait être plus enclins à l'accueillir de nouveau.

En plus des contrastes suivant l'âge et le niveau d'instruction d'un retour au domicile parental ou de la vie en solo, on peut s'attendre à *une remise en couple plus rapide chez les hommes hautement qualifiés par rapport aux hommes peu qualifiés* (H4). Dotés de ressources importantes et de perspectives professionnelles stables, les hommes détenant un haut niveau d'instruction rassemblent les préconditions nécessaires à une mise en couple, qu'on peut extrapoler à celles d'une remise en couple rapide. Cette rencontre d'une nouvelle partenaire devrait être moins courante chez les peu diplômés, mis à l'écart du marché conjugal et/ou du marché de l'emploi avec leur rupture, et faisant face à des perspectives d'avenir incertain (Blossfeld et al., 2005). Pour les femmes, les chances de remise en couple devraient être équivalentes quel que soit leur niveau d'éducation, puisqu'il influence déjà peu leurs chances de première mise en couple cohabitant (Vergauwen et al., 2016). Enfin, les situations de ménage alternatives, telle que la colocation ou la résidence dans la famille élargie, pourraient être une solution pour les jeunes qui ont été déstabilisé-es par la rupture et pour qui le retour au domicile parental n'était pas envisageable. On fait ainsi l'hypothèse que *les jeunes passant par ces situations de ménage ne disposent pas d'un environnement familial propices à leur retour, plus particulièrement des parents qui ne vivent plus ensemble* (H5). Ces situations devraient néanmoins être temporaires, et constituer des solutions d'urgence pour les jeunes vulnérables qui ne peuvent se reloger aisément.

Les configurations résidentielles de long terme sont analysées dans la section 3 de ce chapitre, et permettent de vérifier si les situations de ménage atypiques sont en effet éphémères. La durabilité de l'ensemble des situations de ménage des séparé-es est également évaluée, avec l'hypothèse que *la remise en couple est la configuration résidentielle la plus durable* (H6). L'investissement dans une seconde union ultérieure à la première rupture sans mariage ni enfant devrait ouvrir sur une union de long terme, après une première vie de couple qui ne procurait pas les conditions matérielles ou les perspectives idéales pour la réalisation des projets parentaux ou matrimoniaux. Alors qu'on a fait l'hypothèse que les jeunes hommes peu diplômés sont moins enclins à connaître une remise en couple rapide, on fait l'hypothèse que sur du plus long terme, ce sont *les hommes peu diplômés qui vivront un retour prolongé au domicile parental à la suite d'une première rupture* (H7). En effet, la recohabitation parentale permettrait de prendre le temps d'accumuler des ressources pour les hommes les plus désavantagés par la rupture, avant un nouveau départ lorsque les conditions matérielles de l'indépendance sont réunies.

TABLEAU 6.5 : RÉCAPITULATIF DES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE SUR LA COMPOSITION DU MÉNAGE APRÈS LA SÉPARATION

Hypothèses	Événement mesuré	Sous-groupe étudié	Résultats attendus
H1	Situation résidentielle dans l'année de la rupture	Ensemble	Les femmes séparées se trouvent davantage dans des configurations de ménage impliquant la présence d'un nouveau conjoint ou d'un parent que les hommes
H2		Hommes /Femmes	Les jeunes séparé-es avec un haut niveau d'éducation ont plus de chances de vivre seul-es après la séparation
H3		Hommes /Femmes	Plus la durée entre le départ du domicile parental et la séparation augmente, plus les chances de retour au domicile parental diminuent
H4		Hommes	Les hommes diplômés du supérieur ont plus de chances de remise en couple rapide par rapport aux hommes peu qualifiés
H5		Hommes /Femmes	Les configurations alternatives de ménage sont déployées par les jeunes dont les parents ne vivent plus ensemble
H6		Hommes /Femmes	La remise en couple est la situation de ménage la plus durable parmi les configurations résidentielles l'année après la rupture
H7		Hommes	Les hommes peu diplômés sont ceux qui prolongent le plus le retour au domicile parental

De premières statistiques descriptives indiquent que la vie en solo est la situation la plus courante dans l'année qui suit la rupture (Tableau 6.6), avec plus de la moitié des hommes ou des femmes qui se trouvent dans cette situation. Les hommes sont légèrement plus nombreux dans cette catégorie. Le retour au domicile parental concerne environ 1 homme sur 5 et 1 femme sur 4, tandis que la remise en couple est plus commune chez les femmes que chez les hommes. Les autres reconfigurations représentent moins de 8 % des situations. Chaque recomposition de ménage est décrite en détail dans cette section, ainsi que les facteurs sociodémographiques qui y sont associés⁸⁶. Ces compositions de ménage sont de court terme, dans l'année qui suit directement la rupture. La section 3 du chapitre aborde la durabilité de ces situations.

⁸⁶ Les statistiques descriptives pour chaque caractéristique sociodémographique sont présentées en annexe F.4. Les effets marginaux calculés à partir des probabilités estimées sont présentées dans la section. Ces probabilités sont issues d'un modèle de régression logistique multinomiale, dont les résultats sont présentés en annexe F.5.

TABLEAU 6.6 : COMPOSITION DU MÉNAGE L'ANNÉE QUI SUIV LA PREMIÈRE SÉPARATION DES HOMMES ET DES FEMMES (% EN COLONNE)

	Hommes	Femmes
Seul-e	58,6	53,0
Domicile parental	21,4	23,9
Remise en couple	12,4	15,7
Autre (colocation, autre famille...) ⁸⁷	7,7	7,4

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des hommes et des femmes. **Lecture** : Parmi les hommes séparés de leur 1^{ère} union, 21,4 % vivent chez leur(s) parent(s) dans l'année de leur rupture. **Note** : la composition du ménage est mesurée au 1^{er} janvier de l'année qui suit la séparation.

2.1 Vivre seul-e : la continuité de l'indépendance résidentielle

2.1.1 Rester seul-e dans le logement après la rupture

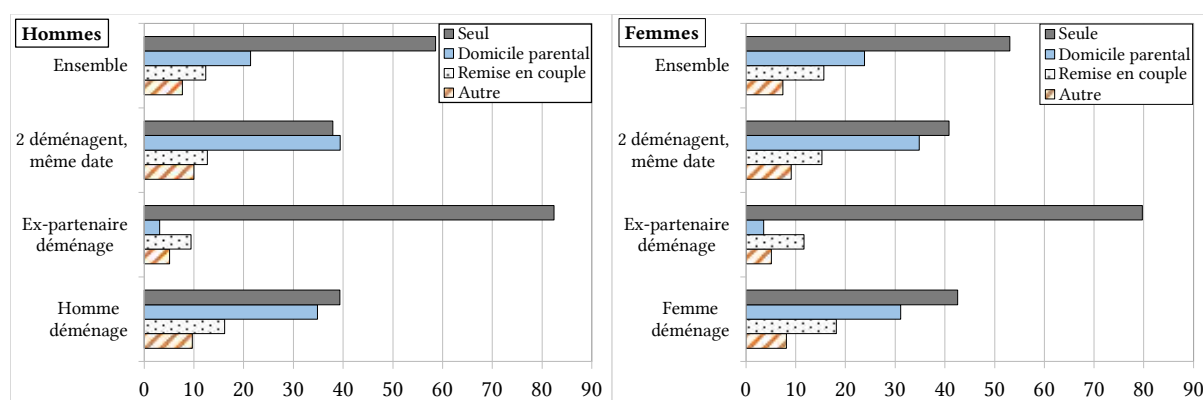
Le prolongement des études et la hausse des ruptures ont entraîné une augmentation des épisodes de vie en solo depuis les années 1980 (Kaufmann, 1994 ; Sandström et Karlsson, 2019). Ces formes de vie en solo concernent surtout des personnes jeunes, résidant dans des milieux urbains, et sont transitoires (Chandler et al., 2004). Ce mode de résidence est notamment une conséquence de la multiplication des situations intermédiaires dans les transitions vers l'âge adulte, avec des processus d'autonomisation qui s'individualisent et des normes d'autonomie qui enjoignent les jeunes à vivre dans un logement indépendant. Les conditions d'accès à un logement sont cependant défavorables pour les jeunes : leur insertion professionnelle incertaine et la fragilité économique demandent souvent un soutien financier des parents (Maunaye, 2016). Malgré une précarité qui peut les restreindre dans leurs opportunités de relogement, résider seul-e après une rupture peut être perçu comme un choix, après avoir connu les contraintes du couple et des décisions à prendre à deux, en ce qui concerne le lieu de résidence ou encore la conciliation des trajectoires de vie. La vie en solo peut aussi être le résultat du départ de l'ex-partenaire du domicile commun, laissant l'individu seul dans son logement. Dans tous les cas, les ressources économiques des jeunes doivent être suffisantes pour financer ce logement seul-e.

Pour les jeunes en couple primo-occupant-es de leur logement, la séparation n'agit pas comme une fracture dans le parcours résidentiel. Lorsque les revenus sont suffisants pour se maintenir dans le logement partagé par les deux ex-partenaires, et que la vie en solo n'implique pas de bouleversements

⁸⁷ Parmi ces « autres » configurations après la rupture, la colocation prédomine : 55 % des hommes et 50 % des femmes vivent soit avec une personne du même sexe, soit avec deux personnes non apparentées ou plus dans le ménage. La deuxième composition de ménage la plus courante est d'habiter chez son frère ou chez sa sœur : 15 % des hommes et 16 % des femmes optent pour cette solution. Les femmes font également davantage appel à la famille plus élargie : 15 % vont vivre chez leurs grands-parents, chez leurs cousin-es, chez leur oncle ou leur tante. Seulement 6 % des hommes se trouvent dans cette situation. Les logements collectifs (cité universitaire ou résidence étudiante par exemple) ne représentent qu'une minorité des situations, avec 5 % environ pour les hommes et 3 % pour les femmes. Le reste des situations contiennent des liens plus distendus entre les membres du ménage qui ne permettent pas de déterminer le type de ménage occupé.

dans d'autres domaines de l'existence (professionnelle ou familiale), la séparation constitue un événement biographique qui modifie le statut conjugal, mais pas résidentiel. La Figure 6.4 reflète la situation résidentielle de court terme après la rupture, suivant la personne qui quitte le domicile conjugal. Lorsque l'ex-partenaire quitte seul-e l'ancien logement, l'individu qui conserve le domicile se retrouve en solo dans une grande majorité des cas (environ 80 %, chez les hommes comme chez les femmes). La séparation n'initie pas, du moins à court terme, de mobilité résidentielle qui s'accompagnerait d'une perte d'autonomie.

FIGURE 6.4 : DISTRIBUTION (%) DE LA COMPOSITION DU MÉNAGE DANS L'ANNÉE QUI SUIT LA RUPTURE, SUIVANT LE MODE DE DÉMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN DOMICILE CONJUGAL



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des hommes et des femmes. **Lecture :** Parmi les hommes séparés de leur 1^{ère} union et dont l'ex-partenaire déménage seule du logement conjugal, 82,4 % vivent en solo dans l'année de leur rupture. **Note :** La composition du ménage est mesurée au 1^{er} janvier de l'année qui suit la séparation.

La composition du ménage pour la personne qui quitte le domicile conjugal est en revanche beaucoup plus variée. Lorsque les hommes ou les femmes partent seul-es de l'ancien domicile conjugal, respectivement 39 % et 43 % vivent en solo dans un nouveau logement. Ces proportions sont similaires lorsque les deux ex-partenaires quittent l'ancien logement. Les retours au domicile parental sont, dans ce contexte, légèrement plus fréquents parmi les hommes que parmi les femmes. Ainsi, lorsque les hommes quittent le domicile conjugal, la répartition entre la vie en solo ou le retour au domicile parental est équilibrée. Les femmes optent en revanche plus fréquemment pour une vie seule que pour une vie chez les parents lorsqu'elles quittent l'ancien logement du couple. La formation d'une nouvelle union est également plus courante pour l'individu qui quitte seul le domicile conjugal (16 % chez les hommes et 18 % chez les femmes), signe que la rencontre d'un-e nouveau-elle partenaire a pu initier la rupture et l'installation conjugale, dans l'année, avec cette personne. Au total, pour chaque mode de déménagement à la rupture, les femmes se retrouvent plus régulièrement en solo, mais elles quittent plus souvent le domicile conjugal que les hommes, qui au total restent fréquemment dans le logement seuls après la séparation. Notre première hypothèse est ainsi partiellement réfutée : si les femmes sont

plus nombreuses que les hommes à vivre en couple ou chez leurs parents dans l'année qui suit la rupture, c'est en grande partie parce qu'elles sont plus mobiles lors de la séparation.

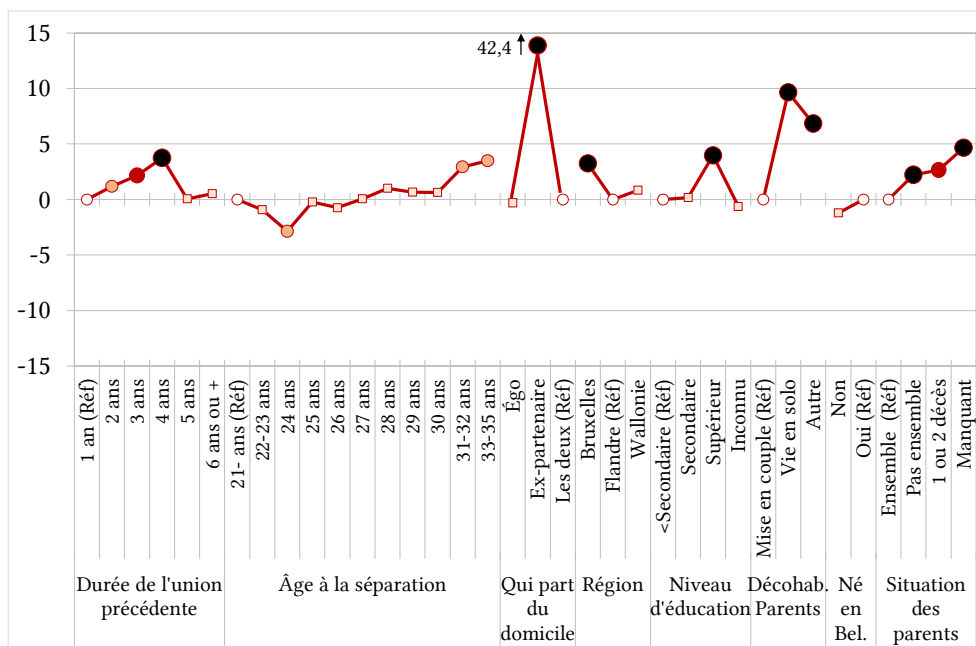
2.1.2 Une vie en solo avant, et après la vie en couple

Dans un modèle de régression multinomiale (Figure 6.5) qui contrôle pour les caractéristiques spécifiques des individus, la probabilité moyenne que des hommes séparés résident seuls lorsque leur ex-partenaire quitte l'ancien domicile commun est nettement supérieure aux autres modes de déménagement à la séparation (les différences de probabilités sont de 42 points de pourcentage). Cet effet très fort montre bien que derrière les négociations au moment du départ d'un-e des deux ex-partenaires se trouve l'enjeu de se maintenir dans le logement en solo⁸⁸. Malgré la forte corrélation entre l'autonomie résidentielle acquise avant la mise en couple et la personne qui déménage au moment de la rupture, les hommes qui ont vécu seuls au moment de quitter le domicile parental ont également des probabilités supérieures de vivre seuls après la rupture. Ainsi, les parcours résidentiels après une séparation se situent dans la continuité de l'autonomie acquise avant la mise en couple.

La probabilité de vie en solo s'accroît également avec la durée passée en union, jusqu'à un maximum atteint après 4 ans dans l'ancienne union. L'âge à la séparation est en revanche faiblement significatif chez les hommes. Le niveau d'éducation joue un rôle plus important, puisque les diplômés du supérieur ont près de 4 points de pourcentage en plus de vivre seuls à la séparation que les peu diplômés. Les normes d'autonomie pour les jeunes issus-es de milieux favorisés se prolongent dans le cadre de la séparation, et leur niveau de ressources semble faciliter cette trajectoire. Ainsi, notre deuxième hypothèse selon laquelle les jeunes disposant d'un niveau d'éducation supérieur détiennent les conditions matérielles nécessaires à la vie en solo se vérifie ici. Enfin, la situation familiale des parents est également un indicateur des solidarités au moment de la rupture. Les jeunes hommes dont les parents vivent encore ensemble résident moins souvent seuls que ceux dont les parents sont séparés ou décédés. La vie en solo après la séparation peut constituer une option plus coûteuse (économiquement, mais également affectivement) qu'un retour au domicile parental, surtout si les deux parents sont prêts à accueillir leur enfant.

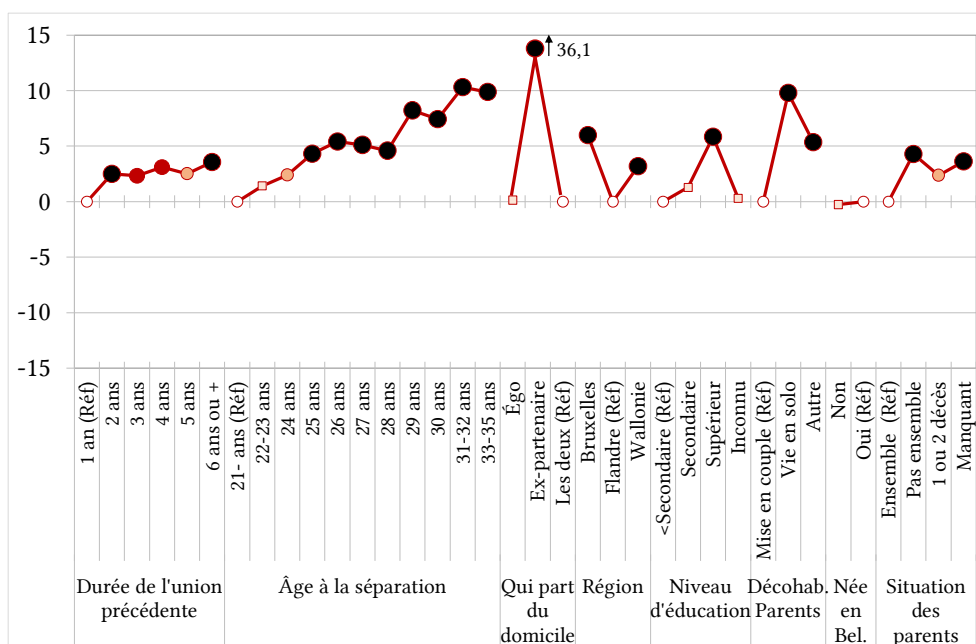
⁸⁸ L'impact très élevé de cette variable m'a conduit à réaliser des modèles uniquement pour les jeunes séparé-es qui partent du domicile conjugal, afin d'analyser les parcours des jeunes les plus mobiles. Les résultats issus de ces analyses sont extrêmement similaires à ce qui est présenté dans cette section. Seul l'âge à la séparation est quelque peu différent de ce qui est observé pour l'ensemble des séparé-es, avec notamment des probabilités plus élevées, chez les hommes, de reformer une union rapidement plus l'âge à la séparation est élevé. Les différences entre les hommes et les femmes sont également étudiées au prisme des itinéraires de mobilité en dehors du domicile conjugal, dans l'annexe F.6 de ce chapitre.

FIGURE 6.5 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DES PROBABILITÉS PRÉDITES DE VIVRE SEUL APRÈS UNE SÉPARATION (HOMMES)



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des hommes. **Lecture :** Par rapport aux hommes peu diplômés, la probabilité moyenne de vivre seul des hommes diplômés du supérieur augmente de 4 points de %. **Note :** L'effet marginal de vivre en solo est de 42,4 points de % lorsque les femmes quittent l'ancien domicile conjugal. Seuil de significativité : ● $p<0,001$ ● $p<0,01$ ○ $p<0,05$ □ $p>0,05$

FIGURE 6.6 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DES PROBABILITÉS PRÉDITES DE VIVRE SEULE APRÈS UNE SÉPARATION (FEMMES)



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des femmes. **Lecture :** Par rapport aux femmes séparées à 21 ans et moins, la probabilité moyenne de vivre seule augmente de 9,9 points de % lorsque la femme est âgée entre 33 et 35 ans à la séparation. **Note :** L'effet marginal est de 36,1 points de % lorsque les hommes quittent l'ancien domicile conjugal. Seuil de significativité : ● $p<0,001$ ● $p<0,01$ ○ $p<0,05$ □ $p>0,05$

Chez les femmes, la vie en solo est peu envisageable lorsqu'elles se séparent très jeunes et qu'elles sont encore instables dans leur carrière professionnelle. En effet, les femmes se séparant à un âge précoce ont moins souvent les ressources suffisantes pour résider seules dans un logement, ou s'appuient davantage sur les solidarités familiales à la suite d'une rupture (recohabitation parentale). Plus indépendantes lorsque l'âge à la rupture s'élève, leurs probabilités de vivre seules s'accroissent (Figure 6.6). Les écarts de probabilités atteignent presque 10 points de pourcentage entre les femmes qui se séparent avant 21 ans inclus et celles qui se séparent entre 31 et 35 ans. L'effet de l'âge s'accorde avec l'effet de la durée passée dans une première union. Plus l'union a duré longtemps, plus les chances de vivre seule s'accroissent. Les effets de l'âge et de durée sont certes corrélés, mais ils indiquent chacun une tendance à la vie en solo plus les jeunes accumulent de l'expérience dans leurs parcours. Moins courantes, les situations où seul l'homme quitte le domicile conjugal mènent à des proportions très élevées de femmes résidant seules dans le logement anciennement partagé par le couple. Le reste des effets observés chez les hommes sont valables chez les femmes. En effet, les plus diplômées ont également plus de chances de résider en solo à la suite d'une rupture, comme celles qui ont connu un épisode d'autonomie résidentielle avant la mise en couple. Ces éléments appuient notre deuxième hypothèse où les jeunes ayant déjà vécu de multiples expériences d'autonomie résidentielle retrouvent celle-ci à la suite d'une rupture. Enfin, les femmes dont les parents ne vivent plus ensemble ont des probabilités de vivre en solo supérieures aux femmes dont les parents résident encore dans le même ménage.

2.2 Un aller puis un retour : vivre à nouveau au domicile parental

2.2.1 Mobiliser les solidarités familiales

Le départ du domicile parental fait partie des transitions qui constituent l'accès aux rôles adultes, au travers du détachement de la famille d'origine. Cette injonction à l'autonomie, dès lors que les jeunes disposent d'un motif de départ (les études) ou de ressources suffisantes (via l'entrée sur le marché du travail), se module suivant le sexe et la classe sociale. On a vu que les jeunes hommes de milieu populaire tendent à d'abord accumuler des ressources, même lorsqu'ils sont en emploi, avant de quitter le domicile parental, tandis que les jeunes femmes du même milieu gagnent souvent leur indépendance en s'installant avec un partenaire. Les jeunes qui poursuivent des études supérieures connaissent des premières formes d'autonomie résidentielle, en maintenant une interdépendance avec les parents. Passée la fin des études, le départ a un caractère définitif et les retours au domicile parental sont moins souvent envisagés.

En cas de séparation d'union et de besoins de relogement, les jeunes peuvent mobiliser les solidarités familiales dans un moment de dépendance précipitée par la rupture. Dans cette situation de nécessité,

les parents⁸⁹ peuvent accueillir de nouveau leur enfant et jouer le rôle de filet de sécurité, surtout pour des jeunes peu installés dans leur vie professionnelle ou qui connaissent une période de chômage (Stone et al., 2014). Loin de constituer un événement négatif pour tou-te-s les jeunes adultes, ce retour au domicile parental peut permettre un nouveau départ, une fois les conditions économiques réunies et l'acquisition d'un nouveau logement indépendant. Ce retour peut être perçu comme positif pour des jeunes qui retrouvent le confort du foyer familial, parfois au détriment des parents dont les routines s'étaient installées après le départ des enfants (Farris, 2016). Cependant, lorsque ce retour au domicile parental se prolonge, il peut s'apparenter à un événement plus contraint, où la séparation a conduit à une détérioration des conditions économiques qui entrave alors l'indépendance résidentielle des jeunes sur le long terme.

Les circonstances matérielles et les capacités d'accueil dans le domicile parental peuvent affecter la propension à y retourner⁹⁰, tout comme la volonté des parents ou des enfants de rester indépendants. Les coûts et les bénéfices d'un retour au domicile parental par rapport à d'autres configurations résidentielles sont évalués par les jeunes à partir de leurs revenus personnels et ceux de leurs parents, mais également suivant la santé des parents, ou encore leur situation familiale (parents séparés ou non) (Mitchell, 2006). L'absence d'enfants au sein de la première union corésidente signifie que les jeunes hommes, et surtout les jeunes femmes, auront plus de libertés dans les opportunités de relogement au moment de la rupture⁹¹.

2.2.2 Une solution dans le début de la vie adulte ou après une récente décohabitation parentale

Si la première union a été courte et que le départ du domicile parental est peu éloigné du moment de la rupture, on peut s'attendre à un retour plus fréquent au domicile parental. En effet, le processus d'indépendance résidentielle aura été bref, incomplet, et la séparation peut constituer un événement qui prolonge la dépendance des jeunes envers leurs parents. La progression dans la carrière professionnelle aura également été moins longue, ce qui signifie moins de ressources pour conserver une indépendance résidentielle à la rupture. La Figure 6.7 indique des itinéraires qui vont dans ce sens. Lorsque la rupture se produit avant 25 ans, le retour au domicile parental fait partie des solutions les

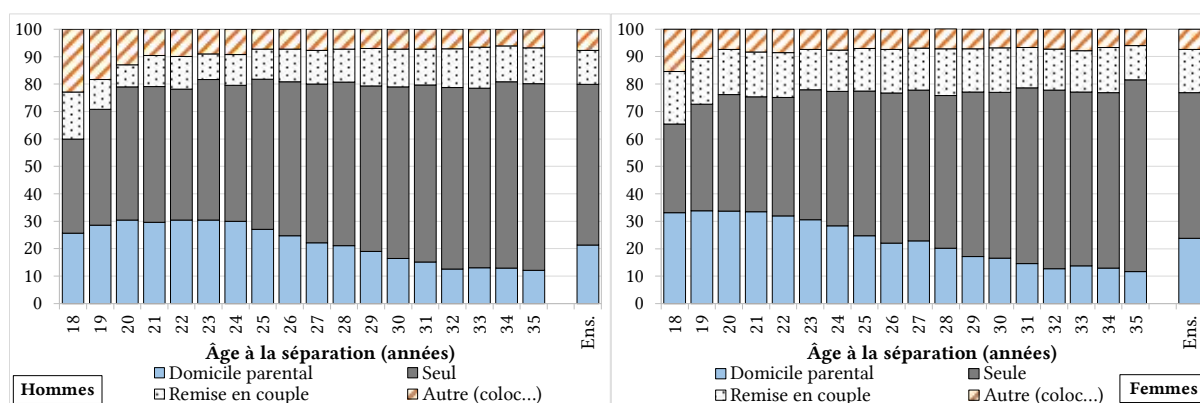
⁸⁹ Ici, on considère que les jeunes retournent au domicile parental lorsqu'au moins un des deux parents, reconnu par les liens de filiation contenus dans le registre, occupe le même logement qu'eux. Vivre avec un parent solo ou un parent remis en couple constitue des situations de retour au domicile parental.

⁹⁰ Malheureusement, il n'est pas possible dans le registre belge de contrôler pour la situation socioéconomique des parents, ou leur profession, ce qui aurait pu permettre de décrire les capacités d'accueil de leur enfant en cas de retour.

⁹¹ En effet, la présence d'enfants entraîne des modes de garde particuliers, qui conduisent à ce que les ex-partenaires restent proches géographiquement après la rupture, notamment si la garde est alternée (Thomas, Mulder et Cooke, 2018). Le jeune parent qui aurait la garde majoritaire des enfants (souvent la mère) a également peu de chances de retourner au domicile de ses propres parents, puisque les probabilités de rester dans l'ancien domicile commun augmentent, ou bien que des solutions de logement dans le secteur social sont privilégiées (Mulder et Wagner, 2010).

plus courantes. Chez les hommes, les séparations entre 20 et 24 ans, qui sont des ruptures précoces dans les parcours, conduisent à un retour au domicile parental dans 30 % des cas. Chez les femmes, les séparations entre 18 et 23 ans mènent à des retours au domicile parental entre 30 et 33 % des cas. La proportion a tendance à diminuer progressivement, passé l'âge de 25 ans pour les hommes, de 23 ans pour les femmes. À 30 ans, 16 % des hommes et 16 % des femmes retournent chez leurs parents. À 35 ans, ils-elles ne sont plus que 12 %. Les unions sont plus courtes lorsque l'âge à la rupture est faible, et la durée passée en dehors du domicile parental est réduite : les retours sont dès lors plus fréquents. Dans le début des parcours d'entrée dans l'âge adulte, des solutions alternatives peuvent aussi être envisagées pour préserver l'autonomie, comme la colocation, comme le montre la proportion plus importante de modes de résidence alternatifs à la suite d'une séparation avant 20 ans.

FIGURE 6.7 : DISTRIBUTION (%), PAR ÂGE À LA SÉPARATION, DE LA COMPOSITION DU MÉNAGE DANS L'ANNÉE QUI SUIV LA RUPTURE



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des hommes et des femmes. **Lecture :** Parmi les hommes séparés de leur 1^{ère} union et dont l'ex-partenaire déménage seule du logement conjugal, 82,4 % vivent seuls dans l'année de leur rupture. **Note :** la composition du ménage est mesurée au 1^{er} janvier de l'année qui suit la séparation.

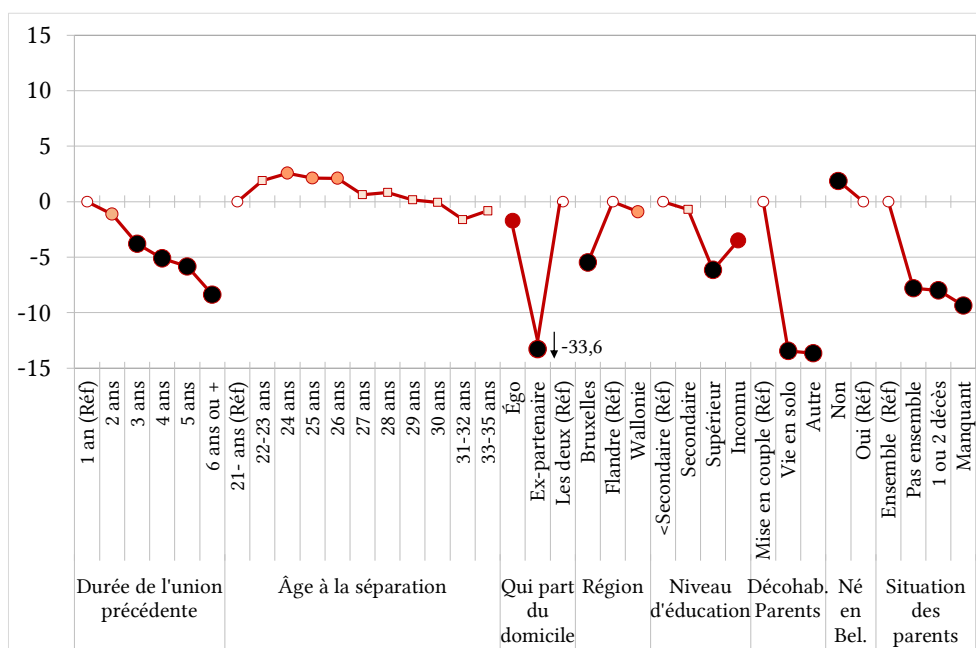
En contrôlant pour les autres variables sociodémographiques, l'effet de la durée de la première union, plus que l'âge à la rupture, apparaît prédominant dans les recohabs parentales des hommes (Figure 6.8). Les temporalités du premier départ du domicile parental pourraient ainsi être davantage déterminantes des itinéraires suivis lors d'une rupture. Le retour au domicile parental est moins envisagé, en particulier si le logement était déjà occupé avant la mise en couple.

2.2.3 Réintégrer le domicile parental, sous certaines conditions

Les processus de première décohabitation parentale dès le début de la vie adulte sont influencés par la situation conjugale des parents, qui peut également évoluer durant le temps que les jeunes vivent en couple. Les jeunes dont les parents ne sont plus ensemble quittent en effet le domicile parental plus rapidement que les autres (Bellidenty, 2018). Ils-Elles sont également moins enclins à retourner chez un de leurs parents, comme le montre l'effet réduit du retour au domicile parental parmi les jeunes

hommes dont les parents ne vivent plus ensemble (-8 points de %). Le décès d'un parent influe logiquement sur les recohabitations parentales, moins courantes dans ces cas-là. Le retour au foyer parental se fait donc lorsque les conditions d'accueil le permettent : des parents qui vivent toujours ensemble, avec de fortes chances que ce soit la même habitation qu'au moment du départ de l'enfant, dont les ressources et le maintien des liens avec les jeunes favorisent ce retour.

FIGURE 6.8 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DES PROBABILITÉS PRÉDITES DE RETOURNER AU DOMICILE PARENTAL APRÈS UNE SÉPARATION (HOMMES)



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des hommes. **Lecture :** Par rapport aux hommes séparés dont les parents vivent ensemble, la probabilité moyenne de retourner au domicile parental diminue de 7,8 points de % lorsque les parents ne vivent pas ensemble. **Note :** Seuil de significativité :

● $p < 0,001$ ● $p < 0,01$ ● $p < 0,05$ □ $p > 0,05$

Le niveau d'éducation des jeunes reflète les contrastes des parcours éducatifs et professionnels sur les itinéraires résidentiels dans la jeunesse. Chez les hommes, le niveau d'éducation définit pour beaucoup les probabilités de retourner vivre chez les parents. Ceux qui détiennent un niveau d'éducation supérieur sont moins amenés (-6 points de %) à y retourner par rapport à ceux détenant un niveau d'éducation inférieur au secondaire. Aucune différence ne s'observe entre les diplômés de l'enseignement secondaire et ceux qui n'ont pas atteint ce niveau. Les capitaux détenus permettent de se maintenir dans un logement indépendant, lorsque les moins dotés repassent davantage par le foyer parental. En fonction des modes de déménagement à la rupture, eux-mêmes déterminés par le niveau d'éducation comme on l'a vu ci-dessus, les hommes qui ne quittent pas le logement conjugal sont dans une grande majorité des cas amenés à vivre seuls dans l'année qui suit la rupture, ce qui réduit leurs

probabilités de résider à nouveau chez leurs parents. La séparation ne constitue pas pour eux une remise en cause de leur autonomie résidentielle à court terme.

Au-delà de l'âge, de la durée depuis le départ de chez les parents et de qui part du domicile conjugal au moment de la séparation, c'est également le mode de mise en couple qui joue sur les itinéraires résidentiels à la rupture. Lorsque les hommes ont quitté le domicile parental pour vivre directement en couple, leur probabilité de retourner chez leurs parents lors de la rupture est beaucoup plus importante que s'ils ont vécu un épisode d'autonomie résidentielle, que ce soit pour vivre seul (- 13 points de %) ou pour vivre en colocation ou dans une autre famille (-14 points de %). On constate dans le chapitre 3 que les jeunes qui avaient vécu seul-es avant la mise en couple se séparaient plus que les jeunes qui cohabitaient directement avec leur partenaire. On avait associé cela à la valorisation de l'autonomie chez ces jeunes qui ont déjà vécu en solo et au fait que leurs ressources leur permettaient d'assumer (au moins en partie) financièrement la charge d'un loyer. Cette logique est également présente ici, puisque parmi ceux qui se séparent, la recohabitation parentale est moins probable après avoir vécu cette autonomie résidentielle. Les jeunes qui transitent directement de chez leurs parents à un domicile conjugal, qui suivent donc un modèle d'installation familiale et qui bénéficient des économies d'échelle lors de la formation de l'union, doivent davantage faire appel aux solidarités familiales à la séparation, certainement car ce sont les jeunes disposant de moins de ressources.

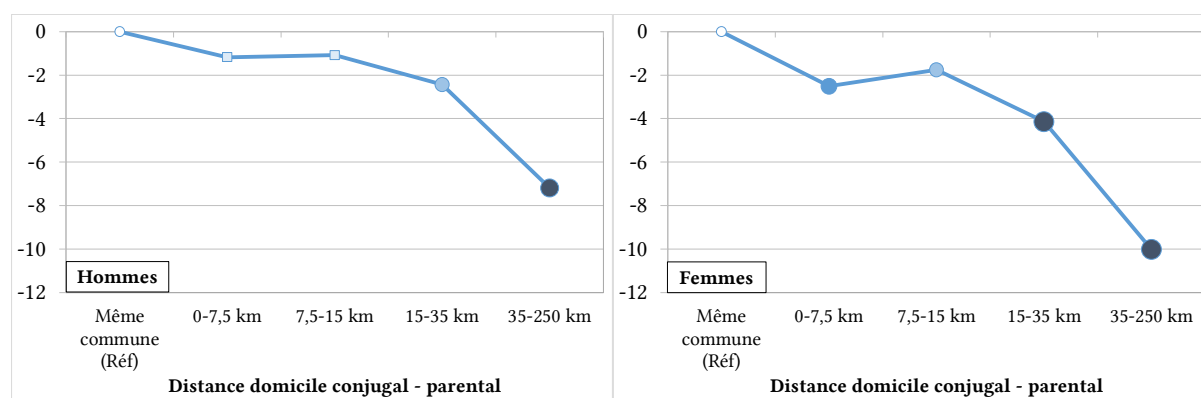
Enfin, la région de résidence dans la dernière année passée en couple montre que les jeunes à Bruxelles rentrent moins chez leurs parents que les jeunes en Flandre. Les bassins d'emploi peuvent attirer les jeunes dans la capitale et constituer un pôle qui les maintient dans la région, même après une éventuelle rupture. De plus, suivant la distance entre l'ancien logement conjugal des jeunes et le domicile des parents, le retour peut coûter davantage (en termes d'emploi, de liens de sociabilité) que le maintien dans un logement indépendant (voir Encadré 6.2), d'autant plus si le/la jeune reste dans la région dans laquelle il-elle vivait en couple. Le marché du logement a également un impact dans les capacités de financer un domicile indépendant dans la jeunesse. Avec un secteur locatif qui décline en termes d'offres et un secteur du logement social restreint en Belgique, et réservé aux plus précaires, les jeunes séparé-es peuvent se retrouver contraint-es de retourner au domicile parental en raison d'un manque de ressources et de moyens pour financer un logement (Dewilde, 2008 ; Lennartz, Arundel et Ronald, 2016 ; Mazzotta et Parisi, 2019 ; Vanneste et al., 2007). Depuis le début du 21^{ème} siècle, la contrainte principale que rencontrent les jeunes est celle de l'augmentation du coût du logement, locatif ou acquisitif, ce qui réduit les possibilités de relogement en solo pour les jeunes les plus modestes (Dessouroux et al., 2016). Néanmoins, la demande et l'offre de petits logements accessibles aux jeunes adultes sont un peu plus importantes à Bruxelles que dans les autres régions du pays, et la

population de jeunes séparé·s pourrait se diriger vers ce type de logements, lorsqu'elle en a les moyens, surtout si elle reste durablement en ville.

Encadré 6.2 – Distance géographique et retour au domicile parental

Des modèles complémentaires d'analyse qui lient la distance⁹² entre la commune de l'ancien domicile conjugal et celle du domicile parental, pour les jeunes dont les parents vivent encore ensemble, montrent que le retour au domicile parental est moins envisagé quand les parents résident à des distances élevées (Figure 6.9, voir annexe F.7 pour les résultats complets). La distance géographique entre l'ancien logement conjugal et le domicile des parents facilite l'emménagement du jeune chez ses parents en cas de rupture, plus les parents vivent à proximité. En conservant les liens sociaux qu'ils-elles ont pu établir et en demeurant dans un bassin d'emploi proche du précédent, les jeunes retournent plus fréquemment au domicile parental, plus la distance entre les parents et l'ancien domicile du couple est réduite. C'est surtout le cas lorsque la distance dépasse les 15 kilomètres, et au-delà de 35 kilomètres les risques de retourner dans le domicile parental sont considérablement moindres. Chez les femmes, de petites distances opèrent déjà une réduction des probabilités de vivre à nouveau chez les parents, comparées à celles qui habitaient dans la même commune qu'eux. Bien sûr, le découpage géographique de certaines communes peut entraîner des distances qui sont du même ordre que celles des autres modalités, mais la tendance à moins retourner vivre chez ses parents quand les jeunes vivent loin de chez eux est bien confirmée.

FIGURE 6.9 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DES PROBABILITÉS PRÉDITES DE RETOURNER AU DOMICILE PARENTAL APRÈS UNE SÉPARATION, SUIVANT LA DISTANCE ENTRE LE DOMICILE CONJUGAL ET PARENTAL, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES DONT LES PARENTS VIVENT TOUJOURS ENSEMBLE



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des hommes et des femmes dont les parents vivent encore ensemble au moment de leur séparation. **Lecture** : Par rapport aux hommes séparés dont les parents vivent dans la même commune qu'eux, la probabilité moyenne de retourner au domicile parental diminue de 7,2 points de % lorsque les parents vivent entre 35 et 250 kilomètres de l'ancien domicile conjugal. **Note** : Seuil de significativité : ● $p < 0,001$ ● $p < 0,01$ ● $p < 0,05$ ■ $p > 0,05$

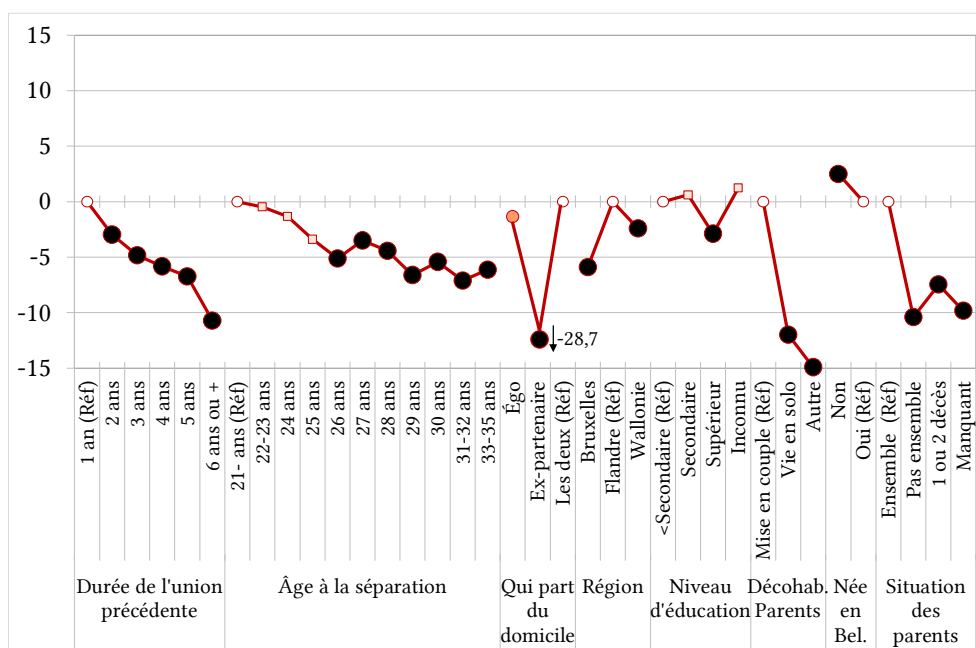
2.2.4 L'âge conditionne davantage le retour chez les parents pour les femmes

Chez les femmes, la probabilité d'un retour au domicile parental est plus faible à mesure que la durée de la première union augmente, et que l'âge à la séparation est élevé (Figure 6.10). Il semble ainsi que, contrairement aux hommes, les femmes plus âgées ne reviennent pas autant au domicile parental. Ces résultats vont dans le sens de notre troisième hypothèse, qui affirme que le retour au domicile parental

⁹² Les données permettent de calculer les distances euclidiennes aux centroïdes de deux communes différentes, mais l'adresse exacte de résidence au sein d'une commune n'est pas connue.

décroît à mesure que la durée entre le premier départ et la rupture augmente. Si l'âge et la durée d'union sont en partie corrélés, les femmes séparées ont des probabilités encore moindres que les hommes de retourner chez leurs parents plus elles sont âgées et dans une première union qui a duré longtemps. Notre troisième hypothèse se vérifie ainsi, avec un effet qui semble accru dans les trajectoires des jeunes femmes séparées.

FIGURE 6.10 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DES PROBABILITÉS PRÉDITES DE RETOURNER AU DOMICILE PARENTAL APRÈS UNE SÉPARATION (FEMMES)



Source : Registre 1991-2015. **Champ** : Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des femmes. **Lecture** : Par rapport aux femmes séparées âgées de 21 ans ou moins à la rupture, la probabilité moyenne de retourner au domicile parental diminue de 5,1 % lorsqu'elles sont âgées de 26 ans. **Note** : Seuil de significativité : ● p < 0,001 ● p < 0,01 ○ p < 0,05 □ p > 0,05

Le statut socioéconomique a la même influence que chez les hommes. Les femmes diplômées du supérieur sont moins susceptibles de vivre de nouveau chez leurs parents après une séparation (-6 points de % par rapport aux diplômées d'un niveau inférieur au secondaire). Les itinéraires de décohabitation parentale ou la région de résidence produisent des effets similaires que chez les hommes.

Dans l'ensemble, et en dehors de tout contrôle, la part de femmes qui retournent vivre chez leurs parents est plus élevée que la part d'hommes dans la même situation. Néanmoins, en considérant les trajectoires d'autonomie résidentielle au premier départ du domicile parental, ainsi que les mobilités résidentielles au moment de la rupture, les femmes ont finalement moins de risques que les hommes de retourner chez leurs parents (voir annexe F.6). À caractéristiques égales, les femmes évitent davantage le retour au domicile parental que les hommes, notamment pour échapper au contrôle

parental qui leur pèse davantage, ainsi que pour se soustraire aux tâches domestiques souvent imposées par les parents (Farris, 2016). Face aux contraintes qui se réimposeraient en cas de retour dans le foyer familial, les femmes s'orientent davantage vers la vie en solo. Dans les cas où elles résident de nouveau chez leurs parents, on verra dans la section 3 qu'elles y séjournent moins longtemps que les hommes avant un nouveau départ.

2.3 Reforme une nouvelle union pour amoindrir les répercussions d'une rupture ?

2.3.1 Former une seconde union, quand les engagements d'avant sont faibles

Dans le contexte de séparations fréquentes durant la jeunesse et de la multiplication du nombre d'unions corésidentes vécues au cours de la vie, la remise en couple rapide avec un-e nouveau-elle partenaire peut être, dans une perspective matérialiste, une stratégie pour conserver une autonomie résidentielle sans repasser par le domicile parental, ou une alternative à la vie en solo qui peut être une option plus coûteuse. Cette remise en couple suppose la rencontre d'un-e conjoint-e potentiel-le, qui peut parfois être la cause de la rupture (Amato et Previti, 2003). Si, au moment de la séparation, une relation s'était déjà engagée avec un-e autre partenaire, alors l'engagement dans cette union pourrait permettre d'accéder à un nouveau logement facilement. En France, Beltzer et Bozon (2008) ont montré que les femmes étaient plus nombreuses que les hommes à débiter une nouvelle union avec quelqu'un qu'elles connaissaient déjà au moment de la séparation avec le précédent partenaire, mais elle reforme une union cohabitante moins rapidement que les hommes séparés. Régnier-Loilier (2019b) démontre quant à lui qu'en France, les probabilités d'emménager lorsqu'une relation amoureuse a débuté sont plus élevées en début de relation parmi celles et ceux qui ont déjà vécu en couple corésident par le passé.

Parmi l'ensemble des séparé-es (marié-es ou non, avec enfant ou non), les hommes ont davantage de chances que les femmes de reformer une union après une séparation (Beaujouan, 2012 ; Wu et Schimmele, 2005). L'âge au moment de la séparation joue un rôle important : plus cet âge est élevé, moins grandes sont les chances de remise en couple. La présence d'enfants conditionne les trajectoires conjugales futures, particulièrement des femmes qui en ont souvent la garde. Les opportunités de rencontre tout en s'occupant des enfants se réduisent, tandis que les comportements conjugaux des pères sont proches des hommes sans enfant (Pasteels et Mortelmans, 2017). Le mariage semble aussi réduire le niveau de remises en couple, l'investissement émotionnel et les arrangements financiers ou résidentiels lors d'une séparation réduisant la volonté de remise en couple (Gałęzewska, Perelli-Harris et Berrington, 2017). Se séparer d'une union non mariée et sans enfant peut faire tendre vers plus d'égalité entre les hommes et les femmes sur les chances de remise en couple dans la jeunesse. Beaujouan (2012) montre qu'en France et aux plus jeunes âges, ce sont bien les femmes sans enfant

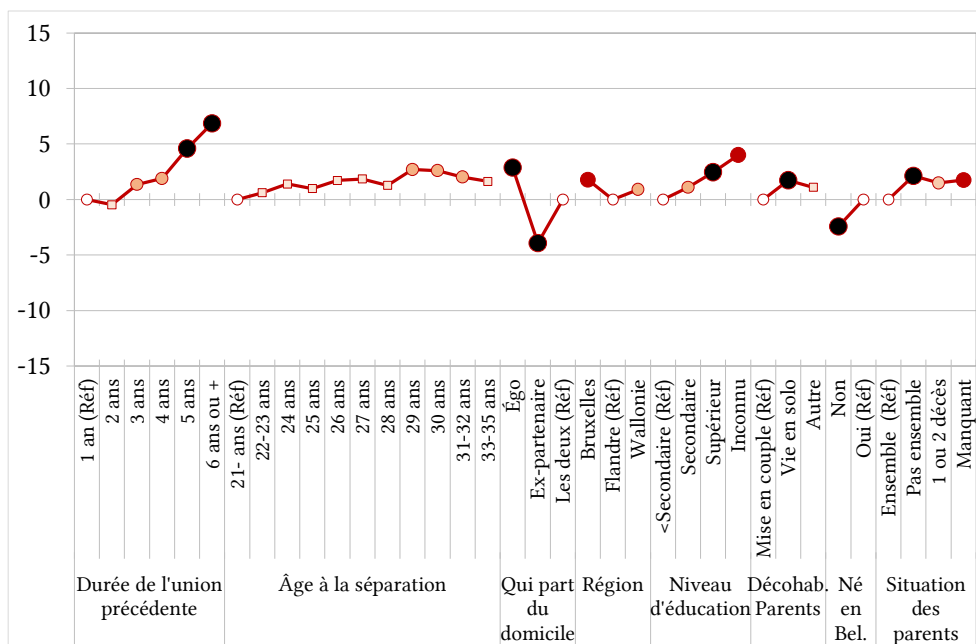
qui se remettent en couple le plus rapidement et en plus grande proportion. Au moment de la rupture, et face aux opportunités de logement qui se présentent, les remises en couple rapide pourraient concerner davantage les femmes, surtout si l'âge à la séparation est faible.

2.3.2 Les hommes les plus diplômés sont prompts à se remettre en couple

À partir de l'analyse des séparations dans la jeunesse, il ressort que les hommes peu diplômés, face aux contraintes du marché de l'emploi et aux difficultés à assurer une stabilité économique, ont moins de probabilités que les hommes diplômés du secondaire (écart de 1 point de %) ou diplômés du supérieur (2,5 points de %) à se remettre rapidement en couple (Figure 6.11). Peu attractifs sur le marché conjugal, et moins flexibles dans leurs arrangements résidentiels, les hommes moins diplômés font face à un avenir plus incertain, qui ne facilite pas une formation d'une seconde union. À l'inverse, les hommes les plus diplômés cumulent des facteurs d'attractivité pour la vie en couple : dotés d'un haut capital économique, leur remise en couple peut être plus rapide que celle des hommes moins diplômés. Ces résultats confirment notre quatrième hypothèse.

L'effet du diplôme sur les remises en couple des femmes va dans la direction opposée de celui des hommes. Les femmes peu diplômées peuvent conserver leur indépendance résidentielle plus facilement en s'installant avec un nouveau partenaire, ce qui va dans la continuité de leur départ du domicile parental effectué couramment en concomitance avec une mise en couple. En effet, les probabilités moyennes de remise en couple sont plus faibles pour les diplômées du secondaire (-1,5 point de %) ou du supérieur (-2 points de %), comparé aux femmes qui n'ont pas ces diplômes (Figure 6.12). Les femmes plus diplômées forment moins souvent une seconde union rapidement, de par la moindre pression économique qui pèse sur elles et leur indépendance accrue à la rupture, qu'elles peuvent ensuite vouloir conserver (Liefbroer et Corijn, 1999). Les femmes peu diplômées pourraient quant à elles former une seconde union rapidement, dans des normes d'engagement parental et matrimonial dans les milieux populaires qu'elles se doivent d'investir rapidement (Mortain et Vignal, 2013). Ces conditions socialement différenciées de l'entrée dans l'âge adulte et de l'accès à des statuts sociaux par le rôle d'épouse ou de mère dans le bas de l'échelle sociale pourraient expliquer cette rapidité de la remise en couple, en plus de l'indépendance résidentielle et des économies d'échelle qu'elle procure.

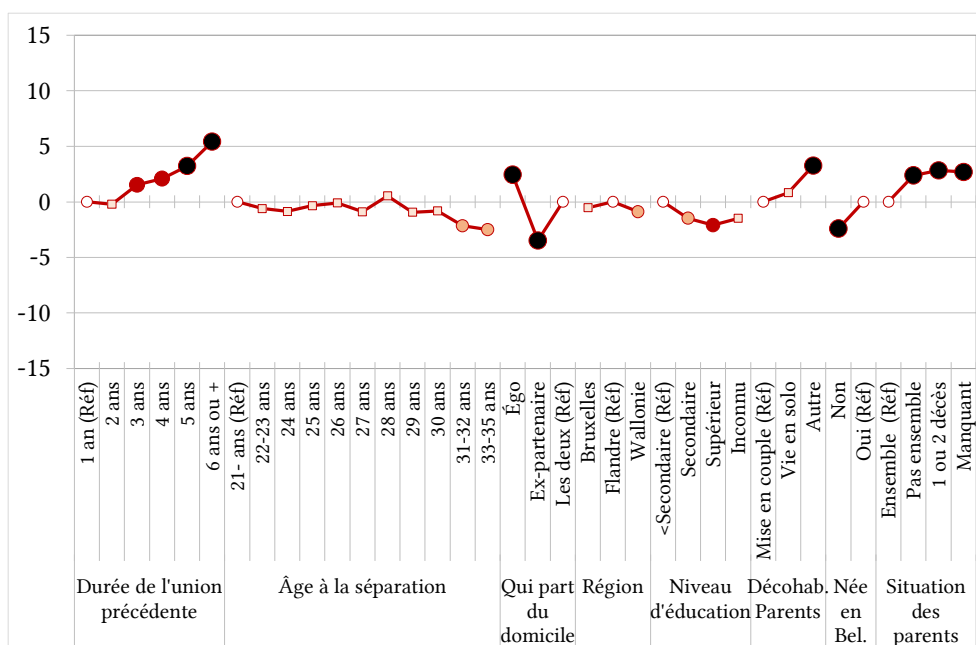
FIGURE 6.11 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DES PROBABILITÉS PRÉDITES DE FORMER UNE SECONDE UNION APRÈS UNE SÉPARATION (HOMMES)



Source : Registre 1991-2015. **Champ** : Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des hommes. **Lecture** : Par rapport aux hommes séparés peu diplômés, la probabilité moyenne de se remettre en couple l'année après la rupture augmente de 2,5 points de % lorsque l'homme est diplômé du supérieur. **Note** : Seuil de significativité :

● p < 0,001 ● p < 0,01 ○ p < 0,05 □ p > 0,05

FIGURE 6.12 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DES PROBABILITÉS PRÉDITES DE FORMER UNE SECONDE UNION APRÈS UNE SÉPARATION (FEMMES)



Source : Registre 1991-2015. **Champ** : Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des femmes. **Lecture** : Par rapport aux femmes séparées d'une union qui a duré 1 an, la probabilité moyenne de se remettre en couple l'année après la rupture augmente de 5,4 points de % lorsque l'union précédente a duré 6 ans ou plus. **Note** : Seuil de significativité :

● p < 0,001 ● p < 0,01 ○ p < 0,05 □ p > 0,05

2.3.3 Les effets de la durée de l'union précédente et de l'âge à la séparation

L'âge à la séparation a des effets contrastés entre les hommes et les femmes. Chez les hommes, une augmentation de l'âge à la rupture accroît légèrement les probabilités de remise en couple. Les écarts sont surtout creusés entre les ruptures avant 25 ans et aux alentours de 30 ans. Chez les femmes, les dynamiques sont inverses : un jeune âge à la séparation augmente faiblement les probabilités d'une seconde union formée dans l'année, quand on les compare aux séparations passées 30 ans. L'âge à la séparation n'est pas aussi déterminant que ce que pouvait observer Beaujouan (2012) en France pour l'ensemble des séparé·es. Ainsi, pour les femmes âgées de 30 ans et moins, les probabilités de remise en couple sont relativement équivalentes. Passé cet âge, la formation d'une seconde union est moins courante, ce qui peut s'apparenter à une stabilité économique que les femmes ont acquise et qui leur permet de maintenir leur indépendance dans un logement seules, plutôt que de s'engager rapidement au sein d'une seconde union corésidente. Ainsi, les comportements de remise en couple enjoignent les femmes à l'attente et à s'assurer de la solidité d'une relation, quand leurs conditions financières lors de la séparation le permettent. Sans enfant, elles peuvent néanmoins ressentir une pression quant aux « bonnes dispositions » pour être mères, si la séparation se produit dans la trentaine. En effet, la stabilité conjugale est un prérequis à la parentalité, et l'avancée en âge peut accroître la pression liée aux aspects biologiques pour avoir un enfant (Billari et al., 2011). Pourtant, les chances de remise en couple rapide ne s'accroissent pas dans ces âges : ces femmes pourraient se retrouver disqualifiées sur le marché conjugal, ou bien ne pas désirer d'enfant et/ou ne pas rechercher de nouveaux conjoints. Les hommes qui ont formé une première union à un âge plus faible que la moyenne peuvent quant à eux retomber dans une certaine norme qui leur impose une stabilité économique pour les remises en couple : leur jeune âge et leur statut social les disqualifient sur le marché conjugal et repoussent les secondes unions à plus tard (Bozon et Héran, 2006).

La durée depuis la mise en couple montre, chez les hommes et les femmes, un effet accru des formations de seconde union plus la relation précédente a été longue. Les opportunités de rencontre d'un·e nouveau·elle partenaire augmentent avec le temps et avec de possibles nouveaux lieux de sociabilité (un changement d'emploi par exemple). Contrairement aux résultats des travaux sur les formations d'une seconde union (Duncan et al., 2013 ; Régnier-Loilier, 2019b), cette remise en couple rapide est plus courante lorsque le temps passé dans l'union précédente est grand. Ces premières unions ont la caractéristique de ne pas avoir donné lieu à un mariage ou une naissance au bout de 6 ans, ce qui constitue une anomalie dans les trajectoires conjugales des jeunes (voir section 2 du chapitre 3). Les comportements de remise en couple reposent alors moins sur la prudence, mais sur une transition rapide d'une vie conjugale à une autre. La rencontre d'un·e nouveau·elle partenaire peut accélérer cette séparation, la personne qui quitte l'ancien domicile conjugal se trouvant plus

souvent dans cette situation de former une seconde union que lorsque l'ex-partenaire quitte ce logement. Les parcours résidentiels avant la première mise en couple influencent aussi les trajectoires à la rupture, avec des jeunes hommes qui enchaînent davantage deux unions cohabitantes lorsqu'ils ont vécu seuls avant la mise en couple.

Enfin, les remises en couple rapides concernent davantage les Belges que les étrangères. Les normes conjugales peuvent varier fortement d'un pays à l'autre, notamment en Europe, avec des attitudes libérales en matière de conjugalité dans les pays nordiques, tandis que les pays d'Europe du Sud ou du Maghreb sont toujours marqués par l'institution matrimoniale et sont caractérisés par des taux de séparation faibles (Ferreira et Nunes, 2010). Les comportements conjugaux des immigré-es ou des descendant-es d'immigré-es d'Europe du Sud ou du Maghreb sont spécifiques, avec une entrée en conjugalité plus tardive, un mariage courant (Ferrari et Pailhé, 2017), et une séparation qui peut restreindre les possibilités de former une seconde union cohabitante rapidement, d'autant plus que cette population se trouve couramment dans des trajectoires de précarité et accumule les difficultés financières.

2.4 Faire appel à l'entourage amical ou à la famille élargie pour des solutions d'hébergement

2.4.1 Une configuration temporaire avant une situation résidentielle stable

Les séparations peuvent s'anticiper et être prévues, notamment par la personne à l'initiative de celle-ci. Elles peuvent aussi être soudaines et engendrer un processus où le relogement est urgent pour au moins un-e des deux ex-partenaires. Certain-es ancien-ne-s partenaires continuent à vivre ensemble malgré la séparation amoureuse, pour organiser les modalités pratiques de la séparation. Cette situation est beaucoup plus courante chez les couples mariés avec enfants, dont les enjeux concernant la garde des enfants et les conditions du divorce requièrent davantage de temps (Rault et Régnier-Loilier, 2020). Pour les couples non mariés et sans enfant, les arrangements qui concrétisent la séparation résidentielle se font rapidement et peuvent mener à des situations résidentielles transitoires avant de retrouver une stabilité. Les parents peuvent fournir une solution de repli idéale comme cela a été précédemment montré, mais tou-te-s les jeunes ne les sollicitent pas. Plusieurs conditions peuvent mener à faire appel, plus largement, à l'entourage amical ou à la famille au-delà du noyau parental (frère, cousin, oncle, grands-parents...) qui peuvent proposer une solution d'hébergement en cas de séparation. On a déjà vu que, lorsque les parents ne disposent pas des ressources nécessaires, s'ils sont séparés ou qu'ils vivent trop éloignés de l'ancien domicile conjugal, le retour au domicile parental constitue une contrainte plutôt qu'une opportunité. La vie en solo, bien qu'étant la configuration la plus courante après une séparation, peut être associée à des conditions de vie qui se dégradent, surtout

si le relogement se fait dans l'urgence et dans le contexte d'un marché du logement restreint (Feijten et van Ham, 2007). La colocation ou l'hébergement par des membres de la famille à proximité de l'ancien domicile peuvent constituer des alternatives au retour au domicile parental ou à la vie en solo, et permettre, avec leur soutien, de se relancer ensuite dans la recherche d'un nouveau logement. Ainsi, les avantages économiques et pratiques de ces modes d'habitat sont importants, tout comme la dimension humaine qui peut permettre de se reconstruire après la rupture (Maunaye, 2016).

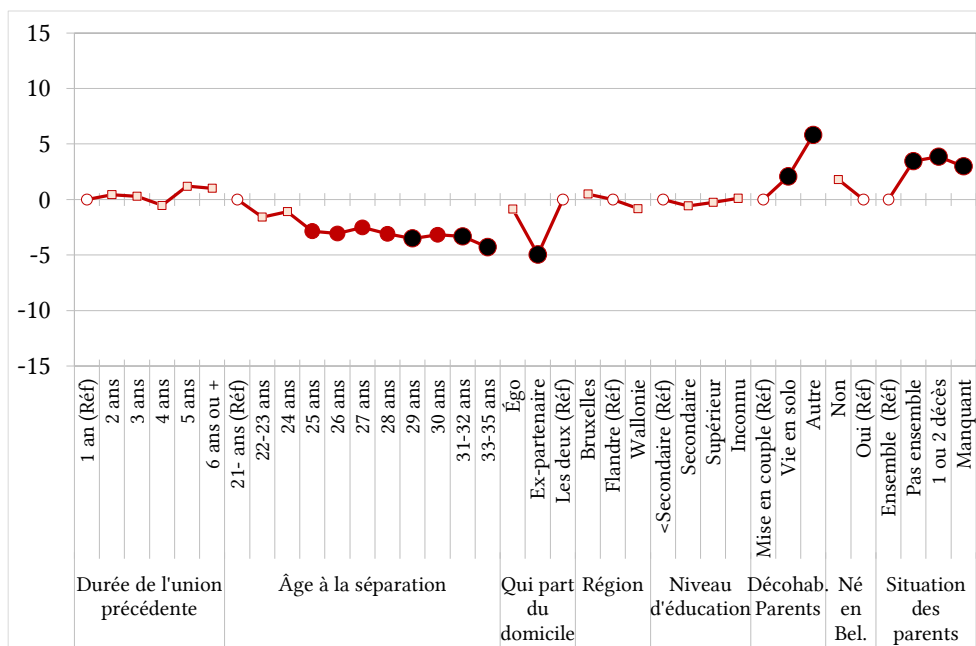
En l'absence d'enfants, ces situations concernent une proportion similaire de femmes et d'hommes (7 % environ, Tableau 6.6). Comparativement et en prenant en considération que les femmes sont plus mobiles à la rupture, les hommes ont davantage de probabilités que les femmes de se retrouver dans un mode d'habitat alternatif (voir annexe F.6).

2.4.2 Une situation résidentielle déterminée par les ressources parentales et le degré d'autonomie des jeunes

Les hommes très jeunes au moment de la séparation sont les plus susceptibles de vivre en colocation ou d'être hébergés dans la famille proche (domicile parental exclu) (Figure 6.13). L'entrée progressive sur le marché du travail qui se combine à une rupture peut entraîner le recours à des arrangements résidentiels temporaires dans le début de la vingtaine chez les hommes, en raison des contraintes économiques. Les colocations se concentrent plus généralement à ces âges-là, notamment pour les étudiant-es, et concernent plus les hommes que les femmes (Schwanitz et Mulder, 2015).

Chez les femmes, l'âge n'a aucun effet sur ces situations résidentielles alternatives (Figure 6.14), et la durée passée en couple augmente légèrement les probabilités de traverser cet épisode. Un soutien limité des parents a des répercussions sur les modes d'habitat alternatif à la rupture. Lorsque les parents ne vivent pas ensemble, les chances de traverser cette configuration à court terme sont plus importantes (+ 3 points de % pour les hommes, 4 points de % pour les femmes). Il en va de même lorsqu'un des deux parents est décédé (respectivement 4 et 2 points de %). En l'absence de filet de sécurité des parents, la possibilité de retourner au domicile parental est plus faible. Ces solidarités familiales qui font défaut se manifestent au travers des itinéraires de décohabitation parentale, dans lesquels les jeunes connaissent des situations de ménage complexe au début de leur autonomie résidentielle, avant leur première union. Le niveau d'éducation n'a aucun effet, ni chez les hommes ni chez les femmes.

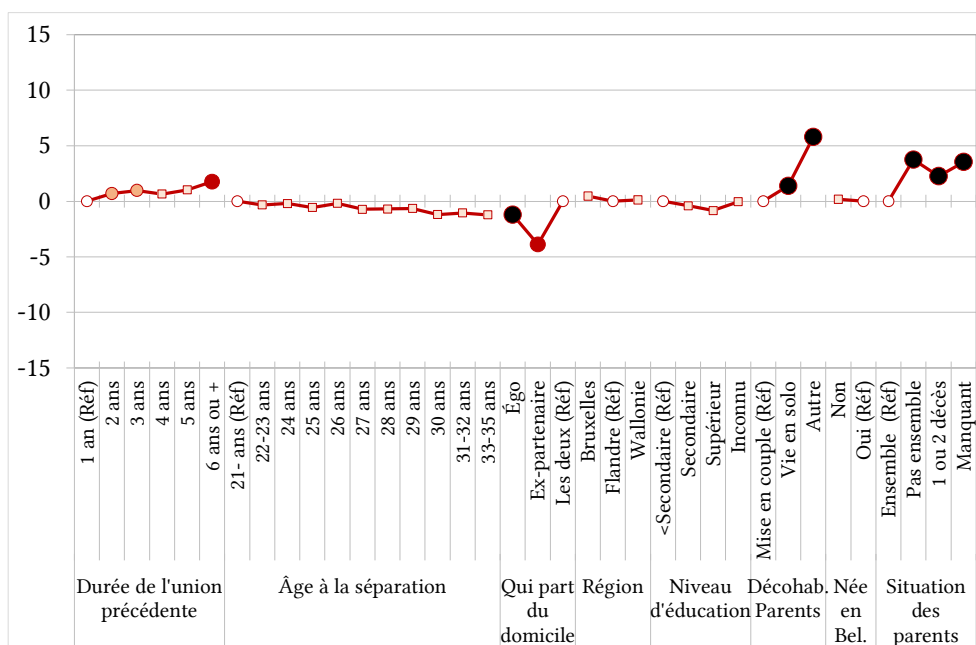
FIGURE 6.13 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DES PROBABILITÉS PRÉDITES DE VIVRE EN MÉNAGE COMPLEXE APRÈS UNE SÉPARATION (HOMMES)



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des hommes. **Lecture :** Par rapport aux hommes séparés dont les parents vivent ensemble, la probabilité moyenne de vivre en ménage complexe après la rupture augmente de 3,4 % lorsque les parents ne vivent pas ensemble. **Note :** Seuil de significativité :

● p<0,001 ● p<0,01 ○ p<0,05 □ p>0,05

FIGURE 6.14 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DES PROBABILITÉS PRÉDITES DE VIVRE EN MÉNAGE COMPLEXE APRÈS UNE SÉPARATION (FEMMES)



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des femmes. **Lecture :** Par rapport aux femmes séparées dont les parents vivent ensemble, la probabilité moyenne de vivre en ménage complexe après la rupture augmente de 3,8 % lorsque les parents ne vivent pas ensemble. **Note :** Seuil de significativité :

● p<0,001 ● p<0,01 ○ p<0,05 □ p>0,05

Ces situations de ménage alternatif pouvant être hétérogènes, regroupant à la fois des colocations comme des relogements dans la famille élargie, les effets globaux du niveau d'éducation pourraient se neutraliser dans les résultats⁹³. Ces résultats confirment notre cinquième hypothèse de recherche, qui statuait que les jeunes vulnérables dont les parents ne vivent plus ensemble sont amenés à se diriger vers des solutions alternatives de logement. De nouveau, l'importance des trajectoires résidentielles antérieures à la mise en couple transparait ici dans les itinéraires résidentiels au moment de la rupture.

2.5 Synthèse des résultats

Le Tableau 6.7 reprend l'ensemble des effets observés des caractéristiques des jeunes, selon les différentes situations résidentielles possibles à la rupture. Les interprétations de ces résultats sont résumées dans la conclusion de section ci-dessous. Un signe positif (+) indique un effet de la caractéristique, renseignée dans la première colonne, en faveur de cet itinéraire résidentiel après la séparation. Un signe négatif (-) indique un effet qui réduit les probabilités d'être face à cet itinéraire, et un signe égal (=) stipule l'absence d'effet d'une variable sur les configurations de ménage après la rupture. Le Tableau 6.8 reprend les vérifications des hypothèses correspondantes à certaines situations résidentielles de court terme.

TABLEAU 6.7 : RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS PAR CARACTÉRISTIQUE, SUIVANT LE SEXE ET LES ITINÉRAIRES RÉSIDENTIELS EMPRUNTÉS À LA RUPTURE

	Hommes				Femmes			
	Vie en solo	Domicile parental	Remise en couple	Autre	Vie en solo	Domicile parental	Remise en couple	Autre
Niveau d'éducation ↑	+	-	+	=	+	-	-	=
Âge à la séparation ↑	=	=	+	-	++	- -	-	=
Durée d'union précédente ↑	+	- -	++	=	+	- -	++	=
Vivait à Bruxelles	+	-	+	=	+	-	=	=
A vécu seul-e avant la mise en couple	++	- -	+	+	++	- -	=	+
Parents vivent ensemble	-	++	-	-	-	++	-	-
Natif·ve belge	=	-	+	=	=	-	+	=

⁹³ Les plus diplômé·es sont par exemple surreprésenté·es dans les colocations. Chez les hommes, dans un cas sur 3, les colocations concernent les diplômés du supérieur alors que les plus diplômés représentent un quart de l'échantillon. Les colocations concernent les femmes diplômées de l'enseignement supérieur dans un cas sur deux, alors que dans l'ensemble de l'échantillon 4 femmes sur 10 sont très diplômées. Les peu diplômé·es se retrouvent majoritairement dans les logements collectifs ou dans la famille élargie.

TABLEAU 6.8 : RÉSUMÉ DES RÉSULTATS ET CONFRONTATION AVEC NOS HYPOTHÈSES DE DÉPART SUR LES SITUATIONS RÉSIDENTIELLES À COURT TERME APRÈS LA SÉPARATION

Hypothèses	Résultats attendus	Résultats observés
H1	Les femmes séparées se trouvent davantage dans des configurations de ménage impliquant la présence d'un nouveau conjoint ou d'un parent que les hommes	Vérifié en l'absence de variable de contrôle, non confirmé après la prise en compte des mobilités en dehors de l'ancien domicile conjugal
H2	Les jeunes séparé-es avec un haut niveau d'éducation ont plus de chances de vivre seul-es après la séparation	Confirmé pour les diplômé-es de l'enseignement supérieur
H3	Plus la durée entre le départ du domicile parental et la séparation augmente, plus les chances de retour au domicile parental diminuent	Confirmé, avec un effet accru de l'âge et de la durée chez les femmes
H4	Les hommes diplômés du supérieur ont plus de chances de remise en couple rapide par rapport aux hommes peu qualifiés	Confirmé
H5	Les configurations alternatives de ménage sont déployées par les jeunes dont les parents ne vivent plus ensemble	Confirmé

* * *

Les situations résidentielles dans lesquelles se retrouvent les jeunes après une rupture témoignent des différenciations sociales, géographiques et de sexe dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte. Si les hommes sont plus nombreux à vivre en solo que les femmes après une séparation, celles-ci forment plus souvent une nouvelle union dans l'année qui suit la rupture. Elles retournent aussi en plus grand nombre chez leurs parents. Le fait qu'elles quittent régulièrement le domicile conjugal tandis que les hommes s'y maintiennent expliquent en grande partie ces différences : mobiles, elles doivent trouver une solution de relogement, ce qui invite à retourner même temporairement chez les parents, ou à s'installer rapidement dans une nouvelle union. En isolant le fait que les femmes quittent plus souvent le domicile conjugal que les hommes, elles ont davantage de probabilités de vivre seules, ce qui permet de mettre en évidence les répercussions des inégalités de genre depuis le début de la mise en couple. Le niveau d'éducation ainsi que l'autonomie résidentielle obtenue lors d'une première décohabitation reflètent les déséquilibres qui entourent la rupture. Les diplômé-es du secondaire ou moins retournent couramment au domicile parental, tandis que celles et ceux qui ont vécu en solo avant la mise en couple et qui disposent d'un haut niveau d'instruction peuvent poursuivre leur indépendance résidentielle, en habitant seul-es après une rupture. Plus la durée depuis la mise en couple est élevée, moins les chances d'habiter à nouveau avec les parents sont grandes : les ressources accumulées permettent de se maintenir dans un logement indépendant à la rupture, et le retour au domicile parental est moins envisagé quand le premier départ est lointain. Un âge à la rupture élevé indique chez les femmes une moindre propension à vivre chez les parents, tandis que chez les hommes le retour est envisagé à tout âge.

La progression supposée dans la carrière professionnelle au travers de l'âge ne suffit pas à expliquer tous les contrastes de choix résidentiels à la rupture. L'accueil au domicile parental est favorisé par deux conditions : les deux parents doivent toujours vivre ensemble, et le/la jeune être en difficulté financière pour accroître les probabilités de vivre à nouveau au domicile parental. La remise en couple est une autre opportunité de relogement, privilégiée par les femmes, peu diplômées, qui continuent à bénéficier d'économies d'échelle par l'installation en couple. Les hommes peu diplômés sont confrontés à une perte d'indépendance et un éloignement du marché conjugal, réduisant leurs chances d'une rapide nouvelle vie de couple. Enfin, les configurations alternatives de ménage ne présentent pas de dynamiques fortes suivant les caractéristiques des jeunes, hormis celle d'un environnement familial qui entrave potentiellement le retour au domicile parental et fait recourir à ce type de logement. Ces situations renvoient à des hébergements de commodité, qui sont souvent temporaires comme on le verra dans la prochaine section, en raison du soutien limité des parents.

3 La stabilité des configurations résidentielles après la rupture

Les situations résidentielles après la rupture ont été présentées dans la section précédente, uniquement sur du court terme (situation au 1^{er} janvier d'une année $t+1$, année qui suit la séparation). Ces situations montrent des inégalités de ressources des jeunes et des effets variés sur leurs opportunités de relogement. Si les jeunes peu doté-es sont davantage concerné-es par des situations qui s'éloignent de l'indépendance résidentielle, ces épisodes peuvent être passagers et conduire ensuite à une nouvelle autonomie résidentielle. Au contraire, des jeunes initialement seul-es peuvent être contraint-es dans les années qui suivent à habiter de nouveau chez leurs parents ou dans des ménages alternatifs, témoignant de la vulnérabilité que peut causer la séparation même chez les plus favorisé-es. Pour analyser ces transitions après l'année de la séparation, on se concentre sur les 5 ans (entre $t+1$ et $t+5$) qui suivent la rupture et sur les mobilités résidentielles ou les changements ultérieurs de composition de ménage. Les situations de remise en couple cohabitant seront présentées brièvement ici, mais décrites plus en détail dans le dernier chapitre de la thèse. Une vie en solo ou un retour au domicile parental ne sont pas incompatibles avec la poursuite d'une relation amoureuse non-cohabitante, mais les données du registre limitent l'étude aux remises en couple cohabitant. Pour avoir le recul temporel nécessaire à l'étude du suivi des individus, on ne considère que les séparations d'union qui ont eu lieu avant 2010 inclus⁹⁴ (voir Figure 6.1). Dans cette section, on cherche à déterminer la durabilité des différentes configurations résidentielles à la suite d'une séparation, ainsi que les profils des jeunes qui prolongent le retour au domicile parental (voir les hypothèses 6 et 7 du Tableau 6.5).

⁹⁴ L'effectif est de 36 365 séparations chez les hommes, 39 629 chez les femmes.

3.1 *La mobilité résidentielle de long terme des séparé-es*

3.1.1 *Des femmes plus mobiles lors d'une séparation... et sur le long terme*

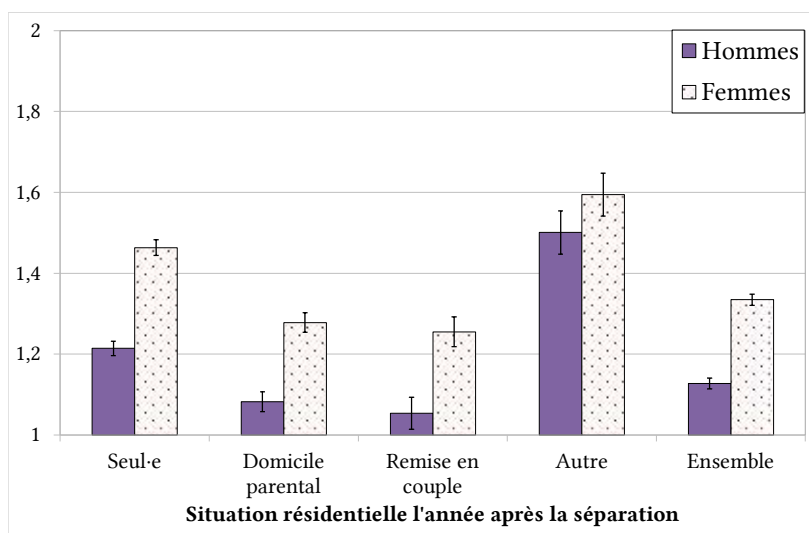
Les déménagements liés à une séparation concernent dans près d'un cas sur deux les jeunes femmes, qui quittent le domicile conjugal pour se reloger ailleurs (voir section 1). La séparation constitue un événement qui incite à la mobilité résidentielle, mais les parcours résidentiels d'après-rupture comprennent de nouveaux déménagements avant de conduire à une situation pérenne. Les séparations peuvent créer des répercussions de long terme sur les trajectoires résidentielles, même parmi les jeunes séparé-es qui n'ont pas quitté le domicile conjugal au moment de la rupture, car le paiement des frais de logement ou les remboursements des prêts peuvent s'avérer trop élevés pour ces jeunes.

Dans les sections 1 et 2, seuls les déménagements de court terme, liés à une séparation qui s'est produite dans l'année, ont été étudiés. Les déménagements ultérieurs sont considérés ici, à savoir les changements d'adresse qui sont enregistrés entre 1 an et 5 ans après la séparation⁹⁵. Le nombre moyen de changements d'adresse déclarés sur cette période est de 1,13 pour les hommes et de 1,33 pour les femmes (Figure 6.15). Quelle que soit la situation résidentielle dans l'année qui suit directement la rupture, le nombre de déménagements par la suite dépasse la moyenne de 1. Certaines situations résidentielles l'année après la séparation apparaissent plus stables que d'autres : chez les hommes, le retour au domicile parental ou la remise en couple mène à environ 1,10 déménagements en moyenne. La finalité de ces déménagements n'est pas identique : un nouveau départ du domicile parental peut signifier une reprise de l'indépendance résidentielle, seul-e ou en couple, tandis qu'un déménagement à la suite d'une remise en couple peut constituer une transition vers un logement qui convient aux projets du couple, ou être synonyme d'une nouvelle séparation. Dans la section 3.1.2, les changements de composition de ménage associés à ces déménagements sont détaillés. Le nombre moyen de déménagements lors d'une remise en couple ou une recohabitation parentale est plus faible que pour les hommes qui se sont retrouvés seuls à la rupture (1,21). La mobilité résidentielle n'est pas réservée qu'aux jeunes qui vivent avec d'autres personnes à la suite d'une séparation. Quitter son logement seul peut traduire l'impossibilité financière de s'y maintenir, quelques mois ou années après la séparation. De nouveaux changements de ménage, tel qu'une formation d'une seconde union, peuvent aussi expliquer ce déménagement. C'est dans la catégorie des colocations ou de la famille élargie (autres) que les changements d'adresse sont les plus nombreux : 1,50 chez les hommes en moyenne. Cela confirme l'aspect temporaire de ces situations de ménage, qui répondent à la nécessité de trouver

⁹⁵ On ne comptabilise pas les déménagements qui ont mené à la séparation résidentielle (entre t et $t+1$). La moyenne est calculée en sommant, à partir de la situation résidentielle observée au 1^{er} janvier en $t+1$ jusqu'à la situation résidentielle observée au 1^{er} janvier en $t+5$, l'ensemble des changements d'adresse déclarés à l'administration belge. Elle est ensuite rapportée à l'ensemble des individus séparés qui sont observés dans l'échantillon.

une solution d'hébergement pratique et économique, pour ensuite poursuivre leur itinéraire résidentiel et familial.

FIGURE 6.15 : NOMBRE MOYEN DE CHANGEMENTS D'ADRESSE DÉCLARÉS DANS LES 1 À 5 ANS QUI SUIVENT LA SÉPARATION (ENTRE LE 01/01/T+1 ET LE 01/01/T+5), SELON LA SITUATION RÉSIDENTIELLE L'ANNÉE DE LA RUPTURE



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Hommes et femmes séparé-es d'une première union hors mariage et sans enfant, avant 2010 inclus. **Lecture :** Les hommes qui vivaient seuls l'année après leur séparation déménagent en moyenne 1,2 fois entre 1 et 5 ans après leur séparation. **Note :** Le déménagement qui a mené à la séparation résidentielle (entre t et t+1) n'est pas comptabilisé.

Les femmes présentent des parcours marqués par un nombre supérieur de changements d'adresse par rapport aux hommes. Ces différences sont significatives (en dehors de variables de contrôle) pour toutes les situations résidentielles à la rupture, sauf celle des « autres » ménages. Elles changent en moyenne 1,27 fois de résidence quand elles retournent chez leurs parents à court terme, et 1,25 fois si elles se remettent en couple rapidement après la rupture. Quand elles vivent seules, les déménagements ultérieurs sont fréquents : 1,46 en moyenne. Ainsi, en quittant plus souvent que les hommes l'ancien domicile conjugal lors d'une rupture, elles sont amenées à déménager encore plus qu'eux par la suite, même si elles vivent seules. Comme pour les hommes, les formes alternatives de ménage sont des configurations transitoires qui conduisent à de nouveaux déménagements par la suite : 1,60 en moyenne. Le nombre de déménagements montre que les femmes sont plus mobiles, à la fois sur le court terme et également sur le long terme. Les destinations de ces mouvements ne sont pas renseignées ici. La section suivante présente les changements de composition de ménage qui peuvent accompagner ces mouvements, ou qui résultent de l'emménagement d'autres personnes dans un logement déjà occupé par le/la jeune.

3.1.2 Changements de composition de ménage d'une année à l'autre

La mobilité résidentielle des séparé-es est importante, surtout dans la jeunesse, puisque les itinéraires d'indépendance reprennent ou se poursuivent après la séparation. Qu'elle ait mené à un retour, contraint ou non, au domicile parental, ou qu'elle ne bouleverse pas les parcours résidentiels en laissant les séparé-es seul-es dans leur logement, la séparation constitue un événement qui ouvre la voie à des transformations futures de la vie conjugale, familiale, résidentielle. On a vu que les déménagements étaient nombreux chez les séparé-es, principalement chez les femmes. Les transitions d'une situation résidentielle à une autre illustrent les clivages sexués dans la poursuite des parcours d'entrée dans l'âge adulte.

Chez les hommes (Tableau 6.9), alors que 58 % étaient seuls l'année qui suit la rupture⁹⁶, 45 % le sont encore deux ans plus tard, et 30 % le sont 5 ans après. La formation d'une nouvelle union cohabitante constitue la destination la plus fréquente sur le long terme, avec 51 % des hommes seuls à l'origine qui se retrouvent en couple cohabitant 5 ans après leur première séparation. Quelques retours au domicile parental s'observent après avoir vécu seuls, mais la probabilité après deux ou cinq ans est faible (environ 5 %) au regard de ceux qui continuent à vivre en solo ou fondent une nouvelle union. Chez les femmes (Tableau 6.10), les probabilités d'être seules sont inférieures à celles des hommes et maintiennent l'écart genré dans les situations résidentielles de court terme après la séparation : 52 % l'étaient l'année de la rupture, contre respectivement 41 % et 25 % 2 et 5 ans après la rupture. Parmi les séparées vivant en solo directement à la séparation, 66 % demeurent dans cette situation 2 ans plus tard et 33 % 5 ans plus tard. Les transitions vers la vie en couple sont plus importantes que chez les hommes.

TABLEAU 6.9 : PROBABILITÉS CONDITIONNELLES DE TRANSITION D'UNE SITUATION L'ANNÉE APRÈS LA RUPTURE (T+1) À UNE SITUATION DEUX ANS (T+2) ET 5 ANS (T+5) APRÈS LA RUPTURE (HOMMES)

		Situation en t+2				Situation en t+5				% colonne
		Seul	Domicile parental	En couple	Autre	Seul	Domicile parental	En couple	Autre	
Situation en t + 1	Seul	69,1	4,6	22,1	4,2	38,6	5,4	50,9	5,0	57,9
	Domicile parental	9,6	71,7	16,6	2,0	17,4	30,8	48,1	3,7	22,1
	Remise en couple	11,8	3,0	83,0	2,2	15,1	3,3	78,0	3,5	12,2
	Autre	24,8	5,2	19,3	50,7	28,8	6,4	45,2	19,5	7,8
	Ensemble	45,5	19,3	28,1	7,1	30,3	10,8	53,2	5,6	100

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Hommes séparés d'une première union hors mariage et sans enfant, avant 2010 inclus. **Lecture** : Les hommes qui vivaient seuls après leur rupture ont 22,1 % de vivre en couple 2 ans après la séparation et 50,9 % de vivre en couple 5 ans après la séparation. **Note** : Les situations de ménage sont mesurées au 1^{er} janvier.

⁹⁶ Ces pourcentages sont légèrement différents que ceux présentés dans la section 3 car ils ne se concentrent que sur les premières séparations ayant eu lieu avant 2010 inclus.

TABLEAU 6.10 : PROBABILITÉS CONDITIONNELLES DE TRANSITION D'UNE SITUATION L'ANNÉE APRÈS LA RUPTURE (T+1) À UNE SITUATION DEUX ANS (T+2) ET 5 ANS (T+5) APRÈS LA RUPTURE (FEMMES)

		Situation en t+2				Situation en t+5				% colonne
		Seule	Domicile parental	En couple	Autre	Seule	Domicile parental	En couple	Autre	
Situation en t + 1	Seule	65,6	3,6	25,0	5,8	33,1	3,9	52,3	8,5	52,5
	Domicile parental	13,3	60,8	23,6	2,4	16,6	21,5	54,9	6,9	24,3
	Remise en couple	12,1	2,6	82,2	3,1	12,2	3,0	76,3	8,5	15,7
	Autre	22,5	4,1	25,8	47,7	22,0	5,0	50,5	22,4	7,5
	Ensemble	41,3	17,4	33,7	7,7	25,0	8,1	56,6	10,3	100

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Femmes séparées d'une première union hors mariage et sans enfant, avant 2010 inclus. **Lecture :** Les femmes qui vivaient au domicile parental l'année de leur rupture ont 13,3 % de vivre seules 2 ans après la séparation et 16,6 % de vivre seules 5 ans après la séparation. **Note :** Les situations de ménage sont mesurées au 1^{er} janvier.

Comme le laissait supposer le nombre supérieur de déménagements parmi les femmes retournées chez leurs parents, les probabilités de quitter le domicile parental sont plus grandes chez celles-ci que chez les hommes : après 2 ans, 39 % des femmes habitant chez leurs parents ont décohabité de nouveau, contre 28 % des hommes. Après 5 ans, 21 % des femmes vivent chez leurs parents contre 31 % des hommes. Les différences entre les deux années peuvent cependant masquer des départs puis de nouveaux retours entre-temps. Ces probabilités montrent bien la durée accrue passée au domicile parental pour les jeunes hommes, alors que les jeunes femmes peuvent aspirer à leur indépendance résidentielle plus rapidement, peut-être pour échapper au contrôle parental qui pèse davantage sur elles (Bozon, 2002). Leurs probabilités de remise en couple sont supérieures, ce qui peut aussi justifier le départ pour résider avec un nouveau partenaire. Ces itinéraires reproduisent les différences de genre à la première décohabitation parentale, qui voit les femmes souvent gagner leur indépendance résidentielle par la mise en couple.

Les remises en couple rapides aboutissent à deux cas de figure assez distincts : soit la séparation de cette seconde union se produit rapidement et entraîne un nouveau choix résidentiel à prendre, se tournant majoritairement vers la vie en solo, soit les trajectoires conjugales se marquent par une continuité de la vie en couple sur les 5 ans. En effet, la probabilité conditionnelle d'être toujours en couple dans les 2 ans est de 83 % chez les hommes, et de 78 % après 5 ans⁹⁷. Chez les femmes, les probabilités conditionnelles de toujours être en couple après 5 ans sont de 76 %, la probabilité de vivre dans d'autres types de logements (colocation, famille élargie) étant de 8 %. La catégorie « autres » est cependant différente dans le suivi des situations de ménage après la séparation, car elle contient une situation supplémentaire qui s'applique particulièrement aux femmes. En effet, les familles

⁹⁷ Les ruptures et nouvelles remises en couple ne sont pas distinguées ici mais sont courantes : parmi les 78,0 % d'hommes remis en couple après 1 an et toujours en couple 5 ans plus tard, 19,9 % ont changé de partenaire. Parmi les 76,3 % de femmes remises en couple rapidement et encore en union 5 ans après, 21,2 % ont changé de partenaire.

monoparentales sont incluses dans la catégorie « autres », puisque ne correspondant pas aux autres catégories créées. La naissance d'un enfant et une nouvelle rupture dans les années qui suivent gonflent la proportion de ménage alternatif pour les femmes en particulier, vu qu'elles obtiennent majoritairement la garde de leur(s) enfant(s) après une séparation. L'arrivée d'un enfant au sein d'une seconde union après une première séparation hors mariage et sans enfant est analysée en détail dans le chapitre 7.

Cette configuration résidentielle en ménages alternatifs est la moins durable : la moitié des hommes comme des femmes ont quitté cette composition de ménage l'année suivante, chez les hommes surtout pour vivre seuls (25 %), chez les femmes pour se remettre en couple (26 %). Après 5 ans, seulement 1/5^e des hommes et des femmes sont encore dans des ménages moins communs, avec une proportion plus élevée chez les femmes du fait des familles monoparentales.

Ces résultats permettent de confirmer notre hypothèse 6 sur la durabilité des configurations résidentielles après la séparation : la remise en couple dans l'année de la séparation est la situation la plus durable, tandis que les configurations alternatives de ménage sont les plus temporaires. La formation d'une nouvelle union conduit à diminuer le nombre de déménagements après la première séparation en comparaison à la vie en solo ou aux configurations alternatives de ménage. La probabilité de conserver cette situation de ménage sur le long terme est également supérieure aux autres situations, la formation d'une nouvelle union cohabitante étant même à terme la configuration majoritaire des séparé-es d'une première union hors mariage et sans enfant.

3.2 Une perte durable d'autonomie chez les peu diplômé-es et les plus jeunes

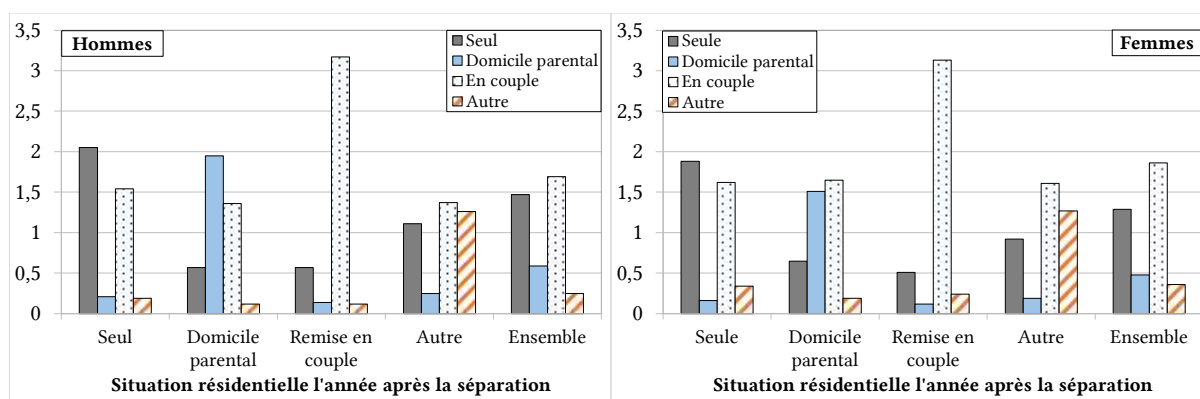
Les probabilités de quitter le domicile parental ou les ménages atypiques sont élevées, notamment car elles représentent des configurations de ménage qui ne sont pas supposées durer dans le temps. Les jeunes aspirent à trouver une indépendance résidentielle rapidement, après s'être reconstruit-es et avoir accumulé les ressources nécessaires (Gaviria, 2020). Néanmoins, certain-es jeunes subiront une perte d'autonomie de long terme, car dans l'incapacité de retrouver des niveaux de ressources nécessaires à la reprise de cette autonomie. Les répercussions de la séparation peuvent alors être particulièrement marquées. Si le retour au domicile parental peut créer des conditions propices pour un nouveau départ après une rupture, certain-es jeunes choisissent de prolonger la cohabitation avec les parents. Le retour peut alors être perçu comme une fracture dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte et avoir des répercussions sur le lien entre les parents et leur enfant, ou encore sur les parcours de vie des jeunes (formation d'une nouvelle union, première naissance...). Dans cette section, on présente le profil des jeunes séparé-es qui, après être retourné-es au domicile parental, demeurent dans cette situation qui peut entraver leur autonomie résidentielle.

3.2.1 Les hommes prolongent le retour au domicile parental

Avant d'aborder en détail les caractéristiques des jeunes séparé-es qui prolongent le retour au domicile parental, on présente dans la Figure 6.16 la durée moyenne passée dans les différentes configurations de ménage dans les 1 an à 5 ans qui suivent la séparation. Comme présenté précédemment, la proportion d'hommes retournant au domicile parental après une rupture est plus faible que celle des femmes. Lorsqu'ils vivent à nouveau avec leurs parents, ils y restent par contre plus longtemps. En effet, la durée moyenne passée chez les parents entre 1 an et 5 ans après la rupture est de 1,9 ans (1 an et 11 mois) pour les hommes, contre 1,5 ans (1 an et 6 mois) pour les femmes, parmi celles et ceux qui sont retourné-es vivre chez leurs parents l'année après la rupture.

Lorsque la remise en couple se fait directement après la rupture de l'union précédente, elle est globalement stable et occupe la majorité des situations résidentielles : plus de 3 ans en moyenne pour les hommes et les femmes. Les ménages « autres » sont les situations les moins stables, avec une part de remise en couple fréquente chez les femmes. La durée moyenne passée dans cet état est de 1,3 an pour les hommes comme pour les femmes, tandis que celles et ceux qui vivent seul-es après la rupture le restent en moyenne respectivement 2,1 et 1,9 an. La durée moyenne dans chaque situation de ménage montre que la seconde vie en couple domine dans les itinéraires, surtout chez les femmes, dont la durée moyenne passée en couple entre les 1 an à 5 ans qui suivent la rupture est de 1,9 an contre 1,7 an pour les hommes, quelle que soit leur situation directement après la séparation.

FIGURE 6.16 : DURÉE MOYENNE (ANNÉES) PASSÉE DANS UNE SITUATION RÉSIDENTIELLE, DANS LES 1 À 5 ANS QUI SUIVENT LA SÉPARATION, SELON LA SITUATION RÉSIDENTIELLE L'ANNÉE APRÈS LA RUPTURE



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Hommes et femmes séparé-es d'une première union hors mariage et sans enfant, avant 2010 inclus. **Lecture :** Les hommes qui vivaient seuls l'année après leur rupture passent en moyenne 1,54 ans en couple dans les 1 an à 5 ans qui suivent la séparation.

3.2.2 Atteindre de nouveau l'indépendance résidentielle : une affaire de statut socioéconomique

Si la majorité des jeunes hommes et des jeunes femmes séparé-es vivent à nouveau seul-es ou en couple dans les années qui suivent leur première séparation, certain-es sont contraint-es de rester au domicile

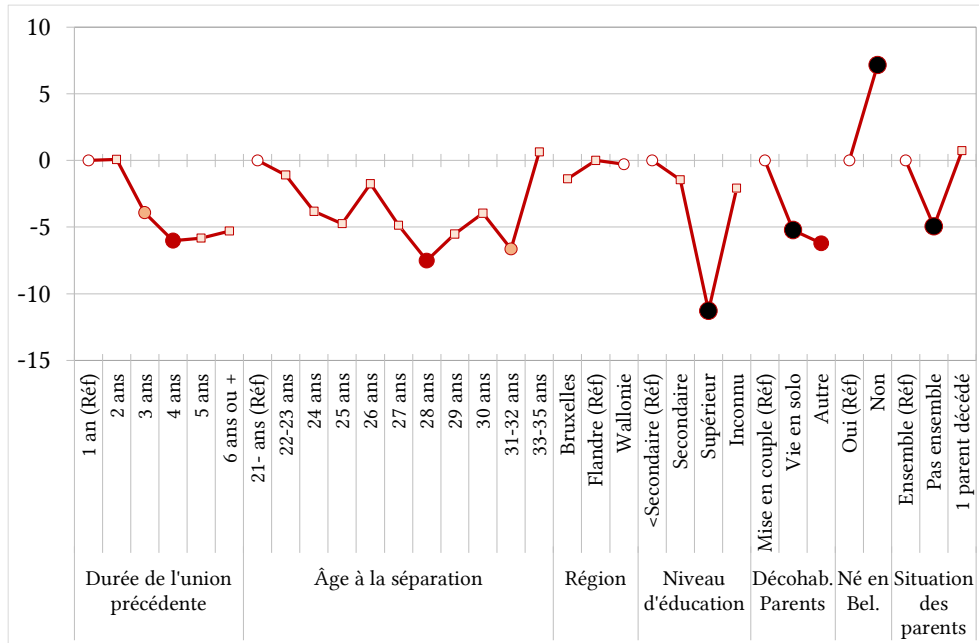
parental sur une longue période. La distinction entre les hommes et les femmes a déjà indiqué que les hommes restaient un peu plus longtemps que les femmes au domicile parental. Mais qui sont les jeunes les plus susceptibles de rester durablement chez les parents ? La séparation peut agir comme une fracture dans le parcours résidentiel des jeunes lorsque l'autonomie est mise entre parenthèses et que la dépendance économique ou affective aux parents se prolonge. Les normes qui imposent aux jeunes de vivre hors du domicile parental pour être considéré-es comme des adultes créent une forme de stigmatisation pour celles et ceux qui, freiné-es dans leur élan, se retrouvent de nouveau à cohabiter avec leurs parents sur le long terme (Arundel et Lennartz, 2017 ; Mazzotta et Parisi, 2019). Afin d'évaluer cet effet de la séparation comme une fracture ou une perte durable d'autonomie, on étudie, parmi les jeunes qui retournent chez leurs parents après la rupture, les probabilités de rester dans cette situation au moins 3 ans (pour le modèle complet, voir annexe F.8). Parmi l'ensemble des jeunes qui retournent au domicile parental, la probabilité d'y rester durablement est d'environ 25 %.

Chez les hommes, les retours au domicile parental dans l'année de la rupture étaient peu influencés par l'âge au moment de la séparation. L'accumulation supposée des ressources avec l'âge ne se vérifie pas non plus dans les trajectoires de nouveau départ du domicile parental. En effet, l'âge à la séparation chez les hommes influe peu sur les probabilités de rester longtemps dans des configurations de dépendance résidentielle au domicile parental. Rester durablement chez les parents constitue néanmoins une trajectoire à la baisse avec l'âge, avec un minimum à 28 ans (Figure 6.17 et Figure 6.18) puis à la hausse avec un retour qui se prolonge autant pour les très jeunes (21 ans et moins) que pour les plus âgés à la rupture (33-35 ans). La durée de l'union précédente, qui limite la perte d'autonomie durable quand elle dépasse 3 ans, est corrélée à l'âge à la rupture et peut en partie capter l'effet de l'âge. Les femmes, de leur côté, connaissent des probabilités significativement moindres à 25, 27 et 28 ans par rapport aux ruptures d'avant 21 ans, mais les itinéraires varient peu pour les autres âges.

Le niveau d'éducation a bien un impact conséquent, avec les hommes disposant d'un niveau d'éducation supérieur qui ont environ 10 points de % en moins de prolonger le retour au domicile parental, par rapport aux autres hommes. Chez les femmes, le niveau d'éducation n'influence que faiblement les itinéraires de départ du domicile parental. Cela illustre les opportunités plus grandes pour les femmes de se remettre en couple, souvent quand elles sont peu diplômées, ou de vivre seules quand elles ont davantage de ressources, ce qui limite dans tous les cas le temps passé chez les parents après une première rupture⁹⁸.

⁹⁸ Un modèle de régression mettant en commun les hommes et les femmes indique que les femmes ont significativement moins de risques de prolonger le retour au domicile parental que les hommes (voir annexe F.8).

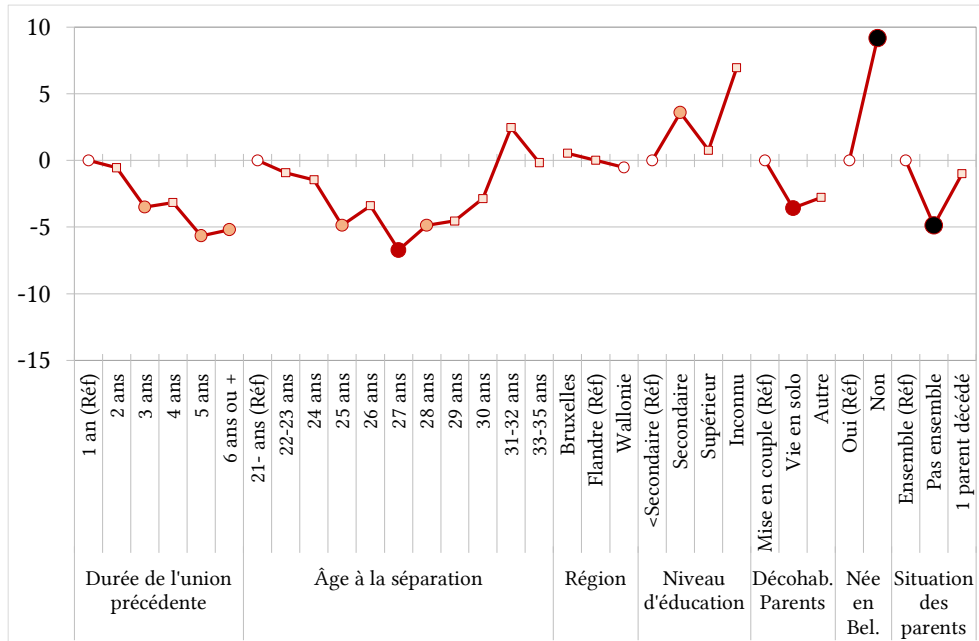
FIGURE 6.17 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DES PROBABILITÉS PRÉDITES DE PERTE DURABLE D'AUTONOMIE APRÈS UNE SÉPARATION (HOMMES)



Source : Registre 1991-2015. **Champ :** Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des hommes, avant 2010 inclus, étant retournés chez les parents. **Lecture :** Par rapport aux hommes peu diplômés, la probabilité moyenne de vivre durablement chez ses parents après la rupture diminue de 11,3 points de % chez les hommes très diplômés. **Note :** Seuil de significativité :

● p<0,001 ● p<0,01 ○ p<0,05 □ p>0,05

FIGURE 6.18 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DES PROBABILITÉS PRÉDITES DE PERTE DURABLE D'AUTONOMIE APRÈS UNE SÉPARATION (FEMMES)



Source : Registre 1991-2015. **Champ :** Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des femmes, avant 2010 inclus, étant retournées chez les parents. **Lecture :** Par rapport aux femmes qui ont quitté leurs parents pour s'installer directement en couple, les femmes qui ont vécu seules avant la première vie de couple, ont une probabilité de 3,6 points de % inférieure de prolonger le retour au domicile parental. **Note :** Seuil de significativité : ● p<0,001 ● p<0,01 ○ p<0,05 □ p>0,05

En revanche chez les hommes, seuls les plus qualifiés ont les ressources nécessaires pour quitter rapidement cette situation. Ce résultat confirme notre septième hypothèse selon laquelle les hommes peu qualifiés prolongent le retour au domicile parental et constituent un public particulièrement à risque d'une indépendance résidentielle sous tension à la suite d'une rupture. Un autre facteur qui réduit les risques de perte durable d'autonomie est la durée de l'union précédente, et ainsi la durée depuis la première décohabitation parentale. Si l'union précédente a duré peu de temps, les jeunes n'ont pas l'occasion de prendre entièrement leur indépendance. La rupture est alors le résultat d'une situation de semi-dépendance résidentielle avec les parents, que la vie en couple a allégé, mais dont la séparation fait disparaître les gains financiers de la vie à deux. Les jeunes sont alors contraint-es de revenir durablement au foyer familial.

Pour les hommes qui avaient déjà vécu seuls (ou dans d'autres configurations) avant de vivre en couple, les probabilités d'une perte durable d'autonomie résidentielle sont moindres. Chez les femmes, ces itinéraires ont une influence moins forte. Le fait d'être natif-ve belge réduit fortement les risques de perte d'autonomie prolongée. Cela peut notamment être expliqué par des taux de chômage plus faibles pour cette population que par rapport à la population immigrée, qu'elle ait été naturalisée belge par la suite ou non (CSE, 2018). Les modèles d'indépendance résidentielle des jeunes immigré-es ou descendant-es d'immigré-es peuvent aussi être orientés vers la famille (Ferrari et Pailhé, 2017), la rupture créant un retour au domicile parental qui se prolonge tant que les difficultés économiques existent.

Enfin, la situation des parents influence logiquement la dépendance résidentielle dans leur domicile. Les jeunes dont les parents vivent ensemble sont les individus les plus à risque de prolonger leur séjour au domicile parental (+ 5 points de % par rapport aux parents ne vivant pas ensemble chez les hommes et chez les femmes). Le rôle des parents dans les transferts monétaires intrafamiliaux est à relativiser, le fait d'accueillir de nouveau un enfant au domicile pouvant être un investissement suffisant pour les parents. Les jeunes dont les parents ne vivent plus ensemble pourraient aussi être amenés à rapidement quitter le domicile parental si les relations familiales sont tendues, comme cela peut être le cas après une remise en couple d'un parent (Gaviria, 2020).

Le Tableau 6.11 reprend les deux hypothèses qui concernaient les trajectoires résidentielles à long terme après la séparation et la conclusion revient sur celles-ci.

TABLEAU 6.11 : RÉSUMÉ DES RÉSULTATS ET CONFRONTATION AVEC NOS HYPOTHÈSES DE DÉPART SUR LES SITUATIONS RÉSIDENTIELLES À LONG TERME APRÈS LA SÉPARATION

Hypothèses	Résultats attendus	Résultats observés
H6	La remise en couple est la situation de ménage la plus durable parmi les configurations résidentielles l'année après la rupture	Confirmé
H7	Les hommes peu diplômés sont ceux qui prolongent le plus le retour au domicile parental	Confirmé

* * *

Même si les jeunes femmes retournent chez leurs parents à la suite d'une rupture, elles y restent moins longtemps que les hommes : environ 2 ans pour les femmes contre 2 ans et demi pour les hommes. Les jeunes femmes sont davantage mobiles que les hommes après une première séparation et changent plus souvent d'adresse ou de situation résidentielle. Souvent, la vie en couple est la destination privilégiée : plus de la moitié des hommes et des femmes vivent de nouveau avec un·e partenaire 5 ans après leur première séparation. Cela témoigne de la norme prégnante de la vie en couple, qui incite les jeunes séparé·es à fonder plus ou moins rapidement une nouvelle union. Cette nouvelle vie en couple, si elle se fait rapidement après la rupture, est une configuration durable chez les hommes comme chez les femmes. Les retours prolongés au domicile parental à la suite d'une rupture sont courants chez les jeunes hommes, les peu diplômé·es ou les jeunes qui avaient quitté une première fois le domicile parental depuis peu. Chez les jeunes femmes, le retour au domicile parental peut servir de tremplin pour un nouveau départ, au vu des probabilités élevées de le quitter dans les premières années du retour. Ainsi, la fracture que cause la séparation dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte touche surtout des jeunes (hommes) vulnérables, mais pas forcément des jeunes femmes comme les répercussions économiques négatives sur leurs trajectoires (Andreß et al., 2006) pouvaient le supposer.

Conclusion

Dans ce chapitre, l'influence d'une première séparation conjugale sans mariage ni enfant sur les parcours résidentiels des jeunes adultes en Belgique a été analysée au moyen de trois questions et de trois temps qui jalonnent la rupture : qui part du domicile conjugal, quelle situation résidentielle après la séparation et quels parcours résidentiels à long terme. Notre analyse a permis de mettre en lumière les contrastes sociaux et sexués que la séparation révèle et la relative mise sous tension de l'indépendance résidentielle qu'elle entraîne.

Dans la majeure partie des séparations (environ 1 sur 2), les jeunes femmes quittent seules le logement. L'absence d'engagement parental ou matrimonial au sein de la précédente union ne conduit pas à une répartition plus égalitaire dans les mobilités résidentielles des hommes et des femmes lors d'une

rupture. Elle fait même ressortir des inégalités de statut ancrées tout au long de la vie en couple. Ainsi, les plus âgé-es ou les plus diplômé-es au sein d'une relation se maintiennent en grande majorité dans le domicile conjugal, encore plus s'ils-elles en étaient les premier·ères occupant·es. L'installation des deux partenaires dans un nouveau logement n'équilibre pas les rapports de pouvoir entre les sexes pour autant : les femmes sont plus souvent amenées à le quitter au moment de la rupture. En revanche, partir du logement ne met pas systématiquement à mal leur indépendance résidentielle. Parmi les jeunes femmes séparées, la moitié vivent en solo dans l'année qui suit la séparation, ce qui s'inscrit dans une prise d'autonomie progressive des femmes. Si la rupture s'est produite dans le but de poursuivre leur trajectoire professionnelle, leur autonomie peut ainsi être acquise ou conservée au travers de la séparation et d'une vie en solo. L'indépendance résidentielle peut cependant être maintenue au détriment des conditions de logement, surtout chez les femmes qui connaissent un appauvrissement à la suite d'une rupture. La perte des économies d'échelle liées à la vie en couple peut se répercuter dans la qualité du logement que les jeunes occupent (Feijten et Mulder, 2005). Les données du registre ne permettent pas d'évaluer sur l'ensemble de la période d'observation les caractéristiques du logement.

Les modalités différenciées de départ du domicile conjugal, qui voient les hommes conserver plus souvent le domicile conjugal, masquent en réalité des risques accrus pour les hommes de retourner au domicile parental après une séparation par rapport aux femmes. De plus, celles qui y retournent y restent moins longtemps par rapport aux hommes : face aux contraintes et au contrôle parental (Farris, 2016), elles peuvent vite accéder de nouveau à l'indépendance résidentielle, notamment par la mise en couple. Les itinéraires genrés à la première décohabitation parentale qui voyaient les femmes obtenir leur autonomie dans un modèle d'installation conjugale se trouvent ainsi reproduits au moment du nouveau départ, particulièrement pour celles qui ne vivent pas seules dans un logement.

Chez les hommes, l'indépendance résidentielle apparaît peu menacée au moment de la rupture pour la majorité d'entre eux. Peu mobiles, vivant souvent seuls ou s'installant de nouveau en couple après une première séparation, la rupture semble constituer un événement parmi d'autres qui ouvre à de nouvelles opportunités dans la suite des parcours. Cet itinéraire résidentiel à la rupture est valable pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou pour ceux qui disposent d'un domicile personnel avant la mise en couple. Chez les jeunes hommes moins favorisés, la séparation agit comme un révélateur de la fragilité de leur indépendance résidentielle. Confrontés à des incertitudes dans leur vie professionnelle auxquels s'ajoute le poids émotionnel et financier d'une séparation, ils se retrouvent davantage sujets à une perte durable d'autonomie, notamment en vivant de nouveau chez leurs parents quand les conditions le permettent. Les remises en couple rapides ne constituent pas une opportunité pour ces hommes qui doivent renoncer à un logement indépendant au moment de la

rupture, et s'éloignent d'une norme d'indépendance financière propre au rôle d'adulte masculin. Retourner vivre en famille ou connaître des configurations alternatives de ménage laisse le temps d'accumuler des ressources avant un futur départ.

Ce chapitre se focalise uniquement sur la Belgique, et pas sur la France au vu du manque de données qui permettrait de suivre les trajectoires résidentielles des jeunes séparé·es. Les résultats obtenus dans le contexte belge devraient être similaires dans le contexte français, avec quelques spécificités que l'on peut supposer. D'abord, le retour au domicile parental devrait être moins fréquent en France, du fait d'aides au logement plus généreuses pour les plus précaires, que les jeunes sont nombreux·ses à obtenir (Maunaye, 2016). Le marché du logement devrait également affecter les itinéraires résidentiels des jeunes après la séparation : le secteur locatif est plus étendu en France qu'en Belgique (Lennartz et al., 2016), et la possibilité accrue en France pour les jeunes de résider dans un logement de petite taille (mais accessible financièrement) pourrait accroître la part de jeunes vivant en solo. La distance entre l'ancien domicile conjugal et parental pourrait également jouer davantage en défaveur d'un retour au foyer parental en France : si les jeunes habitent souvent en milieu urbain, éloigné·es de leurs parents, une recohabitation parentale pourrait être plus coûteuse qu'en Belgique, où les distances sont réduites et que les liens au marché de l'emploi ou à l'entourage amical ont moins de risques de se distendre. Dans cette optique, on suppose également un recours à la colocation ou à d'autres formes de ménage plus courantes en France qu'en Belgique. Si les parents ne peuvent fournir une solution de repli aux jeunes séparé·es, des solutions alternatives et économiques seront alors plus souvent considérées en cas de rupture. Ces différences ne devraient toutefois pas être aussi importantes qu'entre les autres pays européens, entre le modèle familialiste de l'Europe du Sud qui consacre la recohabitation parentale dans un contexte de forte précarité de l'emploi des jeunes et les pays d'Europe du Nord qui soutiennent financièrement les jeunes dans leur autonomie résidentielle.

Par conséquent, la séparation apparaît dans le contexte belge comme un tournant biographique qui initie des changements notables dans les trajectoires résidentielles des jeunes plus défavorisé·es, mettant sous tension leur indépendance résidentielle. Chez les jeunes mieux doté·es, la première séparation ne semble pas agir comme un événement perturbateur dans les trajectoires, mais plutôt comme une étape : le changement de statut conjugal influe peu sur les itinéraires d'indépendance. La vie en solo est la solution privilégiée, avant de former rapidement une nouvelle union. Les inégalités de genre révèlent une mobilité résidentielle accrue, de court et de long terme, chez les femmes à la suite d'une rupture, sans entraver durablement leur indépendance résidentielle. Les remises en couple sont fréquentes et révèlent que la première rupture n'est pas un frein dans les parcours conjugaux des jeunes, sauf si elle implique une perte d'autonomie et un retour au domicile parental prolongé, que les jeunes hommes peu diplômés sont plus à même de vivre. Si les remises en couple sont fréquentes, on

peut dès lors se demander quelles seront les modalités de vie en couple dans cette seconde union. Une seconde union qui mène à des naissances ou à un mariage peut signifier que la première vie de couple constitue une union informelle, peu investie de projets d'avenir et idéale dans la jeunesse pour maintenir son autonomie dans un contexte d'incertitudes. La remise en couple et l'entrée dans les responsabilités adultes durables par le mariage et l'arrivée d'un enfant font l'objet du chapitre suivant.

Chapitre 7 : La deuxième union corésidente et le temps des engagements familiaux

Introduction

Après avoir étudié les itinéraires résidentiels de court et moyen terme à la suite d'une séparation d'une union non féconde et non mariée dans la jeunesse, ce chapitre aborde les remises en couple après cette première rupture, ainsi que les engagements familiaux pris au sein des secondes unions formées. Les divorces et/ou la garde des enfants à la suite d'une séparation représentent un coût économique important pour les deux ex-conjoint-es (Andreß et al., 2006), tout comme un coût émotionnel, après une union généralement durable et qui s'est inscrite dans des projets de long terme au travers d'un mariage ou d'une naissance (Gram-Hanssen et Bech-Danielsen, 2008). Ces séparations d'union mariée et/ou avec enfant(s) ont des conséquences de long terme sur les parcours de vie, dont des périodes de vie hors couple prolongées (Beaujouan, 2012). Dans le cadre des séparations d'union qui ont donné lieu au partage d'un domicile commun mais à aucun engagement familial, et qui se produisent à un âge précoce, les répercussions de la rupture pourraient moins contraindre les parcours conjugaux des jeunes et l'éventuel retour à une vie en couple. La formation d'une seconde union pourrait se produire rapidement et fournir un cadre propice à la constitution d'une famille. Cette deuxième union pourrait devenir la première union qui « compte » dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte, et qui mène aux responsabilités familiales plus durables.

Dans ce chapitre, la place des premières séparations d'union hors mariage et sans enfant dans les parcours des jeunes est envisagée sous deux approches. La première avance que des jeunes peuvent être sélectionné-es parmi des groupes aux caractéristiques spécifiques, observables ou non, qui rendent leur vie de couple particulièrement instable et qui mènent à de nombreuses séparations. Cette approche fait référence à des traits de personnalité, à un moindre attachement à une norme de stabilité conjugale qui créent dans leurs parcours conjugaux de multiples épisodes de vie en couple avec des partenaires différent-es. Cette hypothèse a déjà pu être examinée dans certaines études scientifiques, quel que soit le type de première séparation (mariage et/ou enfants). Les résultats montrent des risques de rupture égaux entre les premières ou les deuxièmes unions (Poortman et Lyngstad, 2007), voire moindres dans les secondes unions des individus (Beaujouan, 2016), lorsque les variables sociodémographiques sont prises en compte. Ces résultats s'expliquent notamment par le type d'engagement différencié dans les deux unions, avec une part plus faible de mariages dans les secondes unions. À la suite d'une première séparation d'une union sans enfant et hors mariage, la seconde union

cohabitante pourrait prolonger la phase d'expérimentation conjugale des jeunes et mener à une séparation accrue, ou bien fournir un cadre à des projets parentaux ou matrimoniaux.

Ainsi, une deuxième approche émerge, selon laquelle la seconde union devient la première union corésidente formelle des jeunes, celle qui permet de s'investir dans des rôles parentaux et matrimoniaux. L'union sans engagement qui a précédé constituait alors une mise à l'essai pour les jeunes ou ne s'intégrait pas dans des temporalités propices à un investissement de long terme. Vécue par de plus en plus de jeunes, cette première séparation ne sélectionnerait plus autant des personnes instables dans les domaines conjugaux ou professionnels que lorsque les ruptures d'union étaient encore rares (Hiekel et Fulda, 2018). Elle s'apparente plutôt à une étape vers plus d'autonomie, après une première union au sein de laquelle peu d'attentes d'engagement ont été formulées (des relations qualifiées « sans prise de tête ») (Giraud, 2017) ou que les conditions matérielles de réalisation des engagements familiaux n'étaient pas réunies. La constitution d'une seconde union, en s'intégrant dans des parcours professionnels plus stabilisés, permettrait de fonder des projets de naissance ou de mariage et de sortir des incertitudes caractéristiques de la jeunesse.

Afin d'identifier le profil de ces jeunes séparé-es et d'étudier les répercussions de la première séparation dans les parcours conjugaux des jeunes, la section 1 du chapitre donne des estimations des probabilités de former une seconde union cohabitante, dès lors que la première union cohabitante prend fin sans mariage et sans enfant. Les contrastes par sexe et par niveau d'éducation, qui ont déjà permis de montrer dans les précédents chapitres les mécanismes sociaux des ruptures, sont de nouveau explorés pour étudier la rapidité de la remise en couple et la façon dont certains événements familiaux, résidentiels, professionnels, vécus avant la séparation jouent sur les chances de former une seconde union. On estime ensuite, dans la section 2 du chapitre, la part de jeunes qui connaissent une première naissance ou un premier mariage après avoir formé leur seconde union cohabitante. Plus précisément, je compare ces secondes unions à l'ensemble des premières unions cohabitantes, afin d'interroger la place de la seconde union comme un marqueur biographique de plus en plus déterminant de l'accès aux rôles adultes, au regard d'une première union qui, pour les générations plus anciennes, était durable, féconde et/ou mariée. Les analyses sont issues des données des enquêtes *Generations and Gender Survey* (GGS) et *Étude des Parcours Individuels et Conjugaux* (Épic) en France, ainsi que du registre belge.

1 La formation d'une seconde union cohabitante après la première séparation

Avec l'augmentation des séparations à tous les âges de la vie qui s'observe depuis les années 1970, cependant associée à une norme de vie en couple toujours prégnante, le nombre de personnes qui vivent des unions successives s'accroît. La plupart des études qui abordent les dynamiques de remise en couple comparent l'ensemble des individus séparés entre eux, au regard du fait qu'ils sont mariés ou non ou s'ils ont des enfants (Beaujouan, 2012 ; Gałęzewska et al., 2017 ; Wu et Schimmele, 2005). Dans la jeunesse et après une première séparation hors mariage et sans enfant, la disponibilité pour de nouvelles rencontres n'est pas tributaire d'un précédent statut parental ou matrimonial, qui aurait des conséquences économiques ou sociales fortement inégales entre les femmes et les hommes (enfants à charge et baisse importante des revenus pour les femmes). On pourrait alors s'attendre à ce que les comportements conjugaux des hommes et des femmes séparé·es se rapprochent. Néanmoins, comme le chapitre précédent l'a montré, les calendriers conjugaux et les parcours résidentiels des hommes et des femmes dans la jeunesse restent différenciés, les conséquences à court terme de la séparation ne sont pas totalement identiques pour les femmes et les hommes même en l'absence d'enfant ou d'un mariage.

Dans cette section, les dynamiques de formation d'une seconde union, déjà observées dans les précédents travaux scientifiques pour l'ensemble des séparé·es, sont d'abord présentées, avec une question de recherche centrale :

Quels sont les déterminants et les temporalités d'un retour à une vie conjugale cohabitante à la suite d'une première séparation sans mariage ni enfant ?

Les analyses menées dans le chapitre précédent à partir du registre belge ont déjà montré que les jeunes femmes peu diplômées et les hommes très diplômés sont celles et ceux qui se remettent en couple le plus rapidement. L'installation avec un·e nouveau·elle partenaire, 5 ans après la séparation, est fréquente pour les hommes et les femmes, même lorsque les jeunes doivent retourner au domicile parental après la première séparation. Il reste à déterminer, sur du plus long terme, si ces probabilités de remise en couple sont variables suivant les caractéristiques de la première union ou selon les profils des jeunes. Des analyses longitudinales sont ainsi présentées afin de déterminer les risques de remise en couple pour cette population spécifique de jeunes séparé·es d'une première union hors mariage et sans enfant, les temporalités de la formation d'une seconde union ainsi que les facteurs sociodémographiques qui y sont associés. Les résultats commentés dans le corps du texte sont issus

des données des enquêtes françaises, et un récapitulatif des principaux résultats pour la Belgique, avec les données du registre belge, sont proposés en encadré à la fin de chaque sous-section.

1.1 Parcours de vie et remise en couple : l'influence d'événements biographiques sur la formation d'une nouvelle union

1.1.1 Les trajectoires de remise en couple varient avec les engagements dans la première union

Pour les générations d'individus nés à partir des années 1960, la séparation d'une première union cohabitante signe rarement la fin de la vie en couple. En France, la moitié des personnes qui ont connu une rupture entre 25 et 50 ans, vivent avec un-e nouveau-elle partenaire dans les cinq ans suivant la séparation (Costemalle, 2015). Dans d'autres pays dont le contexte est similaire à la France, c'est-à-dire où la cohabitation hors mariage s'est généralisée et où le nombre de séparations a augmenté, la part de remises en couple après une première séparation approche également 50 % après cinq ans⁹⁹ (Gałęzewska et al., 2017). Les femmes connaissent moins souvent une seconde vie de couple lorsqu'elles ont eu des enfants dans leur précédente union, qu'elles aient été mariées ou non (Beaujouan, 2012 ; Wu et Schimmele, 2005). Le statut de père n'a en revanche pas d'effet sur les probabilités de remise en couple des hommes, ce qui témoigne d'inégalités quant à la garde des enfants, souvent attribuée à la mère et qui les écarte du marché conjugal. Les premières unions qui n'ont pas mené à un mariage sont suivies plus rapidement de la formation d'une seconde union que les premières unions mariées, même si des études récentes soulignent un rapprochement dans comportements des premiers séparé-es et des divorcé-es (Beaujouan, 2016 ; Poortman et Lyngstad, 2007 ; Skew, Evans et Gray, 2009). Par ailleurs, la formation d'une seconde union devrait être plus tardive si cette première séparation a été marquante sur le plan affectif ou matériel, par rapport aux individus qui ne déclarent pas avoir eu de difficultés particulières sur ces deux plans.

Chez les jeunes qui ont rompu leur union sans avoir d'enfant ou sans se marier, on peut s'attendre à des comportements semblables de remise en couple entre les hommes et les femmes, puisque les conditions de fin d'union n'accentuent pas autant les inégalités de genre comme cela peut être le cas avec la présence d'enfants, et se produisent à des âges réduits. Cette similarité dans les comportements se traduirait alors par *un rythme de remise en couple identique entre les femmes et les hommes, à la suite d'une première séparation conjugale sans mariage ni enfant* (H1). Pour l'ensemble de la population séparée, les hommes tendent, avec l'âge, à se remettre en couple avec des femmes beaucoup plus jeunes, ce qui entraîne une proportion élevée de femmes restant hors couple (Bergström, 2018). Ces dynamiques se reflètent alors dans la part de femmes qui constituent une nouvelle union à des âges

⁹⁹ C'est le cas pour les séparé-es en Norvège ou aux Pays-Bas. Pour la Suède, les 50 % sont atteints 3 ans et demi après une séparation.

plus élevés : cinq ans après la séparation, lorsque les femmes sont mères et se séparent entre 35 et 50 ans, environ 30 % d'entre elles reforment une union, contre 45 à 50 % des pères (Beaujouan, 2012). D'autres éléments pourraient entrer en compte dans les chances différenciées de remise en couple, comme l'âge à la première séparation combiné au désir d'enfants, qui pourraient précipiter l'entrée dans une nouvelle union si les hommes et les femmes souhaitent s'inscrire dans le « bon âge » pour devenir parents (Wagner, Huinink et Liefbroer, 2019).

1.1.2 L'indépendance économique et résidentielle, des conditions de la remise en couple

Les séparations initient de nouveaux arrangements résidentiels dans la jeunesse et modifient les ressources à disposition des jeunes dans leur ménage. Alors que leurs conditions économiques et matérielles sont importantes pour leur première mise en couple, notamment chez les hommes (Vergauwen et al., 2016), la situation professionnelle ou résidentielle des jeunes après la séparation devrait également déterminer les chances de remise en couple cohabitant. J'ai montré au chapitre 5 que les incertitudes professionnelles et économiques des hommes (et, dans une moindre mesure, celles des femmes) pouvaient être à l'origine d'une séparation. Si les jeunes séparé-es n'ont pas retrouvé un emploi stable et que leur indépendance résidentielle n'est plus garantie, la remise en couple paraît incertaine. Ces trajectoires de précarité économique, de fragilité conjugale et d'indépendance résidentielle sous tensions ont ainsi été particulièrement mises en évidence pour les hommes peu diplômés. Dès lors, on peut s'attendre à ce que *l'accumulation d'événements instables dans leur parcours les amène à se remettre en couple moins rapidement que les autres hommes séparés* (H2), et à plus long terme à moins se marier ou à avoir moins d'enfants (Bukodi, 2012).

Chez les femmes, plusieurs effets influencent les rythmes de remise en couple selon le niveau de diplôme. Tout d'abord, les femmes peu diplômées, qui ont pu accéder à l'indépendance résidentielle, via les économies d'échelle d'une mise en couple, pourraient vivre une seconde union rapidement afin de réduire les conséquences économiques négatives d'une rupture. Le chapitre 6 a mis en évidence ce résultat, avec des probabilités de remise en couple accrues dans l'année qui suit la séparation pour les femmes peu diplômées. L'analyse de Pasteels et Mortelmans (2017) en Belgique parvient à une conclusion similaire, à partir du niveau de revenus des séparé-es : les femmes dans le quintile de revenus le plus haut se remettent moins en couple que les autres. Dans la littérature, certains résultats vont cependant à l'inverse de celui-ci, comme cela a par exemple été montré après un divorce aux Pays-Bas (De Graaf et Kalmijn, 2003), avec l'hypothèse que la trop grande dépendance économique de ces femmes ne constitue pas un facteur d'attractivité pour d'éventuels conjoints.

Pour les femmes plus diplômées, qui ont plus de ressources pour maintenir une indépendance matérielle au moment de la rupture, la remise en couple pourrait se produire plus tardivement que les

peu diplômées. En prenant le temps de s'établir professionnellement, elles peuvent privilégier leur carrière avant le retour à une nouvelle vie de couple, ou bien entretenir des relations amoureuses qui n'impliquent pas de cohabitation (Régnier-Loilier, 2019b). Néanmoins, l'augmentation de l'hypogamie féminine au sein des couples fait progressivement évoluer les normes conjugales et les préférences des individus, les hommes faisant plus souvent le choix de former une union avec une femme plus diplômée que par le passé (Bouchet-Valat, 2015). En étant toujours fortement associé aux idéaux du bonheur et de l'épanouissement, la vie en couple apparaît encore comme une finalité à laquelle aspirer, ce qui prévaut parmi les femmes plus diplômées qui se sentent particulièrement stigmatisées par la vie célibataire (Bergström et al., 2019). Ainsi, *la formation d'une seconde union devrait être équivalente entre les femmes peu diplômées et très diplômées* (H3), au vu des incitations à renouer avec la conjugalité.

1.1.3 Une seconde union pour retrouver les avantages de la vie à deux ?

Si la première séparation est une nouvelle étape des parcours d'entrée dans l'âge adulte, après une première union passagère et dans laquelle les engagements familiaux sont rares, on peut s'attendre à ce que la remise en couple se produise relativement rapidement après la séparation, et ne dépende que faiblement des caractéristiques de la première union. Contrairement à l'image d'une jeunesse qui enchaînerait les unions de courte durée, les résultats déjà mis en évidence dans la littérature indiquent que les remises en couple sont plus rapides lorsque l'union précédente a duré longtemps (De Graaf et Kalmijn, 2003 ; Wu et Schimmele, 2005). En effet, celles et ceux qui ont passé beaucoup de temps dans leur première union pourraient avoir des difficultés à s'adapter à la vie hors couple. Dès lors, une seconde union permet de retrouver rapidement les avantages de la vie à deux. Certains de ces résultats ont déjà pu être présentés dans le chapitre précédent, avec des chances de remise en couple plus élevées en Belgique parmi les jeunes qui se sont séparés d'une union de plus de 3 ans.

Au regard d'études plus généralistes sur la remise en couple, d'autres hypothèses sont aussi envisageables. D'abord, les chances de se remettre en couple diminuent quand l'âge à la séparation est élevé, surtout parmi les femmes (Gałęzewska et al., 2017). L'absence d'enfant après une première rupture peut être une source de doutes sur le futur de celles et ceux qui désirent devenir parents. Puisque les naissances ont majoritairement lieu au sein d'unions cohabitantes (Breton, 2006), la nécessité de fournir un cadre conjugal à un projet parental peut entraîner une pression à la remise en couple. Les femmes subissent davantage cette pression car elles font face à une norme parentale et à des contraintes biologiques et sociales du « bon âge » à avoir des enfants, ce qui peut les inciter à former une seconde union rapidement (Beaujouan et Solaz, 2013) lorsqu'elles souhaitent devenir mères. Leurs chances de remise en couple diminuent néanmoins avec l'âge (Beaujouan, 2012), notamment parce que les hommes se mettent plus souvent en couple avec des femmes plus jeunes qu'eux, mais aussi parce qu'elles privilégient des hommes plus âgés qu'elles durant la jeunesse (Bozon

et Héran, 2006). Les femmes ayant déjà dépassé la trentaine au moment de leur première rupture, se trouvent dans un marché conjugal déséquilibré avec une part importante d'hommes qui choisissent des conjointes plus jeunes. *Elles devraient ainsi avoir des chances moins élevées de se remettre en couple que les femmes dans la vingtaine* (H4).

TABLEAU 7.1 : RÉCAPITULATIF DES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE SUR LA FORMATION D'UNE SECONDE UNION COHABITANTE

Hypothèses	Événements mesurés	Sous-groupe étudié	Résultats attendus
H1	Formation d'une seconde union	Ensemble	La formation d'une seconde union se produit dans des temporalités similaires entre les femmes et les hommes
H2		Hommes	Les hommes peu diplômés forment moins souvent une seconde union cohabitante
H3		Femmes	Les chances de remise en couple sont équivalentes pour l'ensemble des femmes quel que soit leur niveau de diplôme
H4		Femmes	Les femmes plus âgées au moment de la rupture ont des chances moindres de remise en couple

1.2 La formation d'une seconde union dans la jeunesse : un événement attendu

Afin de déterminer les probabilités de remise en couple ainsi que les déterminants individuels qui modifient les chances de vivre une seconde union parmi les personnes sans enfant et non mariées, l'enquête *Generations and Gender Survey* (GGS) réalisée en France en 2005 et l'*Étude des Parcours Individuels et Conjugaux* (Épic) menée entre 2013 et 2014 ont été combinées. L'association de ces deux enquêtes, qui partagent des informations similaires sur les trajectoires conjugales (voir chapitre 2), assure un échantillon de grande taille et garantit des estimations fiables. Les parcours de vie des jeunes sont retracés en identifiant les premières séparations d'union hors mariage et sans enfant, pour suivre les événements matrimoniaux et parentaux qui se produisent ensuite dans leur parcours (voir Encadré 7.1). Des résultats obtenus à partir du registre belge, proches de ceux obtenus en France à partir des données d'enquête, sont détaillés à la fin de cette section.

Encadré 7.1 – Données et méthodes pour l'analyse des probabilités de remise en couple en France

Les données utilisées dans ce chapitre proviennent des enquêtes *Generations and Gender Survey* (GGS) et *Étude des Parcours Individuels et Conjugaux* (Épic) en France. Les parcours conjugaux et familiaux des répondant-es ont été reconstitués mois par mois. Les individus entrent dans l'observation dès lors que prend fin leur première union cohabitante si elle n'a donné lieu ni à un mariage ni à une naissance. On suit donc leur trajectoire conjugale depuis leur première séparation, et on estime pour chaque mois les probabilités de remise en couple. Des incidences cumulées de remise en couple (Kaplan-Meier) sont d'abord présentées, et des modèles de régression logistique à temps discret permettent ensuite de déterminer les facteurs qui modifient ces probabilités. Les résultats de ces régressions sont présentés sous forme de probabilités prédites annuelles, comme expliqué dans le chapitre 2. Ces probabilités représentent, pour chaque sous-groupe de population, le pourcentage de

jeunes qui forment une seconde union sur une année entière. Les effets marginaux permettent d'illustrer les différences de probabilités entre un sous-groupe et celui de référence, sous la forme d'écart expérimental (Deauvieux, 2010).

Les modèles d'analyse sont séparés par sexe pour mieux approcher les contrastes dans les parcours conjugaux et familiaux des femmes et des hommes durant la jeunesse. Les personnes sélectionnées dans l'enquête Épic sont nées entre 1960 et 1983 et se sont séparées avant l'âge de 35 ans inclus. Dans l'enquête GGS, les personnes sélectionnées sont nées entre 1960 et 1975. L'événement d'intérêt, la remise en couple, est défini par l'emménagement des deux partenaires dans un même logement. Les individus sortent de l'observation dès lors qu'ils forment cette union, ou bien à la date de l'enquête, ou 10 ans après leur séparation si aucune remise en couple ne s'observe. Cette période d'observation assez large englobe, pour des séparations qui ont lieu dans la trentaine, certains individus qui peuvent atteindre 40 ans et être toujours compris dans la population d'intérêt. Ces situations, minoritaires, renvoient à une population qui connaît d'autres transitions vers l'âge adulte et ne passent pas par une nouvelle vie en couple dans la suite de leur parcours. Dans l'enquête Épic, le nombre d'individus observés qui se sont séparés d'une première union sans mariage ni enfant est de 799 (356 hommes et 443 femmes), pour 646 remises en couple (281 pour les hommes et 365 pour les femmes). Dans l'enquête GGS en France, le nombre d'individus est de 473 (232 hommes et 241 femmes) pour 320 formations de seconde union (156 hommes, 164 femmes). Au total, 1 272 séparé-es forment 966 secondes unions dans l'échantillon.

1.2.1 Des séparations d'union précoce et de courte durée

Avant d'analyser les remises en couple des jeunes, on peut d'abord décrire leurs caractéristiques au moment de leur première séparation. L'échantillon de séparé-es se caractérise par des séparations précoces, l'âge auquel 50 % des séparations se sont déjà produites étant de 25,8 ans pour les hommes et de 24,0 ans pour les femmes (Tableau 7.2). Or, l'âge médian à la formation d'une première union corésidente pour l'ensemble des générations 1960-1980 est d'environ 24 ans et demi pour les hommes et de 22 ans pour les femmes (voir Figure 1.1 du chapitre 1). Cela signifie donc que l'écart entre la médiane de jeunes qui connaissent leur première vie de couple et la médiane parmi les individus déjà séparés d'une union consensuelle sans enfant est faible. Les autres caractéristiques présentées montrent, de façon attendue, que les peu diplômé-es qui se séparent sont plus jeunes que les plus diplômé-es, les mises en couple étant plus précoces parmi les diplômé-es de l'enseignement secondaire inférieur ou moins. L'âge médian à la séparation est relativement stable pour l'ensemble des cohortes étudiées, autour de 25 ans, et les trois quarts des séparations (mesuré par l'écart interquartile) se situent entre 22 et 28 ans.

TABLEAU 7.2 : ÂGE MOYEN, MÉDIAN, 1^{ER} ET 3^{ÈME} QUANTILES (ANNÉES) À LA PREMIÈRE SÉPARATION D'UNE UNION COHABITANTE HORS MARIAGE ET SANS ENFANT

	Âge moyen	1 ^{er} Quart.	Médiane	3 ^{ème} Quart.
Sexe				
Hommes	26,3	23,3	25,8	29,3
Femmes	24,7	21,7	24,0	27,3
Niveau d'éducation atteint				
<Secondaire	24,5	21,3	23,6	27,2
Secondaire	25,2	22,0	24,8	27,9
Supérieur	26,1	23,1	25,5	28,7
Année de naissance				
1960-1964	26,3	22,7	26,0	29,7
1965-1969	25,7	22,5	25,0	28,1
1970-1974	25,3	22,4	24,9	28,4
1975-1979	25,8	22,8	25,4	28,3
1980-1983	24,2	21,3	24,3	26,4
Ensemble	25,2	22,4	25,0	28,4

Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ** : Individus nés entre 1960 et 1975 (entre 1960 et 1983 dans Épic), ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant avant 35 ans inclus. **Lecture** : Parmi l'échantillon d'hommes qui ont rompu leur première union, la moitié d'entre eux avaient moins de 25 ans et 4 mois (25,3) au moment de la rupture. **Note** : Pondéré.

La durée passée dans cette première union cohabitante est assez homogène dans l'ensemble des sous-groupes de population (Tableau 7.3). La longévité de la première union ne modifie guère les âges à la rupture, les plus diplômé-es passant autant de temps dans leur première union que les moins diplômé-es. La durée médiane pour l'ensemble de l'échantillon est de 2,3 ans, avec des durées légèrement inférieures pour les hommes (2,1 ans) que pour les femmes (2,5 ans). Les trois quarts des jeunes qui se sont séparé-es l'ont fait avant que leur union n'atteigne 4 ans. De nouveau, les écarts entre le premier quartile et le troisième quartile ne révèlent que peu de dispersion dans la durée passée dans la première union, que ce soit entre les hommes et les femmes ou suivant le niveau d'éducation. Les temporalités des unions sans engagement familial sont ainsi équivalentes dans la jeunesse.

Au fil des générations, on observe néanmoins une légère baisse de la durée de cette première union. Or, avec le report des engagements matrimoniaux ou parentaux, l'hypothèse inverse aurait pu se poser. En effet, les jeunes retardent leurs engagements mais ne vivent pas leur première union cohabitante plus tardivement que les générations précédentes (Rault et Régnier-Loilier, 2015). Cela signifie qu'une période plus longue s'étend entre la première mise en couple et la première naissance ou mariage, période qui aurait pu être investie tout du long par une union corésidente sans engagement familial, mais durable. Pourtant, cette durée de première vie en couple diminue avec les générations pour les séparé-es sans enfant ni mariage, confortant l'idée d'une première union mise à l'essai.

TABLEAU 7.3 : DURÉE MOYENNE, MÉDIANE, 1^{ER} ET 3^{ÈME} QUANTILES (ANNÉES) DE LA PREMIÈRE UNION COHABITANTE AVANT LA SÉPARATION HORS MARIAGE ET SANS ENFANT

	Durée moyenne	1 ^{er} Quart.	Médiane	3 ^{ème} Quart.
Sexe				
Hommes	2,9	1,2	2,1	3,8
Femmes	3,1	1,1	2,5	4,3
Niveau d'éducation atteint				
<Secondaire	2,8	1,0	2,1	3,9
Secondaire	2,9	1,1	2,3	4,0
Supérieur	3,0	1,2	2,3	4,0
Années de naissance				
1960-1964	3,3	1,3	2,6	4,5
1965-1969	3,2	1,3	2,5	4,4
1970-1974	2,9	1,2	2,3	4,0
1975-1979	2,7	1,0	2,0	3,8
1980-1983	2,4	1,0	2,1	3,5
Ensemble	3,0	1,2	2,3	4,0

Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ** : Individus nés entre 1960 et 1975 (entre 1960 et 1983 dans Épic), ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant avant 35 ans inclus. **Lecture** : Parmi l'échantillon de femmes qui ont rompu leur première union, la moitié de leurs unions avaient duré moins de 2 ans et 4 mois (2,3). **Notes** : Pondéré.

En étant précoce et en s'intégrant dans des parcours professionnels encore instables, le début de la première cohabitation s'associe peu de perspectives d'avenir. De courte durée, elle peut, d'une part, constituer un tremplin vers une deuxième union avec un-e partenaire qui correspond mieux aux attentes des jeunes qui désirent fonder une famille, dans le cadre d'un parcours professionnel stabilisé. D'autre part, certaines séparations précoces s'accompagnent de difficultés économiques et d'une période de latence avant une éventuelle remise en couple. Construire des projets parentaux ou matrimoniaux peut être souhaité, mais les incertitudes propres à la jeunesse, notamment en matière d'emploi ou de logement, ont pu créer de trop fortes contraintes pour poursuivre cette première union ou se remettre en couple rapidement. Les projets de constitution d'une famille sont alors retardés, jusqu'à ce qu'une seconde union cohabitante, en tant qu'union stable et investie, donne un cadre propice à une éventuelle naissance ou un mariage.

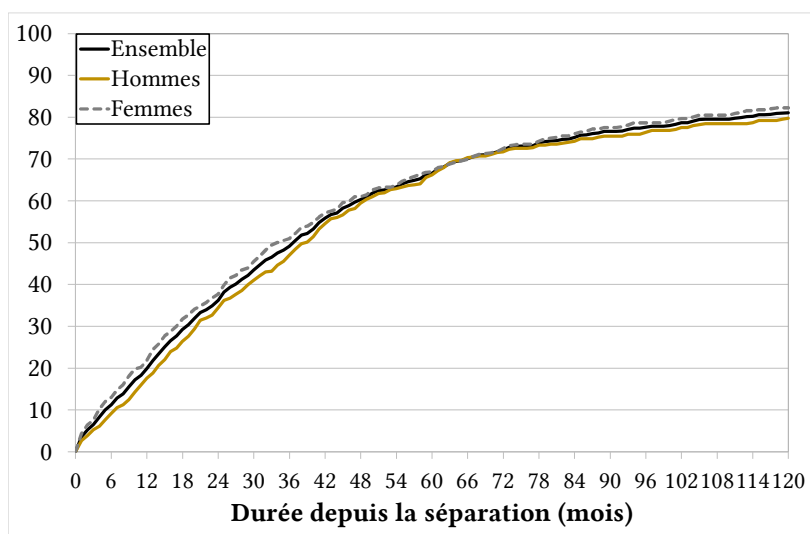
1.2.2 Des remises en couple rapides et généralisées

La formation d'une seconde union est un phénomène répandu parmi les jeunes séparé-es, puisque 10 ans après la séparation, environ 80 % ont reformé une nouvelle union cohabitante¹⁰⁰ (Figure 7.1). La remise en couple se produit rapidement après la séparation. Après 1 an (12 mois), 1/5^e des jeunes ont déjà reformé une union. Après 2 ans, un tiers des jeunes ont de nouveau vécu en couple, et après 5 ans deux tiers des jeunes ont formé une seconde union cohabitante. La légère avance (statistiquement

¹⁰⁰ On ne s'intéresse dans le chapitre, qu'à la cohabitation conjugale et pas au début de la relation amoureuse (non disponible dans l'enquête GGS française). Parmi les séparé-es, environ 5 % avaient déjà entamé une relation amoureuse avec leur nouveau-elle partenaire avant la fin de leur première union cohabitante (données de l'enquête Épic uniquement).

non significative) que les femmes pouvaient avoir dans les premières années sur la formation d'une seconde union en début de période est rattrapée après 4 ans par les hommes, et on n'observe pas d'écarts aux durées supérieures. Ce résultat permet de confirmer notre première hypothèse de recherche, qui statuait que les comportements des hommes et des femmes non marié-es et sans enfant sont proches dans les rythmes de remise en couple.

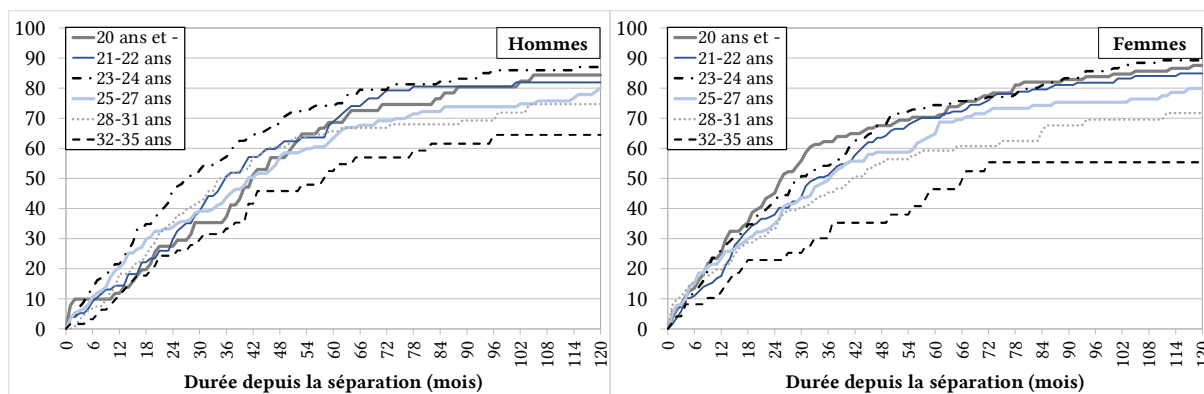
FIGURE 7.1 : PROPORTION CUMULÉE (%) DE FORMATION D'UNE SECONDE UNION COHABITANTE DEPUIS LA FIN DE LA PREMIÈRE UNION, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES



Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1975 (entre 1960 et 1983 dans Épic), ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant. **Lecture :** Après 12 mois, les hommes qui ont rompu leur première union ont une probabilité cumulée de 17,6 % d'avoir formé une seconde union cohabitante.

Les parcours de remise en couple sont néanmoins plus distincts entre les femmes et les hommes lorsqu'ils se déclinent suivant l'âge à la séparation (Figure 7.2). Les séparations qui se produisent aux âges les plus faibles (20 ans ou moins) sont celles qui mènent à des remises en couple plus nombreuses et plus rapides pour les femmes. Pour les hommes, les séparations entre 23 et 24 ans débouchent sur des remises en couple un peu plus rapides que pour les autres âges à la rupture. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'ils rejoignent la population d'hommes qui n'a pas encore vécu en couple à cet âge, et ont alors des probabilités similaires de vivre de nouveau en couple, quelle que soit leur expérience d'une précédente vie conjugale. Chez les hommes, les niveaux de formation d'une seconde union sont proches dans les 3 premières années qui suivent la séparation (aux alentours des 50 %), avec néanmoins une attente plus longue avant la constitution d'une seconde union pour les ruptures à un âge élevé (32-35 ans). Ces derniers, du fait d'un âge élevé lorsque les durées dépassent 5 ans, s'éloignent néanmoins de notre définition de la jeunesse et de ses incertitudes. Après 10 ans, plus de 75 % des hommes ayant rompu avant 32 ans ont vécu à nouveau en couple.

FIGURE 7.2 : PROPORTION CUMULÉE (%) DE FORMATION D'UNE SECONDE UNION COHABITANTE POUR LES HOMMES ET LES FEMMES, DEPUIS LA FIN DE LA PREMIÈRE UNION, SELON L'ÂGE À LA PREMIÈRE SÉPARATION



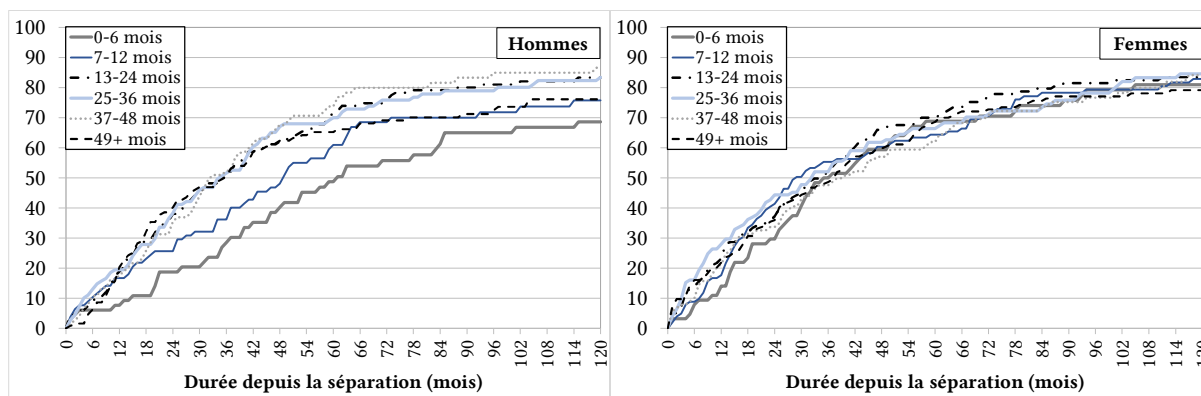
Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes et femmes nées entre 1960 et 1975 (entre 1960 et 1983 dans Épic), ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant. **Lecture :** Après 24 mois, les femmes qui ont rompu leur première union entre 32 et 35 ans ont une probabilité cumulée de 22,8 % d'avoir formé une seconde union cohabitante.

Pour les femmes, le décrochage des remises en couple aux âges plus élevés est net et s'observe dès le début de la séparation (Figure 7.2) : après 3 ans, seulement un tiers des séparées à l'âge de 32-35 ans ont formé une seconde union, tandis que la moitié du reste des séparées a emménagé avec un nouveau partenaire. Celles qui se sont séparées le plus précocement sont un peu plus nombreuses que les autres à vivre une seconde union cohabitante plus rapidement. Le ralentissement des remises en couple s'observe également après 5 ans pour les femmes s'étant séparées entre 28 et 31 ans, ce qui montre que les remises en couple se font dans les âges socialement valorisés pour avoir un premier enfant (Bajos et Ferrand, 2006). Les calendriers de mise en couple différenciés pour les hommes et les femmes peuvent notamment être à l'origine des variations par sexe des niveaux de remise en couple, les hommes formant et rompant leur première union un peu plus tardivement que les femmes.

La longévité de la première union sans mariage ni enfant ne semble pas jouer sur les rencontres d'un nouveau partenaire chez les femmes (Figure 7.3). En effet, les rythmes de constitution d'une seconde union sont semblables quelle que soit la durée de la première union corésidente. Chez les hommes en revanche, les premières unions cohabitantes les plus courtes (0 à 6 mois et, dans une moindre mesure, 7 à 12 mois) présentent les plus faibles probabilités de former une seconde union. Après 3 ans, alors qu'1 homme sur 4 a formé un nouveau couple à la suite d'une première union de 0 à 6 mois, c'est le cas de 1 homme sur 2 pour les premières unions qui ont duré au moins 1 an. Plus le temps depuis la séparation s'accroît, plus les niveaux de formation d'un nouveau couple convergent, quelle que soit la durée passée dans la première union. Ces résultats confirment l'hypothèse, surtout pour les femmes, d'une première union peu investie, pas nécessairement de courte durée, mais dont le temps accru passé dans la première union ne crée pas de freins à la formation d'une seconde union. Chez les hommes, les unions passagères n'entraînent pas de remise en couple aussi rapides que les unions sans

engagement plus longues, ce qui pourrait s'expliquer par des difficultés économiques plus importantes dans leur parcours, des contraintes en matière de relogement qu'une union passagère aurait pu établir.

FIGURE 7.3 : PROPORTION CUMULÉE (%) DE FORMATION D'UNE SECONDE UNION COHABITANTE POUR LES HOMMES ET LES FEMMES, DEPUIS LA FIN DE LA PREMIÈRE UNION, SELON LA DURÉE DE LA PREMIÈRE UNION



Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1975 (entre 1960 et 1983 dans Épic), ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant. **Lecture :** Après 36 mois, les personnes qui ont rompu une première union ayant duré entre 0 et 6 mois ont une probabilité cumulée de 39,4 % d'avoir formé une seconde union cohabitante.

Ces premiers résultats, qui se fondent sur une approche descriptive, suggèrent qu'une norme de vie en couple se maintient malgré la séparation, enjoignant à reprendre une vie à deux et ainsi à acquérir de nouveaux rôles adultes au travers du couple, après les incertitudes associées à la première union corésidente. Cela démontre que dans une grande majorité des cas, la première séparation ne constitue pas une barrière à l'emménagement avec un-e autre partenaire, et qu'elle est une étape supplémentaire dans les parcours des jeunes, qui ouvre à de nouvelles opportunités de rencontres. Les analyses de la section suivante intègrent l'ensemble des facteurs qui peuvent expliquer, au-delà de l'âge et de la durée de la première union, les rythmes de remise en couple.

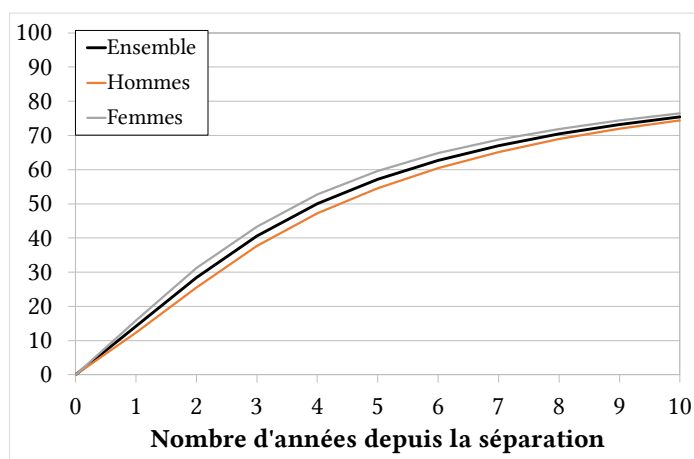
La Belgique partage des dynamiques de remise en couple relativement similaires à la France, ce qui montre que cette prédominance de la vie en couple n'est pas spécifique à la France (voir Encadré 7.2).

Encadré 7.2 – Approche descriptive des séparations et remises en couple en Belgique

Les analyses sur les remises en couple en Belgique se fondent sur les données du registre belge. L'échantillon de séparé-es analysé est constitué d'individus nés entre 1972 et 1982, suivis de 16 à 35 ans, qui ont vécu une séparation d'union corésidente sans s'être marié-es ou avoir d'enfant. Les données de stock sont annuelles, et les résultats sont à interpréter en termes de probabilités annuelles de remise en couple. L'échantillon de séparé-es dans le registre est conséquent : 89 503 hommes et 93 393 femmes ont connu la séparation de leur première union cohabitante sans mariage ni enfant, à 35 ans ou moins. Les remises en couple sont aussi fréquentes qu'en France : après 5 ans, plus de la moitié des jeunes a déjà emménagé avec un-e nouveau-elle partenaire (Figure 7.4). Le rythme de remise en couple est un peu plus rapide pour les femmes que pour les hommes dans les premières

années qui suivent la rupture, mais après 10 ans les courbes se rejoignent et les trois quarts des hommes comme des femmes ont vécu une seconde union.

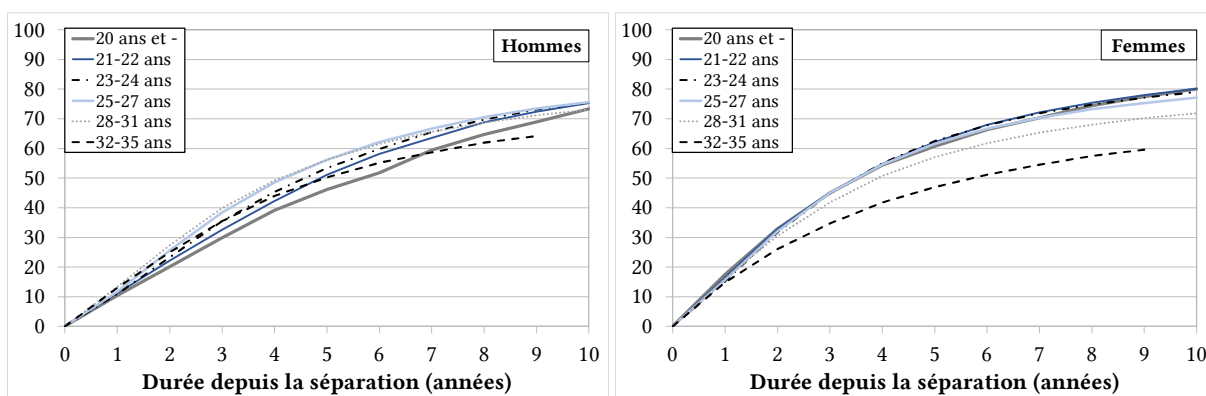
FIGURE 7.4 : PROPORTION CUMULÉE (%) DE FORMATION D'UNE SECONDE UNION COHABITANTE, DEPUIS LA FIN DE LA PREMIÈRE UNION, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES EN BELGIQUE



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Individus nés entre 1972 et 1982, ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant. **Lecture :** Après 1 an, les hommes qui ont rompu leur première union ont une probabilité cumulée de 12,3 % d'avoir formé une seconde union cohabitante.

Selon l'âge à la séparation, les chances de remise en couple peuvent varier, principalement pour les femmes (Figure 7.5). Chez celles-ci, la remise en couple à un âge élevé est moins probable que pour les femmes qui se séparent avant d'avoir atteint la trentaine. Après 5 ans, près de 47 % des femmes de 32 à 35 ans au moment de la séparation ont emménagé avec un nouveau partenaire. Chez les femmes qui ont rompu entre 23 et 24 ans, ce pourcentage approche les 60 %. Si les femmes séparées d'une première union entre 28 et 31 ans ont dans un premier temps des rythmes de reconstruction conjugale similaires aux plus jeunes, elles connaissent également un ralentissement des chances de remise en couple dès 3 ans après la séparation. Ces résultats font écho à ceux des enquêtes françaises, qui montrent que les femmes sans enfant et qui dépassent le « bon âge » pour en avoir ont des probabilités réduites de vivre de nouveau en couple. Chez les hommes, les probabilités de remise en couple varient peu avec l'âge, le plus grand écart observé entre groupes d'âge ne dépassant pas 10 %.

FIGURE 7.5 : PROPORTION CUMULÉE (%) DE FORMATION D'UNE SECONDE UNION COHABITANTE, DEPUIS LA FIN DE LA PREMIÈRE UNION, SELON L'ÂGE À LA PREMIÈRE SÉPARATION EN BELGIQUE



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Hommes et femmes né-es entre 1972 et 1982, ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant. **Lecture :** Après 5 ans, les femmes qui ont rompu leur première union entre 32 et 35 ans ont une probabilité cumulée de 46,9 % d'avoir formé une seconde union cohabitante.

1.3 L'âge et le temps : deux déterminants majeurs de la formation d'une seconde union

Les effets de l'âge à la séparation et de la durée passée dans la première union corésidente sur les probabilités de remise en couple sont robustes à la prise en compte des autres caractéristiques sociodémographiques qui auraient pu expliquer des rythmes différents de formation d'une seconde union, tel que le niveau d'éducation ou le milieu social d'origine. Ces effets ont été estimés à partir de modèles de régression logistique à temps discret, et sont représentés sous la forme de probabilités prédites annuelles de remise en couple, à partir du moment où la première union sans engagement familial se termine. Les modèles de régression logistique complets sont présentés en annexe G.2. Les premières analyses regroupent les enquêtes GGS et Épic, et une deuxième partie des analyses utilise uniquement les données de l'enquête Épic, qui fournissent davantage de détails sur les événements résidentiels, professionnels et sur le vécu de la première rupture. De nouveau, une synthèse des résultats en Belgique est proposée en fin de sous-section.

1.3.1 Les temporalités de la première rupture comme déterminants principaux de remise en couple

Dans la continuité de ce qui a été observé dans l'approche descriptive, la durée de la première union cohabitante constitue un des déterminants principaux des chances de remise en couple parmi les hommes, avec également l'âge au moment de la séparation (Figure 7.6). Dès que les premières unions corésidentes ont duré un an ou plus, elles donnent lieu à des remises en couple beaucoup plus fréquentes dans les parcours des jeunes hommes par rapport à celles qui ont duré moins d'un an. La constitution d'une seconde union ne semble pas affectée par la poursuite d'études au moment de la première rupture, ce qui aurait pu créer un report de la seconde vie en couple en attendant d'accéder à une position économique stable. Tout comme la poursuite d'études, les séparations à un âge précoce ne contraignent pas les hommes dans leur avenir conjugal, laissant pour une grande majorité d'entre eux la possibilité d'une remise en couple future. Les séparations après 28 ans conduisent à des probabilités moindres de remises en couple, principalement lorsqu'on compare aux ruptures ayant eu lieu avant 25 ans.

Contrairement à notre deuxième hypothèse, le statut socioéconomique n'a pas d'effets particuliers sur les formations de seconde union : les hommes peu diplômés ne sont pas pénalisés par des chances réduites de remise en couple sur le long terme, ni les hommes issus de milieu modeste (pères ouvriers/absents). À nouveau, les incitations à former une nouvelle union sont transversales à tous les milieux sociaux, même pour ceux qui auraient connu une recohéhabitation parentale prolongée à la suite de la première rupture. Un effet qui se démarque est la probabilité plus élevée des hommes non-natifs à se remettre en couple que les natifs du pays. L'effectif de non-natifs est cependant faible (42 hommes)

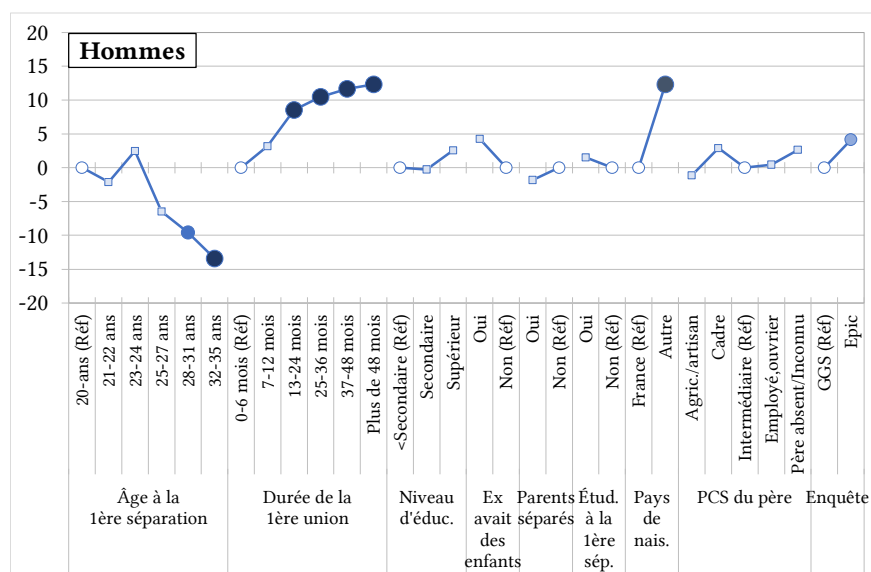
et il est donc difficile d'en tirer des conclusions fermes. Enfin, la durée depuis la séparation (limitée à 10 ans au maximum après la rupture) a un effet significatif¹⁰¹ (voir annexe G.2.1), avec des chances de former une union qui augmentent dans les deux premières années qui suivent la séparation, puis fléchissent par la suite.

Chez les femmes (Figure 7.7), et contrairement aux hommes, la durée de l'union précédente n'a que peu d'effet sur les probabilités de connaître une seconde vie de couple. Seules celles qui sont restées longtemps (plus de 4 ans) dans leur première union ont davantage de probabilités d'emménager avec un nouveau partenaire par rapport aux femmes dans une union de très courte durée. Ce résultat, qui concorde avec les conclusions d'autres travaux sur les dynamiques de remise en couple (Pasteels et Mortelmans, 2017 ; Wu et Schimmele, 2005), pourrait également être expliqué par des omissions d'unions antérieures plus courtes, notamment pour les hommes. On a déjà vu dans le chapitre 2 que les femmes semblent mieux déclarer et en plus grand nombre leurs unions passées que les hommes, surtout dans l'enquête Épic. En mentionnant principalement les relations de plus long terme, les risques de former une seconde union à partir d'une première séparation semblent plus élevés lorsque la première union renseignée est de longue durée. Les femmes qui déclarent avec plus de fiabilité leurs unions corésidentes passées, même de court terme, ont des probabilités similaires de former une seconde union quelle que soit la durée, puisqu'elles sont adéquatement mentionnées.

Chez les femmes, l'effet de l'âge à la première séparation présenté dans la section précédente est robuste à l'introduction des caractéristiques des séparées. Une baisse nette des remises en couple s'observe dès 25 ans et s'accroît au fur et à mesure que la première rupture fut vécue tardivement. Entre 32 et 35 ans, les probabilités annuelles d'emménager avec un nouveau partenaire sont diminuées de 17 points de pourcentage par rapport aux femmes se séparant avant 21 ans. Les autres variables ne modifient que peu les probabilités de revivre en couple. Ainsi, les femmes ont des chances similaires de remise en couple, quel que soit leur niveau d'éducation, ce qui statue en faveur de notre troisième hypothèse. Les femmes dont les parents se sont séparés connaissent un peu plus souvent une deuxième union, tandis que celles qui n'ont pas été élevées par leur père dans leur enfance se remettent moins vite en couple. Les résultats des données belges indiquent que l'effet de l'âge est également plus marqué chez les femmes que chez les hommes (voir Encadré 7.3).

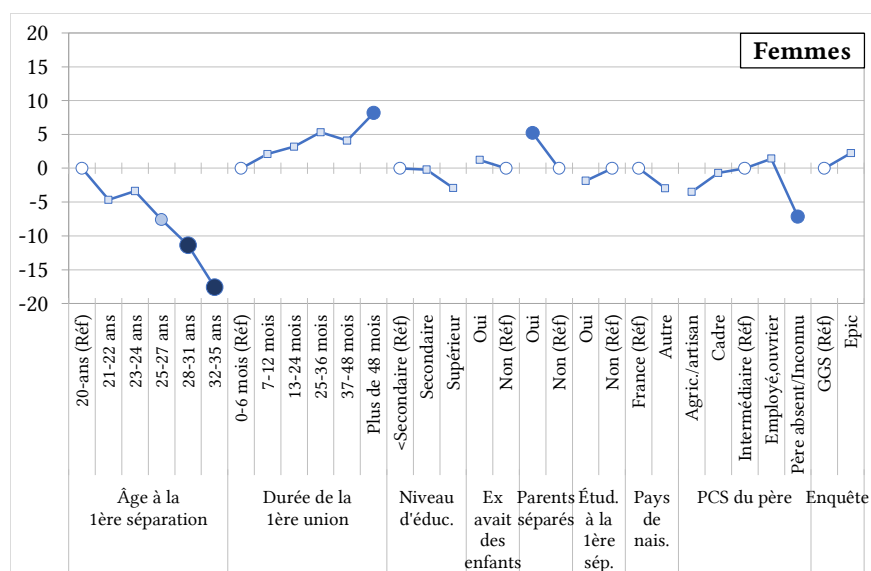
¹⁰¹ Des tests de robustesse ont été effectués en limitant la période étudiée à 5 ans après la rupture, et les résultats sont globalement identiques pour les hommes, à la différence que ceux qui sont encore étudiants lors de leur première séparation ont des chances accrues de former une union. Chez les femmes, l'âge à la séparation prend un peu plus d'importance lorsque la période étudiée recouvre 5 ans uniquement, avec une forte diminution des risques de vivre une deuxième union pour les premières séparations proches de la trentaine.

FIGURE 7.6 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DES PROBABILITÉS PRÉDITES ANNUELLES DE FORMER UNE NOUVELLE UNION COHABITANTE APRÈS UNE SÉPARATION (HOMMES)



Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes nés entre 1960 et 1975 (entre 1960 et 1983 dans Épic), ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant. **Lecture :** Par rapport aux hommes qui ont rompu d'une première union cohabitante d'une durée de 0 à 6 mois, les hommes dans une 1^{ère} union de 13-24 mois ont des probabilités annuelles de remise en couple qui augmentent de 8,5 points de pourcentage. **Note :** Autres variables de contrôle : année de naissance, PCS de la mère, religiosité. Seuil de significativité : ● p < 0,01 ● p < 0,05 ● p < 0,1 □ p > 0,1

FIGURE 7.7 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DES PROBABILITÉS PRÉDITES ANNUELLES DE FORMER UNE NOUVELLE UNION COHABITANTE APRÈS UNE SÉPARATION (FEMMES)



Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Femmes nées entre 1960 et 1975 (entre 1960 et 1983 dans Épic), ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant. **Lecture :** Par rapport aux femmes qui ont rompu d'une première union cohabitante à 20 ans ou moins, les femmes séparées entre 32 et 35 ans ont des probabilités annuelles de remise en couple qui diminuent de 17,6 points de pourcentage. **Note :** Autres variables de contrôle : année de naissance, PCS de la mère. Seuil de significativité : ● p < 0,01 ● p < 0,05 ● p < 0,1 □ p > 0,1

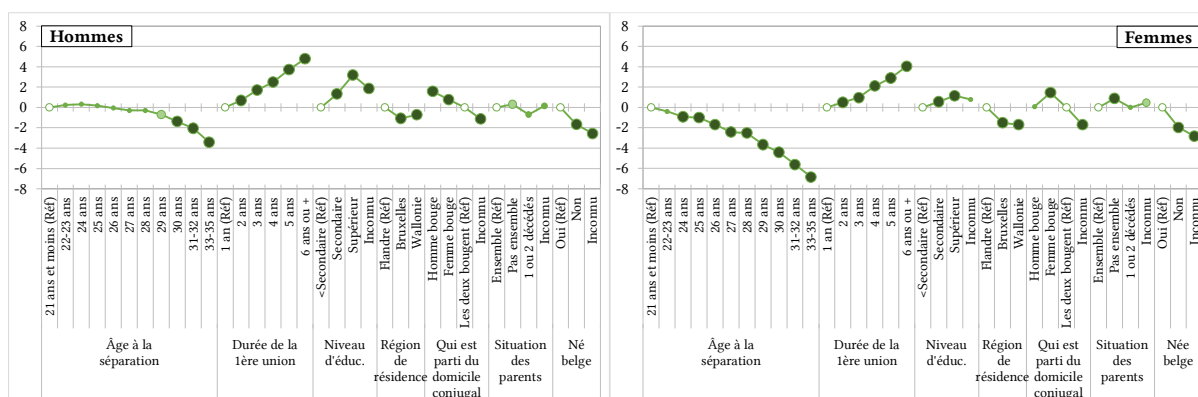
Cela confirme notre quatrième hypothèse selon laquelle les femmes plus âgées, non mariées et sans enfant au moment de la rupture ont moins de chances que les autres de connaître une nouvelle vie

conjugale. Ce résultat s'observe aussi chez les hommes, indiquant que les femmes ne sont pas les seules à connaître une pression liée à l'âge et à la constitution d'une nouvelle union, éventuellement féconde ou matrimoniale.

Encadré 7.3 - Les effets d'âge et de durée dans les données belges, variables de contrôle incluses

Les caractéristiques sociodémographiques pour les probabilités de remise en couple en Belgique montrent des tendances très similaires à celles de la France (Figure 7.8, modèles de régression complets en annexe G.3). Le large effectif de séparé-es nous permet de détailler plus de catégories d'âge à la séparation, et ainsi d'estimer son influence sur les probabilités annuelles de remise en couple. Chez les hommes, les probabilités annuelles sont semblables lorsque la première séparation se produit avant 29 ans. C'est à partir de cet âge que les probabilités tendent à diminuer, avec pour les hommes de 33 à 35 ans une probabilité annuelle réduite de 3 points de pourcentage de se remettre en couple en comparaison aux hommes âgés de 21 ans et moins. Chez les femmes, la diminution s'observe dès les plus jeunes âges : ce sont les femmes de moins de 23 ans qui ont les chances les plus élevées de former rapidement une union. Chez les hommes comme chez les femmes, une courte durée dans une première union réduit les probabilités de vivre une nouvelle union dans le futur. Les parcours conjugaux qui se composent d'une première union longue sont ainsi marqués par un temps de vie hors couple réduit, pour des jeunes qui ont probablement un attrait fort pour la vie en couple. La volonté de rapidement se remettre en couple plus la première union a duré longtemps pourrait être liée à une volonté de construire un projet matrimonial ou parental dans une seconde union.

FIGURE 7.8 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DES PROBABILITÉS PRÉDITES ANNUELLES DE FORMER UNE NOUVELLE UNION COHABITANTE APRÈS UNE SÉPARATION EN BELGIQUE, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Hommes et femmes né-es entre 1972 et 1982, ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant. **Lecture :** Par rapport aux femmes qui ont rompu d'une première union cohabitante d'une durée de 1 an, les femmes séparées d'une première union qui a duré 6 ans ou plus ont des probabilités annuelles de remise en couple qui augmentent de 4,0 points de pourcentage. **Notes :** Autres variables de contrôle : Enfants de l'ex-partenaire, destination au départ du domicile parental. ● $p < 0,001$ ● $p < 0,01$ ● $p < 0,05$ ● $p > 0,05$

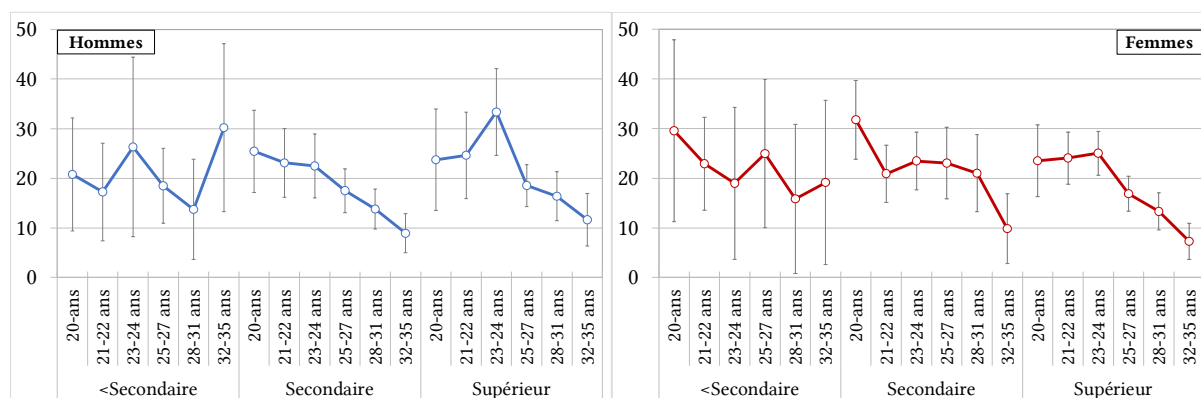
Si, dans le chapitre 6, les femmes peu diplômées se remettaient en couple rapidement, sur le plus long terme ce sont les femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur qui ont plus de risques de vivre à nouveau en couple. Au vu de la magnitude de l'effet, de seulement un point de pourcentage, il est difficile d'en tirer des généralités. Chez les hommes, l'effet du niveau d'instruction est plus important, les plus diplômés ayant une probabilité annuelle d'entamer une nouvelle union supérieure de 4 points à celles des moins diplômés.

1.3.2 Une faible influence du parcours éducatif à tout âge de la rupture

Un gradient éducationnel peut s'observer en France dans les risques de se marier ou d'avoir un enfant, comme le chapitre 3 l'a montré. On a notamment vu que pour les générations des années 1960-1980,

les peu diplômé·es se marient davantage dans le cadre de leur première union cohabitante, malgré des risques moindres de former une union chez les hommes peu diplômés (Bouchet-Valat, 2015). Les dynamiques de remise en couple ne semblent en revanche pas affectées par les parcours éducatifs et par le niveau d’instruction atteint, et cela quel que soit l’âge à la première séparation. On aurait pu penser que les diplômé·es de l’enseignement supérieur profitent d’une période d’autonomie lorsque la séparation se produit précocement dans leur parcours, le temps de s’établir professionnellement. Or, la diminution avec l’âge des formations d’une seconde union se remarque surtout chez les plus diplômé·es (Figure 7.9). Les hommes peu diplômés ont des probabilités équivalentes de remise en couple à tous les âges d’une première séparation, même si la forte dispersion des estimations limite les interprétations possibles. La diminution des probabilités de remise en couple avec l’âge s’observe plutôt chez les diplômés du secondaire (niveau d’instruction le plus fréquent chez les hommes), et dans une moindre mesure chez les diplômés du supérieur. Chez les femmes, les probabilités de remise en couple diminuent également avec l’âge et pour les deux niveaux de diplôme les plus élevés. La chute des chances de remises en couple est prononcée chez les plus diplômées, qui entre 32 et 35 ans, sont sous les 10 % de probabilités annuelles de vivre une seconde union.

FIGURE 7.9 : PROBABILITÉS PRÉDITES (%) ANNUELLES DE FORMATION D’UNE SECONDE UNION COHABITANTE APRÈS UNE SÉPARATION, SUIVANT L’INTERACTION ENTRE LE NIVEAU D’ÉDUCATION ATTEINT ET L’ÂGE À LA PREMIÈRE SÉPARATION



Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes et femmes né·es entre 1960 et 1975 (entre 1960 et 1983 dans Épic), ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant. **Lecture :** Les femmes diplômées de l’enseignement supérieur et séparées de leur première union entre 28 et 31 ans ont des probabilités annuelles de remise en couple de 13,3 %. **Notes :** Résultats de deux modèles distincts par sexe. Intervalles de confiance à 90 %.

Ce résultat réaffirme la façon dont est attendue la formation d’une seconde union : une séparation à un âge précoce durant les études pour les diplômé·es du supérieur ne freine pas les attentes d’une vie de couple par rapport à une rupture en début d’insertion professionnelle pour les moins diplômé·es. Plus la séparation sans engagement matrimonial ou parental est précoce, plus les jeunes se retrouvent de nouveau confronté·es au marché conjugal et à d’autres opportunités de rencontre qui conduisent très souvent à la constitution d’une deuxième union cohabitante. Les séparations précoces sont ainsi

des étapes qui contribuent à la construction identitaire des jeunes avant une nouvelle union, quel que soit les itinéraires (résidentiels, familiaux) pour y arriver. Pour les hommes et les femmes sans enfant qui se séparent dans les tranches d'âge plus élevées, d'autres marqueurs biographiques qui constituent des transitions vers les rôles adultes (autres que le mariage ou la parentalité) ont des chances d'avoir déjà été vécus. Si ces individus ne désirent pas avoir d'enfant ou s'engager dans une vie de couple cohabitant après une séparation tardive, les faibles probabilités de remise en couple peuvent être perçues comme un retrait de la vie de couple ou un interlude dans la trajectoire conjugale. Dans tous les cas, ces séparations tardives et ces chances de former une nouvelle union s'éloignent de la période de la jeunesse, puisque l'indépendance financière ou résidentielle a de fortes chances d'être acquise.

1.3.3 Événements résidentiels, professionnels et vécu de la première séparation

Si le niveau de revenus et le parcours professionnel continu des jeunes ne sont pas connus dans les enquêtes, Épic dispose d'un peu plus d'informations sur les parcours résidentiels et professionnels, permettant d'affiner la prise en compte des facteurs explicatifs de remises en couple. Dans la perspective d'une étude des parcours de vie (Elder, 1998), la Figure 7.10 reprend, avec l'ensemble des variables de contrôle déjà analysées ci-dessus, des éléments concernant le parcours amoureux et les événements de fin d'études ou d'autonomie résidentielle avant la première mise en couple dans les parcours des jeunes. Les différences de probabilités sont représentées dans les figures de cette section, et les modèles complets sont développés en annexe G.5.

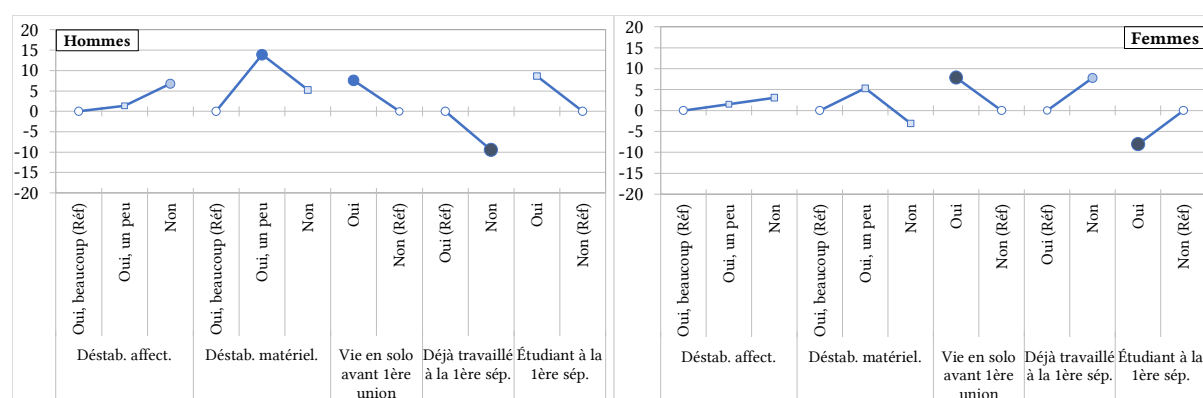
Chez les hommes comme chez les femmes, les chances de vivre une seconde fois en couple sont plus élevées lorsque les individus disposaient de leur propre logement avant la première vie de couple (vie en solo) (Figure 7.10). Symbole d'autonomie résidentielle, cette étape semble au final associée à des parcours conjugaux constitués de plusieurs partenariats cohabitants. Celles et ceux qui n'ont pas disposé d'un domicile personnel ont des chances réduites de vie en couple future, peut-être car les répercussions économiques négatives de la première séparation sont plus fortes dans leur cas. Cela ne semble pas être en raison d'un moindre attrait de la vie en couple, puisque le chapitre 3 a montré que la décohabitation directe du domicile parental au domicile conjugal s'associait d'une probabilité moindre de rupture. Cette interprétation en termes économiques peut se refléter chez les hommes au travers des probabilités moindres de vie en couple lorsqu'au moment de la première séparation, ils n'étaient pas encore entrés sur le marché du travail¹⁰². Chez les femmes, à l'inverse, celles qui n'ont jamais travaillé lors de leur première séparation se remettent en couple plus vite que les autres. À nouveau, les normes de genre dans la mise en couple se révèlent dans les parcours conjugaux : les hommes sans emploi sont souvent écartés du marché conjugal, tandis que chez les femmes le statut

¹⁰² L'effectif d'hommes qui n'avaient jamais travaillé au moment de la première rupture est faible, de 25. L'effectif de femmes dans la même situation est plus important, il est de 83.

professionnel a moins d'importance, et l'inactivité peut même conduire à une augmentation des chances de vie en couple. Ce résultat est à nuancer chez celles-ci car il est contrebalancé par les probabilités inférieures de se remettre en couple lorsqu'au moment de la première rupture, les femmes sont encore étudiantes. Un terme d'interaction dans les modèles entre les deux variables montre que ce sont les étudiantes qui avaient déjà occupé un emploi à la rupture qui ont les probabilités de remise en couple plus faibles, par rapport à celles qui sont déjà insérées sur le marché de l'emploi.

Le statut professionnel et scolaire peut expliquer les variations dans la formation d'une deuxième union, mais le vécu de la première séparation peut aussi influencer celle-ci. Ainsi, les hommes qui déclarent ne pas avoir été affectés émotionnellement par la première rupture se remettent plus vite en couple que ceux se déclarant un peu ou beaucoup affectés par celle-ci. Cet effet ne s'observe que chez les hommes et pas chez les femmes, pourtant celles-ci sont plus concernées par la qualité de la relation et sont plus souvent à l'origine des décisions qui entourent le couple et son avenir (Amato, 2010 ; Santelli, 2019). On aurait pu imaginer qu'en cas de rupture difficile sur un plan émotionnel, elles mettraient plus de temps à vivre une seconde union, mais il n'en est rien. Sur le plan matériel, les niveaux de remise en couple sont équivalents pour les femmes, quelles que soient les difficultés financières qu'elles ont pu ressentir au moment de la rupture. Chez les hommes, les remises en couple sont plus probables lorsqu'ils déclarent avoir été un peu affectés financièrement par leur première rupture, mais cette catégorie recense des effectifs plutôt faibles (31 hommes), les hommes déclarant globalement être peu affectés matériellement par une rupture.

FIGURE 7.10 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DES PROBABILITÉS PRÉDITES ANNUELLES DE FORMER UNE NOUVELLE UNION COHABITANTE APRÈS UNE SÉPARATION, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES



Source : Épic 2013-2014. **Champ** : Hommes et femmes né·es entre 1960 et 1983, ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant. **Lecture** : Par rapport aux hommes qui ont été beaucoup affectés émotionnellement par la 1^{ère} séparation, les hommes qui n'ont pas été affectés ont des probabilités annuelles de remise en couple qui augmentent de 6,7 points de pourcentage. **Note** : Autres variables de contrôle : durée depuis la séparation, séparation des parents, ex-partenaire parent, année de naissance, âge à la séparation, durée de la 1^{ère} union, PCS du père et de la mère, religiosité, pays de naissance.

Seuil de significativité : ● p<0,01 ○ p<0,05 △ p<0,1 □ p>0,1

Le Tableau 7.4 reprend les résultats de nos hypothèses principales et la conclusion de section résume ceux-ci.

TABLEAU 7.4 : RÉSUMÉ DES RÉSULTATS ET CONFRONTATION AVEC NOS HYPOTHÈSES DE DÉPART DES RYTHMES ET DÉTERMINANTS DES REMISES EN COUPLE

Hypothèses	Résultats attendus	Résultats observés
H1	La formation d'une seconde union se produit dans des temporalités similaires entre les femmes et les hommes	Confirmé
H2	Les hommes peu diplômés forment moins souvent une seconde union cohabitante	Pas confirmé pour la France
H3	Les chances de remise en couple sont équivalentes pour l'ensemble des femmes quel que soit leur niveau de diplôme	Confirmé
H4	Les femmes plus âgées au moment de la rupture ont des chances moindres de remise en couple	Confirmé

* * *

En Belgique comme en France, la première séparation d'une union hors mariage et sans enfant n'entrave pas la constitution d'une seconde union dans la suite des parcours conjugaux des jeunes. La plupart des séparé-es, femmes et hommes, tous milieux sociaux confondus, finissent par connaître une seconde union cohabitante rapidement (deux tiers des séparé-es en France et la moitié des séparé-es en Belgique ont de nouveau vécu en couple 5 ans après la rupture). Seuls les hommes plus diplômés en Belgique forment un peu plus que les hommes peu diplômés une seconde union cohabitante. Les temporalités de la première séparation et la longévité de la première union sont les facteurs les plus déterminants des risques de remise en couple. Les hommes connaissent moins souvent une seconde union lorsqu'ils se séparent après 30 ans, et les femmes après 25 ans, par rapport à des ruptures précoces qui se produisent vers la vingtaine. Pour les hommes en France et pour les deux sexes en Belgique, une première union durable mais sans enfant ni mariage semble indiquer un faible temps de vie hors couple par la suite, puisqu'ils-elles ont davantage de probabilités de former une deuxième union. Les unions successives le sont ainsi dans un temps réduit, ce qui montre bien que les jeunes ne freinent pas les opportunités de rencontre, et que la première union rompue ne signifie pas une mise à l'écart de la vie en couple. La poursuite des itinéraires vers l'indépendance des jeunes passe par cette seconde union, qui s'accompagne d'éventuels projets parentaux ou matrimoniaux évalués dans la suite du chapitre.

2 Mariage et première naissance dans une seconde union

Après avoir montré que la remise en couple est un événement vécu par une grande majorité des séparé-es, le devenir de cette deuxième union cohabitante est exploré en détail dans cette section. Les premières séparations ne contraignent pas la suite des parcours conjugaux des jeunes et mènent à une formation de seconde union rapide, pouvant témoigner d'une première union cohabitante qui, face aux incertitudes de l'avenir, n'a pas conduit les jeunes à des engagements familiaux. Elle pourrait en quelque sorte préparer aux responsabilités familiales futures, une fois la situation professionnelle et économique stabilisée et une seconde union formée. En revanche, ces premières séparations pourraient révéler l'instabilité des parcours conjugaux de certain-es jeunes, propices à vivre en couple avec de nombreux-ses partenaires successif-ve-s.

Dans cette section, on étudie, toujours à partir de l'échantillon de séparé-es dans les enquêtes GGS et Épic, le devenir des deuxièmes unions. La situation parentale et matrimoniale des jeunes est observée mois après mois à partir de l'installation dans un domicile commun (voir Encadré 7.4). Les résultats du registre belge sont présentés à la fin de cette sous-section, à partir du suivi annuel des secondes unions cohabitantes. Afin de mettre en perspective la première et la seconde union cohabitante, on compare les unions de rang 2 des séparé-es d'une première union hors mariage et sans enfant à l'ensemble des unions de rang 1 des mêmes cohortes. Afin de ne pas introduire de biais, l'ensemble des premières unions comprend aussi celles qui ont mené à une séparation sans engagement. Cela permet de ne pas comparer la deuxième union uniquement aux premières qui ont duré et n'ont pas mené à une rupture précoce. Cela signifie que les séparé-es d'une première union se retrouvent à la fois dans le groupe des unions de rang 1 et constituent l'entièreté du groupe des unions de rang 2, dès que cette seconde union cohabitante est débutée¹⁰³. Dans cette section, le terme « seconde union » fait référence à la deuxième union cohabitante formée par les jeunes qui se sont d'abord séparé-es sans s'être marié-es et sans être parents. Ainsi, les caractéristiques des secondes unions et les engagements parentaux et matrimoniaux auxquels elles donnent lieu peuvent être analysées au regard des transitions vers un mariage ou une naissance parmi l'ensemble des premières unions. De cette

¹⁰³ Cette méthode de comparaison a des effets sur la conception théorique de la première union sans engagement familial. En les comptant comme des premières unions à part et en les mêlant aux premières unions durables et mariées ou avec enfant(s), on les considère comme des couples qui marquent les parcours d'entrée dans l'âge adulte des jeunes et sont susceptibles de mener à des engagements matrimoniaux ou parentaux. Or, l'intérêt de l'analyse se porte surtout sur les conditions d'entrée dans les rôles d'époux-se ou de parent dans la deuxième union qui suit la rupture sans engagement familial, afin de déterminer si elle « remplace » la première union durable. On aurait ainsi pu extraire du champ des premières unions analysées celles qui n'ont pas donné lieu à un mariage ou à une naissance, mais cela aurait entraîné une analyse qui est conditionnée sur un avenir déjà connu, posant des problèmes d'inférence statistique. Étant donné que la nature de cette première union sans engagement familial n'est pas non plus déterminée de la même manière pour tou-te-s les jeunes, on privilégie la comparaison de l'ensemble des premières unions, méthode qui ne s'appuie pas sur des hypothèses trop contraignantes et qui introduirait des biais statistiques dans les analyses.

manière, on pourra qualifier le rôle de la deuxième union chez les séparé-es et poser deux questions de recherche principale :

La seconde union cohabitante est-elle celle qui marque l'entrée dans les rôles parentaux et matrimoniaux ? La seconde union cohabitante s'associe-t-elle de risques de séparation élevés ?

Deux ensembles d'hypothèses se confrontent dans cette section. D'abord, une vision d'une seconde union qui se différencierait fortement de l'ensemble des premières unions. Si la première union cohabitante constitue une période d'essai pour les jeunes ou une forme d'expérimentation ou d'insouciance dans les relations conjugales, alors la seconde union cohabitante devrait être spécifique, que ce soit en termes de temporalité de l'arrivée d'un premier enfant ou des pratiques matrimoniales distinctes (un refus du mariage, par exemple). Les trajectoires conjugales de ces secondes unions pourraient également être davantage marquées par une séparation, dès lors que les jeunes qui connaissent une première rupture d'union s'écartent d'une norme de stabilité conjugale. Ensuite, une vision d'une seconde union investie par les rôles matrimoniaux ou parentaux, à la suite d'une première union dont les partenaires ne remplissaient pas les conditions nécessaires à l'entrée dans les responsabilités familiales durables. Dans cette vision, la seconde union cohabitante devrait être aussi stable que l'ensemble des premières unions cohabitantes, mais c'est bien l'impossibilité de concrétiser les engagements familiaux dans la première vie du couple qui est un moteur de la rupture et, dès lors, à l'origine du report de l'âge à la première naissance ou au mariage.

Encadré 7.4 – Données et méthodes pour l'analyse du devenir des premières et secondes unions cohabitantes en France

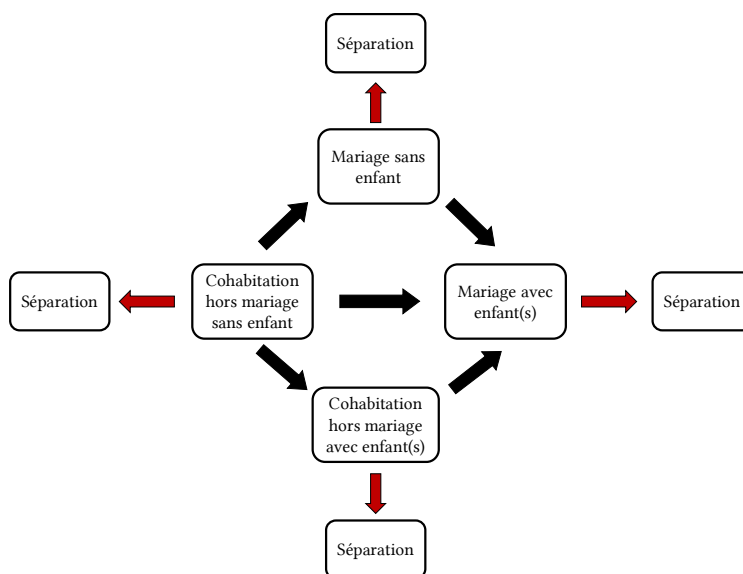
Les données utilisées dans cette section sont les mêmes que dans la section précédente, à savoir l'enquête GGS et Épic en France. Les générations sélectionnées sont également identiques, avec des individus nés entre 1960 et 1975 (1983 pour Épic). La population étudiée est en revanche différente : ici, les secondes unions de l'échantillon de séparé-es sans engagement familial sont comparées à l'ensemble des premières unions cohabitantes, quel que soit leur devenir. Pour tenir compte de l'écart d'âge qui existe entre la formation d'une première et d'une seconde union cohabitante, on choisit de limiter le suivi des premières unions à celles formées à l'âge de 30 ans ou moins, pour les secondes unions à l'âge de 35 ans ou moins. À partir du moment où les individus débutent leur union cohabitante, ils sont suivis mois après mois et leur situation parentale (première naissance au sein de l'union), matrimoniale (mariage) ou conjugale (séparation) est observée jusqu'à 10 ans maximum ou jusqu'à leur sortie d'observation. Dès lors, cette section ne se limite pas qu'à l'analyse de la période de la jeunesse, puisque l'acquisition des rôles d'époux-se ou de parent font pleinement partie des issues possibles à ces unions. Les censures incluent la date de l'enquête ou le décès du/de la partenaire. Les incidences cumulées selon les différents événements vécus (naissance d'un enfant, mariage, séparation) sont d'abord estimées à partir de fonctions de survie. Pris à part, les événements ne sont pas considérés comme concurrents. Ainsi, pour l'étude des premiers mariages ou des premières naissances, la séparation d'une union (qui empêche la survenue de ces événements dans la suite du parcours de l'union) est considérée comme une censure. Pour l'étude des séparations, le mariage ou la naissance ne sont pas des événements qui amènent à une censure. Des modèles de régression logistique à

temps discret sont ensuite élaborés afin de déterminer si les caractéristiques de la seconde union diffèrent de la première, notamment en termes de probabilités de séparation.

Enfin, une synthèse des situations conjugales, matrimoniales et parentales est proposée à la fin de la section, à partir d'une table multi-états qui estime les probabilités de transition d'une situation à une autre. La Figure 7.11 reprend toutes les transitions étudiées, 5 états sont distingués : être marié-e avec enfant(s), marié-e sans enfant, non marié-e avec enfant(s), non marié-es sans enfant, séparé-e. Les probabilités de transition sont conditionnées à la situation en début d'observation. Le mariage, les naissances et les séparations sont des états « absorbants » : les retours en arrière ne sont pas possibles. La distribution des 5 états est prédite, à partir des probabilités de transition, à chaque durée depuis le début de la cohabitation (mensuelle pour les enquêtes françaises, annuelle pour les données belges), sous l'hypothèse que les comportements observés entre deux durées suffisent à prédire l'évolution des situations conjugales des individus. Les probabilités estimées qui ont permis le calcul des distributions ne considèrent pas les censures comme informatives, puisqu'elles résultent principalement de l'enquête qui fait sortir les individus de l'observation.

Le nombre total de premières unions cohabitantes formées est de 6 157 (2 474 chez les hommes et 3 683 chez les femmes) et le nombre de secondes unions est de 768 (330 chez les hommes et 438 chez les femmes). Les années de formation d'union couvrent la période de 1975 à 2007.

FIGURE 7.11 : TRANSITIONS ÉTUDIÉES DANS LE CADRE D'UNE TABLE MULTI-ÉTATS DU DEVENIR DES UNIONS COHABITANTES



2.1 La seconde union : un cadre propice aux engagements familiaux

2.1.1 Les profils par âge à la formation d'une seconde union

Les secondes unions, formées après une période qui comprend une première mise en couple, une première séparation et un temps avant la remise en couple, sont formées à des âges plus tardifs que les premières unions. Les contrastes sociaux observés lors de la formation d'une première union cohabitante se reflètent dans les âges à la formation d'une seconde union à la suite d'une séparation sans engagement familial (Tableau 7.5). Les femmes forment une seconde union à un âge médian

d'environ deux ans moins élevé que les hommes (27,5 ans contre 29,6 ans). Les peu diplômé-es débutent une seconde union cohabitante à un âge plus faible que les plus diplômé-es (27,8 et 29,3 ans), du fait d'une première mise en couple et d'une rupture plus précoces. L'âge médian à la remise en couple a par contre baissé pour les individus nés dans les années 1960, avant de se stabiliser par la suite. Dans l'ensemble, les trois quarts des individus qui s'étaient séparés d'une première union hors mariage et sans enfant à 30 ans ou moins se sont remis en couple à l'âge de 35 ans.

TABLEAU 7.5 : ÂGE MOYEN, MÉDIAN, 1^{ER} ET 3^{ÈME} QUARTILES (ANNÉES) À LA FORMATION D'UNE SECONDE UNION COHABITANTE, PARMI LES SÉPARÉ-ES D'UNE PREMIÈRE UNION HORS MARIAGE SANS ENFANT

	Âge moyen	1 ^{er} Quart.	Médiane	3 ^{ème} Quart.
Sexe				
Hommes	28,8	26,0	29,6	35,4
Femmes	27,1	24,2	27,5	32,9
Niveau d'éducation atteint				
<Secondaire	27,4	23,7	27,8	34,8
Secondaire	27,6	24,6	28,2	34,2
Supérieur	28,6	25,8	29,3	34,8
Année de naissance				
1960-1964	29,4	25,4	29,8	35,8
1965-1969	28,1	24,4	28,4	35,3
1970-1974	27,7	25,5	28,8	34,9
1975-1979	27,9	25,8	28,7	33,1
1980-1983	26,2	24,8	27,7	31,3
Ensemble	28,0	25,2	28,5	34,8

Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ** : Individus nés entre 1960 et 1983 (entre 1960 et 1975 dans GGS), ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant à 30 ans et moins. **Lecture** : Parmi les hommes qui ont rompu leur première union, la moitié d'entre eux en ont reformé une à l'âge de 29,6 ans (29 ans et 7 mois). **Notes** : Pondéré. Âge moyen calculé sur les individus qui forment une seconde union.

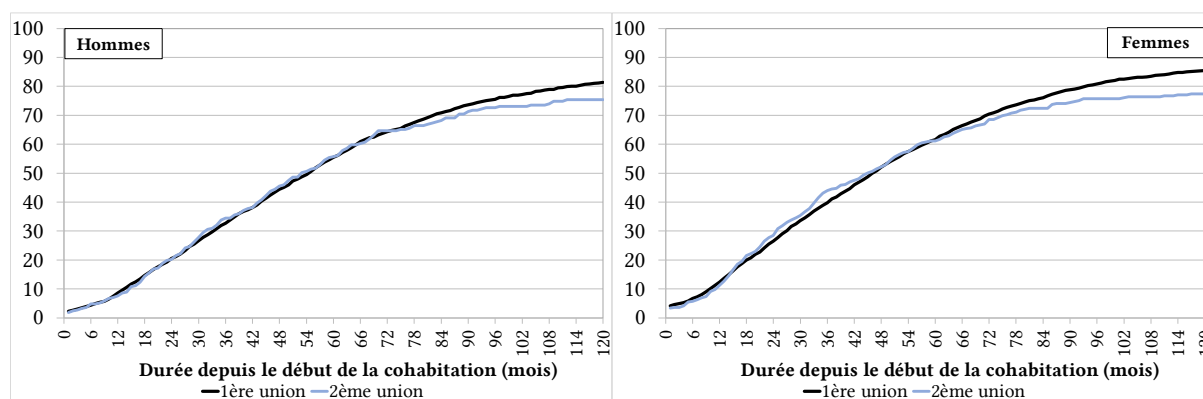
2.1.2 Un calendrier des premières naissances similaire entre première et seconde union

En France, les naissances hors mariage sont répandues, de par le report de l'âge moyen au mariage et l'apparition de nouveaux modes de vie en couple, tel que le Pacs, qui représente une alternative ou une première étape dans la contractualisation de l'union (Breton et al., 2019). Ces évolutions ont conduit à des transitions vers la parentalité qui se détachent du statut de marié-e, mais qui ne signifient pas pour autant que le mariage est exclu des projets des couples après une naissance. L'arrivée d'un enfant constitue un engagement fort pour légitimer l'union, et ancre les adultes dans des responsabilités parentales et conjugales. La France se caractérise aussi par des normes parentales très fortes et des politiques pronatalistes, les taux de fécondité des dernières décennies étant parmi les plus élevés d'Europe¹⁰⁴ (Pison, 2020). Dans ce contexte, et à partir du calcul de l'incidence cumulée d'arrivée

¹⁰⁴ En 2018, l'indicateur conjoncturel de fécondité est 1,84 enfants par femme en France, contre une moyenne de 1,56 enfants dans l'Union Européenne à 28 pays.

d'un premier enfant dans une première ou seconde union¹⁰⁵ (Figure 7.12), il apparaît assez clairement que les naissances qui n'ont pas eu lieu dans la première union cohabitante pour l'échantillon de séparé-es se produisent au sein de la seconde union. En effet, les rythmes d'entrée en parentalité sont quasiment identiques entre les premières et les deuxième unions encore intactes des hommes et des femmes.

FIGURE 7.12 : INCIDENCE CUMULÉE (%) DE CONNAITRE UNE PREMIÈRE NAISSANCE AU SEIN DE L'UNION, SUIVANT LE RANG DE L'UNION, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES



Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes ou femmes né-es entre 1960 et 1983 (entre 1960 et 1975 dans GGS), ayant formé une première union cohabitante avant 30 ans (1^{ère} union) et ayant formé une seconde union après séparation hors mariage et sans enfant à 35 ans et moins (2^{ème} union). **Lecture :** Parmi les hommes qui ont formé une seconde union, la moitié d'entre eux ont eu un premier enfant après 54 mois (4 ans et demi). **Notes :** Intervalles de confiance non représentés, différences non significatives entre les deux rangs. Séparation considérée comme une censure.

Les couples qui sont analysés peuvent être mariés ou non, l'arrivée d'un enfant peut ainsi précéder ou suivre un engagement matrimonial. L'affaiblissement du mariage observé dans ces dernières décennies en France ne marque pas une baisse des projets parentaux des couples, mais reconfigure l'enchaînement traditionnel qui voyait l'union être mariée avant d'être féconde (Sobotka et Toulemon, 2008). Comme les premières et les secondes unions ne débutent pas aux mêmes âges, la principale différence dans les calendriers d'entrée dans la parentalité renvoie à l'âge auquel cette première naissance se produit, les secondes unions étant formées à un âge médian d'environ 5 ans supérieur à celui des premières unions. La première séparation peut alors en partie expliquer le recul généralisé de l'âge à la première naissance, quand de plus en plus de naissances ont lieu au sein des secondes unions, à des âges plus élevés que dans la population de non-séparé-es. À ce titre, un léger décrochage se remarque dans les probabilités d'avoir un enfant après 8 ans dans les secondes unions des hommes et après 7 ans pour celles des femmes, ce qui pourrait s'expliquer par l'âge atteint par les individus et des contraintes biologiques ou sociales à l'arrivée d'un premier enfant (Beaujouan et Solaz, 2013).

¹⁰⁵ Le mariage n'est pas considéré comme un événement concurrent ou comme une censure, en revanche la séparation est comptée comme une censure, ce qui signifie que l'analyse ne se concentre que sur les couples encore en cours.

Un âge plus avancé à la remise en couple augmente les chances de former une union avec un-e partenaire qui avait déjà des enfants issus d'une précédente vie de couple, mais cela ne semble pas freiner la volonté d'avoir un premier enfant dont les individus sont le père ou la mère. Ce résultat se vérifie à une échelle plus large en France parmi l'ensemble des secondes unions formées, quel que soit le statut de la première union. Lorsqu'un-e des partenaires était déjà parent mais pas l'autre, les chances d'avoir un enfant sont relativement similaires par rapport aux deuxièmes unions où aucun n'était parent (Beaujouan, 2011). Malgré des secondes unions formées plus tardivement avec d'éventuels enfants du ou de la partenaire, les premières naissances sont aussi nombreuses pour les jeunes hommes et les jeunes femmes. Les probabilités de naissance sont élevées au sein de la première ou seconde union, dépassant les 55 % après 5 ans d'union et les 75 % après 10 ans d'union.

2.1.3 Une part plus importante de mariages directs dans les premières unions

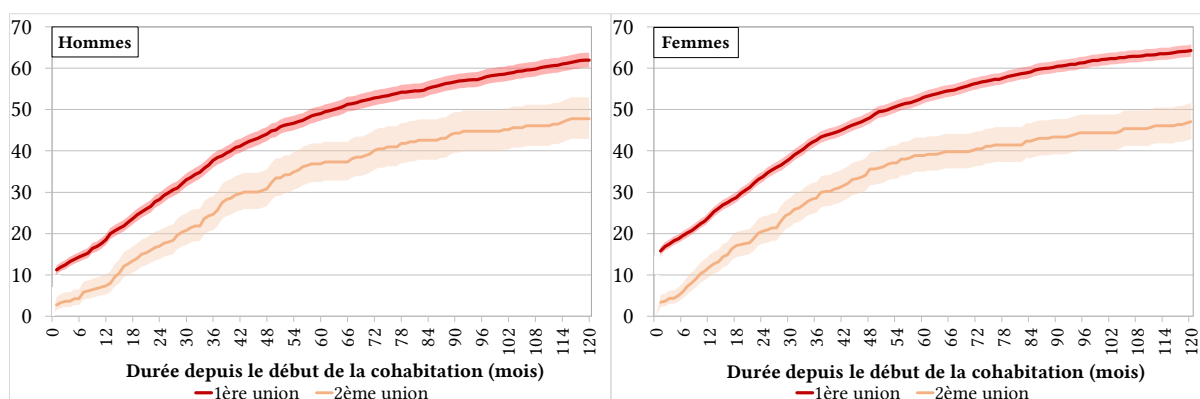
Alors que les rythmes d'arrivée d'un premier enfant sont proches entre les premières et les secondes unions, les probabilités de se marier sont plus différenciées (Figure 7.13). Le mariage est moins fréquent dans les deuxièmes unions et l'écart tient en grande partie aux individus qui se marient avant la cohabitation¹⁰⁶ (« mariage direct »), plus nombreux parmi les premières unions. Le mariage sans cohabitation préalable concerne une faible partie de la population : environ 10 % dans les premières unions des hommes et 15 % dans les premières unions des femmes. Ce pourcentage a diminué fortement depuis les années 1950, pour se stabiliser dans le milieu des années 1990 (Prioux, 2005). En Belgique, la proportion de mariages directs a connu une baisse plus tardive, la part de cohabitations débutées par un mariage est alors plus élevée qu'en France. Le mariage direct dépend peu du milieu social, mais se réduit à une population souvent croyante, qui présente des taux de divorce proches des unions mariées précédées par une période de cohabitation (Kulu et Boyle, 2010 ; Liefbroer et Dourleijn, 2006). Les mariages directs sont peu courants dans les deuxièmes unions, les séparé-es pouvant prendre plus de temps avant l'institutionnalisation de leur union après une séparation, même si l'installation dans un domicile commun se produit rapidement. Dans notre échantillon, ces mariages directs représentent environ 3 % des secondes unions des hommes ou des femmes.

L'analyse du suivi des couples, hormis des mariages directs, montre chez les hommes des probabilités élevées de se marier dans les 5 premières années de la cohabitation dans la première comme la seconde union, avant une baisse des taux de mariage, laissant supposer que les couples restants sont peu attirés par le mariage. L'incidence cumulée de mariage est proche des 50 % après 5 ans d'union pour les premières unions cohabitantes des hommes, contre 37 % pour les secondes unions (Figure 7.13). Chez les femmes, l'écart dû à la proportion de mariages directs au sein des premières unions est plus

¹⁰⁶ Cette proportion de mariages directs est représentée par la part de mariage dès l'entrée en cohabitation (à une durée 0).

prononcé que chez les hommes, et se maintient dans les années qui suivent, dans des proportions semblables. Ainsi, après 5 ans, 53 % des premières unions des femmes sont mariées, contre environ 40 % des secondes unions des femmes. Le ralentissement des mariages après 5 ans se manifeste davantage dans les secondes unions des femmes : entre 5 et 10 ans de cohabitation, l'incidence ne progresse que de 8 points de pourcentage pour les deuxièmes unions, pour une différence de 11 points de pourcentage dans les premières unions. De nouveau, l'arrivée d'un enfant peut se produire avant ou après un mariage.

FIGURE 7.13 : INCIDENCE CUMULÉE (%) DES PREMIERS MARIAGES, SUIVANT LE RANG DE L'UNION, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES



Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes ou femmes né-es entre 1960 et 1983 (entre 1960 et 1975 dans GGS), ayant formé une première union cohabitante avant 30 ans (1^{ère} union) et ayant formé une seconde union après séparation hors mariage et sans enfant à 35 ans et moins (2^{ème} union). **Lecture :** Parmi les femmes qui ont formé une seconde union, un quart d'entre elles se sont mariées après 31 mois (2 ans et demi). **Notes :** Intervalles de confiance à 90 %. Séparation considérée comme une censure.

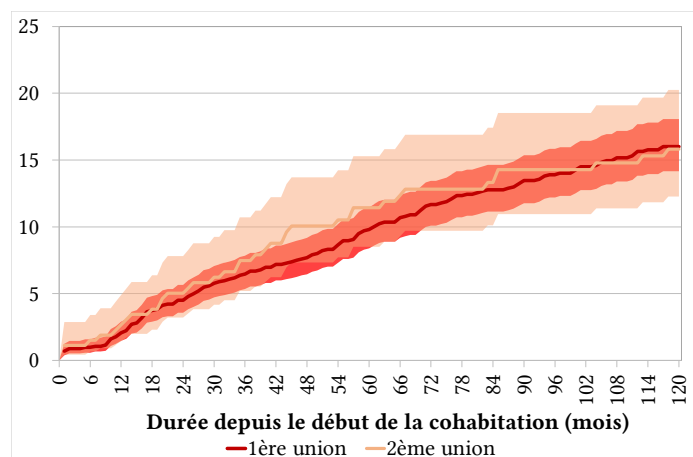
Ces résultats montrent qu'après la formation de l'union, les taux de mariage dans les premières unions et dans les secondes unions (après une rupture sans engagement familial) sont proches. Un léger ralentissement s'observe cependant dans les chances de se marier après 5 ans d'union, ce qui laisse supposer que les séparé-es hors mariage et sans enfant ont moins d'attrait envers le mariage. Cela ne s'accompagne pas d'un recours plus important à d'autres formes de vie en couple dans la seconde union, telle que le Pacs (voir Encadré 7.5).

Encadré 7.5 – Le Pacs, une forme de vie en couple investie quel que soit le rang de l'union

Avec la légalisation du partenariat enregistré en France dès 1999, les couples peuvent obtenir une reconnaissance légale de leur union par un autre moyen que le mariage. La disposition étant relativement récente, les effectifs pour mesurer le recours au Pacs sont faibles dans les enquêtes. On présente les incidences cumulées de se pacser pour les premières (Effectif de 1 141) et secondes unions (Effectif de 267) formées à partir de l'année 1999, pour l'ensemble des individus (aucun contraste entre les hommes et les femmes ne s'observe). Il est à noter que bien que le Pacs est parfois perçu comme une alternative au mariage, il peut aussi être le précurseur de celui-ci. La Figure 7.14 ne montre aucune différence dans les rythmes de Pacs entre la première ou la seconde union. Environ 5 % des couples se sont pacés après 2 ans de cohabitation et 10 % après 5 ans, quel que soit le rang d'union. Cela signifie que, si la seconde union est moins souvent une union matrimoniale que la première, elle ne donne pas

plus souvent lieu à un Pacs. La proportion de couples recourant au partenariat enregistré est similaire dans les premières et deuxièmes unions ; il ne remplace pas le mariage dans les secondes unions.

FIGURE 7.14 : INCIDENCE CUMULÉE (%) DE PACS, SUIVANT LE RANG DE L'UNION, POUR L'ENSEMBLE DES INDIVIDUS



Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1983 (entre 1960 et 1975 dans GGS), ayant formé, à partir de 1999, une première union cohabitante avant 30 ans (1^{ère} union) et ayant formé une seconde union après séparation hors mariage et sans enfant à 35 ans et moins (2^{ème} union). **Lecture :** Parmi les individus qui ont formé une première union, un dixième d'entre eux se sont pacés après 5 ans d'union.

Les calendriers des événements matrimoniaux et parentaux diffèrent peu entre l'ensemble des premières unions cohabitantes et les secondes unions cohabitantes des séparé-es sans mariage ni enfant. Ces résultats contredisent le premier ensemble d'hypothèses qui voit la première union cohabitante comme une union à l'essai ou comme une expérimentation de la vie en couple, puisque la seconde union partage au final des caractéristiques similaires et des projets de naissance ou de mariage pour les jeunes remis-es en couple. Ainsi, les temporalités d'arrivée d'un premier enfant sont quasiment identiques entre les premières et secondes unions, et hormis la part moins importante de mariages directs dans la seconde union, les calendriers de l'engagement matrimonial sont concomitants.

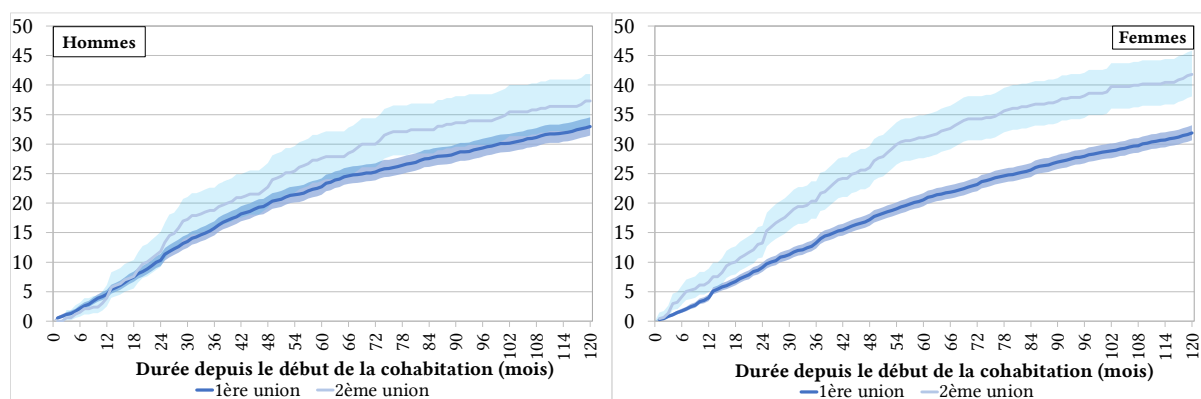
2.1.4 Après une séparation sans engagement familial, des secondes unions moins stables pour les femmes

Alors que les calendriers des événements matrimoniaux ou parentaux sont relativement semblables entre les unions de rang 1 et 2 des hommes et des femmes, les risques de rupture révèlent des comportements différents entre les deux sexes¹⁰⁷. Chez les hommes, les proportions cumulées de séparés sont relativement semblables entre les premières et secondes unions, dans la première année qui suit la cohabitation, puis augmentent fortement au sein des secondes unions encore en cours après

¹⁰⁷ L'incidence cumulée des séparations mesure les probabilités de rupture, toutes situations parentales ou matrimoniales confondues. Un mariage ou une naissance n'exclut pas les couples de vivre une séparation dans la suite de leur parcours.

2 ans, avant de diminuer après 3 ans de cohabitation (Figure 7.15). Cette forte augmentation des séparations d'unions de rang 2 dans les 3 premières années affecte l'incidence cumulée de séparation, qui s'accroît brusquement avant de suivre une tendance similaire avec les unions de rang 1 par la suite. Cinq ans après la cohabitation, un peu moins d'un quart des premières unions sont rompues, pour un peu plus d'un quart des secondes unions qui ont suivi une séparation sans mariage ni naissance.

FIGURE 7.15 : INCIDENCE CUMULÉE (%) DE SÉPARATION, SUIVANT LE RANG DE L'UNION, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES



Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes ou femmes nés entre 1960 et 1983 (entre 1960 et 1975 dans GGS), ayant formé une première union cohabitante avant 30 ans (1^{ère} union) et ayant formé une seconde union après séparation hors mariage et sans enfant à 35 ans et moins (2^{ème} union). **Lecture :** Parmi les femmes qui ont formé une seconde union, un quart d'entre elles se sont séparées après 45 mois (3 ans et 10 mois). **Notes :** Intervalles de confiance à 90 %. Mariage ou naissance ne sont pas considérées comme des censures.

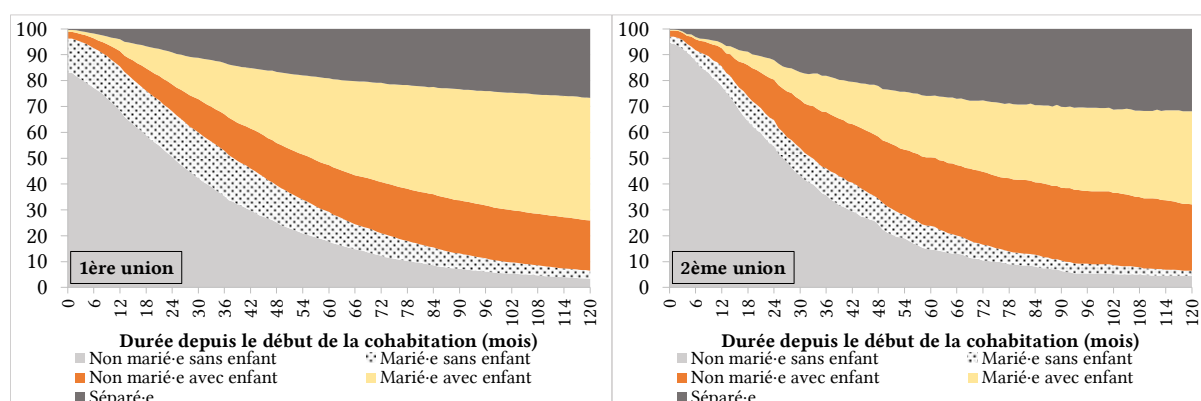
Chez les femmes, les séparations sont plus fréquentes dans les deuxièmes unions que dans les premières, et ce dès les premiers mois de cohabitation (Figure 7.15). Cela signifie que, quel que soit le statut parental ou matrimonial des premières ou deuxièmes unions, cette seconde union est moins stable que la première. Après 2 ans, 9 % des premières unions et 13 % des deuxièmes unions sont rompues. Après 5 ans, 20 % des premières unions et 31 % des secondes unions se sont terminées. Formées à des âges plus élevés que les premières unions, les deuxièmes unions sont moins stables alors qu'un âge avancé est généralement synonyme de sécurité de l'emploi et d'un niveau supérieur de ressources. À nouveau, la question des sous-déclarations des unions antérieures des hommes pourrait se poser, puisqu'en mentionnant moins des unions de court terme qui n'apparaissent pas « importantes » pour eux, les risques de rupture entre première et seconde union se rapprochent mécaniquement. À partir des données du registre belge, qui se fondent sur l'enregistrement des situations de ménage des jeunes et non sur la déclaration de leurs unions, la seconde union après une séparation sans engagement familial des hommes apparaît être propice à une rupture plus fréquente que la première, comme pour les femmes, ce qui appuierait ces effets de sous-déclaration (Figure G.3 en annexe). De ces résultats ressortent que les temporalités semblables d'entrée en parentalité ou d'accession au mariage ne réduisent pas autant les risques de rupture entre les deux rangs d'union.

Au-delà d'éventuelles différences dans la collecte des unions antérieures, il reste ainsi à déterminer si les caractéristiques au moment de la formation de l'union, notamment le fait de commencer une cohabitation par un mariage ou la présence d'enfant(s) issu(s) d'une précédente union du partenaire, pourraient aussi être à l'origine des différences de rupture entre les deux unions. Les caractéristiques de ces femmes séparées d'une première union sont également étudiées afin de déterminer si elles sont sélectionnées sur des déterminants qui sont propices à vivre des parcours conjugaux instables.

2.1.5 *Synthèse et distribution des situations familiales de la première et seconde union*

À partir d'une table multi-états, une synthèse des résultats ci-dessus est présentée dans la Figure 7.16, avec la répartition par mois depuis le début de la cohabitation des différentes situations parentales ou matrimoniales. La figure de gauche suit l'ensemble des premières unions cohabitantes et la figure de droite les deuxièmes unions cohabitantes formées par les séparé-es d'une première union hors mariage et sans enfant. Pour plus de clarté, les graphiques combinent les unions des hommes et des femmes.

FIGURE 7.16 : DISTRIBUTION (%) DES SITUATIONS FAMILIALES DANS UNE PREMIÈRE UNION COHABITANTE OU UNE SECONDE, DEPUIS LE DÉBUT DE LA COHABITATION



Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1983 (entre 1960 et 1975 dans GGS), ayant formé une première union cohabitante avant 30 ans (1^{ère} union) et ayant formé une seconde union après séparation hors mariage et sans enfant à 35 ans et moins (2^{ème} union). **Lecture :** Après 5 ans, le pourcentage prédit d'individus mariés avec enfant dans leur seconde union cohabitante est de 23,7 %.

Les principaux résultats obtenus jusqu'à présent sont visibles dans la comparaison des deux figures : les premières unions cohabitantes se distinguent des deuxièmes unions précédées d'une rupture sans mariage ni naissance par une plus grande proportion de marié-es sans enfant dès le début de la cohabitation, ce qui entraîne un écart significatif dans tout le suivi des couples et de leur situation matrimoniale. Ces unions mariées sans enfant, si elles représentent la majorité des situations de couples mariés dans les deux premières années d'observation, s'amenuisent au fur et à mesure du temps, principalement à la suite d'une naissance. Ainsi, après 5 ans, environ 10 % des secondes unions cohabitantes sont mariées sans enfant, et 25 % mariées avec enfant(s) (Figure 7.16). Dans les premières unions, ces pourcentages sont respectivement de 12 % et 33 %.

Alors que les mariages directs sont plus nombreux dans les premières unions, les événements qui modifient le statut de l'union sont plus diversifiés dans les secondes unions étudiées. Après 5 ans, le pourcentage de couples non mariés et sans enfant dans les deuxièmes unions est de seulement 15 %, contre 18 % dans les premières unions. Les séparations sont plus fréquentes en début d'union et expliquent en partie la faible proportion d'unions non mariées et sans enfant encore en cours après 5 ans. L'arrivée d'un premier enfant ou d'un premier mariage (excepté les mariages directs) suivent des dynamiques semblables selon le rang de l'union, mais le taux de rupture est un peu plus élevé dans les secondes unions, plus particulièrement chez les femmes. Après 10 ans, les profils des premières unions se composent d'une moitié de couples mariés avec enfant(s), d'un quart de séparés (toutes situations matrimoniales ou parentales confondues), d'un cinquième de non mariés avec enfant(s) et de moins d'un vingtième de mariés sans enfant et de couples toujours non mariés et sans enfant. Après 10 ans, les profils des secondes unions qui suivent la séparation d'une union sans mariage ni naissance sont plus variés, avec un tiers de couples mariés avec enfant(s), un tiers de séparés, un quart de non mariés avec enfant, moins d'un vingtième de mariés sans enfant et de couples toujours non mariés et sans enfant.

Cette proportion accrue de séparations dans les deuxièmes unions, qui se démarque particulièrement chez les femmes, pourraient s'expliquer par les caractéristiques spécifiques des femmes ayant rompu leur première union sans mariage ni naissance. La section suivante met en lumière les facteurs explicatifs de ces contrastes.

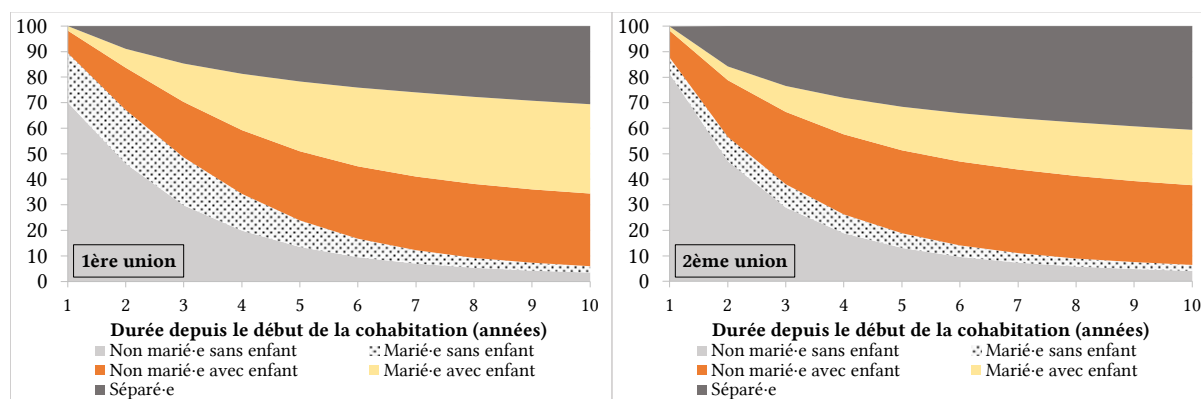
Encadré 6 – Synthèse du devenir de la première et seconde union en Belgique

La Figure 7.17 synthétise le devenir des premières et secondes unions à partir d'une table multi-états et des probabilités de transition d'une situation à une autre entre deux années en Belgique. Les générations étudiées diffèrent de celles des enquêtes françaises et sont un peu plus récentes (1972-1982), ce qui peut expliquer certaines variations dans les probabilités de séparation ou de recours au mariage. Le suivi des couples se fait sur une base annuelle plutôt que mensuelle, ce qui signifie que les situations des couples à la première observation peuvent être plus diversifiées qu'en France (notamment, des unions déjà fécondes dès la première année d'union). Le nombre de premières unions suivies est de 500 244 chez les hommes et de 590 244 chez les femmes, tandis que le nombre de secondes unions à la suite d'une rupture hors mariage et sans enfant est de 52 046 chez les hommes et de 63 922 chez les femmes.

Bien que la part de mariages directs soit plus élevée en Belgique qu'en France, les comportements conjugaux des individus se ressemblent en plusieurs points dans les deux pays. Ainsi, la proportion d'unions mariées plus faible dans les secondes unions s'explique, comme en France, par le plus faible recours au mariage direct par rapport aux premières unions (Figure 7.17). L'arrivée d'un enfant est commune dans les unions de rang 1 et 2, mais la proportion de séparé-es est plus importante dans les deuxièmes unions. Après 5 ans, environ 20 % des premières unions se sont terminées, quel que soit l'événement matrimonial ou parental qui a pu être vécu avant la rupture. Un peu plus de 30 % des secondes unions de notre échantillon de séparé-es se sont rompues après 5 ans. Si les ruptures d'union hors mariage et sans enfant sont un peu moins courantes en Belgique comme on l'a vu dans les premiers chapitres de la thèse, les séparations toutes situations matrimoniales ou parentales confondues sont plus fréquentes en Belgique. La deuxième union en Belgique semble également moins souvent donner lieu à un

mariage que la première union, ou par rapport aux secondes unions en France. Les incidences cumulées pour chaque événement sont présentées en détail en annexe G.6. Globalement, l'évolution relative des premières et des deuxième unions en France et en Belgique est similaire et montre que les individus évoluent dans des contextes proches.

FIGURE 7.17 : DISTRIBUTION (%) DES SITUATIONS CONJUGALES DANS UNE PREMIÈRE UNION COHABITANTE OU UNE SECONDE, DEPUIS LE DÉBUT DE LA COHABITATION, EN BELGIQUE



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Hommes et femmes né-es entre 1972 et 1982, ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant avant 30 ans (1^{ère} union) et ayant formé une seconde union après séparation hors mariage et sans enfant à 35 ans et moins (2^{ème} union). **Lecture :** Après 5 ans, la proportion estimée de premières unions cohabitantes mariées avec enfant(s) est de 27,3 %.

2.2 Des parcours conjugaux composés de séparations successives

Les taux de séparation plus élevés des deuxième unions, après une séparation sans engagement familial, par rapport aux premières unions peuvent provenir de plusieurs facteurs. D'abord, ces différences pourraient s'expliquer par la proportion supérieure de premières unions dont le mariage précède ou accompagne l'installation dans un domicile commun (mariage direct). En effet, les couples mariés sont beaucoup plus stables que les couples non mariés, et l'entrée précoce dans les engagements matrimoniaux de la première union pourraient donner une sécurité au couple et des perspectives d'avenir qui réduisent les risques de séparation (Lyngstad et Jalovaara, 2010). L'arrivée d'un enfant, si elle tend à réduire les risques de rupture dans les premières années qui suivent la naissance, n'est pas un facteur qui limite aussi fortement la séparation que le mariage (Žilincíková, 2017). En revanche, avoir des enfants issus d'une précédente union augmentent les risques de rupture, et les séparés ont plus de chances d'emménager avec quelqu'un qui a déjà vécu en couple et a éventuellement déjà eu des enfants (Teachman, 2008). On s'attend dès lors à des risques de séparation plus proches entre les deux rangs de l'union après avoir pris en compte la présence d'enfants (communs au couple ou non) et le statut matrimonial. D'autres éléments des trajectoires sont également à considérer. L'âge à la formation de l'union permet de prendre en compte le décalage temporel qui pourrait exister entre les premières et secondes unions. La baisse des risques de rupture avec l'âge à la première union devrait s'observer aussi parmi les deuxième unions de notre échantillon : en commençant plus tard, elles devraient moins être rompues que les premières unions, notamment car les parcours professionnels

seront plus stables, et elles devraient être autant rompues que les premières unions qui commencent au même âge.

Méthodologiquement, la comparaison des risques de rupture de l'ensemble des premières unions et des deuxièmes unions qui débutent sans avoir préalablement connu un mariage ou une naissance signifie que l'échantillon de séparé-es étudié est représenté deux fois dans le calcul des risques de rupture (une première fois dans le cadre de leur première union, une deuxième fois dans le cadre de la seconde union formée après la première rupture). La séparation est ainsi un événement qui peut se répéter dans leur parcours et au sein de leur seconde union. Certaines caractéristiques inobservées peuvent expliquer des probabilités accrues de séparation dans une seconde union, par exemple lorsque les jeunes connaissent des unions successives, de courte durée, ce qui refléterait des valeurs, des traits de caractère qui les rendent particulièrement enclin-es à la rupture (Beaujouan, 2016 ; Lichter et al., 2010). Les modèles de régression logistique à temps discret du risque de séparation sont d'abord présentés sans terme d'hétérogénéité, sans prendre en compte cette éventuelle sélection d'individus instables dans leurs parcours. Les premières et secondes unions sont à risque de séparation dès que le couple emménage dans un même logement. Dans un second temps, un terme d'hétérogénéité non observée est inclus dans les modèles pour déterminer si l'effet du rang de l'union est maintenu après la prise en compte de facteurs individuels inobservés qui pourraient expliquer un risque de rupture accru dans une seconde union. Les variables de contrôle sont également intégrées dans un modèle final pour prendre en compte les caractéristiques observables et spécifiques des deux rangs d'union.

2.2.1 Des risques de séparation élevés dans les deuxièmes unions des femmes après contrôle des caractéristiques sociodémographiques

Les risques de séparation¹⁰⁸ dans la première et la deuxième union sont proches pour les hommes quand les variables de contrôle sont incluses, sans terme d'hétérogénéité (Figure 7.18 et Figure 7.19). Pour les hommes, un modèle qui ne reprend que le rang de l'union et l'âge en début d'union cohabitante montre des ruptures plus fréquentes dans les deuxièmes unions (seuil de significativité de 1 %, voir le premier modèle du Tableau G.6 en annexe). Les caractéristiques sociodémographiques spécifiques des deux rangs d'union expliquent ensuite ces différences, avec les événements matrimoniaux ou parentaux qui réduisent fortement les probabilités annuelles de rupture¹⁰⁹ des

¹⁰⁸ En l'absence de variables de contrôle et sur l'ensemble de la période d'observation, le risque annuel de base de séparation d'une première union cohabitante chez les hommes est de 4,1 %, celui d'une deuxième union pour notre échantillon de séparés est de 5,0 %. Pour les femmes, ces risques sont respectivement de 3,9 % et de 5,7 %.

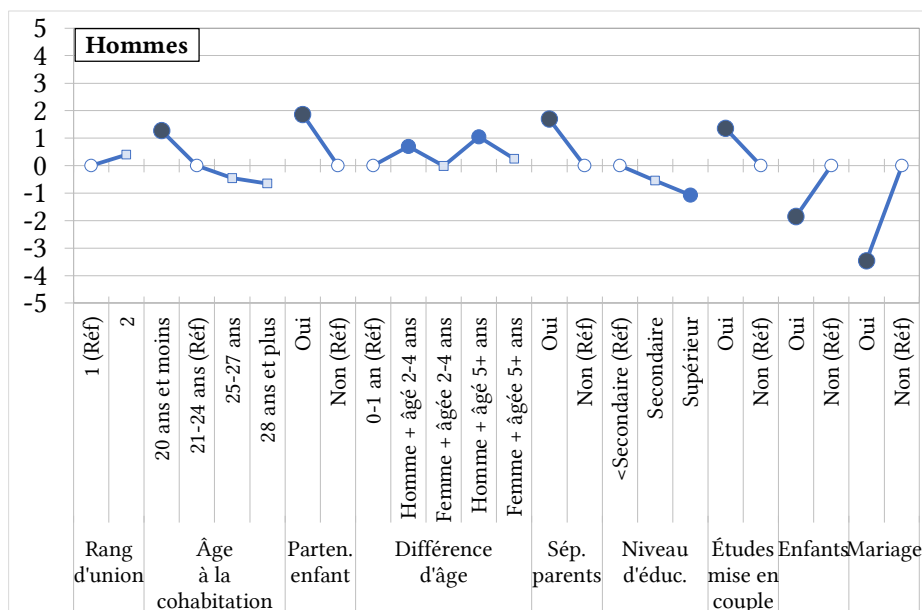
¹⁰⁹ Les résultats présentés dans la Figure 7.18 et la Figure 7.19 sont des effets marginaux qui s'interprètent comme des changements dans les probabilités annuelles de séparation, moyennisés sur l'ensemble de l'échantillon. Les probabilités de séparation sont présentées pour les hommes et pour les femmes séparément. La distribution des caractéristiques sociodémographiques des séparé-es se trouvent en annexe G.4. Les probabilités prédites sont

hommes (d'environ 2 points de pourcentage pour la présence d'enfants, de 3,5 points de pourcentage pour le mariage). La situation parentale de la partenaire joue aussi un rôle dans les probabilités de séparation, puisqu'être beau-père augmente les risques de rupture. Ainsi, les enfants communs au couple et les enfants issus d'une précédente relation ont des effets opposés sur la longévité de l'union, surtout dans la jeunesse. Pourtant, la volonté des jeunes d'avoir un enfant avec un-e partenaire déjà parent n'est pas freinée par cette situation (Beaujouan, 2011), les naissances dans la nouvelle union étant fréquentes quel que soit le statut parental du ou de la partenaire. Les risques accrus de séparation dans les familles recomposées pourraient provenir de responsabilités parentales différenciées, d'investissements plus forts avec le/la partenaire avec qui un projet parental commun s'est formé (Teachman, 2008). Malgré l'augmentation, ces dernières années, des familles recomposées, la beau-parentalité n'entrave pas la séparation comme cela peut être le cas avec des enfants issus de l'union en cours. Les mères séparées ont des probabilités moindres de vivre une seconde union, mais les hommes sans enfant qui s'installent en couple avec elles rompent davantage leur union.

La mise en couple à un âge précoce constitue un autre facteur réduisant la stabilité de l'union chez les hommes, comme on a déjà pu le voir dans les chapitres précédents. Une interaction (non présentée) entre le rang de l'union et l'âge à la mise en couple indique chez les hommes une diminution du risque de rupture avec l'âge uniquement au sein de la première union, et pas la deuxième. Les secondes unions formées avant 25 ans pour les hommes sont rares, et ne sont pas associées à une probabilité accrue de séparation. Le fait d'être plus âgé que sa partenaire semble aussi être associé à des risques plus élevés de rupture. Les hommes dont les parents sont séparés ont quant à eux des probabilités de séparation plus fortes que ceux dont les parents vivent encore ensemble. Cela traduit une forme de « transmission intergénérationnelle » des comportements en matière de conjugalité, lorsqu'une partie de l'enfance ou de l'adolescence a été vécue sous le prisme de la séparation des parents. Enfin, un gradient éducationnel négatif des séparations s'observe légèrement chez les hommes : les diplômés du supérieur se séparent moins que les peu diplômés. Les hommes étudiants à la mise en couple se séparent davantage, ce qui fait écho au chapitre 5 et à la norme de sécurité de l'emploi qui peut affecter les conditions matérielles de réalisation du couple et les probabilités de séparation. Les étudiant-es sont plus nombreux-ses à former une première union et à ne pas contracter d'engagement que dans les secondes unions, la plupart débutant après la fin des études.

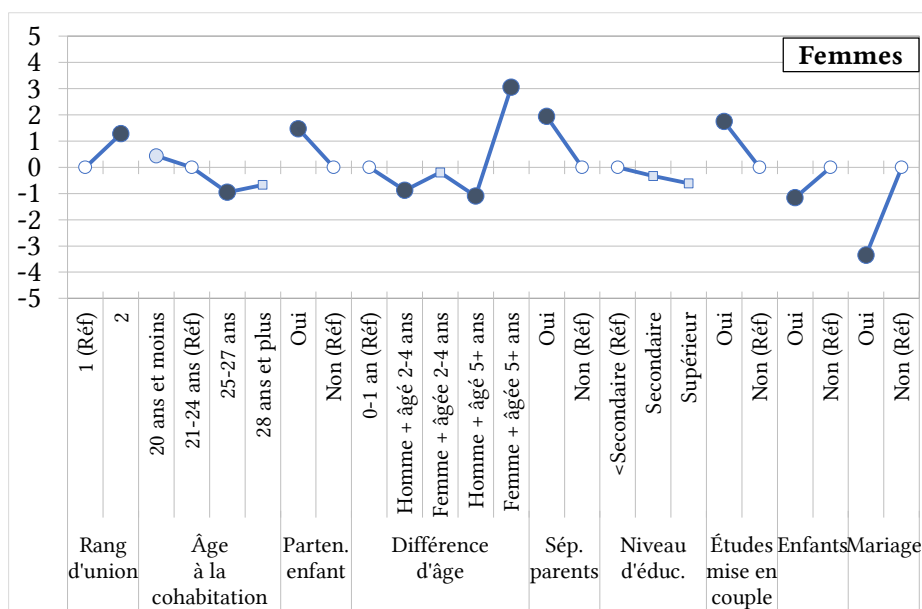
obtenues à la suite d'une régression logistique en temps discret, dont les odds ratios sont détaillés en annexe G.5.

FIGURE 7.18 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE POURCENTAGE) DES PROBABILITÉS PRÉDITES ANNUELLES DE SE SÉPARER D'UNE UNION COHABITANTE DANS LES 10 PREMIÈRES ANNÉES (HOMMES)



Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes nés entre 1960 et 1975 (entre 1960 et 1983 dans Épic), ayant formé une première union cohabitante et une seconde union (pour les séparés d'une première union hors mariage sans enfant). **Lecture :** Par rapport aux hommes non mariés, les probabilités annuelles de rupture d'union des hommes mariés diminuent de 3,5 points de pourcentage. **Notes :** Autres variables : durée d'union, année de naissance, PCS du père et de la mère, religiosité, pays de naissance. Seuil de significativité : ● p < 0,01 ● p < 0,05 ● p < 0,1 ■ p > 0,1

FIGURE 7.19 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE POURCENTAGE) DES PROBABILITÉS PRÉDITES ANNUELLES DE SE SÉPARER D'UNE UNION COHABITANTE DANS LES 10 PREMIÈRES ANNÉES (FEMMES)



Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Femmes nées entre 1960 et 1975 (entre 1960 et 1983 dans Épic), ayant formé une première union cohabitante et une seconde union (pour les séparés d'une première union hors mariage sans enfant). **Lecture :** Par rapport aux femmes dans leur première union cohabitante, les probabilités annuelles de rupture d'union des femmes dans une seconde union augmentent de 1,3 point de pourcentage. **Notes :** Autres variables : durée d'union, année de naissance, PCS du père et de la mère, religiosité, pays de naissance. Seuil de significativité :

● p < 0,01 ● p < 0,05 ● p < 0,1 ■ p > 0,1

Ces effets de structure des différences en matière de risques de séparation peuvent être complétés par les effets de sélection de jeunes qui auraient des caractéristiques instables, non observées par les enquêtes, expliquant la propension à se séparer. Chez les hommes, dans un modèle d'analyse sans variable de contrôle et avec uniquement le rang d'union, l'introduction d'un terme d'hétérogénéité efface le risque accru de rupture dans la deuxième union, montrant que ce risque supérieur de séparation dans une seconde union est le résultat d'un effet de structure et de sélection. Ce résultat peut cependant être biaisé par le fait que la première union des séparés et la deuxième union concernent les mêmes personnes, rendant caduc l'effet du terme d'hétérogénéité. Pour le modèle sans terme d'hétérogénéité, l'ajout des variables de situation parentale et matrimoniale annule les différences qu'on pouvait observer entre la première et la seconde union, montrant l'influence de ces événements sur les contrastes de rupture. Les effets de structure chez les hommes sont manifestement à l'origine d'une différence dans la longévité des premières unions et des secondes unions observées après la séparation de la première union sans mariage ni naissance. En Belgique, les risques de séparation des secondes unions décroissent après l'introduction des variables de contrôle, mais restent légèrement plus élevés pour les hommes (voir Tableau G.7 en annexe).

Chez les femmes (Figure 7.19), et contrairement aux hommes, la seconde union après une séparation hors mariage et sans enfant est plus à risque de rupture que l'ensemble des premières unions formées, avant et après introduction des variables de contrôle¹¹⁰. La comparaison des rangs d'union des deux partenaires confirme ce résultat¹¹¹ (voir Encadré 7.7). Cela signifie que les mariages directs dans les premières unions, ou des valeurs familiales particulières de femmes propices à la séparation, ne suffisent pas à expliquer ces contrastes dans les dynamiques de rupture. Dans la section suivante, on affine à partir de termes d'interaction la compréhension de la source de ces écarts de probabilités de séparation entre première et seconde union des femmes. Les autres facteurs de séparation sont comparables en partie à ceux des hommes. Les couples formés avant 25 ans sont plus fragiles que ceux formés entre 25 et 27 ans, la séparation des parents conduit à davantage de ruptures, celles qui étaient étudiantes lors de la formation de l'union ont des probabilités accrues de séparation, et la présence d'un enfant d'une union précédente du partenaire entraîne plus de séparations. De plus, la présence d'enfants communs au couple réduit les risques de séparation, et le mariage est à nouveau le facteur le plus déterminant dans la stabilité de l'union. Contrairement aux hommes, le niveau d'éducation des

¹¹⁰ L'introduction d'un terme d'hétérogénéité réduit l'effet sur la séparation du rang d'union chez les femmes, mais ne fait pas disparaître le risque accru de séparation dans la seconde union, contrairement au même modèle appliqué aux unions des hommes.

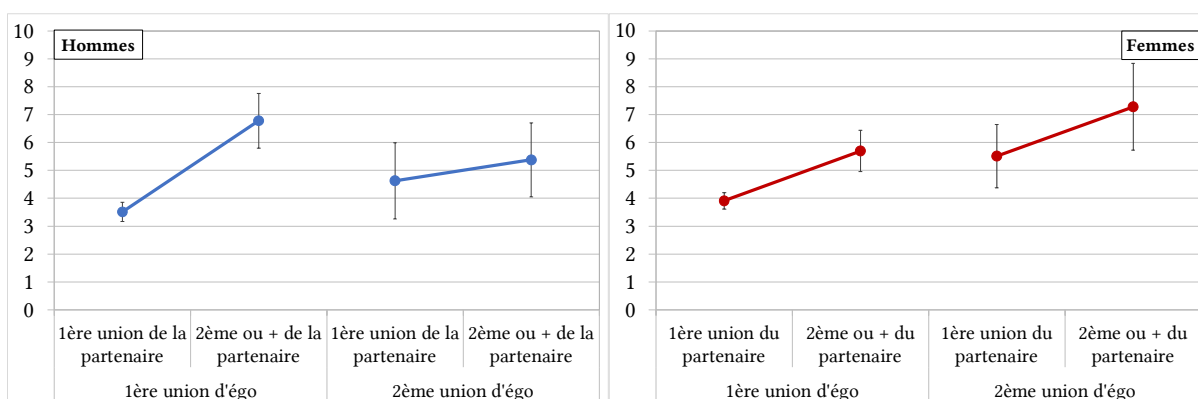
¹¹¹ Un modèle de régression regroupant les premières ou secondes unions des hommes et des femmes de l'échantillon n'indique pas d'effet accru entre les hommes et les femmes sur la séparation. Une interaction entre le rang d'union et le sexe confirme la propension accrue de séparation dans les deuxièmes unions des femmes uniquement.

femmes n'a pas d'influence sur la séparation, et les couples dont les femmes sont beaucoup plus âgées que leur partenaire sont moins stables que les couples avec un écart d'âge plus faible, ou que ceux dans lequel le partenaire masculin est plus âgé.

Encadré 7.7 – Premières unions des un·es, secondes unions des autres

L'enquête Épic, en plus de collecter l'information sur la présence d'enfants issus d'une précédente union d'un·e partenaire, récolte également une information sur une précédente vie de couple des partenaires des répondant·es. Il est possible de connaître à la fois le rang de l'union pour les répondant·es et le rang de l'union approximatif pour les partenaires (première vie de couple ou non). De cette manière, les risques de rupture sont précisés suivant les parcours conjugaux des deux adultes en couple. À partir de ces informations, des analyses ont été conduites dans l'enquête Épic uniquement, et une interaction entre les rangs d'union des deux conjoint·es a été construite (Figure 7.20). On ne présente pas les résultats des modèles sans interaction, car ils sont semblables à ceux obtenus pour les deux enquêtes combinées. Globalement, les probabilités de séparation sont plus élevées lorsqu'un·e partenaire avait déjà vécu en couple. Ce risque est particulièrement plus élevé dans les deuxièmes unions des femmes, résultat retrouvé à la fois en prenant le point de vue des femmes mais également en considérant le rang d'union des partenaires des hommes. Avec l'interaction, on voit que les premières unions des hommes sont plus sujettes à la rupture lorsque leur partenaire est dans une seconde union ou plus : le risque annuel de séparation est d'environ 7 % contre 3,5 % quand l'union est la première pour les deux conjoint·es. Par rapport à deux individus dans une première union, deux personnes qui sont respectivement dans leur seconde union sont également plus à risque de séparation.

FIGURE 7.20 : PROBABILITÉS PRÉDITES (%) ANNUELLES DE SÉPARATION SUIVANT L'INTERACTION DU RANG D'UNION D'ÉGO ET DE CELUI DE SON OU SA PARTENAIRE



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes et femmes né·es entre 1960 et 1983, ayant formé une première union cohabitante avant 30 ans et une seconde union pour les séparés d'une première union hors mariage sans enfant avant 35 ans. **Lecture :** Les hommes dans une première union corésidente en couple avec une femme qui a déjà vécu en couple par le passé ont des probabilités annuelles de séparation de 6,8 %. **Note :** Intervalles de confiance à 90 %.

2.2.2 Les engagements parentaux et matrimoniaux et leurs effets spécifiques sur la stabilité des premières et secondes unions

Le suivi des situations matrimoniales et parentales des premières et secondes unions a montré de légers contrastes dans les pratiques matrimoniales de la première union, où les mariages directs sont plus fréquents, et des temporalités équivalentes d'arrivée d'un premier enfant. Les couples non mariés et sans enfant sont plus à risque de rupture que les autres, mais le rang de l'union pourrait révéler des

rôles différenciés du mariage ou d'une naissance sur les probabilités de séparation. Si les engagements matrimoniaux et parentaux influencent les risques de séparation, ces événements ne se produisent pas dans les mêmes temporalités selon le niveau d'éducation des jeunes. Les peu diplômé-es connaissent ainsi des transitions vers un mariage ou une naissance plus nombreuses et plus rapides, comme le chapitre 3 l'a montré. Afin d'obtenir plus de précisions concernant le rôle des facteurs sociodémographiques sur le risque de rupture d'une première ou d'une deuxième union après une séparation sans mariage ni enfant, une interaction entre le rang de l'union et plusieurs déterminants est estimée : le fait d'avoir un enfant (au moins), le fait de s'être marié-e et le niveau d'éducation des individus. Les probabilités prédites renseignées dans le Tableau 7.6 permettent d'évaluer l'influence spécifique de ces facteurs.

Chez les hommes, les effets de la présence d'enfant(s), du mariage ou du niveau d'éducation sont proches pour les premières et deuxième unions. Les probabilités de se séparer sont généralement plus importantes en l'absence d'enfant, dans une union hors mariage, et pour les peu diplômés. Les premières unions cohabitantes des hommes ou les secondes unions à la suite d'une rupture hors mariage et sans enfant sont plus instables tant qu'un mariage n'a pas été contracté ou qu'une naissance ne s'est pas produite. Les comportements des hommes selon le statut parental ou matrimonial dans leur deuxième union ne se démarquent cependant pas de leurs comportements dans la première. La présence d'enfant(s) dans la deuxième union diminue un peu plus le surrisque de rupture par rapport à la première union¹¹². Cela confirme que, chez les hommes, la première séparation d'une union hors mariage et sans enfant est un tremplin vers une deuxième union formelle, qui devient une union investie et durable lorsque les engagements matrimoniaux ou parentaux sont pris.

Les dynamiques de séparation varient davantage suivant le rang de l'union chez les femmes. La parentalité et le mariage réduisent les risques de rupture dans les premières et les secondes unions formées à la suite d'une séparation sans engagement. En revanche, cette seconde union diffère en quelques points de celle des hommes. D'abord, les probabilités de séparation sont supérieures à la première union, quel que soit le statut parental. S'il y a eu une naissance, les probabilités annuelles de séparation sont de 5 % environ, alors que les femmes qui sont mères dans leur première union ont des probabilités de 3,5 % de se séparer. Sans enfant, ces probabilités sont de 7 % dans la seconde union contre un peu plus de 4 % dans la première. Dans les secondes unions, la naissance d'un enfant diminue

¹¹² Le surrisque de séparation en l'absence d'enfant est de $5,8/2,3 = 2,5$ pour la seconde union contre $4,7/3,1 = 1,5$ pour la première union.

également les probabilités de séparation, mais elles restent néanmoins plus fragiles que les premières unions fécondes¹¹³.

TABLEAU 7.6 : PROBABILITÉS PRÉDITES (%) ANNUELLES DE RUPTURE SUIVANT L'INTERACTION ENTRE LE RANG DE L'UNION ET DIFFÉRENTS FACTEURS

	Hommes		Femmes	
	1 ^{ère} union	2 ^{ème} union	1 ^{ère} union	2 ^{ème} union
Enfants				
Oui	3,1 [2,8-3,4]	2,3 [1,6-3,0]	3,4 [3,1-3,6]	4,8 [4,1-5,5]
Non	4,7 [4,3-5,1]	5,8 [4,8-6,8]	4,3 [4,1-4,5]	7,2 [4,9-9,5]
Mariage				
Oui	1,9 [1,7-2,1]	2,2 [1,3-3,1]	2,0 [1,9-2,2]	2,3 [1,4-3,2]
Non	5,4 [5,0-5,8]	5,7 [4,8-6,6]	5,3 [4,9-5,6]	7,3 [6,2-8,4]
Niveau d'éducation				
< Secondaire	4,8 [4,1-5,5]	5,6 [3,5-7,7]	4,3 [3,7-4,8]	5,8 [4,1-7,8]
Secondaire	4,2 [3,8-4,6]	4,8 [3,8-5,8]	4,1 [3,7-4,4]	4,4 [3,6-5,4]
Supérieur	3,7 [3,4-4,0]	3,7 [2,6-4,8]	3,6 [3,4-3,8]	5,8 [4,7-6,8]

Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ** : Hommes ou femmes nés entre 1960 et 1983 (entre 1960 et 1975 dans GGS), ayant formé une première union cohabitante avant 30 ans et une seconde union avant 35 ans, pour les séparés d'une première union hors mariage sans enfant. **Lecture** : Les probabilités annuelles de séparation des femmes mariées dans leur seconde union sont d'environ 2,3 %. **Note** : Les probabilités prédites sont issues de modèles distincts représentant l'interaction entre une variable et le rang d'union. Intervalles de confiance à 90 %. Toutes les variables de contrôle sont incluses.

Que ce soit dans la première ou la seconde union, le mariage réduit fortement les probabilités de séparation. Les femmes non mariées dans une seconde union sont cependant encore plus susceptibles de se séparer que si elles ne se marient pas dans leur première union. Ainsi, les femmes qui ne s'engagent pas par le mariage dans une seconde union pourraient avoir des parcours conjugaux comptant de multiples partenaires cohabitants, s'investissent moins dans des rôles d'épouse au sein de cette deuxième union, même si ces effets de structure et de sélection ne suffisent pas à expliquer les variations des risques de rupture entre les premières et deuxièmes unions¹¹⁴. Enfin, les femmes diplômées de l'enseignement supérieur rompent davantage leur seconde union, comparée aux femmes détenant le même diplôme dans leur première union (la probabilité est respectivement de 6 % et de 3,5 % environ). Les femmes très diplômées qui ont déjà vécu une première rupture conjugale auraient plus de chances de vivre plusieurs unions cohabitantes successives. Cela pourrait notamment être le signe d'une volonté de plus long terme d'expérimenter dans le domaine conjugal, ou bien le résultat de leur capacité matérielle à mettre un terme à une nouvelle union cohabitante, et à poursuivre leur prise d'autonomie.

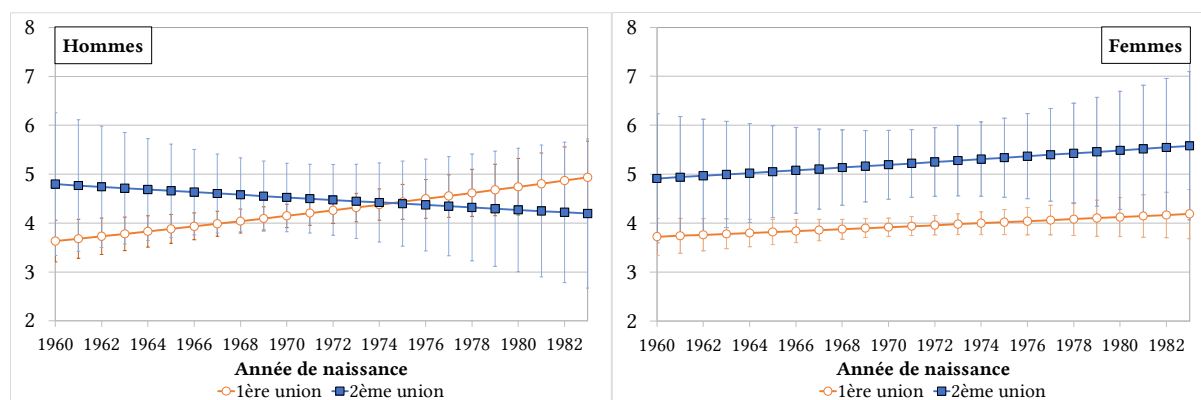
¹¹³ Le surrisque de séparation des secondes unions cohabitantes sans enfant est de 1,7 (7,2/4,3) contre 1,4 (4,8/3,4) pour les secondes unions après la naissance d'un enfant.

¹¹⁴ L'introduction d'un terme représentant l'hétérogénéité non observée dans les modèles ne change aucunement les résultats des modèles, et permet de tirer les mêmes conclusions. Les deuxièmes unions ne concernent que des jeunes qui n'ont eu ni mariage ni naissance dans la première union, ce qui explique le peu d'effet du terme d'hétérogénéité.

2.2.3 Évolution par cohorte des risques de séparation

Sur l'ensemble des individus nés entre 1960 et 1983, il est possible que la stabilité des secondes unions après une union hors mariage et sans enfant soit plus forte pour les générations plus récentes, étant donné que les séparations d'une première union deviennent de plus en plus fréquentes, et que les formations d'une seconde union concernent une population moins spécifique. Un terme d'interaction entre l'année de naissance et le rang d'union permet d'évaluer la manière dont les hommes et les femmes se séparent davantage ou non dans une seconde union cohabitante (Figure 7.21). Chez les hommes, les risques de séparation ne diffèrent pas entre les premières et les secondes unions sur l'ensemble des cohortes étudiées. Les premières unions apparaissent de plus en plus instables, comme on a pu le montrer dans le premier chapitre. Pour les secondes unions, les intervalles de confiance élevés obligent à la prudence des interprétations. Il en ressort néanmoins que les secondes unions ne sont pas plus susceptibles de se rompre au fil des cohortes. Pour les femmes, l'évolution des risques de rupture dans une première union ou une seconde union évolue faiblement et à la hausse au fil des cohortes. Les risques de séparation des premières et secondes unions ne se rapprochent pas avec le temps.

FIGURE 7.21 : PROBABILITÉS PRÉDITES (%) ANNUELLES DE SÉPARATION SUIVANT LE RANG DE L'UNION ET L'ANNÉE DE NAISSANCE, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES



Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes ou femmes né-es entre 1960 et 1983 (entre 1960 et 1975 dans GGS), ayant formé une première union cohabitante et une seconde union (pour les séparés d'une première union hors mariage sans enfant). **Lecture :** Les probabilités annuelles de séparation des femmes nées en 1972 dans leur seconde union sont de 4,0 %. **Note :** Intervalles de confiance à 90 %. Toutes les variables de contrôle incluses.

* * *

Le devenir des secondes unions cohabitantes des séparés-es d'une première union sans engagement familial ressemble en beaucoup de points à celui de la première union pour l'ensemble de la population, malgré les années et les âges qui distinguent ces unions. Chez les hommes et chez les femmes, les rythmes d'arrivée d'un enfant après la mise en couple sont quasi-identiques. La première naissance

qui ne s'est pas produite dans une première union est ainsi largement rattrapée dans la deuxième. Les probabilités de mariage sont moindres dans les deuxièmes unions, mais cela s'explique en grande partie par la proportion accrue de mariages directs dans les premières unions, tandis qu'ils sont rares dans les deuxièmes unions. Ces résultats permettent de pencher vers une interprétation d'une première union cohabitante qui n'a pas pu aboutir sur des engagements familiaux ou matrimoniaux durables, la seconde union servant alors de cadre privilégié à la réalisation de ces projets.

La stabilité de l'union est la principale différence entre les premières et les deuxièmes unions après une séparation sans engagement familial, avec un contraste entre les hommes et les femmes. Les hommes se séparent davantage dans une seconde union que dans la première, mais après la prise en compte de la structure spécifique de la seconde union (âge à la mise en couple, situation parentale ou matrimoniale), les risques de rupture sont identiques en France (en Belgique, l'effet accru des ruptures d'une seconde union chez les hommes est conservé après contrôles). Les omissions d'unions antérieures chez les hommes en France pourraient être à l'origine de risques de rupture proches dans les deux rangs de l'union, qui mécaniquement sous-estiment l'instabilité conjugale. Chez les femmes, les séparations sont plus probables dans les deuxièmes unions en France comme en Belgique, même après l'introduction des facteurs de contrôle sociodémographiques. L'arrivée d'un enfant est un facteur protecteur de la rupture dans les secondes unions, mais les probabilités de séparation restent supérieures dans les secondes unions quel que soit le statut parental. Les femmes non mariées dans leur seconde union se séparent particulièrement plus que les non-mariées dans leur première union, ce qui appuie l'instabilité des parcours conjugaux des femmes qui ne s'engagent pas dans un mariage. Ainsi, pour les hommes, les secondes unions formées sans être pères ni mariés apparaissent en grande partie être des unions qui donnent un cadre propice à ces engagements matrimoniaux ou parentaux et qui suivent des dynamiques semblables à l'ensemble des premières unions cohabitantes. Précoces et « inabouties », les premières unions qui n'ont pas vu l'accès à un engagement familial s'intègrent dans les incertitudes de la jeunesse et dans l'attente d'une situation professionnelle qui se stabilise. Pour les femmes, ces secondes unions voient souvent l'entrée dans les rôles de mères ou, moins souvent, d'épouses, mais elles s'accompagnent de risques de rupture accrus par rapport aux premières vies de couple, ce qui semble indiquer que la première séparation s'intègre dans des parcours conjugaux plus instables, que les effets de structure et de sélection n'expliquent pas entièrement.

Conclusion

Les premières unions qui se terminent sans engagement parental ou matrimonial dans la jeunesse constituent une étape vers une seconde union corésidente formelle et plus institutionnalisée, qui ouvre aux responsabilités durables (enfant, mariage) associées à l'âge adulte. Ce constat a pu être établi via

l'étude, dans un premier temps, des probabilités de remise en couple après une première rupture. Chez les hommes comme chez les femmes, former une seconde union à la suite d'une séparation est un événement très répandu. Cinq ans après la séparation, deux tiers des séparé-es ont de nouveau vécu en couple en France. Dix ans après, environ 80 % des jeunes ont emménagé avec un-e autre partenaire. Cependant, certain-es jeunes s'éloignent ou sont écarté-es du marché conjugal après une première séparation. C'est notamment le cas des femmes, lorsqu'elles ont dépassé la trentaine au moment de leur première rupture. Sans enfant, elles peuvent se retrouver confrontées à des normes et des contraintes sociales qui les pénalisent dans la suite de leur parcours conjugal et parental, notamment sous un soupçon qu'elles recherchent plus un géniteur qu'un conjoint (Beaujouan et Solaz, 2013 ; Compans, 2021). Elles se trouvent également dans un marché conjugal plus déséquilibré que celles dans leur vingtaine, où les hommes célibataires préfèrent se mettre en couple avec des femmes plus jeunes. Ainsi, l'absence d'enfant peut constituer une barrière pour les jeunes femmes en raison de normes liées à l'âge. Les hommes sont également moins nombreux à former une nouvelle union après une séparation qui arrive tardivement dans leur parcours d'entrée dans l'âge adulte. Ils sont confrontés à des perspectives de remise en couple contraintes par leur âge lorsqu'ils ne sont pas pères au moment de leur première rupture. Au contraire des contrastes de genre, le parcours éducatif des jeunes ne détermine pas autant leurs chances de vivre une nouvelle union sur le long terme. L'injonction à la vie en couple est présente dans tous les milieux sociaux, et les périodes de vie sans partenaire s'accompagnent d'incitations à rechercher un-e nouveau-elle conjoint-e (Bergström et al., 2019). Les idéaux d'épanouissement et d'autonomie à trouver au sein du couple se renforcent quand ils-elles ont déjà connu une première vie conjugale, et ce d'autant plus fréquemment que cette première vie de couple a duré longtemps, surtout pour les hommes.

Dans un deuxième temps, le devenir de cette seconde union après une séparation sans mariage ni naissance a été mise en perspective avec l'ensemble des premières unions cohabitantes formées dans la jeunesse. Les rythmes d'arrivée d'un premier enfant dans les unions de rang 1 ou 2 sont similaires, ce qui démontre que la seconde union, pour celles et ceux qui la forment, est une union marquée d'engagements parentaux pour les jeunes précédemment séparé-es sans enfant. Les mariages sont aussi relativement courants, malgré la proportion moindre de mariages directs dans les deuxièmes unions. Le parallèle entre les unions de rang 1 ou 2 indique que les premières unions corésidentes se terminant hors mariage et sans enfant sont précurseurs d'une deuxième union formelle et caractérisée par des engagements familiaux. Leur longévité, chez les femmes, est cependant plus faible que celle de la première union : les séparations sont plus fréquentes dans les secondes unions que dans les premières. Le mariage a en revanche un effet très protecteur sur la stabilité de l'union, ce qui confirme bien qu'il constitue une accession aux rôles adultes et représente une forme de sécurité pour les conjoint-es, en concrétisant les perspectives d'avenir du couple. Chez les hommes, les risques de

rupture accrus des secondes unions sont globalement expliqués par les effets de structure et le moindre recours au mariage. Malgré l'augmentation des séparations dans les premières unions et des formations de seconde union plus courantes, les femmes suivent des parcours conjugaux constitués d'unions successives après une première séparation hors mariage et sans enfant, même si la seconde union devient un cadre privilégié pour accéder aux rôles parentaux ou matrimoniaux.

Ce chapitre permet de réaffirmer la force de la norme conjugale dans les parcours de vie. La première rupture conjugale sans mariage ni enfant n'entrave pas la réalisation de projets parentaux ou matrimoniaux, dont les conditions de réalisation sont possibles au sein d'une seconde union cohabitante. Cette seconde union est formée rapidement après la première séparation, et les calendriers des événements matrimoniaux ou parentaux ressemblent fortement à ceux de l'ensemble des premières unions cohabitantes formées. Les secondes unions ne présentent pas de configurations spécifiques : le mariage n'est pas rejeté, et les premières naissances ne sont pas retardées une fois l'union formée. Seules les séparations apparaissent plus probables dans les deuxièmes unions, même après l'entrée dans les rôles d'époux-se ou de parent.

L'effectif de secondes unions formées à la suite d'une rupture hors mariage et sans enfant dans GGS et Épic a pu être comparé aux données du registre belge, plus robustes mais plus restreintes en termes d'informations disponibles. Les conclusions issues des deux sources de données vont dans la majeure partie des cas dans la même direction. Seuls les hommes ont des probabilités de séparation accrues dans leur seconde union dans les données belges. La question d'une sous-estimation des unions chez les hommes peut se poser dans les enquêtes pour expliquer ces contrastes. Certaines secondes unions pourraient notamment être mentionnées comme des premières unions dans les enquêtes, par omission des précédentes, notamment dans l'enquête GGS. Cette sous-estimation signifierait que pour certains groupes, c'est la troisième union qui fait sens plutôt que la deuxième déclarée dans les données. Une autre limite est l'absence, dans les données des enquêtes GGS et Épic, de la situation professionnelle tout au long des parcours conjugaux, ce qui ne permet pas de prendre en compte l'évolution des chances de remise en couple ou de séparation d'une seconde union suivant l'activité professionnelle des individus. Les inégalités de statut économique entre hommes et femmes et leur influence sur l'avenir des couples ne peuvent donc pas être analysées ici. On aurait pu ainsi imaginer que le fait d'être au chômage ou en contrat précaire puisse reporter les engagements matrimoniaux ou parentaux une fois en couple, peut-être moins dans une seconde union, notamment lorsqu'un âge plus tardif s'associe de contraintes sociales et biologiques pour un projet de naissance.

Conclusion générale

Par l'articulation de nombreuses données d'enquête et de sources administratives françaises et belges, cette thèse a permis de caractériser la séparation conjugale comme un nouvel événement biographique dans la jeunesse. La proposition centrale a été de considérer la séparation d'une première union cohabitante, lorsqu'elle se produit sans engagement matrimonial ou parental, comme une des transitions contemporaines qui définissent les parcours d'entrée dans l'âge adulte. La thèse a mis en perspective une approche individualiste de la séparation, selon laquelle les changements observés depuis les années 1970 en matière de normes d'autonomie et de pratiques conjugales seraient à l'origine des ruptures, à celle d'une approche matérialiste où les ressources matérielles et financières des jeunes conduisent à la fin d'une relation. Les implications de la rupture sur les trajectoires familiales ou résidentielles futures des jeunes ont contribué à souligner le sens de cette séparation sans mariage ni enfant dans les parcours de vie, ainsi que la signification sociale de la première union cohabitante. D'une part, l'expérimentation juvénile dans le domaine affectif des jeunes ne suffit pas à expliquer l'augmentation des séparations conjugales, même lorsque ces unions ne conduisent pas à une naissance ou un mariage. La vie en couple est surtout marquée par des contraintes et des opportunités matérielles qui modèlent les processus d'autonomisation des jeunes et qui déterminent pour beaucoup les décisions de poursuivre ou non leur première union cohabitante. D'autre part, la fréquence accrue de ces ruptures conjugales confirme que la première vie en couple s'ouvre sur d'autres registres que ceux de la constitution d'une famille et des responsabilités adultes durables. L'entrée dans une première union cohabitante n'apparaît pas comme un marqueur dominant et hégémonique des parcours d'entrée dans l'âge adulte, s'inscrivant dans la perte du caractère irréversible des « premiers » événements familiaux, résidentiels et professionnels associés aux attributs des adultes.

Si le recul du mariage et le report des naissances s'observent dans une grande majorité de pays européens, la vie en couple reste un événement central dans les parcours : en France et en Belgique, environ 9 personnes sur 10 ont déjà emménagé avec un-e partenaire à l'âge de 30 ans (chapitre 1). L'accroissement des séparations d'union hors mariage et sans enfant s'inscrit dans ce report des engagements matrimoniaux et parentaux. Au fil des générations, le risque statistique de rupture des premières unions cohabitantes sans enfant ni mariage n'augmente pas (chapitre 3). En revanche, la baisse du risque de mariage et d'une première naissance prolonge la période à laquelle un couple peut se séparer sans engagement familial, expliquant cette hausse des ruptures conjugales dans la jeunesse.

En l'absence d'engagements familiaux, l'instabilité de ces premières unions a permis de révéler la place de la séparation dans la jeunesse sous deux perspectives, qui sont reprises ici en conclusion.

La première perspective est celle d'une *étape pour suivre, ou pour continuer à vivre sa jeunesse*. La vie en couple contribue à la construction identitaire des jeunes mais peut entrer en conflit avec leur autonomie personnelle et leurs projets professionnels, notamment dans un cadre normatif où la jeunesse est une période pendant laquelle il faut « profiter de sa liberté », particulièrement dans le domaine de l'intime (Santelli, 2019). La stabilité et la sécurité économique, ou l'aspiration à de meilleures conditions financières et matérielles, créent des opportunités pour les jeunes qui leur permettent d'envisager plus facilement la rupture et d'anticiper ses conséquences. La séparation ne signifie pas pour autant une mise à distance de la norme conjugale, les engagements matrimoniaux ou parentaux étant généralement remplis dans une seconde union. En ce sens, la séparation s'inscrit dans un allongement de la jeunesse durant laquelle les jeunes ont la capacité et les ressources d'agir, c'est-à-dire qu'ils-elles peuvent décider de reporter leurs engagements sans pour autant abandonner leurs intentions de fonder une famille ou de s'engager dans une vie de couple durable. La première vie en couple correspond à une union qui n'a pas abouti, et la séparation à une étape qui permet de progresser dans les cheminements vers les rôles adultes.

La deuxième perspective conçoit la rupture conjugale comme un *tournant biographique dans la poursuite de la jeunesse*. La rupture d'une première union hors mariage et sans enfant n'est pas dénuée d'enjeux matériels et financiers et se mêle aux incertitudes structurelles de la jeunesse. Elle peut être provoquée par une précarité économique et une fragilité sur le marché de l'emploi, créant des points de tension au sein du couple, notamment dans les unions récemment formées. La séparation est à la fois la conséquence de multiples épisodes de précarité générant du flou dans l'avenir du couple et l'origine de nouveaux événements dans la suite des parcours des jeunes. La perte des avantages économiques de la vie à deux peut motiver un retour au domicile parental ou une réduction des coûts du logement. De ce fait, la séparation paraît « contraignante », car elle remet en cause l'indépendance résidentielle des jeunes que la vie en couple garantissait. Cependant, il convient de relativiser les implications de long terme des ruptures conjugales sur les parcours conjugaux et familiaux des jeunes : sans mariage ni naissance, une rupture conduit le plus souvent à vivre une seconde union ultérieurement ou à concrétiser un désir d'enfants.

Ces deux perspectives de la séparation, qui ne sont pas incompatibles, ont mis en lumière les similitudes et les contrastes sociaux et sexués des parcours conjugaux des jeunes. Les parcours éducatifs et universitaires ne constituent pas les principaux déterminants de la rupture sans engagement familial, les peu diplômé-es et les plus diplômé-es ayant des chances équivalentes de vivre

une séparation précoce. Ce sont les événements résidentiels, professionnels et familiaux, qui exposent à des pratiques différenciées du couple dans la jeunesse, suivant les capitaux scolaires des jeunes qui les vivent. Ces pratiques conjugales se distinguent à la fois *entre* les jeunes de divers milieux sociaux, mais également *au sein* des jeunes couples où les inégalités de genre présentes dès la constitution de l'union se reconfigurent dans les trajectoires du couple. Malgré la séparation, l'institution conjugale n'est pas affaiblie, quel que soit le milieu social dont proviennent les jeunes séparé-es. La thèse montre également l'importance des conditions économiques des jeunes sur leurs trajectoires conjugales, les facteurs matériels apportant davantage d'éléments explicatifs que les facteurs relationnels quand il s'agit d'analyser les ressorts ou les implications de la rupture sur les parcours de vie.

Quatre résultats principaux de cette thèse viennent illustrer ces ressorts matériels de la vie affective et conjugale, et contribuent à une meilleure connaissance des parcours d'entrée dans l'âge adulte, des formes de vie en couple, des rapports de genre et des inégalités sociales dans la jeunesse. La séparation vient d'abord renforcer les injonctions à l'autonomie et à la réalisation d'un projet de vie personnel pour les jeunes. Elle ne reconfigure pourtant pas l'idéal de vie en couple ou la concrétisation d'un engagement parental ou matrimonial au sein d'une union cohabitante. Par ailleurs, les inégalités de genre au sein du couple se manifestent avant même l'arrivée d'un enfant ou le mariage, remettant en question la conception des jeunes couples aux rôles plus égalitaires. Enfin, les ressources socioéconomiques des jeunes moins doté-es créent des contraintes à court terme autour de la rupture, générant des fractures dans leurs parcours. L'analyse des séparations a permis également des réflexions méthodologiques, notamment au sujet de la prise en compte des transitions conjugales et des premiers événements dans les analyses portant sur les parcours d'entrée dans l'âge adulte. Cette conclusion s'achève par des pistes de prolongements de ce travail.

Rompre une union, une étape pour suivre et continuer à vivre sa jeunesse

Dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte vécus en France et en Belgique depuis les années 1980, les séparations mettent fin à des unions libres, précoces et passagères. Elles s'inscrivent parmi des mutations sociales et économiques qui ont entraîné une diversification des trajectoires vers l'âge adulte et elles se traduisent par le report des engagements matrimoniaux et parentaux. En limitant leurs engagements, les jeunes se laissent l'opportunité de rompre sans grande entrave le lien conjugal qui s'est matérialisé par le partage d'un domicile au quotidien. Les conditions économiques des jeunes femmes poursuivant des études supérieures ou des jeunes qui, avant la mise en couple, avaient déjà pu progresser dans leur itinéraire vers l'indépendance résidentielle, leur permettent d'aborder la vie conjugale et la rupture avec plus de distance. La séparation sans mariage ni enfant se situe dans des

parcours d'entrée dans l'âge adulte composés de nombreuses transitions affectives, résidentielles ou professionnelles. Les parcours de vie au sein desquels la rupture conjugale n'a pas de fortes répercussions sur les cheminements vers l'âge adulte proviennent du niveau élevé de ressources socioéconomiques des jeunes ou de leurs parents, qui favorise le maintien d'une indépendance personnelle.

Une volonté d'émancipation et une réaffirmation de l'autonomie personnelle

L'allongement de la jeunesse laisse place à de nouvelles transitions qui jalonnent les parcours d'entrée dans l'âge adulte, mais ne présument pour autant pas de changements significatifs dans la vie des jeunes. La prolongation des études en est un phénomène central. Elle a conduit à l'ajournement des engagements conjugaux et familiaux, tandis que les normes dans le domaine des relations intimes encouragent des expériences qui peuvent inclure la corésidence. Elle a vu l'émergence de nouvelles mobilités résidentielles et d'une indépendance partielle des jeunes, avec l'assistance de leurs parents. L'étudiant-e est devenu-e la figure dominante de la jeunesse contemporaine, car cette période prolonge les incertitudes mais leur permet d'en tirer profit par la multiplication des expériences possibles (Galland, 2017). Cependant, on a montré que cette vision d'un temps des études déconnecté d'engagements conjugaux était imparfaite (chapitre 4). Depuis les générations des années 1960, les étudiant-es, en majorité les femmes, sont plus nombreux-ses à emménager pour la première fois avec un-e partenaire durant leurs études. Cette mise en couple s'accompagne rarement d'un projet de mariage ou d'une naissance, qui entraînerait des responsabilités jugées incompatibles à la poursuite d'études. La séparation, en se produisant à la fin des études ou peu avant le premier emploi pour les femmes, correspond à l'investissement de nouvelles dimensions de leurs projets de vie. Par leur gain d'indépendance et du fait de l'inadéquation avec la carrière professionnelle de leurs conjoints plus âgés, les femmes peuvent alors mettre un terme à leur union pour se consacrer à leur projet professionnel, temporairement au détriment de la conjugalité et de la famille, les amenant à continuer à vivre leur jeunesse. La séparation est alors un facteur d'émancipation qui renforce l'autonomie personnelle dans un itinéraire vers l'indépendance déjà entrepris.

Ce constat va de pair avec celui d'une séparation plus courante chez les jeunes ayant déjà progressé dans leur itinéraire vers l'autonomie résidentielle en ayant vécu seul-es avant l'union, qu'ils-elles poursuivent ou non des études supérieures (chapitre 3). Le processus d'individualisation s'accroît avant la mise en couple : en multipliant les transitions résidentielles et/ou affectives, les jeunes progressent vers les rôles adultes en acquérant une expérience de l'autonomie en solo, ils-elles reportent la vie en couple mais s'en détachent également plus facilement. La construction d'une identité « à soi » se produit dans un premier temps en dehors du cadre de la dépendance parentale ou des responsabilités conjugales, l'autonomie étant réaffirmée au travers de la séparation. Ce désir

d'autonomie se traduit concrètement après la séparation, la solution de relogement la plus courante étant la vie en solo, en particulier chez les plus diplômé·es (chapitre 6).

La prise d'autonomie que procure la séparation a un sens particulier pour les femmes. Se trouvant dans des normes d'indépendance qui passent souvent par la vie conjugale, les femmes connaissent moins souvent que les hommes une autonomie résidentielle avant l'installation dans un domicile commun (chapitre 3). Ces itinéraires en dehors du domicile parental sont stables au fil des générations et s'expliquent par un emménagement fréquent dans le logement de leur conjoint ou par des inégalités d'âge ou de statut socioprofessionnel au sein du couple en leur défaveur. Les inégalités de genre se manifestent dans les processus de formation de l'union, les femmes des générations récentes poursuivent des trajectoires de décohabitation parentale qui ne démarquent pas fortement des générations plus anciennes. Au moment de la première séparation, elles sont en revanche nombreuses à quitter le logement conjugal pour une vie en solo, tandis que la remise en couple rapide est une situation minoritaire (chapitre 6). Ainsi, les hommes sont souvent indépendants en début de parcours, pendant que les femmes gagnent progressivement leur autonomie au fil des expériences conjugales et des événements professionnels. C'est principalement la première séparation qui leur ouvre de nouvelles opportunités dont elles n'avaient pas accès auparavant. Ce résultat se situe dans le prolongement des travaux autour des « premières fois » dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte des femmes. Elles inscrivent, par exemple, leurs premières relations sexuelles dans un cadre amoureux ou conjugal plus fréquemment que les hommes, avant d'ouvrir leur registre relationnel par la suite (Bozon, 2008 ; Giraud, 2017). Ici, la première séparation conjugale révèle des possibilités pour les femmes d'avoir un logement « pour soi », de se détacher d'une trajectoire conjugale ou familiale linéaire qui serait associée à une seule vie en couple durable.

Une reconfiguration limitée de la norme conjugale

L'expérience de la rupture dans la jeunesse est antérieure à la vie en couple cohabitant, les premier·ères partenaires sexuel·les et/ou amoureux·ses devenant moins souvent les premier·ères partenaires cohabitant·es. Giraud (2017) a montré que ces ruptures avaient une fonction socialisatrice pour les femmes, qui s'écartent d'un idéal romantique pour entrer dans un amour « réaliste ». Ces expériences amoureuses et ces ruptures de relations sans cohabitation ne créent pas de fragilité spécifique dans les parcours conjugaux après la mise en couple cohabitant (chapitre 3). Avoir connu une indépendance résidentielle et les conditions matérielles de l'autonomie déterminent davantage la poursuite d'une union. Le changement de registre relationnel initié par les premières ruptures amoureuses ne traduit pas une recomposition de la norme de stabilité conjugale des unions corésidentes. L'influence minime des ruptures amoureuses dans le début des parcours des jeunes sur la suite de leurs trajectoires conjugales trouve un écho dans les implications de la première séparation d'union corésidente sur les

engagements familiaux futurs. La séparation sans mariage ni naissance représente une nouvelle étape d'affirmation de l'autonomie personnelle des jeunes, mais les aspirations à la vie en couple n'en sont pas moins fortes dans la suite de leurs parcours. L'emménagement avec un·e deuxième partenaire, quel que soit le milieu social et le sexe, est un événement commun et massif (chapitre 7). L'absence de responsabilités adultes durables dans la première union cohabitante, ainsi que l'âge encore jeune des séparé-es, leur laissent la possibilité de construire leurs projets parentaux et/ou matrimoniaux dans une autre union, qu'ils-elles investissent à un rythme comparable à l'ensemble des premières unions formées.

Contrairement aux prédictions de la Seconde transition démographique qui statuait sur un refus croissant des engagements conjugaux des jeunes et à l'opposé de la notion de « relation pure » de Giddens où seul l'épanouissement personnel au sein du couple devait être recherché, la constitution d'une famille reste une valeur importante pour les jeunes (Perelli-Harris et Bernardi, 2015 ; Sobotka et Beaujouan, 2014). La thèse a ainsi montré que la seconde union offre un cadre privilégié de réalisation des projets familiaux pour les jeunes séparé-es, si cela n'a pas été le cas de la première union. Les premières unions cohabitantes ne sont pas différentes des secondes, hormis les âges plus élevés à l'arrivée d'un premier enfant ou d'un premier mariage. Les deuxièmes unions n'abritent pas des pratiques conjugales spécifiques mais offrent les conditions propices à la constitution d'une famille. L'arrivée d'un enfant se produit un peu plus souvent en dehors du mariage dans la seconde union que dans la première, signe de parcours conjugaux qui s'inscrivent dans une déconnexion du lien entre mariage et naissance. Paradoxalement, cette première séparation renforce l'institution matrimoniale comme un environnement d'expression du couple qui lui assure sécurité et stabilité, et qui est investie une fois les critères de stabilité économique atteints et après avoir traversé les principales étapes du début de la vie adulte.

Se séparer, un tournant biographique vers la poursuite de la jeunesse

Les injonctions à l'autonomie et à la réalisation de soi sont dépendantes du contexte économique. Elles se heurtent à la précarité de l'emploi des jeunes et à l'inconstance de leurs relations. La séparation peut certes résulter de conflits entre les attentes des deux partenaires, révélés à des moments-charnières de leurs parcours personnels, mais ces tensions peuvent provenir des incertitudes économiques qui jalonnent les trajectoires professionnelles, ou d'une dégradation des prérequis sociaux nécessaires à la poursuite d'une union ou à des engagements familiaux durables (Jalovaara, 2013). Les incertitudes économiques et sociales à l'origine des séparations dans la jeunesse trouvent leur écho dans les histoires conjugales des hommes peu diplômés ou des jeunes hommes et des jeunes femmes traversant des épisodes de chômage. Les contrastes sociaux s'affirment différemment entre

les hommes et les femmes, témoignant de la dimension genrée des parcours d'entrée dans l'âge adulte et de la vie en couple.

Des inégalités de genre qui s'expriment avant une naissance ou un mariage

L'union libre, sans enfant, est souvent considérée comme une forme d'union qui convient aux incertitudes de l'emploi et à la flexibilité du monde du travail (Blossfeld et al., 2005 ; Brines et Joyner, 1999 ; Kalmijn, 2011). S'inscrivant dans des idéaux individualistes et de recherche de l'autonomie personnelle au sein du couple, l'union libre est présentée comme un modèle d'investissement conjugal *a minima*. En promouvant l'égalité au sein de leur couple, notamment via un partage équitable du travail domestique et salarié, les jeunes non mariés et sans enfant s'adapteraient à l'insécurité de l'emploi en mutualisant leurs ressources. Cette « préférence » pour une union dont les rôles de genre tendent davantage vers l'égalité qu'après l'arrivée d'un enfant, dans un modèle de couple à deux revenus, ne gomme pas les asymétries entre femmes et hommes présentes dès la mise en couple. Les femmes jeunes, en couple avec des hommes plus âgés, recherchent un partenaire installé socialement et dont la situation économique facilite leur propre autonomie (Bozon, 1990). Malgré la participation accrue au marché du travail des femmes dans les dernières décennies, cette valorisation de la maturité masculine est toujours observée, comme le montre les couples formés par des étudiantes avec des hommes en emploi et plus âgés qu'elles (chapitre 4). C'est la suite de leurs parcours professionnels et leur contribution croissante aux revenus du couple qui rééquilibrent les rapports de pouvoir, sans pour autant renverser la norme existante de stabilité économique surtout masculine. En effet, l'instabilité professionnelle des hommes, matérialisée entre autres par une période de chômage, reste un déterminant majeur des probabilités de séparation en l'absence d'engagements familiaux durables (chapitre 5). La contribution des femmes aux revenus du ménage influence nettement moins les conditions d'une rupture que celle des hommes. Plus avancés dans leur carrière professionnelle que les femmes au moment de la mise en couple, les hommes qui perdent leur emploi ou se trouvent dans des formes d'emploi atypiques sont confrontés à la pression sociale de la norme masculine de stabilité économique. Cette perte d'un statut social et économique, qui pouvait être une condition à la mise en couple, peut leur faire craindre de ne plus répondre aux attentes de leur partenaire et exacerber les tensions au sein du ménage, créées par la chute du niveau de vie et les transformations de l'environnement social liées à la recherche d'un emploi stable. Dès lors, la précarité de l'emploi ou le passage par un épisode de chômage des hommes constituent des tournants biographiques dans la vie des jeunes couples.

Ces résultats plaident pour la prise en considération dans l'analyse des inégalités de genre des attentes sociales et des conditions de vie en couple en amont de l'arrivée d'un enfant. La première naissance est souvent interprétée dans la littérature scientifique comme un basculement vers des rapports de

pouvoir déséquilibrés pour les femmes, dont la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle se complexifie (Aliaga, 2005). Si l'entrée dans la parentalité crée effectivement des enjeux spécifiques pour les femmes et pour les hommes, de nombreuses inégalités se créent ou se maintiennent tout au long de la trajectoire du couple, avant cet événement. L'arrivée d'un enfant ne serait alors qu'un révélateur de ces inégalités, face à une répartition du travail domestique et salarié qui voyait déjà une forte pression sociale à l'emploi stable masculin et une plus grande indifférence des couples au type d'emploi occupé par les femmes.

Bien que l'insécurité de l'emploi influence davantage les parcours conjugaux des hommes, les mobilités résidentielles lors d'une rupture sont majoritairement féminines (chapitre 6). La précédente union, bien qu'elle n'ait pas mené à un mariage ou une naissance, ne conduit pas à une répartition plus égalitaire des itinéraires en dehors du domicile conjugal. Les femmes sont plus souvent amenées que les hommes à quitter le domicile au moment de la séparation, et ce quels que soient les capitaux scolaires qu'elles possèdent. La séparation ne produit pas pour autant de fracture dans les parcours de tou-te-s les jeunes, la plupart vivant seul-es dans l'année qui suit la séparation. Les probabilités des hommes de vivre seuls après la séparation sont inférieures à celles des femmes, si l'on compare en contrôlant le fait qu'elles emménagent plus souvent dans le domicile de leur partenaire que l'inverse, et le fait que les hommes conservent souvent ce domicile à la suite d'une séparation. En ce sens, le retour au domicile parental constitue une trajectoire masculine, notamment chez les moins dotés. Ce sont donc les conditions d'entrée en couple qui permettent d'expliquer les itinéraires genrés lors d'une séparation, puisque la plupart des femmes obtiennent leur autonomie résidentielle par la mise en couple, puis connaissent l'indépendance à la suite de la première séparation.

Des fractures au tournant pour les jeunesses populaires et peu qualifiées

Outre les différences entre les femmes et les hommes, les séparations sans enfant ni mariage s'intègrent également dans des calendriers d'entrée dans l'âge adulte dont les rythmes varient selon les capitaux scolaires et les milieux sociaux d'origine. La séparation met au jour les clivages sociaux qui s'expriment tout au long de la jeunesse. Avec les difficultés contemporaines d'entrée sur le marché de l'emploi et un marché du logement difficilement accessible aux jeunes, le diplôme est devenu une valeur-refuge pour s'assurer et faciliter une insertion professionnelle à la fin des études et favoriser l'obtention d'un revenu stable (Van de Velde, 2008a). Les jeunes peu diplômé-es font l'objet d'une disqualification sur le marché de l'emploi, dont les implications dans les parcours conjugaux révèlent les itinéraires genrés d'entrée dans l'âge adulte. Dans les unions sans mariage ni enfant, les femmes peu diplômées ne se séparent pas davantage lorsqu'elles sont confrontées à l'instabilité du marché du travail (chapitre 5). La spécialisation des rôles au sein du couple s'applique plus à leur situation, surtout lorsqu'elles sont moins rémunérées dans leur travail que leur partenaire. En revanche, les hommes

peu diplômés, qui rencontrent déjà des difficultés à constituer une union cohabitante (Bouchet-Valat, 2015), sont pénalisés une fois en couple par l'accumulation d'épisodes de précarité professionnelle et ne peuvent pleinement assumer la charge de pourvoyeur principal des revenus du ménage. Ces parcours professionnels en dents de scie et ces contraintes économiques créent des fractures dans la vie de couple de ces jeunes hommes, reportant leur entrée dans les rôles adultes les plus durables.

Bien que le niveau de qualifications des hommes et leurs expériences de la précarité d'emploi puissent affecter l'avenir de leur union, leurs mobilités résidentielles en cas de séparation sont moins importantes que celles des femmes. Les hommes peu diplômés ont plus de chances de rester dans le logement conjugal que les femmes très diplômées au moment d'une séparation (chapitre 6). Néanmoins, les jeunes hommes peu dotés en capitaux scolaires sont plus touchés que les autres hommes par des pertes durables d'autonomie, notamment par des retours prolongés au domicile parental. Si l'injonction à la vie en couple est toujours présente et si la majorité des hommes forment une nouvelle union dans la suite de leurs parcours, les remises en couple rapides sont rares pour ceux qui s'éloignent de la norme d'indépendance financière associée au rôle masculin et d'adulte.

L'ensemble des résultats de la thèse conduit à valider davantage la perspective matérialiste de la séparation et des itinéraires d'entrée dans l'âge adulte. La compréhension de la première rupture conjugale sans mariage ni enfant et de sa signification sociale passe par les ressorts matériels de la vie intime, par les inégalités de genre et de statut socioéconomique dans les trajectoires conjugales ou encore par le maintien d'une institution conjugale qui régit les parcours de vie contemporains. Ainsi, le contexte économique conduit les comportements conjugaux quel que soit le milieu social d'appartenance. D'un côté, les plus favorisé-es détiennent les ressources suffisantes pour bénéficier d'une indépendance résidentielle ou pour réaliser leurs projets familiaux quand ils-elles le désirent. De l'autre côté, les moins doté-es sont particulièrement touché-es par la précarité économique, qui se répercute sur leur trajectoire conjugale. Malgré la diversité des formes de vie en couple ou les évolutions législatives et sociales qui concernent la jeunesse, la norme conjugale se maintient et la formation d'une famille reste un idéal de vie. Ainsi, l'expérimentation dans la vie affective est surtout rendue possible par les conditions économiques de certain-es jeunes, appuyant l'importance de prendre en compte les facteurs matériels de la vie conjugale et d'aller au-delà de la vision simpliste d'une jeunesse insouciante et désengagée dans ses relations intimes.

Jeunesses et conjugalités : repenser l'étude des premières fois

La thèse apporte de nouveaux éléments pour l'analyse sociodémographique des « premiers » événements qui jalonnent les parcours d'entrée dans l'âge adulte, qui enrichissent les débats sur les

nouvelles trajectoires d'entrée dans l'âge adulte (Calvès et al., 2006 ; Liefbroer et Toulemon, 2010) et posent de nouvelles questions. En effet, la dissociation de la première vie de couple et de la première naissance nécessite une réévaluation du suivi du parcours des jeunes vers l'âge adulte, traditionnellement conçu comme un enchaînement de rôles et de transitions irréversibles vers l'âge adulte. La première mise en couple cohabitant fait implicitement référence à la sortie de la jeunesse ou l'entrée dans l'âge adulte dans les travaux de démographie, car elle est pensée comme initiant un couple stable et comme le cadre de construction d'un foyer. L'instabilité de la première union cohabitante est rarement questionnée, or elle peut être à l'origine d'un report des naissances ou initier de nouvelles mobilités résidentielles, comme la thèse a pu le montrer. D'une part, la seconde union, formée tardivement, devient alors l'union féconde et, dans une moindre mesure, matrimoniale. D'autre part, le retour au domicile parental ou le passage par une vie en solo après la séparation apportent des opportunités et des contraintes nouvelles dans les parcours. Dans la mesure où les séparations conjugales prennent de plus en plus d'importance dans les parcours des jeunes, avec environ 1/5^e des hommes et des femmes nées au début des années 1980 qui la vivent avant 30 ans, elles doivent également être considérées comme des marqueurs importants du passage vers l'âge adulte qui font sens dans leur parcours, qui les structurent, et non comme un « échec » au cours de leurs trajectoires conjugales (Lambert, 2009). Dans les analyses longitudinales, cela implique d'être particulièrement attentif aux représentations des premières unions dans la vie des jeunes, qui peuvent correspondre à un passage moins irréversible que pour les générations d'avant 1960, comme c'est le cas dans d'autres domaines comme l'accès à un premier emploi (pas nécessairement stable) ou à un premier logement (pouvant être financé par les parents).

Un autre aspect méthodologique a été exploré dans la thèse : celui de la notion de couple dans la jeunesse, porteuse d'ambiguïtés, ne pouvant plus être résumée à la cohabitation. La diversité des représentations associées au couple se traduit dans les sources de données par différentes stratégies d'identification du couple. On a ainsi vu que le couple, dans ses formes les moins institutionnalisées n'impliquant pas de partage d'un domicile commun, est mentionné différemment dans les données d'enquête (GGS, Épic), selon les termes employés (chapitre 2) : la « vie de couple non-cohabitant » est une notion restrictive et porteuse de normes de stabilité par rapport aux « relations amoureuses importantes » qui laissent place à une acception plus lâche des relations de couple qui se soustraient à la cohabitation permanente. Néanmoins, le partage d'un domicile conjugal est un événement dont l'importance est consensuelle et approché de manière similaire au fil des enquêtes, où l'on note cependant un relâchement des restrictions dans les critères de durée minimale pour définir la vie à deux, allant dans le sens d'une ouverture à la diversité des manières de vivre en couple. L'approche formelle du lien conjugal dans les sources de données administratives à partir des adresses et les hypothèses mises sur pied pour identifier les unions cohabitantes ont mené à des estimations de la

prévalence de la vie en couple cohabitant très proches de celles fournies par les réponses aux enquêtes. L'analyse de la séparation et de ses marqueurs temporels a montré des biais plus importants et des incohérences entre les sources de données, car la rupture résulte plutôt d'un processus que d'un événement unique et facilement identifiable. La collecte des données d'enquête prospective (SILC) se heurte au dynamisme résidentiel des jeunes couples et à l'attrition élevée, limitant fortement les possibilités de suivi des couples, comparé à la robustesse et la fiabilité des sources administratives (Registre, EDP). Les données administratives, qui ne sont à l'origine pas destinées à l'utilisation qu'on en a faite dans la thèse, sont probablement amenées à se généraliser dans l'étude des parcours familiaux, conjugaux ou résidentiels, notamment en France où elles sont relativement nouvelles. Leurs effectifs conséquents, les possibilités d'analyser finement les multiples changements se produisant tout au long des parcours de vie, ainsi que la cohérence des résultats par rapport à des enquêtes nationales invitent à systématiser leur usage dans les recherches en sociologie, en économie, en démographie.

Prolongements et perspectives de recherche

Plusieurs pistes de travail sont envisagées afin de prolonger les résultats de la thèse. D'abord, la thèse s'est focalisée en priorité sur les facteurs individuels qui expliquent la survenue d'une séparation ou qui modèlent ses implications, facteurs qui s'inscrivent dans un contexte institutionnel propre à chaque pays. La France et la Belgique se caractérisent par une diffusion de la cohabitation hors mariage dans tous les milieux sociaux, et par une norme d'autonomie précoce dans la jeunesse malgré des marchés de l'emploi et du logement qui contreviennent à cette autonomie. Cette approche a permis d'étudier les processus sociaux à l'œuvre dans l'inscription d'une première séparation comme une étape de la jeunesse. Une comparaison européenne ou internationale permettrait d'élargir le champ d'observation et de s'intéresser à la place qu'occupe cette première séparation dans des contextes de forte individualisation et d'aides publiques pour l'indépendance des jeunes plus généreuses, comme en Suède ou en Norvège, ou au contraire dans des contextes de familialisation et de dépendance aux parents, comme en Italie ou en Espagne (Van de Velde, 2008a). On s'attend ainsi à une prévalence beaucoup plus élevée de cette première séparation, en dehors des engagements familiaux, dans les pays scandinaves qu'en France et en Belgique, et à l'inverse plus faible dans les pays méditerranéens. Le tournant biographique que cette rupture incarne devrait également entraîner des répercussions économiques et sociales spécifiques dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte des jeunes d'Europe du Sud, avec un retour prolongé au domicile parental et un important report des premières naissances ou et des mariages.

Une comparaison plus fine à l'échelle régionale pourrait également révéler des dynamiques distinctes. C'est le cas notamment en Belgique, où la Flandre, comparée à la Wallonie et à Bruxelles, se caractérise par des taux de chômage faibles, des valeurs familiales plus conservatrices et un départ du domicile parental plus tardif, rapprochant cette région d'un modèle plus familialiste de la jeunesse. Dès lors, on pourrait penser au regard des résultats de la thèse que l'implication de la première rupture dans les trajectoires des jeunes en Flandre est plus marquée, puisque sortant d'un modèle linéaire d'engagements familiaux rapidement contractés dans une première vie en couple, et s'appuyant alors sur les solidarités familiales dans les cas où la séparation se produit (au travers, par exemple, d'une recohabitation parentale fréquente).

La thèse s'est intéressée aux parcours d'entrée dans l'âge adulte des hommes et des femmes, ainsi qu'à leur hétérogénéité, principalement par niveau de diplôme. L'analyse des rapports sociaux gagnerait à être enrichie par une analyse en termes de parcours migratoire des jeunes ou de leurs parents, les descendant-es d'immigré-es suivant des parcours d'entrée dans l'âge adulte aux étapes et calendriers différenciés de ceux des natif-ve-s (Ferrari et Pailhé, 2017). L'interaction entre genre, classe sociale et appartenance ethnoraciale permettrait d'investiguer davantage le rôle de facteurs culturels et socioéconomiques sur la séparation dans la jeunesse, tout comme le rôle de la famille d'origine dans les processus d'indépendance des jeunes. En ce sens, on peut s'attendre à des inégalités de genre plus importantes chez les (descendant-es) d'immigré-es d'Europe du Sud ou du Maghreb, car la sexualité des femmes est davantage sous contrôle et le mariage constitue une institution encore centrale pour l'indépendance (Collet et Santelli, 2015). Les séparations en l'absence d'engagement familial pourraient dès lors être rares ou, si elles se produisent, entraîner des dissensions avec la famille.

Enfin, la diversité des formes de vie en couple et la diffusion de la cohabitation hors mariage invitent également à s'intéresser à une (ré)institutionnalisation plus récente de la vie en couple, à savoir le partenariat enregistré (en Belgique, la cohabitation légale et en France, le Pacs). En plus des enjeux de reconnaissance légale des unions cohabitantes, cette forme d'union civile interroge les représentations portées par les jeunes. En France, les couples pacsés sont nombreux à envisager un mariage dans le futur (Rault, 2019), ce dernier étant le symbole d'une sécurité à la fois émotionnelle et économique. Les couples pacsés apparaissent moins stables que les couples mariés (Breton et al., 2019), mais on a vu que le Pacs renforce la longévité de l'union en comparaison des unions libres. Puisqu'il est de plus en plus adopté par les (jeunes) couples, le partenariat enregistré pourrait s'imposer comme une nouvelle étape des parcours conjugaux des jeunes. Dès lors, il procurerait une reconnaissance légale au couple dont il est facile de mettre un terme et contribuerait, en parallèle, au retard des engagements parentaux ou matrimoniaux plus durables.

BIBLIOGRAPHIE

- Aassve, A., Davia, M. A., Iacovou, M., Mazzuco, S. (2007). Does Leaving Home Make You Poor? Evidence from 13 European Countries. *European Journal of Population*(3/4), 315-338.
- Abraham, M., Auspurg, K., Hinz, T. (2010). Migration Decisions Within Dual-Earner Partnerships: A Test of Bargaining Theory. *Journal of Marriage and Family*, 72, 876-892.
- Afsa, C. (2016). Le modèle Logit: Théorie et application: Document de travail, Insee. 106 p.
- Aliaga, C. (2005). Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale: des écarts entre les femmes et les hommes. *Statistiques en bref: Population et conditions sociales*(4), 1-7.
- Aliaga, C., Lê, J. (2016). L'insertion des jeunes sur le marché du travail: l'emploi est majoritaire chez les plus diplômés, l'inactivité domine chez les non-diplômés. *France, portrait social*, 43-57.
- Allison, P. D. (1982). Discrete-time methods for the analysis of event histories. *Sociological methodology*, 13, 61-98.
- Amato, P. (2010). Research on Divorce: Continuing Trends and New Developments. *Journal of Marriage and Family*, 72(3), 650-666.
- Amato, P., Patterson, S. (2017). The Intergenerational Transmission of Union Instability in Early Adulthood. *Journal of Marriage and Family*, 79(3), 723-738.
- Amato, P., Previti, D. (2003). People's reasons for divorcing: Gender, social class, the life course, and adjustment. *Journal of Family Issues*, 24(5), 602-626.
- Anderson, C. J., Pontusson, J. (2007). Workers, worries and welfare states: Social protection and job insecurity in 15 OECD countries. *European Journal of Political Research*, 46(2), 211-235.
- Andreß, H.-J., Barbara, B., Miriam, B., Marco, G., Dina, H. (2006). The Economic Consequences of Partnership Dissolution: A Comparative Analysis of Panel Studies from Belgium, Germany, Great Britain, Italy, and Sweden. 22(5), 533-560.
- Antoine, P., Adjamagbo, A., Amétépé, F., Béguy, D., Dial, F. B., Ferrand, M., Tichit, C. (2006). Unions et désunions : les histoires d'amour ne sont jamais simples ! Dans P. Antoine, É. Lelièvre (Eds.), *États flous et trajectoires complexes : Observation, modélisation, interprétation*. Paris: INED-CEPED.
- Ardilly, P., Lavalée, P. (2007). Weighting in rotating samples: The SILC survey in France. *Survey Methodology*, 33, 131-137.
- Ariès, P. (1973). *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*. Paris: Seuil. 528 p.
- Arnett, J. J. (2000). Emerging adulthood: A theory of development from the late teens through the twenties. *American psychologist*, 55(5), 469-480.
- Arnett, J. J. (2001). Conceptions of the Transition to Adulthood: Perspectives From Adolescence Through Midlife. *Journal of Adult Development*, 8(2), 133-143.
- Arulampalam, W. (2001). Is Unemployment Really Scarring? Effects of Unemployment Experiences on Wages. *The Economic Journal*, 111(475), 585-606.
- Arundel, R., Lennartz, C. (2017). Returning to the parental home: Boomerang moves of younger adults and the welfare regime context. *Journal of European Social Policy*, 27(3), 276-294.
- Avellar, S., Smock, P. J. (2005). The economic consequences of the dissolution of cohabiting unions. *Journal of Marriage and Family*, 67(2), 315-327.
- Baillet, J., Brice-Mansencal, L., Datsenko, R., Hoibian, S., Maes, C., Guisse, N., Jauneau-Cottet, P. (2019). Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2019. 240 p.
- Bailly, E., Rault, W. (2013). Les pacsés en couple hétérosexuel sont-ils différents des mariés? *Population & Sociétés*, 497, 1-4.
- Bajos, N., Ferrand, M. (2006). L'interruption volontaire de grossesse et la reconstitution de la norme procréative. *Sociétés contemporaines*(1), 91-117.
- Banens, M. (2010). Mariage et partenariat de même sexe en Europe [Vingt ans d'expérience]. *Politiques sociales et familiales*, 73-84.
- Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. (2014). Description des données du Registre National et du Registre BCSS. Consulté le 15/05/20, à l'adresse https://www.ksz-bcss.fgov.be/sites/default/files/assets/services_et_support/cbss_manual_fr.pdf

- Battagliola, F., Brown, E., Jaspard, M. (1995). Precarité d'emploi et itinéraires de transition à l'âge adulte. *Revue des politiques sociales et familiales*, 40(1), 45-56.
- Battagliola, F., Brown, E., Jaspard, M. (1997). Itinéraires de passage à l'âge adulte. Différences de sexe, différences de classe. *Sociétés contemporaines*, 25(1), 85-103.
- Beaud, S. (2013). *80% au bac... et après?: Les enfants de la démocratisation scolaire*: La découverte. 350 p.
- Beaujouan, E. (2011). La fécondité des deuxième unions en France : âges des conjoints et autres facteurs. *Population*, 66(2), 275-311.
- Beaujouan, E. (2012). Repartnering in France: The role of gender, age and past fertility. *Advances in Life Course Research*, 17(2), 69-80.
- Beaujouan, E. (2016). Second Unions Now More Stable than First? A Comparison of Separation Risks by Union Order in France. *European Journal of Population*, 32(2), 293-321.
- Beaujouan, E., Régnier-Loilier, A., Villeneuve-Gokalp, C. (2009). Ni seuls ni en couple : les relations amoureuses non cohabitantes. Dans A. Régnier-Loilier (Ed.), *Portraits de familles : L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles* (pp. 87-112). Paris: Ined.
- Beaujouan, E., Solaz, A. (2013). Racing against the biological clock? Childbearing and sterility among men and women in second unions in France. *European Journal of Population*, 29(1), 39-67.
- Becker, G. (1981). *A Treatise on the Family*. Cambridge: Harvard University Press. 288 p.
- Bédoué, C., Giret, J.-F. (2004). Le travail en cours d'études a-t-il une valeur professionnelle? *Économie et statistique*, n° 378-379, 55-83.
- Bellidenty, J. (2018). Études, travail, logement: comment les enfants de parents séparés entrent dans l'âge adulte? *DREES Études & Résultats*, n°1071.
- Beltzer, N., Bozon, M. (2008). Les séparations et leurs suites: rencontres sexuelles et prévention après une rupture conjugale ou amoureuse. Dans N. Bajos, M. Bozon (Eds.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*. (pp. 197-212). Paris: La Découverte,.
- Benson, J. E., Furstenberg, F. F. (2006). Entry into adulthood: are adult role transitions meaningful markers of adult identity? *Advances in Life Course Research*, 11, 199-224.
- Bergström, M. (2018). De quoi l'écart d'âge est-il le nombre ? L'apport des big data à l'étude de la différence d'âge au sein des couples. *Revue française de sociologie*, 59(3), 395-422.
- Bergström, M., Courtel, F., Vivier, G. (2019). La vie hors couple, une vie hors norme? Expériences du célibat dans la France contemporaine. *Population (french edition)*, 74(1), 103-130.
- Bernardi, L., Klärner, A., Von der Lippe, H. (2008). Job insecurity and the timing of parenthood: A comparison between Eastern and Western Germany. *European Journal of Population*, 24(3), 287-313.
- Bernier, L. (1996). L'amour au temps du démariage. *Sociologie et sociétés*, 28(1), 47-61.
- Bianchi, S. M., Milkie, M. A., Sayer, L. C., Robinson, J. P. (2000). Is Anyone Doing the Housework? Trends in the Gender Division of Household Labor. *Social Forces*, 79(1), 191-228.
- Bidart, C. (2010). Bifurcations biographiques et ingrédients de l'action. Dans M. Bessin, C. Bidart, M. Grossetti (Eds.), *Bifurcations: Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement* (pp. 224-238). Paris: La Découverte.
- Bidart, C., Lavenu, D. (2006). Se dire adulte en France : le poids des origines sociales. Dans C. Bidart (Ed.), *Devenir adulte aujourd'hui. Perspectives internationales* (pp. 163-180). Paris: L'Harmattan.
- Billari, F. C., Goisis, A., Liefbroer, A. C., Settersten, R. A., Aassve, A., Hagestad, G., Spéder, Z. (2011). Social age deadlines for the childbearing of women and men. *Human reproduction*, 26(3), 616-622.
- Billari, F. C., Liefbroer, A. C. (2007). Should I stay or should I go? The impact of age norms on leaving home. *Demography*, 44(1), 181-198.
- Billari, F. C., Liefbroer, A. C. (2010). Towards a new pattern of transition to adulthood? *Advances in Life Course Research*, 15(2-3), 59-75.
- Billari, F. C., Liefbroer, A. C. (2016). Why still marry? The role of feelings in the persistence of marriage as an institution. *The British journal of sociology*, 67(3), 516-540.
- Blossfeld, H.-P., Huinink, J. (1991). Human Capital Investments or Norms of Role Transition? How Women's Schooling and Career Affect the Process of Family Formation. *American Journal of Sociology*, 97(1), 143-168.

- Blossfeld, H.-P., Klijzing, E., Mills, M., Kurz, K. (2005). *Globalization, uncertainty and youth in society*. London: Routledge. 480 p.
- Bouchet-Valat, M. (2015). Plus diplômées, moins célibataires. L'inversion de l'hypergamie féminine au fil des cohortes en France. *Population*, 70(4), 705-730.
- Bouchet-Valat, M., Grobon, S. (2021). L'avis des parents sur le conjoint choisi par leur enfant: quelles évolutions en un siècle? *Population et Sociétés*, 588(4), 1-4.
- Bourdieu, P. (1980). La jeunesse n'est qu'un mot. *Questions de sociologie*, 143-154.
- Boyle, P. J., Kulu, H., Cooke, T., Gayle, V., Mulder, C. H. (2008). Moving and union dissolution. *Demography*, 45(1), 209-222.
- Bozon, M. (1990). Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie. II. - Modes d'entrée dans la vie adulte et représentations du conjoint. *Population*, 565-602.
- Bozon, M. (2002). Des rites de passage aux «premières fois». Une expérimentation sans fins. *Agora débats/jeunesses*, 28(1), 22-33.
- Bozon, M. (2008). Premier rapport sexuel, première relation : des passages attendus. Dans N. Bajos, M. Bozon (Eds.), *Enquête sur la sexualité en France : pratiques, genre et santé*. (pp. 118-147). Paris: La Découverte.,
- Bozon, M. (2012). Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes. Le garçon sans frein et la fille responsable. *Agora débats/jeunesses*, 60(1), 121-134.
- Bozon, M., Héran, F. (2006). *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*. Paris. 267 p.
- Bozon, M., Rault, W. (2012). De la sexualité au couple. L'espace des rencontres amoureuses pendant la jeunesse. *Population*, 67(3), 453-490.
- Brandén, M. (2014). Gender, Gender Ideology, and Couples' Migration Decisions. *Journal of Family Issues*, 35(7), 950-971.
- Branje, S., Laninga-Wijnen, L., Yu, R., Meeus, W. (2013). Associations Among School and Friendship Identity in Adolescence and Romantic Relationships and Work in Emerging Adulthood. *Emerging Adulthood*, 2(1), 6-16.
- Breton, D. (2006). Mise en couple et fécondité, aspects démographiques. *Informations sociales*, 132(4), 14-25.
- Breton, D., Barbieri, M., Belliot, N., d'Albis, H., Mazuy, M. (2019). L'évolution démographique récente de la France: une singularité en Europe? *Population*, 74(4), 409-497.
- Breton, D., Barbieri, M., d'Albis, H., Mazuy, M. (2018). Recent demographic developments in France: Seasonal patterns of births, deaths, unions, and migration. *Population*, 73(4), 591-658.
- Breuil-Genier, P., Buisson, G., Robert-Bobée, I., Trabut, L. (2016). Enquête Famille et logements adossée au recensement de 2011: comment s'adapter à la nouvelle méthodologie des enquêtes annuelles et quels apports ? *Economie et statistique*, 483(1), 205-226.
- Brines, J., Joyner, K. (1999). The Ties That Bind: Principles of Cohesion in Cohabitation and Marriage. *American Sociological Review*, 64(3), 333-355.
- Brückner, H., Mayer, K. U. (2005). De-standardization of the life course: What it might mean? And if it means anything, whether it actually took place? *Advances in Life Course Research*, 9, 27-53.
- Bruno, C., Cazes, S. (1997). Le chômage des jeunes en France: un état des lieux. *Revue de l'OFCE*, 62(1), 75-107.
- Buisson, G., Daguet, F. (2012). Qui vit seul dans son logement? Qui vit en couple? *INSEE première*(n°1392), 1-4.
- Buisson, G., Lapinte, A. (2013). Le couple dans tous ses états : non-cohabitation, conjoints de même sexe, Pacs. *INSEE première*, 1-4.
- Bukodi, E. (2012). Serial cohabitation among men in Britain: Does work history matter? *European Journal of Population*, 28(4), 441-466.
- Burricand, C., Lorgnet, J.-P. (2014). L'attrition dans l'enquête SRCV: déterminants et effets sur la mesure des variables monétaires. *Economie et statistique*, 469(1), 19-35.
- Cahuc, P., Carcillo, S., Zimmermann, K. F. (2013). L'emploi des jeunes peu qualifiés en France. *Notes du conseil d'analyse économique*, 4(4), 1-12.

- Caliendo, M., Schmidl, R. (2016). Youth unemployment and active labor market policies in Europe. *IZA Journal of Labor Policy*, 5(1), 1-30.
- Calot, G. (1992). La fécondité en Europe: analogies et différences. *Population et sociétés*, 264, 1-4.
- Calvès, A. E., Bozon, M., Diagne, A., Kuépié, M. (2006). Le passage à l'âge adulte: repenser la définition et l'analyse des «premières fois». Dans P. Antoine, É. Lelièvre (Eds.), *Etats flous et trajectoires complexes. Observation, modélisation, interprétation*. (pp. 137-156). Paris: INED-CEPED.
- Can, S. (2015). La garantie européenne pour la jeunesse. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2263(18), 5-45.
- Castell, L., Rivalin, R., Thouilleux, C. (2016). L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié. *France portrait social*, 11-25.
- Chabanet, D. (2007). Chômage et exclusion sociale: L'échec européen. *Politique européenne*(1), 157-187.
- Chandler, J., Williams, M., Maconachie, M., Collett, T., Dodgeon, B. (2004). Living alone: its place in household formation and change. *Sociological Research Online*, 9(3), 1-13.
- Charles, N. (2016). Penser l'action publique au-delà des politiques de jeunesse. Dans J.-H. Lorenzi (Ed.), *Choc démographique, Rebond économique*. (pp. 71-81). Paris: Descartes et cie.
- Charles, N., Le Pape, M.-C., Portela, M., Tenret, É. (2019). Soutenir le jeune et son projet : les logiques éducatives parentales à l'épreuve de l'insertion professionnelle. *Revue française des affaires sociales*(2), 119-142.
- Charruault, A. (2020). Le paradigme du parcours de vie. *Informations sociales*(1), 10-13.
- Chauvel, L. (2010). *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France du XXe siècle aux années 2010*. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France. 432 p.
- Chevalier, T. (2015). L'État et l'accès à l'autonomie des jeunes en Europe. *Regards*, 48(2), 69-80.
- Clair, I. (2008). *Les jeunes et l'amour dans les cités*: Armand Colin. 303 p.
- Cleves, M., Gould, W. W., Gutierrez, R. G., Marchenko, Y. (2010). *An Introduction to Survival Analysis Using Stata*. TX: Stata Press. 412 p.
- Cockx, B. (2013). Youth unemployment in Belgium: diagnosis and Key remedies. *Intereconomics*, 48(4), 202-209.
- Coleman, D. (2013). Partnership in Europe; its variety, trends and dissolution. *Finnish Yearbook of Population Research*, 48, 5-49.
- Collet, B., Santelli, E. (2015). *Couples d'ici, parents d'ailleurs: parcours de descendants d'immigrés*: Presses universitaires de France. 372 p.
- Compans, M.-C. (2021). Pour qui sonne l'heure ? Devenir père ou mère tardivement à l'épreuve des normes et de l'âge. CRIDUP: Paris 1 Panthéon Sorbonne. 331 p.
- Cooke, T. J., Mulder, C., Thomas, M. (2016). Union dissolution and migration. *Demographic Research*, 34(26), 741-760.
- Corijn, M. (2012). Tien jaar wettelijke samenwoning in België. Een analyse op basis van Rijksregistergegevens. Brussel: Studiedienst van de Vlaamse Regering, SVR-Webartikel. 9 p.
- Costemalle, V. (2015). Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux: Insee références, édition 2015. 14 p.
- Costemalle, V. (2017). Les données fiscales de l'EDP: une nouvelle source d'informations sur les couples et les familles? (Vol. n° F1708): Insee. 42 p.
- CSE. (2018). Les immigrés nés en dehors de l'Union européenne sur le marché du travail en Belgique: Conseil Supérieur de l'Emploi. 178 p.
- Daguet, F. (2018). Dans quatre couples récents sur dix, un seul conjoint est propriétaire ou locataire du logement. *Insee Focus n° 131*.
- Damon, J. (2008). Les politiques familiales dans l'union européenne : une convergence croissante. *Recherches familiales*, 5(1), 33-53.
- Dares. (2017). Emploi et chômage des 15-29 ans : un jeune sur dix au chômage. *Dares Analyses*, n°016, 1-8.
- Datsenko, R., Guisse, N., Hoibian, S., Timotéo, J. (2018). Avoir son chez soi: une envie omniprésente chez les jeunes. *INJEP études et recherches*, n° 19, 1-4.
- De Graaf, P. M., Kalmijn, M. (2003). Alternative routes in the remarriage market: Competing-risk analyses of union formation after divorce. *Social forces*, 81(4), 1459-1498.

- De Luca Barrusse, V. (2010). *Démographie sociale de la France*. Paris, France. 288 p.
- de Regt, S., Mortelmans, D., Marynissen, T. (2013). Financial consequences of relationship dissolution: A longitudinal comparison of formerly married and unmarried cohabiting men and women. *Sociology*, 47(1), 90-108.
- de Singly, F. (2011). *Séparée: vivre l'expérience de la rupture*: Armand Colin. 238 p.
- de Singly, F. (2016). *Libres ensemble: L'individualisme dans la vie commune*. Paris: Armand Colin. 320 p.
- Deauvieu, J. (2010). Comment traduire sous forme de probabilités les résultats d'une modélisation logit? *BMS: Bulletin of Sociological Methodology / Bulletin de Méthodologie Sociologique*(105), 5-23.
- Déchaux, J.-H. (2010). *Sociologie de la famille*. Paris: La découverte. 126 p.
- Dessouroux, C., Bensliman, R., Bernard, N., De Laet, S., Demonty, F., Marissal, P., Surkyn, J. (2016). Le logement à Bruxelles: diagnostic et enjeux. Note de synthèse BSI. *Brussels Studies*, n°99.
- Dewilde, C. (2008). Divorce and the Housing Movements of Owner-Occupiers: A European Comparison. *Housing Studies*, 23(6), 809-832.
- Dewilde, C. (2009). Divorce and housing: a European comparison of the housing consequences of divorce for men and women. Dans H.-J. Andreß, D. Hummelsheim (Eds.), *When marriage ends: Economic and social consequences of partnership dissolution* (pp. 263-285). Cheltenham.
- Doignon, Y., Eggerickx, T., Rizzi, E. (2020). The spatial diffusion of nonmarital cohabitation in Belgium over 25 years: Geographic proximity and urban hierarchy. *Demographic Research*, 43, 1413-1428.
- Doiron, D., Mendolia, S. (2012). The impact of job loss on family dissolution. *Journal of Population Economics*, 25(1), 367-398.
- Dormont, B., Dufour-Kippelen, S. (2000). Insertion professionnelle et autonomie résidentielle: le cas des jeunes peu diplômés. *Économie et statistique*, 337(1), 97-120.
- Driant, J.-C., Casteran, B., O'Prey, S. (2007). Les conditions de logement des ménages jeunes. *Le rapport de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2007-2008*.
- Dubar, C., Nicourd, S. (2017). *Les biographies en sociologie*: La Découverte. 121 p.
- Dubéchet, P. (2015). L'autonomie comme norme attendue, mais une indépendance impossible. *Vie sociale*, 12(4), 11-28.
- Duncan, S., Carter, J., Phillips, M., Roseneil, S., Stoilova, M. (2013). Why do people live apart together? *Families, Relationships and Societies*, 2(3), 323-338.
- Dupâquier, J., Garden, M. (1988). *Histoire de la population française (3): De 1789 à 1914*: Presses Universitaires de France. 560 p.
- Eggerickx, T., Pierrard, A., Sanderson, J.-P. (2016). Les Néo-Louvanistes en 2011: Analyse des caractéristiques démographiques et des mouvements migratoires. *Document de travail 7*. Louvain-la-Neuve: Centre de Recherche en Démographie (DEMO). 78 p.
- Elder, G. H. (1975). Age differentiation and the life course. *Annual Review of Sociology*, 1(1975), 165-190.
- Elder, G. H. (1998). The life course as developmental theory. *Child development*, 69(1), 1-12.
- Eliason, S. R., Mortimer, J. T., Vuolo, M. (2015). The transition to adulthood: Life course structures and subjective perceptions. *Social psychology quarterly*, 78(3), 205-227.
- England, P., Farkas, G. (1986). *Households, employment, and gender: A social, economic, and demographic view*. New York, USA. 237 p.
- Esping-Andersen, G. (1990). *The three worlds of welfare capitalism*. Oxford: Polity Press. 248 p.
- Esping-Andersen, G. (2009). *Incomplete revolution: Adapting welfare states to women's new roles*. Cambridge: Policy Press. 224 p.
- Eurofound. (2013). Young people and temporary employment in Europe. Ireland, Dublin: European Monitoring Centre on Change, European Union. 1-43 p.
- Eurostat. (2015). Being young in Europe today. Luxembourg: Publications Office of the European Union. 214 p.
- Eurostat. (2018). Are more babies born inside or outside marriage? . Consulté le 29/04/2021, à l'adresse <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-eurostat-news/-/DDN-20180416-1>

- Eurostat. (2020a). Chômage des jeunes par sexe, âge et niveau d'éducation atteint. Consulté le 08/07/2020
- Eurostat. (2020b). Main reason for part-time employment - Distributions by sex and age (%). Consulté le 08/08/2020
- Farris, D. N. (2016). *Boomerang Kids: The Demography of Previously Launched Adults*: Springer. 81 p.
- Feijten, P. (2005). Union Dissolution, Unemployment and Moving Out of Homeownership. *European sociological review*, 21(1), 59-71.
- Feijten, P., Mulder, C. H. (2005). Life-course experience and housing quality. *Housing Studies*, 20(4), 571-587.
- Feijten, P., van Ham, M. (2007). Residential mobility and migration of the divorced and separated. *Demographic Research*, 17(21), 623-653.
- Feijten, P., van Ham, M. (2013). The Consequences of Divorce and Splitting up for Spatial Mobility in the UK. *Comparative Population Studies*, 38(2), 405-432.
- Ferrari, G., Bonnet, C., Solaz, A. (2019). 'Will the one who keeps the children keep the house?' Residential mobility after divorce by parenthood status and custody arrangements in France. *Demographic Research*, 40, 359-394.
- Ferrari, G., Pailhé, A. (2017). Transition to adulthood in France: Do children of immigrants differ from natives? *Advances in Life Course Research*, 31, 34-56.
- Ferreira, V. S., Nunes, C. (2010). Les trajectoires de passage à l'âge adulte en Europe. *Politiques sociales et familiales*, 102, 21-38.
- Festy, P. (2007). Enumerating same-sex couples in censuses and population registers. *Demographic Research*, 17, 339-368.
- Festy, P., Prioux, F. (1975). Le divorce en Europe depuis 1950. *Population*, 30(6), 975-1017.
- Fokkema, T., Kveder, A., Hiekel, N., Emery, T., Liefbroer, A. C. (2016). Generations and Gender Programme Wave 1 data collection: An overview and assessment of sampling and fieldwork methods, weighting procedures, and cross-sectional representativeness. *Demographic Research*, 34, 499-524.
- Fokkema, T., ter Bekke, S., Dykstra, P. A. (2008). *Solidarity between Parents and their Adult Children in Europe*. Amsterdam: Amsterdam University Press. 136 p.
- Gałęzewska, P., Perelli-Harris, B., Berrington, A. (2017). Cross-national differences in women's repartnering behaviour in Europe: The role of individual demographic characteristics. *Demographic Research*, 37(8), 189-228.
- Galland, O. (1996). L'entrée dans la vie adulte en France. Bilan et perspectives sociologiques. *Sociologie et sociétés*, 28(1), 37-46.
- Galland, O. (2001). Adolescence, post-adolescence, jeunesse: retour sur quelques interprétations. *Revue française de sociologie*, 42(4), 611-640.
- Galland, O. (2017). *Sociologie de la jeunesse* (6ème ed.). Paris: Armand Colin. 272 p.
- Gallie, D., Gershuny, J., Vogler, C. (1994). Unemployment, the household and social networks. Dans D. Gallie, C. Marsh, C. Vogler (Eds.), *Social change and the experience of unemployment* (pp. 231-263). Oxford, UK: Oxford University Press.
- Gallie, D., Paugam, S. (2000). *Welfare regimes and the experience of unemployment in Europe*. Oxford: Oxford University Press. 432 p.
- Gauthier, A., Furstenberg, F. (2005). Historical Trends in Patterns of Time Use among Young Adults in Developed Countries. Dans R. Settersten Jr., F. Furstenberg Jr., R. Rumbaut (Eds.), *On the Frontier of Adulthood : Theory, Research, and Public Policy* (pp. 150-176). Chicago: University of Chicago Press.
- Gautié, J. (2015). *Le chômage*. Paris, France: La découverte. 126 p.
- Gaviria, S. (2012). La souffrance de l'autonomie. La première expérience de vie en solo des étudiants. *Agora débats/jeunesses*, 62(3), 7-17.
- Gaviria, S. (2016). La génération boomerang: devenir adulte autrement. *SociologieS*.
- Gaviria, S. (2020). *Revenir vivre en famille: devenir adulte autrement*. Bordeaux: Le Bord de l'Eau. 243 p.
- Gelissen, J. (2004). Assortative mating after divorce: a test of two competing hypotheses using marginal models. *Social Science Research*, 33(3), 361-384.

- Gershuny, J., Bittman, M., Brice, J. (2005). Exit, Voice, and Suffering: Do Couples Adapt to Changing Employment Patterns? *Journal of Marriage and Family*, 67(3), 656-665.
- Giddens, A. (1992). *The transformation of intimacy. Sexuality, love and eroticism in modern societies*. Cambridge: Polity Press. 224 p.
- Girard, A. (1964). *Le choix du conjoint: une enquête psycho-sociologique en France*. Paris: Presses Universitaires de France. 203 p.
- Giraud, C. (2017). *L'amour réaliste. La nouvelle expérience amoureuse des jeunes femmes*. Malakoff: Armand Colin. 318 p.
- Giraud, C., de Singly, F. (2013). Etre en couple sans se prendre la tête. *Sciences humaines*.
- Giret, J.-F., Nauze-Fichet, E., Tomasini, M. (2006). Le déclassement des jeunes sur le marché du travail. *Données sociales*, 307-314.
- Givord, P. (2005). Formes particulières d'emploi et insertion des jeunes. *Economie et Statistique*, n°388-389, 129-143.
- Glasman, D. (2010). L'internat dans l'expérience scolaire. *Agora débats/jeunesses*, 55(2), 109-124.
- Gobillon, L. (2001). Emploi, logement et mobilité résidentielle. *Economie et statistique*, n° 349-350, 77-98.
- Grabka, M. M., Marcus, J., Sierminska, E. (2015). Wealth distribution within couples. *Review of Economics of the Household*, 13(3), 459-486.
- Gram-Hanssen, K., Bech-Danielsen, C. (2008). Home Dissolution: What Happens After Separation? *Housing Studies*, 23(3), 507-522.
- Grimmeau, J.-P., Decroly, J.-M., Wertz, I. (2012). La démographie des communes belges de 1980 à 2010. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2162-2163(37), 1-90.
- Grobon, S., Portela, M. (2016). Famille, genre, immigration : les jeunes ont-ils des opinions spécifiques ? *Les valeurs des jeunes adultes, leur perception de l'avenir et de la protection sociale. Trois études sur les 18-29 ans à partir de dix années du Baromètre d'opinion de la DREES*. 11-28 p.
- Gros, E., Moussallam, K. (2015). Les méthodes d'estimation de la précision pour les enquêtes ménages de l'Insee tirées dans Octopusse (Vol. M2015/03): Insee. 93 p.
- Guillaume, J.-F. (2009). Les parcours de vie, entre aspirations individuelles et contraintes structurelles. *Informations sociales*(6), 22-30.
- Halliday Hardie, J., Lucas, A. (2010). Economic Factors and Relationship Quality Among Young Couples: Comparing Cohabitation and Marriage. *Journal of Marriage and Family*, 72(5), 1141-1154.
- Halpern-Meehin, S., Manning, W. D., Giordano, P. C., Longmore, M. A. (2013). Relationship churning in emerging adulthood: On/off relationships and sex with an ex. *Journal of Adolescent Research*, 28(2), 166-188.
- Hamilton, L., Armstrong, E. A. (2009). Gendered sexuality in young adulthood: Double binds and flawed options. *Gender & Society*, 23(5), 589-616.
- Hansen, H.-T. (2005). Unemployment and marital dissolution: A panel data study of Norway. *European sociological review*, 21(2), 135-148.
- Heath, S., Kenyon, L. (2001). Single young professionals and shared household living. *Journal of Youth Studies*, 4(1), 83-100.
- Henryon, C., Lambrechts, E. (1968). *Le mariage en Belgique: étude sociologique*. Bruxelles: EVO. 259 p.
- Heuveline, P., Timberlake, J. M. (2004). The role of cohabitation in family formation: The United States in comparative perspective. *Journal of Marriage and Family*, 66(5), 1214-1230.
- Hiekel, N., Fulda, B. E. (2018). Love. Break up. Repeat: The prevalence and stability of serial cohabitation among West German women and men born in the early 1970s. *Demographic Research*, 39(30), 855-870.
- Hogan, D. P., Astone, N. M. (1986). The transition to adulthood. *Annual Review of Sociology*, 12(1), 109-130.
- Hutchison, E. D. (2010). A life course perspective. *Dimensions of human behavior: The changing life course*, 4, 1-38.
- Iacovou, M. (2010). Leaving Home: Independence, Togetherness and Income. *Advances in Life Course Research*, 15(4), 147-160.

- Iacovou, M., Lynn, P. (2013). Implications of the EU-SILC following rules, and their implementation, for longitudinal analysis. Institute for Social and Economic Research, University of Essex, Colchester: ISER Working Paper Series 2013-17. 33 p.
- IBZ. (2017). TI 141 - Membre du ménage. Consulté le 18/05/20, à l'adresse https://www.ibz.rrn.fgov.be/fileadmin/user_upload/fr/rn/instructions/liste-TI/TI141_Membre_menage_20171030.pdf
- Illouz, E. (2020). *La Fin de l'amour. Enquête sur un désarroi contemporain*. 411 p.
- Insee. (2010). Rapport intermédiaire sur la qualité des données françaises EU-SILC 2005. 52 p.
- Insee. (2012). Les pondérations. *Recensement de la population*. 1-9 p.
- Ishizuka, P. (2018). The economic foundations of cohabiting couples' union transitions. *Demography*, 55(2), 535-557.
- Jalovaara, M. (2003). The joint effects of marriage partners' socioeconomic positions on the risk of divorce. *Demography*, 40(1), 67-81.
- Jalovaara, M. (2013). Socioeconomic resources and the dissolution of cohabitations and marriages. *European Journal of Population/Revue européenne de Démographie*, 29(2), 167-193.
- Jalovaara, M., Kulu, H. (2018). Separation Risk over Union Duration: An Immediate Itch? *European Sociological Review*, 34(5), 486-500.
- Jang, B. J., Snyder, A. R. (2015). Moving and union formation in the transition to adulthood in the United States. *Advances in Life Course Research*, 23, 44-55.
- Jauneau, Y. (2007). L'indépendance des jeunes adultes: chômeurs et inactifs cumulent les difficultés. *Insee Première*, n° 1156, 1-4.
- Jugnot, S. (2014). La constitution de l'échantillon démographique permanent de 1968 à 2012: INSEE. 83 p.
- Kalmijn, M. (2005). The effects of divorce on men's employment and social security histories. *European Journal of Population*, 21(4), 347-366.
- Kalmijn, M. (2007). Explaining cross-national differences in marriage, cohabitation, and divorce in Europe, 1990-2000. *Population Studies*, 61(3), 243-263.
- Kalmijn, M. (2011). The influence of men's income and employment on marriage and cohabitation: Testing Oppenheimer's theory in Europe. *European Journal of Population/Revue européenne de Démographie*, 27(3), 269-293.
- Kalmijn, M., De Graaf, P. M., Janssen, J. P. (2005). Inter-marriage and the risk of divorce in the Netherlands: The effects of differences in religion and in nationality, 1974-94. *Population studies*, 59(1), 71-85.
- Kalmijn, M., De Graaf, P. M., Poortman, A. R. (2004). Interactions between cultural and economic determinants of divorce in the Netherlands. *Journal of Marriage and Family*, 66(1), 75-89.
- Kalmijn, M., Loeve, A., Manting, D. (2007). Income dynamics in couples and the dissolution of marriage and cohabitation. *Demography*, 44(1), 159-179.
- Kalmijn, M., Poortman, A.-R. (2006). His or her divorce ? : the gendered nature of divorce and its determinants. *European sociological review*, 22(2), 201-214.
- Kaufmann, J.-C. (1994). Les ménages d'une personne en Europe. *Population*, 49(4/5), 935-958.
- Kaufmann, J.-C. (2017). *Sociologie du couple*: Presses universitaires de France. 127 p.
- Kesteman, N. (2010). Le logement des jeunes: synthèse des études statistiques récentes. *Revue des politiques sociales et familiales*, 99, 113-120.
- Kieffer, A., Marry, C., Meron, M., Solaz, A. (2006). The case of France. Family formation in an uncertain labor market. Dans H.-P. Blossfeld, E. Klijzing, M. Mills, K. Kurz (Eds.), *Globalization, Uncertainty and Youth in Society* (pp. 131-161): Routledge.
- Kiernan, K. (2001). The rise of cohabitation and childbearing outside marriage in Western Europe. *International journal of law, policy and the family*, 15(1), 1-21.
- Kins, E., De Mol, J., Beyers, W. (2014). "Why Should I Leave?" Belgian Emerging Adults' Departure From Home. *Journal of Adolescent Research*, 29(1), 89-119.
- Klée, W. (2017). *Le système des allocations d'insertion en Belgique: origine, évolutions et perspectives*. Mémoire de Master, Université de Liège.

- Kley, S. A., Feldhaus, M. (2018). Effects of female commuting on partnership stability in suburban and other residential regions. *Population, Space and Place*, 24(2), 1-11.
- Kluwer, E. S., José, A. M. H., Van de Vliert, E. (1996). Marital Conflict about the Division of Household Labor and Paid Work. *Journal of Marriage and Family*, 58(4), 958-969.
- Koelet, S., De Valk, H. A. G., Glorieux, I., Laurijssen, I., Willaert, D. (2015). The timing of family commitments in the early work career: Work-family trajectories of young adults in Flanders. *Demographic Research*, 32(22), 657-690.
- Kraft, K. (2003). Unemployment and the Separation of Married Couples. *Kyklos*, 54(1), 67-88.
- Krapf, S. (2017). Moving in or Breaking Up? The Role of Distance in the Development of Romantic Relationships. *European Journal of Population*, 34, 316-338.
- Kulu, H., Boyle, P. J. (2010). Premarital cohabitation and divorce: Support for the "Trial Marriage" Theory? *Demographic Research*, 23, 879-904.
- Labadie, F. (2001). L'évolution de la catégorie jeune dans l'action publique depuis vingt-cinq ans. *Revue des politiques sociales et familiales*, 65(1), 19-29.
- Lambert, A. (2009). Des causes aux conséquences du divorce: histoire critique d'un champ d'analyse et principales orientations de recherche en France. *Population*, 64(1), 155-182.
- Le Goff, J.-M., Forney, Y. (2013). Analyse des événements de l'histoire de vie : estimation de modèles logistiques à temps discret avec SPSS. *Cahiers Recherche et Méthodes*(numéro 3), 1-27.
- Le Pape, M.-C. (2019). "Les familles populaires ne sont pas modernes à la maison". Dans O. Masclet, S. Misset, T. Poullaouec (Eds.), *La France d'en bas?* (pp. 83-91). Paris: Le Cavalier Bleu.
- Lelièvre, E., Roubaud, F., Tichit, C., Vivier, G. (2006). Données factuelles et perceptions, la place du flou dans l'observation et l'analyse. Dans P. Antoine, É. Lelièvre (Eds.), *États flous et trajectoires complexes. Observation, modélisation, interprétation* (pp. 29-60). Paris: INED-CEPED.
- Lennartz, C., Arundel, R., Ronald, R. (2016). Younger adults and homeownership in Europe through the global financial crisis. *Population, Space and Place*, 22(8), 823-835.
- Leridon, H. (2008). Le nombre de partenaires : un certain rapprochement entre les femmes et les hommes, mais des comportements encore très différents. Dans N. Bajos, M. Bozon (Eds.), *Enquête sur la sexualité en France : Pratiques, genre et santé* (pp. 215-242). Paris: La Découverte.
- Leridon, H., Toulemon, L. (1997). *Démographie: approche statistique et dynamique des populations*. Paris: Economica. 440 p.
- Leridon, H., Villeneuve-Gokalp, C. (1988). Les nouveaux couples: nombre, caractéristiques et attitudes. *Population*, 43(2), 331-374.
- Lesthaeghe, R. J. (1991). The second demographic transition in Western countries : an interpretation. *IPD-Working paper 1991-2*: Brussels : Interuniversity Programme in Demography, Centrum Sociologie, Vrije Universiteit. 1-49 p.
- Levinger, G. (1965). Marital cohesiveness and Dissolution : An Integrative Review. *Journal of Marriage and Family*, 27(1), 19-28.
- Lewis, J. (1992). Gender and the Development of Welfare Regimes. *Journal of European Social Policy*, 2(3), 159-173.
- Lhommeau, B. (2014). Quand les jeunes n'habitent pas chez leurs parents: revenus et niveau de vie. *Drees Etudes et Résultats*, n° 867, 1-8.
- Lichter, D., Turner, R., Sassler, S. (2010). National estimates of the rise in serial cohabitation. *Social Science Research*, 39(5), 754-765.
- Liefbroer, A. C., Billari, F. C. (2010). Bringing norms back in: a theoretical and empirical discussion of their importance for understanding demographic behaviour. *Population, Space and Place*, 16(4), 287-305.
- Liefbroer, A. C., Corijn, M. (1999). Who, What, Where, and When? Specifying the Impact of Educational Attainment and Labour Force Participation on Family Formation. *European Journal of Population*, 15(1), 45-75.
- Liefbroer, A. C., Dourleijn, E. (2006). Unmarried cohabitation and union stability: Testing the role of diffusion using data from 16 European countries. *Demography*, 43(2), 203-221.
- Liefbroer, A. C., Poortman, A.-R., Seltzer, J. A. (2015). Why do intimate partners live apart? Evidence on LAT relationships across Europe. *Demographic Research*, 32, 251-286.

- Liefbroer, A. C., Toulemon, L. (2010). Demographic Perspectives on the Transition to Adulthood : An introduction. *Advances in Life Course Research*, 15, 53-58.
- Lodewijckx, E., Deboosere, P. (2011). Ménages et familles: Évolutions rapides et grande stabilité à la fois *GGG Belgium Paper Series*. 31 p.
- Lognard, M.-O. (2005). L'évolution de la fécondité masculine en Belgique de 1939 à 1995 *Histoire de la population de la Belgique et de ses territoires: Actes de la Chaire Quetelet 2005* (pp. 527-546). Louvain-la-Neuve: Presses Universitaires de Louvain.
- Loken, K. V., Lommerud, K. E., Lundberg, S. (2013). Your Place or Mine? On the Residence Choice of Young Couples in Norway. *Demography*, 50(1), 285-310.
- Lollivier, S. (2000). Récurrence du chômage dans l'insertion des jeunes: des trajectoires hétérogènes. *n°334*, 49-63.
- Lyngstad, T. H., Jalovaara, M. (2010). A review of the antecedents of union dissolution. *Demographic Research*, 23(10), 257-292.
- Macmillan, R. (2006). 'Constructing Adulthood': Agency and Subjectivity in the Transition to Adulthood. *Advances in Life Course Research*, 11, 3-29.
- Macura, M., Beets, G. (2002). Dynamics of fertility and partnership in Europe: Insights and lessons from comparative research (Vol. 1). Geneva: United Nations Publications. 238 p.
- Maillochon, F. (2001). "Entrer en couple" ou "sortir ensemble". *Agora débats/jeunesses*, 23, 35-50.
- Marchand, O., Thélot, C. (1997). *Le travail en France, 1800-2000*. Paris: Nathan. 270 p.
- Marteau, B. (2019). La séparation chez les couples corésidents de même sexe et de sexe différent. *Population*, 74(4), 521-549.
- Marteau, B. (2021). Correction of Dates of Partnership Formation and Separation in the Consolidated Wave 1 of the Generations and Gender Survey (GGG) Belgium. Document de travail 20, Centre de Recherche en Démographie, Louvain-la-Neuve. 39 p.
- Maruani, M. (2011). *Travail et emploi des femmes*. Paris: La découverte. 126 p.
- Matysiak, A., Styrac, M., Vignoli, D. (2014). The educational gradient in marital disruption: A meta-analysis of European research findings. *Population Studies*, 68(2), 197-215.
- Maunaye, E. (2016). L'accès au logement autonome pour les jeunes, un chemin semé d'embûches. *Informations sociales*, 195(4), 39-47.
- Mazzotta, F., Parisi, L. (2019). Returning to the parental home after the Great Recession: a matter of partnership dissolution or unemployment? *Oxford Economic Papers*, 1-29.
- McKee-Ryan, F. M., Maitoza, R. (2018). Job Loss, unemployment, and families. Dans U.-C. Kleh, E. Van Hoof (Eds.), *The Oxford Handbook of Job Loss and Job Search* (pp. 87-97). New York: Oxford University Press.
- Méda, D. (2008). Pourquoi et comment mettre en œuvre un modèle à « deux apporteurs de revenu/deux pourvoyeurs de soins ? ». *Revue Française de Socio-Économie*, 2(2), 119-139.
- Michel, F. (2009). Quand s'activer devient la contrepartie du revenu d'assistance. Étude du Revenu d'intégration sociale (RIS) belge. *Lien social et Politiques*(61), 37-48.
- Mikolai, J. (2017). Partnership Histories and the Transition to Motherhood in Later Reproductive Ages in Europe. *Population*, 72(1), 123-154.
- Mikolai, J., Kulu, H. (2018). Divorce, Separation, and Housing Changes: A Multiprocess Analysis of Longitudinal Data from England and Wales. *Demography*, 55(1), 83-106.
- Mills, M. (2010). *Introducing survival and event history analysis*: Sage. 299 p.
- Mills, M., Blossfeld, H.-P. (2003). Globalization, uncertainty and changes in early life courses. *Zeitschrift für Erziehungswissenschaft*, 6(2), 188-218.
- Mitchell, B. (2006). *The boomerang age: Transitions to adulthood in families*: Aldine Transaction. 230 p.
- Moen, P., Sweet, S. (2004). From 'work-family' to 'flexible careers' - A Life Course Reframing. *Community, Work & Family*, 7(2), 209-226.
- Mood, C. (2010). Logistic regression: Why we cannot do what we think we can do, and what we can do about it. *European sociological review*, 26(1), 67-82.
- Morin, T. (2014). Écarts de revenus au sein des couples. Trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint. *INSEE première*, n° 1492, 1-4.

- Mortain, B., Vignal, C. (2013). Processus de décohabitation en milieux populaires. Le poids des rôles familiaux de substitution sur les parcours féminins. *Agora débats/jeunesses*, 63(1), 23-35.
- Mortimer, J. T., Zimmer-Gembeck, M. J., Holmes, M., Shanahan, M. J. (2002). The Process of Occupational Decision Making: Patterns during the Transition to Adulthood. *Journal of Vocational Behavior*, 61(3), 439-465.
- Mulder, C., Wagner, M. (2010). Union Dissolution and Mobility: Who Moves From the Family Home After Separation? *Journal of Marriage and Family*, 72(5), 1263-1273.
- Munoz-Perez, F. (1979). L'évolution récente des premiers mariages dans quelques pays européens. *Population (french edition)*, 649-694.
- Muszynska, M. (2008). Women's employment and union dissolution in a changing socio-economic context in Russia. *Demographic Research*, 18(6), 181-204.
- Nomes, E., Van Bavel, J. (2017). Education and marriage: the shift from female hypergamy to hypogamy in Belgium, a 20th century cohort analysis. *Quetelet Journal*, 5(2), 37-67.
- O'Reilly, J., Eichhorst, W., Gábos, A., Hadjivassiliou, K., Lain, D., Leschke, J., . . . Villa, P. (2015). Five Characteristics of Youth Unemployment in Europe: Flexibility, Education, Migration, Family Legacies, and EU Policy. *SAGE Open*, 5(1), 1-19.
- OCDE. (2020). Dépenses publiques de chômage (indicateur). Consulté le 27/07/2020
- Ongaro, F., Mazzuco, S., Meggiolaro, S. (2009). Economic Consequences of Union Dissolution in Italy: Findings from the European Community Household Panel. *European Journal of Population*, 25(1), 45-65.
- Oppenheimer, V. K. (1988). A theory of marriage timing. *American Journal of Sociology*, 94, 563-591.
- Oppenheimer, V. K. (1997). Women's Employment and the Gain to Marriage: The Specialization and Trading Model. *Annual Review of Sociology*, 23(1), 431-453.
- Oppenheimer, V. K. (2003). Cohabiting and marriage during young men's career-development process. *Demography*, 40(1), 127-149.
- Pailhé, A., Mortelmans, D., Castro, T., Digoix, M., Festy, P., Krapf, S., . . . Toulemon, L. (2014). Changes in the life course. *FamiliesAndSocieties Working paper* 6, 1-67.
- Paillat, P. (1962). Influence du nombre d'enfants sur le niveau de vie de la famille. Évolution de 1950 à 1961. *Population (french edition)*, 421-442.
- Pak, M., Zilloniz, S. (2013). Le travail à temps partiel. *Synthèse.Stat'*, 4.
- Pan Ké Shon, J.-L. (2007). Le recensement rénové français et l'étude des mobilités. *Population*, 62(1), 123-141.
- Pasteels, I., Mortelmans, D. (2017). The socioeconomic determinants of repartnering after divorce or separation in Belgium. *Demographic Research*, 36(58), 1785-1812.
- Paul, K. I., Hassel, A., Moser, K. (2018). Individual consequences of job loss and unemployment *The Oxford Handbook of Job Loss and Job Search* (pp. 57-86). New York: Oxford University Press.
- Perelli-Harris, B., Bernardi, L. (2015). Exploring social norms around cohabitation: The life course, individualization, and culture. *Demographic Research*, 33(25), 701-732.
- Perelli-Harris, B., Kreyenfeld, M., Kubisch, K. (2010). Harmonized histories: Manual for the preparation of comparative fertility and union histories, MPIDR Working Paper WP 2010-011. Rostock: Max Planck Institute for Demographic Research. 32 p.
- Pina, C. (2005). Valeurs des femmes et des hommes: quelles différences pour les jeunes générations d'Europe occidentale? Dans O. Galland, B. Roudet (Eds.), *Les Jeunes Européens et leurs valeurs* (pp. 229-257). Paris: La Découverte.
- Pison, G. (2020). France: la fécondité la plus élevée d'Europe. *Population et Sociétés*, n°575, 1-4.
- Pixley, J. E. (2008). Life course patterns of career-prioritizing decisions and occupational attainment in dual-earner couples. *Work and Occupations*, 35(2), 127-163.
- Poortman, A.-R., Lyngstad, T. H. (2007). Dissolution risks in first and higher order marital and cohabiting unions. *Social Science Research*, 36(4), 1431-1446.
- Portela, M., Raynaud, É. (2019). Comment se composent les ressources des jeunes ? Le dossier illustré par l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ). *Revue française des affaires sociales*(2), 23-52.

- Poulain, M., Herm, A. (2013). Le registre de population centralisé, source de statistiques démographiques en Europe. *Population*, 68(2), 215-247.
- Poulain, M., Riandey, B., Firdion, J.-M. (1991). Enquête biographique et registre belge de population: une confrontation des données. *Population*, 46(1), 65-88.
- Prioux, F. (2003). L'âge à la première union en France : une évolution en deux temps. *Population*, 4-5, 623-644.
- Prioux, F. (2005). Mariage, vie en couple et rupture d'union. Sous l'angle de la démographie. *Informations sociales*, 122(2), 38-50.
- Prioux, F. (2009). Les couples non mariés en 2005 : quelles différences avec les couples mariés ? *Revue des politiques sociales et familiales*, 96, 87-95.
- Quintini, G., Martin, J. P., Martin, S. (2007). The changing nature of the school-to-work transition process in OECD countries. Bonn: IZA Discussion Papers 2582. 45 p.
- Rabe-Hesketh, S., Skrondal, A. (2008). *Multilevel and longitudinal modeling using Stata*. College Station, USA: STATA press. 562 p.
- Rault, W. (2009). *L'invention du PACS : pratiques et symboliques d'une nouvelle forme d'union*. Paris: Presses de Sciences Po. p.
- Rault, W. (2018). La distance, une composante plus fréquente des relations conjugales et familiales des gays et des lesbiennes? Dans C. Imbert, É. Lelièvre, D. Lessault (Eds.), *La famille à distance* (pp. 257-275). Paris: Ined.
- Rault, W. (2019). Is the Civil Solidarity Pact the Future of Marriage? The Several Meanings of the French Civil Union. *International Journal of Law, Policy and the Family*, 33(2), 139-159.
- Rault, W., Régnier-Loilier, A. (2015). La première vie en couple : évolutions récentes. *Population et sociétés*, 521(4), 1-4.
- Rault, W., Régnier-Loilier, A. (2019). Étudier les parcours individuels et conjugaux en France. Enjeux scientifiques et choix méthodologiques de l'enquête Épic. *Population*, 74(1), 11-40.
- Rault, W., Régnier-Loilier, A. (2020). Continued Cohabitation After the Decision to Separate: "Living Together Apart" in France. *Journal of Marriage and Family*, 82(3), 1073-1088.
- Régnier-Loilier, A. (2009). *Portraits de familles: l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*. Paris: Editions de l'Ined. 543 p.
- Régnier-Loilier, A. (2016). Partnership trajectories of people in stable non-cohabiting relationships in France. *Demographic Research*, 35(40), 1169-1212.
- Régnier-Loilier, A. (2018). Faire couple à distance. Prévalence et caractéristiques. Dans C. Imbert, E. Lelièvre, D. Lessault (Eds.), *La famille à distance* (pp. 165-193). Paris: Editions de l'Ined.
- Régnier-Loilier, A. (2019a). Étudiants et parents. Prévalence, circonstances et incidences sur les études. Dans P. Cordazzo (Ed.), *Parcours d'étudiants. Sources, enjeux et perspectives de recherche* (pp. 143-161). Paris: Editions de l'INED.
- Régnier-Loilier, A. (2019b). Nouvelle vie de couple, nouvelle vie commune? Processus de remise en couple après une séparation. *Population*, 74(1), 73-102.
- Renchon, J.-L. (2005). Les conjugalités en droit belge. Dans J. Flauss-Diem, G. Fauré (Eds.), *Du Pacs aux nouvelles conjugalités : où en est l'Europe ?* (pp. 85-114). Paris: Presses Universitaires de France.
- Renchon, J.-L. (2010). Le droit du mariage et le droit du non mariage: quelles différences ? Dans S. Dauphin (Ed.), *Les transformations de la conjugalité: Configurations et parcours* (pp. 36-47). Paris: Cnaf.
- Rindfuss, R. R. (1991). The Young Adult Years: Diversity, Structural Change, and Fertility. *Demography*, 28(4), 493-512.
- Rindfuss, R. R., VandenHeuvel, A. (1990). Cohabitation: A Precursor to Marriage or an Alternative to Being Single? *Population and Development Review*, 16(4), 703-726.
- Robert-Bobée, I., Mazuy, M. (2003). Calendriers de constitution des familles et âge de fin des études *Document de travail n° F0308*: Insee. 82 p.
- Robette, N. (2010). The diversity of pathways to adulthood in France: Evidence from a holistic approach. *Advances in Life Course Research*, 15(2-3), 89-96.

- Rollie, S. S., Duck, S. (2006). Divorce and dissolution of romantic relationships: Stage models and their limitations. Dans M. A. Fine, J. H. Harvey (Eds.), *Handbook of divorce and relationship dissolution* (pp. 223-240). New York.
- Rougerie, C., Courtois, J. (1997). Une étape du passage à l'âge adulte: l'emploi qui compte. *Population (french edition)*, 52(6), 1297-1327.
- Roussel, L. (1989). *La famille incertaine: essai*. Paris. 283 p.
- Sandström, G., Karlsson, L. (2019). The educational gradient of living alone: a comparison among the working-age population in Europe. *Demographic Research*, 40(55), 1645-1670.
- Santelli, E. (2019). « Profiter de sa jeunesse avant de se caser ». Entre injonction normative, variation sociale et effet de genre. *Agora débats/jeunesses*, 83(3), 25-42.
- Sassler, S. (2004). The process of entering into cohabiting unions. *Journal of Marriage and Family*, 66(2), 491-505.
- Sassler, S., Michelmores, K., Qian, Z. (2018). Transitions From Sexual Relationships Into Cohabitation and Beyond. *Demography*, 55(2), 511-534.
- Sassler, S., Miller, A. J. (2011). Class differences in cohabitation processes. *Family Relations*, 60(2), 163-177.
- Sayer, L. C. (2006). Economic aspects of divorce and relationship dissolution. *Handbook of divorce and relationship dissolution*, 385-406.
- Schnor, C. (2015). Does waiting pay off for couples? Partnership duration prior to household formation and union stability. *Demographic Research*, 33(22), 611-652.
- Schwanitz, K., Mulder, C. H. (2015). Living arrangements of young adults in Europe. *Comparative Population Studies*, 40(4), 367-398.
- Schweitzer, S. (2002). *Les femmes ont toujours travaillé : Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*. Odile Jacob. 329 p.
- Shanahan, M. J. (2000). Pathways to Adulthood in Changing Societies: Variability and Mechanisms in Life Course Perspective. *Annual Review of Sociology*, 26(1), 667-692.
- Sironi, M. (2018). Economic Conditions of Young Adults Before and After the Great Recession. *Journal of family and economic issues*, 39(1), 103-116.
- Skew, A., Evans, A., Gray, E. (2009). Repartnering in the United Kingdom and Australia. *Journal of Comparative Family Studies*, 40(4), 563-585.
- Sobotka, T., Beaujouan, É. (2014). Two Is best? The persistence of a two-child family ideal in Europe. *Population and Development Review*, 40(3), 391-419.
- Sobotka, T., Toulemon, L. (2008). Overview Chapter 4: Changing family and partnership behaviour: Common trends and persistent diversity across Europe. *Demographic Research*, 19(6), 85-138.
- Solard, J., Coppoletta, R. (2014). La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent ? *Economie et statistique*, 469-470(1), 61-84.
- Solaz, A. (2000). Une réflexion économique sur le lien famille-chômage et la constitution du couple. *Revue des politiques sociales et familiales*, 60(1), 19-34.
- Solaz, A., Jalovaara, M., Kreyenfeld, M., Meggiolaro, S., Mortelmans, D., Pasteels, I. (2020). Unemployment and separation: Evidence from five European countries. *Journal of Family Research*, 32(1), 145-176.
- South, S., Spitze, G. (1986). Determinants of Divorce over the Marital Life Course. *American Sociological Review*, 51(4), 583-590.
- Spéder, Z., Murinkó, L., Settersten Jr, R. A. (2013). Are conceptions of adulthood universal and unisex? Ages and social markers in 25 European countries. *Social Forces*, 92(3), 873-898.
- SPP Intégration Sociale. (2019). Bulletin statistique Numéro 24. 45 p.
- Stanley, S. M., Rhoades, G. K., Whitton, S. W. (2010). Commitment: Functions, Formation, and the Securing of Romantic Attachment. *Journal of family theory & review*, 2(4), 243-257.
- Statbel. (2020). Indicateur conjoncturel de divortialité (pour 1000 mariages). Consulté le 23/09/2020
- Steele, F. (2011). Multilevel Discrete-Time Event History Models with Applications to the Analysis of Recurrent Employment Transitions. *Australian & New Zealand Journal of Statistics*, 53(1), 1-20.

- Stone, J., Berrington, A., Falkingham, J. (2014). Gender, Turning Points, and Boomerangs: Returning Home in Young Adulthood in Great Britain. *Demography*, 51(1), 257-276.
- Surkyn, J., Lesthaeghe, R. (2004). Value orientations and the second demographic transition (SDT) in Northern, Western and Southern Europe: An update. *Demographic Research*, 3(3), 45-86.
- Teachman, J. (2002). Stability across cohorts in divorce risk factors. *Demography*, 39(2), 331-351.
- Teachman, J. (2008). Complex Life Course Patterns and the Risk of Divorce in Second Marriages. *Journal of Marriage and Family*, 70(2), 294-305.
- Theunis, L., Eeckhaut, M. C. W., Van Bavel, J. (2018). Who Leaves the Joint Home after Separation? The Role of Partners' Absolute and Relative Education in Belgium. *European Sociological Review*, 34(6), 659-674.
- Thévenon, O. (2016). La complexité du passage à la vie adulte. Dans J.-H. Lorenzi (Ed.), *Choc démographique, rebond économique* (pp. 83-92). Paris: Descartes & cie.
- Thomas, M. J., Mulder, C. H., Cooke, T. J. (2018). Geographical Distances Between Separated Parents: A Longitudinal Analysis. *European Journal of Population*, 34(4), 463-489.
- Tichit, C., Lelièvre, E. (2006). Analyse du passage à l'âge adulte à l'épreuve de l'approche biographique: seuil, transition ou observation incertaine? Dans P. Antoine, É. Lelièvre (Eds.), *États flous et trajectoires complexes. Observation, modélisation, interprétation* (pp. 197-218). Paris: INED-CEPED.
- Tøge, A. G., Blekesaune, M. (2015). Unemployment transitions and self-rated health in Europe: A longitudinal analysis of EU-SILC from 2008 to 2011. *Social Science & Medicine*, 143, 171-178.
- Torr, B. M. (2011). The changing relationship between education and marriage in the United States, 1940-2000. *Journal of family history*, 36(4), 483-503.
- Toulemon, L. (1996). La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée. *Population*, 51(3), 675-716.
- Toulemon, L. (2008). Entre le premier rapport sexuel et la première union : des jeunesses encore différentes pour les femmes et les hommes. Dans N. Bajos, M. Bozon (Eds.), *Enquête sur la sexualité en France : pratiques, genre et santé* (pp. 163-195). Paris: La Découverte.
- Toulemon, L., Denoyelle, T. (2012). La définition des ménages dans les enquêtes françaises: comment tenir compte des multi-résidences? *présentation aux XIes Journées de méthodologie statistique, Cité internationale universitaire de Paris*.
- Toulemon, L., Durier, S., Marteau, B. (2018). *Au recensement 2,5% de doubles comptes, d'après l'échantillon démographique permanent*. Paper presented at the 13e Journées de méthodologie statistique de l'Insee (JMS), Paris.
- Toulemon, L., Pennec, S. (2010). Multi-residence in France and Australia: Why count them ? What is at stake ? Double counting and actual family situations. *Demographic Research*, 23(1), 1-40.
- Tumin, D., Han, S., Qian, Z. (2015). Estimates and meanings of marital separation. *Journal of Marriage and Family*, 77(1), 312-322.
- Van Bavel, J. (2012). The reversal of gender inequality in education, union formation and fertility in Europe. *Vienna Yearbook of Population Research*, 10, 127-154.
- Van De Kaa, D. J. (1987). Europe's second demographic transition. *Population bulletin*, 42(1), 1-59.
- Van de Velde, C. (2008a). *Devenir adulte: sociologie comparée de la jeunesse en Europe*: Presses universitaires de France. 278 p.
- Van de Velde, C. (2008b). L'autonomie des jeunes adultes, une affaire d'état ? Des politiques publiques aux cultures familiales en Europe. *Informations sociales*, 145(1), 112-121.
- Van Imhoff, E., Keilman, N. (1991). *LIPRO 2.0: An application of a dynamic demographic projection model to household structure in the Netherlands* (Vol. 23). Amsterdam: NIDI, CBGS. 245 p.
- Vanderschelden, M. (2006). Homogamie socioprofessionnelle et ressemblance en termes de niveau d'études : constat et évolution au fil des cohortes d'unions. *Economie et statistique*(1), 33-58.
- Vanneste, D., Thomas, I., Goossens, L., De Decker, P. (2007). *Le logement en Belgique*: SPF économie, PME, classes moyennes et énergie, direction générale statistique et information économique. 211 p.
- Vaughan, D. (1986). *Uncoupling: Turning points in intimate relationships*. New York: Oxford University Press. 272 p.

- Vergauwen, J. (2016). *Socio-Economic Conditions and Changing Partnership and Family Formation across European Countries*. Thèse de doctorat, University of Antwerp, Bruxelles.
- Vergauwen, J., Neels, K., Wood, J. (2016). Educational Differentials in the Impact of Micro- and Macro-Level Economic Conditions on Union Formation in France (1993-2008). *Population*, 71(4), 593-618.
- Villeneuve-Gokalp, C. (1990). Du mariage aux unions sans papiers: histoire récente des transformations conjugales. *Population*, 45(2), 265-297.
- Villeneuve-Gokalp, C. (1997a). Le départ de chez les parents : définitions d'un processus complexe. *Economie et statistique*, 149-162.
- Villeneuve-Gokalp, C. (1997b). Vivre en couple chacun chez soi. *Population*, 52(5), 1059-1081.
- Waalwijk, K. (2020). What First, What Later? Patterns in the Legal Recognition of Same-Sex Partners in European Countries *Same-Sex Families and Legal Recognition in Europe* (pp. 11-44): Springer, Cham.
- Wagener, M., Defever, C., Mortelmans, D. (2014). Les familles monoparentales en Belgique: une approche par les trajectoires professionnelles. Dans I. Pannecoucke, W. Lahaye, J. Vranken, R. Van Rossem (Eds.), *Pauvreté en Belgique, annuaire 2014* (pp. 93-116). Gent, Belgique: Academia Press.
- Wagner, M., Huinink, J., Liefbroer, A. C. (2019). Running out of time? Understanding the consequences of the biological clock for the dynamics of fertility intentions and union formation. *Demographic Research*, 40, 1-26.
- Wagner, M., Weiß, B. (2006). On the Variation of Divorce Risks in Europe: Findings from a Meta-Analysis of European Longitudinal Studies. *European sociological review*, 22(5), 483-500.
- Weisshaar, K. (2014). Earnings equality and relationship stability for same-sex and heterosexual couples. *Social Forces*, 93(1), 93-123.
- Williams, R. (2012). Using the margins command to estimate and interpret adjusted predictions and marginal effects. *The Stata Journal*, 12(2), 308-331.
- Winkelmann, L., Winkelmann, R. (1998). Why are the Unemployed So Unhappy? Evidence from Panel Data. *Economica*, 65(257), 1-15.
- Winkler-Dworak, M., Toulemon, L. (2007). Gender differences in the transition to adulthood in France: is there convergence over the recent period? *European Journal of Population*, 23(3-4), 273-314.
- Wu, Z., Schimmele, C. M. (2005). Repartnering after first union disruption. *Journal of Marriage and Family*, 67(1), 27-36.
- Yamaguchi, K. (1991). *Event history analysis*: Sage. 182 p.
- Zaffran, J. (2012). La confiance, le diplôme et l'employabilité. *Agora débats/jeunesses*(1), 35-50.
- Žilinčíková, Z. (2017). Do Children matter for the stability of cohabitation? A cross-national comparison. *Population*, 72(4), 649-670.
- Zilloniz, S. (2017). Les activités rémunérées des étudiants: quelles formes et quelle organisation? *Dares Analyses*, n°046, 1-6.

Index des tableaux

Tableau 2.1: Principales caractéristiques des enquêtes et de leur échantillon.....	77
Tableau 2.2: Principales caractéristiques des recensements et registres	81
Tableau 2.3: Disponibilité des informations sur les types de séparation par source de données	104
Tableau 2.4: Récapitulatif des chapitres, sources de données et des outils d'analyse	119
Tableau 3.1: Durée médiane (en mois) passée en relation amoureuse non-corésidente, suivant l'âge et la situation professionnelle en début de relation, par sexe et devenir de la relation au bout de 10 ans	132
Tableau 3.2 : Régression logistique multinomiale à temps discret (mois) du risque de cohabiter ou de rompre dans une première relation amoureuse, pour les hommes et les femmes (log-odds, référence = toujours être en relation amoureuse).....	134
Tableau 3.3: Situation résidentielle, scolaire et professionnelle au début et à la fin de la première relation amoureuse qui n'a pas mené à une cohabitation (% en colonne)	136
Tableau 3.4 : Pourcentage d'individus déclarant avoir été déstabilisés sur le plan affectif ou financier au moment de la rupture (% en colonne).....	137
Tableau 3.5 : Situation résidentielle, scolaire et professionnelle au début de la première relation amoureuse et au début de la cohabitation	138
Tableau 3.6 : Distribution des caractéristiques sociodémographiques (% en colonne) des hommes et des femmes dans leur première union corésidente (hors mariage et sans enfant)	162
Tableau 4.1 : Écart d'âge médian et situation professionnelle des femmes et de leurs partenaires à la rencontre qui a mené à une première union corésidente pour les femmes	185
Tableau 4.2 : Écart d'âge et situation professionnelle des hommes et de leurs partenaires à la rencontre qui a mené à une première union corésidente pour les hommes	185
Tableau 4.3 : Récapitulatif des hypothèses de recherche.....	193
Tableau 4.4 : Distribution (%) des personnes-années selon les deux variables indépendantes principales et l'occurrence de la séparation ou non	200
Tableau 4.5 : Modèles de régression logistique à temps discret des risques de séparation d'étudiant-es à la mise en couple, suivant la distance en années à la fin des études (odds ratio).....	208
Tableau 4.6 : Résumé des résultats et confrontation avec nos hypothèses de départ.....	216
Tableau 5.1 : Probabilités de transition d'une situation professionnelle à une autre, selon le niveau d'instruction en France	226
Tableau 5.2 : Récapitulatif des hypothèses de recherche de l'effet de l'instabilité professionnelle sur les séparations	234
Tableau 5.3 : Synthèse des sources de données mobilisées et mesures des parcours professionnels.....	243
Tableau 5.4 : Distribution (% en colonne) des variables indépendantes principales par rapport à l'occurrence de la séparation ou non (couples-années) dans l'enquête SILC en France	245
Tableau 5.5 : Distribution (% en colonne) des variables indépendantes principales par rapport à l'occurrence de la séparation ou non (couples-années) dans l'EDP en France	246
Tableau 5.6 : Distribution (% en colonne) des variables indépendantes principales par rapport à l'occurrence de la séparation ou non (couples-années) dans le registre belge	246
Tableau 5.7 : Régression logistique sur les risques de séparation entre t et t+1, suivant la perte de revenus et la perception d'allocation chômage entre deux années en France (odds ratio)	264
Tableau 5.8 : Résumé des résultats et confrontation avec nos hypothèses de départ des effets de l'instabilité professionnelle sur les séparations.....	267

Tableau 6.1 : Récapitulatif des hypothèses de recherche sur la mobilité résidentielle au moment de la séparation	279
Tableau 6.2 : Répartition des modes de déménagement au moment de la séparation, suivant les modes d'emménagement à la mise en couple (1ère séparation des hommes et des femmes, % en colonne).....	281
Tableau 6.3 : Probabilités estimées (%), à partir d'un modèle de régression logistique multinomiale, des modes de déménagement hors du domicile conjugal à la première rupture des hommes et des femmes.....	286
Tableau 6.4 : Résumé des résultats et confrontation avec nos hypothèses de départ sur les mobilités résidentielles lors d'une séparation.....	289
Tableau 6.5 : Récapitulatif des hypothèses de recherche sur la composition du ménage après la séparation.....	293
Tableau 6.6 : Composition du ménage l'année qui suit la première séparation des hommes et des femmes (% en colonne)	294
Tableau 6.7 : Récapitulatif des résultats par caractéristique, suivant le sexe et les itinéraires résidentiels empruntés à la rupture	312
Tableau 6.8 : Résumé des résultats et confrontation avec nos hypothèses de départ sur les situations résidentielles à court terme après la séparation.....	313
Tableau 6.9 : Probabilités conditionnelles de transition d'une situation l'année après la rupture (t+1) à une situation deux ans (t+2) et 5 ans (t+5) après la rupture (hommes)	317
Tableau 6.10 : Probabilités conditionnelles de transition d'une situation l'année après la rupture (t+1) à une situation deux ans (t+2) et 5 ans (t+5) après la rupture (femmes).....	318
Tableau 6.11 : Résumé des résultats et confrontation avec nos hypothèses de départ sur les situations résidentielles à long terme après la séparation	324
Tableau 7.1 : Récapitulatif des hypothèses de recherche sur la formation d'une seconde union cohabitante.....	335
Tableau 7.2 : Âge moyen, médian, 1er et 3ème quartiles (années) à la première séparation d'une union cohabitante hors mariage et sans enfant	337
Tableau 7.3 : Durée moyenne, médiane, 1er et 3ème quartiles (années) de la première union cohabitante avant la séparation hors mariage et sans enfant	338
Tableau 7.4 : Résumé des résultats et confrontation avec nos hypothèses de départ des rythmes et déterminant des remises en couple.....	350
Tableau 7.5 : Âge moyen, médian, 1er et 3ème quartiles (années) à la formation d'une seconde union cohabitante, parmi les séparé-es d'une première union hors mariage sans enfant.....	354
Tableau 7.6 : Probabilités prédites (%) annuelles de rupture suivant l'interaction entre le rang de l'union et différents facteurs	369

Index des figures

Figure 0.1: Proportion (%) de personnes ayant vécu une séparation d'union corésidente sans mariage ni enfant à différents âges, par année de naissance, en Belgique et en France.....	19
Figure 1.1 : Évolution de l'âge médian et moyen à la première mise en couple corésident, en Belgique et en France, pour les hommes et les femmes.....	33
Figure 1.2 : Indicateur conjoncturel de divortialité pour 1000 mariages, en France et en Belgique	47
Figure 1.3: Distribution (%) par âge des formes de vie en couple corésident en Belgique et en France	50
Figure 1.4 : Incidence cumulée (%) de séparation de la première union corésidente, par année de mise en couple, en Belgique et en France	53
Figure 2.1: Proportion (%) par âge d'hommes et de femmes déclarant « vivre en couple avec quelqu'un qui ne vit pas dans le logement » (SRCV) et avoir une « relation amoureuse stable » non-corésidente (GGS) en France ..	85

Figure 2.2 : Proportion (%) par âge d'hommes et de femmes déclarant « vivre en couple avec quelqu'un qui vit dans le logement » (SRCV) et ayant un-e conjoint-e vivant habituellement dans le logement (vie en couple) (GGS) en 2005 en France.....	89
Figure 2.3 : Proportion (%) par âge d'hommes et de femmes déclarant "vivre en couple avec quelqu'un qui vit dans le logement" (SILC), ayant un-e conjoint-e vivant habituellement dans le logement (vie en couple) (GGS), ayant été identifié-es avec un-e partenaire corésident dans le même logement (Registre) en Belgique.....	91
Figure 2.4 : Représentation des données de stock et de flux dans le Registre national.....	97
Figure 2.5 : Taux (%) d'entrée en union corésidente entre 2007 et 2008, par âge en début de période.....	100
Figure 3.1 : Répartition (%) du devenir de la 1ère relation amoureuse des hommes et des femmes, suivant les formes de cohabitation, pour cent premières relations	128
Figure 3.2 : Incidence cumulée (%) de la transition vers une cohabitation ou une séparation pour la première relation amoureuse en France.....	130
Figure 3.3 : Incidence cumulée (%) de la transition vers une cohabitation ou une séparation pour la première relation amoureuse en Belgique.....	131
Figure 3.4 : Proportion (%) d'hommes ou de femmes quittant le domicile parental pour la première fois avant la fin des études.....	139
Figure 3.5 : Répartition (%) de l'itinéraire résidentiel au premier départ du domicile parental, pour les hommes et les femmes et selon la situation scolaire (départ avant ou après la fin d'études), par année de naissance.....	140
Figure 3.6 : Pourcentage d'hommes et de femmes ayant vécu en solo ou dans un logement collectif avant la mise en union corésidente	142
Figure 3.7 : Destination (%) au départ du domicile parental et lien avec la fin des études, par sexe et âge au départ	143
Figure 3.8 : Incidence cumulée (%) de la transition vers une première naissance, un mariage ou une séparation pour la première union corésidente en France.....	146
Figure 3.9 : Incidence cumulée (%) de la transition vers une première naissance, un mariage ou une séparation pour la première union corésidente en Belgique.....	148
Figure 3.10 : Quotients nets (%) de premier mariage, première naissance ou première séparation selon la durée depuis la cohabitation	149
Figure 3.11 : Effets marginaux (points de pourcentage) des probabilités prédites annuelles de mariage ou de naissance au sein d'une première union corésidente	150
Figure 3.12 : Incidence cumulée (%) d'un premier mariage ou d'une première naissance, suivant l'année du début de la cohabitation, en France.....	152
Figure 3.13 : Incidence cumulée (%) de séparation d'une première union corésidente hors mariage et sans enfant, suivant l'année du début de la cohabitation, en France	152
Figure 3.14 : Incidence cumulée (%) d'un premier mariage ou d'une première naissance, suivant l'année du début de la cohabitation, en Belgique.....	153
Figure 3.15 : Incidence cumulée (%) de séparation d'une première union corésidente hors mariage et sans enfant, suivant l'année du début de la cohabitation, en Belgique	153
Figure 3.16 : Distribution (%) des situations matrimoniales et parentales au moment de la première séparation d'union corésidente, par sexe, en France	155
Figure 3.17 : Distribution (%) des situations matrimoniales et parentales au moment de la première séparation d'union corésidente, par niveau d'éducation atteint.....	156
Figure 3.18 : Distribution (%) des situations matrimoniales et parentales au moment de la première séparation d'union corésidente, par année de naissance, en France	156
Figure 3.19 : Distribution (%) des situations matrimoniales et parentales au moment de la première séparation d'union corésidente, par sexe, en Belgique	157

Figure 3.20 : Distribution (%) des situations matrimoniales et parentales au moment de la première séparation d'union corésidente, par année de naissance, en Belgique.....	157
Figure 3.21 : Incidence cumulée (%) de séparation d'une première union corésidente hors mariage et sans enfant des hommes ou des femmes, suivant la durée entre le début de la relation et la mise en couple	164
Figure 3.22 : Incidence cumulée (%) de séparation d'une première union corésidente hors mariage et sans enfant des hommes ou des femmes, suivant que l'individu en couple ait déjà vécu seul ou en colocation avant la mise en ménage	165
Figure 3.23 : Quotients de séparation de la première union corésidente, hors mariage et sans enfant	166
Figure 3.24 : Effets marginaux (points de %) des probabilités annuelles de séparation d'une première union hors mariage et sans enfant (hommes)	168
Figure 3.25 : Effets marginaux (points de %) des probabilités annuelles de séparation d'une première union hors mariage et sans enfant (femmes)	168
Figure 3.26 : Probabilités prédites annuelles (%) de séparation selon l'âge en début de cohabitation et la durée entre la rencontre et la mise en ménage	170
Figure 3.27 : Probabilités prédites (%) de séparation d'une première union hors mariage sans enfant, suivant l'interaction entre l'autonomie résidentielle préconjugale et le niveau d'éducation.....	172
Figure 4.1 : Proportion d'hommes et de femmes ayant formé une première union corésidente avant la fin des études, suivant le niveau d'éducation atteint (en %)	182
Figure 4.2 : Pourcentage d'hommes et de femmes ayant fini leur formation initiale, par année de naissance et selon différents âges	196
Figure 4.3 : Pourcentage d'hommes et de femmes déjà travaillé, par année de naissance et selon différents âges	196
Figure 4.4 : Probabilités conditionnelles (%) de séparation d'une première union corésidente formée avant 30 ans et avant la fin des études, pour les hommes et les femmes.....	205
Figure 4.5 : Probabilités prédites (%) de la distance à la fin des études sur la séparation, pour les hommes et les femmes	207
Figure 4.6 : Probabilités prédites (%) de rupture selon différentes étapes du parcours scolaire et professionnel, pour les hommes et les femmes.....	210
Figure 4.7 : Probabilités prédites de rupture (%), suivant l'activité professionnelle et éducative, entre les diplômées de l'enseignement secondaire ou moins et les diplômées de l'enseignement supérieur (Femmes).....	212
Figure 4.8 : Probabilités prédites (%) de rupture suivant l'année de naissance et la situation scolaire et professionnelle	213
Figure 5.1 : Évolution du taux de chômage (%) des 15-29 ans en Belgique et en France, par niveau d'éducation atteint (1990-2019).....	224
Figure 5.2 : Probabilités estimées (%) de séparation, suivant le fait d'avoir été au chômage durant l'année précédente, pour les hommes ou les femmes en couple en France.....	250
Figure 5.3 : Probabilités estimées (%) de séparation, suivant l'activité professionnelle en début de période pour les hommes ou les femmes en couple en France	251
Figure 5.4 : Probabilités estimées (%) de séparation, suivant l'activité professionnelle en début de période, pour les hommes ou les femmes en Belgique	252
Figure 5.5 : Probabilités estimées (%) de séparation, suivant l'interaction entre le fait d'avoir été au chômage pour les hommes et pour les femmes en France	253
Figure 5.6 : Probabilités estimées (%) de séparation, suivant l'interaction de l'activité professionnelle principale dans l'année qui précède des hommes et des femmes en France	255
Figure 5.7 : Probabilités estimées (%) de séparation, suivant l'interaction de l'activité professionnelle en début de période des hommes et des femmes en Belgique.....	256

Figure 5.8 : Probabilités estimées (%) de séparation, suivant l'activité professionnelle et le type de contrat en début de période, pour les hommes et les femmes en Belgique	258
Figure 5.9 : Probabilités estimées (%) de séparation, suivant l'activité professionnelle et le temps de travail en début de période, pour les hommes ou les femmes en Belgique	259
Figure 5.10 : Probabilités estimées (%) de séparation, suivant l'interaction du niveau d'éducation et de l'activité professionnelle des hommes ou des femmes en France.....	261
Figure 5.11 : Probabilités estimées (%) de séparation, suivant l'interaction du niveau d'éducation et de l'activité professionnelle des hommes ou des femmes en Belgique.....	262
Figure 6.1 : Schéma récapitulatif de la période étudiée et des sections du chapitre	276
Figure 6.2 : Distribution (%) par âge des modes d'emménagement à la mise en couple, pour les premières unions corésidentes des hommes et des femmes.....	280
Figure 6.3 : Probabilités prédites (%) que la femme déménage seule à la séparation, suivant l'interaction de son niveau d'éducation (en abscisse) et du niveau d'éducation de l'ex-partenaire.....	288
Figure 6.4 : Distribution (%) de la composition du ménage dans l'année qui suit la rupture, suivant le mode de déménagement de l'ancien domicile conjugal.....	295
Figure 6.5 : Effets marginaux (points de %) des probabilités prédites de vivre seul après une séparation (hommes)	297
Figure 6.6 : Effets marginaux (points de %) des probabilités prédites de vivre seule après une séparation (femmes)	297
Figure 6.7 : Distribution (%), par âge à la séparation, de la composition du ménage dans l'année qui suit la rupture	300
Figure 6.8 : Effets marginaux (points de %) des probabilités prédites de retourner au domicile parental après une séparation (hommes)	301
Figure 6.9 : Effets marginaux (points de %) des probabilités prédites de retourner au domicile parental après une séparation, suivant la distance entre le domicile conjugal et parental, pour les hommes et les femmes dont les parents vivent toujours ensemble.....	303
Figure 6.10 : Effets marginaux (points de %) des probabilités prédites de retourner au domicile parental après une séparation (femmes)	304
Figure 6.11 : Effets marginaux (points de %) des probabilités prédites de former une seconde union après une séparation (hommes)	307
Figure 6.12 : Effets marginaux (points de %) des probabilités prédites de former une seconde union après une séparation (femmes)	307
Figure 6.13 : Effets marginaux (points de %) des probabilités prédites de vivre en ménage complexe après une séparation (hommes)	311
Figure 6.14 : Effets marginaux (points de %) des probabilités prédites de vivre en ménage complexe après une séparation (femmes)	311
Figure 6.15 : Nombre moyen de changements d'adresse déclarés dans les 1 à 5 ans qui suivent la séparation (entre le 01/01/t+1 et le 01/01/t+5), selon la situation résidentielle l'année de la rupture.....	316
Figure 6.16 : Durée moyenne (années) passée dans une situation résidentielle, dans les 1 à 5 ans qui suivent la séparation, selon la situation résidentielle l'année après la rupture	320
Figure 6.17 : Effets marginaux (points de %) des probabilités prédites de perte durable d'autonomie après une séparation (hommes)	322
Figure 6.18 : Effets marginaux (points de %) des probabilités prédites de perte durable d'autonomie après une séparation (femmes)	322
Figure 7.1 : Proportion cumulée (%) de formation d'une seconde union cohabitante depuis la fin de la première union, pour les hommes et les femmes	339

Figure 7.2 : Proportion cumulée (%) de formation d'une seconde union cohabitante pour les hommes et les femmes, depuis la fin de la première union, selon l'âge à la première séparation	340
Figure 7.3 : Proportion cumulée (%) de formation d'une seconde union cohabitante pour les hommes et les femmes, depuis la fin de la première union, selon la durée de la première union	341
Figure 7.4 : Proportion cumulée (%) de formation d'une seconde union cohabitante, depuis la fin de la première union, pour les hommes et les femmes en Belgique.....	342
Figure 7.5 : Proportion cumulée (%) de formation d'une seconde union cohabitante, depuis la fin de la première union, selon l'âge à la première séparation en Belgique	342
Figure 7.6 : Effets marginaux (points de %) des probabilités prédites annuelles de former une nouvelle union cohabitante après une séparation (hommes).	345
Figure 7.7 : Effets marginaux (points de %) des probabilités prédites annuelles de former une nouvelle union cohabitante après une séparation (femmes).....	345
Figure 7.8 : Effets marginaux (points de %) des probabilités prédites annuelles de former une nouvelle union cohabitante après une séparation en Belgique, pour les hommes et les femmes.....	346
Figure 7.9 : Probabilités prédites (%) annuelles de formation d'une seconde union cohabitante après une séparation, suivant l'interaction entre le niveau d'éducation atteint et l'âge à la première séparation.....	347
Figure 7.10 : Effets marginaux (points de %) des probabilités prédites annuelles de former une nouvelle union cohabitante après une séparation, pour les hommes et les femmes.....	349
Figure 7.11 : Transitions étudiées dans le cadre d'une table multi-états du devenir des unions cohabitantes ...	353
Figure 7.12 : Incidence cumulée (%) de connaître une première naissance au sein de l'union, suivant le rang de l'union, pour les hommes et les femmes	355
Figure 7.13 : Incidence cumulée (%) des premiers mariages, suivant le rang de l'union, pour les hommes et les femmes	357
Figure 7.14 : Incidence cumulée (%) de Pacs, suivant le rang de l'union, pour l'ensemble des individus	358
Figure 7.15 : Incidence cumulée (%) de séparation, suivant le rang de l'union, pour les hommes et les femmes	359
Figure 7.16 : Distribution (%) des situations familiales dans une première union cohabitante ou une seconde, depuis le début de la cohabitation	360
Figure 7.17 : Distribution (%) des situations conjugales dans une première union cohabitante ou une seconde, depuis le début de la cohabitation, en Belgique	362
Figure 7.18 : Effets marginaux (points de pourcentage) des probabilités prédites annuelles de se séparer d'une union cohabitante dans les 10 premières années (hommes).....	365
Figure 7.19 : Effets marginaux (points de pourcentage) des probabilités prédites annuelles de se séparer d'une union cohabitante dans les 10 premières années (femmes).....	365
Figure 7.20 : Probabilités prédites (%) annuelles de séparation suivant l'interaction du rang d'union d'égo et de celui de son ou sa partenaire.....	367
Figure 7.21 : Probabilités prédites (%) annuelles de séparation suivant le rang de l'union et l'année de naissance, pour les hommes et les femmes.....	370

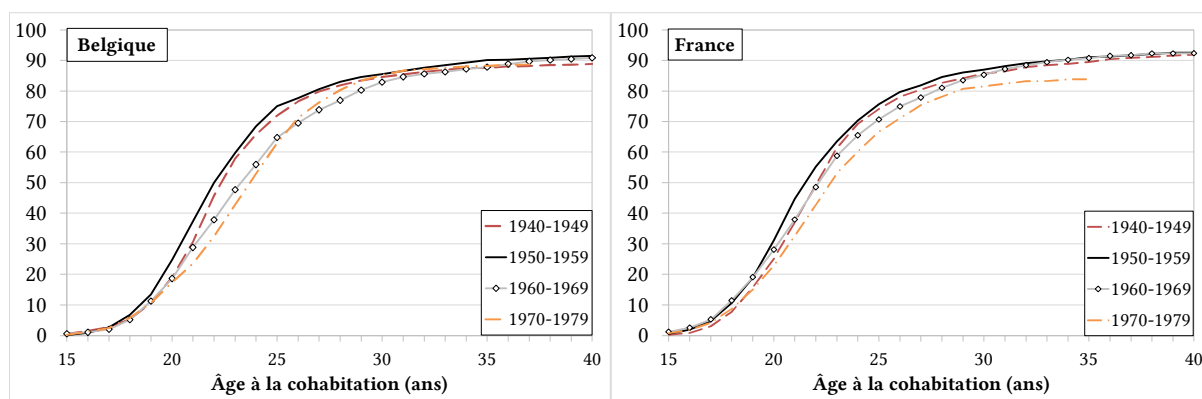
ANNEXES

Annexes du chapitre 1

A.1 Incidence cumulée d'une première vie de couple suivant l'âge

La Figure A.1 illustre la proportion cumulée d'individus qui vivent leur première union cohabitante, suivant l'âge au moment de la cohabitation. Plusieurs groupes de générations sont comparés entre eux. Les résultats montrent la prédominance de la vie en couple dans les trajectoires individuelles. Près de 85 % des personnes en Belgique et 90 % des personnes en France ont vécu en couple cohabitant avant l'âge de 30 ans, quelles que soient les générations considérées. On peut voir un certain ralentissement dans le rythme d'entrée en couple pour les cohortes plus récentes, notamment en Belgique, mais les temporalités de mise en union se rejoignent à l'approche de la trentaine. La norme conjugale est persistante et n'a pas été menacée par le déclin de l'institution matrimoniale.

FIGURE A.1 : POURCENTAGE CUMULÉ DE PREMIÈRE UNION COHABITANTE FORMÉE, PAR GÉNÉRATION ET ÂGE À LA FORMATION DE L'UNION



Source : GGS Belgique et France. **Champ** : Tout individu né entre 1940 et 1979. **Lecture** : Chez les hommes nés entre 1960 et 1969 en Belgique, 82,9 % ont déjà vécu une première union cohabitante à l'âge de 30 ans. **Note** : Pondéré.

Annexes du chapitre 2

B.1 Questions posées sur les situations amoureuses ou conjugales actuelles et passées dans GGS, Épic et SRCV

Les sections annexes qui concernent les questions posées dans les enquêtes suivent l'ordre chronologique dans laquelle elles sont posées. Certaines catégories changent légèrement entre les enquêtes GGS belge et française.

B.1.1 GGS Belgique et France

- Couple corésident au moment de l'enquête
 - Nous allons tout d'abord faire la liste des personnes qui vivent habituellement ici et les décrire rapidement. Qui est [prénom de la personne] par rapport à vous ? Est-ce votre...
 - 1. Conjoint
 - 2. Enfant que l'enquêté a eu avec le conjoint actuel
 - 3. Enfant que l'enquêté a eu avec un conjoint précédent
 - 4. Enfant que le conjoint a eu avec quelqu'un d'autre que l'enquêté
 - 5. Enfant adopté
 - 6. Enfant placé
 - 7. Conjoint d'un enfant du répondant (gendre ou bru)
 - 8. Père/mère biologique
 - 9. Père/mère adoptif
 - 10. Père biologique ou adoptif du conjoint actuel
 - 11. Beau-parent ou parent d'accueil du conjoint actuel
 - 12. Petit- ou arrière-petit-enfant (de l'enquêté ou du conjoint)
 - 13. Grand- ou arrière-grand-parent (de l'enquêté ou du conjoint)
 - 14. Frère ou soeur
 - 15. Frère ou soeur du conjoint
 - 16. Autre membre de la famille de l'enquêté
 - 17. Autre membre de la famille du conjoint
 - 18. N'appartient pas à la famille
 - 19. Beau-parent ou parent d'accueil
 - Quand avez-vous commencé à vivre ensemble ? Indiquer le mois et l'année
- Relation amoureuse non-corésidente au moment de l'enquête
 - Avez-vous actuellement une relation amoureuse stable avec quelqu'un avec qui vous ne vivez pas ? Il peut éventuellement s'agir de votre époux/épouse si vous ne vivez pas ensemble.
 - Quand cette relation a-t-elle commencé ? Indiquer le mois et l'année
- Historique des relations conjugales corésidentes passées

- Nous entendons par « vie en couple » le fait d’avoir vécu sous le même toit avec un conjoint pendant au moins trois mois de suite. En dehors de votre vie de couple actuelle, avez-vous auparavant vécu en couple ou avez-vous déjà été marié¹¹⁵ ?
- Quand [Prénom] a-t-il commencé à vivre avec vous ?¹¹⁶
- Comment ce couple a-t-il pris fin ? Rupture ou décès du conjoint
- Quand cela s’est-il produit ? Indiquer le mois et l’année
- Avez-vous ensuite vécu en couple (autre que votre couple actuel)¹¹⁷ ?
 - 1. Oui → *reposer les questions précédentes pour ce nouveau conjoint*
 - 2. Non → *continuer*

B.1.2 Enquête Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie (EU-SILC en Belgique/SRCV en France)

- SRCV en France, avec le Tableau des Habitants du Logement (THL). Couple corésident au moment de l’enquête.
 - Nous allons tout d’abord faire la liste des personnes qui vivent habituellement ici et les décrire rapidement.
 - <individu du logement> vit-il(elle) actuellement en couple ?
 - Oui, avec quelqu’un qui vit dans le logement.
 - Oui, avec quelqu’un qui ne vit pas dans le logement.
 - Non.
- SILC en Belgique. Couple corésident au moment de l’enquête.
 - Pour commencer, je voudrais établir avec vous une liste des personnes qui font partie de ce ménage.
 - Habitez-vous avec votre partenaire/conjoint ?
 - Oui, sur une base légale
 - Oui, pas sur une base légale
 - Non
 - Qui est votre conjoint(e) ? Donnez le numéro de ligne. *Attention ! Ne remplir que si la personne est mariée et habite avec son époux(se) à l’adresse indiquée.*

¹¹⁵ En Belgique, la formulation est la suivante : Nous entendons par « relation stable » une relation avec un(e) conjoint/compagnon (conjointe/compagne) qui a duré au moins 3 mois de suite, indépendamment du fait que vous ayez vécu ou non avec ce(tte) conjoint/compagnon (conjointe/compagne) sous le même toit. Si vous avez eu plus d’une relation stable avec la même personne, décrivez chaque période séparément.

En dehors de votre vie de couple actuelle, avez-vous auparavant vécu en couple pendant au moins 3 mois de suite ou avez-vous déjà été marié(e) ?

¹¹⁶ L’enquête GGS en Belgique précise : Quand avez-vous commencé à vivre ensemble pour la première fois ?

¹¹⁷ GGS belge : Avez-vous ensuite vécu en couple, même sans cohabiter et sans prendre en compte votre couple actuel ?

- Qui est votre partenaire ? Donnez le numéro de ligne. *Attention ! Ne remplir que si la personne n'est pas mariée et habite avec son/sa partenaire à l'adresse indiquée.*

B.1.3 Étude des Parcours Individuels et Conjugaux (Épic) en France :

- Historique des relations
 - Nous allons aborder ces relations dans l'ordre chronologique, en commençant par les premières et en terminant par votre relation actuelle
- Début de la relation amoureuse (non-corésidente)
 - Aujourd'hui ou par le passé, avez-vous déjà eu une relation de couple ou une relation amoureuse importante pour vous ?
 - En quels mois et année a commencé votre relation ?
- Couple corésident
 - Avez-vous habité dans un même logement ?
 - En quels mois et année avez-vous commencé à vivre ensemble ?

B.2 Création de la variable « typologie de ménages » dans les données du Registre national belge

Les données du registre national contiennent un numéro de registre personnel qui permet d'identifier et de suivre chaque individu qui réside légalement sur le territoire. Chaque individu réside dans un logement et appartient à un ménage, qui dispose également d'un numéro de registre spécifique. Le ménage est constitué soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes, qui sont unies ou non par des liens de parenté et occupent habituellement le même logement (Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, 2014). Le registre dispose d'une variable qui lie chaque membre du ménage à la personne de référence du ménage et permet de connaître la « position dans le ménage » (Tableau B.1). Des informations sur l'état civil sont également incluses, ainsi que le code du ou de la partenaire marié·e.

TABLEAU B.1 : POSITION DANS LE MÉNAGE ET CODE ASSOCIÉ SELON LES DONNÉES DU REGISTRE (VERSION 2016)

1	Personne de référence du ménage
2	Époux, épouse
3	Fils, fille
4	Gendre, bru
5	Petit-fils, petite-fille
6	Père, mère
7	Beau-père, belle-mère
8	Grand-père, grand-mère
9	Frère, sœur
10	Beau-frère, belle-sœur
11	Autre, apparenté
12	Autre, non apparenté
13	Beau-fils, belle-fille
14	Arrière-petit-fils, arrière-petite-fille
15	Oncle, tante
16	Neveu, nièce
17	Cousin, cousine
20	Communauté, home

Source : Service Public Fédéral Intérieur (IBZ, 2017).

À partir de ces liens de parenté, du sexe et des dates de naissance des individus, la typologie de ménage LIPRO a été construite. LIPRO est avant tout un programme informatique développé dans la fin des années 1980, créé pour modéliser les dynamiques de ménage et les probabilités de transition d'une situation de ménage à une autre (Van Imhoff et Keilman, 1991). Pour cela, il a fallu d'abord procéder à une catégorisation des types de ménage, qui repose sur le lien entre chaque personne résidant d'un ménage et la personne de référence du ménage (PRM). Tous les individus du ménage occupent une position qui leur est propre, telle que « époux/épouse » (pour les personnes mariées), « enfant », « gendre/bru », « cousin-e » ... Ces informations sont utilisées pour créer des configurations telles que les familles monoparentales, les couples mariés ou les ménages collectifs. Les couples non mariés sont en revanche construits à partir d'hypothèses, puisqu'il n'existe pas de position dans le ménage associée à cette configuration.

Pour identifier un-e partenaire non marié-e à la personne de référence du ménage, aucun individu du logement ne doit être un-e conjoint-e marié-e à la personne de référence du ménage ; une personne non apparentée de 18 ans et plus doit être présente, de sexe opposé à la PRM. Dans les cas où plusieurs personnes non apparentées répondent aux conditions ci-dessus, celle avec la différence d'âge la plus faible par rapport à la PRM est considérée comme le/la partenaire si cette différence est de moins de 15 ans. Dans les cas où les partenaires potentiel-le-s ont plus de 15 ans d'écart avec la PRM, aucun-e partenaire n'est associé à la PRM. Le problème de la typologie LIPRO est qu'elle aboutit rapidement à

une classification des ménages en une catégorie fourre-tout dénommée « autres », dès que le nombre de personnes avec des liens de parenté ou non apparentés dépasse le simple noyau familial. Ainsi, un parent seul vivant avec un enfant et avec son cousin se retrouvent classés dans « autres », la famille monoparentale n'étant pas identifiée. Les situations où des personnes non apparentées vivent avec un couple marié entraînent également des configurations de ménage complexe qui sont difficilement reconnues par la typologie.

Dans cette thèse, j'ai choisi de m'inspirer de LIPRO et de l'adapter à mes besoins en créant une typologie plus précise. Je reprends les bases de la typologie ainsi que sa terminologie afin de comparer plus facilement les catégories. Il s'agit ensuite de repérer les partenaires non marié-es potentiel·les dans chaque ménage et de créer des règles et hypothèses afin de reconstituer les couples. Pour les couples non mariés, les conditions fixées pour identifier les couples de sexe différent sont :

- Pour les couples sans enfant : 1 personne de référence du ménage âgée de 16 ans et plus, quel que soit le sexe, et une personne non apparentée de 16 ans et plus de sexe différent.
- Pour les couples avec enfant(s) : 1 personne de référence du ménage âgée de 16 ans et plus, quel que soit le sexe, et une personne non apparentée de 16 ans et plus de sexe différent. Au moins 1 enfant ou 1 bel enfant de la PRM, et/ou 1 personne non apparentée de moins de 16 ans.

Un autre inconvénient de la typologie LIPRO est qu'elle repose grandement sur l'identité de la personne de référence du ménage. Imaginons une situation où une personne de référence du ménage vit dans le logement avec sa mère. Dans la typologie LIPRO elle sera classée comme un ménage de type « autres » parce qu'elle ne remplit aucune des conditions la classant dans une catégorie. En revanche, si la mère est la personne de référence du ménage, alors elle est catégorisée comme une famille monoparentale, car vivant avec son enfant. Bien que la typologie créée entreprenne d'étendre les possibilités de catégorisation de ménage, elle n'est pas exempte de ce genre d'obstacles.

L'ensemble de la typologie que j'ai créée en reprenant certaines catégories de LIPRO est détaillé dans le tableau ci-dessous (Tableau B.2).

TABLEAU B.2: TYPOLOGIE DES SITUATIONS DE MÉNAGE UTILISÉE DANS LE REGISTRE BELGE

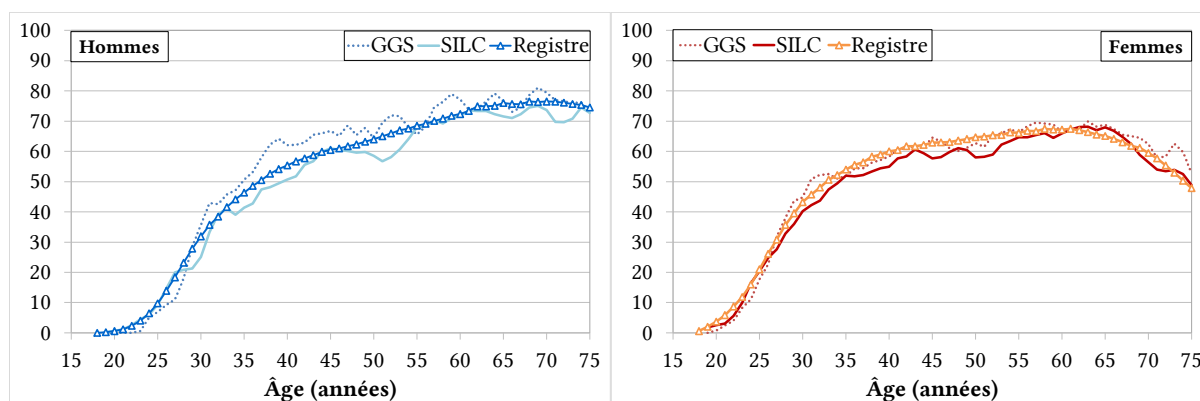
Nom de la catégorie de ménage	Section	Positions dans le ménage	Conditions par rapport à la PRM
Isolé homme		1 homme personne de référence du ménage (PRM)	16 ans ou plus, vit seul
Isolé femme		1 femme PRM	16 ans ou plus, vit seule
Monoparental homme	Sans isolé	1 homme PRM, minimum 1 enfant	Pas d'autres individus dans le ménage, uniquement une PRM et des enfants
	Avec isolé(s)	1 homme PRM, minimum 1 enfant, des personnes apparentées ou non apparentées de 15 ans et moins	Aucun non apparenté âgé de plus de 16 ans (car cela pourrait être un-e partenaire), aucun parent.
Monoparental femme	Sans isolé	1 femme PRM, minimum 1 enfant	Pas d'autres individus dans le ménage, uniquement une PRM et des enfants
	Avec isolé(s)	1 femme PRM, minimum 1 enfant, des personnes apparentées ou non apparentées de 15 ans et moins	Aucun non apparenté âgé de plus de 16 ans (car cela pourrait être un-e partenaire), aucun parent.
Couple marié sans enfant	Sans isolé	1 PRM et un époux/épouse	Pas d'autres individus dans le ménage. État civil marié, changement d'état civil à la même date, code conjoint correspond à l'identifiant de l'époux/épouse du ménage
	Avec isolé	1 PRM et un époux/épouse, des personnes apparentées ou non apparentées	État civil marié, changement d'état civil à la même date, code conjoint correspond à l'identifiant de l'époux/épouse du ménage. Pas d'enfants ou de beaux-enfants.
Couple marié avec enfant	Sans isolé	1 PRM et un époux/épouse, minimum 1 enfant (ou bel-enfant)	Pas d'autres individus dans le ménage. État civil marié, changement d'état civil à la même date, code conjoint correspond à l'identifiant de l'époux/épouse du ménage
	Avec isolé	1 PRM et un époux/épouse, minimum 1 enfant (ou bel-enfant), des apparentés, des non apparentés de moins de 16 ans	État civil marié, changement d'état civil à la même date, code conjoint correspond à l'identifiant de l'époux/épouse du ménage. Non apparentés de moins de 16 ans, aucun gendre, pour éviter les possibilités qu'un (bel) enfant de 16 ans et plus de la PRM soit en couple avec un non apparenté de 16 ans et plus (renvoi à la catégorie Pluri).
Couple non marié de sexe différent sans enfant		1 PRM et un non apparenté de sexe différent à la PRM	Pas de conditions de différence d'âge. Pas d'autres individus dans le ménage.
Duo non marié de même sexe sans enfant		1 PRM et un non apparenté de même sexe à la PRM	Pas de conditions de différence d'âge. Pas d'autres individus dans le ménage. Catégorie peu fiable.
Couple non marié de sexe différent avec enfant(s)		1 PRM et non apparenté de sexe différent à la PRM. Minimum un enfant ou un non apparenté de moins de 16 ans	Pas de conditions de différence d'âge. Pas d'autres individus dans le ménage. Nombre de personnes non apparentées de 16 ans et plus limitée à 1.
Duo non marié de même sexe avec enfant(s)		1 PRM et un non apparenté de même sexe à la PRM. Minimum un enfant ou un non apparenté de moins de 16 ans	Pas de conditions de différence d'âge. Pas d'autres individus dans le ménage. Nombre de personnes non apparentées de 16 ans et plus limitée à 1. Catégorie peu fiable.
Frères et sœurs		1 PRM et 1 frère/sœur au moins	Pas d'autres individus dans le ménage

Collectif	Personnes avec un code de résident-e en communauté	Des ménages composés uniquement de personnes résidant en institution collective.
Colocation	Personnes non apparentées uniquement	Trois personnes ou + toutes non apparentées dans le ménage, âgées de 16 ans et plus, avec une différence d'âge qui s'écarte de la moyenne du ménage de moins de 8 ans. Taille du ménage limitée à moins de 16 personnes.
Ménages avec deux couples minimum	° Epoux/Epouse de la PRM, au moins 1 enfant marié et gendre dans le ménage ° Epoux/Epouse de la PRM, parents/beaux-parents de la PRM ° Partenaire non marié-e de la PRM, parents de la PRM	Présence possible d'autres apparentés
Ménages multigénérationnels	° Parent(s) et enfant(s) de la PRM ° Parent(s) et grand-parent(s) de la PRM ° Enfant(s) et petit-enfant(s) de la PRM	Présence possible d'autres apparentés ou de non-apparentés.
Autres		Toutes les autres situations de ménage. Par exemple : - Des ménages de couples dont l'état matrimonial est célibataire/veuf/divorcé mais dont le lien qui les unit est PRM-époux. - Un couple marié avec des enfants non mariés et plusieurs personnes non apparentées de 16 ans et plus, on ne sait pas si les personnes non apparentées sont les partenaires des enfants. - Isolés de 15 ans et moins

B.3 Comparaison des prévalences d'individus en couple corésident marié et non marié dans les données d'enquête GGS, SILC et le registre national belge

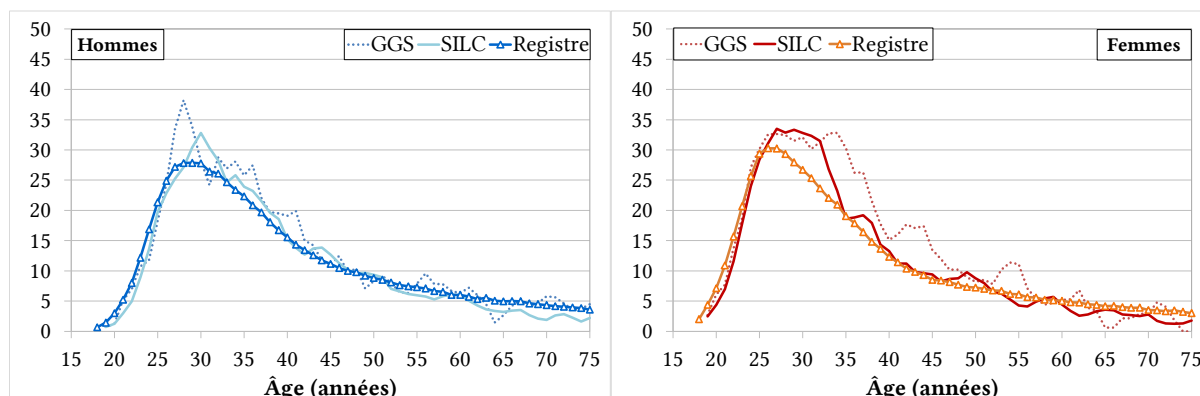
La distinction par statut matrimonial déclaré dans les enquêtes et consigné dans le registre belge permet de montrer certains écarts de prévalence entre les enquêtes et le registre pour les couples non mariés. Le mariage, forme la plus instituée d'union, donne des proportions équivalentes d'individus mariés entre les sources de données, surtout chez les femmes (Figure B.1). La comparaison des couples non mariés (Figure B.2) qui sortent des critères fixés par l'administration souffre de davantage de dissimilarités, notamment chez les femmes. Les résultats des enquêtes, principalement de GGS, présentent des proportions plus importantes de femmes en couple non marié que les résultats obtenus dans le registre. Ces écarts se concentrent surtout dans la fin de la vingtaine et la trentaine chez les femmes.

FIGURE B.1 : PROPORTION D'INDIVIDUS EN COUPLE CORÉSIDENT MARIÉ DANS LES ENQUÊTES GGS, SILC ET LE REGISTRE NATIONAL BELGE



Source : SILC 2008-2010, GGS Belgique 2008-2010, Registre belge 2008. **Champ :** Ensemble des répondant-es des enquêtes (SILC et GGS), ensemble des résident-es légaux-les en Belgique (Registre) entre 15 et 75 ans. **Lecture :** Parmi les hommes âgés de 25 ans, 6,9 % des répondants dans GGS et 9,3 % des répondants dans SRCV se déclarent vivre en couple corésident marié, 9,8 % sont identifiés en couple corésident marié dans le registre. **Notes :** Lissage sur 3 ans pour les données d'enquête. Ménages privés uniquement. Pondéré dans les enquêtes.

FIGURE B.2 : PROPORTION D'INDIVIDUS EN COUPLE CORÉSIDENT NON MARIÉ DANS LES DONNÉES D'ENQUÊTE GGS, SILC ET LE REGISTRE NATIONAL BELGE



Source : SILC 2008-2010, GGS Belgique 2008-2010, Registre belge 2008. **Champ** : Ensemble des répondant-es des enquêtes (SILC et GGS), ensemble des résident-es légaux-les en Belgique (Registre) entre 15 et 75 ans. **Lecture** : Parmi les hommes âgés de 25 ans, 18,2 % des répondants dans GGS et 19,7 % des répondants dans SRCV se déclarent vivre en couple corésident non marié, 21,3 % sont identifiés en couple corésident non marié dans le registre. **Notes** : Lissage sur 3 ans pour les données d'enquête. Ménages privés uniquement.

B.4 Questions sur les formes d'union civile dans les enquêtes

B.4.1 GGS France et Belgique

- Êtes-vous marié ?
 - Quelle est la date de votre mariage ? Indiquer le mois et l'année.
- Si non marié, êtes-vous pacsé (France uniquement) ?
 - Quelle est la date de votre Pacs ? Indiquer le mois et l'année.

B.4.2 Épic

- Vous êtes-vous mariés ?
 - En quels mois et année vous-êtes vous mariés civilement, à la mairie ?
 - Avez-vous fait un mariage religieux ?
 - En quels mois et années vous êtes-vous mariés religieusement ?
- Vous êtes-vous pacsés ?
 - En quels mois et année vous êtes-vous pacsés ?
 - Avez-vous actuellement une relation amoureuse stable avec quelqu'un avec qui vous ne vivez pas ? Il peut éventuellement s'agir de votre époux/épouse si vous ne vivez pas ensemble.

B.4.3 SILC

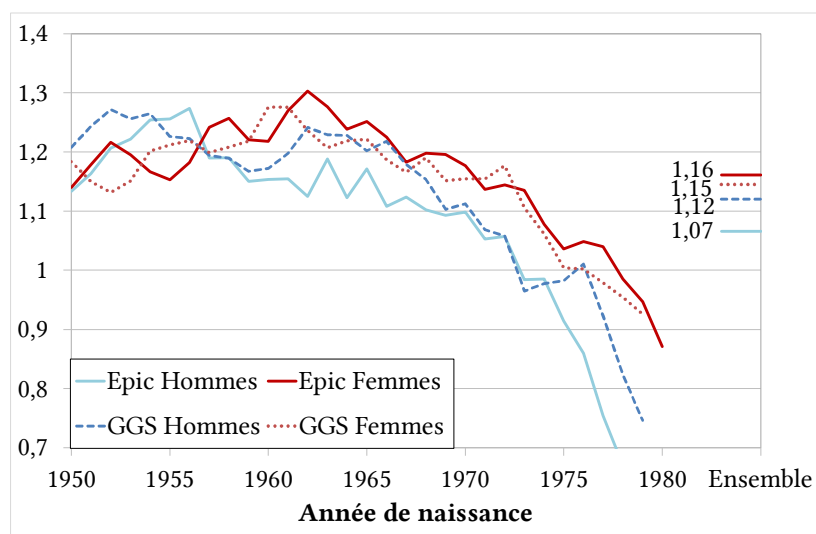
- Belgique : Quel est votre état civil officiel ?
 - Célibataire/Marié(e)/Séparé(e)/Veuf(ve)/Divorcé(e)
- Habitez-vous avec votre partenaire/conjoint ?

- Oui, sur une base légale
- Oui, pas sur une base légale
- Non
- France : Quel est l'état matrimonial légal de <PRENOM> ?
 - Célibataire/Marié(e) ou remarié(e), y compris séparé(e) légalement/Veuf(ve)/Divorcé(e)
- Si non marié et âge supérieur à 17 ans : Avez-vous conclu un Pacs ?

B.5 Comparaison du nombre d'unions corésidentes formées et déclarées dans GGS et Épic

Les répondant-es renseignent, dans l'ensemble de leur parcours conjugal, un nombre limité d'unions corésidentes débutées avant 2005, qui oscille entre 1,1 et 1,3 en moyenne pour les répondant-es âgé-es d'au moins 25 ans au moment de l'enquête GGS ou Épic (cohortes d'avant 1980) (voir Figure B.3). Alors qu'on sait que certaines questions qui abordent des sujets intimes, comme le nombre de partenaires sexuel·les ou l'âge au premier rapport sexuel, peuvent mener à des réponses différentes entre femmes et hommes (Toulemon, 2008), le nombre d'unions corésidentes déclarées dans les enquêtes GGS et Épic sont très proches entre les sexes. On observe néanmoins un nombre légèrement moins important de « relations amoureuses importantes » ayant mené à une cohabitation chez les hommes dans l'enquête Épic, comparé à la « vie de couple » corésident posé dans GGS. Cela peut faire écho aux différences de genre quant à la définition donnée aux partenaires amoureux·ses dans les enquêtes. Les hommes ont par exemple tendance à dissocier conjugalité, sentiment et sexualité, tandis que les femmes se concentrent sur les partenaires qui « font sens », et inscrivent plus souvent leurs relations intimes dans un cadre amoureux ou conjugal (Leridon, 2008). Cette distinction peut se répercuter dans les relations amoureuses corésidentes qui renvoient à l'ordre du sentiment et aux unions vécues sous le même toit qui renvoie au côté pragmatique de la vie en couple. Des biais de mémoire peuvent aussi jouer sur la déclaration de relations plus anciennes. Par exemple, des unions dont la cohabitation a débuté peu avant la collecte des données de l'enquête GGS en 2005 pourraient être mentionnées alors que, quelques années plus tard, elles seraient omises en raison d'une séparation rapide ou du peu d'engagement sur lequel cette union a débouché.

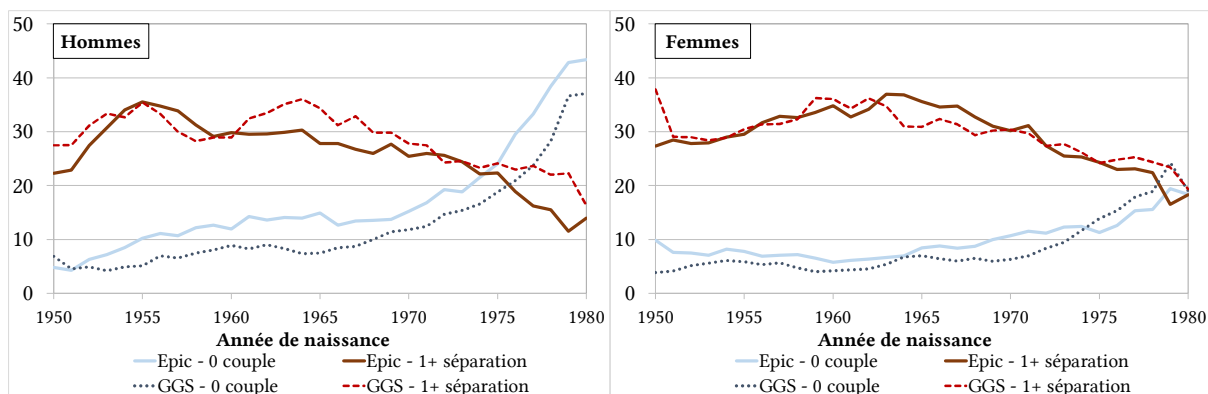
FIGURE B.3 : NOMBRE MOYEN D'UNIONS CORÉSIDENTES FORMÉES AVANT 2005 EN FRANCE DANS L'ENQUÊTE ÉPIC ET GGS



Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés en 1950 et 1980, unions formées avant 2005. **Lecture :** Les femmes nées en 1960 déclarent en moyenne 1,22 unions corésidentes dans l'enquête Épic et 1,27 dans l'enquête GGS. **Note :** Lissage moyenne mobile sur 3 ans. Ensemble = moyenne des unions pour l'ensemble des cohortes.

On peut également comparer la proportion d'hommes et de femmes qui ne déclarent pas avoir vécu en couple corésident avant 2005 dans les deux enquêtes, ainsi que la proportion de celles et ceux qui ont déjà vécu une séparation d'une union corésidente (Figure B.4). Chez les hommes, la proportion de ceux qui déclarent n'avoir vécu aucune « relation amoureuse ou conjugale importante ayant mené à une cohabitation » est plus importante que la proportion de ceux qui déclarent n'avoir jamais « vécu en couple corésident » d'une durée supérieure à 3 mois. L'absence d'un critère de durée dans l'enquête Épic pour qualifier une relation de corésidente, lorsque deux partenaires vivent ensemble, ne semble pas conduire à une proportion plus élevée d'hommes qui déclarent des unions. C'est même l'inverse, puisque dans l'enquête GGS, pour l'ensemble des cohortes des hommes, la proportion de ceux qui précisent n'avoir jamais partagé un logement avec un-e partenaire est plus faible que dans Épic. Les prévalences de séparation d'union corésidente suivent une logique similaire, avec pourtant une concordance plus forte entre les deux enquêtes chez les hommes, sauf pour les cohortes plus récentes, où la déclaration plus fréquente de séparations d'unions récentes peut jouer (voir annexe B.7). Chez les femmes en revanche, l'équivalence entre relation amoureuse ou conjugale importante et vie de couple corésident est davantage atteinte. Que ce soit le fait de n'avoir jamais partagé un même domicile avec un partenaire ou d'avoir déjà connu une séparation d'union corésidente, les proportions se valent.

FIGURE B.4 : PROPORTION (%) D'HOMMES ET DE FEMMES AYANT VÉCU, AVANT 2005, UNE SÉPARATION D'UNION CORÉSIDENTE, OU AUCUNE UNION CORÉSIDENTE, PAR COHORTE ET ENQUÊTE



Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés en 1950 et 1980. **Lecture :** Parmi les femmes nées en 1960, 5,8% répondent ne jamais avoir eu une relation amoureuse ou conjugale qui a mené à une cohabitation avec un partenaire dans Épic, et 4,2% répondent ne pas avoir vécu en couple corésident plus de 3 mois dans GGS. **Note :** Lissage moyenne mobile sur 5 ans.

B.6 Questions sur les séparations dans les enquêtes

B.6.1 GGS France

- Séparation amoureuse/physique
 - Comment ce couple a-t-il pris fin ? Rupture ou décès du conjoint
 - Quand cela s'est-il produit ? Indiquer le mois et l'année
- Séparation légale
 - Avez-vous divorcé/rompu votre Pacs ou êtes-vous en instance de la faire ?
 - Quand avez-vous divorcé/rompu votre Pacs (entamé votre procédure de divorce ou de rupture de Pacs). Indiquer le mois et l'année.

B.6.2 GGS Belgique

- Séparation amoureuse :
 - Ce couple a-t-il pris fin par rupture ou par décès de votre conjoint/compagnon (conjointe/compagne) ?
 - Quand cela s'est-il produit ?
- Séparation physique
 - Avez-vous cessé de vivre ensemble sous le même toit à ce moment-là ?
 - Quand avez-vous cessé de vivre ensemble sous le même toit ? Indiquer le mois et l'année.
- Séparation légale
 - Avez-vous divorcé ?

- Quand avez-vous divorcé (entamé cette procédure de divorce) ? Indiquer le mois et l'année.

B.6.3 Épic

- Séparation amoureuse
 - Parlons maintenant de la fin de votre relation. En quels mois et année s'est-elle terminée ?
- Séparation physique
 - Si union corésidente : En quels mois et année avez-vous cessé de vivre ensemble sous le même toit ?
- Séparation légale
 - En quels mois et année avez-vous rompu votre Pacs ?
 - En quels mois et année avez-vous divorcé ?

B.6.4 SILC France

- Séparation physique
 - Parmi les événements suivants, quels sont les changements qui sont intervenus dans la composition de votre ménage ? Divorce / Séparation.

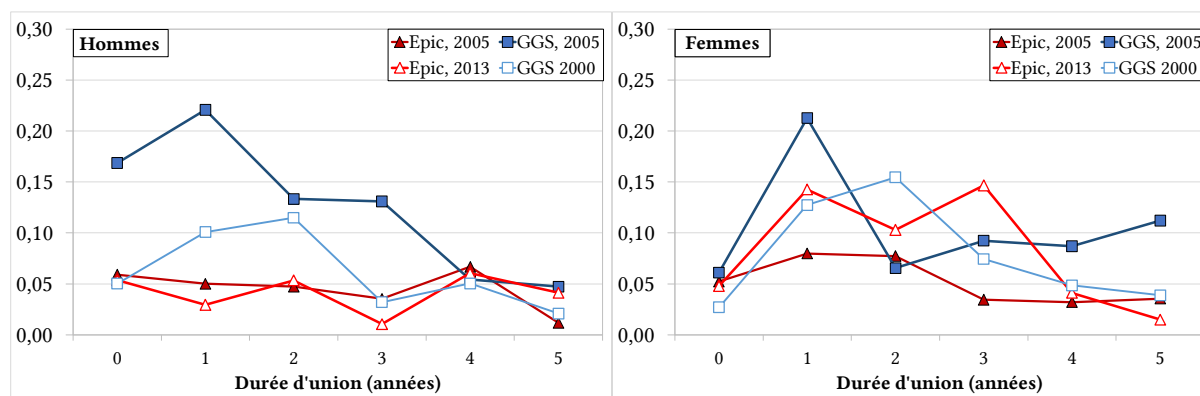
B.7 Comparaison des taux de séparation par durée d'union entre GGS et Épic

Certaines unions ayant impliqué le partage d'un logement qui se sont déroulées quelques années avant la passation de l'enquête peuvent être omises par les répondant-es, par biais de mémoire ou parce qu'elles ne répondaient pas aux critères retenus par l'enquête pour définir une union corésidente. Néanmoins, une union récente, même de courte durée, pourrait être déclarée par les répondant-es dans les enquêtes, notamment lorsqu'il s'agit d'une première union, alors que celle-ci aurait été peut-être exclue de l'historique conjugal si elle avait été plus ancienne. Cette relation, parce qu'elle fait sens au moment de l'enquête ou parce qu'elle permet de déclarer avoir déjà vécu en couple corésident, indique que le curseur de déclaration est mouvant en fonction du moment où se déroule l'enquête ou encore en fonction de la situation conjugale pendant la passation du questionnaire. Afin de vérifier cela, les indicateurs démographiques de période qui résument les risques de séparation par durée d'union peuvent nous éclairer sur une possible surdéclaration d'unions corésidentes courtes.

Les taux de séparation par durée d'union et par période sont calculés en suivant une promotion fictive de couples suivant l'année de début d'union déclarée dans les enquêtes. Avec l'année de séparation et la durée d'union jusqu'à la rupture, il est possible de calculer des taux de séparation (ou événements réduits) qui sont à chaque durée d'union égaux à ceux observés durant l'année. Les résultats présentés

dans la Figure B.5 indiquent que, pour les hommes interrogés dans l'enquête GGS, les taux de séparation en 2005 (année de passation de l'enquête) ou dans l'année qui précède connaissent un pic relativement important par rapport aux autres durées. Ce pic ne se manifeste pas dans l'enquête Épic si on calcule les taux pour l'année 2005, ni même pour 2013 qui est l'année d'enquête. Chez les femmes, un pic de séparation s'observe également pour des unions qui auraient débuté dans l'année qui précède l'enquête. Si on compare avec l'année 2000, le pic est moins élevé dans l'enquête GGS et se situe plutôt à une durée d'union de 2 ans. Une des explications mises en avant est que les jeunes adultes interrogé-es en 2005, qui ne vivent pas en couple au moment de l'enquête, déclarent avoir vécu récemment une union de courte durée, ce qui a pour effet de gonfler les taux de séparation. Les hommes dans l'enquête GGS auraient été plus nombreux à déclarer ce type d'unions.

FIGURE B.5 : TAUX DE SÉPARATION PAR DURÉE D'UNION EN 2013, 2005 ET 2000, SELON LES DÉCLARATIONS DES RÉPONDANT·ES DANS LES ENQUÊTES GGS ET ÉPIC



Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Individus ayant vécu une première union corésidente et âgés d'au moins 25 ans au moment de l'enquête. **Lecture :** Pour l'année 2005, les taux de séparation chez les hommes de l'enquête GGS pour une durée d'union d'1 an sont égaux à 0,22. **Note :** L'enquête GGS en France a été conduite entre les mois de septembre et décembre 2005.

B.8 Document de travail sur la correction des erreurs de dates dans les trajectoires conjugales de l'enquête GGS belge

Le document ci-dessous est repris d'une publication sortie dans les documents de travail du centre de recherche en démographie de l'UCLouvain. Il contient les méthodes d'identification et de correction des trajectoires conjugales contenues dans les données de l'enquête GGS belge. Ces données étaient mises à disposition des chercheur·es qui en faisaient la demande jusqu'en 2021, ce travail ayant permis de mettre à jour les bases de données avec les corrections proposées (Marteau, 2021).

Correction of Dates of Partnership Formation and Separation in the Consolidated Wave 1 of the Generations and Gender Survey (GGS) Belgium

Abstract

The consolidated wave 1 of the Belgian Generations and Gender Survey (GGS), which is currently accessible on the Generations and Gender Programme platform (GGP-i), has errors in dates of union formation. The Belgian GGS use a broad definition of partnership history, collecting data for all non-coresident and coresident unions. Dates of the start of the relationship and the start of cohabitation were both covered in the survey. The harmonization of the data for all national surveys has led to two errors for Belgium. First, all “living apart together” partnerships are included in the database but not reported as such. Second, dates of entry into cohabitation for past unions actually refer to dates of the start of the relationship. In this note, I describe this problem and its consequences for cross-country comparison. Using the raw Belgian GGS dataset, I also propose a new version of the consolidated survey in order to revise partnership histories for future cross-national comparative analyses.

Introduction

This technical note describes the correction process of the partnership histories information in the first wave of the Belgian Generations and Gender Survey 2008-2010 (GGS). Inconsistencies in union formation dates were found between the original Belgian GGS (GGS_1-0-0_BE) and the last version of the consolidated GGS dataset, currently distributed to researchers requiring access on the GGP-I platform¹¹⁸ (GGS_Wave1_Belgium_V.4.3). These coding errors do not allow an exact comparison between Belgium and other countries in the dates of union start, as these dates are not based on the same definition of a couple. It also affects the creation of the Harmonized Histories (HARMONIZED-

¹¹⁸ <https://www.ggp-i.org/>

HISTORIES_ALL_GGSaccess) dataset which uses the same erroneous information. In this note, we offer an evaluation and a description of the problem, as well as a correction in order to improve the GGS dataset currently available.

Definition of Partnership Formation in GGS

The original definition

The initial core of the GGS Wave 1 questionnaire includes a section on partnership history. Apart from the current partnership, respondents were asked if they have ever lived together with someone as a couple. When they respond positively to this question, they complete a series of questions on their previous partner(s). Dates of start of living together (month and year) were part of these questions. Therefore, the information in the GGS dataset on partnership formation dates should refer, for all countries, to the dates of entry into a coresident union¹¹⁹. However, after having calculated ages at first union and at first separation in different GGS surveys as well as in Belgium¹²⁰, I found some inconsistencies compared to other European countries, along with missing values on marital status. I was able to detect errors for the Belgian GGS coming from the harmonization of data:

- 1) All non-coresident partnerships (or “Living Apart Together”) are included for Belgium in the consolidated GGS datasets, but they are not mentioned as such, leading to a definition of union that is inconsistent with other countries where only coresident unions are considered.
- 2) In the consolidated GGS dataset, dates of entry into cohabitation for past relationships actually refer to dates of entry into a relationship. Regarding current unions at survey, dates of entry into cohabitation are correct.

The Belgian definition of partnership formation

The Belgian GGS questionnaire had a different approach than the core questionnaire to measure partnership history (see the original questions in Appendix 1). Retrospective partnership histories in Belgium refer to all “stable relationships” that lasted at least 3 months, regardless of whether respondents lived with their partner in the same household or not. This

¹¹⁹ I use “coresidence” or “coresident couple” to describe a couple, married or not, whose partners are living together in the same dwelling.

¹²⁰ With variables a301AgeR, a301m and a301y, a334m, a334y, a344m, a344y in GGS Wave 1 file, with variables UNION_Y, IUNION_M, SEP_Y, ISEP_M in Harmonized Histories.

means that respondents in Belgium were asked about their past coresident unions, as in all other countries, but also about all their past LAT relationships. For every relationship, respondents were asked on the dates of start of the relationship and, if they have lived together with their partner, the dates of start of cohabitation. When relationships did not lead to cohabitation, the marital status was automatically attributed a missing value.

This would not be a problem if only coresident unions were considered in the consolidated GGS and Harmonized Histories datasets, and if the start of cohabitation was used to define the date of union formation for Belgium. However, all unions were included, and the date of relationship start was reported rather than the date of the move into a same dwelling for previous partnerships. This leads to inconsistency with the harmonized definition used for other GGS countries regarding the dates of entry into a union.

Consequences of Errors on Partnership Indicators in the Harmonized Dataset

In this section, some results arising from these errors in the GGS Wave 1 dataset are presented to illustrate the complexity of comparing Belgium with other countries¹²¹.

First, missing data on marital status (being married or not) are common for Belgium, with 1,206 missing values for 6,266 first unions (in chronological order in Harmonized Histories), while there are less than 100 missing values on marital status for first unions in other GGS countries. Unknown values on marital status are not limited to the first union; it even increases with union order (see Table 1). These missing values referred to unions formed and ended at young age, generally without a birth. A large number of first unions (about one third) started before leaving the parental home. Among those unions with missing information on marital status, half of them end after 1 year, and 70% after 3 years. Those relatively short durations are not surprising when we know that they are indeed non-coresident relationships, which on average last less longer than cohabitations (Régner-Loilier, 2016).

¹²¹ I use the Harmonized Histories dataset to present the results (Perelli-Harris, Kreyenfeld & Kubisch, 2010), which already cleaned and standardized partnership histories in the consolidated GGS Wave 1. Errors on partnership dates are still similar between the two datasets.

Table 1: Distribution of marital status, depending on union order

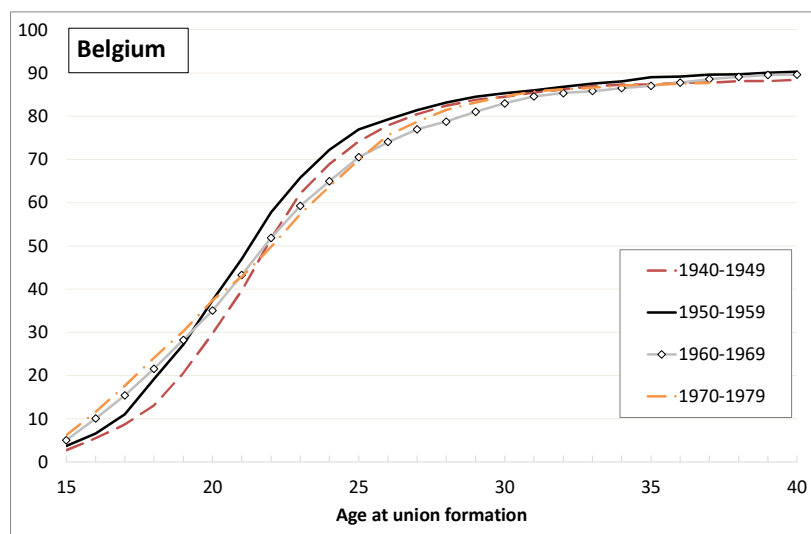
	1 st union	2 nd union	3 rd union
Marriage	66.4	45.5	37.5
No marriage	13.5	33.5	33.0
Unknown	20.1	21.0	29.5
Total	6,266 couples	2,119 couples	568 couples

Source: Harmonized Histories. **Coverage:** 1st, 2nd and 3rd unions in Harmonized Histories. **Note:** Weighted with PERSWGT.

While ages at first partnership in Belgium remains within a range of possible values (see Figure 1), the proportion of respondents who have already experienced a first separation at certain ages shows distinctive values for Belgium compared to other countries. Proportions of individuals who have already experienced a separation at certain ages are alarmingly high in Belgium, with more than 25% of individuals born in the beginning of the 1970s having already ended a union at the age of 25 (Figure 2). For France, a country that shares a similar partnership context (Coleman, 2013), this proportion reaches 10% for the same cohorts.

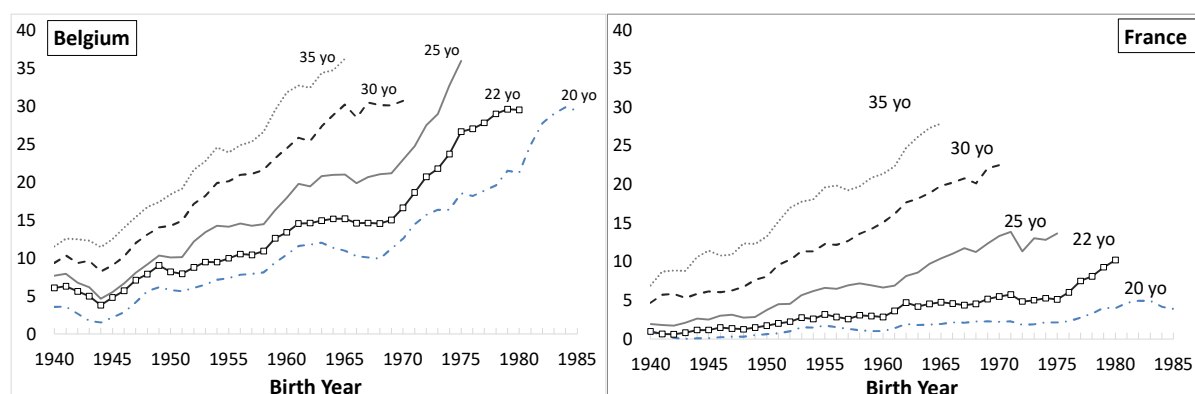
When comparing selected percentages of individuals who have already experienced a separation and the median age at which this happens (Table 2), it is very clear that the ages are low for Belgium. The first decile of separation is reached at the age of 21 in Belgium, while in Norway it is 25 years old.

Figure 1 : Cumulative proportion of first coresident partnership formation, by groups of cohorts and age at cohabitation



Source: Harmonized Histories. **Coverage:** All individuals born 1940-1979. **Reading:** Among people born between 1970 and 1979 in Belgium, 69.9% have already formed a coresident union at the age of 25.

Figure 2 : Proportion of individuals who already have separated depending on age and birth year



Source: Harmonized Histories. **Coverage:** All individuals. **Reading:** Among people born in 1970 in Belgium, 22.9% have already ended a coresident union at the age of 25.

Table 2: Age at first separation and percentage of people having experienced a union dissolution

	5%	10%	25%
Belgium (before correction)	19	21	32
Belgium (after correction)	25	28	40
Bulgaria	28	38	/
Czech Republic	26	29	47
Estonia	22	25	33
France	23	26	35
Georgia	37	/	/
Germany	25	30	/
Hungary	23	27	/
Lithuania	27	32	/
Norway	23	25	34
Poland	30	39	/
Romania	30	40	/
Russia	22	25	35
Sweden	21	22	28

Source: Harmonized Histories, Original Belgian GGS database after correction of the author. **Coverage:** All individuals born between 1950 and 1970. **Reading:** Among people born 1950-1970 in Belgium, the 1st decile of individual having separated is at the age of 21 before correction, 28 after correction. **Note:** / = the percentage of individuals having separated has not been reached.

Those errors mean that the age at partnership start or the durations of unions in Belgium are not comparable with data from other countries.

Correction of the Partnership Dates with the Original Belgian GGS Dataset

Creation of a new dataset for Belgium, with coresident unions and corresponding dates of starting cohabitation

Using the original Belgian GGS dataset (GGS_1-0-0_BE_fr), I could confirm that it is indeed the date at the start of relationship (Year + Month) that is encoded as the date of the beginning of cohabitation in Harmonized Histories as well as in the consolidated GGS database. This inconsistency holds only for past relationships and not for the current relationship at the time of the survey, which provides the correct dates of cohabitation in both datasets.

I have reconstructed a new database, following the model of Harmonized Histories, where coresident unions are distinct from non-coresident unions. The Stata code for creating this variable is in the Appendix 4 and use the “GGS_1-0-0_BE” dataset. The new dataset was constructed in a long format (each line consists of a partnership, except for people who have never formed a couple), with two variables that distinguish all relationships (H_NREL) and coresident unions only (H_NCOH). At the end of the code, the dataset can be reshaped in a wide format, either for all unions or coresident unions only. As the personal ID’s are the same between the datasets, it might be easily merged with the GGS consolidated wave 1 dataset (with variables ARID and acountry) or with the Harmonized Histories dataset (with variables ARID and COUNTRY).

Both dates of start of relationship and of cohabitation are mentioned in the new dataset (see the list of variables created in the Appendix 2, and a table comparing new variables to GGS and Harmonized Histories variables in Appendix 3). I also distinguish between the dates of ending the relationship and the dates of ending the cohabitation¹²², which in certain cases are not concomitant.

Methods for imputing missing months

Similarly to the Harmonized Histories (Perelli-Harris et al., 2010), the dataset contains two variables referring to the month of partnership events: the original month that is not corrected and the month that implies an imputation. Missing information on the month is imputed with a uniformly distributed random variable. In cases where the season is filled in, the month is imputed depending on the season: for example, spring months are coded from April to June.

¹²² When asking when the end of relationship has happened, the Belgian questionnaire also asked if the coresidence ended at the same time or not.

In addition, the months are imputed by respecting as closely as possible the chronology of a partnership formation, cohabitation and separation. If they take place in the same year, for example, the month of partnership formation is more likely to be imputed at the beginning of the year, and the month of separation at the end of the year.

Still, there are errors in the chronology of dates, which are identified with the variable "problem_dates". Six main types of possible errors are described:

- 1) Separation takes place before partnership formation or cohabitation.
- 2) Separation takes place before marriage.
- 3) Year of start of relationship or cohabitation is unknown
- 4) Year of separation is unknown
- 5) A cohabitation starts before the dissolution of a previous cohabitation.
- 6) A relationship starts before the age of 12.

Further corrections with these new dates are thus required, but go beyond the objectives of this work.

New results on partnership dynamics with corrected dataset

Table 3 shows the total number of coresident unions and the number of separations after correction. While 657 respondents have declared no relationship at all, 1,311 respondents have declared no coresident union.

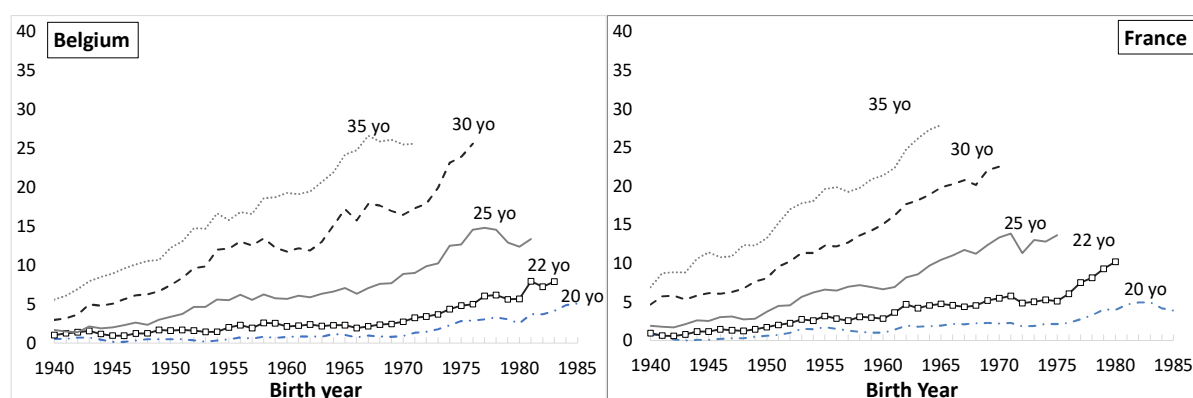
Table 2 and Figure 3 show that the results are much more consistent with partnership or residential trajectories already observed in Belgium (Billari et Liefbroer, 2010). For example, percentage of individuals having already experienced a separation at the age of 30 is about 12% in Belgium for individuals born in 1960 and 15% in France (Figure 3). Because of imputation procedure, the distribution of marital status for coresident unions no longer contains missing values (Table 4). The dates of the start of a union or separation, as well as the ages at these events, can now be compared with other countries that use the same definition of union.

Table 3: Number of relationships (LAT), of cohabitations and separations for each individual, after correction (7,163 respondents)

	Total number of relationships	Total number of cohabitations	Total number of relationship dissolutions	Total number of coresident union dissolutions
0	657	1,311	4,440	5,514
1	4,123	4,669	1,908	1,301
2	1,734	989	553	277
3	455	162	190	57
4	146	24	50	8
5	31	4	13	2
6	9	1	1	1
7	4	3	5	3
8	2		1	
9	1		1	
10	0		1	
11	1			

Source: Original Belgian GGS database after correction. **Coverage:** All respondents (N= 7,163) **Note:** A relationship exists if there is at least one answer to the questions on partnership histories (Variables PA93 to PA125). A cohabitation exists if there is at least one answer to the questions on cohabitation (Variables PA96 to PA125).

Figure 3: Proportion of individuals who already have separated depending on age and birth year (after correction)



Source: Harmonized Histories for France, Original Belgian GGS database for Belgium after correction. **Coverage:** All individuals born between 1940 and 1985. **Reading:** Among people born in 1970 in Belgium, 8.2% have already separated from a coresident union at age 25.

Table 4: Distribution of marital status, depending on coresident union order (Corrected with Belgian GGS dates)

	1 st union	2 nd union	3 rd union
Marriage	81.6	46.3	36.0
No marriage	18.4	53.7	64.0
Total	5 852 unions	1 183 unions	194 unions

Source: Original Belgian GGS database for Belgium after correction. **Coverage:** 1st, 2nd and 3rd coresident unions.

Conclusion

This technical note improves the consolidated dataset of the first wave of the GGS survey, by correcting partnership formation dates that were not accurately harmonized in the case of Belgium. Starting from the original Belgian GGS database, my Stata code (also available in a do-file format on request) allows to correct the Harmonized database for Belgium. However, Belgian original dataset is not available when requesting the GGS access through the GGP-i platform. After contacting the Generations and Gender platform and the Harmonized Histories team, these modifications will hopefully be included directly in the GGS Wave 1 and Harmonized Histories datasets and lead to the revision of the data, to ensure a broad access to this new version of the Belgian data.

Annexes du chapitre 3

C.1 Questions posées sur les itinéraires résidentiels au départ du domicile parental et avant la mise en couple dans l'enquête Épic

**A quel âge avez-vous cessé de vivre chez vos parents ?
Ne tenez pas compte des séjours en pensionnat, des vacances, du service militaire.**

ENQ : - SI LE RESPONDANT VIT TOUJOURS CHEZ SES PARENTS, CODEZ « 88 »

- SI LE RESPONDANT VIVAIT EN INSTITUTION, ON S'INTERESSE A L'AGE AUQUEL IL L'A QUITTEE

- ON S'INTERESSE AU PREMIER DEPART DU FOYER PARENTAL

Si F_AGEDEPF <> 88 : A ce moment-là...

ENQ : SI SEUL AVEC ENFANTS, CODEZ « 1 »

1. vous avez pris un logement pour vivre seul
2. vous vous êtes installé en couple
3. autre (logement collectif, colocation, etc.)

Quand votre relation a commencé, vous viviez... (oui/non)

- 1 seul *dans un logement privé*
- 2 seul en institution (foyer de travailleurs, caserne, prison, internat, etc.)
- 3 avec vos parents (y c oncle et tante, grands-parents, beaux-parents...)
- 4 avec un autre conjoint
- 5 avec vos enfants (*nés d'une autre relation*, y compris une partie du temps seulement)
- 6 avec d'autres personnes sans lien de parenté (*en colocation, etc.*)
- 7 Autre situation
- 8 Ne sait pas

Avez-vous habité avec H_PREN_i dans un même logement ?

ENQ: A UN MOMENT OU UN AUTRE DE LA RELATION

- 1 Oui
- 2 Non, vous ne vous êtes pas installé ensemble mais vous avez parfois vécu chez l'un ou chez l'autre
- 3 Non

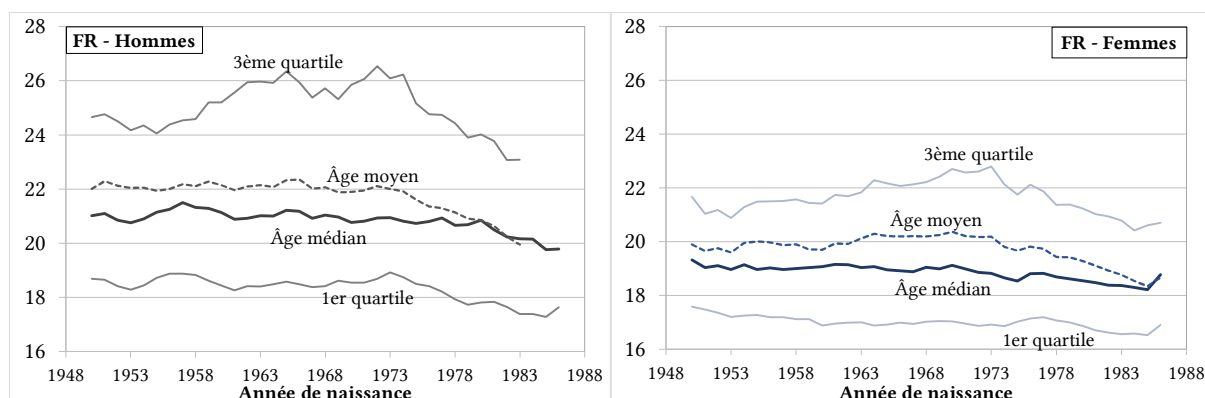
C.2 Âge médian et quartiles à la première relation et à la première rupture amoureuse

L'âge médian au début d'une première relation amoureuse a légèrement diminué au fil des cohortes. De 21 ans pour les hommes nés dans le début des années 1950, l'âge médian est descendu à 20 ans pour les cohortes du début des années 1980 (Figure C.1). Les femmes connaissent une baisse plus faible, avec un âge médian à 19 ans pour les cohortes des années 1950, et 18 ans pour les cohortes récentes. Des biais de mémoire dans les déclarations peuvent entraîner cette diminution, mais l'analyse des quartiles semble confirmer une entrée dans les parcours amoureux plus précoce, après des écarts élevés (6 ans d'écart entre le 1^{er} et le 3^{ème} quartile) pour les hommes nés dans les années 1960 et 1970, qui ont connu la hausse du chômage des jeunes et un report de l'entrée en union corésidente.

Les premières relations amoureuses ne conduisent pas toutes à une cohabitation. Certain-es jeunes rompent cette relation et entament avec un-e autre partenaire une union corésidente. L'âge médian à la rupture amoureuse qui n'a pas impliqué de cohabitation connaît davantage de variations au fil des cohortes. Dans l'ensemble, elles se produisent à un âge précoce : la moitié des ruptures amoureuses se

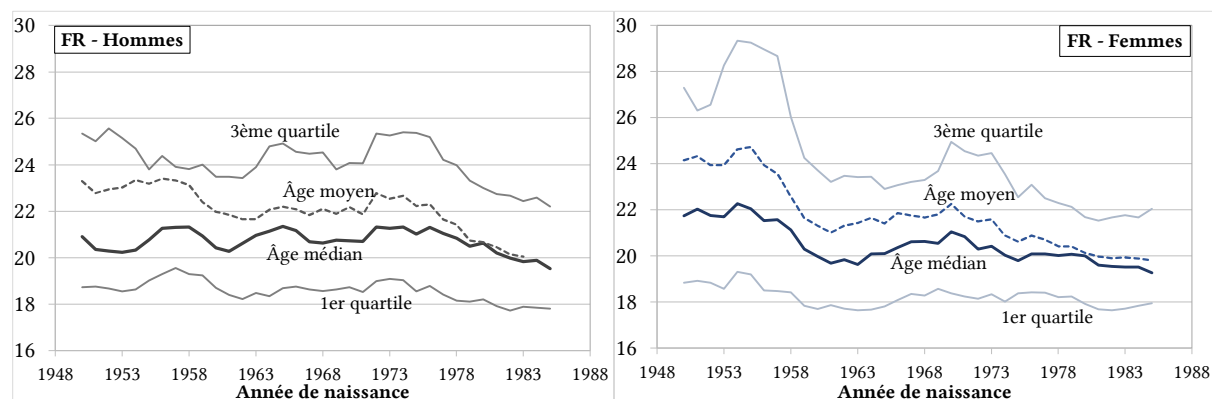
produisent avant 22 ans, pour les hommes comme pour les femmes (Figure C.2). Pour les cohortes plus récentes, les trois quarts de ces ruptures se produisent avant cet âge.

FIGURE C.1 : ÂGE MÉDIAN (ANNÉES) ET QUARTILES À LA PREMIÈRE RELATION AMOUREUSE EN FRANCE, PAR ANNÉE DE NAISSANCE



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Indivus nés entre 1948 et 1988. **Lecture :** Les femmes nées en 1978 ont, pour la moitié d'entre elles, déjà débuté une première relation amoureuse à l'âge de 18,7 ans. **Notes :** Lissage par moyenne mobile sur 5 ans. L'âge médian est calculé sur l'ensemble de la population, y compris celles et ceux qui n'ont pas formé d'union à la date de l'enquête. L'âge moyen est calculé sur les individus ayant formé une 1^{ère} union corésidente.

FIGURE C.2 : ÂGE MÉDIAN (ANNÉES) ET QUARTILES À LA PREMIÈRE RUPTURE AMOUREUSE (HORS COHABITATION), PARMI LES INDIVIDUS AYANT ROMPU LEUR RELATION



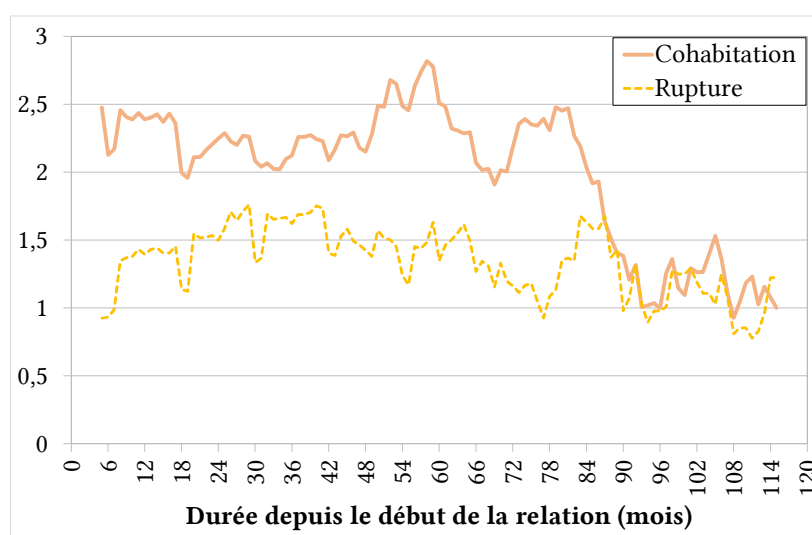
Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Indivus nés entre 1948 et 1988, ayant vécu une rupture amoureuse sans avoir cohabité. **Lecture :** Les femmes nées en 1978 qui ont connu une rupture amoureuse ont, pour la moitié d'entre elles, rompu leur relation avant 20,0 ans. **Notes :** Lissage par moyenne mobile sur 5 ans. L'âge médian est calculé sur la population qui a déjà connu une première relation amoureuse à la date de l'enquête. L'âge moyen est calculé sur les individus ayant rompu une 1^{ère} relation non-corésidente.

C.3 Quotients nets de cohabitation ou de rupture d'une première relation amoureuse

Les quotients nets des autres événements permettent de montrer, suivant la durée depuis le début de la première relation amoureuse, l'intensité des transitions vers une cohabitation ou vers une rupture, sans considérer l'autre événement comme un événement concurrent. Ces quotients indiquent ainsi, pour les relations toujours en cours à une durée déterminée, les probabilités de cohabitation ou de

rupture amoureuse à cette durée. Les probabilités de cohabitation sont, pour toutes les durées inférieures à 7 ans depuis le début de la relation, supérieures à celles des ruptures (Figure C.3). Les probabilités mensuelles oscillent entre les 2 à 2,5 % durant cette période, indiquant que l’emménagement dans un domicile commun concerne de nombreuses relations, même parmi les relations non-corésidentes qui durent. Les quotients de cohabitation atteignent un pic aux alentours de 5 ans de relation, avant de chuter et, 7 ans après le début de la relation, d’être nettement en-dessous des niveaux de départ (entre 1 et 1,5 %). Les ruptures amoureuses connaissent des variations d’intensité selon la durée : les probabilités de rupture augmentent avec la durée de la relation, atteignent un pic après environ 3 ans de relation, puis décroissent légèrement et continuellement par la suite.

FIGURE C.3 : QUOTIENTS NETS (%) DE COHABITATION OU DE RUPTURE SELON LA DURÉE DEPUIS LE DÉBUT DE LA PREMIÈRE RELATION AMOUREUSE



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1983, dans leur première relation amoureuse importante.
Lecture : Après 5 ans de relation, la probabilité conditionnelle de cohabitation net de tout autre événement est de 2,5 %. **Note :** L’itinéraire de sortie de relation amoureuse par la cohabitation ne prend pas en compte la stabilité de l’union corésidente qui suit.

C.4 Distribution du devenir de la première relation amoureuse après 10 ans

La répartition du devenir des premières relations amoureuses suivant la situation professionnelle à la rencontre ou le niveau d’éducation est présentée dans le Tableau C.1. Chez les hommes, moins de 40 % des premières relations commencées à 18 ans ou avant mènent à une cohabitation. Chez les femmes, plus de la moitié débouchent sur un emménagement dans un domicile commun quel que soit l’âge au début de la relation. À 22 ans et après, 8 relations sur 10 conduisent à une union corésidente. Les femmes au chômage sont plus nombreuses à cohabiter dans leur première relation que les femmes en emploi, et c’est l’inverse pour les hommes. Plus le niveau d’instruction est élevé, moins la première relation mène à une cohabitation. Les hommes étudiants au moment du début de leur relation sont

57 % à rompre leur première relation amoureuse plutôt que cohabiter, alors que c'est le cas pour 45 % des femmes.

TABLEAU C.1 : RÉPARTITION DES PREMIÈRES RELATIONS AMOUREUSES SELON LEUR DEVENIR APRÈS 10 ANS

	Hommes			Femmes		
	Cohabitation	Rupture	Toujours en relation / décès du partenaire	Cohabitation	Rupture	Toujours en relation / décès du partenaire
Ensemble	62,6	36,6	0,8	64,2	34,7	1,1
Âge en début de relation						
18 ans et moins	39,0	60,8	0,2	53,4	46,0	0,6
19-21 ans	65,7	33,8	0,5	71,3	28,1	0,6
22 ans et plus	79,8	18,7	1,5	78,9	18,6	2,5
Activité professionnelle en début de relation						
En études	42,5	57,3	0,2	54,5	44,8	0,7
En emploi	78,4	20,4	1,2	77,9	20,0	2,1
Au chômage / autre	71,7	26,4	1,9	80,5	18,9	0,6
Niveau d'éducation atteint						
Secondaire inférieur ou moins	76,3	23,3	0,4	77,1	21,9	1,0
Secondaire supérieur	64,0	35,3	0,7	64,6	34,3	1,1
Supérieur	53,7	45,2	1,1	57,2	41,6	1,2
Effectifs	1 182	688	27	1 674	880	57

Source : Epic 2013-2014. **Champ** : Individus nés entre 1960 et 1983, dans leur première relation amoureuse. Relations observées après 10 ans ou au moment de l'enquête. **Lecture** : Parmi les premières relations amoureuses déclarées par les hommes, qui ont débuté lorsqu'ils étaient en études, 42,5 % débouchent sur une cohabitation.

C.5 *Durée médiane avant cohabitation et rupture, suivant la situation professionnelle et l'âge de début de relation des deux partenaires*

Les temporalités de mise en couple dépendent des situations professionnelles des deux partenaires (Tableau C.2). Les individus qui sont étudiants ou très jeunes en début de relation attendent davantage avant d'emménager ou de rompre. Cet effet est d'autant plus marqué quand leur partenaire partage les mêmes caractéristiques. La moitié des individus en couple où les deux partenaires sont étudiant-es au début de la relation passent au moins 3 ans ensemble avant de vivre sous le même toit. La durée est plus longue lorsque la femme est étudiante que quand l'homme est étudiant : la durée médiane est d'1 an et demi pour les femmes étudiantes et les hommes en emploi ou au chômage, tandis qu'elle est d'un an et de seulement 4 mois lorsque l'homme est étudiant et la femme respectivement en emploi ou au chômage en début de relation. Les âges en début de relation confirment la tendance à un emménagement rapide lorsque les deux partenaires sont plus âgés : la durée médiane de relation avant cohabitation est de 8 mois lorsque les partenaires ont 22 ans et plus en début de relation. Les durées médianes de la relation quand elle conduit à une rupture sont moins déterminées par l'âge ou la situation professionnelle, malgré une tendance à une relation un peu plus courte lorsque l'homme est au chômage au début de la relation.

TABLEAU C.2 : DURÉE MÉDIANE EN MOIS D'UNE PREMIÈRE RELATION AMOUREUSE NON-CORÉSIDENTE AVANT UNE COHABITATION OU UNE RUPTURE

Relation aboutissant à une ...	Cohabitation	Rupture
Situation professionnelle du couple à la rencontre		
Deux étudiant·es	34	22
Homme étudiant, femme en emploi	11	23
Homme étudiant, femme au chômage	4	17
Homme en emploi, femme étudiante	17	21
Deux en emploi	11	18
Homme en emploi, femme au chômage	8	26
Homme au chômage, femme étudiante	22	22
Homme au chômage, femme en emploi	7	15
Deux au chômage	9	12
Âge de début de relation des deux partenaires		
Deux 18 ans et moins	38	21
Homme 18 ans et -, femme 19-21	22	24
Homme 18 ans et -, femme 22 ans et +	4	20
Homme 19-21 ans, femme 18 ans et -	25	21
Deux 19-21 ans	18	24
Homme 19-21 ans, femme 22 ans et +	11	17
Homme 22 ans et plus, femme 18 ans et moins	13	26
Homme 22 ans et plus, femme 19-21 ans	12	24
Deux 22 ans et plus	8	16
Ensemble	15	21
Effectifs	2 856	1 568

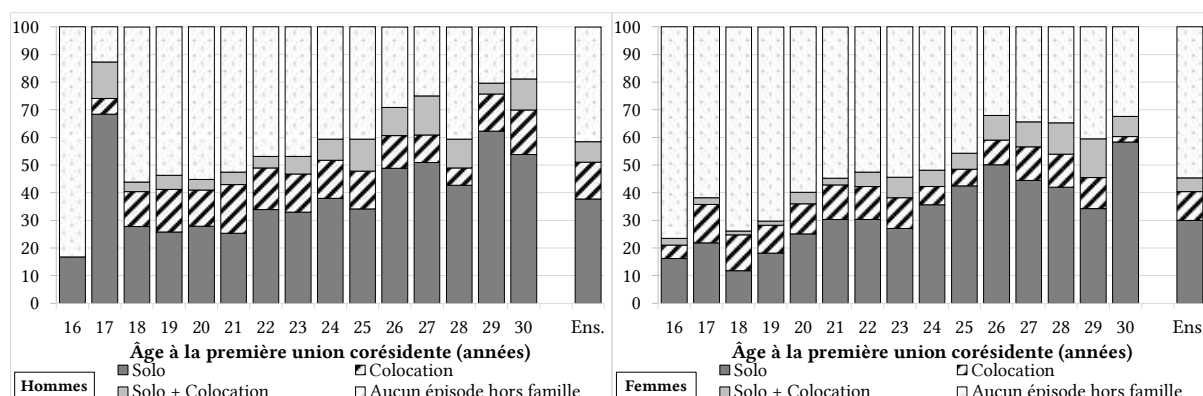
Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1960 et 1983, dans leur première relation amoureuse. **Lecture :** Les individus en couple, au sein desquels les deux partenaires sont étudiant·es ont une durée médiane de 34 mois avant de cohabiter. **Note :** Les couples sont composés d'au moins une personne dont c'est la première relation amoureuse.

C.6 Vie en solo et âge à la mise en couple

Vivre seul·e ou hors famille au départ du domicile parental et avant une première mise en couple n'empêche pas un éventuel retour lorsque les études sont terminées par exemple, suivi d'un nouveau départ par la suite. Cette période de vie hors famille peut être considérée comme un indicateur d'autonomie résidentielle car elle permet, avant une mise en couple, l'acquisition d'un ensemble de compétences propres à la vie d'adulte : gestion du budget mensuel et des dépenses en matière de loyer, dépenses alimentaires, organisation du temps d'études ou de travail et de loisir. Ces responsabilités individuelles sont prises par les jeunes, parfois avec une aide parentale, mais généralement sans négociations avec un·e partenaire.

En considérant les événements déjà vécus lors de la première mise en couple et selon l'âge à la cohabitation, on observe que même aux âges jeunes, les hommes qui se mettent en couple ont davantage de chances que les femmes d'avoir déjà vécu hors famille (Figure C.4). Pour les premières unions corésidentes débutées entre 18 et 25 ans chez les hommes, près de la moitié d'entre eux ont déjà connu une configuration résidentielle sans la présence de leurs parents ou d'une partenaire. Chez les femmes, la barre des 50 % n'est dépassée qu'à 25 ans. En revanche, celles qui débutent une union corésidente passé cet âge ont, dans 7 cas sur 10, habité seules et/ou en colocation auparavant. Au total, les hommes qui ont formé une première union corésidente entre 16 et 30 ans sont 58 % à avoir connu une forme d'autonomie résidentielle hors du domicile parental, contre 45 % des femmes.

FIGURE C.4 : RÉPARTITION PAR ÂGE À LA PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE DES SITUATIONS RÉSIDENTIELLES VÉCUES AVANT LA MISE EN COUPLE, PAR SEXE



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Individus nés entre 1970 et 1983. **Lecture :** Les femmes qui ont formé leur première union corésidente à l'âge de 23 ans sont 11,1% à avoir déjà vécu dans un logement alternatif (colocation...), mais pas seules, avant cette mise en couple.

C.7 Régression logistique multinomiale du devenir de la première union corésidente (mariage/naissance, séparation)

Afin de prendre en compte les caractéristiques spécifiques des jeunes en couple qui peuvent les mener à se marier et/ou à avoir un enfant plutôt que de se séparer, un modèle de régression logistique multinomiale a été estimé, avec deux événements concurrents : 1) le mariage/la naissance d'un enfant (= sortie de la jeunesse) ou 2) la séparation avant un mariage ou une naissance (l'événement étudié tout au long de la thèse) (Tableau C.3). Les logits représentés s'interprètent par rapport à une situation de référence, qui est de toujours être en couple corésident non marié et sans enfant. Ainsi, des logits qui augmentent, par exemple dans le cas d'un premier mariage ou une première naissance pour les femmes par rapport aux hommes, signifient que les femmes ont davantage de risques de se marier ou d'être mères que les hommes une fois dans leur première union corésidente. Un des principaux résultats qui ressort est l'influence de la durée d'union sur les risques de mariage/naissance ou de rupture. Centrée sur 24 mois, ces durées montrent une diminution des risques de vivre un événement qui fait sortir de la jeunesse jusqu'au seuil de 2 ans, principalement car les mariages directs sont comptabilisés à la durée zéro et sont très nombreux¹²³. Les risques ont tendance à augmenter légèrement passé cette durée. Pour les séparations sans mariage ni enfant, les risques augmentent en début d'union puis diminuent après le seuil de 2 ans.

Les risques de se marier ou d'avoir un enfant sont plus importants que de rester en union libre sans enfant chez les individus détenant un niveau de qualification inférieur au secondaire. Ainsi, les moins

¹²³ Un modèle de régression multinomiale qui se concentre uniquement sur les unions commencées hors mariage indique une augmentation des risques de se marier ou d'avoir un enfant dans les deux premières années de l'union puis une diminution par la suite. Les résultats des autres caractéristiques sociodémographiques sont similaires.

diplômé-es connaissent une rapide transition vers un mariage ou une naissance par rapport aux plus diplômé-es qui retardent leurs engagements matrimoniaux et parentaux. Le niveau d'éducation n'est pas aussi déterminant des risques de rupture, signe que le parcours éducatif des jeunes ne déséquilibre pas autant les itinéraires qui mènent à une séparation plutôt qu'à un mariage ou une naissance. L'âge en début de cohabitation montre des effets opposés entre l'accès aux rôles adultes durables et la séparation qui contribue à l'allongement de la jeunesse, puisqu'un âge précoce de formation d'union entraîne davantage de ruptures conjugales que de mariages/naissances. Les itinéraires résidentiels à la sortie du domicile parental apparaissent également déterminants des trajectoires conjugales des jeunes, puisque les individus qui ont vécu seuls ou en colocation avant la mise en couple ont moins de risques de se marier ou d'avoir un enfant que ceux se sont mis en couple directement au départ du domicile parental (log-odds = -0,32, seuil de significativité à 1 %). Cela indique qu'une transition directe de la dépendance aux parents aux responsabilités individuelles et conjugales s'accompagne également plus couramment d'un investissement parental ou matrimonial, mettant en exergue une « préférence » à la famille et au couple dans les parcours des jeunes.

TABLEAU C.3 : RÉGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMIALES DU DEVENIR DE LA PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE, SELON DEUX ÉVÉNEMENTS CONCURRENTS (MARIAGE/NAISSANCE OU SÉPARATION) (LOG-ODDS, RÉFÉRENCE : TOUJOURS ÊTRE EN COUPLE NON MARIÉ SANS ENFANT)

	Mariage/Naissance	Séparation
Constante	-3,24	-5,82
Durée d'union (mois)	-0,18***	0,15***
Durée d'union² (mois)	0,02**	-0,05***
Sexe		
Hommes (Réf)	0	0
Femmes	0,20***	-0,08
Niveau d'éducation atteint		
< Secondaire (Réf)	0	0
Secondaire	-0,17**	0,13
Supérieur	-0,35***	0,09
Année de naissance		
1960-1964 (Réf)	0	0
1965-1969	-0,21***	0,07
1970-1974	-0,40***	-0,00
1975-1979	-0,39***	0,21*
1980-1983	-0,38***	0,30**
Âge à la cohabitation		
19 ans ou moins	-0,33***	0,51***
20-22 ans	-0,12**	0,25***
23-26 ans (Réf)	0	0
27-30 ans	0,15**	-0,14
Pays de naissance		
France (Réf)	0	0
Autre	0,61***	0,14
Séparation des parents à 15 ans ou moins		
Oui	-0,13*	0,51***
Non (Réf)	0	0
PCS du père		
Agriculteur, artisan	0,03	0,08
Cadre	-0,08	0,21*
Professions intermédiaires (Réf)	0	0
Employé, ouvrier	0,18***	-0,13
Inactif, père absent	0,11	-0,12
Autonomie résidentielle préconjugale		
Oui	-0,32***	0,55***
Non (Réf)	0	0
Nombre d'observations (personnes-mois)	127 391	
Nombre de couples	3 781	
Nombre d'événements	2 874	784

Source : Épic 2013-2014. **Champ** : Individus nés entre 1960 et 1983, qui ont formé une première union corésidente à 30 ans ou moins. **Lecture** : Le log-odds relatif que les individus se marient ou aient un enfant lorsqu'ils ont formé une première union corésidente à 19 ans ou moins diminue de 0,33 que s'ils ont formé leur union corésidente entre 23 et 26 ans. **Notes** : Censuré à 15 ans de durée d'union. Durée d'union centrée sur 24 mois : $(t-24)/24$. Seuil de significativité *** <1% ; ** <5% ; * <10%.

C.8 Régression logistique sur la probabilité de séparation des unions hors mariage et sans enfant des jeunes

Le Tableau C.4 présente les paramètres du modèle de régression logistique à temps discret des probabilités de séparation des jeunes, dans une première union corésidente hors mariage et sans enfant. Un premier modèle contient les variables d'intérêt de l'analyse, à savoir les marqueurs d'autonomie résidentielle ou l'historique des relations amoureuses qui précède la mise en couple. Un deuxième modèle inclut les variables de contrôle qui, dans la littérature scientifique, ont déjà montré une influence sur les risques de séparation (Lyngstad et Jalovaara, 2010).

Chez les hommes, le modèle « brut » indique une augmentation particulièrement marquée des risques de séparation chez les hommes ayant connu un épisode d'autonomie résidentielle préconjugale (log-odds = 0,61, seuil à 1 %), ainsi que chez ceux qui cohabitent rapidement après la rencontre avec une partenaire (0-6 mois de relation) par rapport aux hommes qui prennent davantage de temps (3 ans ou plus). L'effet d'une mise en couple rapide est en revanche capté par les variables de contrôle dans un deuxième modèle. Avoir connu une précédente relation amoureuse importante avant la première mise en ménage n'a pas d'effet sur les risques de rupture de l'union cohabitante. Les hommes diplômés de l'enseignement secondaire ont des chances légèrement accrues de séparation (log-odds = 0,27, seuil à 10 %) comparés aux hommes diplômés du supérieur, tandis que la situation scolaire et professionnelle en début d'union n'est pas une variable déterminante d'une séparation précoce.

Être né dans un autre pays que la France augmente aussi légèrement les risques de rupture chez les hommes (log-odds = 0,41, seuil à 5 %). La séparation des parents avant que les jeunes aient atteint l'âge de 16 ans accroît également ces risques, montrant l'effet socialisateur d'une séparation parentale et les répercussions sur la vision du couple des enfants : ceux-ci peuvent avoir un degré d'engagement dans le couple moins fort en ayant vu leurs parents vivre une rupture (Amato et Patterson, 2017). Le milieu social d'origine, mesuré par la PCS du père, ne semble pas impliquer des séparations plus fréquentes. Si les premières unions étudiées sont celles des répondant-es de l'enquête, une information était également disponible sur le rang d'union du ou de la partenaire. Les hommes dont la partenaire avaient déjà vécu en couple par le passé se séparent nettement plus (log-odds = 0,71, seuil à 1 %) que les hommes qui partagent leur première union corésidente avec une femme dans la même situation qu'eux. Ainsi, les premiers événements conjugaux des uns ne sont pas nécessairement les premiers événements des autres, et le vécu du ou de la partenaire instaure un autre rapport au couple que lorsque les deux partenaires traversent ensemble les mêmes « premières fois ».

Pour les premières unions des femmes, les résultats du modèle brut montrent des probabilités supérieures de séparation parmi celles qui ont vécu seules ou en colocation avant la vie en couple, effets qui se maintiennent après l'introduction des variables de contrôle (log-odds = 0,42, seuil à 1 %). Le rythme de mise en ménage à partir du début de la relation n'influence pas la survenue d'une rupture précoce, en tenant compte des autres caractéristiques sociodémographiques de ces femmes. Avoir vécu une rupture sentimentale d'une relation non-cohabitante réduit en revanche les risques de séparation de la première union corésidente, et cet effet se maintient dans un modèle plus complet (log-odds = - 0,23, seuil à 5 %).

Plus les femmes débutent leur union cohabitante tardivement, moins les risques de rupture sont élevés, ce qui se retrouve dans la plupart des résultats sur la stabilité des unions. En contrôlant pour les variables sociodémographiques mesurables dans l'enquête, les femmes dont les parents se sont séparés sont dans des unions moins stables les autres. Les étudiantes en début de cohabitation ont des risques accrus de séparation par rapport aux femmes déjà en emploi, en revanche le parcours éducatif des femmes, mesuré par le niveau d'éducation atteint, n'a pas d'influence sur les trajectoires conjugales. Les écarts d'âge entre partenaires indiquent des risques accrus de rupture pour les femmes en couple avec des hommes plus jeunes qu'elles (de 5 ans au moins), ce qui s'écarte de la norme dominante des femmes plus jeunes que leur conjoint. Plus le conjoint est âgé, moins les risques de rupture sont grands pour les femmes. Enfin, quand le premier partenaire cohabitant des femmes a déjà vécu en couple, les risques de séparation sont également plus élevés (log-odds = 0,51, seuil à 1 %).

TABLEAU C.4 : MODÈLES DE RÉGRESSION LOGISTIQUE À TEMPS DISCRET DES RISQUES DE SÉPARATION D'UNIONS
HORS MARIAGE ET SANS ENFANT (LOG-ODDS)

	Hommes		Femmes	
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2
Constante	-5,92	-6,25	-5,55	-5,66
Durée de cohabitation (mois)	0,10*	0,14**	0,05	0,07
Durée de cohabitation²	-0,02	-0,02	-0,01	-0,01
Année de naissance				
1960-1964 (Réf)	0	0	0	0
1965-1969	-0,07	-0,08	0,14	0,20
1970-1974	0,03	-0,06	0,00	-0,06
1975-1979	0,37**	0,33*	0,14	0,07
1980-1983	0,38**	0,34*	0,35**	0,30*
Durée entre la rencontre et l'emménagement				
0-6 mois	0,49**	0,26	-0,16	-0,19
7-12 mois	0,27	0,15	0,02	0,05
13-24 mois	0,21	0,13	-0,28*	-0,23
25-36 mois	0,34	0,26	-0,30	-0,28
37 mois et plus (Réf)	0	0	0	0
Autonomie résidentielle préconjugale				
Oui	0,61***	0,55***	0,57***	0,42***
Non, mise en couple directe (Réf)	0	0	0	0
Première relation amoureuse				
Oui (Réf)	0	0	0	0
Non	0,08	0,04	-0,19*	-0,23**
Âge à la cohabitation				
19 ans et moins	0,22	0,15	0,59***	0,60***
20-22 ans	0,06	0,10	0,35***	0,38***
23-26 ans (Réf)	0	0	0	0
27-30 ans	-0,09	-0,15	-0,43**	-0,47**
Niveau d'éducation à la fin des études				
Secondaire inférieur ou moins		0,22		-0,04
Secondaire supérieur		0,27*		0,14
Supérieur (Réf)		0		0
Statut professionnel et scolaire à la cohabitation				
Études finies, déjà travaillé (Réf)		0		0
Études finies, jamais travaillé		0,08		0,14
En études, déjà travaillé		0,20		0,67***
En études, jamais travaillé		0,26		0,32**
Première union corésidente de la / du partenaire				
Oui (Réf)		0		0
Non		0,71***		0,51***
Différence d'âge entre partenaires				
0-1 an (Réf)		0		0
Homme plus âgé de 2-4 ans		0,00		-0,28**
Homme plus âgé de 5 ans ou +		0,01		-0,71***
Femme plus âgée de 2-4 ans		0,06		0,02
Femme plus âgée de 5 ans ou +		-0,59**		0,65**
Séparation des parents à 15 ans ou moins				
Oui		0,43***		0,52***
Non (Réf)		0		0
Pays de naissance				
France (Réf)		0		0
Autre		0,41**		-0,05
Religiosité				
Oui		0,22		0,01
Non (Réf)		0		0
PCS du père				
Agriculteur, artisan		0,11		0,03
Cadre		0,14		0,23
Professions intermédiaires (Réf)		0		0
Employé, ouvrier		-0,13		-0,03
Inactif, père absent		0,07		-0,21
Nombre total d'observations (personnes-mois)	53 847		72 618	
Nombre total de couples	1 310		1 854	
Nombre total de séparations	350		461	

Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes ou femmes nés entre 1960 et 1983, et dans leur première union corésidente. **Lecture :**

Chez les femmes, le log-odds relatif que la séparation se produise chez celles dont les parents sont séparés augmente de 0,52 par rapport à celles dont les parents ne se sont pas séparés. **Notes :** Seuil de significativité *** <1% ; ** <5% ; * <10%. Durée d'union centrée sur 24 mois.

TABLEAU C.5 : SYNTHÈSE DES ÂGES MÉDIANS AUX PREMIERS ÉVÉNEMENTS PAR COHORTE EN FRANCE

Hommes									Femmes							
	1er rapport sexuel	1ère relation	Fin des études	1er emploi	1er départ parents	1ère union corésidente	1er mariage	1er enfant	1er rapport sexuel	1ère relation	Fin des études	1er emploi	1er départ parents	1ère union corésidente	1er mariage	1er enfant
1950	18	21,9	17	17	22	23,1	23,9	25,8	19	19,4	17	18	20	21,9	22,0	24,0
1951	18	20,8	17	17	22	23,2	24,1	26,9	19	18,3	17	18	20	20,6	20,3	21,8
1952	18	20,0	18	18	22	23,3	24,0	27,3	19	19,8	17	18	20	21,7	22,1	24,3
1953	17	21,5	17	17	21	23,4	24,1	26,8	18	18,4	17	18	20	21,0	21,3	23,6
1954	18	20,0	17	17	21	23,8	24,6	26,7	19	19,6	17	19	21	21,8	22,2	24,9
1955	17	21,4	18	17	22	24,0	25,8	28,1	18	18,8	17	18	20	20,5	21,0	24,1
1956	17	21,6	17	17	21	24,1	24,8	28,5	18	19,1	17	18	20	22,3	22,9	25,1
1957	18	21,3	17	17	20	24,2	28,1	28,4	18	19,0	18	18	20	21,5	22,8	25,6
1958	18	22,0	18	17	21	24,1	28,6	29,9	18	18,7	18	20	20	21,4	23,1	24,9
1959	17	21,3	18	18	22	24,1	30,3	28,8	18	19,3	18	19	19	21,3	23,8	25,8
1960	17	20,5	18	18	21	24,4	29,3	29,0	18	18,9	18	19	20	22,4	25,3	27,1
1961	18	21,4	18	18	21	24,9	28,3	28,6	18	19,3	18	19	20	21,1	23,6	25,4
1962	17	20,5	18	18	20	23,4	29,1	28,1	18	19,2	19	20	20	21,8	24,5	26,4
1963	17	20,8	18	19	21	24,9	30,3	30,5	18	19,1	18	19	20	21,9	25,3	27,3
1964	18	21,4	18	19	21	25,1	31,3	32,3	18	19,3	18	19	21	22,3	28,4	27,9
1965	17	21,0	18	19	22	25,3	31,5	31,1	18	18,4	19	19	20	22,2	27,0	26,8
1966	17	21,3	18	18	22	24,0	30,0	29,9	18	19,4	19	20	21	22,8	30,3	29,1
1967	17	21,6	18	19	21	25,7	33,7	31,1	18	18,6	19	20	21	22,4	28,5	27,6
1968	17	20,6	18	19	21	24,3	33,3	30,2	18	18,9	19	20	20	22,0	27,4	26,3
1969	17	20,1	20	20	21	24,4	32,2	29,9	18	19,1	19	20	20	21,8	32,1	27,0
1970	17	21,6	19	19	22	26,0		33,3	18	19,3	19	21	20	22,5	29,0	28,8
1971	17	21,0	19	19	21	24,7	34,3	31,8	18	19,1	20	21	22	24,4	33,6	29,0
1972	18	20,6	21	21	23	25,9	34,8	32,8	17	19,3	20	20	21	23,3	31,9	28,7
1973	18	20,8	20	20	22	25,0	39,0	30,8	18	18,3	20	19	20	22,3	31,8	28,6
1974	18	20,7	21	22	22	25,6	31,9	30,2	17	18,4	21	21	21	22,5	29,0	28,2
1975	17	21,7	19	20	23	26,7	34,2	32,2	18	19,1	21	22	20	23,3	35,4	29,0
1976	18	20,3	21	21	23	26,0	37,2	31,6	17	18,3	20	21	21	22,3	33,8	28,3
1977	17	20,2	20	21	23	25,8		32,6	17	18,7	21	22	21	22,1	28,1	28,7
1978	17	21,2	20	20	22	26,8		32,7	18	19,6	20	21	21	23,3	32,2	28,4
1979	18	21,3	20	20	21	25,8		30,9	17	18,5	20	21	20	22,5	32,3	28,3
1980	17	20,3	20	20	20	24,3		30,8	17	18,4	20	20	20	22,3	33,2	26,5
1981	18	20,4	20	19	21	23,4		29,9	17	17,9	20	21	20	22,7		27,6
1982	17	21,0	21	20	21	26,1			18	18,3	20	21	20	22,8		27,3
1983	17	19,4	20	20	21	24,2		30,7	17	19,2	22	22	20	22,3		29,8
1984	17	20,0	20	20	22	23,8			17	18,1	20	20	20	22,0		27,7
1985	17	20,0	20	21	22	24,9			18	18,3	20	21	20	22,6		26,8

Source : Épic 2013-2014. **Champ** : Individus nés entre 1950 et 1985. **Lecture** : Parmi les hommes nés en 1960, la moitié a déjà vécu une première relation amoureuse à l'âge de 20,5 ans. **Notes** : Pondéré. Âges sans décimales lorsque les indicateurs ne renseignaient pas un mois précis de survenue de l'événement. Les individus qui ne vivent pas l'événement sont inclus dans le calcul de la médiane.

Annexes du chapitre 4

D.1 Descriptif de l'échantillon et des variables

Les étudiant·es au moment de la mise en couple qui se séparent tout au long de la transition de l'éducation vers l'emploi ont des caractéristiques individuelles et conjugales spécifiques au moment de la séparation (Tableau D.1). La distribution des caractéristiques des séparé·es ou suivant l'ensemble des observations hors séparation (personnes-années) décrit des premières tendances à la rupture. Chez les hommes, les séparés se sont souvent mis en couple à un âge précoce (16-18 ans) comparés aux observations qui ne mènent pas à une séparation, respectivement 20 % de l'échantillon contre 9 %. Ces écarts sont moins présents chez les femmes. Les clivages sexués des caractéristiques des partenaires varient fortement. Les partenaires des hommes étudiants au moment de la rencontre sont majoritairement des étudiantes également, c'est le cas pour plus de 80 % de l'échantillon, peu importe le statut de séparé ou non. Chez les femmes, la part de partenaires étudiants ou en emploi à la rencontre est mieux répartie. Cela se répercute sur les différences d'âge entre les deux membres du couple, où les hommes sont en couple avec des partenaires qui ont plus souvent le même âge qu'eux (environ la moitié de l'échantillon). Cette similarité de l'âge se retrouve plus fréquemment parmi les séparés, avec environ 65 % de l'échantillon des ruptures qui concernent des partenaires dont l'écart d'âge est réduit. Chez les femmes étudiantes, les différences d'âge sont en faveur d'un homme plus âgé qu'elles, alors que les ruptures concernent plus souvent des couples qui ont le même âge.

Les engagements matrimoniaux et parentaux sont inégalement répartis entre les séparé·es et les non-séparé·es. Seulement 5 % des séparations concernent des marié·es chez les hommes, et 12 % chez les femmes qui rompent leur union. La présence d'enfants au moment de la rupture porte sur 15 % de l'échantillon des hommes séparés et 8 % des femmes. Dans tous les cas, ces proportions sont beaucoup plus faibles que les proportions de couples mariés, avec enfants, qui ne rompent pas leur union.

Le niveau d'éducation à la fin des études est équitablement réparti selon les séparé·es ou non, avec 4 personnes sur 5 environ qui possède un niveau d'éducation de l'enseignement supérieur, hommes et femmes confondus. Parmi les caractéristiques qui renvoient aux conditions de vie durant l'enfance et aux origines sociales de l'individu, on retrouve plus de séparations parmi les étudiant·es qui ont connu la rupture de leurs parents durant l'enfance. La profession du père montre une part moindre des ruptures chez les hommes dont le père occupe une profession intermédiaire¹²⁴, alors que chez les

¹²⁴ On retrouve par exemple dans cette catégorie les enseignant·es, les administratif·ve·s dans les entreprises, les infirmier·ère·s...

femmes la proportion de séparées diminue chez celles dont le père est agriculteur, artisan ou employé/ouvrier.

TABLEAU D.1 : DISTRIBUTION DES VARIABLES DE L'ÉCHANTILLON (% EN COLONNE)

	Hommes			Femmes		
	Pas de séparation	Séparation	Personnes- années	Pas de séparation	Séparation	Personnes- années
Âge à la cohabitation						
16-18 ans	9,5	20,1	90	21,4	26,6	506
19-21 ans	46,7	36,4	438	51,0	50,5	1 226
22-29 ans	43,8	43,5	443	27,6	22,9	698
Situation professionnelle du ou de la partenaire à la rencontre						
Étudiant-e	83,6	87,0	803	46,7	47,7	1 233
En emploi	15,5	12,5	162	44,8	40,4	998
Inactif-ve/Chômeur-se	0,9	0,6	6	8,5	11,8	199
Différence d'âge entre partenaires						
0-1 an	50,5	64,9	487	28,2	38,3	704
Homme + âgé de 2 ans et plus	31,0	27,9	304	68,8	55,7	1 650
Femme + âgée 2 ans et plus	18,5	7,1	180	2,9	6,0	76
Précédente union du partenaire						
Oui	14,2	16,0	144	18,9	22,1	454
Non	85,8	84,0	827	81,1	77,9	1 976
Contrat d'union^{dep}						
Oui	34,0	5,2	321	36,5	12,0	852
Non	66,0	94,8	650	63,5	88,0	1 578
Enfant en commun^{dep}						
Oui	25,1	15,1	233	30,7	7,6	696
Non	74,9	84,9	738	69,3	92,4	1 734
Niveau d'éducation à la fin des études						
Secondaire et moins	23,2	26,7	197	22,4	22,2	482
Supérieur	76,8	73,3	774	77,6	77,8	1 948
A vécu seul-e ou en logement collectif avant la mise en couple						
Oui	61,4	76,1	634	50,2	62,2	1 248
Non	38,6	23,9	337	49,8	37,8	1 182
1^{ère} relation amoureuse = 1^{ère} cohabitation						
Oui	72,4	66,4	713	73,0	73,1	1 794
Non	27,6	33,6	258	27,0	26,9	636
Séparation des parents avant 16 ans						
Oui	10,8	27,0	117	14,5	23,1	355
Non	89,2	73,0	854	85,5	76,9	2 075
Pays de naissance						
France	91,9	90,5	890	89,9	92,8	2 191
Autre	8,1	9,5	81	10,1	7,2	239
Religiosité						
Oui	8,9	13,6	107	23,9	14,7	584
Non	91,1	86,4	864	76,1	85,3	1 846
PCS du père						
Agriculteur, artisan	22,3	20,8	211	20,3	16,3	469
Employé, ouvrier	26,0	26,5	233	30,1	25,1	715
Cadre, professions intellectuelles supérieures	27,5	29,1	274	20,1	25,6	547
Profession intermédiaire	17,3	7,0	180	18,9	16,8	467
Père non présent	7,0	16,7	73	10,5	13,2	232
PCS de la mère						
Agricultrice, artisane	5,6	3,0	70	13,4	9,6	272
Employée, ouvrière	13,5	11,7	137	9,7	12,0	265
Cadre, professions intellectuelles supérieures	21,0	22,6	196	16,1	19,6	419
Profession intermédiaire	43,6	49,1	411	41,3	42,7	1 011
Inactive	14,5	8,0	129	17,7	14,7	422
Mère non présente	2,0	5,7	28	1,8	1,3	41

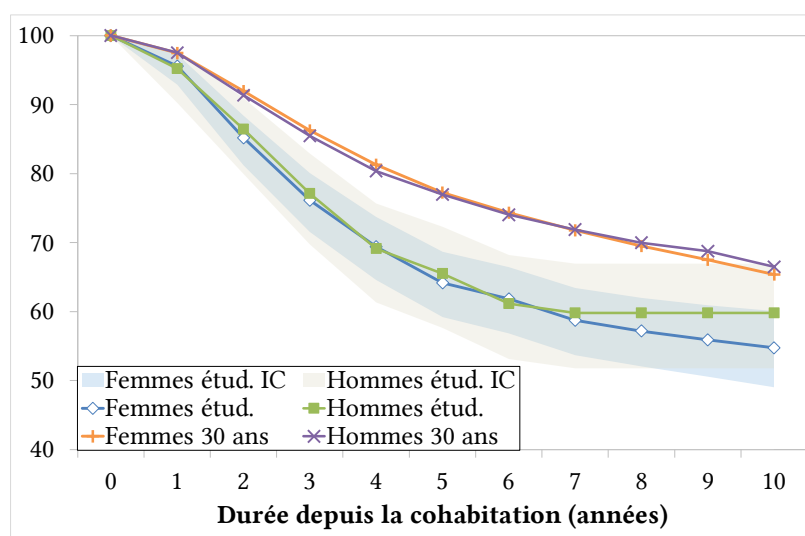
Source : Épic 2013-2014. **Champ** : Hommes et femmes ayant formé une 1^{ère} union corésidente avant la fin des études.
Lecture : Parmi les hommes étudiants à la mise en couple qui se séparent, 20,1% d'entre eux avaient formé leur union entre 16 et 18 ans. **Note** : Pourcentage pondéré.

Les facteurs culturels qui renvoient à la religiosité ou au pays de naissance montrent une proportion accrue de rupture chez les hommes religieux et plus faible chez les femmes religieuses, tandis que les proportions de séparé-es sont similaires selon le pays de naissance.

D.2 Probabilités de survie des unions formées avant la sortie de scolarité

À partir des courbes de survie calculées via l'estimateur de Kaplan-Meier, il est possible de comparer de manière descriptive et non-paramétrique la longévité des premières unions corésidentes formées par les étudiant-es à celle de l'ensemble des unions formées avant 30 ans (Figure D.2). Cette courbe représente à chaque durée en année depuis la mise en ménage, la proportion de couples qui sont restés « intacts ». Alors que les individus qui ont constitué un couple avant l'âge de 30 ans sont nombreux à se séparer (après 5 ans d'union, 23 % se sont séparés, hommes et femmes confondus), les hommes et les femmes ayant formé une première union avant la fin des études rompent leur union encore plus rapidement. En effet, 35 % des hommes et 36 % des femmes étudiant-es à la mise en ménage ont rompu leur union au bout de 5 ans. Les taux de séparation sont élevés dans les 5 premières années d'union, puis baissent après cette durée, voire stagnent chez les hommes en cours d'études à la mise en couple.

FIGURE D.2 : PROBABILITÉS DE SURVIE (%) D'UNE PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE FORMÉE AVANT 30 ANS ET AVANT LA FIN DES ÉTUDES



Source : Epic 2013-2014. **Champ :** Étud. - Hommes et femmes ayant formé une 1^{ère} union corésidente avant la fin des études. 30 ans - Ensemble des hommes et femmes ayant formé une 1^{ère} union corésidente avant 30 ans. **Lecture :** Parmi les femmes ayant formé une 1^{ère} union corésidente avant la fin des études, 64,2 % [59,2-68,6 %] sont toujours en couple au bout de 5 ans d'union. **Note :** Censuré à 30 ans. Couples mariés et/ou avec enfant compris dans la population d'étude.

D.3 Modèles de régression logistique sur la variable d'activité professionnelle et éducative

La distance à la fin des études révèle que les femmes sont plus à risque de se séparer l'année de la fin de leurs études par rapport à 3 ans avant ou après celle-ci. En revanche, la distinction entre leur situation professionnelle et éducative ne montre que peu d'effet significatif (Tableau D.2). Un modèle sans variable de contrôle (Modèle 1) montre un odds ratio significatif (seuil de 5 %) et inférieur à 1 de la probabilité de se séparer chez celles qui sont le plus avancées dans la transition de l'éducation à l'emploi, par rapport aux étudiantes qui n'ont jamais travaillé. L'introduction des variables de contrôle, notamment celle du mariage et des enfants qui sont corrélées à ces situations, module l'effet de la transition de l'éducation à l'emploi et ne rend plus cette variable significative. Chez les hommes, cette variable n'ajuste pas mieux les modèles de régression, même en l'absence de contrôles. Aucune séparation ne s'observe pour les catégories de fin d'études sans être entrés sur le marché du travail, ce qui rend impossible l'estimation des coefficients de ces modalités.

TABLEAU D.2 : MODÈLES DE RÉGRESSION LOGISTIQUE À TEMPS DISCRET DES RISQUES DE SÉPARATION D'ÉTUDIANT·ES À LA MISE EN COUPLE, SUIVANT L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET ÉDUCATIVE (ODDS RATIO)

	Hommes			Femmes		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Situation professionnelle et éducative^{dep}						
(1) Pas fini les études, pas entré sur le marché du travail (Réf)	1	1	1	1	1	1
(2) Année de fin d'études, pas entré sur le marché du travail	/	/	/	1,20	1,28	1,24
(3) A fini les études depuis 1+ an, pas entré sur le marché du travail	/	/	/	0,86	1,64	1,78
(4) Pas fini les études, est entré sur le marché du travail	0,62	0,71	0,58	0,75	0,76	0,73
(5) Année de fin d'études et année d'entrée sur le marché du travail	0,53	0,69	0,58	1,20	1,39	1,34
(6) A fini les études depuis 1+ an, est entré sur le marché du travail depuis 1 ou 2 ans	0,54	0,82	0,76	0,88	1,18	1,11
(7) A fini les études depuis 1+ an, est entré sur le marché du travail depuis 3+ ans	0,55	0,82	0,65	0,47**	0,88	0,80
Nombre d'observations		936			2430	
Log-likelihood	-217,8	-197,8	-184,8	-589,6	-548,3	-539,1

Source : Épic 2013-2014. **Champ** : Hommes et femmes ayant formé une 1ère union corésidente avant la fin des études.

Lecture : L'odds ratio de la probabilité de se séparer pour les hommes qui finissent leurs études et entrent sur le marché du travail la même année est de 0,58 par rapport aux étudiants n'étant jamais entrés sur le marché du travail, toutes variables de contrôle incluses. **Notes** : Seuil de significativité : * <10% ** <5% * <1%. Les variables introduites dans les modèles emboîtés sont les mêmes que dans le Tableau 4.5 du chapitre 4, et donnent des résultats similaires.

D.4 Modèles d'analyse pour les couples non mariés, sans enfant

Des modèles de régression logistique pour les couples non mariés et sans enfant, que l'on censure dès lors qu'il y a un mariage ou une naissance, présentent des résultats très similaires à l'ensemble des couples observés. Le mariage et la naissance d'enfants contribuent faiblement à la vraisemblance des modèles, puisque les risques de rupture des couples mariés ou parents sont très faibles. Dès lors, on observe chez les femmes un effet significatif de la distance à la fin des études, réduit pour la 3^{ème} année

avant et la 3^{ème} année après la sortie du système éducatif. Chez les hommes, les effets ne sont pas significatifs dans un modèle sans variable de contrôle.

TABLEAU D.3 : MODÈLES DE RÉGRESSION LOGISTIQUE DE LA PROBABILITÉ DE RUPTURE D'UNE PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE HORS MARIAGE ET SANS ENFANT POUR LES COUPLES FORMÉS PAR DES ÉTUDIANT·ES (ODDS RATIO)

	Hommes			Femmes		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Constante	-43,5	-45,7	-78,2	-12,6	-6,0	4,7
Durée de cohabitation	4,33***	4,35***	6,49***	2,33***	2,31***	2,39***
Durée de cohabitation²	0,82***	0,82***	0,78***	0,91***	0,90***	0,90***
Année de naissance	1,02	1,02	1,04	1,01	1,00	1,00
Distance à la fin des études^{dep}						
-5	0,95	0,73	0,76	0,56	0,45	0,49
-4	2,17	1,76	2,05	0,79	0,61	0,64
-3	1,59	1,29	1,39	0,55	0,45**	0,46*
-2	1,76	1,52	1,89	0,62	0,58	0,59
-1	1,07	0,91	1,04	0,76	0,74	0,75
0 (Réf)	1	1	1	1	1	1
+1	1,13	1,20	1,28	0,96	1,02	1,05
+2	1,02	1,21	1,18	0,48	0,54	0,53
+3	1,03	1,11	1,13	0,24*	0,29	0,28*
+4	2,81	3,11	3,81	0,96	1,17	1,15
+5	5,60	8,10	13,0	1,60	2,15	2,29
Durée entre la rencontre et l'emménagement		0,86	0,96		1,07	1,08
Âge à la cohabitation						
16-18 ans (Réf)		1	1		1	1
19-21 ans		0,42*	0,24**		0,57**	0,64*
22-29 ans		0,64	0,46		0,34***	0,37***
Situation professionnelle du ou de la partenaire à la rencontre						
Étudiant·e		1,19	0,97		0,88	0,87
En emploi (Réf)		1	1		1	1
Inactif·ve/Chômeur·se		2,68	6,00		1,32	1,25
Différence d'âge entre partenaires						
0-1 an (Réf)		1	1		1	1
Homme + âgé de 2 ans et plus		0,71	0,78		0,43***	0,43***
Femme + âgée 2 ans et plus		0,34*	0,37		1,43	1,20
Précédente union du partenaire						
Oui		1,45	1,35		1,37	1,28
Non (Réf)		1	1		1	1
A vécu seul·e ou en colocation avant la mise en couple						
Oui		2,36**	2,13		1,79***	1,78***
Non (Réf)		1	1		1	1
Première relation amoureuse = Première cohabitation						
Oui (Réf)		1	1		1	1
Non		1,19	1,28		1,03	0,94
Niveau d'éducation à la fin des études						
Secondaire et moins			0,68			1,46
Supérieur (Réf)			1			1
Séparation des parents avant 16 ans						
Oui			1,61			1,61*
Non (Réf)			1			1
Pays de naissance						
France (Réf)			1			1
Autre			1,68			1,13
Religiosité						
Oui			6,01***			0,75
Non (Réf)			1			1
PCS du père						
Agriculteur, artisan			2,73*			1,09
Employé, ouvrier (Réf)			1			1
Cadre, professions intellectuelles supérieures			2,05			1,91**
Profession intermédiaire			0,68			1,01
Père non présent			1,33			0,81

TABLEAU D.3 (SUITE)

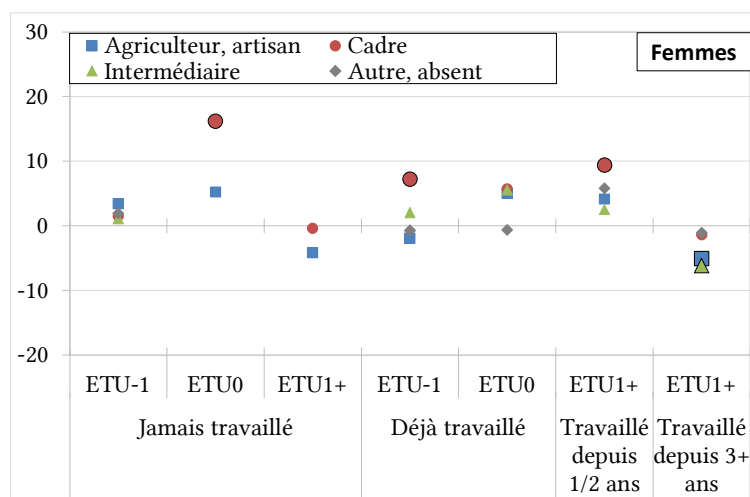
	Hommes			Femmes		
PCS de la mère	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Agricultrice, artisan			0,26			0,58
Employée, ouvrière (Réf)			1			1
Cadre, professions intellectuelles supérieures			0,36			0,78
Profession intermédiaire			0,46			1,04
Inactive			0,63			0,64
Mère non présente			1,17			0,54
Observations	562	562	562	1 323	1 323	1 323
Log-likelihood	-175,6	-166,4	-154,3	-429,5	-415,6	-405,8

Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes et femmes ayant formé une 1^{ère} union corésidente avant la fin des études. Individus en couple hors mariage et sans enfant. **Lecture :** L'odds ratio de la probabilité de se séparer pour les femmes non mariées et sans enfant qui ont terminé leurs études depuis 3 ans est de 0,28 par rapport à l'année de fin d'études, toutes variables de contrôle incluses. **Notes :** Seuil de significativité : * <10% ** <5% * <1%.

D.5 Effets d'interaction entre la PCS du père et l'activité professionnelle des femmes

Cet effet d'interaction est issu d'un modèle de régression logistique incluant la situation professionnelle et éducative comme variable indépendante d'intérêt, ainsi que l'ensemble des variables de contrôle (Figure D.3). Il croise la profession du père à celle de l'activité professionnelle et scolaire des femmes. Les effets marginaux moyens mesurent les différences de probabilités de rupture entre les catégories présentées ci-dessous, et celles d'une femme dont le père serait employé ou ouvrier.

FIGURE D.3 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DE L'INTERACTION ENTRE LA PCS DU PÈRE (EMPLOYÉ, OUVRIER VERSUS LES AUTRES CATÉGORIES PRÉSENTÉES) ET LA SITUATION PROFESSIONNELLE ET ÉDUCATIVE (FEMMES)



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Femmes ayant formé une 1^{ère} union corésidente avant la fin des études. **Lecture :** Par rapport aux femmes dont le père est ouvrier ou employé, celles dont le père est cadre ont des probabilités de rupture supérieures de 7,2 points de % lorsqu'elles n'ont pas encore terminé leurs études (ETU-1) et qu'elles ont déjà travaillé. **Note :** Pour les hommes, aucune interaction significative. Les marqueurs grossis et entourés d'une bordure noire représentent les effets significatifs à un seuil de 10 %.

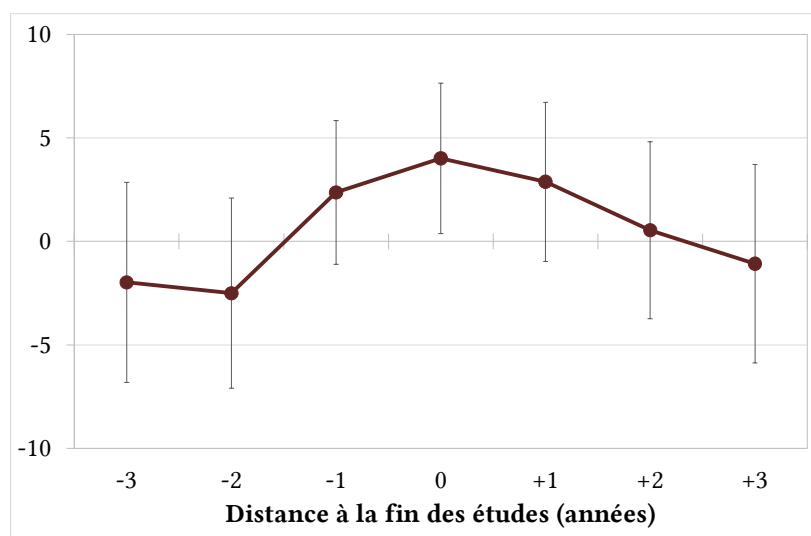
De ce terme d'interaction ressortent des risques de rupture accrus chez les femmes dont le père est cadre, particulièrement lorsque les femmes finissent leur scolarité sans avoir décroché un premier

emploi (différence égale à 16 points de pourcentage), et lorsque les femmes ont terminé leurs études et sont entrées récemment sur le marché du travail (différence de 9 points de %). Les femmes qui ont un père agriculteur, artisan ou de professions intermédiaires ont quant à elles des probabilités de rupture moindres lorsqu'elles sont entrées sur le marché du travail depuis 3 ans et plus.

D.6 Probabilités de séparation pour l'ensemble des individus étudiants à la mise en couple

Les probabilités estimées de séparation présentées dans la Figure D.4 proviennent d'un modèle de régression mêlant les hommes et les femmes étudiant-es à la mise en couple dans un seul échantillon. Un terme d'interaction est intégré pour croiser la distance à la fin des études au sexe. Les résultats confirment que l'année de fin d'études représente un moment charnière pour la stabilité des unions des femmes, plus que chez les hommes. Les probabilités de séparation au moment de la fin des études est en effet de 4 points de % supérieures (significatif au seuil de 10 %) chez les femmes par rapport aux hommes.

FIGURE D.4 : EFFETS MARGINAUX (POINTS DE %) DE L'INTERACTION ENTRE LE SEXE (FEMMES VS HOMMES) ET LA DISTANCE EN ANNÉES À LA FIN DES ÉTUDES



Source : Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes et femmes ayant formé une 1^{ère} union corésidente avant la fin des études. **Lecture :** Par rapport aux hommes étudiants à la mise en couple, les femmes étudiantes à la mise en couple ont des probabilités de rupture supérieures de 4,0 points de % l'année de fin d'études.

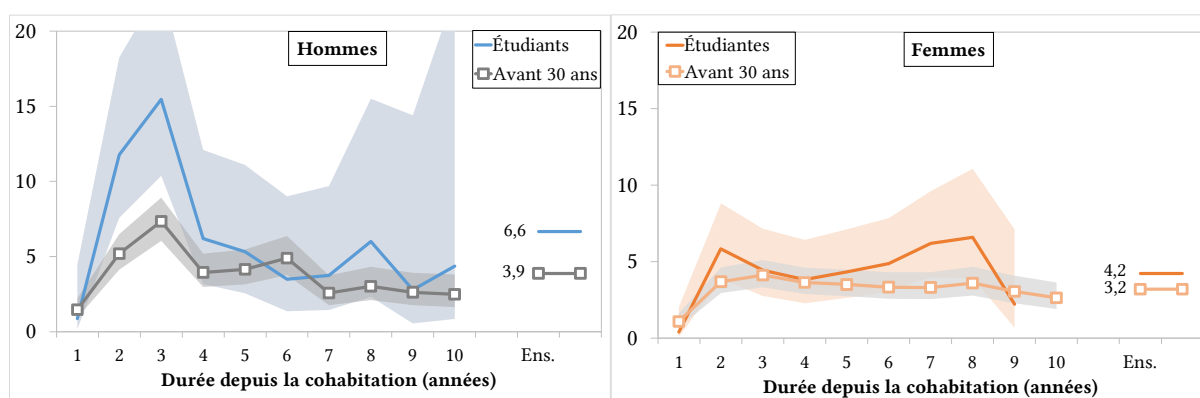
D.7 Quelques résultats obtenus à partir de l'enquête GGS France

L'enquête GGS en France ne dispose pas des mêmes informations que l'enquête Épic concernant les parcours conjugaux des jeunes. Elle permet d'identifier le moment de la fin des études (déterminée comme le moment de la fin de la formation initiale) et d'effectuer le même procédé que pour l'enquête Épic sur la distance en années à la fin des études. Ainsi, on peut suivre un couple dans le temps et reconstituer la chronologie de fin d'études, afin de déterminer si l'année de sortie du système éducatif produit davantage de ruptures. Les cohortes retenues vont de 1960 à 1975, la première vague d'enquête

ayant lieu en 2005, afin que l'ensemble de l'échantillon ait atteint l'âge de 30 ans au moment de l'enquête et pour créer des groupes comparables avec Épic.

Chez les hommes, on trouve parmi ceux qui ont formé leur union durant les études des probabilités de séparation très élevées dans les 3 premières années d'union (Figure D.5). Ces probabilités se démarquent significativement par rapport à l'ensemble des premières unions corésidentes des hommes, formées avant 30 ans. Dans l'enquête Épic, ces hauts niveaux de séparation dans les premières années d'union s'observent également, mais ne tombaient pas sous le seuil de significativité. Chez les femmes, les probabilités de séparation des étudiantes dans GGS sont légèrement plus élevées que parmi l'ensemble des unions formées avant 30 ans, mais aucune durée d'union n'est significativement différente entre les deux groupes.

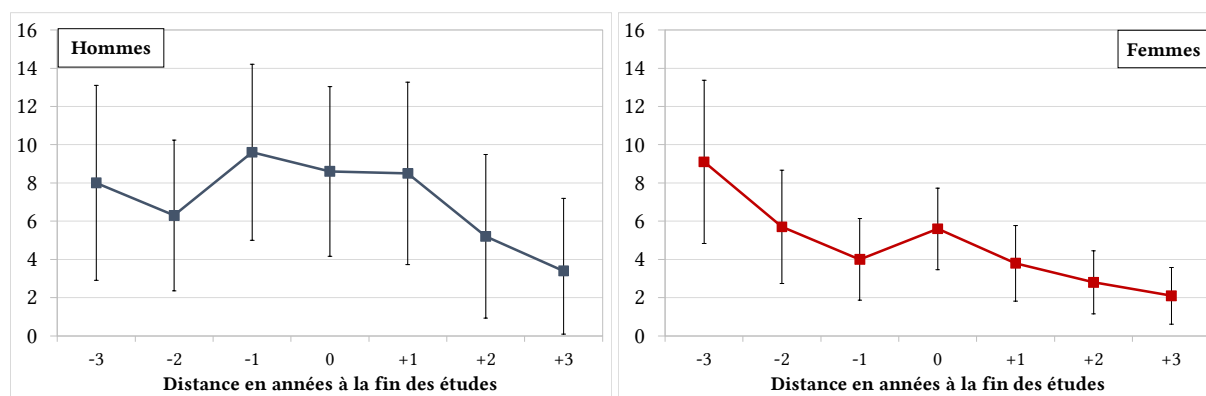
FIGURE D.5 : PROBABILITÉS CONDITIONNELLES DE SÉPARATION D'UNE PREMIÈRE UNION CORÉSIDENTE FORMÉE AVANT 30 ANS ET AVANT LA FIN DES ÉTUDES, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES (GGS, %)



Source : GGS France 2005. **Champ :** Étudiant-es. - Hommes et femmes né-es entre 1960 et 1975, ayant formé une 1^{ère} union corésidente avant la fin des études. 30 ans – Ensemble des hommes et femmes ayant formé une 1^{ère} union corésidente avant 30 ans. **Lecture :** Les probabilités conditionnelles de séparation après 2 ans de relation chez les hommes qui ont formé leur union pendant les études est de 11,8%. **Note :** La durée 1 correspond à un intervalle de temps [0;1[.

Les probabilités prédites à partir de modèles de régression logistique sont similaires entre l'enquête GGS et Épic chez les hommes, où la fin des études ne favorise pas les séparations (Figure D.6). Au vu des larges intervalles de confiance, il est néanmoins difficile d'en tirer des généralités. Chez les femmes, la diminution progressive de la probabilité de séparation à l'approche de la fin des études s'observe dans GGS, et se poursuit après l'année de fin des études. L'enquête Épic montrait à la fois une baisse de la probabilité de séparation après la sortie du système éducatif chez les femmes, mais également un faible niveau lorsque la fin des études était encore éloignée. Ici, la baisse des probabilités de séparation est progressive, et les étudiantes ont plus de probabilités de séparation que lors de la fin de leurs études (même si les probabilités ne sont pas significatives par rapport à la distance 0).

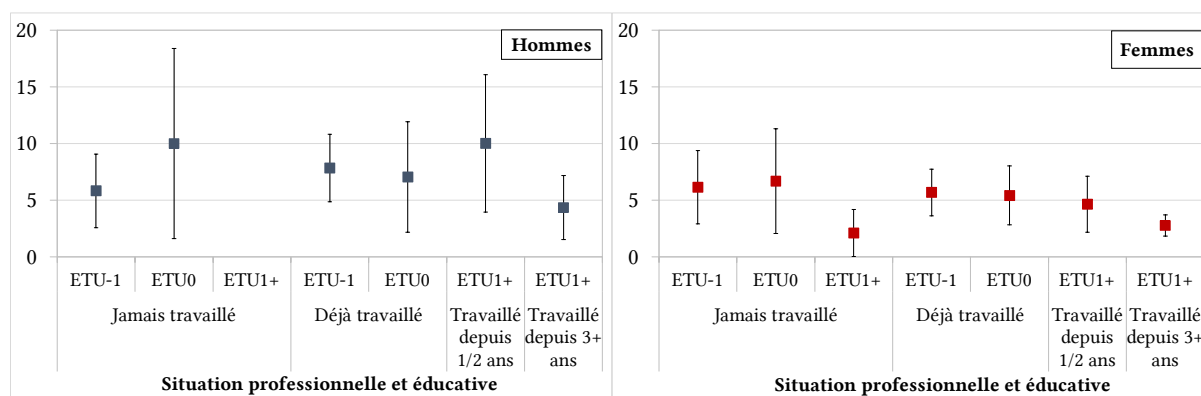
FIGURE D.6 : PROBABILITÉS PRÉDITES (%) DE LA DISTANCE À LA FIN DES ÉTUDES SUR LA SÉPARATION, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES (GGS)



Source : GGS France 2005. **Champ :** Hommes et femmes né-es entre 1960 et 1975, ayant formé une 1^{ère} union corésidente avant la fin des études. **Lecture :** Chez les femmes, la probabilité estimée de séparation lorsque la distance à la fin des études est nulle (sortie de scolarité) est de 5,6%. **Note :** Intervalles de confiance à 90 %. Variables de contrôle incluses.

Les différentes étapes du parcours scolaire et professionnel sont reprises dans la Figure D.7, et montrent à nouveau des résultats assez similaires avec ce qui est observé dans Épic. Chez les hommes, les effectifs réduits empêchent d'analyser finement les effets de la transition de l'éducation à l'emploi, tandis que chez les femmes celles qui sont insérées durablement sur le marché de l'emploi ont des probabilités moindres de se séparer que lorsqu'elles sont encore étudiantes.

FIGURE D.7 : PROBABILITÉS PRÉDITES (%) DE RUPTURE SELON DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PARCOURS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES (GGS)



Source : GGS France 2005. **Champ :** Hommes et femmes né-es entre 1960 et 1975, ayant formé une 1^{ère} union corésidente avant la fin des études. **Lecture :** Chez les femmes, la probabilité estimée de séparation l'année de fin d'études et qu'elles entrent sur le marché du travail est de 5,4 %. **Note :** Intervalles de confiance à 90 %. Probabilités en tenant compte des variables de contrôle.

Enfin, le Tableau D.4 reprend les différentes variables de contrôle qui permettent d'inclure les variables modératrices du lien entre distance à la fin des études et séparation. Comme dans l'enquête Épic, on voit que 3 ans après la fin des études chez les femmes, les odds de la rupture sont significativement plus faible que les odds pour l'année de sortie du système éducatif. Deux ans après la fin des études,

cet odds ratio est également significatif. Les écarts d'âge entre partenaires pour les femmes montrent toujours une diminution du risque de rupture chez celles en couple avec un homme plus âgé, effet qui est également valable lorsque les étudiantes sont plus âgées que leur partenaire. On ne peut néanmoins pas contrôler pour la situation professionnelle des conjoint-es lors de la mise en couple. Mariage et naissance diminuent les risques de rupture, conformément aux résultats de l'enquête Épic. Un effet du niveau d'éducation pour les femmes se démarque, avec les diplômées de l'enseignement secondaire ou moins qui sont plus à risque de rupture que les très diplômées.

TABLEAU D.4 : MODÈLES DE RÉGRESSION LOGISTIQUE À TEMPS DISCRET DES RISQUES DE SÉPARATION D'ÉTUDIANT·ES À LA MISE EN COUPLE (GGS, ODDS RATIO)

	Hommes			Femmes		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Constante	-59,0	-4,2	-19,8	-41,0	-37,0	-26,3
Durée de cohabitation	1,48	1,66*	1,67*	2,24***	2,56***	2,69***
Durée de cohabitation²	0,96	0,95	0,95	0,94***	0,94***	0,93***
Année de naissance	1,03	1,00	1,01	1,02	1,01	1,01
Distance à la fin des études^{dep}						
-5	1,03	0,98	0,99	1,44	1,60	1,64
-4	0,41	0,38	0,36	0,40	0,43	0,42
-3	0,97	0,92	0,87	1,68	1,76	1,81
-2	0,75	0,71	0,67	1,00	1,01	1,05
-1	1,15	1,10	1,13	0,72	0,69	0,70
0 (Réf)	1	1	1	1	1	1
+1	0,98	1,02	1,01	0,65	0,65	0,63
+2	0,55	0,61	0,60	0,45*	0,47*	0,46*
+3	0,31	0,38	0,37	0,28**	0,35**	0,33**
+4	0,40	0,53	0,53	0,32**	0,42	0,41
+5	/	/	/	0,69	0,92	0,89
Âge à la cohabitation						
16-18 ans (Réf)		1	1		1	1
19-21 ans		1,06	1,10		0,81	1,11
22-29 ans		1,36	1,24		1,29	1,86
Différence d'âge entre partenaires						
0-1 an (Réf)		1	1		1	1
Homme + âgé de 2 ans et plus		0,71	0,76		0,59**	0,60*
Femme + âgée 2 ans et plus		0,79	0,67		0,49	0,34**
Partenaire a des enfants à la mise en couple						
Oui		0,76	0,59		1,39	1,30
Non (Réf)		1	1		1	1
Contrat d'union^{dep}						
Oui (Réf)		1	1		1	1
Non		4,47***	3,80**		4,75***	4,91***
Enfant en commun^{dep}						
Oui (Réf)		1	1		1	1
Non		1,05	1,04		2,08**	2,36***
Niveau d'éducation à la fin des études						
Secondaire ou moins			0,83			1,75*
Supérieur (Réf)			1			1
Séparation des parents avant 16 ans						
Oui			1,21			1,34
Non (Réf)			1			1
Pays de naissance						
France (Réf)			1			1
Autre			0,68			0,84
PCS du père						
Agriculteur, artisan			2,97***			0,67
Ouvrier, employé (Réf)			1			1
Profession intermédiaire			2,28*			1,71
Cadre, profession intellectuelle			1,53			1,57
Père absent, inconnu			1,33			1,69
PCS de la mère						
Agricultrice, artisanne			0,20**			2,21**
Ouvrière, employée (Réf)			1			1
Profession intermédiaire			0,61			0,84
Cadre, profession intellectuelle			1,46			2,10*
Mère absente, inconnu			0,72			1,31
Personnes-années		766			2 080	
Couples		147			316	
Séparations		54			88	
Log-likelihood	-190,0	-183,3	-176,3	-350,9	-326,2	-316,3

Source : GGS France 2005. **Champ** : Hommes et femmes ayant formé une 1ère union corésidente avant l'acquisition de leur diplôme. **Lecture** : L'odds ratio de la probabilité de se séparer pour les femmes diplômées de secondaire ou moins par rapport aux diplômées du supérieur est de 1,75, toutes variables de contrôle incluses. **Note** : Seuil de significativité : * <10% ** <5%

*<1%.

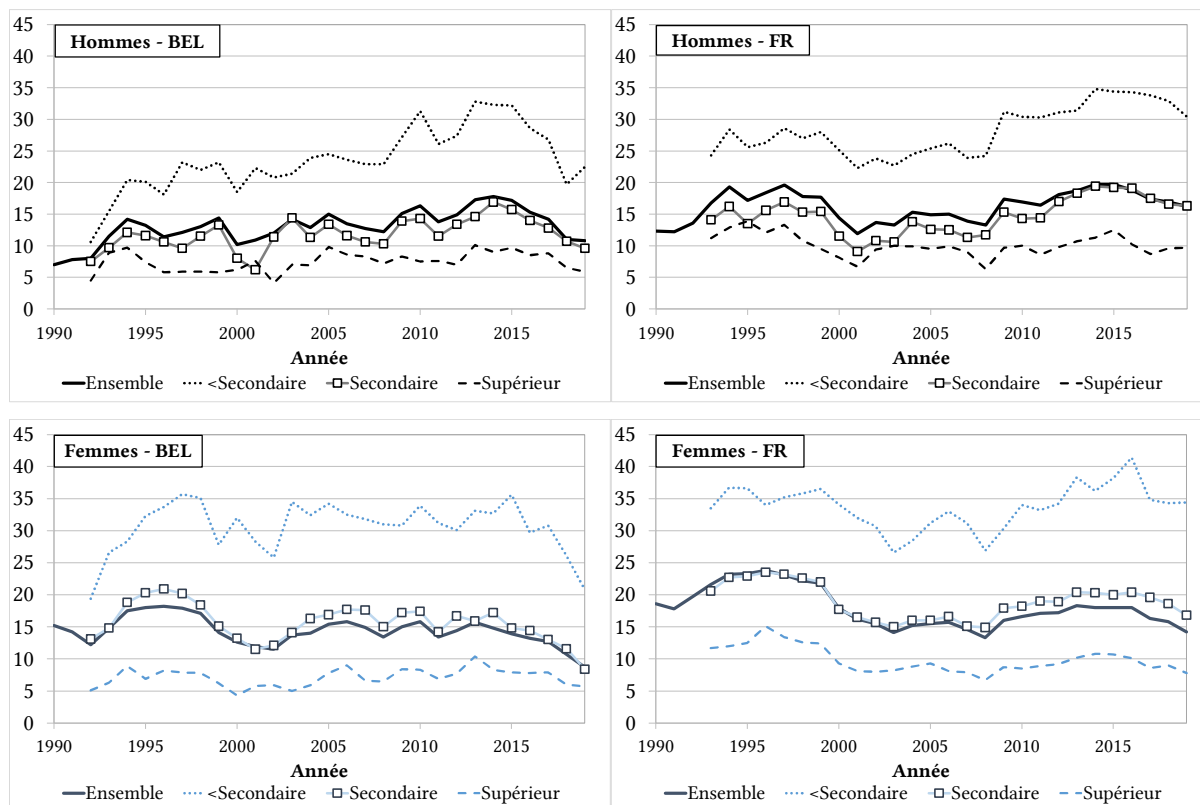
Annexes du chapitre 5

E.1 Taux de chômage par sexe

L'évolution des taux de chômage par sexe en France et en Belgique montre l'écart croissant entre les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et les peu diplômé-es (Figure E.1). C'est surtout le cas chez les hommes, où au début des années 1990, les taux de chômage sont relativement proches selon le niveau de diplôme (les variations sont plus importantes en France). L'écart se creuse progressivement, avec des difficultés sur le marché du travail qui s'aggravent pour les moins diplômés : en 2010, le taux de chômage atteint 31 % chez les hommes peu diplômés en Belgique, 30 % chez les hommes peu diplômés en France. Pour les plus diplômés, ces taux sont respectivement de 7,5 % et 10 %. Chez les femmes, les écarts de taux de chômage suivant le niveau d'instruction sont présents dès le début des années 1990. Les différences entre les diplômées de l'enseignement supérieur et du secondaire sont plus marquées que parmi les hommes : de plus en plus nombreuses à suivre des études supérieures, les femmes peuvent également s'assurer une position plus stable sur le marché du travail dans la suite de leur parcours. Ainsi, en Belgique, les femmes avec un niveau d'instruction supérieur ont un taux de chômage entre 5 et 10 % sur l'ensemble de la période analysée. En France, celles-ci étaient encore couramment exposées au chômage dans la fin des années 1990, avec 15 % de taux de chômage environ. Les taux diminuent par la suite pour se rapprocher des 10 % dans la décennie 2010.

Les différences de taux de chômage entre les hommes et les femmes, si elles pouvaient se remarquer dans le début des années 1990 avec des femmes désavantagées sur le marché de l'emploi, se sont rapidement amoindries en ce début de 21^{ème} siècle. Ainsi, les taux de chômage des hommes ou des femmes pour l'année 2010 est de 16 % en Belgique. En France, ces taux pour la même année sont de 17 % pour les deux sexes.

FIGURE E.1 : TAUX DE CHÔMAGE DES 15-29 ANS EN FRANCE ET EN BELGIQUE, PAR NIVEAU D'ÉDUCATION ATTEINT



Source : Eurostat, 2020. **Champ** : Population active âgée de 15-29 ans. **Lecture** : Le taux de chômage des jeunes hommes en Belgique de 15-29 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, en 2015, est de 9,7 %.

E.2 Attrition et non-réponse dans SILC

L'attrition peut révéler des comportements spécifiques d'individus mobiles qui sont difficiles à retrouver d'une vague d'enquête à une autre. La mobilité résidentielle est la cause principale de l'attrition (Burricand et Lorgnet, 2014). Dans le cas de l'étude des dynamiques conjugales, cette mobilité peut résulter d'une mise en couple des jeunes, d'un déménagement des deux membres du couple vers un nouveau logement ou d'une séparation. La perte d'un des deux membres du couple pose un problème moindre à l'étude des risques de rupture car il est possible de récupérer de l'information sur le/la partenaire toujours présent-e entre deux vagues d'enquête. La perte des deux membres du couple à la suite d'un déménagement est en revanche plus problématique : elle peut représenter un déménagement commun dans un nouveau logement, ou bien des chemins qui se séparent et où les ex-partenaires vivent chacun-e dans un nouveau domicile séparé. Le Tableau E.1 montre les risques de perte des personnes en couple et les situations où les deux membres du couple sont perdus entre deux années. On voit que les risques augmentent beaucoup à partir de la 4^{ème} vague d'interrogations, ce qui s'explique par le caractère non-obligatoire de l'enquête passée cette vague (Burricand et Lorgnet, 2014). Pour l'ensemble des couples ou l'ensemble des couples de jeunes, l'attrition est plus probable lorsque les femmes sont au chômage, alors que c'est un faible niveau

d'instruction chez les jeunes hommes en couple qui donne une attrition plus élevée. Pour les couples non mariés et sans enfant, c'est principalement le régime de propriété du logement occupé qui détermine l'attrition. Plus mobiles, les locataires seront davantage perdus d'une vague d'enquête à une autre.

TABLEAU E.1 : PARAMÈTRES ESTIMÉS D'UN MODÈLE LOGIT SUR LA PROBABILITÉ D'ATTRITION À L'ÉCHELLE DU COUPLE (ODDS RATIO)

Variables	Tous les couples	Couples de jeunes	Couples de jeunes, non mariés sans enfant
Rang d'observation du couple (Réf = 1^{er})			
2	0,83***	0,82*	0,90
3	1,28***	0,82	0,61
4	2,50***	1,42**	2,01**
5	2,18***	1,48**	1,29
6	1,82***	0,93	/
7	1,44***	0,98	2,25
8	1,62***	0,98	/
Âge de l'homme	1,04	0,96	1,70
Âge de l'homme²	1,00	1,00	0,99
Âge de la femme	0,90**	0,94	0,95
Âge de la femme²	1,01*	1,00	1,00
Activité professionnelle de l'homme (Réf=Actif)			
Chômeur	1,08	1,22	0,62
Inactif	0,81***	1,51	1,14
Activité professionnelle de la femme (Réf=Active)			
Chômeuse	1,21***	1,34*	0,90
Inactive	1,08*	1,16	1,04
Propriétaire (Réf = Oui)			
Non	1,21***	1,28**	1,55*
Mariage (Réf = Oui)			
Non	1,02	0,91	/
Enfants dans le ménage (Réf = Oui)			
Non	1,00	0,96	/
Niveau d'éducation de l'homme (Réf = Supérieur)			
Secondaire inférieur et moins	1,12**	1,51**	1,58
Secondaire supérieur	0,97	1,06	1,00
Niveau d'éducation de la femme (Réf = Supérieur)			
Secondaire inférieur et moins	1,09*	1,19	1,81
Secondaire supérieur	0,99	0,90	1,07
Constante	-2,31	-0,43	-8,98
Nombre d'observations	43 605	4 285	1 177

Source : SILC France 2005-2006... 2014-2015. **Champ** : Couples composés de deux individus panels. Tous les couples = Âge compris entre 16 et 65 ans. Couples de jeunes = Âge compris entre 16 et 30 ans, partenaire maximum 35 ans. **Lecture** : Pour l'ensemble des couples, les odds ratios de non-réponse après la 4^{ème} vague d'interrogations sont de 2,18 par rapport à la 1^{ère} vague d'interrogations. **Note** : Les variables explicatives sont mesurées en début de période. Seuil de sig. : * p<0,1, ** p<0,05, *** p<0,01.

E.3 Questions posées sur la situation professionnelle et le type d'emploi dans SILC

Situation professionnelle : Quelle est actuellement la situation principale de <PRENOM> vis-à-vis du travail ?

Une seule réponse possible

1. Occupe un emploi
2. Apprenti(e) sous contrat ou en stage rémunéré
3. Étudiant(e), élève, en formation ou en stage non rémunéré
4. Au chômage (inscrit(e) ou non au Pôle Emploi (ex ANPE))
5. Retraité(e) ou retiré(e) des affaires ou en préretraite
6. Femme ou homme au foyer
7. Inactif(ve) pour cause d'invalidité
8. Autre situation d'inactivité

Type d'emploi : Quel est votre [son] type de contrat ou d'emploi ?

1. Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
2. Placement par une agence d'intérim
3. Stage rémunéré en entreprise
4. Emploi aidé (contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat d'avenir, contrat d'emploi solidarité, SEJE...)
5. Autre emploi à durée limitée, CDD, contrat court, saisonnier, vacataire etc.
6. Emploi sans limite de durée, CDI y compris contrat nouvelle embauche, titulaire de la fonction publique

E.4 Statistiques descriptives des variables de contrôle

E.4.1 Enquête SILC

TABEAU E.2 : DISTRIBUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES COUPLES SÉPARÉS ET NON SÉPARÉS DANS L'ENQUÊTE SILC (% EN COLONNE)

Variables	Pas de séparation	Séparation	Couples- Années
Rang d'observation			
1	47,1	58,5	1 306
2	27,4	26,7	714
3	14,1	10,2	351
4	6,6	1,8	154
5+	4,8	2,8	64
Propriétaire			
Oui	22,5	17,8	592
Non	77,5	82,2	2 031
Niveau d'éducation de l'homme			
Secondaire inférieur et moins (ISCED 0-2)	10,1	9,3	228
Secondaire supérieur (ISCED 3-4)	49,3	55,0	1 241
Supérieur (ISCED 5-8)	40,6	35,7	1 154
Niveau d'éducation de la femme			
Secondaire inférieur et moins	5,9	9,5	154
Secondaire supérieur	42,0	48,2	1 087
Supérieur	52,1	42,3	1 382
Degré d'urbanisation			
Haute (Villes)	53,5	58,1	1 378
Moyenne (Périurbain)	27,7	27,4	730
Basse (Rural)	18,8	14,5	515
Pacs			
Oui	10,6	6,8	280
Non	89,4	93,2	2 343
Écart d'âge entre partenaires			
0-1 an	37,3	32,4	984
Homme plus âgé de 2 à 4 ans	35,5	39,9	922
Homme plus âgé de 5 ans et +	16,3	14,7	433
Femme plus âgée de 2 à 4 ans	9,3	9,8	236
Femme plus âgée de 5 ans et +	1,6	3,2	48
Nombre d'observations (couples-années)		2 623	
Nombre de couples		1 318	
Nombre de séparations		214	

Source : SILC France 2005-2015. **Champ** : Couples jeunes non mariés et sans enfant. **Lecture** : Parmi les couples qui se séparent, 9,3 % étaient constitués d'un homme diplômé du secondaire inférieur ou moins. **Notes** : Pourcentages pondérés.

E.4.2 Échantillon Démographique Permanent

TABLEAU E.3 : DISTRIBUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES COUPLES SÉPARÉS ET NON SÉPARÉS DANS L'EDP (% EN COLONNE)

	Pas de séparation	Séparation	Couples-Années
Rang d'observation			
1	40,6	44,6	42 514
2	26,0	24,5	26 962
3	15,5	15,9	16 187
4	9,3	8,6	9 604
5	5,5	4,0	5 576
6+	3,1	2,4	3 169
Propriétaire			
Oui	37,5	23,1	37 976
Non	62,5	76,9	66 036
Niveau d'éducation de l'homme			
Secondaire inférieur et moins	23,1	22,0	23 938
Secondaire supérieur	19,0	16,6	19 582
Supérieur	32,2	23,6	32 884
Manquant	25,7	27,7	27 608
Niveau d'éducation de la femme			
Secondaire inférieur et moins	13,8	16,0	14 511
Secondaire supérieur	18,9	17,0	19 493
Supérieur	42,8	30,6	43 624
Manquant	24,5	36,4	26 384
Degré d'urbanisation			
Ville de 200 000 hab. et plus	43,4	48,0	45 471
Ville de 20 000 à 200 000 hab.	34,1	35,1	35 588
Village, zones rurales	22,5	16,9	22 953
Pacs			
Oui	32,2	13,2	32 070
Non	67,8	86,8	71 942
Écart d'âge entre partenaires			
0-1 an	37,1	32,8	38 309
Homme plus âgé de 2 à 4 ans	33,8	33,4	35 180
Homme plus âgé de 5 ans et +	16,7	19,5	17 568
Femme plus âgée de 2 à 4 ans	10,1	10,9	10 600
Femme plus âgée de 5 ans et +	2,2	3,4	2 355
Nombre d'observations (couples-années)		104 012	
Nombre de couples		42 642	
Nombre de séparations		7 427	

Source : EDP 2011-2017. **Champ** : Couples jeunes non mariés et sans enfant. **Lecture** : Parmi les couples qui se séparent, 23,1 % étaient propriétaires de leur logement.

E.4.3 *Registre belge*

TABLEAU E.4 : DISTRIBUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES COUPLES SÉPARÉS ET NON SÉPARÉS DANS LE REGISTRE BELGE (% EN COLONNE)

	Pas de séparation	Séparation	Couples-Années
Durée de l'union			
1	37,1	46,9	41 336
2	25,3	23,5	27 223
3	15,7	12,9	16 679
4	9,6	7,6	10 223
5	5,7	4,4	6 062
6	3,4	2,4	3 551
7	1,8	1,2	1 939
8 et +	1,4	1,1	1 514
Propriétaire			
Oui	45,7	33,4	48 199
Non	54,3	66,6	60 328
Niveau d'éducation de l'homme			
Secondaire inférieur et moins	14,3	19,9	16 131
Secondaire supérieur	43,1	42,8	46 571
Supérieur	36,8	27,8	38 880
Manquant	5,9	9,4	6 765
Niveau d'éducation de la femme			
Secondaire inférieur et moins	7,9	12,9	9 199
Secondaire supérieur	35,7	40,4	39 268
Supérieur	50,5	39,3	53 535
Manquant	5,9	7,3	6 525
Région de résidence			
Bruxelles	9,7	15,1	11 145
Flandre	61,6	54,4	66 020
Wallonie	28,7	30,5	31 362
Écart d'âge entre partenaires			
0-1 an	30,6	26,3	32 739
Homme plus âgé de 2 à 4 ans	36,2	32,7	38 885
Homme plus âgé de 5 ans et +	22,3	25,8	24 568
Femme plus âgée de 2 à 4 ans	8,3	9,7	9 211
Femme plus âgée de 5 ans et +	2,6	5,6	3 124
Nombre total d'observations (couples-années)		108 527	
Nombre de couples		108 362	
Nombre de séparations		11 479	

Source : Registre belge et recensements 2001, 2011. **Champ** : Couples jeunes non mariés et sans enfant. **Lecture** : Parmi les couples qui se séparent, 23,1 % étaient propriétaires de leur logement.

E.5 *Modèles de régression complets à partir de l'enquête SILC France*

Les modèles de régression qui ont permis le calcul des probabilités estimées de séparation dans l'enquête SILC française sont présentés ici, avec les odds ratios d'origine ainsi que les variables de contrôle (Tableau E.5). L'activité professionnelle n'influence pas les risques de séparation des couples, que ce soit à partir du statut professionnel déclaré en début de période (Modèle 1) ou bien avec l'analyse du calendrier professionnel rétrospectif des individus (Modèle 2). Les femmes qui ont un niveau d'instruction inférieur au secondaire ont des risques de rupture environ deux fois plus élevés de se séparer par rapport aux diplômées du supérieur. Le lieu de résidence semble aussi avoir une

influence, avec des ruptures plus fréquentes dans les villes densément peuplées qu'ailleurs. La forte mobilité résidentielle et professionnelle dans les zones urbaines pourrait favoriser la rencontre d'un-e nouveau-elle partenaire. Elle peut aussi contribuer à l'instabilité d'une union, qui peine à s'installer durablement dans un lieu de résidence fixe, expliquant cette hausse des ruptures. Enfin, les écarts d'âge importants et qui s'éloignent de la norme avec des femmes plus âgées que les hommes (de 5 ans et plus) montrent des risques de rupture plus élevés.

Deux autres dimensions qu'il est possible d'analyser dans SILC est le type de contrat de travail (CDD, CDI...) et la forme d'emploi occupé (temps plein / temps partiel...). Chez les jeunes hommes, la situation d'inactivité est synonyme de rupture accrue par rapport à ceux se trouvant en CDI (OR = 1,7 fois) (Tableau E.6, Modèle 1). Le type de contrat de travail temporaire ou permanent ne révèle pas de différences significatives sur les probabilités de rupture. Il n'y a pas d'écart significatif suivant le type de contrat chez les femmes non plus. La faiblesse des effectifs invite à la prudence face à ces résultats.

Pour la forme d'emploi occupé (Tableau E.6, Modèle 2), on ajoute en plus de la distinction entre emploi à temps plein et temps partiel, une distinction entre les étudiant-es qui occupent un emploi¹²⁵ (généralement à temps partiel) au moment de l'enquête et les étudiant-es sans emploi. Par rapport aux hommes exerçant un emploi à temps plein, ceux qui occupent un emploi à temps partiel se séparent davantage, tout comme les étudiants qui n'occupent pas d'emploi, ou les autres inactifs. En croisant l'information du type de contrat de travail à celle d'une période de chômage dans l'année, on observe que les hommes en temps partiel ont souvent vécu un épisode récent de chômage (25 % contre 7 % pour les hommes en temps plein). L'absence d'effets pour les chômeurs comparé aux salariés à temps partiel reste toutefois surprenante et invite également à remettre en cause la qualité des données de SILC. Le temps partiel est plus fréquent chez les femmes, qui de leur côté ont un risque significativement moindre de rupture par rapport à celles travaillant à temps plein (OR = 0,6).

¹²⁵ Cette catégorie inclut les apprenti-es et les salarié-es en cours d'études au moment de l'enquête.

TABLEAU E.5 : RÉGRESSION LOGISTIQUE À EFFETS ALÉATOIRES SUIVANT L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET LES ÉPISODES DE CHÔMAGE, RISQUES DE SÉPARATION ENTRE DEUX ANNÉES (ODDS RATIO)

Variables	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Constante (log-odds)	-3,51	-3,49	-3,49
Activité professionnelle de l'homme (Réf=Actif)			
Chômeur	0,85		
Inactif	1,55		
Activité professionnelle de la femme (Réf=Active)			
Chômeuse	0,84		
Inactive	0,90		
Chômage de l'homme dans l'année qui précède (Réf = Non)			
Oui		0,68	
Chômage de la femme dans l'année qui précède (Réf = Non)			
Oui		1,08	
Nombre d'observations du couple (Réf = 1^{ère})			
2	0,91	0,91	0,91
3	0,84	0,85	0,85
4	0,31*	0,31*	0,31*
5+	1,26	1,27	1,28
Âge de l'homme	0,95	0,89	0,89
Âge de l'homme²	1,20	1,23	1,23
Âge de la femme	0,58	0,59	0,59
Âge de la femme²	0,76	0,76	0,76
Niveau d'éducation de l'homme (Réf = Supérieur)			
Secondaire inférieur et moins	1,12	1,13	1,14
Secondaire supérieur	1,06	1,04	1,05
Niveau d'éducation de la femme (Réf = Supérieur)			
Secondaire inférieur et moins	2,21**	2,11**	2,13**
Secondaire supérieur	1,26	1,25	1,24
Pacs (Réf = Oui)			
Non	1,16	1,19	1,19
Propriétaire (Réf = Oui)			
Non	1,25	1,26	1,26
Degré d'urbanisation (Réf = Basse)			
Haute	1,50*	1,55*	1,55*
Moyenne	1,28	1,28	1,28
Écart d'âge entre partenaires (Réf = 0-1 an)			
Homme plus âgé de 2 à 4 ans	1,12	1,14	1,13
Femme plus âgée de 5 ans et +	0,93	0,93	0,93
Femme plus âgée de 2 à 4 ans	1,11	1,10	1,12
Femme plus âgée de 5 ans et +	4,48*	4,60*	4,65**
Corrélation intra-classe (rho)	0,21	0,22	0,22
Nombre d'observations		2 623	
Nombre de séparations		214	

Source : SILC France 2005-2015. **Champ** : Couples jeunes non mariés et sans enfant. **Lecture** : Les hommes inactifs en couple non mariés et sans enfants ont 1,58 fois plus de chances de se séparer que les hommes actifs. **Notes** : les âges sont centrés sur 25 ans. Seuil de sig : * p<0.1, ** p<0.05, *** p<0.01.

TABLEAU E.6 : RÉGRESSION LOGISTIQUE À EFFETS ALÉATOIRES SUIVANT LE TYPE D'EMPLOI ET LA QUANTITÉ HORAIRE DE TRAVAIL, RISQUES DE SÉPARATION ENTRE DEUX ANNÉES (ODDS RATIO)

Variables	Modèle 1	Modèle 2
Activité professionnelle détaillée de l'homme (Réf = en CDI)		
CDD	1,28	
Pas concerné	0,54	
Manquant	0,38	
Chômeur	0,89	
Inactif	1,68*	
Activité professionnelle détaillée de la femme (Réf = en CDI)		
CDD	1,11	
Pas concerné	1,10	
Manquant	1,15	
Chômeuse	0,88	
Inactive	0,95	
Type d'emploi détaillé de l'homme (Réf = en temps plein)		
Temps partiel		1,93*
Chômeur		0,93
Étudiant salarié		1,24
Étudiant non salarié/Autre inactif		2,42***
Type d'emploi détaillé de la femme (Réf = en temps plein)		
Temps partiel		0,59*
Chômeuse		0,74
Étudiante salariée		0,98
Étudiante non salariée / Autre inactive		0,66
Nombre d'observations	2 623	
Nombre de séparations	214	

Source : SILC France 2005-2015. **Champ** : Couples jeunes non mariés et sans enfant. **Lecture** : Les hommes en temps partiel et en couple non mariés et sans enfants ont 1,9 fois plus de chances de se séparer que les hommes en temps plein. **Notes** : Les variables de contrôle sont les mêmes que dans le Tableau E.5. Seuil de significativité : * p<0.1, ** p<0.05, *** p<0.01.

E.6 Modèles de régression complets dans l'EDP

Les modèles de régression logistique qui ont permis le calcul des probabilités estimées dans l'EDP sont présentés ici. Une première mesure de l'activité professionnelle via le type de revenus principal obtenu dans l'année qui précède le début d'observation montre que le chômage est source de rupture chez les hommes comme chez les femmes, lorsqu'il constitue la majeure partie des ressources de l'année qui précède (Modèle 1, Tableau E.7). L'inactivité professionnelle (études...) affecte beaucoup la durée de l'union lorsque ce sont les femmes qui sont inactives, et un peu moins les hommes. À partir de l'analyse de la perception d'allocations chômage au moins une fois dans l'année, on voit que le chômage des hommes entraîne plus de ruptures (OR = 1,16) que lorsqu'ils ne traversent pas de périodes de chômage (Modèle 2, Tableau E.7). Chez les femmes, l'effet est faiblement significatif (OR = 1,05, seuil de 10 %). Les femmes peu diplômées se séparent davantage que les plus diplômées, et les risques de rupture sont également accrus pour les couples locataires de leur logement, vivant en zone urbaine ou périurbaine, en union libre non pacsée, et lorsque les femmes sont plus âgées que les hommes au sein du couple.

TABLEAU E.7 : RÉGRESSION LOGISTIQUE SUIVANT LE TYPE DE REVENUS PRINCIPAL DANS L'ANNÉE ET LA PERCEPTION D'ALLOCATION CHÔMAGE, RISQUES DE SÉPARATION ENTRE DEUX ANNÉES (ODDS RATIO)

Variables	Modèle 1	Modèle 2
Type de revenus principal de l'homme (Réf=Revenus d'activité)		
Chômage	1,25***	
Inactivité	1,18*	
Type de revenus principal de la femme (Réf=Revenus d'activité)		
Chômage	1,20***	
Inactivité	1,31***	
Chômage de l'homme dans l'année qui précède (Réf = Non)		
Oui		1,16***
Chômage de la femme dans l'année qui précède (Réf = Non)		
Oui		1,05†
Rang d'observation du couple (Réf = 1^{ère})		
2	0,95	0,95†
3	1,12**	1,11**
4	1,10*	1,10*
5	0,91	0,91
6	1,03	1,03
Âge de l'homme	0,97	0,98
Âge de l'homme²	1,07**	1,07**
Âge de la femme	0,87**	0,86**
Âge de la femme²	1,11***	1,12***
Niveau d'éducation de l'homme (Réf = Supérieur)		
Secondaire inférieur et moins	0,96	0,96
Secondaire supérieur	1,02	1,02
Manquant	1,32***	1,32***
Niveau d'éducation de la femme (Réf = Supérieur)		
Secondaire inférieur et moins	1,18***	1,19***
Secondaire supérieur	1,06	1,07
Manquant	1,44***	1,45***
Propriétaire (Réf = Oui)		
Non	1,50***	1,50***
Type d'union (Réf = Pacs)		
Cohabitation	2,69***	2,67***
Degré d'urbanisation (Réf = Basse)		
Haute	1,20***	1,20***
Moyenne	1,16***	1,17***
Écart d'âge entre partenaires (Réf = 0-1 an)		
Homme plus âgé de 2 à 4 ans	1,08*	1,08*
Femme plus âgée de 5 ans et +	1,18*	1,17*
Femme plus âgée de 2 à 4 ans	1,20***	1,20***
Femme plus âgée de 5 ans et +	1,60***	1,61***
Constante (log-odds)	-4,19	-4,19
Nombre d'observations	104 012	
Nombre de séparations	7 427	

Source : EDP et données fiscales 2011-2017. **Champ** : Couples jeunes non mariés sans enfant. **Lecture** : Les hommes dont le type de revenus principal de l'année qui précède provient des allocations chômage ont un rapport de cote de 1,25 de se séparer par rapport à ceux qui disposent, en majorité, de revenus d'activité. **Notes** : les âges sont centrés sur 25 ans. Seuil de sig. :

† p<0,1 * p<0,05 ** p<0,01 *** p<0,001.

Le Tableau E.7 reprend les modèles d'analyse de la perte de revenus entre deux années et ses effets sur les ruptures dans l'année qui suit. On combine ici les informations sur les deux membres du couple, dans la même logique qu'un terme d'interaction. Lorsque les difficultés économiques s'accumulent pour les deux membres du couple, les séparations d'union sans mariage ni enfant se font plus fréquentes (OR = 1,37). La combinaison de la perception d'allocations chômage au moins une fois dans l'année ne produit pas d'effets particuliers sur les séparations conjugales.

TABLEAU E.7 : RÉGRESSION LOGISTIQUE DE L'EFFET DE LA PERTE DE REVENUS DES DEUX MEMBRES DU COUPLE SUR LA SÉPARATION (ODDS RATIO)

Variabiles	Modèle 1
Perte de revenus de + de 20 % du couple (Réf = Aucun)	
Les deux	1,37*
Homme uniquement	1,11
Femme uniquement	1,17*
Allocations chômage du couple (Réf = Aucun)	
Les deux	1,12
Homme uniquement	1,09
Femme uniquement	1,03
Quintile de revenus de l'homme (Réf = 3^{ème})	
1 ^{er}	1,24**
2 ^{ème}	1,15**
4 ^{ème}	1,06
5 ^{ème}	1,16**
Quintile de revenus de la femme (Réf = 3^{ème})	
1 ^{er}	1,06
2 ^{ème}	1,00
4 ^{ème}	1,10*
5 ^{ème}	0,94
Niveau d'éducation de l'homme (Réf = Supérieur)	
Secondaire inférieur et moins	1,04
Secondaire supérieur	1,06
Manquant	1,37***
Niveau d'éducation de la femme (Réf = Supérieur)	
Secondaire inférieur et moins	1,23***
Secondaire supérieur	1,14*
Manquant	1,40***
Nombre d'observations	
	61 498
Nombre de séparations	
	4 114

Source : EDP et données fiscales 2011-2017. **Champ :** Jeunes en couple non marié, sans enfant suivis au moins deux années. **Lecture :** Les couples dont les deux partenaires perdent 20 % de leurs revenus entre deux années ont un rapport de cote de 1,37 de se séparer par rapport aux unions sans perte de revenus des deux partenaires. **Notes :** Les autres variables de contrôle sont identiques aux modèles précédents. Seuil de sig. * : p<0,05 ** : p<0,01 *** : p<0,001.

E.7 Modèles de régression complets à partir du registre belge

Les modèles de régression à partir du registre belge se basent sur l'appariement du recensement de 2001, 2011 et des données administratives du registre. On étudie la transition de situation conjugale entre 2001 et 2002, 2011 et 2012, à partir des informations socioéconomiques présentes dans les deux recensements. Les résultats montrent un risque assez fort du chômage sur la rupture, par rapport à une situation de référence qui est d'être en emploi (Tableau E.8). Chez les hommes, le rapport de cote atteint 1,60, quand chez les femmes le chômage a un impact plus faible, de 1,26. Les hommes étudiants en couple ont également des risques élevés de se séparer (OR = 1,95). La distinction entre un emploi occupé à temps plein ou à temps partiel indique chez les hommes des risques élevés de se séparer quand ils sont en emploi à temps partiel (OR = 1,35), mais moins élevés qu'une situation de chômage (OR = 1,64). Chez les femmes, aucune différence ne s'observe entre celles qui occupent un emploi à temps plein ou à temps partiel.

Les autres variables indiquent que les ruptures ont plus de risques de se produire aux durées d'union courtes, que la courbe des ruptures suivant l'âge prend une forme de U, et que les plus diplômé-es se séparent moins que les peu diplômé-es. Comme dans les données françaises, les locataires de leur logement, les urbain-es, les couples en partenariat enregistré et les unions dont les femmes sont plus âgées que leur partenaire sont plus propices à des séparations.

TABLEAU E.8 : RÉGRESSION LOGISTIQUE SUIVANT L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EN DÉBUT D'ANNÉE, RISQUES DE SÉPARATION ENTRE DEUX ANNÉES (ODDS RATIO)

Variables	Modèle 1	Modèle 2
Constante (log-odds)	-2,66	-2,66
Activité professionnelle de l'homme (Réf=En emploi)		
Chômeur	1,60***	
Étudiant	1,95***	
Inactif	1,57***	
Activité professionnelle de la femme (Réf=En emploi)		
Chômeuse	1,26***	
Étudiante	1,51***	
Inactivité	1,61***	
Activité professionnelle détaillée de l'homme (Réf = En emploi à temps plein)		
En emploi à temps partiel		1,35***
Chômeur		1,64***
Étudiant		2,00***
Inactif		1,61***
Activité professionnelle détaillée de la femme (Réf = En emploi à temps plein)		
En emploi à temps partiel		0,96
Chômeuse		1,23***
Étudiante		1,48***
Inactive		1,59***
Durée d'union (Réf = 1 an)		
2 ans	0,84***	0,84***
3 ans	0,82***	0,82***
4 ans	0,84***	0,84***
5 ans	0,84***	0,84***
6 ans	0,76***	0,76***
7 ans	0,66***	0,66***
8 ans et +	0,73***	0,73***
Âge de l'homme	0,91*	0,91*
Âge de l'homme²	1,12***	1,12***
Âge de la femme	0,88**	0,88**
Âge de la femme²	1,11***	1,11***
Niveau d'éducation de l'homme (Réf = Supérieur)		
Secondaire inférieur et moins	1,30***	1,30***
Secondaire supérieur	1,12***	1,13***
Manquant	1,34***	1,35***
Niveau d'éducation de la femme (Réf = Supérieur)		
Secondaire inférieur et moins	1,35***	1,36***
Secondaire supérieur	1,21***	1,22***
Manquant	0,99	0,99
Propriétaire (Réf = Oui)		
Non	1,25***	1,25***
Région de résidence (Réf = Flandre)		
Bruxelles	1,44***	1,43***
Wallonie	1,04	1,04
Écart d'âge entre partenaires (Réf = 0-1 an)		
Homme plus âgé de 2 à 4 ans	1,03	1,03
Femme plus âgée de 5 ans et +	1,07	1,07
Femme plus âgée de 2 à 4 ans	1,25***	1,25***
Femme plus âgée de 5 ans et +	1,84***	1,84***
Cohabitation légale (Réf = Oui)		
Non	2,32***	2,32***
Nombre d'observations	108 527	
Nombre de séparations	11 479	

Source : Registre belge 1991-2015 et recensements 2001, 2011. **Champ** : Couples non mariés et sans enfant. **Lecture** : Lorsque l'homme est chômeur, le rapport de cote des risques de se séparer est de 1,6 que lorsqu'il est en emploi. **Notes** : Âges centrés sur 25 ans. Seuil de sig. * : p<0,05 ** : p<0,01 *** : p<0,001

Annexes du chapitre 6

F.1 Répartition des caractéristiques des individus et des modes de déménagement lors d'une rupture

Les caractéristiques sociodémographiques des séparé-es d'union hors mariage et sans enfant sont présentées dans les deux tableaux ci-dessous, pour les premières séparations des hommes (Tableau F.1) et des femmes (Tableau F.2). La distribution par caractéristique de qui quitte le domicile conjugal lors de la rupture est indiquée, avec des pourcentages en ligne. Quelques résultats qui ressortent de l'étude de ces distributions montrent une part accrue d'ex-partenaire quittant seule le domicile conjugal plus l'âge à la séparation des hommes est élevé (passé 30 ans, plus de la moitié des situations). Les séparations précoces sont rares chez les hommes, avec 4 % de l'ensemble des séparations qui se concentrent à 21 ans ou moins. Les écarts d'âge entre partenaires indiquent clairement une part accrue d'hommes devant quitter le domicile conjugal lorsque leur ex-partenaire était plus âgée (41 % lorsqu'elles sont plus vieilles de 2 à 4 ans, 61 % lorsque la différence dépasse 5 ans). Lorsque les hommes ont emménagé dans un domicile commun qu'occupait déjà leur ex-partenaire, ils sont 57 % à quitter seuls le domicile conjugal lors de la rupture. Si leur ex-partenaire avait un enfant d'une précédente union, ils sont plus nombreux à quitter le domicile conjugal (58 % contre 30 % sans enfant). Enfin, la mise en couple directement au départ du domicile parental reste une trajectoire courante (58 % des cas), et mène à un déménagement des deux ancien-ne-s partenaires plus fréquent (23 %).

Chez les femmes (Tableau F.2), la distribution des âges à la séparation est répartie autrement que chez les hommes, avec une concentration plus importante de rupture hors mariage et sans enfant à des âges précoces (12 % à 21 ans et moins). Les modes de déménagement sont néanmoins peu sensibles à l'âge des femmes à la rupture, puisqu'elles sont en moyenne une sur deux à quitter seules le logement conjugal, quel que soit cet âge. Si elles sont également propices à déménager plus l'écart d'âge avec leur ex-conjoint est fort, cette tendance diminue chez les diplômées de l'enseignement supérieur (48 % quittent l'ancien logement, contre 52 % pour les non-diplômées du secondaire). Lorsqu'elles ont disposé d'un domicile personnel avant la mise en couple, elles sont moins nombreuses à partir de leur logement par la suite (46 % quittent seules le domicile conjugal).

TABLEAU F.1 : DISTRIBUTION PAR CARACTÉRISTIQUE SOCIODÉMOGRAPHIQUE DE L'ÉCHANTILLON ET SUIVANT LE MODE DE DÉMÉNAGEMENT DU DOMICILE CONJUGAL (PREMIÈRE SÉPARATION DES HOMMES, EFFECTIF = 39 573)

	% en ligne de qui part du domicile conjugal			
	% colonne	Homme	Ex-Partenaire	Les deux
Durée de l'union				
1 an	42,7	34,8	43,5	21,7
2 ans	23,5	32,3	45,6	22,2
3 ans	13,8	32,5	46,2	21,3
4 ans	8,2	31,6	48,4	20,1
5 ans	4,7	32,5	49,8	17,7
6 ans ou plus	7,1	33,7	48,9	17,5
Âge à la séparation				
21 ans ou moins	3,6	44,2	28,2	27,6
22-23 ans	8,8	36,1	35,3	28,6
24 ans	7,1	35,6	37,9	26,4
25 ans	8,6	33,6	42,1	24,3
26 ans	9,9	33,4	44,2	22,4
27 ans	10,2	33,5	45,5	20,9
28 ans	10,0	33,7	45,8	20,6
29 ans	8,6	32,9	47,4	19,7
30 ans	8,1	30,1	51,5	18,4
31-32 ans	13,0	31,3	51,8	16,9
33-35 ans	11,9	31,5	53,4	15,1
Différence d'âge entre partenaires				
0-1 an	31,4	33,0	43,1	23,9
Homme + âgé de 2 à 4 ans	31,1	26,2	50,7	23,2
Homme + âgé de 5 ans et plus	15,0	20,5	59,8	19,7
Femme + âgée de 2 à 4 ans	9,3	41,0	38,9	20,2
Femme + âgée de 5 ans et plus	13,3	60,7	27,3	12,0
Partenaire avait des enfants d'une autre union				
Oui	11,0	58,0	29,3	12,7
Non	89,0	30,4	47,5	22,2
Qui a emménagé chez qui				
Homme emménage	17,2	57,4	28,3	14,3
Partenaire emménage	20,5	22,6	62,0	15,4
2 emménagent, date =	59,5	29,5	45,2	25,3
Aucun emménagement identifié	2,8	48,8	35,1	16,1
Région de résidence au moment de la séparation				
Bruxelles	11,7	39,1	42,3	18,6
Flandre	58,2	31,5	46,5	22,0
Wallonie	30,2	34,9	44,6	20,5
Autre déménagement entre mise en couple et séparation				
Oui	21,0	30,3	46,6	23,1
Non	79,0	34,3	45,1	20,6
Niveau d'éducation				
Inférieur au secondaire	18,0	34,7	42,9	22,3
Secondaire	50,1	32,9	45,1	22,0
Supérieur	29,6	33,4	47,7	18,9
Inconnu	2,3	35,1	44,2	20,7
Niveau d'éducation de la partenaire				
Inférieur au secondaire	13,6	37,2	42,9	19,9
Secondaire	40,1	30,8	46,2	23,0
Supérieur	37,8	34,5	45,1	20,4
Inconnu	8,5	35,1	47,6	17,3
Itinéraire de décohabitation parentale				
Mise en couple	58,3	33,9	42,9	23,2
Vie en solo	29,5	31,2	51,6	17,2
Autre	12,2	36,8	42,8	20,4
Né en Belgique avec nationalité belge				
Oui	89,3	33,0	45,7	21,3
Non	10,7	36,9	43,3	19,8

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Hommes nés entre 1975 et 1979, ayant rompu leur 1^{ère} union corésidente entre 16 et 35 ans, hors mariage et sans enfant. **Lecture** : Parmi les séparations des hommes diplômés du supérieur, 33,4 % ont vu les hommes déménager seuls de l'ancien domicile conjugal.

TABLEAU F.2 : DISTRIBUTION PAR CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DE L'ÉCHANTILLON ET SUIVANT LE MODE DE DÉMÉNAGEMENT DU DOMICILE CONJUGAL (PREMIÈRE SÉPARATION DES FEMMES, EFFECTIF = 41 405)

	% en ligne de qui part du domicile conjugal			
	% colonne	Femme	Ex-Partenaire	Les deux
Durée de l'union				
1 an	42,0	47,3	30,0	22,7
2 ans	23,0	50,0	28,2	21,8
3 ans	13,5	50,4	28,5	21,1
4 ans	7,9	53,0	28,2	18,8
5 ans	5,0	54,3	28,3	17,4
6 ans ou plus	8,5	55,0	30,4	14,6
Âge à la séparation				
21 ans ou moins	12,0	52,9	18,0	29,2
22-23 ans	15,3	50,9	23,4	25,7
24 ans	9,4	49,7	27,8	22,6
25 ans	10,3	48,0	30,9	21,1
26 ans	10,1	49,1	30,7	20,2
27 ans	9,5	49,4	30,8	19,8
28 ans	7,8	50,4	32,0	17,7
29 ans	6,5	50,5	32,6	16,9
30 ans	5,2	49,6	34,1	16,3
31-32 ans	7,6	47,5	37,3	15,2
33-35 ans	6,4	47,9	38,1	14,0
Différence d'âge entre partenaires				
0-1 an	28,6	43,5	32,4	24,0
Homme + âgé de 2 à 4 ans	30,3	49,6	28,0	22,5
Homme + âgé de 5 ans et plus	33,1	59,3	23,9	16,8
Femme + âgée de 2 à 4 ans	6,6	34,9	42,3	22,9
Femme + âgée de 5 ans et plus	1,5	31,5	49,5	19,1
Partenaire avait des enfants d'une autre union				
Oui	11,4	57,6	26,7	15,7
Non	88,6	48,8	29,5	21,7
Qui a emménagé chez qui				
Femme emménage	24,8	64,4	21,8	13,8
Partenaire emménage	13,5	33,3	49,5	17,3
2 emménagent, date =	59,4	47,3	27,7	25,0
Aucun emménagement identifié	2,3	55,1	28,6	16,3
Région de résidence au moment de la séparation				
Bruxelles	12,4	45,9	34,6	19,5
Flandre	57,4	50,3	28,3	21,4
Wallonie	30,2	50,5	28,7	20,8
Autre déménagement entre mise en couple et séparation				
Oui	22,2	49,0	29,0	22,0
Non	77,8	50,0	29,2	20,7
Niveau d'éducation				
Inférieur au secondaire	10,4	52,4	23,5	24,1
Secondaire	43,6	51,4	26,5	22,1
Supérieur	44,4	47,7	33,3	19,0
Inconnu	1,6	50,5	24,9	24,6
Niveau d'éducation du partenaire				
Inférieur au secondaire	21,0	49,4	28,1	22,5
Secondaire	41,6	50,0	27,8	22,2
Supérieur	25,6	51,9	29,8	18,3
Inconnu	11,7	45,2	34,8	20,0
Itinéraire de décohabitation parentale				
Mise en couple	67,1	50,8	26,8	22,4
Vie en solo	22,4	46,1	36,8	17,1
Autre	10,6	51,4	28,4	20,2
Née en Belgique avec nationalité belge				
Oui	88,5	50,2	28,7	21,1
Non	11,5	46,8	32,7	20,5

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Femmes nées entre 1975 et 1979, ayant rompu leur 1^{ère} union corésidente entre 16 et 35 ans, hors mariage et sans enfant. **Lecture** : Parmi les séparations des femmes qui ont quitté le domicile parental pour vivre directement en couple, 50,8 % déménagent seules de l'ancien domicile conjugal.

F.2 Modèles de régression logistique multinomiale selon les modes de déménagement à la rupture

Les modèles de régression logistique multinomiale sur les probabilités que l'homme déménage ou que les deux ex-partenaires déménagent plutôt que la femme reflètent les tendances présentées à partir des résultats sur les probabilités moyennes (Tableau F.3). L'âge à la rupture et le niveau d'éducation sont des révélateurs des inégalités des décisions prises à la rupture : l'âge accru des hommes ou des femmes réduit leur risque de quitter le logement conjugal, et les écarts d'âge entre partenaires dévoilent la prépondérance des plus âgé-es à rester dans le domicile. Le niveau d'éducation confirme la propension élevée des diplômés du supérieur à se maintenir dans le logement et que leur ex-partenaire déménage. Les conditions de mise en couple et des modes d'installation dans le domicile commun font partie des facteurs qui déterminent le plus les itinéraires de sortie du domicile conjugal.

TABLEAU F.3 : RÉGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMIALE POUR LES PREMIÈRES SÉPARATIONS DES HOMMES ET DES FEMMES SUR LES PROBABILITÉS DE DÉMÉNAGEMENT D'UN ANCIEN DOMICILE COMMUN (COEFFICIENTS, RÉFÉRENCE = EX-PARTENAIRE DÉMÉNAGE)

	HOMMES (N = 39 573)		FEMMES (N = 41 405)	
	Égo (homme) déménage	Les deux déménagent	Égo (femme) déménage	Les deux déménagent
Durée de l'union				
1 an (Réf)	0	0	0	0
2 ans	-0,025	-0,033	0,219***	0,015
3 ans	-0,004	-0,070	0,279***	0,032
4 ans	-0,047	-0,151*	0,374***	-0,042
5 ans	-0,075	-0,271***	0,445***	-0,061
6+ ans	-0,011	-0,244**	0,430***	-0,257**
Âge à la séparation				
21 ans et moins (Réf)	0	0	0	0
22-23 ans	-0,101	-0,207*	-0,251***	-0,412***
24 ans	-0,089	-0,357***	-0,432***	-0,691***
25 ans	-0,201*	-0,530***	-0,564***	-0,845***
26 ans	-0,248**	-0,649***	-0,528***	-0,855***
27 ans	-0,230**	-0,724***	-0,514***	-0,862***
28 ans	-0,200*	-0,726***	-0,534***	-0,968***
29 ans	-0,231**	-0,781***	-0,550***	-1,010***
30 ans	-0,359***	-0,897***	-0,614***	-1,056***
31-32 ans	-0,325***	-0,958***	-0,762***	-1,191***
33-35 ans	-0,344***	-1,059***	-0,770***	-1,218***
Différence d'âge entre ex-partenaires				
0-1 an (Réf)	0	0	0	0
Homme + âgé de 2 à 4 ans	-0,290***	-0,058	0,181***	-0,030
Homme + âgé de 5 ans et plus	-0,548***	-0,124**	0,481***	-0,075
Femme + âgée de 2 à 4 ans	0,197***	-0,078	-0,280***	-0,075
Femme + âgée de 5 ans et plus	0,605***	-0,165*	-0,310**	-0,091
Mode d'emménagement dans le domicile conjugal				
Égo emménage	0,749***	-0,060	0,503***	-0,282***
Partenaire emménage	-0,580***	-0,712***	-0,832***	-0,791***
2 emménagent, date = (Réf)	0	0	0	0
Aucun emménagement identifié	0,266***	-0,112	-0,105	-0,304***

TABLEAU F.3 (SUITE)

	HOMMES (N = 39 573)		FEMMES (N = 41 405)	
	Homme déménage	Les deux déménagent	Égo (Femme) déménage	Les deux déménagent
Autre déménagement entre mise en couple et séparation				
Oui	-0,016	0,251***	-0,129***	0,207***
Non (Réf)	0	0	0	0
Partenaire avait des enfants d'une précédente union				
Oui	0,456***	0,028	-0,009	-0,068
Non (Réf)	0	0	0	0
Région de résidence au moment de la séparation				
Bruxelles	0,219***	0,094	-0,141***	-0,069
Flandre (Réf)	0	0	0	0
Wallonie	0,051	-0,015	-0,007	-0,033
Niveau d'éducation d'égo				
<Secondaire (Réf)	0	0	0	0
Secondaire	-0,042	-0,022	-0,082	-0,104*
Supérieur	-0,145***	-0,135**	-0,316***	-0,252***
Inconnu	-0,100	-0,089	0,014	0,152
Niveau d'éducation de l'ex-partenaire				
<Secondaire (Réf)	0	0	0	0
Secondaire	0,112**	0,079	0,146***	-0,104*
Supérieur	0,324***	0,168**	0,311***	-0,253***
Inconnu	-0,139*	-0,142*	-0,183***	0,152
Itinéraire de décohabitation parentale				
Mise en couple directe (Réf)	0	0	0	0
Vie en solo	-0,007	-0,034	0,081*	-0,048
Autre (colocation...)	0,143***	0,102*	0,123**	0,030
Né·e en Belgique avec nationalité belge				
Oui (Réf)	0	0	0	0
Non	0,123**	0,065	-0,127**	-0,095*
Constante	-0,252	0,078	0,711	0,747

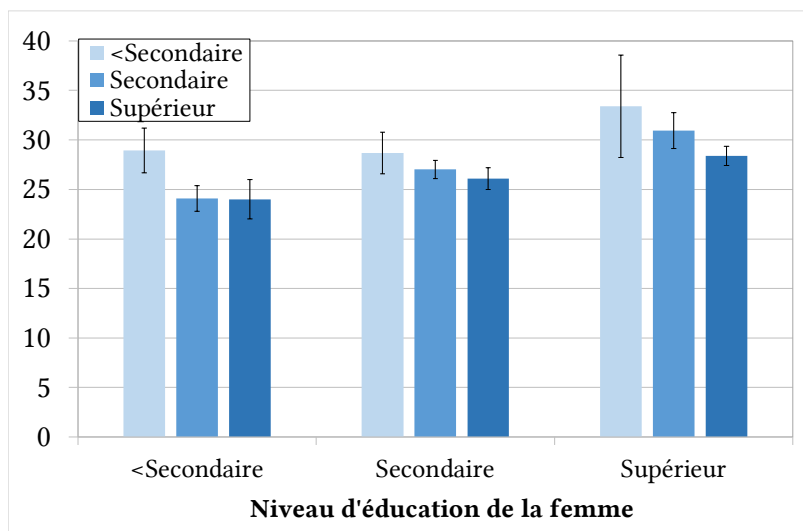
Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des hommes ou des femmes. **Lecture** : Le log-odds relatif que l'homme déménage seul du domicile conjugal plutôt que la femme seule diminue de 0,359 si l'âge de l'homme à la séparation passe de 21 ans et moins à 30 ans. **Note** : L'année de naissance est incluse comme contrôle. Seuil de sig. *** <0,001 ** <0,01 * <0,05.

F.3 Niveau d'éducation des deux ex-partenaires et itinéraires de sortie du domicile conjugal

La Figure 6.3 présentait les probabilités estimées que la femme déménage seule, à partir de l'interaction entre son niveau d'éducation et celui de son ancien partenaire. La Figure F.4 indique les probabilités que l'ex-partenaire de la femme (l'homme) déménage seul suivant les deux niveaux d'éducation, et la Figure F.5 indique les probabilités que les deux ex-partenaires quittent conjointement l'ancien domicile conjugal. Les variables de contrôle sont prises en compte dans les résultats. Les probabilités que l'ex-partenaire quitte seul l'ancien domicile conjugal sont plus élevées lorsque la femme dispose d'un diplôme supérieur que lorsqu'elle détient un diplôme du secondaire ou moins. Les différences sont significatives lorsque l'ex-partenaire avait un diplôme du secondaire ou du supérieur, où le haut niveau d'instruction des femmes leur garantit plus de stabilité dans leurs trajectoires résidentielles à la rupture. Le gradient éducationnel chez l'ex-partenaire est globalement négatif sur ses chances de

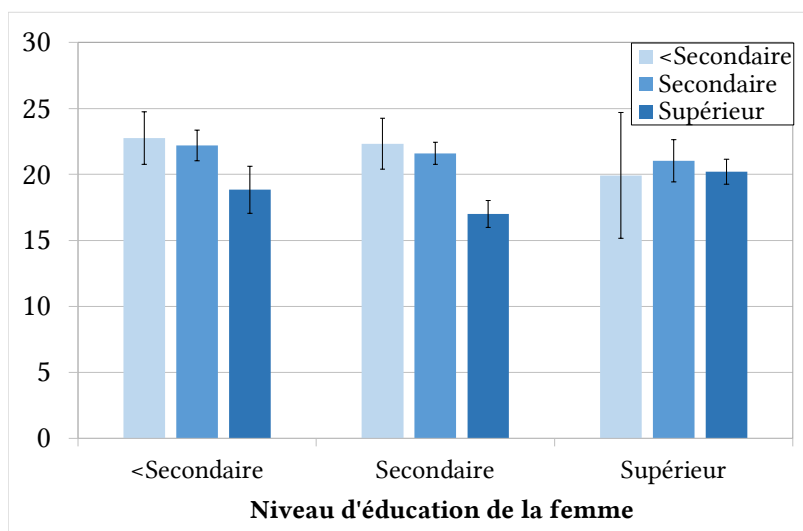
quitter l'ancien domicile conjugal, mais les écarts sont peu significatifs suivant le niveau d'éducation de la femme. Les différences selon le niveau d'éducation des femmes sont plus marquées que selon le niveau d'éducation des hommes.

FIGURE F.4 : PROBABILITÉS PRÉDITES (%) QUE L'HOMME DÉMÉNAGE SEUL À LA SÉPARATION, SUIVANT L'INTERACTION DU NIVEAU D'ÉDUCATION DES FEMMES (EN ABSCISSE) ET DU NIVEAU D'ÉDUCATION DE LEUR EX-PARTENAIRE



Source : Registre 1991-2015. **Champ** : Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des femmes. **Lecture** : Les probabilités prédites que l'homme déménage seul à la séparation lorsqu'il a un niveau d'éducation supérieur et que la femme a un niveau d'instruction secondaire également est de 26,1 % [24,3 – 27,8 %]. **Note** : le niveau d'éducation inconnu n'est pas représenté sur la figure. Intervalle de confiance à 95 %.

FIGURE F.5 : PROBABILITÉS PRÉDITES (%) QUE LES DEUX EX-PARTENAIRES QUITTENT LE DOMICILE À LA SÉPARATION, SUIVANT L'INTERACTION DU NIVEAU D'ÉDUCATION DES FEMMES (EN ABSCISSE) ET DU NIVEAU D'ÉDUCATION DE L'EX-PARTENAIRE



Source : Registre 1991-2015. **Champ** : Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des femmes. **Lecture** : Les probabilités prédites que les deux ex-partenaires déménagent à la séparation lorsque la femme a un niveau d'éducation supérieur et que son ex-partenaire également est de 20,2 % [19,3 – 21,1 %]. **Note** : le niveau d'éducation inconnu n'est pas représenté sur la figure. Intervalle de confiance à 95 %.

En ce qui concerne les probabilités que les deux ex-partenaires quittent le domicile conjugal ensemble (Figure F.5), les tendances sont moins nettes que pour le déménagement d'un-e seul-e des ex-partenaires. En effet, on retrouve peu de différences significatives suivant le diplôme des femmes, mais davantage suivant le niveau de diplôme des hommes. Lorsque la femme est diplômée du secondaire ou lorsqu'elle n'a pas atteint ce niveau de diplôme, les probabilités que les deux ex-partenaires déménagent diminuent fortement si l'homme a un diplôme de l'enseignement supérieur. Le fait que les deux séparés n'aient pas obtenu un diplôme du secondaire n'augmente pas substantiellement les probabilités de départ conjoint du domicile commun.

F.4 Caractéristiques des individus suivant la situation résidentielle à la séparation

On a déjà présenté la distribution des caractéristiques des jeunes à la séparation, suivant la personne qui quitte l'ancien domicile conjugal. Ici, on reprend les caractéristiques d'intérêt pour décrire la situation résidentielle dans laquelle se trouvent ces jeunes dans l'année qui suit leur rupture. Le Tableau F.4 présente les caractéristiques des séparés et le Tableau F.5 celles des séparées.

Chez les hommes, les configurations du ménage à la rupture varient surtout selon la personne qui doit quitter le domicile commun, l'âge à la séparation, ou encore les itinéraires de décohabitation parentale. Lorsque l'ex-partenaire quitte l'ancien domicile commun à la suite d'une rupture, l'homme vit dans la grande majorité des cas (82 %) seul l'année après la séparation. Si l'homme est mobile, les situations sont plus diverses, avec 39 % qui vivent seuls dans un nouveau logement, et 35 % qui retournent au domicile parental. Le pourcentage de vie en solo dépend ainsi des ressources accumulées au fil du temps, comme en témoigne la part accrue d'hommes qui résident seuls avec l'âge. Les remises en couple rapides ne sont pas courantes chez les hommes : elles concernent moins d'1/5^e des configurations quelles que soient les caractéristiques lors de la rupture. Elles sont un peu plus nombreuses lorsque l'homme quitte l'ancien domicile conjugal (16 %) ou lorsque l'union précédente dépasse les 6 ans et plus (18 %). Les situations de ménage alternatif sont quant à elles nombreuses lorsque les parents du jeune ne vivent plus ensemble (10 %), lorsque l'âge à la rupture est en dessous de 21 ans (12 %) ou encore lorsque la décohabitation parentale s'est déjà accompagnée de situations atypiques (entre 13 % et 15 %).

TABLEAU F.4 : DISTRIBUTION PAR CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DE L'ÉCHANTILLON ET SUIVANT LA SITUATION RÉSIDENTIELLE DANS L'ANNÉE QUI SUIT LA SÉPARATION (PREMIÈRE SÉPARATION DES HOMMES)

	% colonne	% en ligne de la situation résidentielle			
		Seul	Domicile parental	Remise en couple	Autre
Ensemble		58,6	21,4	12,4	7,7
Durée de l'union					
1 an	42,7	56,8	23,8	11,5	8,0
2 ans	23,5	58,6	22,7	10,9	7,8
3 ans	13,8	60,1	19,7	12,8	7,4
4 ans	8,2	62,9	17,3	13,4	6,4
5 ans	4,7	60,2	16,0	16,1	7,7
6 ans ou plus	7,1	60,5	13,8	18,3	7,4
Âge à la séparation					
21- ans	3,6	47,7	29,9	10,4	12,1
22-23 ans	8,8	49,8	30,4	10,4	9,4
24 ans	7,1	49,6	30,0	11,2	9,2
25 ans	8,6	54,8	27,0	11,0	7,3
26 ans	9,9	56,1	24,7	12,0	7,2
27 ans	10,2	57,9	22,1	12,2	7,7
28 ans	10,0	59,7	21,1	12,0	7,2
29 ans	8,6	60,4	19,0	13,7	7,0
30 ans	8,1	62,6	16,4	13,8	7,2
31-32 ans	13,0	65,3	14,0	13,5	7,2
33-35 ans	11,9	67,0	12,8	13,8	6,4
Qui a déménagé du domicile commun					
Homme déménage	33,4	39,3	34,8	16,2	9,7
Ex-partenaire déménage	45,5	82,4	3,1	9,4	5,1
2 déménagent, date =	21,1	37,9	39,4	12,7	10,0
Région de résidence au moment de la séparation					
Bruxelles	11,7	62,1	14,7	14,0	9,3
Flandre	58,2	57,9	22,8	11,9	7,4
Wallonie	30,2	58,6	21,2	12,7	7,5
Niveau d'éducation					
Inférieur au secondaire	18,0	56,4	23,3	11,1	9,2
Secondaire	50,1	57,0	23,5	12,0	7,5
Supérieur	29,6	62,8	16,8	13,5	6,9
Inconnu	2,3	57,2	18,0	15,2	9,6
Itinéraire de décohabitation parentale					
Mise en couple	58,3	53,4	28,7	11,7	6,2
Vie en solo	29,5	68,0	10,9	13,2	7,9
Autre	12,2	61,0	11,4	13,5	14,1
Né en Belgique avec nationalité belge					
Non	10,7	58,1	21,5	10,6	9,8
Oui	89,3	58,7	21,4	12,6	7,4
Situation des parents					
Vivent ensemble	56,5	57,4	25,7	11,3	5,6
Ne vivent pas ensemble	25,4	58,9	16,6	14,0	10,5
1 ou 2 décès	8,5	61,6	14,8	13,6	10,0
Non identifié	9,6	62,0	14,2	13,3	10,5

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Hommes nés entre 1975 et 1979, ayant rompu leur 1ère union corésidente entre 16 et 35 ans, hors mariage et sans enfant. **Lecture** : Parmi les séparations des hommes qui ont leurs deux parents vivant ensemble, 25,7 % retournent vivre chez leurs parents après la rupture.

TABLEAU F.5 : DISTRIBUTION PAR CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DE L'ÉCHANTILLON ET SUIVANT LA SITUATION RÉSIDENTIELLE DANS L'ANNÉE QUI SUIT LA SÉPARATION (PREMIÈRE SÉPARATION DES FEMMES)

	% colonne	% en ligne de la situation résidentielle			
		Seule	Domicile parental	Remise en couple	Autre
Ensemble		53,0	23,9	15,7	7,4
Durée de l'union					
1 an	42,0	51,1	26,9	14,8	7,2
2 ans	23,0	53,1	24,8	14,5	7,6
3 ans	13,5	53,8	22,2	16,3	7,7
4 ans	7,9	55,1	20,8	16,8	7,3
5 ans	5,0	55,2	19,4	17,9	7,5
6 ans ou plus	8,5	58,0	14,6	19,5	7,9
Âge à la séparation					
21- ans	12,0	41,1	33,8	16,4	8,8
22-23 ans	15,3	45,4	31,2	15,5	7,9
24 ans	9,4	49,0	28,3	15,1	7,6
25 ans	10,3	52,7	24,7	15,5	7,1
26 ans	10,1	54,7	22,1	15,9	7,4
27 ans	9,5	55,0	22,9	15,3	6,9
28 ans	7,8	55,7	20,1	17,1	7,1
29 ans	6,5	59,9	17,2	15,7	7,2
30 ans	5,2	60,4	16,6	16,2	6,8
31-32 ans	7,6	64,6	13,7	14,8	6,9
33-35 ans	6,4	65,2	13,0	14,9	7,0
Qui a déménagé du domicile commun					
Femme déménage	49,8	42,6	31,1	18,2	8,1
Ex-partenaire déménage	29,2	79,7	3,5	11,6	5,1
2 déménagent, date =	21,0	40,8	34,8	15,3	9,1
Région de résidence au moment de la séparation					
Bruxelles	12,4	61,1	16,5	14,6	7,8
Flandre	57,4	50,6	26,1	16,1	7,2
Wallonie	30,2	54,4	22,5	15,3	7,8
Niveau d'éducation					
Inférieur au secondaire	10,4	47,0	25,6	18,0	9,4
Secondaire	43,6	49,2	26,9	16,1	7,9
Supérieur	44,4	58,4	20,4	14,6	6,5
Inconnu	1,6	49,6	25,1	16,3	9,1
Itinéraire de décohabitation parentale					
Mise en couple	67,1	48,8	29,6	15,3	6,3
Vie en solo	22,4	64,7	13,0	14,9	7,4
Autre	10,6	55,6	10,5	19,4	14,5
Né en Belgique avec nationalité belge					
Non	11,5	55,3	23,7	13,3	7,7
Oui	88,5	52,8	23,9	16,0	7,4
Situation des parents					
Vivent ensemble	56,2	51,6	28,9	14,1	5,4
Ne vivent pas ensemble	26,7	54,5	17,5	17,6	10,4
1 ou 2 décès	7,1	56,5	17,2	17,8	8,6
Non identifié	10,0	54,8	17,3	17,6	10,4

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Femmes nées entre 1975 et 1979, ayant rompu leur 1ère union corésidente entre 16 et 35 ans, hors mariage et sans enfant. **Lecture** : Parmi les séparations des femmes qui sont âgées de 30 ans, 59,9 % vivent seules dans un domicile après la rupture.

Chez les femmes, le retour au domicile parental est fréquent lorsque l'union précédente a été de courte durée. Après 1 an d'union, 27 % des femmes résident à nouveau chez leurs parents. Cette proportion est de 15 % si la relation dépasse les 6 années. Comme chez les hommes, l'avancée en âge augmente les proportions de vie en solo, au détriment des autres configurations résidentielles. La région de

résidence juste avant la rupture influence la distribution des compositions de ménage : 61 % des séparées vivent seules lorsqu'elles vivaient à Bruxelles, contre 51 % pour celles qui vivaient en Flandre. Le niveau d'éducation joue pour beaucoup dans cette propension à vivre seule : elles sont 58 % parmi les diplômées du supérieur, pour 47 % chez les moins diplômées.

Les femmes sont particulièrement nombreuses à retourner chez les parents lorsqu'elles se sont installées en couple directement à la sortie du domicile parental (30 %), lorsqu'elles déménagent du domicile commun seule (31 %) ou avec leur ex-partenaire (35 %). Des parents qui vivent ensemble augmentent la part de retour au domicile parental, qui atteint 29 % des femmes.

La formation d'une seconde union apparaît comme une opportunité pour les femmes peu diplômées (18 %), séparées après une longue durée dans la précédente union (20 % parmi les 6 ans et plus), ainsi que parmi celles qui ont vécu dans des ménages complexes avant la vie en couple (19 %). Les solutions résidentielles alternatives telles que la colocation concernent surtout des jeunes femmes peu diplômées (9 %), et les femmes dont les parents ne vivent plus ensemble (10 %).

F.5 Modèles de régression logistique multinomiale des situations résidentielles après la rupture

Les probabilités moyennes présentées dans la section 2 sont estimées à partir du modèle de régression logistique multinomiale des risques de se trouver dans une situation résidentielle spécifique à la rupture, suivant la situation de référence qui est de vivre seul·e. Les probabilités moyennes permettent d'analyser, pour chaque situation, l'effet d'un changement de caractéristique d'une variable. Les logits d'une régression multinomiale s'interprètent par rapport à la situation de référence choisie, à savoir la vie en solo. Ainsi, des log-odds relatifs qui diminuent, par exemple dans les risques de retourner au domicile parental chez les hommes selon l'âge (Tableau F.6), s'interprètent comme une diminution par rapport à la propre évolution avec l'âge des risques de vivre seul à la rupture. Chez les hommes, les principaux résultats qui ressortent sont une diminution du retour au domicile parental par rapport à la vie en solo plus la durée de l'union précédente est grande, mais peu probables pour les diplômés du supérieur ou ceux qui ont déjà vécu seuls avant la mise en couple. Les remises en couple sont plus courantes que la vie en solo lorsque l'union précédente a été longue, mais concernent moins les étrangers que les Belges. Les ménages alternatifs sont des arrangements résidentiels principalement vécus à un jeune âge à la rupture, puisque les opportunités de vivre seuls s'accroissent avec l'âge. Cela concerne davantage les étrangers, ainsi que les hommes dont les parents ne vivent plus ensemble.

Chez les femmes, l'âge à la séparation a un effet majeur sur tous les itinéraires résidentiels à la rupture, notamment parce que les probabilités de vivre seule augmentent considérablement avec l'âge. Ce sont

principalement les retours au domicile parental et les autres compositions de ménage qui deviennent moins courantes au fil de l'avancée en âge. La vie en solo est plus courante à Bruxelles que dans les autres régions, ce qui lors d'une séparation diminue les log-odds relatifs de retourner au domicile parental ou d'être dans un ménage alternatif (autre) par rapport à la Flandre. Le niveau d'éducation supérieur chez les femmes s'accompagne de probabilités accrues de vivre seules par rapport à toutes les autres opportunités de relogement. Enfin, comme chez les hommes, les itinéraires à la première décohabitation parentale et la situation des parents à la rupture reflètent des parcours contrastés : des premières formes d'autonomie résidentielle avant la mise en couple augmentent les risques de vivre seules, et la séparation ou le décès des parents accroissent les chances de vie en ménage complexe plutôt qu'en solo.

TABLEAU F.6 : RÉGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMIALE POUR LES PREMIÈRES SÉPARATIONS DES HOMMES SUR LES PROBABILITÉS DE SE TROUVER DANS UNE SITUATION RÉSIDENTIELLE (LOG ODDS, RÉFÉRENCE = VIVRE SEUL)

	Domicile parental	Remise en couple	Autre
Durée de l'union			
1 an (Réf)	0	0	0
2 ans	-0,099*	-0,073	0,027
3 ans	-0,295***	0,049	-0,024
4 ans	-0,423***	0,052	-0,177*
5 ans	-0,382***	0,312***	0,128
6 ans ou plus	-0,589***	0,424***	0,087
Âge à la séparation			
21 ans ou moins (Réf)	0	0	0
22-23 ans	0,143	0,082	-0,138
24 ans	0,235***	0,196	-0,037
25 ans	0,138	0,099	-0,310**
26 ans	0,151	0,171	-0,327**
27 ans	0,038	0,158	-0,278*
28 ans	0,026	0,091	-0,375**
29 ans	-0,006	0,209	-0,426***
30 ans	-0,021	0,201	-0,380**
31-32 ans	-0,180	0,102	-0,456***
33-35 ans	-0,141	0,062	-0,610***
Mode de déménagement de l'ancien domicile conjugal			
Homme déménage	-0,050	0,205***	-0,080
Ex-partenaire déménage	-3,333***	-1,079***	-1,380***
2 déménagent, date = (Réf)	0	0	0
Région de résidence au moment de la séparation			
Bruxelles	-0,452***	0,049	-0,031
Flandre (Réf)	0	0	0
Wallonie	-0,079*	0,051	-0,134**
Niveau d'éducation			
<Secondaire (Réf)	0	0	0
Secondaire	-0,047	0,088	-0,083
Supérieur	-0,501***	0,092	-0,144*
Inconnu	-0,202	0,311**	0,013
Itinéraire de décohabitation parentale			
Mise en couple directe (Réf)	0	0	0
Vie en solo	-1,104***	-0,114**	0,017
Autre	-1,045***	-0,963	0,498***
Né en Belgique avec nationalité belge			
Oui (Réf)	0	0	0
Non	0,149**	-0,179**	0,255***
Situation des parents			
Vivent ensemble (Réf)	0	0	0
Ne vivent pas ensemble	-0,544***	0,091*	0,368***
1 ou 2 décédé(s)	-0,569***	0,033	0,399***
Non identifié	-0,724***	0,005	0,257***
Constante	0,880	-1,361	-1,184

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des hommes. **Lecture** : Le log-odds relatif que l'homme retourne chez ses parents plutôt que de vivre seul à la rupture diminue de 0,501 si son niveau d'éducation est supérieur plutôt qu'inférieur au secondaire. **Note** : Seuil de sig. *** <0,001 ** <0,01 * <0,05.

TABLEAU F.7 : RÉGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMIALE POUR LES PREMIÈRES SÉPARATIONS DES FEMMES SUR LES PROBABILITÉS DE SE TROUVER DANS UNE SITUATION RÉSIDENTIELLE (LOG ODDS, RÉFÉRENCE = VIVRE SEULE)

	Domicile parental	Remise en couple	Autre
Durée de l'union			
1 an (Réf)	0	0	0
2 ans	-0,204***	-0,078*	0,037
3 ans	-0,296***	0,036	0,077
4 ans	-0,369***	0,051	0,014
5 ans	-0,407***	0,127	0,076
6 ans ou plus	-0,683***	0,211***	0,139
Âge à la séparation			
21 ans ou moins (Réf)	0	0	0
22-23 ans	-0,057	-0,072	-0,077
24 ans	-0,123*	-0,112	-0,083
25 ans	-0,270***	-0,127*	-0,177*
26 ans	-0,386***	-0,139*	-0,152
27 ans	-0,294***	-0,180**	-0,215*
28 ans	-0,330***	-0,082	-0,202*
29 ans	-0,533***	-0,254**	-0,274**
30 ans	-0,448***	-0,228**	-0,333**
31-32 ans	-0,606***	-0,378***	-0,373***
33-35 ans	-0,541***	-0,392***	-0,390***
Mode de déménagement de l'ancien domicile conjugal			
Femme déménage	-2,885***	0,143***	-1,155***
Ex-partenaire déménage	-0,050	-0,888***	-0,143**
2 déménagent, date = (Réf)	0	0	0
Région de résidence au moment de la séparation			
Bruxelles	-0,458***	-0,174***	-0,075
Flandre (Réf)	0	0	0
Wallonie	-0,199***	-0,133***	-0,059
Niveau d'éducation			
<Secondaire (Réf)	0	0	0
Secondaire	-0,002	-0,118*	-0,081
Supérieur	-0,289***	-0,264***	-0,245***
Inconnu	0,052	-0,093	-0,011
Itinéraire de décohabitation parentale			
Mise en couple directe (Réf)	0	0	0
Vie en solo	-0,868***	-0,176	-0,032
Autre	-1,263***	0,082	0,539***
Né en Belgique avec nationalité belge			
Oui (Réf)	0	0	0
Non	0,130**	-0,152**	0,033
Situation des parents			
Vivent ensemble (Réf)	0	0	0
Ne vivent pas ensemble	-0,646***	0,033	0,385***
1 ou 2 décédé(s)	-0,426***	0,107	0,262**
Non identifié	-0,594***	0,066	0,377***
Constante	0,839	-0,630	-1,552

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des femmes. **Lecture** : Le log-odds relatif que la femme se remette en couple plutôt que de vivre seule à la rupture diminue de 0,264 si son niveau d'éducation est supérieur plutôt qu'inférieur au secondaire. **Note** : Seuil de sig. *** <0,001 ** <0,01 * <0,05.

F.6 Effet direct du sexe sur les itinéraires résidentiels après la rupture

L'ensemble des modèles présentés dans la section 2 du chapitre distinguent les parcours des hommes et des femmes, afin de révéler les conditions genrées de la rupture et des parcours d'entrée dans l'âge adulte. Pour déterminer si la séparation entraîne davantage de retour au domicile parental chez les hommes ou chez les femmes, et afin de mettre en évidence l'influence très forte de la personne qui part du domicile conjugal sur les configurations de ménage après la rupture, on présente dans le Tableau F.8 les résultats d'une régression multinomiale pour l'ensemble des individus observés dans l'échantillon, hommes et femmes confondus. Le Modèle 1 montre l'effet des différentes caractéristiques des jeunes sur les compositions du ménage à la rupture, sans considérer l'influence des personnes qui quittent le logement conjugal. Le Modèle 2 prend en compte cet effet et montre la corrélation entre le sexe, la décision de quitter le domicile conjugal et les itinéraires résidentiels de court terme après la rupture. Ainsi, en l'absence de la variable du mode de déménagement de l'ancien domicile conjugal, les femmes semblent avoir des risques plus élevés de retourner au domicile parental que de vivre seule, par rapport aux hommes (log-odds = 0,089, seuil à 0,1 %). Elles se remettent également beaucoup plus en couple que ceux-ci, tandis que la colocation ou des arrangements résidentiels alternatifs sont des trajectoires équitablement réparties entre hommes et femmes.

L'introduction de l'information sur la personne qui a quitté le domicile conjugal lors de la rupture change profondément le sens de la relation entre le sexe et les itinéraires résidentiels. Étant donné que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à quitter le logement conjugal, le nombre total de femmes qui retournent au domicile parental à la rupture prend un poids plus important dans les trajectoires que chez les hommes. En contrôlant pour ce déséquilibre, on peut analyser l'effet du sexe « net » de qui a quitté le domicile conjugal. Les résultats révèlent que les femmes ont moins de risques que les hommes de retourner au domicile parental plutôt que de vivre seules une fois cette variable contrôlée dans nos modèles (log-odds = -0,237, seuil à 0,1 %). Les remises en couple étant également plus fréquentes pour les personnes qui quittent l'ancien domicile conjugal, l'effet du sexe s'amointrit après l'introduction de cette variable, mais les femmes restent toujours plus à risque de former rapidement une seconde union par rapport aux hommes. Enfin, les situations de ménage moins courantes, telles que la colocation, sont des solutions qui apparaissent être plus fréquentes pour les hommes plutôt que pour les femmes. L'influence des autres caractéristiques sociodémographiques est dans l'ensemble robuste à l'introduction de la variable de qui déménage du logement commun.

TABLEAU F.8 : RÉGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMIALE POUR LES PREMIÈRES SÉPARATIONS DES HOMMES ET DES FEMMES CONFONDU·ES, SUR LES PROBABILITÉS DE SE TROUVER DANS UNE SITUATION RÉSIDENTIELLE L'ANNÉE APRÈS LA RUPTURE (LOG ODDS, RÉFÉRENCE = VIVRE SEUL·E)

	Modèle 1			Modèle 2		
	Domicile parental	Remise en couple	Autre	Domicile parental	Remise en couple	Autre
Sexe						
Homme (Réf)	0	0	0	0	0	0
Femme	0,089***	0,282***	0,006	-0,237***	0,101***	-0,166***
Durée de l'union						
1 an (Réf)	0	0	0	0	0	0
2 ans	-0,102***	-0,042	0,055	-0,162***	-0,070*	0,028
3 ans	-0,209***	0,096**	0,075	-0,305***	0,049	0,026
4 ans	-0,297***	0,114**	-0,021	-0,408***	0,055	-0,077
5 ans	-0,302***	0,277***	0,158*	-0,414***	0,213	0,099
6 ans ou plus	-0,507***	0,378***	0,201**	-0,670***	0,292***	0,122
Âge à la séparation						
21 ans et moins (Réf)	0	0	0	0	0	0
22-23 ans	-0,121**	-0,151**	-0,160**	-0,003	-0,087	-0,092
24 ans	-0,194***	-0,189***	-0,166*	-0,001	-0,090	-0,056
25 ans	-0,365***	-0,262***	-0,368***	-0,123**	-0,140**	-0,231**
26 ans	-0,433***	-0,248**	-0,372***	-0,177***	-0,125*	-0,234**
27 ans	-0,442***	-0,284***	-0,385***	-0,180***	-0,156**	-0,239***
28 ans	-0,468***	-0,268***	-0,441***	-0,204***	-0,137*	-0,287***
29 ans	-0,589***	-0,295***	-0,508***	-0,312***	-0,161**	-0,353***
30 ans	-0,640***	-0,317***	-0,544***	-0,283***	-0,148**	-0,353***
31-32 ans	-0,794***	-0,428***	-0,604***	-0,442***	-0,258***	-0,411***
33-35 ans	-0,771***	-0,462***	-0,726***	-0,390***	-0,278***	-0,516***
Mode de déménagement de l'ancien domicile conjugal						
Égo déménage	/	/	/	-0,060**	0,160***	-0,118**
Ex-partenaire déménage	/	/	/	-3,145***	-0,993***	-1,288***
2 déménagent, date = (Réf)	/	/	/	0	0	0
Région de résidence au moment de la séparation						
Bruxelles	-0,381***	-0,025	-0,011	-0,448***	-0,063	-0,047
Flandre (Réf)	0	0	0	0	0	0
Wallonie	-0,104***	-0,033	-0,078*	-0,143***	-0,051*	-0,095**
Niveau d'éducation						
<Secondaire (Réf)	0	0	0	0	0	0
Secondaire	-0,037	-0,004	-0,083*	-0,029	-0,008	-0,078
Supérieur	-0,372***	-0,073*	-0,180***	-0,392***	-0,079*	-0,186***
Inconnu	-0,081	0,133	0,018	-0,089	0,125	0,008
Itinéraire de décohabitation parentale						
Mise en couple directe (Réf)	0	0	0	0	0	0
Vie en solo	-0,985***	-0,139***	-0,001	-0,987***	-0,140***	0,001
Autre	-0,939***	-0,038	0,545***	-1,028***	-0,007	0,501***
Né en Belgique avec nationalité belge						
Oui (Réf)	0	0	0	0	0	0
Non	0,101***	-0,177***	0,128**	0,144***	-0,158***	0,149**
Situation des parents						
Vivent ensemble (Réf)	0	0	0	0	0	0
Ne vivent pas ensemble	-0,456***	0,134***	0,457***	-0,601***	0,057*	0,378***
1 ou 2 décédé(s)	-0,383***	0,128**	0,398***	-0,496***	0,072	0,342***
Non identifié	-0,534***	0,106**	0,390***	-0,663***	0,037	0,321***
Constante	0,211	-1,316	-1,884	1,053	-0,931	-1,305

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des hommes et des femmes. **Lecture** : Le log-odds relatif que les femmes retournent au domicile parental plutôt que d'être seule dans l'année de la rupture diminuent de 0,237 par rapport aux hommes. **Note** : Année de naissance inclus comme contrôle. Seuil de sig. *** <0,001 ** <0,01 * <0,05.

F.7 Distance géographique et retour au domicile parental

La distance géographique entre l'ancien logement conjugal et le domicile des parents (ici, on considère un sous-échantillon de jeunes hommes et de jeunes femmes dont les parents vivent encore ensemble dans le même logement) facilite l'emménagement des jeunes chez leurs parents en cas de rupture, plus les parents vivent à proximité. À partir d'un modèle de régression multinomiale qui reprend les résultats des probabilités de vivre chez les parents après la rupture, en prenant comme référence la vie en solo, ainsi que les distances réparties en quartiles entre le domicile conjugal et le domicile parental, on voit que chez les hommes, l'éloignement géographique des parents réduit les chances de revenir vivre chez eux (Tableau F.9). C'est surtout le cas lorsque la distance dépasse les 15 kilomètres, et au-delà de 35 kilomètres les risques de retourner chez eux sont considérablement moindres. Chez les femmes, de petites distances opèrent déjà une réduction des probabilités de vivre à nouveau chez les parents, comparé à celles qui habitaient dans la même commune qu'eux.

TABLEAU F.9 : RÉGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMIALE POUR LES PREMIÈRES SÉPARATIONS DES HOMMES ET DES FEMMES SUR LES PROBABILITÉS DE RETOURNER AU DOMICILE PARENTAL (COEFFICIENTS, RÉFÉRENCE = VIVRE SEUL·E), POUR LES JEUNES DONT LES PARENTS VIVENT ENCORE ENSEMBLE

	Hommes (N = 22 353)	Femmes (N = 23 279)
Durée de l'union		
1 an (Réf)	0	0
2 ans	-0,149**	-0,242***
3 ans	-0,288***	-0,317***
4 ans	-0,362***	-0,369***
5 ans	-0,467***	-0,449***
6 ans ou plus	-0,604***	-0,690***
Âge à la séparation		
21 ans et moins (Réf)	0	0
22-23 ans	0,023	-0,062
24 ans	0,059	-0,167*
25 ans	0,026	-0,306***
26 ans	0,001	-0,401***
27 ans	-0,123	-0,375***
28 ans	-0,146	-0,362***
29 ans	-0,228	-0,558***
30 ans	-0,220	-0,477***
31-32 ans	-0,328*	-0,763***
33-35 ans	-0,352*	-0,677***
Distance au domicile parental		
Même commune (Réf)	0	0
0-7,5 km	-0,081	-0,158**
7,5-15 km	-0,041	-0,117*
15-35 km	-0,144*	-0,271***
35-250 km	-0,513***	-0,645***
Mode de déménagement de l'ancien domicile conjugal		
Égo déménage	0,048	-0,042
Ex-partenaire déménage	-3,421***	-3,022***
2 déménagent, date = (Réf)	0	0
Région de résidence au moment de la séparation		
Bruxelles	-0,343***	-0,389***
Flandre (Réf)	0	0
Wallonie	-0,069	-0,216***
Niveau d'éducation		
<Secondaire (Réf)	0	0
Secondaire	-0,117*	-0,056
Supérieur	-0,575***	-0,321***
Inconnu	-0,231	0,033
Itinéraire de décohabitation parentale		
Mise en couple directe (Réf)	0	0
Vie en solo	-1,038***	-0,807***
Autre	-0,798***	-0,898***
Né·e en Belgique avec nationalité belge		
Oui (Réf)	0	0
Non	0,165*	0,128***
Constante	1,097	1,077

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des hommes et des femmes, dont les parents vivent encore ensemble au moment de la rupture. **Lecture :** Le log-odds relatif que l'homme retourne chez ses parents plutôt que de vivre seul à la rupture diminue de 0,506 si ses parents vivent à 35-250 km de l'ancien logement conjugal, plutôt que dans la même commune. **Note :** les autres itinéraires de la régression ne sont pas présentés. Autre contrôle : année de naissance.

F.8 Modèles de régression logistique du retour prolongé au domicile parental

Le Tableau F.10 présente les coefficients d'un modèle de régression logistique, selon la probabilité de retourner durablement au domicile parental à la suite d'une rupture. L'échantillon est constitué uniquement de jeunes séparé·es qui, dans l'année qui suit la séparation, retournent au domicile parental. Si ces jeunes restent au moins 3 ans chez leurs parents dans les 5 années qui suivent la séparation, on considère que la recohabitation parentale est durable. Chez les hommes, 4 déterminants principaux influencent la perte durable d'autonomie résidentielle. Le premier est le niveau d'enseignement, les plus diplômés ayant davantage de ressources pour quitter de nouveau le domicile parental s'ils y retournent. Le deuxième est l'itinéraire à la première décohabitation parentale : ceux qui ont déjà vécu seuls ou en colocation / famille élargie ont plus de probabilités de regagner leur autonomie résidentielle à la suite d'une séparation. Le troisième facteur est la nationalité et le lieu de naissance : les natif·ve·s belges ont des chances accrues de poursuivre leur trajectoire d'autonomie résidentielle rapidement après leur rupture. Enfin, le quatrième facteur est la situation conjugale des parents : si le jeune vit de nouveau au domicile parental et y demeure, c'est principalement lorsque les deux parents vivent encore ensemble ou si un des deux parents est décédé.

La situation pour les femmes est moins dépendante de leur niveau d'éducation ou de leur itinéraire à la première décohabitation parentale, tandis que l'origine des jeunes ou le statut conjugal des parents prennent de l'importance dans les modalités d'un nouveau départ. En comparant, dans un seul modèle, les parcours des hommes et des femmes, on voit très nettement un retour prolongé au domicile parental plus probable chez les hommes. Ainsi, en plus d'avoir des probabilités accrues de retourner vivre chez leurs parents quand ils se séparent (en prenant en considération les modes de déménagement en dehors du domicile conjugal), les hommes ont également des probabilités supérieures par rapport aux femmes de s'y maintenir durablement.

TABLEAU F.10 : RÉGRESSION LOGISTIQUE POUR LES PREMIÈRES SÉPARATIONS DES HOMMES OU DES FEMMES SUR LES PROBABILITÉS DE RESTER 3 ANS OU PLUS AU DOMICILE PARENTAL APRÈS LA RUPTURE (LOG ODDS)

	Hommes (N = 9 278)	Femmes (N = 10 668)	Hommes + Femmes (N = 19 946)
Sexe			
Homme (Réf)	/	/	0
Femme	/	/	-0,504***
Durée de l'union			
1 an (Réf)	0	0	0
2 ans	0,003	-0,023	-0,014
3 ans	-0,161*	-0,146*	-0,159**
4 ans	-0,246**	-0,132	-0,191**
5 ans	-0,238	-0,238*	-0,239**
6 ans ou plus	-0,217	-0,219*	-0,214**
Âge à la séparation			
21 ans et moins (Réf)	0	0	0
22-23 ans	-0,045	-0,038	-0,005
24 ans	-0,157	-0,059	-0,056
25 ans	-0,196	-0,203*	-0,143*
26 ans	-0,072	-0,140	-0,048
27 ans	-0,200	-0,281**	-0,185**
28 ans	-0,308**	-0,202*	-0,213**
29 ans	-0,227	-0,189	-0,162*
30 ans	-0,163	-0,118	-0,102
31-32 ans	-0,273*	0,100	0,100
33-35 ans	0,026	-0,007	0,059
Région de résidence au moment de la séparation			
Bruxelles	-0,056	0,023	-0,020
Flandre (Réf)	0	0	0
Wallonie	-0,012	-0,021	-0,013
Niveau d'éducation			
<Secondaire (Réf)	0	0	0
Secondaire	-0,060	0,150*	0,010
Supérieur	-0,459***	0,032	-0,222***
Inconnu	-0,085	0,287	0,067
Itinéraire de 1^{ère} décohabitation parentale			
Mise en couple directe (Réf)	0	0	0
Vie en solo	-0,213***	-0,150*	-0,184***
Autre	-0,254**	-0,116	-0,192*
Né·e en Belgique avec nationalité belge			
Oui (Réf)	0	0	0
Non	0,297***	0,375***	0,337***
Situation des parents			
Vivent ensemble (Réf)	0	0	0
Ne vivent pas ensemble	-0,202***	-0,205***	-0,201***
1 parent décédé	0,030	-0,041	0,001
Non identifié	0,009	-0,074	-0,048
Constante	0,647	-0,279	0,426

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des hommes et des femmes avant 2010 inclus, qui sont retourné·es chez leurs parents après la rupture. **Lecture** : Le log-odds relatif que l'homme reste durablement chez ses parents diminue de 0,459 s'il est diplômé de l'enseignement supérieur plutôt que peu diplômé.

Note : Autre contrôle : année de naissance.

F.9 Résultats à partir de la situation professionnelle et des recensements de 2001 et 2011

Les analyses ci-dessous sont réalisées à partir d'un échantillon restreint de jeunes séparé-es entre le 1er janvier 2001 et le 1er janvier 2002, ainsi qu'entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2012. Grâce à la combinaison de l'information sur les données de recensement de 2001 et de 2011, il est en effet possible de déterminer l'activité professionnelle des jeunes, alors encore en couple, en début d'observation et son effet sur les modalités de sortie du domicile conjugal, ou sur les configurations résidentielles à court terme. Le régime de propriété de l'ancien domicile conjugal est également disponible dans le recensement et permet d'examiner la stabilité résidentielle associée au statut de propriétaire. L'inconvénient de cette variable est de ne pas savoir si les deux ex-partenaires sont propriétaires ensemble du logement, ou si seulement un seul l'est. Ces deux variables permettent d'affiner les trajectoires des jeunes lors de la rupture : les chômeurs-ses peuvent par exemple être plus souvent amené-es à retourner au domicile des parents ou à quitter le domicile conjugal, en raison de l'impossibilité financière de continuer à résider dans celui-ci.

Le Tableau F.11 reprend les résultats d'une régression logistique multinomiale sur la personne qui quitte le domicile conjugal, suivant les premières séparations d'union hors mariage et sans enfant des hommes ou des femmes. Les effectifs étant plus réduits que dans le reste des analyses du chapitre, certains effets sont moins prononcés sur les itinéraires de sortie du domicile conjugal. Les deux caractéristiques principales d'intérêt sont le statut professionnel d'égo et de son ex-partenaire, ainsi que le régime de propriété du logement conjugal. Du côté des hommes, le statut de chômeur affecte leur mobilité : les hommes au chômage ont davantage de risques de quitter l'ancien domicile conjugal par rapport aux hommes actifs en début d'observation, que ce soit seul ou avec leur ex-partenaire. Les hommes étudiants ou inactifs ont également un risque légèrement plus élevé (seuil de significativité à 10 %) de quitter le domicile conjugal plutôt que leur ex-partenaire. Le statut professionnel de l'ex-partenaire n'influence pas les risques de quitter le domicile conjugal.

En prenant le point de vue des femmes, leur statut professionnel n'affecte pas les itinéraires de sortie du domicile conjugal, mais celui de leur ex-conjoint non plus, ce qui paraît étonnant puisque les hommes au chômage ou inactifs sont plus à risque de déménager que les actifs du point de vue de la première séparation des hommes.

Pour les premières séparations des hommes ou des femmes, les personnes qui étaient en couple et locataires de leur logement ont moins de chances de quitter le domicile conjugal que les propriétaires. Ce résultat apparaît de nouveau surprenant car il s'observe aussi pour les premières séparations des femmes. Or, si les hommes sont plus souvent les premiers occupants d'un logement et,

potentiellement, les propriétaires uniques d'un bien immobilier, ils auraient pu conserver plus souvent ce logement seuls plutôt que de laisser leur ex-partenaire y résider. Certes, l'effet du statut d'occupation semble plus important pour les femmes, qui sont plus mobiles que leur partenaire lorsque le couple était propriétaire du logement, mais l'effet est également marqué du point de vue des hommes.

TABLEAU F.11 : RÉGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMIALE POUR LES PREMIÈRES SÉPARATIONS DES HOMMES ET DES FEMMES SUR LES PROBABILITÉS DE DÉMÉNAGEMENT D'UN ANCIEN DOMICILE COMMUN (COEFFICIENTS, RÉFÉRENCE = EX-PARTENAIRE DÉMÉNAGE), POUR LES ANNÉES 2001 ET 2011

	HOMMES (N = 4 087)		FEMMES (N = 4 585)	
	Égo (homme) déménage	Les deux déménagent	Égo (femme) déménage	Les deux déménagent
Durée de l'union				
1 an (Réf)	0	0	0	0
2 ans	-0,040	-0,025	0,184†	-0,032
3 ans	-0,140	-0,157	0,193	0,126
4 ans	-0,364*	-0,189	0,588**	0,175
5 ans	-0,498*	-0,614*	0,787**	0,200
6+ ans	0,128	-0,083	0,033	-0,676**
Âge à la séparation				
22 ans (Réf)	0	0	0	0
23 ans	0,022	-0,033	-0,132	-0,172
24 ans	-0,168	-0,104	-0,200	-0,241
25 ans	-0,273	-0,282	-0,327*	-0,390*
26 ans	-0,313†	-0,400*	-0,373**	-0,502**
32 ans	-0,151	-0,720**	-0,483*	-0,650*
33 ans	-0,406†	-0,847**	-0,678**	-0,933**
34 ans	-0,552*	-0,865**	-0,731**	-0,907**
35 ans	-0,432†	-0,775**	-0,522†	-0,533
Situation professionnelle d'égo				
Actif·ve (Réf)	0	0	0	0
Chômeur·se	0,325*	0,298*	0,120	0,211
Étudiant·e/Inactif·ve	0,293†	-0,009	-0,105	0,046
Situation professionnelle de l'ex-partenaire				
Actif·ve (Réf)	0	0	0	0
Chômeur·se	0,042	0,048	0,023	0,118
Étudiant·e/Inactif·ve	0,208	-0,065	-0,140	-0,100
Régime de propriété de l'ancien logement				
Propriétaire (Réf)	0	0	0	0
Locataire	-0,398***	-0,260**	-0,708***	-0,646***
Différence d'âge entre ex-partenaires				
0-1 an (Réf)	0	0	0	0
Homme + âgé de 2 à 4 ans	-0,239*	-0,088	0,156†	-0,078
Homme + âgé de 5 ans et plus	-0,305*	-0,015	0,563***	-0,019
Femme + âgée de 2 à 4 ans	0,495***	-0,090	-0,443**	-0,007
Femme + âgée de 5 ans et plus	0,858***	-0,218	-0,559†	-0,850*
Mode d'emménagement dans le domicile conjugal				
Égo emménage	0,939***	-0,058	0,206*	-0,456***
Partenaire emménage	-0,585***	-0,664***	-1,147***	-0,911***
2 emménagent, date = (Réf)	0	0	0	0
Aucun emménagement identifié	0,303	-0,185	0,283	0,148

TABLEAU F.11 (SUITE)

	HOMMES		FEMMES	
	Égo (homme) déménage	Les deux déménagent	Égo (femme) déménage	Les deux déménagent
Autre déménagement entre mise en couple et séparation				
Oui	-0,138	0,357**	-0,148	0,192
Non (Réf)	0	0	0	0
Partenaire avait des enfants d'une précédente union				
Oui	0,284†	0,115	-0,209	-0,353*
Non (Réf)	0	0	0	0
Région de résidence au moment de la séparation				
Bruxelles	0,187	-0,088	0,175	-0,211
Flandre (Réf)	0	0	0	0
Wallonie	0,117	-0,028	0,111	-0,125
Niveau d'éducation d'égo				
<Secondaire (Réf)	0	0	0	0
Secondaire	-0,165	-0,129	-0,147	-0,156
Supérieur	-0,229†	-0,307*	-0,431**	-0,313†
Inconnu	-0,268	-0,255	-0,205	-0,090
Niveau d'éducation de l'ex-partenaire				
<Secondaire (Réf)	0	0	0	0
Secondaire	0,141	-0,018	0,151	0,002
Supérieur	0,327*	-0,024	0,332**	-0,094
Inconnu	-0,120	0,048	-0,041	-0,018
Itinéraire de 1^{ère} décohabitation parentale				
Mise en couple directe (Réf)	0	0	0	0
Vie en solo	-0,169	-0,196	0,213†	0,208
Autre (colocation...)	-0,018	0,001	0,129	0,098
Né-e en Belgique avec nationalité belge				
Oui (Réf)	0	0	0	0
Non	-0,110	0,120	-0,223†	-0,086
Constante	-0,001	0,150	1,224	1,025

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des hommes ou des femmes, en 2001 et 2011. **Lecture** : Le log-odds relatif que l'homme déménage seul du domicile conjugal plutôt que la femme lorsque l'homme est chômeur diminue de 0,325 que s'il est en emploi. **Note** : Seuil de sig. *** <0,001 ** <0,01 * <0,05 † <0,10.

Les résultats concernant les différentes configurations de ménage dans l'année de la rupture indiquent un effet modéré du statut professionnel sur les itinéraires suivis (Tableau F.12). Les risques de retourner au domicile parental plutôt que de vivre seul ne sont pas influencés par le statut professionnel des hommes. Or, on aurait pu penser que les hommes au chômage sont plus susceptibles de retourner vivre chez les parents que ceux en emploi. Le niveau d'éducation est par contre un indicateur qui montre que les plus diplômés rentrent moins chez leurs parents que les autres. En ce qui concerne la remise en couple, les inactifs ou les étudiants forment peu souvent une nouvelle union dans l'année de la rupture, ce qui correspond à l'idée d'un report de la vie en couple le temps d'accumuler les ressources nécessaires et d'entrer durablement dans la vie professionnelle. Les chômeurs n'ont, par contre, pas de risques moindres de cohabiter avec une nouvelle partenaire comparés aux hommes actifs. Enfin, les colocations ou les modes d'habitat alternatif sont surtout mobilisés par les étudiants, puisque plus souvent pratiqués durant les études et offrant une solution

d'hébergement pratique et économique. Pour les femmes, seul le statut d'étudiante ou d'inactive a un effet sur les compositions de ménage à la rupture, qui s'orientent davantage vers la colocation que la vie en solo. L'absence généralisée d'effet pour les chômeur·ses pourrait provenir des prestations sociales qui permettent d'alléger financièrement la perte d'emploi, et ainsi de pouvoir maintenir une indépendance résidentielle. En Belgique, ces prestations sont particulièrement élevées au regard des autres pays européens (Dewilde, 2008). Les personnes en situation de précarité peuvent également prétendre à un logement social qui permet d'éviter un retour au domicile parental.

Un résultat plus étonnant est l'effet du régime de propriété du logement lorsque les partenaires étaient encore en couple. Par rapport à la possibilité de vivre seul·es, les locataires de leur logement ont en effet beaucoup moins de risques de retourner chez leurs parents ou de vivre dans d'autres formes de ménage que les propriétaires. Or, on aurait pu penser que l'accès à la propriété stabiliserait les jeunes dans leur parcours résidentiel, pour au moins un·e des deux ex-partenaires. Pourtant, ni les hommes ni les femmes qui étaient dans cette situation n'ont de chances accrues de vivre seul·es à la rupture. Cela pourrait s'expliquer par la division de la propriété, qui requiert qu'un des deux membres du couple rachète la part de l'autre : les problèmes peuvent émerger quand la part à racheter est élevée. C'est particulièrement le cas chez les jeunes, peu doté·es, et dans le cas d'une rupture qui fait diminuer les revenus du ménage (Feijten, 2005). Les couples non mariés ne bénéficient que de peu de soutien légal pour organiser la rupture, ce qui peut représenter des difficultés supplémentaires lors du partage des biens, dont le logement représente le bien le plus coûteux. Ainsi, les séparations rendent impossible le maintien dans l'ancien logement dont au moins un·e des deux ex-partenaires était propriétaire : le remboursement d'un prêt ainsi que le rachat de la part de l'ex-conjoint·e sont des poids financiers trop lourds pour les jeunes, contraint·es de retourner vivre au domicile parental ou dans d'autres configurations.

TABLEAU F.12 : RÉGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMIALE, POUR LES PREMIÈRES SÉPARATIONS DES HOMMES OU DES FEMMES, SUR LES PROBABILITÉS DE SE TROUVER DANS UNE SITUATION RÉSIDENTIELLE L'ANNÉE DE LA SÉPARATION (LOG ODDS, RÉFÉRENCE = VIVRE SEUL·E), POUR L'ANNÉE 2001 ET 2011

	HOMMES (N = 4 087)			FEMMES (N = 4 585)		
	Domicile parental	Remise en couple	Autre	Domicile parental	Remise en couple	Autre
Durée de l'union						
1 an (Réf)	0	0	0	0	0	0
2 ans	-0,304*	-0,087	0,040	-0,254*	-0,111	-0,046
3 ans	-0,235	-0,044	0,221	-0,201	0,294*	0,036
4 ans	-0,877***	0,038	0,059	-0,251	0,049	-0,076
5 ans	-0,435	0,335	0,833**	-0,481†	0,275	-0,560
6 ans ou +	-1,447***	0,280	-0,595	-0,820**	0,282	-1,045**
Âge à la séparation						
22 ans (Réf)	0	0	0	0	0	0
23 ans	0,097	-0,302	-0,160	-0,058	-0,461**	-0,038
24 ans	0,131	-0,053	0,133	-0,318*	-0,529**	0,089
25 ans	0,039	-0,270	-0,433	-0,269†	-0,205	-0,197
26 ans	0,010	-0,037	-0,267	-0,469**	-0,553**	-0,341
32 ans	-0,547*	-0,188	-0,492†	-1,01***	-0,622**	-0,206
33 ans	-0,119	0,148	-0,810*	-1,239***	-0,776**	0,084
34 ans	-0,271	-0,502†	-0,849*	-1,166***	-0,774**	-0,751†
35 ans	-0,188	-0,035	-1,270**	-1,786***	-1,223***	-0,324
Situation professionnelle d'égo						
Actif·ve (Réf)	0	0	0	0	0	0
Chômeur·se	-0,200	-0,112	0,161	0,151	-0,137	0,128
Étudiant·e/Inactif·ve	-0,152	-0,716***	0,795***	0,193	0,085	0,625**
Mode de déménagement de l'ancien domicile conjugal						
Homme déménage	-0,056	0,230	-0,280†	-0,082	-0,034	0,123
Ex-partenaire déménage	-3,579***	-1,046***	-1,569***	-3,166***	-1,050***	-1,021***
2 déménagent, date = (Réf)	0	0	0	0	0	0
Région de résidence au moment de la séparation						
Bruxelles	-0,172	0,149	0,006	-0,238	-0,066	0,028
Flandre (Réf)	0	0	0	0	0	0
Wallonie	-0,160	0,017	-0,048	-0,179†	-0,007	-0,011
Niveau d'éducation						
<Secondaire (Réf)	0	0	0	0	0	0
Secondaire	-0,075	-0,150	-0,272†	-0,024	0,142	0,042
Supérieur	-0,532**	0,029	-0,205	-0,551**	-0,036	-0,079
Inconnu	0,141	0,863**	-0,643†	0,157	-0,021	-0,920
Itinéraire de 1^{ère} décohabitation parentale						
Mise en couple directe (Réf)	0	0	0	0	0	0
Vie en solo	-0,959***	-0,193	0,145	-1,078***	-0,244*	-0,103
Autre	-1,402***	-0,151	0,496**	-0,979***	0,094	0,421*
Né en Belgique avec nationalité belge						
Oui (Réf)	0	0	0	0	0	0
Non	0,081	-0,217	-0,069	0,131	-0,265	-0,230
Situation des parents						
Vivent ensemble (Réf)	0	0	0	0	0	0
Ne vivent pas ensemble	-0,512***	0,123	0,414**	-0,743***	0,016	0,578***
1 ou 2 décédé(s)	-0,882***	-0,183	0,405†	-0,143	0,047	0,414†
Non identifié	-1,001***	-0,079	0,345†	-0,719***	0,050	0,609**
Régime de propriété						
Propriétaire (Réf)	0	0	0	0	0	0
Locataire	-1,513***	-0,332**	-0,461**	-1,976***	-0,422***	-0,585***
Constante	2,164	-0,638	-0,784	2,317	-0,083	-1,406

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Première séparation d'union hors mariage et sans enfant des hommes et des femmes, en 2001 et 2011. **Lecture** : Le log-odds relatif que les hommes étudiants ou inactifs forment une nouvelle union plutôt que d'être seule dans l'année de la rupture diminuent de 0,716 par rapport aux hommes en emploi. **Note** : Seuil de sig. *** <0,001 ** <0,01 * <0,05 † <0,10.

Annexes du chapitre 7

G.1 Caractéristiques sociodémographiques des séparé·es

Le Tableau G.1 présente la part de jeunes hommes et de jeunes femmes séparé·es d'une première union hors mariage et sans enfant, qui ont emménagé avec un·e nouveau·elle partenaire 2 ou 5 ans après la séparation, et le nombre d'individus à risque de se remettre en couple au moment de la première rupture d'union.

TABLEAU G.1 : DISTRIBUTION (%) DES REMISES EN COUPLE APRÈS LA SÉPARATION D'UNE PREMIÈRE UNION HORS MARIAGE SANS ENFANT DANS LES 2 OU 5 ANS, SELON LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES SÉPARÉ·ES

% remis en couple...	HOMMES			FEMMES		
	2 ans après	5 ans après	Individus à risque	2 ans après	5 ans après	Individus à risque
Années de naissance						
1960-1964	39,8	71,6	113	34,7	66,7	121
1965-1969	41,9	71,1	153	43,4	71,7	181
1970-1974	33,4	65,5	155	42,9	69,7	181
1975-1979	45,0	71,9	104	45,2	69,6	112
1980-1983	43,8	67,4	63	43,0	68,5	89
Durée de l'union précédente						
0-6 mois	23,2	53,8	66	36,3	71,3	64
7-12 mois	35,7	65,9	78	47,3	66,5	102
13-24 mois	42,2	71,7	133	40,6	72,5	129
25-36 mois	40,7	72,5	109	46,4	67,6	125
37-48 mois	42,7	80,6	74	36,6	65,1	89
49 mois et plus	46,6	67,3	128	41,5	71,6	175
Âge à la séparation						
20 ans et moins	30,6	65,1	51	53,7	72,6	111
21-22 ans	40,3	77,1	77	40,2	70,9	137
23-24 ans	48,5	78,4	112	47,1	75,9	144
25-27 ans	39,8	70,9	151	38,8	71,5	140
28-31 ans	41,2	64,6	134	36,3	57,8	103
32-35 ans	31,5	54,7	63	23,1	56,0	49
Niveau d'éducation						
Inférieur au secondaire	37,7	70,8	70	52,8	74,2	68
Secondaire	40,8	66,6	281	49,8	74,0	252
Supérieur	39,8	72,4	237	33,6	65,0	364
Étudiant·e au moment de la 1^{ère} séparation						
Oui	30,0	68,5	75	39,3	66,3	144
Non	41,4	76,0	513	42,6	70,3	540
Ex-partenaire avait des enfants d'une autre union						
Oui	45,9	70,8	50	35,2	60,5	54
Non	39,5	69,3	538	42,5	70,2	630
Parents séparés avant 16 ans						
Oui	36,9	67,1	103	41,8	75,4	140
Non	40,7	69,9	485	42,0	67,8	544
Pays de naissance						
France	38,7	68,2	546	42,6	70,0	641
Autre	55,7	82,7	42	31,9	62,4	43
Religiosité						
Oui	36,9	70,0	79	38,2	64,9	150
Non	40,5	65,8	509	42,9	70,7	534

TABLEAU G.1 (SUITE)

	HOMMES			FEMMES		
	2 ans après	5 ans après	Individus à risque	2 ans après	5 ans après	Individus à risque
PCS du père						
Agriculteur, artisan	36,6	63,0	91	40,4	66,5	104
Cadre	42,0	77,4	102	34,7	70,9	143
Intermédiaire (Réf)	39,1	63,5	77	38,7	70,8	94
Employé, ouvrier	41,2	70,3	237	49,6	73,5	253
Père absent/Inconnu	39,0	69,2	81	36,3	58,0	90
PCS de la mère						
Agricultrice, artisane	37,5	56,6	57	44,3	81,0	56
Cadre	26,4	83,0	38	30,8	68,1	69
Intermédiaire	42,6	64,9	72	37,3	68,2	86
Employée, ouvrière	42,1	72,0	278	43,6	68,8	299
Inactive	42,7	68,8	121	44,5	67,3	155
Mère absente/Inconnu	22,3	62,3	22	48,7	74,3	19
Enquête						
GGs	37,0	67,0	232	44,0	69,0	241
Épic	42,0	71,0	356	40,8	69,7	443
Nombre total de personnes-mois		27 923			30 906	
Nombre total d'individus séparés		588			684	
Nombre total de remises en couple		437			529	

Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ :** Hommes et femmes né-es entre 1960 et 1975 (entre 1960 et 1983 dans Épic), ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant. **Lecture :** Chez les femmes dont la première séparation s'est produite entre 23 et 24 ans, 47,1 % sont de nouveau en couple 2 ans plus tard. **Note :** % pondéré.

G.2 Modèles de régression logistique sur la probabilité de former une nouvelle union en France

G.2.1 Modèles GGS et Épic

Le modèle de régression logistique ci-dessous présente les odds ratios estimant le fait de former une seconde union cohabitante à la suite d'une première séparation d'union hors mariage et sans enfant (Tableau G.2). Les modèles sont stratifiés par sexe. Les résultats montrent une forte influence de l'âge à la séparation chez les femmes, notamment pour les ruptures entre 32 et 35 ans, associées à une diminution des remises en couple (OR = 0,34) par rapport aux séparations avant l'âge de 21 ans. Cette réduction des chances de remise en couple s'observe également lorsque la séparation s'est produite entre 25 et 31 ans. Les hommes présentent les mêmes dynamiques, mais la diminution des probabilités est un peu moindre avec l'âge. La durée passée dans la première union influe sur les chances de remise en couple des hommes principalement, par rapport aux femmes. Si la première union a duré plus d'un an, les odds ratios indiquent une nette augmentation des chances d'emménager avec une nouvelle partenaire. Chez les femmes cette augmentation n'est significative que chez celles qui ont passé plus de 4 ans dans leur première union. La vie hors couple semble être peu envisagée par ces individus, qui forment rapidement une seconde union.

TABLEAU G.2 : RÉGRESSION LOGISTIQUE SUR LA PROBABILITÉ DE FORMER UNE SECONDE UNION À LA SUITE D'UNE PREMIÈRE SÉPARATION HORS MARIAGE ET SANS ENFANT, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES, DANS LES 10 ANNÉES QUI SUIVENT (ODDS RATIO)

	HOMMES (N = 588)	FEMMES (N = 684)
Constante (log-odds)	-4,54	-3,86
Durée depuis la séparation	1,11	0,87*
Durée depuis la séparation²	0,87***	0,97
Années de naissance		
1960-1964 (Réf)	1	1
1965-1969	1,21	0,95
1970-1974	1,01	1,06
1975-1979	1,17	1,09
1980-1983	1,03	0,93
Âge à la séparation		
20 ans ou moins (Réf)	1	1
21-22 ans	0,91	0,82
23-24 ans	1,10	0,87
25-27 ans	0,73	0,71*
28-31 ans	0,60**	0,57***
32-35 ans	0,45***	0,35***
Durée de la 1^{ère} union		
0-6 mois (Réf)	1	1
7-12 mois	1,29	1,13
13-24 mois	1,78***	1,20
25-36 mois	1,96***	1,33
37-48 mois	2,07***	1,25
49 mois ou +	2,13***	1,51**
Niveau d'éducation		
<Secondaire (Réf)	1	1
Secondaire	0,98	0,99
Supérieur	1,14	0,87
Parents séparés		
Oui	0,90	1,27**
Non (Réf)	1	1
Étudiant·e au moment de la 1^{ère} sép.		
Oui	1,08	0,91
Non (Réf)	1	1
Ex-partenaire avait des enfants d'une autre union		
Oui	1,23	1,06
Non (Réf)	1	1
Pays de naissance		
France (Réf)	1	1
Autre	1,70***	0,85
Religiosité		
Oui	0,84	0,91
Non (Réf)	1	1
PCS du père		
Agriculteur, artisan	0,93	0,84
Cadre	1,16	0,97
Intermédiaire (Réf)	1	1
Employé, ouvrier	1,02	1,07
Père absent/Inconnu	1,15	0,67**

TABLEAU G.2 (SUITE)

	HOMMES (N = 588)	FEMMES (N = 684)
PCS de la mère		
Agricultrice, artisan	0,86	1,26
Cadre	0,98	0,97
Intermédiaire (Réf)	1	1
Employée, ouvrière	0,92	1,07
Inactive	1,00	0,96
Mère absente/Inconnu	0,88	1,15
Enquête		
GGs (Réf)	1	1
Épic	1,26*	1,12
Nombre total d'observations (personnes-mois)	27 923	30 906
Nombre de remises en couple	437	529

Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ** : Hommes et femmes né·es entre 1960 et 1975 (entre 1960 et 1983 dans Épic), ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant. **Lecture** : L'odds ratio que les hommes forment une seconde union après avoir rompu une première union ayant duré entre 13 et 24 mois est de 1,8 par rapport à une première union durant de 0 à 6 mois. **Notes** : Durée depuis la séparation centrée sur 24 mois : $(t-24)/24$. Seuil de sig. *** <0,001 ** <0,05 * <0,1.

Enfin, il est à noter que pour les hommes on observe plus de vies de couple déclarées dans l'enquête Épic que dans l'enquête GGS, ce qui peut expliquer cette légère augmentation des formations de seconde union observée d'une génération à l'autre. Cette différence peut provenir de critères plus restrictifs sur la vie de couple dans GGS (avec un critère de durée minimale de 3 mois passés en couple alors qu'Épic ne posait pas de limite de durée), ainsi que d'une meilleure déclaration des unions passées dans Épic.

G.2.2 *Modèle Épic*

Le Tableau G.3 reprend l'ensemble des paramètres présentés dans le tableau précédent, mais appliqué à l'enquête Épic uniquement. Cette enquête dispose d'informations sur les sentiments vécus à la suite de la première séparation d'union, ainsi que des éléments sur l'autonomie résidentielle préconjugale qui peuvent influencer la suite des parcours conjugaux. Les résultats montrent des chances accrues de se remettre en couple, chez les hommes, lorsqu'ils n'ont pas été déstabilisés émotionnellement par la rupture, comparé à ceux qui l'ont beaucoup été. L'autonomie résidentielle en début de parcours conjugal influence le devenir des séparé·es, puisque les hommes comme les femmes ont des risques accrus de vivre une seconde union lorsqu'ils-elles ont disposé de leur propre logement avant la mise en couple. Si les indicateurs qui mesurent le niveau de stress émotionnel ou matériel à la rupture montrent des probabilités accrues de remise en couple chez les hommes qui ont été moins touchés par la séparation, aucune différence ne s'observe chez les femmes.

TABLEAU G.3 : RÉGRESSION LOGISTIQUE SUR LA PROBABILITÉ DE FORMER UNE SECONDE UNION À LA SUITE D'UNE PREMIÈRE SÉPARATION HORS MARIAGE ET SANS ENFANT EN FRANCE, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES, DANS LES 10 ANNÉES QUI SUIVENT (ODDS RATIO)

	HOMMES (N = 356)	FEMMES (N = 443)
Constante (log-odds)	-4,34	-3,59
Durée depuis la séparation	1,24**	0,96
Durée depuis la séparation²	0,87***	0,95
Années de naissance		
1960-1964 (Réf)	1	1
1965-1969	1,10	0,92
1970-1974	1,01	1,10
1975-1979	1,14	1,09
1980-1983	1,06	0,88
Âge à la séparation		
20 ans ou moins (Réf)	1	1
21-22 ans	0,98	0,79
23-24 ans	1,07	0,76
25-27 ans	0,68	0,74
28-31 ans	0,60*	0,61*
32-35 ans	0,46**	0,38***
Durée de la 1^{ère} union		
0-6 mois (Réf)	1	1
7-12 mois	1,14	1,05
13-24 mois	1,53*	0,96
25-36 mois	1,79**	1,04
37-48 mois	2,07***	1,00
49 mois ou +	1,88**	1,08
Déstabilisé émotionnellement par la rupture		
Oui, beaucoup (Réf)	1	1
Oui, un peu	1,07	1,07
Non	1,38*	1,15
Déstabilisé matériellement par la rupture		
Oui, beaucoup (Réf)	1	1
Oui, un peu	1,96**	1,23
Non	1,36	0,87
A vécu seul-e avant la 1^{ère} union		
Oui	1,56**	1,50**
Non (Réf)	1	1
Niveau d'éducation		
<Secondaire (Réf)	1	1
Secondaire	1,02	1,31
Supérieur	1,15	1,04
Parents séparés		
Oui	0,72*	1,32**
Non (Réf)	1	1
Étudiant-e au moment de la 1^{ère} sép.		
Oui	1,46	0,66**
Non (Réf)	1	1
A déjà travaillé au moment de la 1^{ère} sép.		
Oui (Réf)	1	1
Non	0,55**	1,38**
Ex-partenaire avait des enfants d'une autre union		
Oui	1,49	1,00
Non (Réf)	1	1
Pays de naissance		
France (Réf)	1	1
Autre	1,76**	0,90
Religiosité		
Oui	1,04	0,97
Non (Réf)	1	1

TABLEAU G.3 (SUITE)

	HOMMES (N = 356)	FEMMES (N = 443)
PCS du père		
Agriculteur, artisan	0,83	0,76
Cadre	1,19	0,86
Intermédiaire (Réf)	1	1
Employé, ouvrier	1,42*	0,92
Père absent/Inconnu	1,54	0,58**
PCS de la mère		
Agricultrice, artisane	1,04	1,22
Cadre	0,91	0,85
Intermédiaire (Réf)	1	1
Employée, ouvrière	0,86	0,99
Inactive	0,76	0,98
Mère absente/Inconnu	0,95	0,89
Nombre total d'observations (personnes-mois)	16 627	20 030
Nombre de remises en couple	281	365

Source : Épic 2013-2014. **Champ** : Hommes et femmes né·es entre 1960 et 1983, ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant. **Lecture** : L'odds ratio que les hommes forment une seconde union sans avoir été déstabilisés émotionnellement par la première séparation est de 1,4 par rapport à ceux ayant été beaucoup déstabilisés. **Notes** : Durée depuis la séparation centrée sur 24 mois : $(t-24)/24$. Seuil de sig. *** <0,01 ** <0,05 * <0,1.

G.3 Modèles de régression sur la probabilité de former une nouvelle union en Belgique

Le Tableau G.4 indique, à partir des données du registre belge, les odds ratios estimant le fait de connaître une nouvelle vie de couple cohabitant à la suite d'une séparation d'union hors mariage et sans enfant en Belgique. Les générations sélectionnées, qui sont suivies sur l'ensemble de la période de 1991 à 2015, sont nées entre 1972 et 1982. Le modèle de régression logistique est estimé sur des données à temps discret (années). La plupart des résultats sont similaires à ceux obtenus dans les données françaises. D'abord, une baisse progressive des chances de remise en couple se dessine à mesure que l'âge à la première séparation augmente, en particulier chez les femmes. En revanche, la durée passée dans la première union montre que les unions courtes freinent les probabilités de remise en couple. Les probabilités de vivre une nouvelle union, pour les femmes, sont un peu plus élevées lorsqu'à la séparation, elles quittent l'ancien domicile conjugal. Les hommes diplômés du supérieur, par rapport aux moins diplômés, ont davantage de chances de constituer une deuxième union cohabitante dans les années qui suivent la rupture (ce résultat ne s'observe pas en France). Les immigré·es ont également moins de chance de vivre une seconde union par rapport aux natif·ve·s. Enfin, c'est en Flandre que les parcours conjugaux sont le plus souvent constitués d'une seconde union cohabitante à la suite d'une première séparation hors mariage et non féconde, ce qui peut refléter l'attrait pour le couple et la famille en Flandre, où la cohabitation hors mariage s'est moins diffusée par rapport à la Wallonie (Doignon, Eggerickx et Rizzi, 2020).

TABLEAU G.4 : RÉGRESSION LOGISTIQUE SUR LA PROBABILITÉ DE FORMER UNE SECONDE UNION À LA SUITE D'UNE PREMIÈRE SÉPARATION HORS MARIAGE ET SANS ENFANT EN BELGIQUE, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES, DANS LES 10 ANNÉES QUI SUIVENT (ODDS RATIO)

	HOMMES (N = 89 503)	FEMMES (N = 93 393)
Constante (log-odds)	-12,43	-17,57
Durée depuis la séparation	1,12***	1,03***
Durée depuis la séparation²	0,14***	0,22***
Année de naissance (continu)	1,01***	1,01***
Âge à la séparation		
21 ans ou moins (Réf)	1	1
22-23 ans	1,02	0,97
24 ans	1,03	0,93***
25 ans	1,01	0,93***
26 ans	0,99	0,88***
27 ans	0,97	0,83***
28 ans	0,97	0,82***
29 ans	0,94*	0,75***
30 ans	0,88***	0,70***
31-32 ans	0,83***	0,62***
33-35 ans	0,73***	0,55***
Durée de la 1^{ère} union		
1 an (Réf)	1	1
2 ans	1,06***	1,04***
3 ans	1,16***	1,08***
4 ans	1,24***	1,18***
5 ans	1,36***	1,25***
6 ans ou +	1,47***	1,35***
Itinéraire de 1^{ère} décohabitation parentale		
Mise en couple directe (Réf)	1	1
Vie en solo	1,01	0,98
Colocation/Autres situations	0,97	1,02
Qui part du domicile conjugal à la séparation		
Égo	1,15***	1,12***
Ex-partenaire	1,07***	1,01
Les deux (Réf)	1	1
Non identifié	0,90***	1,04*
Niveau d'éducation		
<Secondaire (Réf)	1	1
Secondaire	1,13***	1,05**
Supérieur	1,32***	1,10***
Inconnu	1,18***	1,06
Situation des parents à 16 ans		
Ensemble (Réf)	1	1
Séparés	1,03*	1,07***
1 ou 2 décédé(s)	0,94	1,00
Non identifié	1,01	1,04*
Ex-partenaire avait des enfants d'une autre union		
Oui	0,97	0,97*
Non (Réf)	1	1
Né-e belge		
Oui (Réf)	1	1
Non	0,86***	0,85***
Inconnu	0,79**	0,78*
Région de résidence		
Bruxelles	0,91***	0,89***
Flandre (Réf)	1	1
Wallonie	0,94***	0,87***
Nombre total d'observations (personnes-années)	443 089	452 738
Nombre de remises en couple	59 091	66 680

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Hommes et femmes né-es entre 1972 et 1982, ayant rompu leur première union corésidente hors mariage et sans enfant. **Lecture** : L'odds ratio que les hommes diplômés du supérieur forment une seconde union est de 1,3 par rapport aux peu diplômés (< Secondaire). **Notes** : Seuil de sig. *** <0,001 ** <0,01 * <0,05.

G.4 Caractéristiques sociodémographiques des hommes et des femmes en début de cohabitation

Le Tableau G.5 présente la distribution en colonne des caractéristiques des hommes et des femmes au début de leur première union ou de leur seconde union pour les séparé-es hors mariage et sans enfant dans les enquêtes GGS et Épic. La première colonne (Pas de sép.) représente la distribution des caractéristiques des individus qui ne se séparent pas de leur première ou seconde union, tandis que la deuxième colonne (Sép.) représente la distribution des caractéristiques sociodémographiques au moment de la rupture d'une première ou d'une seconde union.

Le pourcentage de séparé-es d'une deuxième union est le même entre hommes et femmes, avec environ 12 % de ruptures qui concernent des secondes unions. La différence avec les observations hors rupture est en revanche plus importante chez les femmes que chez les hommes. L'âge à la séparation montre davantage de ruptures chez les hommes âgés de 20 ans et moins à la mise en couple, par rapport aux observations sans rupture. Chez les femmes également, l'avancée en âge diminue la fréquence de séparations. L'absence d'enfant est nettement représentée dans la part de séparé-es, puisqu'elle concerne 3 séparations sur 4 chez les hommes et 2 séparations sur 3 chez les femmes. Les séparations d'unions mariées sont rares, avec environ 1 séparation sur 5 qui concerne un couple anciennement marié. Une autre caractéristique notable est la proportion élevée de séparations qui concernent des jeunes dont les parents sont séparés, 1 séparation sur 5 alors que les non-séparés partagent cette caractéristique dans 1 cas sur 10.

TABLEAU G.5 : DISTRIBUTION (% EN COLONNE) DES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LEUR PREMIÈRE UNION OU DANS LEUR DEUXIÈME UNION PARMI LES SÉPARÉ·ES D'UNE UNION HORS MARIAGE SANS ENFANT

	Hommes			Femmes		
	Pas de sép.	Sép.	Couple à risque	Pas de sép.	Sép.	Couple à risque
Rang d'union						
1	88,8	87,6	2 474	90,6	87,8	3 683
2	11,2	12,4	330	9,4	12,2	438
Âge à la formation de l'union						
20 ans et moins	17,3	26,1	541	36,5	41,5	1 487
21-24 ans	45,4	43,8	1 265	40,8	39,7	1 701
25-27 ans	22,0	17,3	595	14,9	11,5	621
28-35 ans	15,3	12,8	403	7,8	7,3	312
Différence d'âge entre partenaires						
0-1 an	37,7	34,4	1 036	29,6	32,6	1 293
Homme plus âgé de 2 à 4 ans	32,2	33,7	917	33,6	31,4	1 367
Femme plus âgée de 2 à 4 ans	10,1	10,1	299	6,6	6,8	285
Homme plus âgé de 5 ans et +	14,5	14,5	399	28,8	26,0	1 098
Femme plus âgée de 5 ans et +	5,5	7,2	153	1,4	3,1	78
Niveau d'éducation						
<Secondaire	18,0	18,4	457	19,7	18,3	705
Secondaire	50,2	49,9	1 418	43,7	41,2	1 768
Supérieur	31,7	31,7	929	36,6	40,5	1 648
Enfants						
Oui	48,0	26,6	/	53,5	33,8	/
Non	52,0	73,4	/	46,5	66,2	/
Mariage						
Oui	44,6	17,0	/	49,6	22,3	/
Non	55,4	83,0	/	50,4	77,7	/
Parents séparés						
Oui	9,8	18,4	331	11,8	21,4	560
Non	90,2	81,6	2 473	88,2	78,6	3 561
Étudiant·e à la mise en couple						
Oui	12,6	19,3	422	19,7	29,2	920
Non	87,4	80,7	2 382	80,3	70,8	3 201
Partenaire avait des enfants d'une autre union						
Oui	6,3	9,7	194	7,9	10,7	351
Non	93,7	90,3	2 610	92,1	89,3	3 770
Pays de naissance						
France	87,9	88,6	2 527	88,1	91,7	3 724
Autre	12,1	11,4	277	11,9	8,3	397
Religiosité						
Oui	19,9	16,0	510	27,3	21,8	1 057
Non	80,1	84,0	2 294	72,7	78,2	3 064
PCS du père						
Agriculteur, artisan	16,7	15,6	468	15,2	12,7	623
Cadre	13,0	16,0	379	13,1	15,9	606
Intermédiaire	11,9	11,8	338	11,0	12,6	497
Employé, ouvrier	49,0	42,3	1 321	49,5	43,7	1 928
Père absent/Inconnu	9,4	14,3	298	11,2	15,1	467
PCS de la mère						
Agricultrice, artisane	10,7	9,0	302	10,1	9,1	409
Cadre	5,8	5,9	160	5,3	8,4	253
Intermédiaire	8,2	13,0	153	7,8	9,8	361
Employée, ouvrière	42,2	45,9	1 221	44,1	42,8	1 838
Inactive	30,3	22,4	785	29,8	25,7	1 135
Mère absente/Inconnu	2,7	3,6	83	3,1	4,2	125
Enquête						
GGS	40,6	38,9	1 133	40,8	33,6	1 566
Épic	59,4	61,1	1 671	59,2	66,4	2 555
Nombre total d'observations (personnes-mois)		269 324			399 661	
Nombre de couples		2 804			4 121	
Nombre de séparations		937			1 352	

Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ** : Hommes et femmes né·es entre 1960 et 1975 (entre 1960 et 1983 dans Épic), ayant formé une première union cohabitante et une seconde union (pour les séparés d'une première union hors mariage sans enfant). **Lecture** : Parmi les unions de rang 1 ou 2 qui se terminent par une séparation chez les hommes, 18,4 % concernent des hommes peu diplômés (<Secondaire). **Notes** : Pondéré. La présence d'enfants ou un mariage sont des variables dynamiques, tous les couples sont à risque.

G.5 Modèles de régression logistique sur la probabilité de séparation d'une première ou deuxième union cohabitante

Les modèles de régression présents dans le Tableau G.6 reprennent les odds ratios (OR) des probabilités de séparation d'une première ou deuxième union, sur les 10 années qui suivent la cohabitation. Les modèles sont séparés pour les hommes et les femmes. Un premier présente les effets nets du rang d'union sur la rupture, avec uniquement la durée depuis l'emménagement dans un domicile commun, l'année de naissance et l'âge en début de cohabitation inclus dans le modèle. Un deuxième modèle inclut l'ensemble des variables de contrôle mesurées dans les enquêtes. Alors que le rang d'union chez les hommes a un effet brut sur les ruptures, avec des secondes unions plus à risques de se terminer (OR = 1,3), l'ajout des contrôles et en particulier de la situation parentale et matrimoniale ramène l'OR à la valeur de 1,1 (non significativement différent de 1), montrant que les séparations ne sont pas plus fréquentes dans les secondes unions à statut matrimonial comparable. Les hommes se séparent également davantage lorsqu'ils sont jeunes à la mise en couple (moins de 20 ans), plus âgés que leur partenaire et diplômés de l'enseignement supérieur. D'autres caractéristiques associées à un risque accru de rupture est le statut professionnel, où les étudiants à la mise en couple se séparent davantage, et le statut parental de leur partenaire, où les enfants issus d'une précédente union fournissent des conditions propices à la rupture. Les femmes ont des risques accrus de séparation dans les secondes unions, variables de contrôle incluses ou non. La deuxième union n'est pas aussi stable que celle des hommes, même après avoir contrôlé par la situation matrimoniale, ou d'autres caractéristiques réparties différemment pour les premières et secondes unions.

TABLEAU G.6 : RÉGRESSION LOGISTIQUE SUR LA PROBABILITÉ DE SE SÉPARER, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES, DANS LES 10 ANNÉES QUI SUIVENT LE DÉBUT D'UNION (ODDS RATIO)

	HOMMES (N = 2 804)		FEMMES (N = 4 121)	
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2
Constante (log-odds)	-66,63	-26,95	-71,36	-9,04
Durée depuis la cohabitation	1,03	1,32***	1,04	1,30***
Durée depuis la cohabitation²	0,71***	0,72***	0,79***	0,79***
Durée depuis la cohabitation³	1,07***	1,06***	1,05***	1,04***
Année de naissance	1,03***	1,01*	1,03***	1,00
Rang d'union				
1 (Réf)	1	1	1	1
2	1,32***	1,10	1,54***	1,33***
Âge à la formation de l'union				
20 ans et moins	1,55***	1,31***	1,19***	1,10
21-24 ans (Réf)	1	1	1	1
25-27 ans	0,87	0,89	0,80**	0,77***
28-35 ans	0,90	0,84	0,97	0,84
Différence d'âge entre partenaires				
0-1 an (Réf)		1		1
Homme plus âgé de 2 à 4 ans		1,18**		0,81***
Femme plus âgée de 2 à 4 ans		1,00		0,96
Homme plus âgé de 5 ans et +		1,28**		0,76***
Femme plus âgée de 5 ans et +		1,06		1,66***
Niveau d'éducation				
<Secondaire (Réf)		1		1
Secondaire		0,89		0,92
Supérieur		0,78**		0,86
Enfants				
Oui		0,62***		0,74***
Non (Réf)		1		1
Mariage				
Oui		0,36***		0,39***
Non (Réf)		1		1
Parents séparés				
Oui		1,43***		1,51***
Non (Réf)		1		1
Étudiant·e à la mise en couple				
Oui		1,34***		1,48***
Non (Réf)		1		1
Partenaire avait des enfants d'une autre union				
Oui		1,46***		1,37***
Non (Réf)		1		1
Pays de naissance				
France (Réf)		1		1
Autre		1,23*		0,96
Religiosité				
Oui		1,00		0,95
Non (Réf)		1		1
PCS du père				
Agriculteur, artisan		1,11		0,85
Cadre		1,24*		1,03
Intermédiaire (Réf)		1		1
Employé, ouvrier		0,88		0,92
Père absent/Inconnu		1,05		0,97

TABLEAU G.6 (SUITE)

	HOMMES		FEMMES	
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2
PCS de la mère				
Agricultrice, artisan		0,62***		1,00
Cadre		0,62***		1,27*
Intermédiaire (Réf)		1		1
Employée, ouvrière		0,81*		0,95
Inactive		0,68***		1,02
Mère absente/Inconnu		0,75		1,18
Enquête				
GGG (Réf)		1		1
Épic		0,99		1,37***
Nombre de personnes-mois	269 324		399 661	
Nombre de séparations	937		1 352	

Source : GGS France 2005, Épic 2013-2014. **Champ** : Hommes et femmes né·es entre 1960 et 1975 (entre 1960 et 1983 dans Épic), ayant formé une première union cohabitante et une seconde union (pour les séparés d'une première union hors mariage sans enfant). **Lecture** : Par rapport aux premières unions des femmes, l'odds ratio de rupture dans une seconde union est de 1,3. **Notes** : Durée de cohabitation centrée sur 24 mois : $(t-24)/24$. Seuil de significativité : *** <0,01 ** <0,05 * <0,1.

G.6 Incidences cumulées des événements matrimoniaux, parentaux ou d'une séparation suivant le rang de l'union, en Belgique

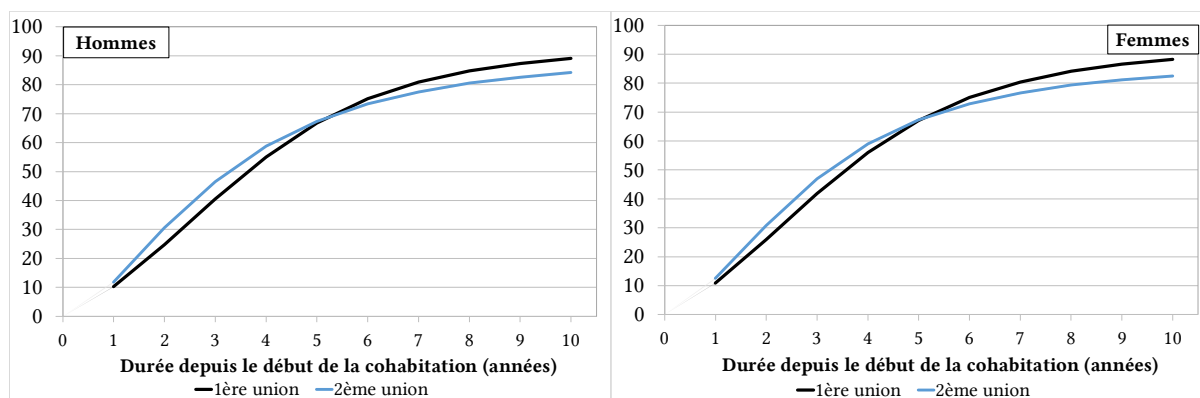
Les remises en couple à la suite d'une première rupture d'union non mariée et sans enfant sont majoritaires en Belgique, et constituent un événement commun dans les parcours des jeunes. Le devenir de cette deuxième union, comparée à l'ensemble des premières unions cohabitantes formées dans la jeunesse, est identique à ce qui est observé en France. Une première naissance¹²⁶ survient dans des temporalités très semblables entre les deux unions, on observe même une entrée en parentalité un peu plus rapide dans les secondes unions (Figure G.1). À partir de 5 ans passés dans l'union, le contraste s'inverse, et au bout de 10 ans les pourcentages de couples devenus parents sont proches, entre 85 et 90 %. Les hommes et les femmes dans leur première union se marient plus souvent avant la cohabitation que dans une seconde union (Figure G.2). Environ 20 % des premières unions sont déjà maritales au moment de la cohabitation, contre 10 % des secondes unions. Après le début de l'union, les probabilités de se marier sont similaires. Enfin, les séparations sont plus probables dans une seconde union que dans une première, avec des écarts un peu plus prononcés pour les femmes (Figure G.3). Comparés aux résultats en France, les séparations sont plus nombreuses en Belgique, ce qui pourrait également provenir des différences de sources de données en termes de déclaration des unions. Dans le registre, les unions de court terme qui durent moins d'un an ne sont pas comptées si elles n'apparaissent pas dans les données de stock. Le suivi longitudinal des situations de ménage

¹²⁶ Dans l'étude des incidences d'une première naissance ou d'un premier mariage, les séparations ne sont pas considérées comme des événements concurrents mais comme des censures, ce qui signifie que l'analyse se porte sur les unions encore intactes à une certaine durée. Mariage et naissance ne sont pas des événements incompatibles, et le fait de se marier n'annule pas la possibilité d'avoir des enfants, et vice-versa.

ouvre cependant à une identification plus fiable des unions, qui ne repose pas sur les déclarations des individus. Dans les enquêtes, la rétrospective des unions permet aux répondant·es de déclarer leur union actuelle ou précédente, mais les unions passées peuvent, parfois par facilité, être omises ou non renseignées. Les résultats sont ainsi une illustration des récoltes différenciées des données, entre les déclarations des répondant·es ou l'enregistrement des configurations du ménage, différences qui ont pu être mises en évidence dans le chapitre 2.

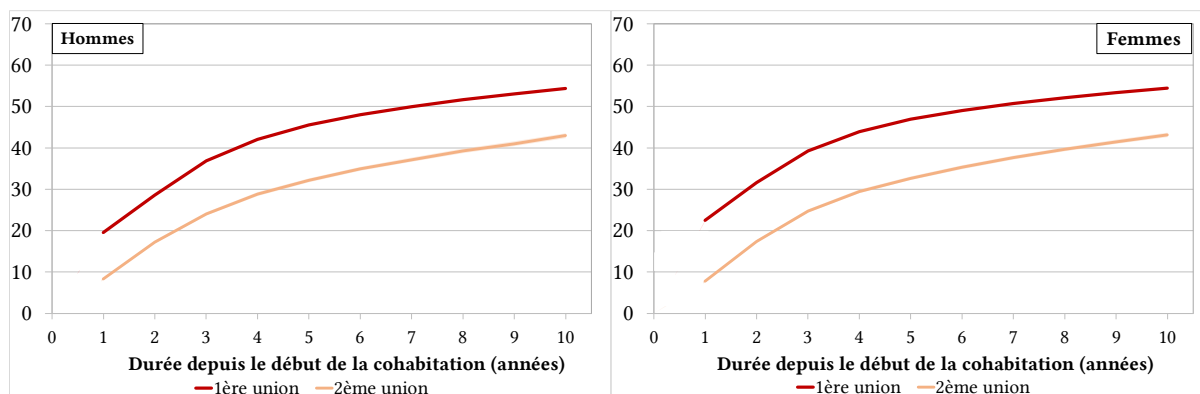
Des modèles de régression logistique (Tableau G.7) qui reprennent la même structure que pour les enquêtes françaises indiquent que les secondes unions (après une séparation sans enfant ni mariage) sont plus à risque de se terminer que les premières, pour les hommes comme pour les femmes dans le cas de la Belgique, en contrôlant notamment pour la présence d'enfant(s) et le statut matrimonial. Le gradient éducationnel est plus marqué en Belgique qu'en France, pour toutes les unions quelle que soit la situation matrimoniale ou parentale, les diplômé·es de l'enseignement supérieur se séparent moins que les autres, le gradient étant assez marqué. Comme en France, les unions dont les partenaires avaient déjà eu un enfant (et ainsi, probablement déjà vécu en couple) sont plus à risque de se terminer que les autres. Le mariage et la présence d'enfants communs au couple sont deux facteurs qui déterminent pour beaucoup l'avenir de l'union, avec moins de séparations lorsque les engagements matrimoniaux ou parentaux sont pris.

FIGURE G.1 : INCIDENCE CUMULÉE (%) D'AVOIR UN PREMIER ENFANT, SUIVANT LE RANG DE L'UNION, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES



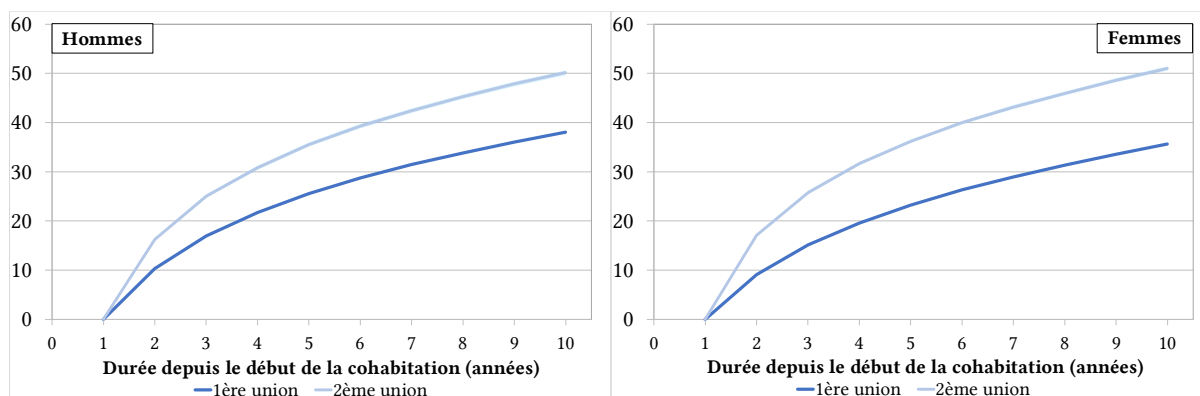
Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Hommes et femmes né·es entre 1972 et 1982, ayant formé une première union corésidente à 30 ans ou moins, et une deuxième union corésidente (après une séparation d'union non mariée et sans enfant) à 35 ans ou moins. **Lecture** : Après 2 ans passés dans une seconde union, les femmes ont une probabilité cumulée de 30,9 % d'avoir eu un enfant.

FIGURE G.2 : INCIDENCE CUMULÉE (%) DE SE MARIER, SUIVANT LE RANG DE L'UNION, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Hommes et femmes nées entre 1972 et 1982, ayant formé une première union corésidente à 30 ans ou moins, et une deuxième union corésidente (après une séparation d'union non mariée et sans enfant) à 35 ans ou moins. **Lecture :** Après 2 ans passés dans une seconde union, les femmes ont une probabilité cumulée de 17,4 % de s'être mariées.

FIGURE G.3 : INCIDENCE CUMULÉE (%) DE SÉPARATION, SUIVANT LE RANG DE L'UNION, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES



Source : Registre belge 1991-2015. **Champ :** Hommes et femmes nées entre 1972 et 1982, ayant formé une première union corésidente à 30 ans ou moins, et une deuxième union corésidente (après une séparation d'union non mariée et sans enfant) à 35 ans ou moins. **Lecture :** Après 5 ans passés dans une seconde union, les femmes ont une probabilité cumulée de 36,2 % de s'être séparées.

TABLEAU G.7 : RÉGRESSION LOGISTIQUE SUR LA PROBABILITÉ DE SE SÉPARER, POUR LES HOMMES ET LES FEMMES, DANS LES 10 ANNÉES QUI SUIVENT LE DÉBUT D'UNION EN BELGIQUE (ODDS RATIO)

	HOMMES (N = 501 841)		FEMMES (N = 592 117)	
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2
Constante (log-odds)	-23,06	1,71	-36,51	-12,98
Durée depuis la cohabitation	1,44***	1,92***	1,40***	1,84***
Durée depuis la cohabitation²	0,96***	0,95***	0,96***	0,95***
Année de naissance (continu)	1,01***	0,99**	1,02***	1,01***
Rang d'union				
1 (Réf)	1	1	1	1
2	1,69***	1,29***	1,92***	1,41***
Âge à la formation de l'union				
20 ans ou moins	1,36***	1,24***	1,37***	1,28***
21-22 ans (Réf)	1	1	1	1
23-24 ans	0,74***	0,85***	0,79***	0,84***
25-26 ans	0,64***	0,77***	0,73***	0,74***
27-28 ans	0,61***	0,72***	0,72***	0,66***
29-35 ans	0,59***	0,63***	0,70***	0,56***
Différence d'âge entre partenaires				
0-1 an (Réf)		1		1
Homme plus âgé de 2 à 4 ans		1,13***		0,97***
Femme plus âgée de 2 à 4 ans		1,18***		1,37***
Homme plus âgé de 5 ans et +		1,45***		1,07***
Femme plus âgée de 5 ans et +		1,70***		2,17***
Niveau d'éducation				
<Secondaire (Réf)		1		1
Secondaire		0,85***		0,89***
Supérieur		0,65***		0,67***
Inconnu		0,85***		0,71***
Enfants				
Oui		0,33***		0,34***
Non (Réf)		1		1
Mariage				
Oui		0,42***		0,44***
Non (Réf)		1		1
A vécu seul-e avant la mise en couple				
Oui		1,39***		1,50***
Non (Réf)		1		1
Situation des parents à 16 ans				
Ensemble (Réf)		1		1
Séparés		1,22***		1,34***
1 ou 2 décédé(s)		1,10***		1,17***
Non identifié		1,05***		0,98*
Partenaire avait des enfants d'une autre union				
Oui		1,60***		1,53***
Non (Réf)		1		1
Né-e belge				
Oui (Réf)		1		1
Non		0,95***		0,83***
Inconnu		1,80***		1,68***
Région de résidence				
Bruxelles		1,56***		1,66***
Flandre (Réf)		1		1
Wallonie		1,21***		1,26***
Nombre total d'observations (personnes-années)	4 113 774		5 047 930	
Nombre de séparations	219 657		249 561	

Source : Registre belge 1991-2015. **Champ** : Hommes et femmes né-es entre 1972 et 1982, ayant formé une première union corésidente à 30 ans ou moins, et une deuxième union corésidente (après une séparation d'union non mariée et sans enfant) à 35 ans ou moins. **Lecture** : Par rapport aux premières unions des femmes, l'odds ratio de rupture dans une seconde union est de 1,3. Seuil de significativité : *** <0,001 ** <0,01 * <0,05.

Table des matières

SOMMAIRE	11
INTRODUCTION GENERALE.....	15
PREMIÈRE PARTIE : DIMENSIONS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES DES SÉPARATIONS DANS LA JEUNESSE	23
Chapitre 1 : État de l'art des séparations conjugales dans un contexte d'allongement de la jeunesse.....	25
Introduction	25
1 Allongement de la jeunesse et déstandardisation des trajectoires d'entrée dans l'âge adulte : une perspective historique et institutionnelle	26
1.1 Évolutions sociales et historiques de la jeunesse et de l'entrée dans l'âge adulte au 20ème siècle en France et en Belgique	27
1.1.1 Jeunesse et transition vers l'âge adulte, des concepts débattus	27
1.1.2 Début du 20ème siècle et ritualisation du passage vers l'âge adulte	29
1.1.3 Entre les années 1950 et 1970, une synchronisation des trajectoires professionnelles et familiales	30
1.1.4 La fin des Trente Glorieuses et les débuts d'une période d'incertitudes	31
1.1.5 À l'aube du 21ème siècle, des parcours diversifiés et inégaux	33
1.2 Le rôle de l'état social et des institutions dans la construction de la jeunesse et l'accompagnement des jeunes	35
1.2.1 États-providence, politiques sociales et économiques	35
1.2.2 L'accès à l'indépendance financière et résidentielle des jeunes aux yeux des institutions	38
1.2.3 Pas d'intervention politique directe dans les parcours conjugaux des jeunes	40
2 La désinstitutionnalisation du couple : un engagement « sans prise de tête », un lien conjugal fragilisé ...	42
2.1 Jeunesse sexuelle et relations amoureuses avant la vie en couple	43
2.1.1 Relâchement du contrôle de la sexualité des jeunes	43
2.1.2 Les couples non-corésidents : des relations conjugales sans partage quotidien d'un seul logement	44
2.2 La cohabitation hors mariage et le déclin de l'institution matrimoniale	45
2.2.1 L'affaiblissement du mariage et sa nouvelle signification	45
2.2.2 La diffusion de la cohabitation hors mariage	47
2.2.3 Le partenariat enregistré et l'institutionnalisation de la diversité des modes de vie en couple	49
2.3 Les normes d'autonomie individuelle et l'augmentation des séparations dans la jeunesse	51
2.3.1 La première union corésidente, un marqueur social secondaire des rôles adultes	51
2.3.2 Le rôle de l'union libre dans l'augmentation des séparations	52
2.3.3 La séparation, le résultat d'un individualisme moral ?	53
3 Transformations du marché du travail, incertitudes économiques et diversité des parcours conjugaux	55
3.1 Une première vie en couple avant l'indépendance économique	56
3.1.1 Emménager en couple sans autonomie financière : des trajectoires surtout féminines	56
3.1.2 L'union libre : une forme de vie en couple flexible	57
3.2 Une première séparation en raison de l'instabilité des parcours professionnels	58
3.2.1 L'effet de l'indépendance économique des femmes	58
3.2.2 L'effet des incertitudes professionnelles des hommes et des femmes	59
3.2.3 L'effet du niveau d'éducation comme un indicateur de la future position économique	60

3.3	Conséquences économiques d'une séparation et tensions sur l'indépendance résidentielle	61
3.3.1	Le déménagement après la rupture.....	61
3.3.2	Les conséquences économiques et sociales d'une séparation.....	62
4	Problématiques et perspectives de recherche.....	64
4.1	La première séparation dans la jeunesse, un nouvel événement pour tou-te-s ?	64
4.1.1	La séparation, une étape dans le processus d'autonomisation.....	65
4.1.2	La séparation, un tournant biographique et un report des projets de vie	67
4.2	L'étude des séparations à partir d'une approche par les parcours de vie, en France et en Belgique.....	68
4.2.1	France et Belgique, deux pays proches qui servent d'études de cas	68
4.2.2	L'imbrication des événements d'entrée dans l'âge adulte pour analyser la séparation.....	69
Chapitre 2 : mesurer et analyser les conjugalités dans la jeunesse.....		71
Introduction		71
1	La disponibilité des données d'enquête et administratives sur les conjugalités au 21 ^{ème} siècle	72
1.1	Bref historique des enquêtes quantitatives sur les conjugalités en France et en Belgique.....	72
1.2	Les sources de données retenues : Population-cible et méthodes de collecte	74
1.2.1	Enquête nationales représentatives et méthodes d'échantillonnage	74
1.2.2	Registre national belge et exhaustivité des données	77
1.2.3	Recensement de la population et (quasi)exhaustivité	78
1.2.4	Échantillon Démographique Permanent et combinaison des recensements et données fiscales.....	80
1.2.5	Les apports de l'articulation des données administratives et d'enquête dans l'étude des parcours d'entrée dans l'âge adulte	81
2	Mesures des formes de vie en couple au moment de la collecte de données	82
2.1	Avant l'emménagement dans un domicile commun, la relation amoureuse ou conjugale non-corésidente.....	83
2.1.1	Prévalence des relations amoureuses ou de couples non-corésidents : les enquêtes GGS et SRCV	83
2.1.2	Des « relations amoureuses » facilement déclarées	86
2.1.3	Des situations conjugales non-corésidentes qui échappent aux sources de données administratives.....	86
2.2	La vie en couple corésident : une situation conjugale univoque.....	87
2.2.1	Prévalence de situation de couple corésident : enquêtes GGS et SRCV en France	88
2.2.2	Données administratives et hypothèses pour les couples non mariés	89
2.3	Le partenariat enregistré : une union à mi-chemin entre le mariage et l'union libre ?.....	92
2.3.1	Un contrat d'union rapidement adopté par les couples en France et en Belgique	92
2.3.2	L'émergence des contrats d'union dans les données d'enquête.....	93
3	Les marqueurs temporels de la formation et dé-formation d'une union corésidente	95
3.1	Compter le nombre d'unions passées et dater le début d'une union corésidente.....	95
3.1.1	Enquêtes nationales rétrospectives et critères de durée passée en couple corésident	95
3.1.2	Données administratives et transfert d'adresses légales.....	96
3.1.3	La formalisation du début de l'union dans les données	98
3.2	Les quatre facettes de la séparation : amoureuse, physique, résidentielle, légale.....	100
3.2.1	Une narration séquentielle de la fin de relation dans les enquêtes	100
3.2.2	Une séparation formelle dans les données administratives	102
3.2.3	Les quatre aspects de la séparation dans les données.....	103
4	Les outils d'analyse biographique pour étudier les parcours conjugaux	105
4.1	Principes d'estimation et notions probabilistes de l'analyse des biographies en temps discret	106
4.1.1	Probabilités conditionnelles et risques d'occurrence d'un événement.....	106
4.1.2	Fonctions de densité et de survie.....	107
4.2	Formulation et description du modèle de régression logistique à temps discret	108
4.2.1	Pourquoi la régression logistique en temps discret ?	108
4.2.2	Transformations logit des probabilités conditionnelles et des variables explicatives.....	109

4.2.3	Présentation des résultats avec des probabilités estimées et des effets marginaux	110
4.3	Modèles à risques compétitifs et concurrence des événements.....	111
4.4	L'hétérogénéité non observée et le phénomène de sélection	112
4.5	La délimitation des seuils et des âges dans les analyses démographiques.....	113
4.6	Définition des événements d'intérêt et des variables indépendantes	115
4.6.1	Les événements biographiques liés aux parcours conjugaux	115
4.6.2	Le sexe, un facteur qui structure les parcours	116
4.6.3	Niveau d'éducation et situation professionnelle	117
4.6.4	Autres variables considérées	118
	Conclusion	119

DEUXIEME PARTIE : RESSORTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DE LA PREMIÈRE SÉPARATION DANS LA JEUNESSE..... 121

Chapitre 3 : Jeunesse sexuelle, autonomie résidentielle et séparations conjugales..... 123

	Introduction	123
1	Biographies amoureuses et résidentielles avant une première cohabitation	125
1.1	Que devient la première relation amoureuse importante ?	126
1.1.1	Diminution au fil des générations d'un emménagement dans le cadre d'une première relation amoureuse	127
1.1.2	Après deux ans, un tiers des premières relations débutées ont abouti à une cohabitation	129
1.1.3	En emploi et plus âgé-e, la cohabitation est rapide.....	131
1.1.4	Des probabilités de cohabiter fortement affectées par la situation professionnelle	133
1.1.5	Une première rupture amoureuse avant la fin des études ou avant l'entrée sur le marché de l'emploi	135
1.1.6	La première rupture vécue comme une déception amoureuse.....	136
1.1.7	Lorsque la relation mène à une cohabitation, l'insertion professionnelle souvent débutée.....	137
1.2	Départ du domicile parental et épisodes de vie hors famille.....	138
1.2.1	Quitter ses parents pour vivre seul-e : une trajectoire dominante chez les hommes	139
1.2.2	Avant la première union corésidente, une augmentation générale de l'autonomie résidentielle hors couple et hors famille	141
1.2.3	Dès 20 ans, la moitié des femmes quittent le domicile parental pour se mettre en couple	142
2	La première mise en couple : une transition qui en appelle d'autres.....	144
2.1	Que devient la première union corésidente ?	146
2.1.1	Un mariage ou une naissance, des événements communs de la première union.....	146
2.1.2	Mariages directs et naissances tardives au sein d'une première union corésidente.....	148
2.1.3	Recul des premiers mariages et constance des risques de séparation	150
2.2	Les situations parentales et matrimoniales des partenaires au moment de la première séparation.....	154
2.2.1	Des profils de séparation très contrastés suivant le niveau d'éducation, moins variés suivant le sexe	154
2.2.2	Une augmentation des séparations d'union sans engagement au fil des générations	156
3	Première séparation d'union corésidente d'après les histoires amoureuses et les itinéraires résidentiels antérieurs des jeunes	158
3.1	Des premières unions corésidentes de courte durée parmi les personnes ayant vécu seules	160
3.1.1	Un emménagement accéléré pour les jeunes qui ont déjà habité seul-es	160
3.1.2	La poursuite d'études longues s'accompagne d'épisodes d'autonomie préconjugale.....	161
3.1.3	Des probabilités de séparation indépendantes de la durée entre le début de relation et l'emménagement	163
3.1.4	L'autonomie résidentielle préconjugale accroît les probabilités de séparation	164
3.2	Des risques différenciés de séparation selon les parcours résidentiels, peu affectés par les biographies amoureuses	166

3.2.1. À profil sociodémographique égal, l'autonomie résidentielle préconjugale demeure associée à des probabilités accrues de séparations.....	167
3.2.2 Les probabilités de séparation après un emménagement rapide ne varient pas suivant l'âge à la cohabitation	169
3.2.3 L'autonomie résidentielle des diplômées du supérieur rend les unions instables.....	170
Conclusion.....	173
Chapitre 4 : Les premières ruptures d'union le long de la transition de l'éducation vers l'emploi	177
Introduction	177
1 Des premières unions corésidentes avant la stabilité financière.....	178
1.1 Être étudiant-e et vivre en couple corésident : défier les normes, sans trop s'engager	179
1.1.1 L'incompatibilité supposée entre le statut étudiant et l'indépendance matérielle.....	179
1.1.2 Désir d'autonomie résidentielle rapide et premier départ du domicile parental.....	180
1.1.3 Les engagements conjugaux des étudiant-es restent limités.....	180
1.1.4. Des mises en couple pendant les études... quand elles sont longues.....	181
1.2 Le déséquilibre des situations professionnelles des hommes et des femmes lors de la rencontre amoureuse.....	183
1.2.1 Les étudiantes peu diplômées en couple avec des hommes en emploi, les étudiants en couple avec des femmes également étudiantes	183
1.2.2 Spécialisation du travail et/ou mise en commun des ressources selon l'activité professionnelle....	186
2 Les bouleversements générés par la fin des études et l'insertion professionnelle dans la vie des couples	188
2.1 Deux tournants biographiques dans la vie des jeunes et des couples.....	188
2.1.1 Des transitions avant, pendant et après la fin des études.....	189
2.1.2 Insertion professionnelle et fin de scolarité.....	190
2.2 Une conciliation entre la vie de couple et l'insertion professionnelle modulée par la durée des études chez les femmes.....	191
3 Les événements conjugaux et professionnels repérés dans Épic.....	194
3.1 Les transitions scolaires et professionnelles dans l'enquête française Épic	194
3.2 Sélection de la population d'intérêt.....	195
3.3 Analyse longitudinale par régression logistique en temps discret	197
3.4 Mesurer les parcours de fin d'études et d'entrée sur le marché du travail	198
3.5 Niveau d'éducation des répondant-es et situation professionnelle du ou de la partenaire	201
3.6 Variables de contrôle : les autres caractéristiques des couples	202
4 Parcours d'insertion professionnelle des étudiant-es et désunions	204
4.1 Les couples formés par les étudiant-es sont plus instables que la moyenne	204
4.1.1 Quotients de séparation des unions formées avant la sortie de scolarité.....	204
4.1.2 Influence de la fin des études sur les séparations des femmes uniquement	206
4.2 L'entrée sur le marché du travail facilite les ruptures des femmes plus diplômées	209
4.2.1 Pas d'effets directs de la concomitance de la fin des études et du premier emploi sur les ruptures.....	210
4.2.2 La fin des études et le premier emploi marquent les parcours conjugaux des femmes avec un diplôme de l'enseignement supérieur	211
4.3 Effets des variables de contrôle sur les risques de rupture	213
4.3.1 Les périodes d'inactivité à la sortie des études prennent davantage d'importance pour la rupture au fil des générations	213
4.3.2 Les femmes en couple avec des hommes plus âgés restent en union plus longtemps	214
4.3.3 L'autonomie résidentielle vécue lors de la vie étudiante accentue la probabilité de rupture	215
4.3.4 Les facteurs d'engagement classique dans l'union stabilisent grandement celle-ci	215
Synthèse et conclusion	217
Chapitre 5 : Les jeunes en couple à l'épreuve de l'emploi et de la précarité	221

Introduction	221
1 Précarisation de l'emploi des jeunes et incertitudes professionnelles	222
1.1 Des contrats précaires et des épisodes de chômage courants dans la jeunesse	223
1.1.1 Une entrée dans la vie adulte marquée par les épisodes de chômage	223
1.1.2 Le niveau de diplôme détermine les parcours d'insertion professionnelle	224
1.2 Les répercussions financières et sociales des incertitudes professionnelles sur les parcours de vie des jeunes.....	226
1.2.1 Perte de revenus et risques de pauvreté, sur le court ou le long terme	226
1.2.2 Diminution de la satisfaction de vie et perte de statut social	227
2 Incertitudes professionnelles et instabilité des unions corésidentes dans la jeunesse	229
2.1 Épisode(s) de chômage d'un-e ou des deux partenaires	230
2.1.1 Des tensions sur les ressources individuelles et du ménage	230
2.1.2 Quand les deux partenaires font face au chômage	230
2.2 La sécurité du contrat à durée indéterminée et de l'emploi à temps plein	231
2.3 Statut social et ressources économiques des jeunes hommes et des jeunes femmes	232
2.4 Chômage des jeunes peu qualifié-es	233
3 Analyse longitudinale de données panel et du registre belge	235
3.1 Sélection de la population d'intérêt dans les trois sources de données	236
3.1.1 L'enquête SILC et l'ajout annuel de nouveaux couples dans l'analyse	236
3.1.2 Les données fiscales de l'EDP et le suivi des couples identifiés en 2011.....	238
3.1.3 Le registre belge combiné aux recensements et les transitions entre deux années	239
3.2 Mesures du chômage et de l'instabilité professionnelle.....	240
3.2.1 Activité professionnelle déclarée et calendrier rétrospectif dans SILC.....	240
3.2.2 Type de revenu principal et allocations chômage dans l'EDP.....	241
3.2.3 Statut professionnel déclaré ou consigné dans le registre belge.....	242
3.2.4 Statistiques descriptives sur l'activité professionnelle et les séparations.....	243
3.3 Régression logistique à effet aléatoire panel.....	247
4 Précarité économique et fragilité conjugale vont de pair.....	248
4.1 Le chômage et l'inactivité professionnelle accroissent les probabilités de séparation.....	249
4.1.1 Épisode(s) de chômage	249
4.1.2 Activité professionnelle principale	250
4.1.3 Effets d'un épisode de chômage conjoint.....	252
4.1.4 Effets de l'activité professionnelle principale conjointe.....	254
4.1.5 Synthèse	256
4.2 La sécurité de l'emploi des hommes garantit la longévité de l'union	257
4.2.1 Contrats d'emploi temporaires ou permanents	258
4.2.2 Inégalités de genre dans l'emploi à temps partiel.....	259
4.3 Conséquences polarisées de la précarité de l'emploi suivant le niveau de diplôme	260
4.3.1 Activité professionnelle et niveau d'éducation en France	260
4.3.2 Activité professionnelle et niveau d'éducation en Belgique	261
4.4 Chômage et perte de revenus.....	262
4.5 Effets des autres variables de contrôle.....	265
Conclusion	268

TROISIÈME PARTIE : IMPLICATIONS DES PREMIÈRES SÉPARATIONS DANS LES PARCOURS D'ENTRÉE DANS L'ÂGE ADULTE.....271

Chapitre 6 : Séparation des jeunes et indépendance résidentielle sous tension 273

Introduction	273
1 Qui part du domicile conjugal après la séparation ?	274
1.1 Permanence des conditions matérielles, de la mise en couple jusqu'à la fin d'union.....	277
1.1.1 Inégalités de genre et de ressources dès la formation de l'union	277
1.1.2 Un nouveau logement pour une majorité de nouveaux couples.....	279
1.1.3 Une fois sur deux, les femmes quittent seules le domicile conjugal à la séparation.....	280
1.2 Des mobilités révélatrices des rapports de pouvoir	282
1.2.1 Des écarts d'âge entre partenaires qui exacerbent les risques de déménagement.....	282
1.2.2 Les ressources matérielles et le niveau de diplôme produisent des trajectoires spécifiques.....	283
1.2.3 L'influence du parcours résidentiel et familial	284
1.2.4 Après une union longue, les femmes quittent plus souvent le domicile	287
1.2.5 Niveaux d'éducation des deux partenaires	288
2 Les recompositions du ménage à la suite d'une séparation.....	290
2.1 Vivre seul-e : la continuité de l'indépendance résidentielle.....	294
2.1.1 Rester seul-e dans le logement après la rupture	294
2.1.2 Une vie en solo avant, et après la vie en couple	296
2.2 Un aller puis un retour : vivre à nouveau au domicile parental	298
2.2.1 Mobiliser les solidarités familiales	298
2.2.2 Une solution dans le début de la vie adulte ou après une récente décohabitation parentale.....	299
2.2.3 Réintégrer le domicile parental, sous certaines conditions	300
2.2.4 L'âge conditionne davantage le retour chez les parents pour les femmes	303
2.3 Reformuler une nouvelle union pour amoindrir les répercussions d'une rupture ?.....	305
2.3.1 Former une seconde union, quand les engagements d'avant sont faibles.....	305
2.3.2 Les hommes les plus diplômés sont prompts à se remettre en couple.....	306
2.3.3 Les effets de la durée de l'union précédente et de l'âge à la séparation	308
2.4 Faire appel à l'entourage amical ou à la famille élargie pour des solutions d'hébergement.....	309
2.4.1 Une configuration temporaire avant une situation résidentielle stable.....	309
2.4.2 Une situation résidentielle déterminée par les ressources parentales et le degré d'autonomie des jeunes.....	310
2.5 Synthèse des résultats	312
3 La stabilité des configurations résidentielles après la rupture.....	314
3.1 La mobilité résidentielle de long terme des séparés-es	315
3.1.1 Des femmes plus mobiles lors d'une séparation... et sur le long terme	315
3.1.2 Changements de composition de ménage d'une année à l'autre	317
3.2 Une perte durable d'autonomie chez les peu diplômé-es et les plus jeunes	319
3.2.1 Les hommes prolongent le retour au domicile parental.....	320
3.2.2 Atteindre de nouveau l'indépendance résidentielle : une affaire de statut socioéconomique	321
Conclusion.....	324
Chapitre 7 : La deuxième union corésidente et le temps des engagements familiaux.....	329
Introduction	329
1 La formation d'une seconde union cohabitante après la première séparation.....	331
1.1 Parcours de vie et remise en couple : l'influence d'événements biographiques sur la formation d'une nouvelle union	332
1.1.1 Les trajectoires de remise en couple varient avec les engagements dans la première union.....	332
1.1.2 L'indépendance économique et résidentielle, des conditions de la remise en couple.....	333
1.1.3 Une seconde union pour retrouver les avantages de la vie à deux ?	334
1.2 La formation d'une seconde union dans la jeunesse : un événement attendu.....	335
1.2.1 Des séparations d'union précoce et de courte durée.....	336

1.2.2 Des remises en couple rapides et généralisées.....	338
1.3 L'âge et le temps : deux déterminants majeurs de la formation d'une seconde union.....	343
1.3.1 Les temporalités de la première rupture comme déterminants principaux de remise en couple	343
1.3.2 Une faible influence du parcours éducatif à tout âge de la rupture	346
1.3.3 Événements résidentiels, professionnels et vécu de la première séparation	348
2 Mariage et première naissance dans une seconde union	351
2.1 La seconde union : un cadre propice aux engagements familiaux.....	353
2.1.1 Les profils par âge à la formation d'une seconde union.....	353
2.1.2 Un calendrier des premières naissances similaire entre première et seconde union	354
2.1.3 Une part plus importante de mariages directs dans les premières unions.....	356
2.1.4 Après une séparation sans engagement familial, des secondes unions moins stables pour les femmes	358
2.1.5 Synthèse et distribution des situations familiales de la première et seconde union	360
2.2 Des parcours conjugaux composés de séparations successives	362
2.2.1 Des risques de séparation élevés dans les deuxièmes unions des femmes après contrôle des caractéristiques sociodémographiques	363
2.2.2 Les engagements parentaux et matrimoniaux et leurs effets spécifiques sur la stabilité des premières et secondes unions.....	367
2.2.3 Évolution par cohorte des risques de séparation	370
Conclusion.....	371
CONCLUSION GÉNÉRALE	375
Rompre une union, une étape pour suivre et continuer à vivre sa jeunesse.....	377
Une volonté d'émancipation et une réaffirmation de l'autonomie personnelle.....	378
Une reconfiguration limitée de la norme conjugale	379
Se séparer, un tournant biographique vers la poursuite de la jeunesse.....	380
Des inégalités de genre qui s'expriment avant une naissance ou un mariage	381
Des fractures au tournant pour les jeunes populations populaires et peu qualifiées	382
Jeunesses et conjugalités : repenser l'étude des premières fois.....	383
Prolongements et perspectives de recherche.....	385
BIBLIOGRAPHIE.....	387
INDEX DES TABLEAUX	403
INDEX DES FIGURES	404
ANNEXES	409
Annexes du chapitre 1.....	411
A.1 Incidence cumulée d'une première vie de couple suivant l'âge	411
Annexes du chapitre 2.....	412
B.1 Questions posées sur les situations amoureuses ou conjugales actuelles et passées dans GGS, Épic et SRCV ...	412
B.1.1 GGS Belgique et France	412
B.1.2 Enquête Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie (EU-SILC en Belgique/SRCV en France)...	413
B.1.3 Étude des Parcours Individuels et Conjugaux (Épic) en France :.....	414
B.2 Création de la variable « typologie de ménages » dans les données du Registre national belge	414

B.3	Comparaison des prévalences d'individus en couple corésident marié et non marié dans les données d'enquête GGS, SILC et le registre national belge	419
B.4	Questions sur les formes d'union civile dans les enquêtes	420
B.4.1	GGG France et Belgique	420
B.4.2	Épic	420
B.4.3	SILC	420
B.5	Comparaison du nombre d'unions corésidentes formées et déclarées dans GGS et Épic	421
B.6	Questions sur les séparations dans les enquêtes	423
B.6.1	GGG France	423
B.6.2	GGG Belgique	423
B.6.3	Épic	424
B.6.4	SILC France.....	424
B.7	Comparaison des taux de séparation par durée d'union entre GGS et Épic	424
B.8	Document de travail sur la correction des erreurs de dates dans les trajectoires conjugales de l'enquête GGS belge.....	426
Annexes du chapitre 3.....		435
C.1	Questions posées sur les itinéraires résidentiels au départ du domicile parental et avant la mise en couple dans l'enquête Épic	435
C.2	Âge médian et quartiles à la première relation et à la première rupture amoureuse.....	435
C.3	Quotients nets de cohabitation ou de rupture d'une première relation amoureuse.....	436
C.4	Distribution du devenir de la première relation amoureuse après 10 ans.....	437
C.5	Durée médiane avant cohabitation et rupture, suivant la situation professionnelle et l'âge de début de relation des deux partenaires.....	438
C.6	Vie en solo et âge à la mise en couple.....	439
C.7	Régression logistique multinomiale du devenir de la première union corésidente (mariage/naissance, séparation)	440
C.8	Régression logistique sur la probabilité de séparation des unions hors mariage et sans enfant des jeunes	443
Annexes du chapitre 4.....		447
D.1	Descriptif de l'échantillon et des variables.....	447
D.2	Probabilités de survie des unions formées avant la sortie de scolarité.....	449
D.3	Modèles de régression logistique sur la variable d'activité professionnelle et éducative	450
D.4	Modèles d'analyse pour les couples non mariés, sans enfant.....	450
D.5	Effets d'interaction entre la PCS du père et l'activité professionnelle des femmes.....	452
D.6	Probabilités de séparation pour l'ensemble des individus étudiants à la mise en couple	453
D.7	Quelques résultats obtenus à partir de l'enquête GGS France	453
Annexes du chapitre 5.....		458
E.1	Taux de chômage par sexe.....	458
E.2	Attrition et non-réponse dans SILC	459
E.3	Questions posées sur la situation professionnelle et le type d'emploi dans SILC	461

E.4	Statistiques descriptives des variables de contrôle	462
E.4.1	Enquête SILC	462
E.4.2	Échantillon Démographique Permanent.....	463
E.4.3	Registre belge	464
E.5	Modèles de régression complets à partir de l'enquête SILC France	464
E.6	Modèles de régression complets dans l'EDP.....	467
E.7	Modèles de régression complets à partir du registre belge.....	470
Annexes du chapitre 6.....		472
F.1	Répartition des caractéristiques des individus et des modes de déménagement lors d'une rupture.....	472
F.2	Modèles de régression logistique multinomiale selon les modes de déménagement à la rupture	475
F.3	Niveau d'éducation des deux ex-partenaires et itinéraires de sortie du domicile conjugal	476
F.4	Caractéristiques des individus suivant la situation résidentielle à la séparation	478
F.5	Modèles de régression logistique multinomiale des situations résidentielles après la rupture.....	481
F.6	Effet direct du sexe sur les itinéraires résidentiels après la rupture.....	485
F.7	Distance géographique et retour au domicile parental	487
F.8	Modèles de régression logistique du retour prolongé au domicile parental.....	489
F.9	Résultats à partir de la situation professionnelle et des recensements de 2001 et 2011	491
Annexes du chapitre 7.....		496
G.1	Caractéristiques sociodémographiques des séparé-es	496
G.2	Modèles de régression logistique sur la probabilité de former une nouvelle union en France	497
G.2.1	Modèles GGS et Épic	497
G.2.2	Modèle Épic.....	499
G.3	Modèles de régression sur la probabilité de former une nouvelle union en Belgique.....	501
G.4	Caractéristiques sociodémographiques des hommes et des femmes en début de cohabitation.....	503
G.5	Modèles de régression logistique sur la probabilité de séparation d'une première ou deuxième union cohabitante.....	505
G.6	Incidences cumulées des événements matrimoniaux, parentaux ou d'une séparation suivant le rang de l'union, en Belgique.....	507

Rompre une union, poursuivre sa jeunesse. La première séparation conjugale dans les parcours d'entrée dans l'âge adulte en France et en Belgique.

Cette thèse a pour objet la première séparation d'une union hors mariage et sans enfant, analysée comme un nouvel événement des parcours d'entrée dans l'âge adulte des femmes et des hommes. Depuis les années 1980, la fragilité de la première vie en couple cohabitant s'inscrit dans un allongement de la jeunesse et une désynchronisation des seuils définissant l'accès aux rôles adultes. Dans le contexte belge et français, où l'autonomie des jeunes se heurte aux incertitudes économiques, la séparation conjugale survient dans des parcours de vie variés. Afin d'étudier les ressorts sociaux et les implications de la séparation dans la jeunesse, cette thèse propose des analyses démographiques et statistiques réalisées à partir de données d'enquête (GGS, EU-SILC et Épic) ainsi que de données administratives (Registre belge et EDP).

La séparation est une nouvelle étape d'affirmation de l'autonomie personnelle des jeunes, contribuant au report des engagements matrimoniaux et parentaux. Précoce et peu institutionnalisée, la première union cohabitante est surtout marquée par des contraintes et des opportunités matérielles qui déterminent le devenir de la relation. Pour la jeunesse diplômée, la séparation est un facteur d'émancipation lorsque la vie en couple s'opposait aux attentes ou aux projets professionnels en début de carrière, en particulier chez les femmes. Pour la jeunesse peu qualifiée, la séparation est provoquée par des épisodes de précarité sur le marché de l'emploi et met sous tension l'indépendance résidentielle, principalement chez les hommes. Si la place de la séparation dans les parcours des jeunes est socialement contrastée, elle ne reconfigure qu'à la marge les normes conjugales et parentales. L'emménagement avec un-e deuxième partenaire, quel que soit le milieu social ou le sexe, est un événement commun après la rupture d'une union sans engagement matrimonial ou parental. Après une première union inaboutie, la seconde union offre un cadre privilégié pour une première naissance ou, moins souvent, un premier mariage.

Mots-clés : Séparation conjugale ; jeunesse ; entrée dans l'âge adulte ; insertion professionnelle ; mobilité résidentielle ; rapport de genre ; France ; Belgique.

Breaking-up a union, pursuing youth. First partnership dissolution in the transition to adulthood in France and Belgium.

This thesis focuses upon the first unmarried and childless partnership dissolution as a new event in the transition to adulthood. Since the 1980s, the first cohabiting couple is part of an extensive youth and a weakened synchronization of events that define the entry into adulthood. In Belgium and France, young adults' autonomy comes up against economic uncertainties. In this context, partnership dissolution occurs in various pathways into adulthood. This thesis addresses the social mechanisms and the consequences of union dissolution during youth. The work is based on several surveys (GGS, EU-SILC, Épic) and administrative data (Belgian register, EDP).

Union dissolution is a new stage in the affirmation of individual autonomy, contributing to the postponement of marriage and first birth. Material and economic conditions particularly determine the outcome of a first unmarried and childless union. For students and university graduates, partnership dissolution fosters emancipation when the relationship conflicts with expectations or professional plans in early careers, especially women's ones. For low-skilled young adults, an unpredictable labor market and economic vulnerabilities contribute to partnership dissolution, which creates tensions around residential independence, especially among men. Although the place of separation in young people's lives is socially diverse, partnership and parental norms are barely reshaped. Regardless of gender or education, moving in with a second partner is a common event after the separation of an unmarried and childless union. The second union offers a privileged framework for a first birth or, less often, a first marriage.

Keywords: Partnership dissolution ; family ; youth ; transition to adulthood ; labor market entry ; residential mobility ; gender role ; France ; Belgium.